

BIBLIOTHEQUE
MAGHREBINE
E.R.A. 706

MAG.T 33
(2)

MSH - TOURS
05 JUL. 2006
Centre de Documentation

MSH-TOURS

D 355 005228 3

BIBLIOTHÈQUE
MAGHREBINE
E.R.A. 706

MAG.T 33

(2)

MSH - TOURS

05 JUIL. 2006

Centre de Documentation

Robert ESCALLIER

**LA POPULATION URBAINE
DU MAROC
ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE**

TOME II

1978

UNIVERSITÉ DE NICE

UNIVERSITÉ DE NICE

**LA POPULATION URBAINE DU MAROC,
ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE.**

THÈSE DE DOCTORAT ÈS LETTRES

présentée devant l'Université de Nice en 1978

par Robert ESCALLIER

sous la direction de M. le Professeur H. ISNARD.

LIVRE II:

**Les composantes démo-géographiques
du processus d'urbanisation marocain.**

" l'ordre qui préside à l'organisation de l'espace géographique se met en place au cours de l'action que la société mène pour être. La dynamique sociale conduit ensuite l'évolution : un de ses moteurs essentiels est la démographie."

H. Isnard " L'espace Géographique "

" ...les migrations comme une expression spatiale des mécanismes de modernisation."

M. Santos " L'espace partagé "

1° PARTIE - LES CARACTERES DEMOGRAPHIQUES DES POPULATIONS CITADINES

CHAPITRE 1 - LA CONNAISSANCE DES CARACTERES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION CITADINE OU L'IRRITANT PROBLEME DES SOURCES.

"La démographie est une science ayant pour objet l'étude des populations humaines, et traitant de leur dimension, de leur structure, de leur évolution et de leurs caractères généraux envisagés principalement d'un point de vue quantitatif" (1). Une telle définition ouvre un champ d'investigations infini et difficilement concevable. Nous lui préférons celle proposée par H. Gérard et G. Wunsch : "l'objet de la démographie est l'étude du mouvement de la population, ou du peuplement au sens actif du terme, au sein d'un ensemble humain délimité spatialement et revêtu d'une certaine signification sociale" (2). Le mouvement de la population sera défini par trois "composants" : la natalité, la mortalité et la mobilité spatiale dont les événements sont les naissances, les décès et les phénomènes migratoires. Le jeu des divers composants déterminera l'accroissement ou le dynamisme démographique des populations.

La démographie constitue le fondement de tous les phénomènes sociaux, aussi la connaissance des caractères de la population doit être considérée comme une donnée fondamentale et permanente. Amener les pays " à mieux comprendre la corrélation qui existe entre les facteurs démographiques et les facteurs socio-économiques du développement c'est-à-dire d'une part la nature et l'ampleur de l'incidence des

(1) Dictionnaire démographique multilingue.
Volume français, New-York . ONU . Etudes démographiques
numéro 29. 1958.

(2) H. Gérard et G. Wunsch : "Comprendre la démographie : Méthodes
d'analyse et problèmes de population."
Marabout Université. 1973 . 180 pages.

variables démographiques sur la réalisation des objectifs, en matière d'amélioration du bien-être des populations et d'autre part, l'incidence des facteurs sociaux, économiques et culturels généraux sur les variables démographiques", telle était une recommandation fondamentale du Plan d'action mondial de la population (3).

La connaissance des phénomènes démographiques apparaît ainsi essentielle, or elle est, au Maroc, comme dans l'ensemble des pays sous-développés, difficile, incomplète et fragmentaire.

L'observation classique des faits de population est fondée sur le recensement, pour l'ensemble des données intéressant la structure de la population et sur l'enregistrement continu, sur les registres d'état-civil, des événements concernant le mouvement de population : naissances, décès notamment. Elle se heurte au Maroc à de nombreuses difficultés dont l'importance demeure grande et nuit à la collecte de données valables pour une analyse démographique, même élémentaire.

La première difficulté tient à l'insuffisance de l'organisation et de l'encadrement administratifs permanents pour l'enregistrement continu des événements démographiques. Celle-ci est due, à la fois, à la pauvreté des moyens d'enregistrement et de contrôle et à l'absence de tradition, comme à la jeunesse de l'opération. La colonisation n'a pas rendu l'état-civil obligatoire, le premier recensement exhaustif de la population marocaine ne date que de l'année 1960.

Le faible niveau d'instruction des populations constitue un obstacle difficilement franchissable dans l'immédiat et ajoute à la difficulté, d'autant que le manque de cadres fait cruellement défaut pour l'enquête, l'enregistrement, le contrôle et l'exploitation des données démographiques.

A ces difficultés viennent s'ajouter toutes celles inhérentes aux conditions économiques et sociales générales défavorables, comme le sous-équipement des régions, la très grande mobilité des populations. Enfin l'inégal développement des régions, les violentes disparités de l'encadrement administratif des villes et des campagnes, de certaines

(3) "Plan d'action mondial de la population."

Conférence mondiale de la population. Bucarest 1974.

Dans Revue "Population" n°1. 1975. pp 103-138.

villes vis-à-vis d'autres, justifient l'inégale valeur des sources statistiques et démographiques.

1 - LES SOURCES DE L'ANALYSE DEMOGRAPHIQUE.

1.1. UN ETAT-CIVIL, SINON EMBRYONNAIRE, AU MOINS INCOMPLET.

L'Etat-Civil constitue à la fois ce rouage essentiel de l'organisation administrative du pays et la base fondamentale pour les statistiques du mouvement des populations. Or, ses lacunes sont graves et représentent un lourd handicap pour le développement du pays et des citoyens. Les défauts de l'enregistrement des faits démographiques pèsent sur la politique des divers programmes de santé. La lutte contre la mortalité infantile et la mortalité des jeunes enfants, les campagnes de vaccination, de prévention... l'estimation des investissements démographiques à entreprendre supposent la connaissance du mouvement naturel des populations. La lutte contre les maladies exige de connaître de façon précise les causes de décès afin de décider des priorités à accorder, des choix. Enfin toute recherche démographique semble inconcevable sans l'apport de l'Etat-Civil, permettant alors de dresser les diverses estimations de population, d'établir les projections indispensables à la planification économique, sociale, culturelle. Toute prospective de marché, de santé... apparaît dépendante de l'Etat-Civil.

Au Maroc, ces diverses mesures, pourtant jugées prioritaires, n'ont jamais été possibles jusqu'à ce jour. Le taux de couverture de l'Etat-Civil est demeuré très faible et ne couvrait encore que 42 % des événements en juillet 1971. Certes un dahir du 4 septembre 1915 avait institué l'Etat-Civil dans l'ancienne zone Sud, mais seule une fraction minime de la population marocaine put s'inscrire sur les listes. Un dahir du 8 mars 1950 rendait obligatoire, en théorie, dans l'ex-zone Sud, l'enregistrement des différents actes d'Etat-Civil, pour l'ensemble de la population. Comme le précédent, cet acte législatif ne fut point

suivi d'effets, sinon en milieu urbain; les enregistrements furent peu nombreux en raison de l'insuffisance des cadres administratifs, notamment dans les campagnes et de la non-préparation des populations. Dans l'ancienne zone-Nord, un dahir de mars 1954 fixait les limites d'un enregistrement simplifié des naissances et des décès; il n'eut guère plus de succès que les autres. Ce n'est en fait qu'en 1965 qu'un régime obligatoire d'Etat-Civil fût institué au Maroc, mais dix ans après, la collecte des données et des événements démographiques demeurait incomplète et en grande partie, inutilisable.

En milieu urbain le taux de couverture de l'Etat-Civil est plus élevé, estimé à 63% Il varie, cependant, entre 43 et 77 % pour les provinces et les préfectures, entre 43 % (Tanger) et 77 % (Oujda) pour les grandes villes. Un enregistrement plus complet des naissances et des décès est réalisé dans les agglomérations élevées au rang de municipalités; cependant les enseignements fournis sont de valeur très inégale et difficilement utilisables. L'exemple de la statistique des décès est à cet égard exemplaire.

La statistique des causes de décès fut créée dans l'ancienne zone-Sud, en 1920, fixant les attributions des bureaux d'hygiène municipaux, notamment la surveillance, la constatation des décès et l'établissement de la statistique démographique. Ce n'est qu'en 1929 qu'elle entra en vigueur, dans les seize villes suivantes : Casablanca - Settat - Rabat - Salé - Kenitra - Meknès - Fès - Sefrou - Ouezzane - Taza - Oujda - Marrakech - Essaouira - Safi-El Jadida - Azemmour. En 1959, elle fonctionnait dans 19 villes : Mohammedia - Agadir et Ifrane en plus et en 1962 dans 28 cités dont Khouribga - Larache - Tetouane - Ksar-el-Kbir - Chechaouene - Asilah - Nador - Al Hoceima et Tanger. A cette date, " 22% des décès survenus dans ces villes échappaient encore au contrôle des bureaux d'hygiène, d'une façon variable d'ailleurs suivant les villes, ce contrôle était quasi-complet dans les treize villes suivantes : Essaouira - Safi - Settat - El Jadida - Casablanca - Rabat - Salé - Kenitra - Taza - Sefrou - Oujda - Larache - et Checha-

ouene" (4). Ce ne fut qu'en 1961 à Tanger, en 1963 à Meknès et à Fès et en 1964 à Marrakech que le permis d'inhumer fût rendu obligatoire. Officiellement, le permis d'inhumer obligatoire fut étendu à l'ensemble des cités, mais il ne semble pas que l'efficacité de cette mesure souhaitable, soit totale.

Les statistiques démographiques enregistrées en milieu urbain sont sans comparaison avec celles du milieu rural, cependant elles ne permettent point de calculer sans de grossières erreurs, des taux démographiques simples. Aussi faudra-t-il recourir pour l'analyse démographique à d'autres sources.

1 - 2. DES RECENSEMENTS, ENCORE, DIFFICILEMENT UTILISABLES.

Le recensement recueille des données démographiques, mais aussi économiques, sociales et culturelles, se rapportant à tous les habitants d'un pays, à un moment précis. Les données démographiques recueillies sont statiques; elles ont trait à l'état et à la structure de la population, même si certaines questions rétrospectives peuvent offrir des informations concernant le mouvement de population. Ces données intéressent outre l'effectif de population (dénombrement), sa distribution par sexe et par âge, l'état matrimonial, selon les diverses catégories géographiques, économiques et sociales. Seul le recensement permet, donc, d'établir l'état de l'effectif et de la structure de la population totale et ainsi de déterminer la population ayant enregistré les divers événements démographiques.

La situation marocaine, concernant le recensement, apparaît satisfaisante comparée aux lacunes de l'Etat-Civil et à la position d'autres pays africains, même si elle prête encore à critiques. Les données

(4) "La statistique des décès et de leurs causes en milieu urbain au Maroc". Période 1960 à 1962; Aperçus rétrospectifs.

Bulletin de l'Institut d'Hygiène. 1965 267 pages.

recueillies lors des recensements successifs demeurent sujettes à caution et ne peuvent être utilisées qu'après un examen critique sérieux et le recours à différentes techniques de correction.

Les données démographiques collectées, avant 1960, sont peu nombreuses, incomplètes, imprécises (la population marocaine musulmane énumérée, selon trois grands groupes d'âge : enfants - adultes et vieillards) et faussées par la sous-estimation qui caractérise chacune des opérations. Le recensement de 1960, la préparation et l'exécution qu'il engendre, l'expérience qu'il transmet et l'enrichissement des sources d'informations qu'il reçoit, représente "un bond en avant pour la statistique marocaine" (5). Un nouveau progrès a été réalisé lors du recensement général de la population et de l'habitat de 1971. Les renseignements démographiques emmagasinés devaient être exploités de manière exhaustive et faire l'objet de nombreuses publications attendues : huit volumes (6).

Si ce recensement est le meilleur, il n'en est pas moins comme le précédent entaché de nombreuses erreurs, de multiples déformations. L'application de la méthode de Krotki et Sultan S. Hasmi, de l'observation directe sur l'exécution du recensement (ODER) par A. El Amrani Jamal et R. Beaujot a permis à ces auteurs de mettre en relief les divers points defectueux des conditions administratives et techniques dans lesquelles s'était déroulée l'opération de recensement en 1971, insistant notamment sur la nécessité de mieux définir les concepts suivants, de population de facto et de population de juré, de ménage, d'âge (année révolue ou anniversaire), de population active et population en chômage (7).

(5) Population légale du Maroc. 1960. -op.cité-

(6) Population légale du Maroc. 1971. -op.cité-

(7) El Amrani Jamal A. et Beaujot R. : "l'observation directe sur l'exécution du recensement de 1971 (ODER)".
Revue "AS-SOUKAN" Juin 1973 Vol. 1 n°2.
Etudes du centre de recherches et d'études démog.
Division des statistiques. Rabat.

Les principales déficiences des recensements seront les omissions (sous-estimation) d'autant plus importantes que les populations sont dispersées (en milieu rural) ou difficiles d'accès, surtout les informations déformées ou incomplètes recueillies à propos des caractéristiques des personnes, notamment l'âge des recensés qui est le problème majeur de la démographie marocaine, les lieux de naissance, la chronologie de la mobilité spatiale des populations...

Ainsi l'observation classique (Etat-Civil et recensement) semble pour le moment incapable de fournir les données statistiques nécessaires pour une analyse démographique satisfaisante. Pour pallier les déficiences des données recueillies par la méthode classique, de nouveaux moyens d'investigation et d'observation ont été introduits, en particulier l'enquête par sondage et différentes techniques de correction et d'estimation ont été appliquées.

1-3- LES ENQUETES DEMOGRAPHIQUES.

Par rapport à l'instrument, si lourd, du recensement, l'enquête par sondage offre sans nul doute de nombreux avantages, notamment ceux du faible coût relatif et de la rapidité de l'entreprise. Elle est fondée sur un échantillon de population, choisi judicieusement pour être représentatif et ainsi permettre l'extrapolation des résultats à la population entière. Les enquêteurs sont moins nombreux et peuvent ainsi recevoir une formation plus sévère et plus sérieuse. Les conditions théoriques pour collecter des données statistiques plus satisfaisantes seront donc remplies, d'autant que la modeste envergure de l'opération favorise un meilleur contrôle des enquêteurs et des renseignements recueillis.

Mais l'enquête par sondage ne peut se substituer totalement au recensement, car elle doit, pour être représentative de l'ensemble, s'appuyer sur des bases élémentaires suffisamment solides que seul le recensement peut fournir. L'enquête apparaît ainsi comme le moyen utile pour collecter des informations supplémentaires et plus actuelles de

bonne qualité, concernant en particulier le mouvement démographique. C'est à la condition d'une confrontation scientifique entre recensement et échantillon que l'extrapolation faite ne sera plus hasardeuse.

Pour opératoires et fiables qu'elles soient, les enquêtes par sondage sont demeurées, au Maroc, encore trop peu nombreuses et souvent conduites, selon des techniques et des méthodes différentes. Cependant, cette pratique tend à se développer et les résultats obtenus ont permis de préciser progressivement les comportements démographiques des populations marocaines musulmanes et favorisé l'établissement de données comparatives.

1-3-1- La première grande enquête démographique.

Elle fut menée par le Service central des statistiques de Rabat, au cours des années 1961-1962 et janvier 1963. Cette enquête, à objectifs multiples, avait des objectifs non seulement démographiques, mais aussi économiques. Elle visait en particulier l'estimation des taux démographiques : natalité et mortalité, et du croît naturel, pour l'ensemble de la population marocaine et l'étude des structures démographiques et socio-économiques du pays (8).

En milieu rural, l'échantillon tiré était composé de 750 douars primaires concernant, environ 330.000 personnes; cependant pour évaluer les événements démographiques : naissances et décès, un sous-échantillon de 63.000 habitants, a été établi et a permis une enquête à passages répétés : trois passages furent effectués, le premier et le troisième à un an d'intervalle. En milieu urbain, la base du sondage fut constituée par les foyers recensés en 1960, le taux de sondage étant uniforme (1/94^o). Le nombre des personnes enquêtées fut de 36.000; un seul passage a été effectué et le nombre de naissances et des décès

(8) Résultats de l'enquête à objectifs multiples (1961-1963) Service Central des statistiques.

Rabat - 1966 - 408 pages.

fut établi à partir de questionnaires rétrospectifs. Cette méthode fut testée et permit une estimation correcte des taux démographiques. En milieu urbain, la taille de l'échantillon ne permit point d'établir des stratifications internes tenant compte à la fois de la dimension des villes et des types d'habitat (9).

De cette enquête date la première estimation satisfaisante des principaux taux démographiques marocains, autour de l'année 1962, soit 46,1 ‰ pour le taux brut de natalité et 19 ‰ pour le taux brut de mortalité.

1-3-2. Les travaux du CERED et l'évaluation du rythme d'accroissement démographique.

Créé au sein du Secrétariat d'Etat au Plan, au Développement régional et à la Formation des cadres, "en vue d'asseoir sur des bases solides les caractéristiques de la population marocaine et fournir des éléments démographiques indispensables à la planification économique et sociale" (10), le CERED, Centre de Recherches et d'Etudes Démographiques, se propose entre autres objectifs, de tester et de mettre au point différentes méthodes de collecte de données démographiques, en vue d'estimer le taux réel de l'accroissement naturel de la population.

Le CERED a adopté le système PGE/ERAD - évaluation du rythme d'accroissement démographique - basé sur l'enquête fréquente avec chevauchement des périodes de temps observées. La technique consiste à collecter simultanément des données relatives à une population au cours d'une période de temps et ce, par deux méthodes différentes d'observation ou "double collecte" : une enquête à passages

(9) Pour une description plus détaillée de l'échantillon voir, "Enquête à objectifs multiples", pages 249-254.

(10) M. Rachidi, M. Abzahd et E. Housni :
"Les objectifs, le programme et les premières expériences du CERED". Revue "As-Soukan" : n° 1 janvier 1973.

répétés, espacés de six mois et un enregistrement permanent, en réalité de fréquence mensuelle (11).

Le domaine géographique d'observation retenu, regroupe environ 3,8 millions d'habitants, répartis dans les cinq provinces de Tanger, Tetouane, Kenitra, Meknès et Ksar-es-Souk et la préfecture de Rabat-Salé, soit les régions économiques 4 et 7, et choisi, pour représenter les différentes caractéristiques moyennes démographiques et socio-économiques des populations marocaines. Cette zone a été divisée en sept strates pour chaque milieu de résidence. L'échantillon en milieu rural est composé de 28 grappes de 1750 personnes en moyenne, soit 49.000 personnes. En milieu urbain, on a tiré quatre districts du recensement de 1971 pour chacune des strates, avec probabilité égale; ces 28 districts composant l'échantillon urbain regroupent au total 37.000 personnes.

L'expérience de la double collecte des événements démographiques trouve sa raison dans le fait qu'une enquête seule ou un enregistrement sous-estime généralement les naissances et les décès enregistrés au sein des populations. Les deux sources de collecte doivent être utilisées de façon indépendante afin de réaliser la confrontation des événements relevés par l'enquête et par l'enregistrement ou "couplage", dans les meilleures conditions. Cette opération détermine suivant un modèle probabiliste, trois catégories d'événements qui permettent d'estimer le nombre des événements omis par les deux sources et ainsi de dégager le taux de couverture de chaque source (12). Pour l'enregistrement, les résultats obtenus du taux de couverture sont 73 % pour les naissances et 63 % pour les décès. L'enregistrement des

(11) M. Rachidi "Couplage, expérimentation et résultats".

CERED; Rabat 1974 Direction de la statistique

M. Rachidi et E. Housni :

"Processus méthodologique suivi par le CERED pour la collecte sur le terrain des données démographiques".

CERED Rabat 1974. Direction de la statistique.

(12) Pour plus de détails voir : "Couplage, expérimentation et résultats" -op.cité- et "les objectifs, le programme et les premières expériences du CERED" -ibid-

naissances et des décès pour la période allant de Janvier 1972 à Juin 1973, permet d'estimer le taux brut de natalité à 39 ‰ observé, soit en appliquant le coefficient de correction à 53,8 ‰ et le taux brut de mortalité à 10,8 ‰ observé, soit 17,2 ‰ (13).

Ces résultats sont très voisins de ceux enregistrés par l'enquête sur la démographie algérienne : taux de natalité 51 ‰ et taux de mortalité 17 ‰ (14) et apparaissent comme valables. Par contre, les taux retenus après correction pour le milieu rural appellent de nombreuses réserves.

1-3-3- L'enquête d'opinion sur la planification familiale.

Au Maghreb, depuis l'année 1964, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie ont entrepris des enquêtes de type C.A.P. dont les objectifs généraux sont la connaissance, les attitudes et les pratiques à l'égard du planning familial.

Le Maroc a pris conscience de l'expansion très rapide de sa population et a, ainsi, décidé "d'entreprendre une action pour que la situation (démographique) reste contrôlable, et a créé la Commission supérieure de la population chargée de l'élaboration et de l'exécution de la politique adoptée dans le domaine de la croissance démographique... adoption d'un programme de planning familial... (qui) ne sera pas pour le Maroc une solution de facilité et de presse, mais un moyen complémentaire au développement économique" (15).

(13) "Les résultats de l'enregistrement des naissances et des décès pour 1972-1973".
CERED Rabat 1974. Direction de la statistique.

(14) ENSP, Présentation générale de l'enquête Fécondité.
Alger, juin 1971.
Premiers résultats provisoires de l'enquête démographique.
Alger 1971.

(15) "Enquête d'opinion sur la planification familiale en milieu urbain."
Ministère de la Santé publique. Secrétariat d'Etat au Plan. Division des Statistiques. Rabat 1971.

Pour établir les bases scientifiques d'un programme de planning familial, une enquête d'opinion sur la planification familiale a été réalisée par le ministère de la Santé Publique avec l'assistance financière de la fondation Ford, en milieu urbain, en octobre et novembre 1966 et de septembre à octobre 1967 en milieu rural (16).

L'enquête urbaine s'est déroulée dans les huit plus grandes villes du Maroc : Casablanca - Marrakech - Rabat. Salé - Fès - Meknès - Tanger - Tetouane - Oujda. Enquête par sondage dont la base est formée de 19.000 ménages dans lesquels un échantillon de 4.049 a été prélevé. Chaque ville enquêtée fut divisée en districts répartis en trois strates : médina, ville nouvelle et bidonvilles. Le tirage au hasard des districts à recenser s'est fait en fonction de l'importance de la strate ; pour chaque district retenu dans l'échantillon, le tirage du ménage fut effectué selon la méthode probabiliste.

Les objectifs de l'enquête étaient de fournir des renseignements concernant, les attitudes de la population à l'égard de la planification familiale et de la dimension idéale de la famille, les milieux à haute fécondité et leurs comportements à l'encontre d'un programme de planification des naissances, la connaissance des familles en matière de méthodes anticonceptionnelles et la pratique par les familles de ces méthodes.

"Un des objectifs essentiels de ces enquêtes n'est-il pas la recherche de la nature et de l'intensité des changements, ou la recherche des conditions nouvelles qui permettent d'amorcer une période de déclin de la fécondité ?" (17). Si plusieurs auteurs ont souligné, à juste

(16) "Enquête d'opinion sur la planification familiale en Milieu rural." Rabat 1971.

(17) L. Tabah "Réflexions sur les enquêtes de fécondité dans le Tiers-Monde." Revue "Tunisienne des sciences sociales." Juin. Sept 1969. n° 17-8 p.223.

titre, la nécessité d'analyses supplémentaires et de nouveaux modes d'approche : milieu, potentiel de modernisme et style de vie de R. Lapham (18); les premiers résultats de l'enquête marocaine demeurent significatifs et riches d'informations concernant les comportements des populations à l'égard de la fécondité et favorisent l'esquisse d'une étude de fécondité différentielle.

1-3-4 Une enquête (préliminaire) par sondage sur la migration interne.

L'Institut National de Statistique et d'Economie appliquée (INSEA) a organisé, en juillet 1973, une enquête sur la migration interne à Fès et à Taza, afin de connaître les motivations de l'exode rural vers les centres urbains et d'en appréhender les effets.

Cette enquête fut entreprise dans la perspective d'une recherche ultérieure sur la migration interne au niveau national -non réalisée mais qui s'impose chaque jour de façon plus pressante. Les premiers résultats de l'enquête Fès-Taza ont fait l'objet d'une publication au cours de l'année 1975 (19). Les résultats pour encourageant qu'ils soient, sont dans l'ensemble assez décevants, ne serait-ce que l'incertitude qui pèse sur certaines données (20).

1-4 - LES ENQUETES URBAINES.

Dans la "loi cadre d'aménagement urbain et rural" ont été définis les principes de la planification des régions et des villes. Cette loi prévoit, en particulier, l'élaboration pour les principales agglomérations marocaines, de schémas directeurs.

(18) R. Lapham "Modernisation et contraception au Maroc Central." Revue "Population" N° spécial "Le Maghreb" Mars 1971. pp 79-104.

(19) "La Migration interne Fès et Taza." Rapport préliminaire. Etudes et Enquêtes n° 36. INSEA. Rabat. 1975.

(20) Communication orale d'un des animateurs du groupe d'étude.

Le premier schéma directeur fut celui de Rabat-Salé auquel participa une équipe pluri-disciplinaire au cours de l'année 1970. Cette première expérience devait servir de modèle ultérieurement pour les schémas des grandes villes de Casablanca, de Fès et de Marrakech notamment en cours de réalisation.

"La première étape du travail consistait à analyser l'agglomération, afin d'en dégager la problématique" (21). Pour cela, une enquête "ménage-logement" concernant Rabat-Salé - Temara - Bouknadel, a été faite et a pu comporter des questions rétrospectives intéressant les événements démographiques : naissances et décès, de la période allant du 1er janvier 1970 à Mars 1971. Les naissances et les décès infantiles enregistrés, durant la période d'enquête, ont permis aux responsables du schéma d'estimer le taux brut de natalité à 31 ‰ et l'enregistrement des décès, d'estimer le taux brut de mortalité à 5 ‰ (22). Ces deux taux sont très faibles comparés à ceux des autres villes et fort discutables en dépit du niveau socio-culturel élevé, comparativement, de la population de l'agglomération de Rabat-Salé. La sous-estimation des événements démographiques est évidente.

Les résultats des enquêtes "ménage-logement", entreprises dans d'autres villes, sur d'autres bases plus solides, devraient corriger, en partie, ces taux.

La plus grande fréquence des enquêtes et l'amélioration constante des méthodes et des techniques d'observation ont permis à la démographie marocaine d'enregistrer de réels progrès. Cependant, outre les

-
- (21) "Analyse économique : Rabat-Salé".
Schéma directeur. Rabat.
B.E.S. Maroc. Numéro spécial sur les villes et l'urbanisme au Maroc. N° 118-119 -p. 57-80.
- (22) Ministère de l'Intérieur. Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat.
Bureau de schéma directeur de Rabat.
"Analyse démographique"
Décembre 1971.

lacunes soulignées de l'observation des faits démographiques, de nombreux obstacles, de diverses origines : environnement sociologique et culturel en particulier, s'opposent à une meilleure connaissance du mouvement de la population et à la recherche démographique au Maroc.

2 - LES OBSTACLES PRESENTS DE LA RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE.

Si les difficultés d'une meilleure connaissance des comportements démographiques des populations tiennent, encore, à l'insuffisance des outils utilisés lors des collectes des faits démographiques, elles sont dues, aussi, au milieu enquêté, en raison du faible niveau culturel, d'un niveau d'activité et de vie insuffisant globalement, induisant de multiples contraintes, de la faible intégration d'une fraction importante des populations urbaines, soit un complexe psycho-sociologique défavorable.

En milieu urbain, les conditions sont meilleures, néanmoins subsistent des problèmes majeurs quant à la collecte d'informations statistiques fondamentales, concernant l'âge et l'étude rétrospective des événements démographiques (23).

2-1- LES ANOMALIES DE LA STRUCTURE PAR AGE .

Lors des recensements et enquêtes réalisés au Maroc, des anomalies ont été décelées dans la distribution des âges, même si des procédés plus subtils d'enquête sont appliqués progressivement, en milieu rural, comme en milieu urbain.

L'importance des fausses déclarations d'âge évolue selon plusieurs facteurs, mais d'abord suivant la plus ou moins grande généralisation de l'Etat-Civil. Or, 58 % des chefs de ménage déclarent, en

(23) Voir en particulier :

D. Noin "La population rurale au Maroc."
Tome 1. pages 49-51.

M. Rachidi : "Les anomalies dans les structures par âge de la population, comment les mesurer, comment améliorer les déclarations sur l'âge."

Revue "As-Soukan. Juin 1973 Vol. 1 n°2.

juillet 1971, ne point posséder d'Etat-Civil.

Si les villes, malgré les inégalités reconnues du taux de couverture, apparaissent plus favorisées en ce domaine, les chiffres, précédemment cités, confirment que la généralisation de l'Etat-Civil est loin d'être effective, même dans les centres urbains, les mieux équipés et encadrés administrativement.

D'autre part, la référence aux livrets de famille n'écarte point les erreurs de déclaration d'âge. Les renseignements portés sur les livrets comportent de nombreuses erreurs d'âge : erreurs involontaires d'ignorance ou erreurs volontaires, liées à des mesures diverses réglementaires : admission à l'école, mariage...

La population connaît mal son âge réel. Aussi lors des recensements ou des enquêtes, la personne interrogée essaie d'estimer son âge à partir d'années de référence "types" proposées et souvent, c'est l'agent recenseur qui affecte un âge à la personne qui déclare n'en avoir qu'une idée très approximative (24).

Pour tenter d'améliorer les déclarations, l'utilisation de calendriers historiques donnant les dates d'événements nationaux marquants, a été tentée pour la première fois, lors de l'enquête à objectifs multiples. Outre que l'utilisation des calendriers allonge la durée de l'enquête et apparaît comme difficile d'application pour un recensement, elle est rendue délicate en raison de l'absence de mémoire des événements nationaux ou même locaux, de la part d'une fraction importante de la population. Néanmoins, une différence de deux années et plus a pu être constatée entre le premier passage (sans utilisation de calendrier) et le second passage (avec utilisation) pour 77 % de la population ayant

(24) A. Quandt et M. Abzahd : "Etude de l'âge à partir de l'EREB (évaluation d'un recensement par enregistrement sur bandes).

Revue "As-Soukan" Juin 1973. Vol. 1 n° 2.

15 ans et plus (25). Si les résultats peuvent être sensiblement améliorés, les déformations subsistent.

Ces déformations peuvent être la conséquence d'une sous-énumération, notamment pour les groupes d'âge de 16 à 24 ans pour les hommes et du groupe 15-19 ans pour les femmes. Ceci, pour des raisons tenant à la fois, aux conditions mêmes de vie du groupe familial : départ précoce et non contrôlé des jeunes garçons et à des motifs d'ordre psycho-sociologiques pour les jeunes filles.

Un démographe marocain : M. Rachidi a évoqué dans un article les différentes techniques d'ajustement des répartitions par âge, mais l'auteur concluait ainsi : "l'Etat-Civil et sa généralisation constitue le moyen le plus sûr et le plus efficace à améliorer les déclarations sur les âges d'une façon particulière et sur les données de façon générale" (26). Certes, mais l'efficacité de l'enregistrement des faits d'Etat-Civil ne dépend pas seulement d'une meilleure organisation des structures administratives et d'un meilleur encadrement humain, elle dépend aussi des populations elles-mêmes. Or, la démarche "volontariste" de la personne devant déclarer une naissance ou un décès ne se réalisera véritablement que si la mise en oeuvre de profondes réformes sociales est entamée. Sans prise de conscience de l'intérêt particulier et national d'une telle démarche, la généralisation efficace de l'Etat-Civil n'est point envisageable à moyen terme.

2-2 - L'ENQUETE RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS DEMOGRAPHIQUES

L'étude rétrospective des naissances et des décès avec enquête à un seul passage : cas de l'enquête à objectifs multiples, réalisée en milieu urbain, s'est toujours révélée défectueuse; les erreurs

(25) C. Scott et G. Sabagh :

"An evaluation of the use of retrospective questionnaires for obtaining vital data : the experience of the Moroccan Multi-Purpose Sample Survey of 1961-63."

World Population Conf. Belgrade Sept. 1965.

(26) M. Rachidi :

" Les anomalies dans les structures par âge de la population comment les mesurer, comment améliorer les déclarations sur l'âge."

- article op. cité. -

de compte pouvant être considérables en particulier celles concernant les décès.

Le questionnaire rétrospectif porte généralement sur une courte période de temps (une année), pourtant les personnes interrogées éprouvent de réelles difficultés à apprécier les événements démographiques qui ont marqué l'histoire des ménages durant ce court laps de temps. Parmi les sources probables de confusion, on a souvent cité l'existence de deux systèmes de références temporels : calendrier grégorien et calendrier hégirien, "le calendrier musulman avec ses mois lunaires et le calendrier latin qui correspond à l'année solaire ou agricole" (D. Noin). La difficulté de remémorisation d'événements familiaux "importants", au sens de la perception "occidentale", ne caractérise point la seule population marocaine, mais se rencontre auprès de toutes les populations pauvres et illettrées du Tiers-Monde. Les conditions générales de vie : sous-alimentation, maladies, pauvreté, chômage, analphabétisme et surpopulation en milieu urbain, créent les circonstances de l'oubli démographique.

Les informations recueillies demeurent inférieures à la réalité. La sous-estimation étant constamment plus forte, pour les décès que pour les naissances, au sein de la population féminine qu'au sein de la population masculine et touchant pour les décès, en priorité les enfants de moins de deux ans (27).

Enfin la plus ou moins grande propension à l'erreur est fonction de la compétence des agents-enquêteurs ainsi que de l'efficacité réelle des systèmes de contrôle utilisés.

L'enquête démographique nationale du CERED, basée sur l'enregistrement continu et l'enquête à passages répétés devrait favoriser

(27) G. Sabagh et C. Scott :

"Étude comparative de différentes méthodes de collecte de données démographiques dans l'enquête marocaine à objectifs multiples de 1961-63 (Milieu rural)."
Revue "As-Soukan". N° 1. 1973. Rabat.

la collecte des données démographiques de meilleure qualité. La répétition de ce type d'enquête permettra de mieux mesurer les biais introduits par les omissions à mesure qu'augmente le temps écoulé depuis l'événement. Les taux démographiques obtenus, après correction, par le CERED (28), ne sont point tous convaincants et semblent pérenniser l'idée de la difficulté de l'enregistrement des événements de population et de l'étude démographique au Maroc.

(28) "Résultats de l'enregistrement des naissances et des décès pour 1972 et 1973."

CHAPITRE 2 - LES CARACTERES STRUCTURELS DE LA POPULATION URBAINE.

Le Maroc appartient à la fois à la civilisation islamique des espaces méditerranéens et au monde du sous-développement, caractérisés par des comportements démographiques particulièrement dynamiques. Les caractères structurels de la population marocaine révèlent nettement cette participation et, en partie, l'expliquent.

Trois aspects fondamentaux doivent être retenus dans l'analyse, en raison des incidences qu'ils exercent sur les comportements démographiques, notamment la fécondité : la structure par sexe, les composantes par âge et la situation matrimoniale. Nous disposons à cet effet des résultats des recensements de 1960 et de 1971, selon les milieux de résidence, et des échantillons testés de diverses enquêtes démographiques.

1 - LA STRUCTURE PAR SEXE.

Dès que l'on aborde l'étude démographique, se pose l'irritant problème des sources et des données statistiques. L'observation classique se heurte à de multiples difficultés dont l'importance nuit à l'analyse démographique même la plus élémentaire. Il en est, ainsi, pour l'étude de la structure par sexe, les données n'étant point satisfaisantes.

D'après les résultats du recensement général de 1971 le taux de masculinité serait, pour l'ensemble de la population légèrement supérieur à 100 : 100, 23. La valeur de ce taux confirme celle de celui calculé pour 1960 : 100,16. Elle apparaît néanmoins, fort discutable et improbable. Les enquêtes les plus sérieuses, réalisées dans différents espaces nationaux sous-développés de structures comparables, donnent des taux légèrement inférieurs à 100; l'enquête même du CERED (1972) donne un taux voisin de 98 pour l'ensemble de l'échantillon, au premier passage.

Si l'on retenait les taux de 1960 et de 1971, comme corrects, il faudrait admettre l'hypothèse que la mortalité masculine est peu différente de la mortalité féminine générale et que le mouvement d'émigration vers les pays étrangers intéresse le groupe féminin en priorité. La réalité vient infirmer l'hypothèse : la surmortalité masculine à tous les âges ne peut être contestée ainsi que la prédominance masculine à l'émigration externe. Il nous faut donc considérer les taux de masculinité comme inexacts et souligner une sous-énumération féminine, au cours des divers recensements. Ce fait n'a rien d'étonnant et a été maintes fois relevé ; la difficulté d'interroger les membres féminins du foyer serait fréquente dans les pays de civilisation islamique, encore faut-il noter que la sous-énumération est aussi répandue dans d'autres pays non musulmans.

L'étude des taux de masculinité, selon les milieux de résidence, permet d'introduire dans l'analyse, différents termes importants. Les taux du milieu rural seraient de 102,76 en 1971 et de 100,44 en 1960, tandis que ceux du milieu urbain qui soulignent une évolution inverse, mais parallèle à celle enregistrée dans les campagnes, seraient respectivement de 95,77 en 1971 et de 99,38 en 1960.

Les différences sensibles constatées selon les milieux de résidence, l'évolution enregistrée au cours de la dernière décennie, soulèvent diverses interrogations.

Quelle est l'importance de la sous-énumération féminine ? Faut-il envisager une exagération de cette sous-énumération, notamment en milieu rural ? Si elle ne peut être jugée suffisante pour expliquer les anomalies apparentes de la distribution par sexe, ne faut-il point introduire dans l'analyse, plusieurs données concernant à la fois la structure par âge : celle de l'extrême jeunesse des populations, et les divers comportements, selon le sexe, à l'égard de la migration externe, mais plus encore, de la migration interne ?

L'hypothèse d'une sous-estimation de 2 % environ de l'ensemble

de la population féminine marocaine, retenue pour le recensement de 1960 peut être conservée pour 1971. Elle ne peut être supérieure et doit même être considérée comme exagérée si l'on retient que les opérations du dernier recensement se sont déroulées dans des conditions sensiblement meilleures et que les diverses populations sont plus sensibilisées aux exigences du recensement. Il y a sans doute aussi une corrélation positive entre ce fait et l'évolution rapide du processus d'urbanisation. Rectifié, en fonction de cette hypothèse, le taux de masculinité serait de 98,27 en 1971 pour l'ensemble de la population et de 100,75 pour le milieu rural. Le premier taux rectifié est conforme, grossièrement, aux tables de mortalité établies par les démographes du CERED (1).

La distribution par sexe de la population rurale serait anormale pour une population fermée, aussi doit-elle être discutée. Cependant, ce taux justifie déjà l'évolution constatée au sein de la population urbaine.

L'hypothèse d'une surmortalité féminine étant totalement exclue, il faut envisager une autre hypothèse, allant à l'encontre de certaines affirmations courantes, concernant la composition par sexe des principaux flux migratoires internes, celle d'une plus grande mobilité de la population féminine, d'une plus forte participation des femmes aux courants migratoires des campagnes vers les villes.

Ce fait n'est pas historiquement nouveau et particulier au Maroc. C'est ainsi que, dans les pays européens qui ont enregistré aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles de puissantes pulsations migratoires internes, l'émigration campagnarde toucha, en majorité, les jeunes femmes. L'évolution des taux de masculinité du milieu rural, non rectifiés, confirmerait aussi, une exagération du processus de participation féminine majoritaire au flux migratoire : taux de masculinité égal à 100 en 1952,

(1) "Tables de mortalité marocaine"

Publication du CERED. D^F de la Statistique. Août 1974.

100,5 en 1960 et 102,8 en 1971. Une accélération sensible se serait produite depuis une quinzaine d'années.

L'enquête récente sur "la migration interne : Fès et Taza" renforce cette hypothèse et a pu révéler la prédominance des migrantes dans les deux agglomérations. Les femmes représentent 57,5 % et 56 % des migrants, respectivement à Fès et à Taza (2).

Une étude à l'échelle nationale, de la distribution selon le sexe de la population citadine, née en milieu rural, entreprise à partir des données du dernier recensement, confirmerait le déséquilibre des sexes, surtout sensible pour les tranches d'âge de 10 à 29 ans (particulièrement net pour la tranche d'âge de 10 à 14 ans).

Les campagnardes émigrent en plus grand nombre vers les villes que les hommes; les flux migratoires des campagnes vers les villes sont à prédominance féminine. Ainsi peut-on expliquer la distribution par sexe de la population urbaine en 1971 et son évolution récente; en partie seulement, car d'autres éléments convergents interviennent.

Le premier étant un meilleur enregistrement en milieu urbain de la population féminine, allant ainsi dans le sens d'une atténuation sensible de la sous-énumération. Ceci en liaison effective avec une modification des contraintes sociologiques et culturelles diverses, née de l'intrégration des populations au "complexe urbain".

Le second est plus difficile à estimer sans une étude détaillée de la composition par sexe et par âge et de l'origine géographique des individus participant à la migration externe. Cette étude exhaustive n'est pas faite. Néanmoins, on peut souligner la part importante qui revient aux citadins (souvent d'origine récente) dans l'émigration vers

(2) "La migration interne : Fès et Taza." Tome 1. Rapport préliminaire. Etudes et Enquêtes 36. INSEA. Rabat 1975.

l'étranger. Elle serait au moins égale à la distribution de la population entre villes et campagnes. Lors d'une enquête effectuée en 1966 les travailleurs marocains à l'étranger représenteraient 0,7 % de la population totale des campagnes (4 % des hommes valides) et 0,6 % de la population urbaine (3). D'autre part, comme de nombreuses enquêtes ponctuelles l'ont montré, l'émigration externe du chef de ménage s'accompagne fréquemment du transfert de l'unité familiale du milieu rural à la ville, à la fois pour des motifs économiques ou de commodité, mais aussi et peut-être surtout pour des raisons psycho-sociologiques (isolement, refus des contraintes familiales, soif d'autonomie..) et éducatives (meilleur encadrement sanitaire et socio-éducatif en milieu urbain...).

Enfin l'étude de la mortalité différentielle, selon les milieux de résidence, devrait confirmer une élévation rapide de l'espérance de vie féminine dans les villes, en corrélation avec une meilleure infrastructure médico-sociale (soins médicaux dispensés, notamment lors des complications liées aux accouchements).

L'évolution des taux de masculinité, en milieu urbain, de 1960 à 1971, s'explique essentiellement par une exagération sensible de la participation féminine aux mouvements migratoires, portant les ruraux vers les grandes villes du Maroc. Enfin doivent être pris en considération certains caractères spécifiques de l'émigration rurale, en particulier la présence dans de nombreux foyers citadins de très jeunes filles "adoptées" d'une famille rurale, qui seront évoqués lors de l'analyse de la structure par âge des populations. Les enquêtes ponctuelles réalisées dans divers quartiers des villes de la côte, notamment dans ceux du sous-habitat, où la prédominance des immigrants récents est très forte, renforcent encore ces quelques affirmations puisque le déséquilibre relatif des sexes est dans la plupart des cas favorable au groupe féminin. Dans sept quartiers sur neuf, enquêtés en 1969, du sous-habitat de Rabat. Salé. Kenitra, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

(3) D. Noin "La population rurale du Maroc." Tome II
Les Mouvements temporaires. Enquête de mai-juin 1966- p 212.

2 - LA STRUCTURE PAR AGE.

Les données recueillies, lors du dernier recensement, concernant la structure par âge des populations marocaines, ne sont guère plus satisfaisantes que celles recueillies en 1960. Imprécises et inexactes, elles reflètent la méconnaissance de leur âge exact par la plupart des personnes interrogées. Cette lacune représente, pour le Maroc, un très sérieux handicap quand on mesure le rôle de la connaissance des structures démographiques pour l'établissement des divers projets d'équipement et de développement.

2-1- COMPOSITION PAR AGE : MESURES ET APPRECIATIONS.

L'étude de la répartition des effectifs masculins et féminins par grands groupes d'âge quinquennaux révèle plusieurs anomalies aberrantes, dues essentiellement aux erreurs de déclaration des âges. L'application de deux méthodes simples pour déceler les erreurs de déclaration permet de distinguer leur importance aux différents âges.

2-1-1- La courbe du rapport de masculinité.

Celle-ci est aberrante et s'éloigne pour tous les âges de celle que l'on devrait théoriquement observer (Fig. 38). Ces différences se traduisent par un excédent de population masculine de 5 à 19 ans et par un déficit masculin très net de 20 à 44 ans. De très approximatives jusqu'à quarante ans, les déclarations d'âge deviennent au-delà fantaisistes comme le montrent les oscillations très amples de la courbe de masculinité.

Les courbes tracées pour les populations urbaines et rurales permettent de retrouver grossièrement les mêmes distorsions. Les âges mal déclarés, les variations avec l'âge des rapports de masculinité sont aberrantes et irrégulières. Pour la population citadine, les oscillations sont moins accentuées et moins nombreuses. L'excédent de population

féminine est plus précoce, dès l'âge de 10-14 ans et tend à se creuser régulièrement jusqu'au groupe : 30-34 ans. Les courbes du milieu rural et du milieu urbain ne sont pas complémentaires.

La courbe de l'indice de régularité des âges (4) prolonge cette analyse et souligne le caractère excessif des fausses déclarations d'âge qui tend à s'aggraver après quarante ans (Fig. 39). La courbe de l'indice de régularité établie pour la population urbaine en 1971 et pour les deux sexes, permet d'observer une allure générale proche de celle de la population totale. Jusqu'à l'âge de 45 ans, les oscillations sont moins accusées; elles peuvent signifier de moins mauvaises déclarations en milieu urbain. Après 45 ans, les déclarations deviennent beaucoup plus étrangères à la réalité ; irrégulières, les oscillations des courbes des indices de régularité soulignent l'attraction auprès des populations urbaines et rurales des âges "ronds", se terminant par zéro. Ainsi, les indices supérieurs à un, caractérisent les tranches d'âge successives : 50-54 ans, 60-64 ans, 70-74 ans...

2-1-2- La pyramide des âges.

Dans les conditions de fausses déclarations, les pyramides des âges construites à partir des données recueillies seront médiocres et peu significatives, sinon des motivations psychologiques des populations qui les conduisent à estimer leur âge en fonction de diverses composantes sociales, économiques ou liées à leur vie personnelle.

La pyramide des âges par années est très mauvaises à tous les âges. Elle ne peut être intéressante que comme "moment historique", permettant de relever les irrégularités caractéristiques dans la distribution par âge, au sein d'une population à Etat-Civil non généralisé et de les comparer avec celles enregistrées lors des recensements précédents.

(4) Dans une population qui n'a point connu d'accident démographique important, l'effectif d'un groupe d'âge est voisin de la demi-somme des effectifs encadrants.

Jusqu'à vingt ans, les déclarations demeurent fort approximatives, malgré les efforts d'information entrepris, au cours des deux dernières décades. Au net rétrécissement des premiers âges succèdent les étranglements (tassements) aux âges de transition : 13-17 ans. "Tout se passe comme si à partir de l'âge de la puberté, et aussi à l'observation des rites du Ramadan, les adolescents augmentent systématiquement leur âge" (5). Enfin, dès les premiers âges, la population marocaine manifeste une vive préférence pour les âges pairs et cela quel que soit le milieu de résidence.

Après vingt ans, les déclarations des âges deviennent très mauvaises. Ce caractère s'accroît au fur et à mesure que les âges s'élèvent. L'attraction pour les âges pairs se retrouve encore (62 ans sera préféré à 61 ou à 63 ans), mais elle est plus secondaire comparée à la forte attraction qu'exercent tant auprès des populations que des agents recenseurs, les âges multiples de dix ou de cinq. Après quarante ans, la préférence accordée aux multiples de dix s'accroît très nettement.

Les déclarations n'apparaissent pas meilleures en ville qu'à la campagne. Certes le degré d'instruction peut avoir une certaine influence sur les déclarations, mais il demeure une forte proportion de citadins analphabètes. Si l'Etat-Civil se généralise plus rapidement en milieu urbain, il n'atteint encore une couverture suffisante.

La construction de la pyramide par tranches d'âges quinquennales ne permet que partiellement de pallier les mauvaises estimations d'âges annuels (Fig. 40). La base très large de la pyramide de la population totale témoigne du vif dynamisme démographique des populations. La première anomalie tient à la dissymétrie des sexes surtout sensible pour le groupe d'âge 10-14 ans. Il faut y voir pour les premiers âges une sous-estimation des jeunes filles. Pour les tranches d'âge 10-19 ans, il est difficile d'imaginer un processus de "rajeunissement" (dans les déclarations) aux âges de l'adolescence, aussi faut-il évoquer le

(5) "Résultats du Recensement de 1960."
Volume 1 - op.cité - page 44.

vieillesse systématique des groupes féminins. En réalité, les jeunes filles mariées, parfois dès l'âge de la puberté, d'une manière générale fort tôt, ont tendance à se vieillir sensiblement. Ceci expliquerait les déficits féminins des groupes d'âge 10-19 ans et les excédents des groupes de 20 à 34 ans. On retrouve là une des constantes de la démographie marocaine : le vieillissement systématique des jeunes femmes, qui se lit non seulement dans la distribution par années et par groupes d'âge quinquennaux lors des recensements, mais qui apparaissait aussi, lors des dénombrements de 1931 et 1936, en zone-Sud, lorsque n'étaient retenues que les catégories d'âge : jeunes-adultes et vieillards.

Ces comportements expliquent, en partie, la dissymétrie des sexes, enregistrée au sein des populations adultes de 20 à 59 ans. Le vieillissement précoce des jeunes femmes est, passé le seuil du mariage, progressivement "rattrapé" puis "dépassé" par les hommes, au fur et à mesure que l'âge réel augmente. Après 40 ans, la tendance au vieillissement est plus prononcée chez les hommes et justifie les excédents masculins enregistrés après 45 ans. Mais ces tendances sont obscurcies par les préférences de plus en plus accusées pour les âges "ronds". Cette préférence étant plus marquée chez la femme que chez l'homme, en particulier pour les chiffres multiples de dix. Pour le recensement de 1960, utilisant l'indice de Bachi, permettant de déterminer le degré de préférence pour tous les chiffres, M. Rachidi a calculé que 50 % des femmes déclaraient des âges terminés par zéro, contre 38 % chez les hommes (6). La méconnaissance des âges est donc responsable de ces anomalies que ne peut expliquer que dans une très faible mesure, l'effet de l'émigration externe masculine.

Au sommet de la pyramide, apparaît la nette attraction des populations des deux sexes pour les âges multiples de dix, tandis que les effets de la surmortalité masculine ne s'y inscrivent point.

(6) M. Rachidi "Les anomalies dans les structures par âge de la population, comment les mesurer, comment améliorer les déclarations sur l'âge".

Ainsi, les déformations de la pyramide des âges de la population marocaine et les commentaires qu'elles suggèrent, confirment les hypothèses émises lors des résultats publiés du recensement de 1960 et de l'enquête démographique de 1961-63. A savoir que les déformations que l'on retrouverait dans les différents pays appartenant aux mêmes espaces socio-économiques, sont dues aux déclarations erronées des âges ; certaines tranches d'âge sont manifestement sous-évaluées et d'autres surévaluées.

Le seuil au mariage franchi, la tendance au vieillissement est générale chez les deux sexes; précoce chez les jeunes femmes, elle est plus accusée chez les hommes après quarante ans. C'est ainsi qu'au sommet de la pyramide des âges, là où l'on rechercherait un fort déséquilibre, dû à l'effet de surmortalité masculine, on ne rencontre qu'une distribution symétrique inacceptable.

Quelques enseignements généraux, cependant.

S'il n'est guère possible d'entreprendre - l'analyse détaillée de la pyramide établie à partir des données brutes du recensement de 1971, il est, cependant, un groupe d'âge, relativement correct dans ses estimations et pouvant être exploité : celui des jeunes de 0 à 14 ans. Les divers recensements, les enquêtes démographiques, l'établissement d'une population modèle (Enq. à objectifs multiples) ont souligné, par la convergence de leurs résultats que ce groupe était relativement bien apprécié.

La part des jeunes de 0 à 14 ans, au sein de la population totale était de 46,1 % en 1971, contre 44,7 % au recensement de 1960 et de 45,8 % lors de l'enquête démographique de 1962. Les moins de 10 ans représenteraient près du tiers de la population marocaine : 32,3 %, tandis que le groupe des jeunes de 0 à 19 ans rassemblerait plus de la moitié de la population : 55,7 %. Ces chiffres pour approximatifs qu'ils soient, placent le Maroc parmi les pays les plus jeunes du monde (Fig.41) et suggèrent un potentiel de fécondité, exceptionnel.

La caractéristique première de la population marocaine est bien son extrême jeunesse qui jaillit au regard de tout visiteur quels que soient l'espace ou les lieux visités et qui n'est pas sans poser de problèmes fondamentaux quant à l'avenir de ce pays (7).

Pourtant, avec le recensement de 1971, un phénomène nouveau est apparu, qui n'est sans soulever certaines interrogations majeures : le groupe des moins de 5 ans, en 1971, représente une proportion inférieure à celle qui était supposée jusque là, soit 16,25 % de la population totale, contre 19,2 % en 1960.

Comme aucun fait particulier ne peut laisser, dans les années qui précèdent le recensement, supposer une augmentation de la mortalité infantile et que la sous-énumération pour le groupe 0-4 ans ne peut avoir été plus importante qu'en 1960, le recensement ayant été réalisé dans de meilleures conditions, d'autres éléments doivent être évoqués. En particulier ne faut-il pas désormais supputer un recul de la fécondité, en relation non pas avec l'introduction d'un programme de planification familiale dont les résultats, sur le plan quantitatif, demeurent très modestes, mais plus sûrement, avec le recul constaté de l'âge moyen au mariage. Les transformations psycho-sociologiques, enregistrées en particulier en milieu urbain, des populations nous font admettre avec d'autres (8) l'intérêt sinon la valeur de cette hypothèse.

2-2- LA STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION URBAINE.

La pyramide des âges établie pour la population urbaine en 1971, souffre des mêmes déformations que celle de la population totale,

(7) Mohamed Lahbabi "Les années 80 de notre jeunesse"
Préface de A. Bouabib. Les éditions Maghrébines. Casablanca . 1970.

(8) "Estimation des niveaux de fécondité et mortalité au Maroc pour la période 1960-1970 par C. Paulet.
Communication faite lors du 2^{ème} colloque de Démographie Maghrébine. Oran. Avril 1975.

soulignées précédemment (fig. 42), notamment le "vieillissement" précoce des jeunes femmes et l'attraction pour les âges "ronds" (multiples de dix, surtout). A ces anomalies générales s'ajoutent les caractères spécifiques de la population citadine, en particulier une prédominance des personnes du sexe féminin : taux de féminité général égal à 104,5, très évidente pour les tranches d'âge de 15 à 39 ans, le taux de féminité s'élève alors à 114,7.

La répartition par groupes d'âge quinquennaux fait apparaître un rajeunissement de la population urbaine de 1960 à 1971 ; la tranche des "jeunes", de 0 à 14 ans, regroupe 44,4 % de la population, contre 42,4 % en 1960. Le taux de masculinité de cette tranche d'âge, égal à 100, laisse croire à une distribution assez satisfaisante entre les sexes, en rapport avec la surmortalité masculine et la caractéristique propre à la migration interne marocaine : l'arrivée en milieu urbain, de jeunes filles nées à la campagne et placées dans des familles citadines.

Cependant, une analyse plus détaillée permet d'observer plusieurs anomalies. Certes, la sous-estimation du groupe d'âge de 10-14 ans au recensement de 1960 et révélée par la pyramide (fig. 43) a disparu et la distribution selon les âges est beaucoup plus régulière, sinon normale.

Le groupe des moins de cinq ans fait problème et malgré l'hypothèse d'un recul de la fécondité, plus effective encore en ville, il apparaît sous-estimé. En effet, la baisse de la fécondité devrait affecter également les deux sexes, or le creux observé au sein de la population féminine entre les deux premiers groupes quinquennaux suggère une sous-estimation évidente. Si elle demeure plus élevée chez les filles, elle ne peut être exclue pour les garçons. Cette sous-estimation des jeunes enfants avait été révélée lors du recensement de 1960, elle demeure, même atténuée, en 1971.

Les répartitions par groupes d'âge quinquennaux des populations urbaines en 1960 et 1971, permettent d'observer le rétrécissement de la base de la pyramide (la part du groupe de 0 à 4 ans, au sein de la

population totale serait tombée de 17,9 % en 1960, à 15,1 % en 1971) sans que l'on puisse confirmer nettement l'effet d'un recul très sensible de la fécondité. Les groupes d'âge de 10 à 19 ans se sont considérablement étoffés et la pyramide des âges est plus régulière que celle de 1960, le rétrécissement du groupe 15-19 ans (en 1960) a disparu, mais se retrouve atténué et décalé vers le haut. L'étranglement de la pyramide entre 25-34 ans, correspondant aux générations 1937-46, est moins net qu'en 1960; cependant, l'hypothèse d'une légère réduction de la fécondité et surtout d'une augmentation brutale de la mortalité infantile, au cours des années de guerre et des crises alimentaires de 1945-1946, inscrite sur la pyramide ne peut être totalement rejetée. Les déclarations des âges paraissent dans l'ensemble plus satisfaisantes en 1971 qu'en 1960 ce qui était prévisible, tout en demeurant encore fort discutables, au moins dans le détail : preuve caricaturale, le sommet de la pyramide.

Outre le rajeunissement de la population qui serait dû aux effets de l'épanouissement démographique des populations marocaines, après la seconde guerre mondiale et les crises qui l'ont accompagnée, le point essentiel de l'évolution enregistrée de 1960 à 1971, apparaît être le renforcement de la prédominance féminine, déjà soulignée. En 1960, le groupe d'âge 10-14 ans lui échappe et l'on a pu évoquer à la fois le "vieillissement précoce" des jeunes filles en rapport avec le seuil au mariage et dans une moindre mesure, une immigration masculine prépondérante, d'ailleurs fort discutable. En 1971, aucune tranche d'âge jusqu'à 45 ans, sinon le groupe d'âge de 0-4 ans déjà évoqué, ne se soustrait à la prépondérance (quantitative) féminine. Plusieurs facteurs d'explication doivent être examinés.

Si l'on doit évoquer la prédominance masculine à l'émigration externe, cet argument ne peut rendre compte de l'essentiel. Au-delà de 45 ans, le déficit de population masculine devrait normalement s'accroître en fonction de la surmortalité masculine, or c'est l'inverse qui se produit. Il faut donc suggérer pour expliquer la dissymétrie des sexes entre 35 et 59 ans, les effets des fausses déclarations des âges : le

vieillesse prématurée et plus accentuée des hommes.

Pour les autres groupes d'âge, de 15 à 34 ans, c'est la prédominance des femmes dans la composition des flux migratoires de la campagne vers la ville qui peut expliquer le mieux et pour la plus grande part, cette dissymétrie. Le taux de féminité de cette tranche d'âge, est passé de 112 au recensement de 1960, à 115,6 à celui de 1971 et les excédents de l'effectif féminin de 53.000 personnes (de 15 à 34 ans) en 1960, à 116.000 personnes en 1971.

Pour approximatifs que soient ces chiffres, ils soulèvent différentes questions ayant trait à l'histoire matrimoniale des femmes en milieu urbain (elle sera envisagée plus loin), notamment, les problèmes du remariage des veuves et des divorcées, celui de l'existence de mariages polygames... Pour l'instant, ils révèlent à la fois l'arrivée, en ville, de jeunes filles et de jeunes femmes nées dans les campagnes et leur participation majoritaire aux courants migratoires, et confirment les erreurs de déclaration des âges, le handicap qu'elles représentent pour une connaissance valable de la structure par âge des populations.

Population urbaine très jeune, la part des personnes âgées est relativement peu importante : 6 % des citadins sont âgés de soixante ans et plus en 1971, contre 5,10 % en 1960, il est vrai. Ces pourcentages sont sans comparaison avec ceux enregistrés dans les villes des pays industrialisés d'Europe où l'indice de vieillesse est en moyenne cinq à six fois plus élevé.

2- 3 - LES DISPARITES DE STRUCTURE ENTRE VILLES ET CAMPAGNES.

Les pyramides des âges représentant graphiquement la distribution par sexe et par groupes d'âge quinquennaux des populations urbaines et rurales soulignent les différences sensibles selon les milieux de résidence (fig. 44).

La base de la pyramide de la population rurale est beaucoup plus large et témoigne d'une fécondité plus élevée, plus dynamique. Les jeunes de moins de quinze ans représentent, en effet, $47,1\%$ de la population rurale, contre $44,4\%$ en milieu urbain. La pyramide rurale est plus étroite au niveau des adultes en particulier pour les tranches d'âge : 15-24 ans et 45-54 ans en raison pour la première tranche d'âge, de l'émigration définitive vers les villes (les départs des campagnards intéressent en majorité le groupe des "jeunes adultes"), dans une moindre mesure de l'émigration temporaire pouvant toucher de préférence les hommes jeunes (émigration externe). Les effets des départs des jeunes adultes des campagnes ne semblent point s'y manifester globalement dans le sens d'une baisse de la fécondité, à l'inverse de l'évolution enregistrée dans les zones de départs des pays européens. Cependant, il faut envisager à terme l'ébauche d'une telle évolution, une étude de la fécondité régionale est désormais indispensable.

Au sommet de la pyramide, les différences entre population urbaine et population rurale, sont moins accusées qu'au recensement de 1960. La part des personnes âgées de soixante ans et plus qui était de $7,8\%$ en milieu rural contre $5,1\%$ en milieu urbain en 1960, est passée en 1971, respectivement à $7,5\%$ et à 6% . Les déclarations des âges intéressant ces catégories de population demeurent fort inexactes, néanmoins une certaine amélioration peut être relevée depuis 1960; en effet, si le vieillissement d'origine socio-psychologique demeure plus évident à la campagne qu'à la ville, il tend à s'atténuer : ainsi le nombre des "centenaires" a diminué de moitié entre les deux derniers recensements.

L'origine des disparités plus fortes pour le sexe féminin entre 10 et 24 ans, tient à certains traits caractéristiques de la migration féminine de la campagne à la ville. S'il est difficile d'estimer statistiquement certains phénomènes, la familiarité que nous avons entretenue pendant de longs mois avec la réalité familiale marocaine... et les feuilles de ménage des recensements, nous permet de souligner les cas très fréquents de mariage de citadins avec de jeunes filles demeurant jusqu'alors au bled (ce fait ne caractérisant pas uniquement les gens originaires du Sud marocain) et "d'adoption" par de nombreux ménages urbains de jeunes

filles "nièces-ménagères", nées d'un frère ou cousin, demeurant en milieu rural ou d'une connaissance du douar d'origine du chef de ménage citadin; ce dernier ayant pu y conserver des biens et des affaires, et entretenir diverses relations familiales et sociales. Ce fait peut expliquer, tout particulièrement l'excédent féminin urbain du groupe d'âge 10-14 ans; le "vieillissement" d'origine psychologique plus marqué chez les jeunes femmes rurales ne peut, en effet, justifier une telle différence.

2- 4 - LES VARIATIONS DE LA COMPOSITION PAR AGE ENTRE LES VILLES.

Nous ne disposons que des données concernant les dix plus grandes villes du Maroc. Toutes ces villes présentent une structure d'âge jeune, cependant des différences sensibles apparaissent. Oujda et Kenitra sont les villes les plus jeunes, possédant un potentiel démographique exceptionnel : les jeunes de moins de 20 ans, représentent, respectivement 57 % et 56,3 % de la population totale. Par contre, à Rabat, la proportion des moins de 20 ans (au sein de la population totale) est nettement inférieure à la moyenne urbaine, soit 52,2 %. Tanger (53,3 %) et Tetouane. Safi (53,6 %) se placent aussi en dessous de la moyenne (54,7 %), tandis que les autres centres offrent des pourcentages de moins de 20 ans, voisins (entre 54,3 et 55,2 %, moyenne nationale urbaine 54,7 %).

Les variations sont suffisamment importantes pour n'être point contestées. Elles évoquent, déjà, des comportements, démographiques des populations, différentiels. En effet, si ne sont pris en considération que les cas extrêmes : Rabat et Oujda - Kenitra, on constate que ces villes ont connu depuis la seconde guerre mondiale, des taux annuels d'accroissement très élevés, mais voisins, l'immigration étant le facteur principal. Rabat, au cours de la décade précédent le recensement, connaissant un taux sensiblement plus élevé : 6,2 % par an, contre 5,85 % pour Oujda et 5,5 % Kenitra. Il faut donc évoquer une différence de comportement à l'égard de la fécondité, des populations urbaines. Le recul de la fécondité étant très net dans la capitale en

raison de l'apparition d'un complexe économique et socio-culturel favorable : niveau de vie dans l'ensemble supérieur à celui des autres centres, processus d'acculturation plus avancé, immigration d'origine urbaine et de personnes d'un niveau culturel plus élevé que celui de l'ensemble. D'autre part, l'effet de démonstration y est plus avancé qu'ailleurs, le modèle de référence "externe" (occidental) est devenu le mode de vie "normal".

3 - ETUDE DE LA STRUCTURE MATRIMONIALE DES POPULATIONS CITADINES.

L'étude de la structure matrimoniale des populations permet, non seulement de préciser certaines caractéristiques démographiques : nuptialité et divortialité, mais encore de fournir les éléments d'étude, favorisant une meilleure approche ou interprétation de phénomènes économiques, sociaux et culturels.

3-1- POPULATION TOTALE ET ETAT MATRIMONIAL.

La situation matrimoniale de la population du Maroc peut être schématisée par les données statistiques suivantes, intéressant l'année 1971 : 58,8 % de célibataires, 34,8 % de gens mariés, 4,3 % de veufs et 1,6 % de divorcés. Le pourcentage élevé des célibataires rend compte de l'extrême jeunesse de la population : 46,1 % des Marocains des deux sexes étaient âgés de moins de 15 ans. Les célibataires appartiennent en majorité, aux tranches d'âge jeunes (de 0 à 14 ans), c'est-à-dire qu'ils n'étaient parvenus, au jour du recensement, à l'âge du mariage. Pour estimer plus concrètement la situation matrimoniale, nous avons jugé opportun de ne considérer que la fraction de la population âgée de 15 ans et plus.

Tab. 34 : Etat matrimonial des populations âgées de 15 ans et plus en 1971.

	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
Les 2 sexes :	24,5 %	64,6 %	8,0 %	2,9 %
S. Mas :	32,7	63,9	1,7	1,7
S. Fem :	16,5	65,2	14,1	4,2

Un quart de la population en âge de se marier est en situation de célibat. Le pourcentage des hommes célibataires est deux fois plus élevé que celui des femmes. La femme, en effet ne prolonge qu'exceptionnellement sa situation de célibataire et se marie beaucoup plus tôt que l'homme. En première analyse, elle demeure vouée au mariage et à la famille.

Si les pourcentages d'hommes et de femmes mariés sont peu différents, ils le doivent évidemment, aux fortes disparités du comportement des deux sexes, à l'égard du veuvage et du divorce. Le nombre des veuves est nettement supérieur à celui des veufs : 586.000 contre 69.000 (un veuf pour 8-9 veuves). Cette différence ne peut être imputée entièrement aux fausses déclarations des femmes qui, pour des motifs psycho-sociologiques, se présentent plus volontiers veuves que divorcés. En effet, le nombre de divorcées (173.000 en 1971) est également plus important que celui des divorcés (65.800). Il faut évoquer un problème plus général et fort d'incidences sur les faits démographiques, celui des difficultés que rencontrent veuves et divorcées pour se remarier. Interviennent aussi, les effets de la surmortalité masculine et la différence d'âge entre les époux au premier mariage.

Le niveau de la fécondité marocaine sera fortement influencé par la situation matrimoniale de la population féminine aux divers âges. Une analyse plus détaillée apparaît nécessaire.

3-2- POPULATION URBAINE ET SITUATION MATRIMONIALE.

La distribution de la population urbaine âgée de 15 ans et plus, selon le sexe et l'état matrimonial, est résumée par le tableau suivant (Tab. : 35).

Tab. 35 : Etat matrimonial des populations urbaines âgées de 15 ans et plus, en 1971.

· M. Urbain	:	Célibataires	:	Mariés	:	Veufs	:	Divorcés	:
·	:		:		:		:		:
· Les 2 sexes	:	30,6 %	:	58,2	:	7,7	:	3,5	:
· S. Masculin	:	38,0 %	:	59,0	:	1,4	:	1,6	:
· S. Féminin	:	23,7 %	:	57,4	:	13,5	:	5,3	:

Exprimé en pourcentage, le nombre de veufs et de divorcés est en milieu urbain, sensiblement le même que celui de l'ensemble de la population marocaine (11,2 % contre 10,9 %). Il demeure ainsi très élevé. Une comparaison établie avec les autres pays du Maghreb met en relief le pourcentage particulièrement important des divorcés (Tab. 36).

Tab. 36 : Veuvage et divorce dans les pays du Maghreb (données exprimées en %).

· Situation	Population totale			Population urbaine:	
	· Maroc	· Algérie	· Tunisie	· Maroc	· Tunisie
· Matrimoniale	· 1971	· 1966	· 1966	· 1971	· 1966
· Veufs	· 1,7 %	· 2,04 %	· 2,3 %	· 1,4 %	· 1,9 %
· <u>S.M.</u>	·	·	·	·	·
· Divorcés	· 1,7 -	· 1,0 -	· 0,7 -	· 1,6 -	· 0,65 -
·	·	·	·	·	·
· Veuves	· 14,1 -	· 17,5 -	· 12,2 -	· 13,5 -	· 13,9 -
· <u>S.F.</u>	·	·	·	·	·
· Divorcées	· 4,2 -	· 2,85 -	· 1,5 -	· 5,3 -	· 1,9 -

(Algérie et Tunisie : Annuaire Démographique ONU 1971).

Pour les trois pays, la proportion des veuves est très élevée, le taux algérien témoigne des longues années de guerre et de souffrance. Par contre, le taux des désunions est, pour les différents milieux de résidence et pour les deux sexes, beaucoup plus important au Maroc que dans les deux autres pays; cette remarque est surtout valable pour le sexe féminin, le nombre des divorcées est en pourcentage, deux fois plus élevé en moyenne. Il faudra évoquer la tendance à l'éclatement de la famille traditionnelle et les conditions de la dissolution des liens du mariage par répudiation.

Les données statistiques confirment que les femmes se marient beaucoup plus tôt que les hommes, cependant le taux de célibat chez les femmes citadines est plus prononcé qu'en milieu rural.

L'effectif des célibataires du groupe masculin est supérieur à l'effectif féminin, mais la situation est inversée pour toutes les autres catégories (même si, en pourcentage, les mariés apparaissent plus nombreux). Le nombre de veuves et de divorcées est estimé à 291.500 personnes, contre 43.500 hommes placés dans la même position. En milieu urbain aussi, la femme divorcée ou veuve se remarie difficilement. Le pourcentage des divorcées est plus élevé en ville. Il n'est pas évident que les fausses déclarations de divorcées, se parant du titre de veuves, soient moins nombreuses qu'à la campagne. Par contre, la ville peut apparaître comme un milieu dissolvant quant à la solidité des liens traditionnels du mariage et de la famille. 18,8 % des femmes de quinze ans et plus se retrouvent sans conjoint après avoir été mariées; il est sûr que ce pourcentage élevé en rapport avec la structure par âge de la population féminine, corrige sensiblement, dans le sens de la baisse, la fécondité. Les effectifs des femmes mariées sont légèrement supérieurs à ceux des hommes; ceci laisse présager, outre les fausses déclarations de la part des divorcées ou des veuves (fort handicap social), les effets de la migration externe des hommes mariés et de la pratique de la polygamie, même si elle est, en milieu urbain en nette régression.

- La distribution selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial des populations urbaines, souligne la forte dissymétrie entre les sexes (Fig. 45).

Elle tient essentiellement à l'âge au mariage. Les femmes se marient plus tôt. Les données concernant le groupe d'âge 20-24 ans, fournissent une idée générale de la précocité du mariage des femmes (comparée à celle des hommes) : 60 % des femmes de ce groupe sont mariées, contre 17,5 % des hommes.

Le calcul des rapports de masculinité pour les premiers groupes d'âge quinquennaux, selon l'état matrimonial, permet de souligner les oppositions entre les sexes.

Tab. 37 : Rapports de masculinité, selon l'état matrimonial. (population urbaine 1971).

Age	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
15 à 19 ans	114	8,6	15,4	5,5
20 à 24 ans	216	25,6	17,4	13
25 à 29 ans	307	59,7	17,4	25
30 à 34 ans	304	72	13,6	34,4
35 à 39 ans	235	95,3	9,2	35

Pour le groupe d'âge 15 à 19 ans, le rapport de masculinité des célibataires est peu important; il révèle un certain rapprochement des comportements des générations masculine et féminine (1952-1956) à l'égard du mariage. En milieu urbain, les jeunes filles refusent "la précocité au mariage" admise par leurs mères; il faut corrélérer le phénomène avec les modifications du complexe sociologique urbain (rôle de l'enseignement, en particulier). C'est désormais le groupe d'âge 20-24 ans qui apparaît comme le groupe charnière de différenciation. Le rapport de masculinité des célibataires double en quelques années : si 17,5 % des jeunes femmes de 15 à 19 ans sont mariées, 60 % appartenant au groupe 20-24 ans le sont.

Au fur et à mesure de l'accroissement des âges, les rapports de masculinité des mariés, augmentent sensiblement pour ne s'équilibrer grossièrement qu'à 35-39 ans. Les hommes se marient ainsi plus tardivement. L'écart d'âge entre les époux au sein du couple demeure important, les taux de veuvage féminin en porte témoignage.

Si le veuvage des hommes est peu élevé et n'intéresse après 70 ans guère plus de 10 % des personnes recensées, celui des femmes s'élève régulièrement avec l'âge : 70 % des femmes de 70 ans et plus. La croissance rapide du pourcentage des veuves (Fig. 46) est due d'abord au risque de veuvage de plus en plus marqué avec l'âge, puis à la faible probabilité décroissante de trouver un nouveau conjoint.

Le pourcentage des femmes divorcées est plus élevé pour tous les groupes d'âge (situé entre 4,5 % et 7,8 %) et il est relativement constant (cf. les taux de 5,6 % et de 6,3 % pour les tranches quinquennales 20-24 ans et 25-29 ans). Après 40 ans, en raison des difficultés plus grandes de remariage, il s'infléchit légèrement. Le nombre de divorcés est pour tous les âges inférieur de moitié ou des deux tiers à celui des femmes et la part relative qu'il représente au sein de chaque groupe d'âge, demeure invariable. Pour les hommes comme pour les femmes, l'état de divortialité n'est pas lié à l'âge à l'inverse des autres situations matrimoniales.

Il est difficile de connaître avec précision l'âge moyen au mariage, à défaut de données et d'informations statistiques adéquates : les erreurs de déclarations concernant l'âge sont trop importantes. Cependant, l'étude du fait matrimonial montre clairement que si le Maroc urbain conserve une population à nuptialité intense - le célibat des femmes demeurant exceptionnel - l'âge moyen au mariage des femmes a nettement augmenté au cours de la dernière décade précédant le recensement. Il se situe au-delà de 20 ans, entre 20 et 22 ans, se rapprochant de l'âge moyen au mariage des européennes par exemple (23 ans). Ce mouvement, vecteur d'une tendance favorable concernant la baisse

de fécondité, apparaît très important. Il devra être précisé lorsque seront évoqués les facteurs de la fécondité en milieu urbain, la nuptialité et la divortialité étant deux composantes essentielles.

De cette analyse, deux questions fondamentales se dégagent :

- la distribution de la population urbaine selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial, est-elle comparable à celle de la population rurale ou présente-t-elle de vives disparités ? Constaté ce fait est d'autant moins négligeable qu'une proportion plus ou moins forte, selon les villes ou selon les quartiers, de la population demeurant en ville, est née en milieu rural et peut témoigner de mentalités et de comportements "traditionnels" à l'égard du mariage.

- l'évolution récente de la structure matrimoniale des populations, selon les milieux de résidence, peut être envisagée grâce aux derniers recensements et aux enquêtes démographiques. Est-elle profonde, touche-t-elle également et dans le même sens populations rurales et populations urbaines, quelle signification peut-on lui donner, tel est le groupe de questions auquel il faudra répondre.

3-3- DISPARITES DE COMPORTEMENTS ENTRE VILLES ET CAMPAGNES.

L'étude de l'état matrimonial, selon le sexe, l'âge et les milieux de résidence, révèle des particularités propres à chaque milieu, pouvant mieux éclairer certaines observations de nature démographique autant que sociale ou économique.

La proportion des gens mariés est moins élevée, pour les deux sexes, en milieu urbain qu'à la campagne. Les femmes, divorcées ou veuves, sont, en milieu rural, plus nombreuses que les hommes placés dans le même état, néanmoins leur importance relative est beaucoup moins prononcée qu'en ville. Les veufs et divorcés éprouvent en milieu urbain moins de difficulté pour se remarier qu'à la campagne comme le révèlent les données statistiques suivantes (Tab. 38).

Tab. 38 : Situation matrimoniale des populations rurales et urbaines
âgées de 15 ans et plus, en 1971.

Etat Matrimeo.	Sexe masculin		Sexe féminin	
	m. urbain	m. rural	m. urbain	m. rural
Célibataires	38 %	29,7 %	23,7 %	12,3 %
Mariés	59 %	66,7	57,4	68,3
Veufs	1,4	1,9	13,5	8,2
Divorcés	1,6	1,7	5,3	2,6

Pour les hommes, le pourcentage des mariés est supérieur en milieu rural; ce phénomène est sensible jusqu'à 30 ans, par la suite, les différences s'atténuent (Fig. 47). Ainsi, au sein du groupe d'âge 25-29 ans, 73 % des ruraux sont mariés, mais seulement 58 % des citadins. En ville, les jeunes retardent leur date d'entrée au mariage. Le célibat est plus développé, jusqu'au groupe 30-34 ans. Au-delà, la différence entre villes et campagnes s'atténue, néanmoins, si les pourcentages deviennent négligeables en milieu rural, ils conservent une maigre importance (5 %) en ville.

Pour les veufs et divorcés, les pourcentages sont légèrement supérieurs à la campagne, mais les variations sont trop faibles pour être significatives. Comme en milieu urbain, la probabilité de veuvage augmente avec l'âge; quant aux chances de divorce, elles sont plus grande au sein des groupes d'âge 20-34 ans que dans la tranche 35-59 ans. Les taux de divortialité légèrement plus élevés en milieu rural ne signifient pas une stabilité meilleure du mariage en milieu urbain, mais des possibilités de remariage plus larges.

Pour le sexe féminin, dont les observations, en ce qui concerne les différences de comportement démographique entre villes et campagnes, apparaissent plus solides, les taux de mariées sont plus

élevés en milieu rural. Le plus grand nombre de divorcées et de veuves, en ville, ne peut expliquer cette différence. Le célibat y est deux fois plus fréquent, l'âge moyen au mariage supérieur de quelques années. Les pourcentages des mariées s'élèvent du groupe d'âge 15-19 ans au groupe 30-34 ans pour les deux milieux, cependant, ils augmentent plus rapidement en milieu rural. Plus du tiers des femmes âgées de 15 à 19 ans sont mariées à la campagne contre 17-18 % en ville et 83,6 % des femmes de 20-24 ans le sont contre 60 % en milieu urbain.

Ces différences prononcées sont porteuses de promesses concernant une fécondité différentielle par âge sensible, selon les lieux de résidence. D'autant que les pourcentages de veuves et de divorcées sont à tous les âges supérieurs, en milieu urbain.

La diminution des taux de femmes mariées après 35 ans, peut être attribuée pour une part au divorce, pour la plus grande, au veuvage. La proportion des veuves apparaît plus élevée en ville, il demeure hasardeux d'y voir la grande différence d'âge entre époux, celle-ci étant plus prononcée encore à la campagne. Il faut suggérer plus certainement, mais les témoignages concrets font défaut, l'hypothèse que le nombre des divorcées est, en ville, plus élevé que les statistiques ne le révèlent, un certain pourcentage de divorcées se faisant passer pour veuves.

Le pourcentage sensiblement plus élevé des divorcées en milieu urbain souligne que le mariage rencontre globalement encore, les conditions d'une plus grande stabilité, en milieu rural. Cependant, le nombre élevé de divorcées, en particulier au sein des tranches d'âge : 15-24 ans, révèle l'amorce de la transformation rapide des comportements des ruraux, reflet des mutations psycho-sociologiques qu'enregistrent les campagnes, depuis plusieurs années. La dissolution progressive des liens, rapports familiaux "traditionnels" : éclatement de la famille patriarcale en unités plus réduites, relâchement des mécanismes de solidarité protégeant la famille et la mère-épouse, favorisée par l'élargissement des modes de vie citadin et "moderne", dû autant aux transformations économiques et sociales du monde rural qu'à l'accélération du processus migratoire.

3-4- EVOLUCION DES MENTALITES ET DES COMPORTEMENTS.

Les modifications de la structure matrimoniale des populations marocaines, urbaines et rurales, confirment-elles le sens de cette orientation esquissée ?

Nous disposons, pour mesurer les changements de structure, des résultats des recensements successifs de 1960 et de 1971 et des enquêtes démographiques de 1962 (Enq. à objectifs multiples) et de 1972 (zone du CERED). Nous nous intéressons à l'évolution de la proportion des célibataires, au sein des premières tranches d'âge adulte, aux dates de référence sus-citées.

- La population masculine célibataire, selon les milieux de résidence, le tableau suivant révèle les changements (Tab. 39).

Tab. 39 : Proportion des célibataires masculins, selon l'âge et le milieu de résidence.

	milieu urbain			milieu rural		
Dates	1960	1971	1972	1960	1971	1972
15-19 ans	95 %	98,3	99,7	92,4	96	98,3
20-24 ans	61,6	81,5	85,5	55	64,1	70,7
25-29 ans	24,8	39,1	41,8	20,4	23,7	22,7

La proportion des célibataires au sein de chaque tranche d'âge, a augmenté sensiblement. Si les variations enregistrées autour des années 1971 et 1972 sont parfois trop rapides pour n'être point suspectes (fausses déclarations des âges), elles se déroulent dans le même sens et corroborent plusieurs observations essentielles. Les hommes, à quelque milieu de résidence qu'ils appartiennent, ont tendance à retarder leur date d'entrée au mariage. L'évolution est plus sensible

en ville et intéresse les trois classes d'âge, c'est ainsi que 40 % des personnes recensées ou enquêtées du groupe 25-29 ans sont des célibataires en 1971.2 contre 25 % en 1960. Dans les campagnes, la tendance est moins forte et n'intéresse que les classes 15-24 ans. Car, la proportion des célibataires et des mariés au sein du groupe 25-29 ans n'a guère varié. Ces premières remarques soulignent déjà le retard d'évolution de la campagne sur la ville (ce qui n'est pas original), la plus grande résistance du milieu rural à l'adoption de comportements teintés d'individualisme. L'habitant du bled demeure encore soumis au caractère collectif et social du mariage, néanmoins, l'évolution enregistrée auprès des nouvelles générations est l'indicateur d'une transformation rapide.

L'étude de l'évolution du célibat au sein de la population féminine, selon le milieu de résidence, est porteuse de significations originales.

Tab. 40 : Proportion des célibataires féminins, selon l'âge et le milieu de résidence.

Age	Dates	m. urbain				m. rural			
		1960 (1)	1962 (2)	1971 (3)	1972 (4)	1960	1962	1971	1972
15-19		43,6	53,2	80,4	84,2	40,0	44,5	62,4	68,6
20-24		7,4	8,4	33,3	35,6	5,5	4,9	11,2	13,2
25-29		2,6	1,8	10,5	7,8	2,2	1,7	2,5	2,8

(1) Recensement de 1960. Vol. III p. 528.

(2) Enquête à objectifs multiples. 1962.3 p. 45 et 46

(3) Recensement de 1971. Vol. I (sondage 1/10) p. 25

(4) CERED. Résultats de l'enquête (2 ème passage) Vol. I.

Sans oublier que les données statistiques concernant l'âge demeurent approximatives, il faut souligner l'évolution très rapide des comportements des citadines se rapportant à l'âge au mariage et celle, moins vive pour les femmes résidant à la campagne, mais selon une orientation identique. La mutation est spectaculaire et ne peut qu'avoir à terme des effets sur la fécondité urbaine et à un degré moindre, rurale. La nuptialité féminine demeure intense quelque soit le milieu d'origine et peu de femmes échappent au mariage. Cependant, le mouvement profond et significatif de retarder l'âge au mariage dont on ne peut à l'avenir qu'attendre une accentuation, peut bouleverser en milieu urbain, plus timidement en milieu rural, les convictions généralement admises d'une forte précocité au mariage, en partie, responsable d'une fécondité très élevée. Les raisons profondes de cette évolution seront envisagées plus loin.

Jusqu'au début des années soixante, le comportement des femmes à l'égard du mariage est peu différent, quel que soit le lieu de résidence. L'âge au mariage, en ville, est à peine retardé sur celui à la campagne. L'urbanisation récente de populations nées pour la plupart en milieu rural en est la raison essentielle. L'enquête démographique de 1961.³ a révélé l'évolution sensible, à l'égard du mariage des personnes du groupe d'âge 15-19 ans, les résultats du recensement de 1971, puis de l'enquête CERED la confirment nettement. En effet, la proportion des célibataires au sein du groupe 15-19 ans, est passée de 43-44 % en 1960 à 80-84 % douze années plus tard tandis qu'elle était multipliée par cinq, pour la tranche d'âge 20-24 ans.

Sans conteste, l'urbanisation des populations (féminines) engendre de profonds changements, bouleversements même, de mentalités. La population jeune, en âge de se marier (15-24 ans) se dégage de plus en plus des contraintes collectives exercées sur l'individu. Ce mouvement reflète une rupture dans les valeurs traditionnelles, une évolution du pouvoir au sein de la cellule familiale et un début d'émancipation féminine, en corrélation avec de nombreux facteurs : l'école, l'information, le travail féminin...

Un mouvement de même nature, mais retardé et moins puissant, touche plus discrètement encore, les mentalités rurales. Sensible, auprès des générations de l'Indépendance, le pourcentage des célibataires passant pour la classe d'âge 15-19 ans de 40 à 68 % dans l'intervalle intercensitaire, il faut attendre, dans les prochaines années, une aggravation positive du processus, riche de conséquences, même si l'intensité de la nuptialité demeure aussi prononcée : 2,2 % de célibataires dans la tranche 25-29 ans en 1960 et 2,8 % en 1972.

Mouvement parallèle, mais décalé des comportements à l'égard du mariage en ville et à la campagne, cependant, en raison de l'évolution très rapide des mentalités urbaines, il naît entre les deux milieux, une "distanciation" socio-culturelle très prononcée qui n'est pas sans augurer de disparités accrues au sein de la société marocaine. D'autant que n'ont été envisagées que les situations moyennes, or les distances s'accusent aussi entre les zones modernisées et les espaces "périphériques".

La comparaison de l'évolution des structures matrimoniales entre villes et campagnes marque l'intérêt d'une étude différentielle : la recherche des particularités propres à chacune des régions et aux différentes agglomérations urbaines, et suggère aussi l'attention portée au statut matrimonial des populations urbaines, selon le milieu géographique d'origine.

3- 5 - LA SITUATION MATRIMONIALE DES POPULATIONS DES GRANDES VILLES.

L'étude de l'état matrimonial des populations a révélé certains caractères propres à chaque milieu de résidence. L'analyse des structures matrimoniales des populations des villes suggère-t-elle aussi des caractères, des comportements propres à chacune d'elle ?

L'examen de la structure matrimoniale est envisagé à travers les exemples représentés par les deux grands centres côtiers d'inspiration "moderniste" : Casablanca et Rabat, et par les deux plus

importants centres de l'Intérieur, taxés de "traditionnalisme" : Marrakech et Fès. L'hypothèse retenue est qu'il peut exister différents types de comportements à l'égard de la famille, du mariage, selon les centres de résidence urbaine. Les populations "littorales" baignant dans un contexte de modernité, d'émancipation sociale, de changement culturel plus évident et plus fort que celles de Fès et de Marrakech, attachées, au moins en apparence, à des comportements plus traditionnels. La distribution des populations adultes, selon l'état matrimonial, est donnée par le tableau suivant (Tab. 41).

Tab. 41 : Distribution des populations urbaines, âgées de 15 ans et plus, selon le sexe et l'état matrimonial - 1971 -

- Données exprimées en pourcentage -

1971	Casablanca		Rabat		Fès		Marrakech	
	S.M	S.F.	S.M	S.F.	S.M	S.F.	S.M	S.F.
Célibataires	39,2	25,4	40,7	27,3	39,3	26,5	39,8	24,5
Mariés	58	56,8	56,5	55,3	58,3	56	56,9	53,4
Veufs	1,3	12,4	1,4	12,3	1,5	13,6	1,8	14,7
Divorcés	1,5	5,4	1,4	5,1	0,9	3,9	1,5	7,4

Les données globales que le tableau révèle, sont concordantes pour les deux sexes et ne font pas ressortir de différences très significatives entre les villes retenues. L'homogénéité des comportements l'emporte sur les éléments de divergence.

Le pourcentage de célibataires est plus élevé pour les deux sexes, dans les grandes villes que dans les petites ou moyennes villes (si celles-ci ne sont intégrées dans un complexe urbanisant supérieur, ainsi Mohammedia) dont les comportements demeurent encore très proches de ceux des campagnes.

C'est à Rabat que la proportion des célibataires est la plus forte. La capitale, en effet, rassemble une population orientée principalement vers les activités du tertiaire et offre un taux d'activité féminine plus élevé que la moyenne - les jeunes filles employées dans les administrations ou pour celles qui n'ont bénéficié d'une scolarisation prolongée, dans les services domestiques. Cependant, il ne faut pas attacher trop d'importance à ces divers éléments puisque les différences entre les villes ne sont guère prononcées et que pour les premières tranches d'âge adulte (de 15 à 24 ans), les proportions les plus marquées de célibataires appartiennent aux cités dites "traditionnelles (Tab. 42).

Tab. 42 : Etat matrimonial de la population féminine, de la tranche d'âge 20-24 ans, aux recensements de 1960 et 1971.

	Casablanca		Rabat		Fès		Marrakech
							(a)
	1960	1971	1960	1971	1960	1971	1971
Célibataires	5,8	34,8	10,9	38,7	12,6	40,4	39
Mariées	86,2	58,8	80,5	57	80,1	54,8	53,7
Veuves	1,6	0,9	2,4	0,7	2,6	1,2	1,4
Divorcées	6,1	5,5	5,9	3,6	4	3,5	5,9

(a) En 1960, les données concernant les villes de Marrakech et de Safi sont confondues (Résultats du Recensement de 1960. Vol. III, 1972).

Les données précédentes ne révèlent pas de disparités de comportement entre les populations des villes, quelle que soit la trajectoire économique et sociale de chacune d'elle. Il n'y a pas de corrélation évidente entre comportement matrimonial dégagé des contraintes familiales, exercées par le milieu socio-culturel, et ville "moderne". Le schéma de l'hypothèse adopté en introduction n'a aucune réalité concrète apparente. Les comportements matrimoniaux des populations des grands centres sont à tous points de vue, comparables.

Depuis l'année 1960, les populations des grandes villes ont enregistré un net recul de l'âge au mariage. L'évolution a été plus rapide dans les agglomérations étudiées, notamment à Casablanca. En 1960, les pourcentages de célibataires étaient remarquablement plus élevés à Rabat et à Fès; en 1971, la population de la préfecture casablancaise a un comportement voisin de celui des autres villes. C'est ce qu'indiquent le tableau 42 et celui intéressant les groupes d'âge féminins de 15 à 19 ans (Tab. 43).

Tab. 43 : Etat matrimonial des populations féminines de la tranche d'âge 15-19 ans. (Recensement de 1960 et de 1971).

	Casablanca		Rabat		Fès	
	1960	1971	1960	1971	1960	1971
Célibataires	38,5 %	81,5 %	52,2 %	81,7 %	56,4 %	83,6 %
Mariées	55,5 %	16,7 %	42,5 %	16,7 %	37,9 %	14,6 %
Veuves	0,9 %	0,25 %	0,9 %	0,3 %	1,2 %	0,5 %
Divorcées	4,4 %	1,5 %	3,4 %	1,3 %	3,0 %	1,3 %

La période actuelle témoigne donc d'une phase d'homogénéisation des comportements. En 1960, de sérieuses différences se manifestent, correspondant aux conditions de la croissance démographique des cités. Casablanca a connu un rythme d'accroissement rapide et continu, dû notamment à l'arrivée massive de campagnards déracinés qui drainent, en milieu urbain, des habitudes et des mentalités rurales. Rabat et Fès sont moins intéressées par le processus d'immigration rurale. Ainsi, au sein de la tranche d'âge 15-24 ans, le pourcentage des femmes nées à la campagne s'élève à 57,7 % à Casablanca contre 29,7 % à Fès. Il existe à cette date, une nette corrélation entre l'intensité et la précocité au mariage et le poids de la population, née en milieu rural. Casablanca, principal terminus migratoire, hérite de comportements démographiques d'inspiration campagnarde.

La situation, selon l'état matrimonial, des populations urbaines, est différente selon qu'il s'agit de personnes nées en milieu rural ou de citadins de souche. La connaissance, l'étude des caractères démographiques des populations urbaines ne peuvent négliger la composition de ces populations, selon leur lieu de naissance. L'âge doit être pris en considération sachant que la majorité des immigrants appartient aux tranches d'âges jeunes et dynamiques, tout particulièrement le groupe 15-24 ans.

Ainsi, les taux de célibat des femmes d'origine citadine sont supérieurs à ceux de celles d'extraction campagnarde. En 1960, au sein de la tranche d'âge 15-24 ans étaient enregistrés 29 % de célibataires et 62 % de mariées pour les populations de souche citadine, et 12 et 80 % respectivement, pour celles nées à la campagne.

Depuis 1960, les conditions de la croissance des villes se sont modifiées. Si les flux migratoires vers les villes se sont amplifiés et en partie réorientés, intéressant désormais la plupart des villes et notamment celles de l'Intérieur, le poids de l'immigration dans les taux et les rythmes d'accroissement des villes (les plus grandes) a diminué. Le croît naturel des populations urbaines assure la plus grande part de la croissance. Le pourcentage des personnes nées en milieu rural, au sein des tranches d'âge "jeunes-adultes" a baissé et la population urbaine est moins soumise qu'auparavant aux coutumes, à l'égard du mariage et de la famille, héritées du milieu rural. D'autre part, les grandes villes enregistrent le rapprochement des taux d'accroissement démographique, en rapport avec l'augmentation de leur poids démographique.

Conclusion

Le développement des moyens audio-visuels d'information, de l'enseignement, de nouvelles habitudes de consommation... a favorisé la naissance d'un complexe socio-culturel urbain "national". L'apparition progressive d'un mode de vie citadin "uniformisé", c'est-à-dire de mentalités, de comportements socio-culturels identiques quelle que soit la ville, peut expliquer la manifestation d'une tendance à l'homogénéisation des comportements démographiques. Sil existe, évidemment,

des variantes selon les agglomérations, elles demeurent moins fortes et "obligatoires", que les éléments de rencontre, de convergence et d'individualisation à l'égard du monde rural. Des différences encore sensibles existent entre les quartiers urbains au sein d'une même agglomération, en fonction notamment, de l'origine géographique des habitants et de l'ancienneté d'installation dans la ville, néanmoins, elles s'effaceront à moyen terme beaucoup plus rapidement qu'entre milieu urbain et milieu rural.

Si l'on peut relever quelques différences, quant à la situation matrimoniale des populations, entre une ville "moderne" d'expansion et un centre "traditionnel", ces différences ne sont pas plus significatives que les variations enregistrées entre les agglomérations appartenant au même type de croissance. Les facteurs d'explication à caractère passéiste, opposant un mode de vie "modernisé" et un genre de vie demeuré très traditionnel, ne semblent plus défendables et variables. Les comportements socio-culturels des populations se modifient dans le sens d'une plus grande homogénéisation et de l'adoption d'un type unique, "modernisé", acculturé. En un mot, ils s'urbanisent et se généralisent.

Les éléments dissolvants du complexe socio-culturel ancien et "ruralisé" en partie, sont extrêmement actifs, notamment depuis quelques années. Aucun groupe citadin ne semble s'y soustraire, quel que soit le niveau d'intégration économique et social des chefs de famille, il apparaît que les enfants échappent de plus en plus rapidement (effet d'accélération) aux contraintes familiales et démographiques induites, sinon transportées du monde rural, du moins confortées par lui. Ainsi comprend-t-on le recul constaté de l'âge moyen au mariage, le développement du célibat (encore très modéré) qui ne peuvent à l'avenir que croître et engager les composantes de la démographie marocaine sur d'autres voies, celle de la baisse de la fécondité.

L'évolution sera d'autant plus rapide que les relations socio-démographiques avec le monde rural s'atténueront, que les rapports entretenus, le seront avec des espaces agricoles modernisés en voie de destabilisation sociale accélérée.

CHAPITRE 3 - NATALITE ET FECONDITE, EN MILIEU URBAIN.

Si la fécondité représente l'élément moteur de l'expansion démographique, l'initiative étant du domaine de l'homme, au même titre que le mouvement de baisse de la mortalité, amorcé sérieusement depuis la fin de la seconde guerre mondiale, en est le principal responsable, ses caractéristiques demeurent encore mal connues, son niveau, malgré des travaux récents et pertinents, encore imprécis. Pourtant, il ne fait aucun doute que la population marocaine participe au mouvement des populations non ou peu malthusiennes et que le Maroc se place dans le groupe des pays sous-développés à très forte fécondité.

Le Maroc, comme la majorité des pays du Tiers-Monde, ne possède pas un système efficace d'enregistrement des faits démographiques. Aussi, même si l'enregistrement des naissances progresse et s'améliore, notamment dans les villes, il demeure difficile et problématique d'utiliser ces données fragmentaires. C'est la raison pour laquelle la mesure de la fécondité dépend, encore, des informations recueillies lors des recensements et surtout lors des diverses enquêtes démographiques. Celles-ci sont fondamentales quant à la connaissance du fait démographique marocain et doivent être développées.

1 - LE NIVEAU ET L'EVOLUTION DE LA NATALITE MAROCAINE.

Jusqu'à une date récente, le niveau de la fécondité marocaine est demeuré mal apprécié; les estimations des taux démographiques sont grossières et entachées d'erreurs, dont la source est l'emploi de méthodes, fondées sur l'étude des groupes d'âge. Or les déclarations des âges ne sont point satisfaisantes, ainsi que nous l'avons montré dans le chapitre précédent et les informations utilisées erronées.

1-1-LA NATALITE .

Les premières tentatives d'estimation des taux de natalité furent réalisées à partir des structures par âge et reposent sur l'utilisation de tables de mortalité appropriées. Rappelons brièvement ces

premiers calculs.

Lors de la première enquête de consommation des ménages, entreprise en 1959-60, au lendemain de l'Indépendance, la connaissance de l'effectif des enfants de moins de un an, au sein de l'échantillon (4,35 % de la population de l'échantillon) a permis d'estimer un taux de natalité global (milieu urbain et milieu rural), compris entre 47 et 50 ‰(1).

De même, le Service Central des Statistiques a pu estimer le taux de natalité à 55 ‰ pour la période 1950-1955 et à 52.53 ‰ pour la phase 1955.1960, en se basant sur les groupes d'âge de 0 à 4 ans révolus et de 5 à 9 ans, au recensement de 1960 et en retenant une espérance de vie à la naissance de 40 et de 42,5 années (2). La méthode de l'inverse du taux de survie étant appliquée aux trois groupes d'âge : 0-4 ans, 5-9 ans et 10-14 ans, la moyenne des résultats obtenus conduit à un taux de natalité de 48.49 ‰.

Les services démographiques de l'O.N.U. avaient, en prenant pour base effective le groupe d'âge 5.9 ans, au recensement de 1952, estimé le taux de natalité à 48 ‰, pour la période troublée 1942.1947 (3).

L'utilisation du groupe d'âge 0.14 ans donnera le taux de 47 ‰ pour la période 1945.1960, à l'ensemble de la population marocaine musulmane (4). Ce dernier taux est la seule estimation valable que l'on puisse retenir à partir de la méthode des structures par âge et des tables de survie. En effet, les diverses estimations sont faussées par l'utilisation de données erronées concernant les groupes d'âge 0-4, 5-9 et 10-14 ans. Tantôt les groupes d'âge sont surestimés, tantôt

(1) "La consommation et les dépenses des ménages marocains musulmans" (résultats de l'enquête 1959.1960).

Service Central des Statistiques. Août 1969 . 206 p.

(2) "Résultats du Recensement de 1960". S.C. Statistiques. Rabat
Vol. I Nationalité. Sexe. Age. 1964 (pages 47.8).

(3) "Annuaire Démographique. 1965".

Nations.Unies. New-York 1966.

(4) "Population Bulletin of the United Nations"

Bull. N° 7 1963.

sous-évalués (groupe 10.14) lors du recensement de 1960, seul le groupe de 0 à 14 ans est à peu près correctement connu.

- L'enquête réalisée au cours des années 1961.3 (Enquête à objectifs multiples), sur l'ensemble du territoire national, représentera un progrès réel dans la connaissance des comportements démographiques des populations. L'enregistrement des naissances : enquête à passages multiples en milieu rural et enquête par questions rétrospectives en milieu urbain, a permis d'évaluer divers taux de natalité selon les milieux de résidence : 45,6 % pour les populations campagnardes et 47,2 % pour les populations urbaines, pour l'année 1962. Ces taux sont sensiblement sous-estimés en milieu rural et en milieu urbain, pour des raisons qui tiennent à la fois aux méthodes (questionnaire rétrospectif, en milieu urbain), aux techniques d'enquête (encadrement insuffisant) et aux difficultés psychologiques et culturelles des questionnaires relatifs aux grossesses et aux naissances, auprès des divers échantillons de population. Aussi peut-on retenir les estimations suivantes pour les taux de natalité de 1962 :

Ensemble du pays	47.47,5 %
Campagnes	46.47 %
Villes	48 % (Casablanca 50 %).

Le taux de natalité en milieu urbain serait plus élevé que celui estimé pour les campagnes. Ce phénomène peut témoigner à la fois de structures par âge jeunes, d'une distribution favorable des populations selon l'état matrimonial et d'une meilleure infrastructure médico-sociale en milieu urbain.

- Le CERED a expérimenté le système d'enquête de double collecte dit P.G.E. / E.R.A.D. - Population Growth Estimation / Evaluation du rythme d'accroissement Démographique - (5), reposant sur l'utilisation de deux sources d'information : enregistrement mensuel des événements démographiques et enquête à périodicité semestrielle, cela afin d'éviter les oublis, une sous-estimation des naissances et des décès. Par une opération de couplage, les taux de couverture

(5) Rachidi M., Abzahz M. et Housni E. :

"Les objectifs, le programme et les premières expériences du CERED"
Revue "As-Soukan" Janvier 1973 n° 1.

sont dégagés pour chaque source. Dans le cadre d'une première publication portant uniquement sur les résultats obtenus par l'enregistrement, plusieurs taux de natalité ont pu être présentés, mais les résultats apparaissent globalement, peu satisfaisants. La population rurale ayant un taux brut de natalité supérieur à celui enregistré en milieu urbain, la différence étant de l'ordre de 43 % (6).

Aussi, pour estimer de façon plus satisfaisante le niveau de la fécondité marocaine en 1972, les démographes du CERED n'ont plus retenu, dans une deuxième phase de recherche que les données sur la fécondité, relatives à l'enquête (7). Celles-ci sont en effet de meilleure qualité : les enquêteurs chargés de l'opération technique de l'enquête, étant d'un niveau supérieur et mieux formés que ceux employés pour l'enregistrement et surtout, lors du deuxième passage (l'enquête ayant duré une année, répartie en deux passages de six mois chacun), l'aspect "fécondité" a été privilégié. Les informations ainsi fournies par l'enquête ont été utilisées et traitées successivement par la méthode dite de "Brass" et celle de "la population stable" (8).

Il n'est ni dans notre propos, ni dans notre compétence de reprendre et de détailler les travaux de recherches du CERED. Cependant, il est utile de rappeler que ces deux méthodes reposent sur des informations différentes et qu'il sera particulièrement intéressant de comparer les résultats auxquels elles aboutissent.

La méthode dite de "Brass" : lors de l'enquête sont recueillies les données sur la descendance totale (les enfants nés vivants) des femmes classées par groupes d'âge, ainsi que celles concernant les

(6) "Les résultats de l'enregistrement des naissances et des décès pour 1972.1973" CERED. Dr de la Statistique. Rabat Mars 1974.

(7) "La fécondité marocaine"
CERED. Cahier n° 6 octobre 1974.

(8) A.J. Coale et P. Demeny : "Méthodes permettant d'estimer les mesures démographiques fondamentales à partir de données incomplètes".

Nations Unies S T / S O A / Série A/42.
New York 1969 (ch. II).

naissances survenues au cours d'une période (douze mois) précédent l'enquête. Ces deux types d'observations ne sont point parfaits et souffrent d'erreurs d'évaluation : oubliés par les femmes âgées d'enfants adultes au moment de l'enquête qui ont quitté le foyer familial ou mauvaise évaluation de la période de référence. Cependant, ils présentent chacun certains caractères décisifs : une distribution satisfaisante relative des taux de fécondité par âge, l'erreur d'évaluation étant indépendante de l'âge, et des nombres moyens d'enfants des jeunes femmes correspondant de façon correcte au niveau de la fécondité. W. Brass a profité de cette relation pour développer une méthode ingénieuse et complexe d'estimation de la fécondité.

La méthode de la population stable (y compris la correction tenant compte des effets de la baisse de la mortalité observée) permet d'estimer le niveau de la fécondité à partir de la structure par âge cumulée, et de la mortalité infantile ou du taux d'accroissement. Elle repose sur le principe que les caractéristiques d'une population sont liées et qu'ainsi, elles peuvent être déterminées en utilisant un ensemble correct de populations type : le modèle régional utilisé ici, étant le modèle "sud".

Les valeurs des taux de natalité, obtenus selon les méthodes de Brass et de Coale - Demeny, sont très proches, bien que leurs calculs reposent sur des informations différentes. "Cette concordance des estimations obtenues par des méthodes différentes montre qu'elles se rapprochent bien des valeurs réelles" (9). La moyenne des deux estimations peut apparaître comme la valeur la plus plausible.

(9) "La fécondité marocaine" op.cité p 10.

Tab. 44 : Taux bruts de natalité 1972, estimés selon différentes méthodes.

: Milieu de : résidence :	Méthodes d'estimation		: Taux de natalité : 1972 :
	Brass	Popul. stable	
: Urbain :	46,4 %	45,25 %	: 45,83 % :
: Rural :	48,9 %	48,4 %	: 48,65 % :

Le taux brut de natalité pour l'ensemble de la population (marocaine musulmane) serait de 47,7 %. Comparé au résultat obtenu lors de l'enquête à objectifs multiples, on peut conclure à la remarquable stabilité apparente de la natalité marocaine.

- Dans un article récent, K. Krotki et R. Beaujot apportent une contribution méthodologique importante quant à l'application de diverses méthodes analytiques à des mesures démographiques, à partir de données incomplètes (10). Ces méthodes qui s'efforcent de corriger les anomalies ou de compléter les éléments partiels, s'appliquent à la population du Maroc. L'estimation des paramètres démographiques conduit les auteurs à utiliser les méthodes de population stable, admettant qu'il est suffisant de connaître la structure par âge de la population et le taux d'accroissement (population fermée). Pour répondre à ces impératifs, il est indispensable de tenir compte des effets de l'émigration externe, de la sous-énumération par âge et par sexe aux différentes dates et de la mauvaise déclaration des âges. Les ajustements opérés, corrigeant les perturbations causées par les phénomènes indiqués, l'utilisation de quatre modèles : modèles de Stockholm, des Nations Unies, de Brass et de Coale-Demeny, conduit aux résultats suivants, jugés acceptables et bons par les auteurs, concernant la natalité : le taux de natalité brut de la population marocaine musulmane, pour la période intercensitaire 1960.1971, serait compris entre

(10) K. Krotki et R. Beaujot : "La population marocaine : reconstitution de l'évolution de 1950 à 1971".
Revue "Population" n°2 Mars. Avril 1975 (pp. 335.367).

44 et 49,5 % .

L'estimation des niveaux de fécondité, pour la période 1960.1970, par la méthode des taux de survie intercensitaires et avec l'hypothèse de population quasi-stable, a été menée par C. Paulet (11). Le taux de natalité serait, selon la première méthode, de 46,1 %, selon la seconde de 45,1 %. Ces estimations conduisent à penser que le taux marocain a été, sensiblement, inférieur aux prévisions habituellement admises et qu'un recul de la fécondité s'est amorcé.

Eléments de conclusion :

Les différentes estimations du taux de natalité, obtenues à partir des méthodes démographiques, adaptées aux populations à statistiques incomplètes et de plus en plus raffinées, sont concordantes et révèlent le niveau élevé de la natalité de la population du Maroc. Aucune n'est inférieure à 44 %. Le taux brut de natalité se situe dans la fourchette : 45. 49 %, ce qui place déjà le Maroc parmi les pays les plus dynamiques du Monde pour ce qui concerne la fécondité. Si nous éliminons les estimations les plus discutables, basées sur des informations erronées, nous pouvons mieux serrer la réalité et en comparant les divers résultats les plus plausibles, placer le taux brut de natalité marocaine à un haut niveau entre 46 et 48 %. Ce taux est supérieur à celui de la plupart des pays sous-développés. Au sein des pays du Nord de l'Afrique, seule l'Algérie aurait un taux de natalité légèrement supérieur. L'enquête accompagnant le sondage de contrôle du recensement de 1966 donnait un taux de 50 %. J. Vallin estime le taux brut algérien à 46 % en 1968 (12), tandis que l'Annuaire démographique 1971 le situe à 49,1 % pour la période 1965.70 (13) et le Population Reference Bureau, Inc à Washington, à 50 % en 1972.

(11) C. Paulet "Estimation des niveaux de fécondité et mortalité, au Maroc, pour la période 1960.1970".
- article op.cité - 1975 -

(12) J. Vallin "Les populations de l'Afrique au Nord du Sahara"
Revue Population Nov. Décembre 1970 (1233).

(13) Annuaire Démographique 1971. Nations Unies. New York 1972.
Estimation établie pour 1965.1970 par la Division de la Population des Nations Unies.

Si l'on ne tient compte des estimations établies par le Service Central des Statistiques pour la période 1950.1960 sur des bases trop discutables pour être retenues, apparaît une remarquable concordance des valeurs des diverses estimations du taux de natalité. Elle révèle nettement la permanence de la natalité de la population marocaine, à un haut niveau. Depuis la seconde guerre mondiale (la première estimation des services démographiques intéressant la période 1942.1947) le taux "estimé" oscillerait autour de la valeur moyenne de 47 ‰.

Les estimations du taux brut de natalité de la population urbaine sont moins fréquentes et plus aléatoires. Selon les résultats obtenus par l'Enquête à Objectifs Multiples, les naissances, pour un effectif égal de population, seraient plus nombreuses en milieu urbain : une ou deux naissances de plus pour 1000 habitants qu'en milieu rural. Ce bilan est en contradiction apparente avec la réalité d'une structure par âge plus jeune en milieu rural et d'une nuptialité légèrement plus précoce. Néanmoins, à l'actif de cette estimation, on doit souligner que le pourcentage des femmes de 15 à 49 ans au sein de la population de l'échantillon rural s'élevait à 21,2 %, tandis qu'il était de 22,7 % pour l'échantillon urbain (Enq. à objectifs multiples p 28). Ceci corrobore les résultats du recensement de 1960 : les femmes de la tranche 15.49 ans représentaient 21,7 % de la population rurale et 23,9 % de la population urbaine,

Les estimations du CERED pour l'année 1972, concernant la natalité en milieu urbain sont inverses puisqu'elles enregistrent en milieu rural trois naissances de plus qu'en ville, pour 1000 habitants. On ne peut retenir pour la décade 1962.1972, le schéma évolutif, esquissé par la comparaison entre les résultats des deux enquêtes, soit une baisse sensible de la natalité en milieu urbain (- 3 ‰) et une hausse estimée à 1,5 . 2 ‰ pour le milieu rural. En effet, il va à l'encontre des effets probables des flux migratoires internes, partant des campagnes vers les centres urbains, des populations jeunes et dynamiques à

majorité féminine et en âge de procréation. Le taux de natalité des campagnes a été sous-estimé, en 1962. Par contre, une baisse sensible de la fécondité urbaine, au cours de la dernière décennie, est probable, liée à l'épanouissement d'un complexe socio-culturel urbain plus favorable à une limitation des naissances, déjà évoqué (cf. l'augmentation rapide du taux de célibat des classes d'âge 15.24 ans, en milieu urbain).

Un taux brut de natalité de 44-46 ‰ peut caractériser la population citadine. Ces hésitations soulignent une fois encore, la fragilité des estimations des taux de natalité. L'étude de la fécondité selon les milieux de résidence, doit permettre une meilleure appréciation des phénomènes.

1- 2 - LA FECONDITE.

1-2-1- Les taux de fécondité générale.

Calculés à partir des documents de l'Enquête à Objectifs Multiples, pour l'année 1962, ils s'élèvent à 215 ‰ pour l'ensemble de la population, 204 ‰ pour les villes et 220 ‰ en milieu rural (14). L'application de la méthode Brass, aux données de la même enquête, permet de trouver un taux ajusté de fécondité pour la population totale, très voisin : 216,3 ‰ (15).

Les estimations des taux de fécondité de l'échantillon du CERED, pour l'année 1972, qui représentent les moyennes des estimations à partir des méthodes de Brass et de Coale-Demeny sont les suivantes :

- . population totale : taux de fécondité 211,5 ‰ a)
- . population urbaine : 188,7 ‰
- . population rurale : taux de fécondité 223,65 ‰

a) la moyenne pondérée des taux urbains et ruraux (0,347 P. urbaine et 0,653 population rurale.)

(14) D. Noin " La population rurale du Maroc" T. II p. 39.

(15) M. Rachidi "Méthode d'estimation de l'effectif des naissances annuelles et des taux de fécondité par groupe d'âge".
Revue "As.Soukan" n° 1 Janvier 1973 (pp. 51.66).

La population marocaine se situe parmi les populations les plus fécondes du monde : seules quelques populations d'Afrique Occidentale connaîtraient des taux légèrement supérieurs (Annuaire Démographique 1965 et 1971). Les taux de fécondité générale des populations des pays du Nord de l'Afrique, sont inférieurs au taux marocain. Si les documents utilisés ne sont ni très homogènes, ni toujours pertinents, on peut néanmoins, pour la comparaison, retenir les données suivantes : Algérie, taux de fécondité générale 198,3 ‰ (1964.5), Tunisie 189 ‰ (1968) et Egypte 180 ‰ en 1960 (16).

La fécondité des populations campagnardes, enregistrée au cours des deux enquêtes, est sensiblement plus élevée que celle des citadines. Ce résultat n'est pas surprenant; dans la plupart des pays sous-développés, la fécondité des populations rurales est plus forte que celle des villes.

Cependant, une remarque doit être faite quant à la distinction entre population urbaine et population rurale. Juger de la différence de fécondité à partir d'enquêtes rétrospectives n'est pas totalement probant, en raison de la présence en villes de femmes immigrées, nées en milieu rural, venues en ville après avoir entamé, sinon pour certaines achevé leur période de vie féconde. Toute enquête rétrospective en milieu urbain porte sur les événements démographiques survenus à la campagne.

Cependant, la comparaison des résultats des deux enquêtes, réalisées à dix années d'intervalle, est enrichissante à plusieurs points de vue. Au cours de cette période, la fécondité des campagnes

(16) D'après J. Vallin : "Les populations de l'Afrique au Nord du Sahara". -op.cité- Tableau VIII.

- Taux algérien, provenant des données de l'Etat-Civil, fortement sous-estimées.
- Tunisie : résultats provisoires de l'Enquête Nationale Démogr. Tunisienne. 1968.
- Egypte : selon El Badry "Trends in the Components of Population Growth in the Arab Countries of the Middle East..." New York 1963.

s'est maintenue à un très haut niveau et aurait même parfois légèrement augmenté. Il faudrait en chercher les raisons dans l'amélioration des conditions de l'enquête (meilleure évaluation du nombre des naissances et diminution de la sous-estimation). Les effets d'une amélioration des conditions sanitaires générales sont plus hypothétiques. L'évolution enregistrée pour la population des villes est inverse; même si la fécondité urbaine se situe à un haut niveau, demeurant encore supérieure à la fécondité générale de la plupart des pays du Tiers-Monde et sans commune mesure avec celle des pays industrialisés (à titre d'exemple, le taux de fécondité de la population française était de 60 ‰ en 1969), elle a connu une baisse non négligeable (- 15 ‰) et l'écart moyen entre fécondité rurale et fécondité urbaine s'est creusé sensiblement (35 ‰ en 1972). Cette baisse est l'indice d'un changement de comportement à l'égard de la fécondité, corrolaire de l'élévation de l'âge au mariage, constaté.

1-2-2- La fécondité par âge.

Les variations de la fécondité par âge sont encore mal connues, malgré les corrections récentes. Les raisons tiennent, essentiellement, aux erreurs concernant la déclaration des âges de la population féminine marocaine. Le tableau suivant (Tab. 45) estime la fécondité par âge de la population marocaine à différentes dates et selon les milieux de résidence.

Les courbes de la fécondité générale selon l'âge des femmes soulignent la précocité du phénomène qui se prolonge, avec intensité, jusqu'au groupe d'âge avancé 35.39 ans (Fig. 48). C'est au sein du groupe d'âge 25.29 ans que la fécondité est la plus forte, tandis qu'elle conserve, dans les divers milieux de résidence, un taux comparable pour les deux tranches quinquennales 20.24 ans et 25.29 ans. Ce mouvement est conforme à celui enregistré dans les autres pays de l'Afrique au nord du Sahara. Il faut noter, cependant, que le groupe d'âge le plus prolifique serait en Algérie celui des 20.24 ans, si l'on retient l'estimation des taux de fécondité selon l'âge découlant des données de l'Etat-Civil 1964.65 (17).

(17) D. Maison "La population de l'Algérie"
Revue Population n° 6 Nov. Déc. 1973 (pp. 1079.1107).

Tab. 45 : Fécondité marocaine, par âge.

: Groupes d'âges :	Maroc(1962): Rural 1)	Maroc(1972): 2)	M. Urbain(72):	M. Rural (72)
: 15.19 ans	: 0,124	: 0,074	: 0,054	: 0,084
: 20.24 ans	: 0,300	: 0,327	: 0,301	: 0,340
: 25.29 ans	: 0,348	: 0,378	: 0,362	: 0,387
: 30.34 ans	: 0,317	: 0,322	: 0,290	: 0,339
: 35.39 ans	: 0,205	: 0,233	: 0,209	: 0,246
: 40.44 ans	: 0,120	: 0,116	: 0,087	: 0,131
: 45.49 ans	: 0,100	: 0,030	: 0,015	: 0,038

1) M. Rachidi : "Méthode d'estimation... des taux de fécondité par groupe d'âge" op.cité. taux de fécondité ajustés de l'Enquête à Objectifs Multiples.

2) CERED "La fécondité marocaine" Octobre 1974.

Les résultats comparés des taux de fécondité selon l'âge, des enquêtes démographiques soulignent l'amélioration des méthodes démographiques d'enquête et de traitement des données et permettent certaines observations.

Le premier groupe d'âge (15.19 ans) est caractérisé par une fécondité dynamique, mais sensiblement moins élevée en 1972 qu'en 1962, retrouvant ainsi une valeur comparable avec celle des autres pays du Maghreb. Le dernier groupe déclaré fécond (45.49 ans) retrouve aussi une valeur moyenne qui correspond sans doute mieux aux conditions générales de vie qu'il partage, avec les populations des pays voisins. Par contre, les tranches quinquennales 20.24 ans et 25.29 ans enregistrent une augmentation sensible des taux de fécondité. La courbe

de fécondité générale par âge de la population marocaine, en 1972, retrouve une allure générale proche des courbes de fécondité par âge des pays du Maghreb (Fig. 49).

Les taux de fécondité sont à tous les âges moins élevés en milieu urbain. Les écarts sont variables : de 23 ‰ pour la tranche d'âge 45.49 ans (écart assez peu significatif) à 49 ‰ pour le groupe 30.34 ans. Les différences sont peu importantes pour le groupe d'âge le plus fécond 25.29 ans (écart : 24 ‰), par contre, les écarts pour les groupes 20.24 ans et 15.19 ans sont significatifs et confortent l'hypothèse d'une évolution rapide du comportement des populations urbaines à l'égard de la fécondité. Cependant ces estimations chiffrées sont trop fragiles pour tirer d'autres conclusions hâtives et discutables.

Les séries des taux de fécondité par âge du tableau précédent (Tab. 45) permettent néanmoins, de calculer la descendance par femme dans les conditions de fécondité observées et en l'absence de mortalité et les taux bruts de reproduction du moment.

Le nombre moyen de naissances vivantes par femme, ayant connu au cours de sa période de vie féconde, les conditions de fécondité observées en 1972, serait de $\boxed{7,4}$. Bien qu'élevé ce taux est comparable à ceux observés dans de nombreux pays sous-développés.

La somme des naissances réduites du milieu rural, serait en 1972, légèrement supérieure à celle enregistrée en 1962 : 7,82 contre 7,57 respectivement. Il faut y voir la pérennité d'attitudes très favorables à l'égard de la fécondité en milieu rural. La somme des naissances réduites par femme, en milieu urbain, est sensiblement moins élevée : 6,59 en 1972. Ainsi, une femme, ayant achevé sa période de vie féconde et connu aux différentes âges les taux de fécondité du moment du milieu urbain, aurait en moyenne, 1,3 enfants de moins qu'une femme résidant en milieu rural.

Les taux de reproduction correspondant seraient les suivants :

: Dates de : référence	: Maroc	: M. Rural	: M. Urbain	:
: 1962	:	: 3,69	:	:
: 1972	: 3,6	: 3,81	: 3,21	:

Les taux de reproduction sont comparables à ceux calculés pour les autres populations maghrébines. Celui de l'Algérie était estimé à 3,83 au premier passage de l'enquête démographique de 1970, résultats provisoires (18). L'hypothèse retenue par les démographes du CERED pour la période quinquennale 1971-1976 est celle d'un taux brut de reproduction de 3,52 (19).

Le Maroc appartient fondamentalement aux espaces à démographie exubérante.

2 - LES FACTEURS DE LA FECONDITE, EN MILIEU URBAIN.

Les comportements des populations à l'égard de la fécondité obéissent à des incitations complexes, actuelles ou héritées qu'il importe de rappeler succinctement afin de mieux apprécier le haut degré de fécondité de la population marocaine, mais aussi d'entrevoir les tendances générales d'évolution et d'estimer les "différentiels" de la fécondité.

La fécondité est commandée à la fois, par des facteurs biologiques et par un ensemble de facteurs économiques, sociaux, culturels et psychologiques que nous assimilerons à un "complexe socio-culturel nataliste". K. Davis et J. Blake, en réfléchissant sur les

(18) Etude Statistique nationale de la population. Premiers résultats provisoires. Partie rétrospective.
Direction des Statistiques. Alger 1971.

(19) "Projections de la population marocaine".
Cahier du CERED n° 10 Janvier 1975.

étapes successives conduisant à la naissance, ont pu mettre en évidence trois ensembles de variables intervenant dans la fécondité (20). Les variables commandant les relations sexuelles : formation et dissolution des unions (âge au mariage, fréquence des mariages, divorces, veuvages, célibat après veuvage...) fréquence des rapports sexuels, les variables de la conception : fertilité des couples, contraception... et les variables influant sur la gestation : mortalité foetale (involontaire ou avortement provoqué). Si certaines variables sont des faits rationnels, d'autres "ne sont souvent pas anticipées et réalisées par les membres de la société" (Davis et Blake). "La natalité est un phénomène plus collectif qu'individuel". A. Sauvy.

2- 1 - LES ASPECTS BIOLOGIQUES DE LA FECONDITE.

Ils renforcent l'idée d'une fécondité naturelle très élevée en raison de leurs caractères, assez peu favorables à l'égard de la fécondité ou moins favorables que le "complexe socio-culturel". Nous ne nous interrogerons point sur l'existence (probable) de différences entre les aptitudes à concevoir de telle ou telle population, de tel ou tel groupe ethnique, faute d'enquêtes et de travaux approfondis réalisés au Maroc.

Plusieurs aspects doivent être esquissés.

2 - 1 - 1 - La durée de l'allaitement au sein est intéressante à considérer dans la mesure où elle entraîne l'allongement de la durée de la période de stérilité temporaire liée à chaque grossesse, chez une fraction importante des femmes. En milieu rural, la période de l'allaitement naturel est longue et proche de dix-huit mois en moyenne. En ville, le sevrage est plus précoce. En effet, les modes de vie, les mentalités même si elles témoignent encore d'une "distorsion", d'un retard par rapport aux mutations économiques et sociales, et les diverses contraintes socio-économiques (notamment la participation à l'activité des femmes)

(20) Kingsley Davis et Judith Blake "Social Structure and Fertility : An Analytic Framework". "Economic Development and Cultural Change". Volume 4. 1956. pp. 211.235.

ont modifié et même transformé les pratiques de l'allaitement. La tendance au sevrage plus précoce et brutal (c'est-à-dire sans transition), responsable de nombreux cas de malnutrition chez les jeunes enfants et de mortalité, n'est pas sans effet sur la fécondité bien qu'il soit difficile à apprécier quantitativement.

Néanmoins, on peut souligner cette corrélation grâce à l'enquête CERFD- 1972 et ses résultats concernant l'histoire matrimoniale et féconde des femmes (21). Ils montrent que les intervalles moyens entre les naissances sont plus réduits pour les populations citadines qu'auprès des familles campagnardes. Le tableau suivant (Tab. 46) relatif aux familles de 4.5.6. et 7 enfants exprime, en pourcentage, le nombre des familles de l'ensemble des divers milieux de résidence, dont l'intervalle de temps entre les naissances de rang, est inférieur à 24 mois.

Tab. 46 : Intervalles moyens entre les naissances.

Familles de	Milieux de résidence	Intervalles entre naissances de rang inférieur à 24 mois :						
		1 et 2	2 et 3	3 et 4	4 et 5	5 et 6	6 et 7	
4 enfants	M. rural	19,2	19,2	23,5				
	M. urbain	32,2	25,9	27,5				
5 enfants	M. rural	18,8	19,6	18,6	20,9			
	M. urbain	32,1	30,4	24,9	30,1			
6 enfants	M. rural	18,9	18	18,1	17,6	21,1		
	M. urbain	29,3	27,5	24,8	18,4	25		
7 enfants	M. rural	19,4	20,3	19,3	20,2	19,6	22,2	
	M. urbain	32,4	27,7	23,8	27,5	25,2	25,4	

Quel que soit le rang de naissance, l'intervalle de temps entre les naissances (ici, inférieur à 24 mois) est toujours moins élevé

(21) Résultats de l'Enquête. Vol. III : "L'histoire matrimoniale et féconde des femmes." CERED n°5. Juillet 1975.

en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette tendance n'est pas sans effet sur la fécondité et accuse certaines différences de comportement, en rapport avec les aspects biologiques de la naissance, entre milieu urbain et milieu rural.

2 - 1 - 2 - Les conditions sanitaires des populations féminines.

Dans l'ensemble, jugées très insuffisantes sinon médiocres, elles exercent une influence plus décisive sur les conditions de la fécondité.

Si la mortalité foetale involontaire est très mal connue au Maroc, plusieurs auteurs s'accordent à reconnaître un nombre élevé d'avortements spontanés, notamment dans les campagnes. Les conditions du milieu (fièvres paludéennes...), la sous-alimentation et la malnutrition, responsables d'anémies, de carences et de dérèglements glandulaires, les maladies génitales non soignées, qui ont des répercussions très défavorables sur la santé des individus, sont les principaux agents. On ne dispose pas de données très précises permettant d'apprécier de façon plus "fine" les processus, et de dégager des disparités sensibles, selon les lieux de résidence. Faut-il évoquer le meilleur encadrement médico-social dans les villes, notamment celles du littoral atlantique, la ration alimentaire du citadin plus équilibrée que celle du campagnard (22) pour estimer une mortalité foetale moins élevée en milieu urbain. Rien n'est moins sûr lorsqu'on analyse le nombre très élevé des cas de stérilité en ville, supérieur à celui enregistré en milieu rural.

A l'occasion de l'Enquête à Objectifs Multiples (1961.63), on a interrogé les femmes de plus de dix ans, non célibataires, sur le nombre d'enfants nés vivants qu'elles auraient mis au monde. L'enquête a donc inclus toutes les femmes, y compris les veuves et les

(22) "La consommation et les dépenses des ménages au Maroc".
Vol. IV : Alimentation et Nutrition.
Direction de la Statistique. Rabat. Juin 1973 (p. 75).

divorcées et d'autre part interrogé celles qui ont échappé au phénomène de mortalité. Malgré ces biais, on peut considérer, la population marocaine musulmane ne pratiquant point la limitation volontaire des naissances, que la proportion des femmes ayant achevé leur cycle de vie féconde sans enfant (le groupe d'âge retenu 50.54 ans, soit la génération 1908-1912) représente la proportion des femmes de tout temps stériles. Cette proportion sera une approximation par excès des femmes stériles puisque ont été prises en considération les femmes divorcées ou veuves qui n'ont pas eu le temps de faire preuve de leur fécondité.

La proportion des femmes considérées comme stériles est plus élevée en milieu urbain (8,3 %) qu'en milieu rural (7,5 %). D'autre part, 9,4 % des femmes enquêtées en ville et 5,5 % des femmes des campagnes, n'ont eu qu'un seul enfant. Ces données soulignent, en l'absence de pratiques de contrôle des naissances, l'importance anormale des cas de stérilité. Stérilité à toutes les périodes de vie ou héritée des conditions d'un premier accouchement. L'enquête CERED, réalisée à dix années d'intervalle confirme nettement l'importance du phénomène. Ainsi, 12,4 % des femmes mariées, veuves ou divorcées, âgées de 50 ans et plus, en milieu urbain, déclarent n'avoir jamais eu de grossesse, tandis que cette proportion s'élève à 8 % en milieu rural - 9,9 % des femmes appartenant à cette tranche d'âge, résidant en ville, n'auraient eu qu'une seule grossesse contre 5,3 % en milieu rural.

La stabilité du phénomène de stérilité en milieu rural peut étonner, comparée à son aggravation enregistrée en milieu urbain. Ce facteur n'est pas à négliger pour comprendre les disparités des taux de fécondité constatées entre les villes et les campagnes. Etudiant les causes de divorce, l'enquête CERED relève que la stérilité de l'un des conjoints (l'épouse) est un facteur près de trois fois plus important de désunion des couples en milieu urbain (8,3 %) qu'en milieu rural (3,7 %). Si les pourcentages sont faibles, ils ne doivent faire illusion; la pression sociale constatée dans tous les milieux est

si forte qu'elle ne peut que favoriser de fausses déclarations de la part des femmes stériles ou présumées stériles. La stérilité demeure synonyme d'opprobre et la naissance, un don de Dieu. "La stérilité de l'épouse est une raison péremptoire au divorce" (M. Seklani).

Aux causes classiques de stérilité constatées au sein d'une population (malformations congénitales...) s'ajoutent celles dues aux mauvaises conditions de vie et d'alimentation et surtout à la prolifération des maladies vénériennes, notamment des gonococcies (le gonoque, agent de la blennorragie). Celles-ci trouvent un terrain propice de diffusion en milieu urbain, en liaison avec l'élargissement des pratiques de la prostitution clandestine. Leur propagation est sans doute plus rapide et plus ample qu'en milieu rural.

Enfin, on a pu émettre les hypothèses complémentaires suivantes, concernant la plus grande fréquence des cas de stérilité en milieu urbain :

- au sein du groupe des femmes nées en milieu rural qui s'installent en ville, une fraction chercherait à se rapprocher de centres de traitement de la stérilité (23).

- Les femmes divorcées ou veuves qui n'ont plus de raisons familiales pour demeurer à la campagne, viendraient s'installer en milieu urbain, sinon plus accueillant, au moins plus anonyme.

Enfin, il faut évoquer avant de clore ces considérations générales sur les aspects biologiques de la fécondité, la corrélation positive entre l'aptitude à avoir des enfants et la longévité. Celle-ci est évidemment en rapport avec les conditions générales de vie, la situation sanitaire des populations et leur amélioration progressive. Néanmoins, l'utilisation des techniques anti-mortelles d'origine externe, efficaces et peu onéreuses, a permis l'allongement de l'espérance de vie à la naissance. C'est en milieu urbain que l'application

(23) M. Rachidi "La dimension de la famille marocaine musulmane".
Revue "As-Soukan" n° 1. 1973.

de ces techniques a été la plus facile et la plus poussée, entraînant des disparités nettes des taux de mortalité et donc de l'espérance de vie entre villes et campagnes. Les tables de mortalité marocaine établies pour chaque sexe, selon le milieu de résidence, pour la période décennale 1962.1972, soulignent ces tendances, ces disparités; l'espérance de vie à la naissance des femmes citadines ($e_0 = 50,77$ ans) et celle des campagnardes ($e_0 = 48,34$ ans) accusent un écart très net de 2,43 années. Or, il faut estimer que la tendance à la baisse de la mortalité plus rapide en milieu urbain (et donc à l'allongement de l'espérance de vie à la naissance) accroît le potentiel humain favorable à la fécondité, au moins, dans une première phase. Car, il est certain qu'à terme une diminution sensible et perceptible de la mortalité, infantile et juvénile en particulier, devrait modifier certains comportements, attitudes à l'égard de la fécondité et ainsi jouer en sens inverse. Mais "on ne saurait trop insister sur les faibles niveaux d'information ou sur la force des stéréotypes qui demeurent dans la conscience collective longtemps après l'apparition de changements radicaux" (24); actuellement, il est sûr que si la mortalité infantile a baissé, elle demeure à un niveau tel qu'il est difficile de croire ou même d'espérer un changement rapide des comportements des populations les plus défavorisées qui représentent "la grande masse".

L'augmentation de la fécondité, conséquence de la lutte contre la mort, souligne le caractère éminemment social des circonstances de la manifestation des principaux aspects biologiques de la fécondité.

2 - 2 - LE COMPLEXE NATALISTE OU LES FACTEURS PSYCHO-SOCIAUX FAVORABLES A LA FECONDITE.

La relation entre une haute fécondité et le "complexe de sous-développement" apparaît fondamentale et guide l'appréciation faite, des comportements démographiques des populations. Cependant,

(24) "Enquête d'opinion sur la planification familiale, en milieu urbain".
Direction des Statistiques. Rabat 1971.

il ne faut négliger le fait que le Maroc appartient au monde de l'Islam et à ce titre, baigne dans un contexte religieux et juridique original qui n'est pas sans conséquences sur l'accomplissement des trajectoires démographiques des groupes.

La religion musulmane n'est pas plus favorable à la natalité que les autres grandes religions du monde. Si le Coran et les Hadiths (ensemble des traditions prophétiques) qui représentent les sources fondamentales quant aux règles de conduite de "l'homme religieux" (musulman), encourageant l'acte de procréation, mais d'une façon assez proche des textes sacrés des autres religions, l'originalité vient de la confusion des dogmes religieux, du droit et de la morale. "Les structures sociales de la communauté musulmane (famille - statut de la femme, mariage...) et son organisation économique, les rapports de l'individu avec l'Umma (la communauté des Croyants) d'une part et avec l'extérieur d'autre part, ont été "fossilisés" par l'intransigeance des textes sacrés" (25). En effet, si les conditions de la vie économique et sociale, les rapports de production ont été profondément modifiés, l'emprise de la coutume est demeurée vivace; les mentalités apparaissant en retard des mutations économiques et sociales. La représentation religieuse de l'Univers n'a pas été remise en cause et l'on peut à ce refus ou à cette absence de contestation de l'idéologie, opposer la vision schématique de l'évolution historique de la société européenne, perçue par l'économiste Hassan Riad (Samir Amin) :

" En Occident depuis la Renaissance, l'homme a changé. Il a remis en question Dieu, la famille, la patrie, les ordres sociaux. Cette libération de l'individu est à l'origine du dynamisme bourgeois..." (26).

Au Maroc si l'emprise de la religion a perdu de son autorité ancienne, elle n'en continue pas moins à imprégner très profondément

(25) Mahmoud Seklani " La fécondité dans les pays arabes : données numériques, attitudes et comportements." *Revue Population*. Oct. Déc. 1960. pp. 831.856.

(26) Hassan Riad : "L'Egypte Massérienne" aux Editions de Minuit 1964 (p. 248).

les mentalités et à s'imposer au nom de la coutume, certes à des degrés variables, selon les milieux et les divers groupes sociaux. L'étude des facteurs de la fécondité se pose, ainsi, sous l'angle des mécanismes collectifs. Les coutumes et les pratiques qui exercent une profonde influence sur la fécondité seront de deux ordres, celles relatives au mariage et celles qui ont trait à la formation de la famille (27).

2-2-1- Les pratiques relatives au mariage.

Le mariage et sa finalité, la procréation sont les événements les plus importants et les plus souhaités de la famille (famille agnatique). Faut-il rappeler l'hadith Mabaoui : "Tanakahou, Tanassalou, Taini moufakhir bikoum, yaoum el kiama" (ou "mariez-vous, procréez, je serai fier de vous le jour du Jugement dernier"). Le mariage apparaît ainsi comme un phénomène social auquel personne ne peut délibérément se soustraire : le célibat féminin est impensable. L'intensité de la nuptialité est un des facteurs principaux de la fécondité marocaine; les divorcées et les veuves pourront théoriquement de même se remarier facilement avec le consentement du groupe, après une courte période, juridiquement réglementée. L'intensité de la nuptialité accompagne la seconde variable jouant un rôle essentiel dans le domaine de la fécondité : la précocité de la nuptialité surtout des jeunes filles, considérées traditionnellement comme une charge par le chef de famille. Le mariage précoce est une des institutions qui a le mieux résisté jusqu'à ce jour à l'évolution en relation "archaïque" avec le droit du "jebr" : droit de contrainte matrimoniale accordé au père sur la fille vierge.

La nuptialité, élément déterminant de la fécondité et ainsi du taux d'accroissement démographique, se heurte quant à son étude à la rareté des données, l'Etat-Civil traditionnel n'étant pas chargé de l'enregistrement des mariages. Nous disposons des informations fournies par les recensements et les diverses enquêtes démographiques, notamment celle du CERED.

(27) Louis Henry : "Les caractéristiques démographiques des pays sous-développés. Le Tiers-Monde, sous-développement et développement" Textes et documents de l'IMED . n° 39. 1961.

1) L'intensité de la nuptialité nous est déjà apparue lors de l'étude de l'état matrimonial des populations. Le célibat féminin est exceptionnel et il est considéré comme une situation anormale. Les données intéressant le groupe d'âge 50.54 ans, celui des femmes venant d'achever leur cycle de vie féconde, sont à cet égard significatives ; la proportion des célibataires féminins, appartenant à cette tranche serait en milieu urbain de 2,9 % au recensement de 1971 et 0,87 % en 1972 (enquête CERED) et en milieu rural aux deux dates, respectivement de 1,05 % et 0,32 %.

En milieu rural, toutes les femmes sont mariées ou l'ont été à l'exclusion de celles éliminées du mariage par l'infirmité ou la maladie. En milieu urbain, les pourcentages de célibataires sont très faibles et témoignent du même phénomène, légèrement atténué cependant. Rappelons pour comparaison que la proportion des célibataires dans les pays européens est de l'ordre de 10 % à 50 ans.

A l'âge où la fécondité est la plus élevée (groupe d'âge : 25.29 ans), il est intéressant de comparer le pourcentage de célibataires féminins selon les milieux de résidence à différentes dates et d'estimer ainsi le sens de l'évolution (Tab. 47).

Tab. 47 : Proportion des célibataires féminins au sein de la tranche d'âge 25.29 ans, selon différentes sources.

	1960	1962	1971	1972
Féminin urbain	2,60	1,8	9,83	7,77
Féminin rural	2,15	1,7	2,47	2,8

Sources : Résultats des recensements de 1960 et de 1971
Enquête à Objectifs Multiples - 1962 -
Enquête CERED - 1972.

Les variations enregistrées évoquent le problème des déclarations d'âge de la population féminine, mais elles soulignent aussi

une plus grande intensité de la nuptialité dans les campagnes. Celles-ci connaissent une plus grande stabilité des comportements qui contraste avec l'évolution rapide enregistrée en milieu urbain. On retrouve une sensible disparité de comportement entre ces deux populations, disparité très récente et révélatrice de l'évolution amorcée en milieu urbain. Les distances socio-culturelles entre les populations s'accusent, même si une fraction importante de la population citadine est d'origine rurale récente.

L'étude de l'intensité de la nuptialité sera plus complète lorsqu'on aura évoqué succinctement le phénomène fréquent du remariage des veuves et des divorcées. Certes, les remariages féminins sont moins fréquents que ceux des hommes de même statut matrimonial en raison de l'obstacle de l'âge : comme le remarque les rédacteurs du texte commentant les résultats de l'Enquête d'opinion sur la planification familiale, si la coutume sociale admet qu'un veuf ou un divorcé puisse se remarier avec une femme beaucoup plus jeune que lui, la réciproque n'est point pensable... (!).

Cependant, les résultats de l'Enquête démographique de 1962 (E.O.M) ont montré que 35,6 % des femmes non célibataires interrogées s'étaient mariées au moins deux fois (et 7 % plus de deux) en milieu urbain et que ce taux s'élevait à 30,5 % dans les campagnes. L'Enquête sur la planification familiale de 1966 a confirmé ces chiffres puisque un tiers des femmes citadines de 50 ans et plus se sont mariées plus d'une fois. Le nombre moyen de mariages contractés par les femmes ayant achevé leur période féconde étant de 1,36.

Ces données permettent de préciser plusieurs points :

- l'instabilité de la famille marocaine est forte et plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural.

- l'importance des remariages confirme, enfin, le refus par la contrainte sociale, de l'union libre, celle-ci demeurant l'exception. L'enfant illégitime et sa mère sont dans tous les milieux marocains, sociaux ou géographiques, un objet d'opprobre.

2) La précocité du mariage est commune à tous les milieux, cependant l'évolution rapide et récente enregistrée au sein des populations urbaines est intéressante et augure d'une modification sensible des comportements.

L'étude de la nuptialité soulève divers problèmes qui tiennent autant à la qualité des données disponibles qu'à la nature même du mariage. La première difficulté inhérente à l'analyse de la nuptialité est l'interférence de plusieurs types d'unions, soulignée par les auteurs du cahier du CERED, consacré à la nuptialité marocaine (28). Ils distinguent quatre types principaux : le mariage enregistré, le mariage non enregistré ou "avec la Fatha" (première sourate du Coran), le remariage, enfin l'enregistrement d'un mariage célébré par la "Fatha" et consommé avant la date d'enregistrement (ou "avec la carte").

Le second problème est celui de la déclaration très approximative des âges féminins et de la notion de temps concernant les événements passés. Enfin, comme pour les autres phénomènes démographiques interfère, en milieu urbain, le facteur "immigration rurale" qui n'est pas sans influencer la structure par âge et sans provoquer des effets probables, mais difficiles à mesurer, sur les attitudes des populations (certaines strates urbaines étant apparemment proches culturellement des populations rurales).

Les erreurs qui affectent les déclarations des âges et le manque d'informations statistiques en ce domaine posent de sérieuses difficultés pour obtenir une estimation correcte de l'âge au premier mariage. On peut affirmer que le mariage des jeunes filles est très précoce; il est sans doute le plus précoce des populations maghrébines. Plusieurs estimations ont été proposées, mais elles restent très approximatives : "les jeunes filles sont mariées très tôt, à partir de 12-13 ans; la moitié environ sont déjà mariées à 15-16 ans et les 9/10 à 20-21 ans... On peut estimer que l'âge moyen du premier mariage se situe vers 15-16 ans pour les campagnardes soit bien plus

(28) "La Nuptialité" Cahier n°12 . CERED. Mars 1975.

tôt qu'en Europe (France 23 ans) " (29).

Les tables de nuptialité marocaine, établies à partir des résultats de l'enquête CERED, donnent une description de la probabilité de contracter un premier mariage en fonction de l'âge et indépendamment de tout effet de structure ou de tout événement perturbateur (mortalité ou migration). "Elles sont fondées sur la probabilité de mariage c'est-à-dire le risque de se marier que court, pendant une période spécifique de temps, une personne d'un certain âge, sexe et état matrimonial au début de cette période" (30).

Les résultats que l'on peut tirer de ces tables soulignent à la fois la précocité générale du mariage et les disparités de comportements, selon les milieux de résidence. Ainsi, 90 % des femmes rurales sont déjà mariées à l'âge de 19 ans alors que la proportion ne dépasse point 72 %, en milieu urbain. Mais à 24 ans, 98 % des femmes en milieu rural et 94 % des femmes citadines sont mariées.

Le nombre d'années (en moyenne) à vivre comme célibataire pour chaque âge, donné par les tables de nuptialité est significatif; ainsi, une femme dont l'espérance de vie à la naissance est de 48,34 années, en milieu rural, passera en moyenne 14,11 années comme célibataire, tandis qu'une femme résidant en ville et dont l'espérance de vie à la naissance est plus grande (e o = 50,77 ans) passera en moyenne 16,59 années de vie comme célibataire. Le tableau suivant résume la situation des hommes et des femmes à la naissance et montre que le groupe d'âge modal au mariage pour les hommes est plus éloigné (22,5 - 27,5 ans) que celui des femmes (17,5 - 22,5 ans).

: Résultats exprimés en	: M. urbain		: M. rural	
	: S. Mas.	: S. Fem.	: S. Mas.	: S. Fem.
: années				
: Espérance de vie à la naissance	: 49,77	: 50,77	: 46,0	: 48,34
: Nombre moyen d'années à vivre comme célibat.	: 21,34	: 16,59	: 17,91	: 14,11

(Sources : Tables de mortalité et de nuptialité marocaine).

(29) D. Noin "La population rurale du Maroc. T. II p. 32.33.

(30) "La Nuptialité" CERED -op.cité -

La différence constatée entre villes et campagnes quant à la probabilité de contracter mariage, suggère plusieurs questions, notamment celles de savoir si le phénomène de la précocité au mariage, enregistré au cours des différents recensements et enquêtes, est un phénomène stable dans le temps et si la disparité soulignée entre les milieux de résidence est une donnée permanente ou un fait actuel et récent de la démographie marocaine.

L'âge moyen au mariage est un indice majeur de la mesure de la nuptialité, comme caractéristique de tendance centrale résumant la distribution des mariages. En l'absence de possibilités de construire les tables de nuptialité pour différentes périodes historiques, le recours aux méthodes indirectes de calcul de l'âge au premier mariage, utilisant les données globales sur le statut matrimonial des femmes, est utile pour estimer les tendances d'évolution.

La méthode de J. Hajnal, retenue ici, repose sur les hypothèses suivantes : la nuptialité ne varie pas dans le temps (c'est-à-dire qu'on suppose la constance de la proportion des célibataires au sein de chaque tranche d'âge) et les éléments perturbateurs (mortalité...) sont identiques pour les célibataires et les non célibataires. Certes, il n'y a pas absence de corrélation entre la mortalité et la nuptialité, les risques de mortalité diminuant les probabilités de mariage, cependant "si on ne s'attache pas à la valeur absolue de l'indice calculé et si on ne cherche qu'à déterminer les tendances dans l'âge moyen au mariage au cours du temps, la méthode de Hajnal peut être utilisée à défaut de statistiques plus adéquates" (31).

A partir des proportions de célibataires pour chaque tranche d'âge, calculées pour les années 1960, 1962, 1971 et 1972, grâce aux recensements et enquêtes, les âges moyens au mariage ont été calculés pour les milieux urbains et ruraux (Tab. 48).

(31) G. WUNSCH " L'analyse de la nuptialité : un sujet de contestation." International Population Conference. Londres 1969.

Tab. 48 : L'âge moyen au mariage, indication de tendance.

	Recens. 1960	E.O.M 1962	Recens.1971	CERED 1972
Milieu : S.F. :	17,54 ans	18,22 ans	20,90 ans	21,39 ans
urbain : S.M. :	24,42 ans	-	26,01 ans	27,02 ans
Milieu : S.F. :	17,24 ans	17,50 ans	18,47 ans	19,31 ans
rural : S.M. :	23,75 ans	-	24,23 ans	24,78 ans

(Source : "La Nuptialité" CERED).

Pour chaque milieu et chaque sexe, l'évolution qui se dessine est celle du vieillissement du calendrier de la nuptialité, correspondant à la diminution du nombre des mariages constatée au sein des groupes de génération les plus récents. Il est cependant, une évolution majeure quant aux répercussions qu'elle peut engendrer sur les comportements à l'égard de la fécondité : celle des populations féminines. L'augmentation de l'âge moyen au mariage est plus rapide, dans tous les milieux de résidence, chez les femmes que chez les hommes (l'augmentation exprimée en années est deux fois plus grande, en milieu rural). Mais, c'est auprès des citadines que cette tendance est la plus forte. En quelques douze années, l'âge moyen au premier mariage aurait reculé de près de quatre années. Les indices absolus sont critiquables, néanmoins la tendance constatée n'est pas accidentelle et souligne un changement net de comportement des femmes marocaines citadines.

Si les femmes ne rechignent point à la nuptialité et si l'intensité au mariage demeure aussi forte, le désir exprimé par les jeunes femmes marocaines est celui de retarder l'âge d'entrée au mariage. Expression de modernité qui corrobore les résultats de l'Enquête d'opinion sur la planification familiale, l'âge moyen idéal au mariage des jeunes filles interrogées en milieu urbain, exprimé en 1966 était de 19 ans (32). Ce changement de mentalité à l'égard de la nuptialité,

(32)"Enquête d'opinion sur la planification familiale, en milieu urbain".
- op.cité -

prononcé en milieu urbain, annonce-t-il une baisse sensible de la fécondité ?

Le problème de l'effet de l'âge au premier mariage est, en réalité, très complexe. La précocité au mariage peut provoquer une "détérioration" des capacités de reproduction de la femme et ainsi une moindre fécondité. Ce premier phénomène a été mis en évidence en Algérie notamment : "les femmes mariées très jeunes courent davantage le risque de devenir moins fertiles du fait de maternités plus nombreuses et souvent plus difficiles, quand elles sont précoces" (33). Ainsi, dans les conditions de fécondité observées vers 1960.65, une femme algérienne mariée dans la tranche d'âge 17-19 ans, avait en fin de vie féconde, un enfant de plus qu'une femme mariée avant 17 ans. Par contre, l'écart est moins net lorsqu'on compare la fertilité des femmes mariées à 17-19 ans, à celle des femmes mariées de la tranche 20-24 ans. Mais un deuxième phénomène vient se greffer sur le problème de l'effet d'âge et apparaît prédominant : plus une femme se marie jeune, plus elle dispose de temps pour constituer une famille nombreuse. Ainsi le pourcentage des femmes non célibataires du milieu urbain qui n'auraient eu aucune grossesse, serait de 10,3 % pour celles mariées avant 15 ans, 14,05 % pour celles mariées de 15 à 19 ans, et 18 % pour celles mariées dans la tranche d'âge 20-24 ans (34).

L'augmentation de l'âge au mariage de la femme doit entraîner une diminution, à terme, de leur descendance moyenne; elle peut être attribuée, à la fois, à l'avancement de la stérilité avec l'âge et à de moindres risques d'échec de la contraception (la femme mariée plus tardivement étant moins exposée aux risques d'une grossesse non désirée), néanmoins ces deux facteurs ne suffisent pas à interpréter une baisse hypothétique, en milieu urbain, de la fécondité. "Il est vraisemblable que le nombre d'enfants désiré est en corrélation, par l'intermédiaire de facteurs psychologiques et sociaux, avec

(33) Gouradi Negadi et Jacques Vallin "La fécondité des algériennes : niveau et tendances".

Revue Population. Mai. Juin 1974.

(34) Vol. III, Histoire matrimoniale des femmes.
Tableau 47.2. CERED -op.cité -

l'âge au mariage : les femmes qui se marient plus tôt désirent ou acceptent plus d'enfants" (35). Cette dernière affirmation ne pouvant concerner que les jeunes filles citadines qui se sont, en partie, soustraites aux contraintes de la coutume, par la participation à un réseau de relations modernistes : écoles, enseignement, mass-média... La condamnation absolue de la polygamie, l'intention de mieux connaître et d'utiliser les méthodes de contrôle des naissances, le nombre idéal d'enfants compris entre 1 et 4, ces diverses opinions ou prises de position des femmes en milieu urbain, rapportées par l'Enquête d'opinion, reflètent une volonté nouvelle de modernité, contrariée par les réalités socio-économiques très difficiles.

2-2-2- Les coutumes relatives à la famille.

Elles sont dans l'ensemble favorables à la fécondité et renforcent le "complexe nataliste".

Dans le cadre de la famille constituée, l'éthique sexuelle prônée par la religion musulmane contribue à élever le niveau de la fécondité. A l'inverse d'autres religions, "l'Islam n'a aucune objection contre la chair et lui concède une valeur intrinsèque" (M. Seklani) et la continence dans le mariage est inconcevable, tout mariage devant être fécond. Si aucune enquête sur le sujet des relations sexuelles entre les époux n'a été réalisée, il apparaît, selon différents témoignages recueillis auprès de représentants de la santé, de médecins, qu'en accord avec la morale islamique, les rapports conjugaux sont très fréquents, d'autant que les hommes "ont l'obsession de la puissance sexuelle. Les rapports sexuels réguliers et fréquents qu'ils croient être tenus d'avoir avec les femmes relèvent moins de leur tempérament que de la crainte de voir leur virilité mise en cause" (36). Ces propos doivent-ils être nuancés, aujourd'hui ?

Les interdits sexuels sont limités et les périodes d'abstinence réduites dans le temps. Citons à titre d'exemple : la répudiation

(35) Louis Henry "Démographie, analyse et modèles".
Coll. Sciences Humaines et Sociales. Larousse. Paris. 1972. 341p.

(36) M. Seklani "La fécondité dans les pays arabes". - op.cité -

de la femme ou la séparation de son mari défunt imposent à la femme une continence sexuelle minimale de trois périodes intermenstruelles ("l'aidda"), par contre, la phase de l'allaitement de l'enfant n'entraîne aucun interdit sexuel, à l'inverse d'autres populations africaines ou asiatiques, et peut provoquer ainsi, par ignorance des naissances rapprochées.

La limitation des naissances.

La loi islamique condamne rigoureusement l'avortement, ainsi que l'enfant illégitime; les pratiques contraceptives ou les méthodes de planification familiale sont peu connues, encore moins pratiquées : l'enquête d'opinion de 1966 révèle que plus des deux-tiers des femmes interrogées dans les grandes villes du Maroc ne connaissent ni l'existence du stérilet, ni celle des comprimés. Si la majorité des femmes (milieu urbain) est favorable à la pratique de méthodes contraceptives (37), le sens de la prévision demeure encore très rare et la conception de l'existence teintée de fatalisme. L'enfantement n'est-il point considéré comme un acte de la Nature, ce don de Dieu qui ne saurait être l'objet de calcul ou de réflexion ? Le nombre d'enfants à mettre au monde appartient encore au domaine de "l'inconnu" ou de "l'incontrôlable". Religion et tradition demeurent confondues et pour nombre de femmes qui ressortent culturellement du monde rural, limiter les naissances, "c'est aller contre la volonté de Dieu". Attitude méditerranéenne encore très répandue.

Baignant dans ce contexte général de "religiosité" favorable à la fécondité, les populations marocaines semblent participer à des mentalités qui s'appuient toujours "sur des formes de pensée émotives" (M. Seklani). Les ambitions d'une riche descendance (en contradiction avec le développement de la vie individuelle du couple) appartiennent aux mentalités héritées où se confondent les impératifs

(37) 61 % des femmes non célibataires de moins de 50 ans et 66 % des jeunes filles de 15 à 25 ans approuvent l'emploi des méthodes de contraception, 33 % et 23 % respectivement le désapprouvent.
Enquête d'opinion - Planif. Familiale - M. Urbain (Tab. 14).

d'une structure familiale patriarcale (le culte du nombre, le désir de pérennité) et des croyances de nature populationniste (distorsion entre l'évolution de la mortalité et le lent cheminement de sa perception).

Cependant, la natalité ne procède pas seulement de "reliques psychologiques" (Y. Lacorte) estimables, mais est stimulée par tout un ensemble de conditions d'existence déplorables que nous schématisons sous la formule de "complexe de sous-développement" (au sens de plusieurs éléments combinés).

2-2-3- Un complexe de sous-développement favorable à la natalité.

"La natalité est la réponse unique de l'homme à l'agressivité de la nature et de la société" (38). Réponse cohérente qui doit être replacée dans son cadre réel et "naturel", et non pas à un niveau de perception "technocratique" de l'intérêt de la collectivité nationale.

Quel est le modèle de société autour duquel les groupes et les individus construisent leur existence ? Répondre à cette interrogation revient à rechercher, en milieu urbain, les termes de la relation entre productivité et population, à préciser la notion d'intégration ou de sous-intégration au circuit économique moderne et dominant, à réfléchir aux répercussions engendrées par l'irruption de la civilisation industrielle.

La majorité de la population citadine est d'origine rurale (récente) et sa participation (marginale) à la société urbaine, industrielle et technocratique, est trop fraîche sinon provisoire pour qu'elle ait adopté les valeurs de celle-ci. Elle représente cette masse humaine qui n'a point profité des progrès techniques récents, des modernisations

(38) Paul Pascon : "Population et développement, éléments de psychosociologie d'une démographie volontaire au Maroc".
B.E.S. Maroc. Janv. Juin 1967. n°104.105 (p. 27.41).

et des activités qui leur sont liées, mais qui a subi la loi de l'action conjuguée "des monopoles et de l'Etat", à l'origine des disparités accrues dans la distribution de plus en plus injuste des revenus. Elle appartient au sous-système économique urbain, "le circuit inférieur" défini par M. Santos (39). Ce circuit inférieur, fruit d'une situation de pauvreté, représente la structure d'accueil pour les citadins pauvres et les immigrants des campagnes, détenant un rôle économique et surtout social, indéniable et discutable à la fois. Quels sont les caractères spécifiques de ce circuit économique de pauvreté ? "Le circuit inférieur étant constitué essentiellement des formes de fabrication non "capital intensive; par les services non modernes généralement fournis au détail et par le commerce non moderne et de petite dimension" (40). Les traits majeurs étant la faiblesse du capital investi, la petite quantité des stocks, une organisation très primitive, mais parallèlement une technologie de "labour intensive", la faiblesse ou l'absence d'accumulation. La première occupation (ou ambition) demeure la survie et l'assurance de la vie quotidienne de la famille.

"La prolifération maximum, une fécondité naturelle sont les comportements procréateurs adoptés dans une société humaine où l'énergie humaine est à la base de la création des richesses et où l'accumulation du travail est faible" (41). Cette remarque formulée à propos de la société traditionnelle marocaine (et rurale) peut encore convenir à la société urbaine actuelle, qui relève du circuit inférieur et

(39) M. Santos : "Les villes du Tiers Monde".

Librairies Techniques 1971.

"L'espace partagé, les deux circuits de l'économie urbaine des pays sous-développés". Librairies Techniques. Edit. M.T.L. Fenin. 1975.

(40) M. Santos : "L'espace partagé". -op.cité -

(41) P. Pascon : "Population et développement". -article op.cité -

qui est démographiquement majoritaire. En effet, le coût de formation de l'individu, en ville, demeure en moyenne peu élevé et rapidement le coût de la consommation des besoins de l'enfant est rattrapé, puis dépassé par le revenu tiré de sa participation aux diverses activités urbaines. Interviennent aussi d'autres considérations (de plus long terme) issues de la conception du cadre de la cellule familiale étendue, le désir par la procréation d'une assistance dans leur vieillesse, de même nature que la volonté de la femme de consolider l'union par la naissance d'un fils.

L'impact de l'économie moderne, les formes de croissance qu'elle entraîne, apparaissent si inadéquats dans leur développement que la fécondité garde encore une signification et une efficacité sociales profondes, auprès du plus grand nombre. Ce n'est qu'avec l'intégration au circuit économique supérieur, l'accès aux postes de production et de direction, que lorsque les garanties élémentaires de la vie seront assurées (en partie, prises en charge par l'Etat moderne) que les vertus de la société patriarcale auquel le modèle sociétal se réfère, perdront leur signification et leur valeur. Ce sont évidemment, les groupes sociaux les plus perméables aux éléments de modernité, les plus avancés sur la voie de l'intégration économique, sociale et culturelle qui commencent à adapter leur procréation aux impératifs des modes de vie et de consommation "modernes et externes". Les centres urbains où le circuit économique supérieur (Banque-commerce et industrie d'exportation, industrie et commerce modernes, services administratifs...) occupe une fraction importante de la population et exerce un pouvoir de démonstration évident, seront ainsi les plus engagés sur la voie de la réduction de la fécondité.

Il apparaît, en définitive, que ce sont les conditions économiques et sociales, c'est-à-dire la pauvreté et la misère des masses urbaines, l'analphabétisme, l'absence ou l'insuffisance de l'instruction des femmes, l'abandon des "marginaux"... qui sont les véritables obstacles à la prévention des naissances. L'absence de projet sociétal possible a provoqué la fixation des individus sur un modèle ancien dont

les règles et les coutumes, si elles ont perdu de leur cohérence, sinon de leur vitalité, n'en conservent pas moins une très grande efficacité et une longévité exceptionnelle. Une action de limitation des naissances n'a de sens que si elle recherche les motifs réels des comportements des populations à l'égard de la fécondité et s'efforce de les transformer. La modification des comportements passe par la transformation profonde "de la base sociale qui a donné naissance et vigueur à ce comportement, aussi bien sinon plus qu'aux gestes de ce comportement" (42).

3- BAISSÉ DE LA FECONDITE URBAINE : EVOLUTION ET TENDANCES.

Le taux de natalité des villes du Maroc, proche de 45 ‰, est plus élevé que ceux enregistrés dans de nombreux pays du Tiers Monde. Pourtant la fécondité urbaine évolue lentement vers la baisse; plusieurs facteurs permettent d'estimer que ce mouvement n'est pas accidentel et que les prochaines années devraient confirmer cette tendance, même si d'autres éléments peuvent l'atténuer sensiblement ou le contrarier.

L'insuffisance de l'enregistrement des naissances à l'Etat-Civil nuit à l'établissement de séries statistiques cohérentes, dans le temps et l'espace. S'il est difficile d'estimer, encore, par la méthode d'enregistrement, les taux de natalité et de fécondité de l'ensemble de la population urbaine, il est impossible de les calculer pour les différentes villes et selon les divers quartiers de résidence. De ce fait, nos appréciations ne peuvent être qu'approximatives et indicatives de tendance.

Les éléments qui permettent une première approche du processus de baisse de la fécondité en milieu urbain, intéressent et participent à deux domaines d'étude ainsi schématisés : les premiers sont

(42) P. Pascon : "Population et développement". -op.cité -

les éléments "passifs", hérités des transformations profondes et sensibles subies par la société traditionnelle au contact de la civilisation industrielle, les seconds plus volontaires ou actifs, sont engendrés par le développement de l'instruction et des moyens de communication de masse commandant une attitude "moderne" et une politique d'information concernant la planification familiale.

3-1- DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS A L'EGARD DE LA FAMILLE.

Au contact de la civilisation industrielle et urbaine, les populations rurales projetées en ville, soumises au choc des "modernisations successives", ont été marginalisées et acculturées. Il en est résulté de brutales transformations quant à la vie sociale, quant à sa perception. Les cadres sécurisants de la vie familiale traditionnelle profondément perturbés, sinon détruits, les individus soustraits à l'influence des traditions et des pratiques de la famille patriarcale (affaiblie) ont été contaminés, puis entraînés par de nouveaux comportements à l'égard de la famille, induits des transformations sociales.

L'affirmation de l'individualisme avec l'éclatement de la famille traditionnelle en unités plus réduites a modifié les rapports au sein du couple et provoqué une plus grande instabilité des ménages. Une manifestation de l'affaiblissement rapide des mécanismes traditionnels de solidarité est l'augmentation du nombre des divorces; les facteurs de protection de la femme contre l'abandon du mari du ménage et le divorce ne fonctionnent plus avec efficacité.

Comparativement aux autres sociétés de l'Afrique au Nord du Sahara, telles que l'Egypte et l'Algérie, le Maroc connaît des taux de divortialité particulièrement élevés, notamment en milieu urbain.

Les formes du divorce au Maroc sont multiples (la répudiation par l'époux étant la plus fréquente). L'exploitation des données d'enregistrement difficile à réaliser, c'est l'étude de la structure matrimoniale des populations qui permet certaines appréciations générales.

La comparaison de la répartition des femmes non célibataires selon la situation matrimoniale avec celle de l'Algérie est une première indication concernant la fréquence des divorces au Maroc (Tab. 49).

Tab. 49 : Répartition des femmes non célibataires, selon l'état matrimonial.

: Situation : matrimoniale	: Milieu urbain		: Milieu rural	
	: Maroc (a)	: Algérie (b)	: Maroc	: Algérie
: Mariée	: 73,5 %	: 86,7 %	: 80,7 %	: 88,4 %
: Veuve	: 18,1 %	: 7,5 %	: 14,8 %	: 7,2 %
: Divorcée	: 8,4 %	: 4,5 %	: 4,5 %	: 3,1 %
: Séparée	: -	: 1,3 %	: -	: 1,3 %

Sources :

(a) CERED : Résultats de l'Enquête . Volume 1.

(b) Enquête sur la fécondité algérienne , 1970. 1 (43).

Dans les deux pays, la situation, dans les campagnes, est sensiblement la même en ce qui concerne le nombre des divorcés, de même les divorcées sont plus nombreuses proportionnellement en milieu urbain. Par contre, leur nombre est beaucoup plus important en milieu urbain marocain qu'algérien.

L'Enquête à Objectifs Multiples de 1962 rapporte qu'au cours de leur existence, 30 % des femmes non célibataires ont divorcé au moins une fois et que l'effectif des divorces en milieu urbain excède de 30 % celui des campagnes. Elle corrobore les résultats obtenus de différentes enquêtes monographiques réalisées dans les années cinquante, dans les grandes villes du Maroc, notamment à Casablanca.

(43) Etude Statistique Nationale de la population. Dr des Statistiques Algériennes. Vol. 2 : Résultats de l'Enquête fécondité. Nov. 1972.

L'étude d'Adam sur le bidonville de Ben M' sik (Casablanca) souligne que plus de la moitié des femmes (51 %) s'était mariée au moins deux fois (44) et celle d'A.M Baron que les désunions familiales sont d'autant plus nombreuses qu'elles touchent les populations "prolétarisées" ou marginalisées (45).

L'enquête du CERED (1972) confirme ces résultats et semble indiquer même, une aggravation sensible du phénomène de divortialité et d'abandon puisqu'en milieu urbain, près de 25 % de la population féminine âgée de 20 ans et plus se trouverait en état de désunion (46). Si la situation de divortialité n'est pas liée à l'âge comme le veuvage, il faut souligner que les divorces se situent à des âges très précoces et touchent une proportion élevée de femmes de 20 à 29 ans, c'est-à-dire à l'âge de pleine maturité où la fécondité potentielle est la plus élevée.

Si les comparaisons entre pays de civilisations, de coutumes et de niveau de développement très différents sont discutables, à titre indicatif, elles permettent, néanmoins, de mieux discerner la situation jugée "dramatique" du Maroc à cet égard.

Le tableau suivant (Tab. 50) établit la comparaison entre les populations urbaines féminines du Maroc, de la France et du Canada, selon la proportion des divorcés pour différentes tranches d'âge.

Tab. 50 : Proportion des divorcés, selon l'âge.

Pays	20.24 ans	25.29 ans	30.34 ans	Total	Total fem.
				(tous âges)	(20 ans et+)
Maroc urbain (a)	6,85 %	8,56 %	7,30 %	3,65 %	7,43 %
France urbain (b)	0,36 %	1,43 %	2,16 %	2,04 %	3,70 %
Canada urbain (b)	1,20 %	0,59 %	0,74 %	0,39 %	0,67 %

(a) CERED. "Résultats de l'Enquête". Vol. 1 : "Structure de la population et événements naturels" (2ème passage) 1972.

(b) Annuaire Démographique de l'ONU (1971)

année de référence . population française 1968

. population canadienne 1966.

(44) A. ADAM : "Le bidonville de Ben M'Sik à Casablanca" -op.cité-p.117.

(45) A.M Baron: "Mariages et divorces à Casablanca" Revue Hesperis 1953

(46) Tableau 10 : pourcentage de désunions selon le milieu de résidence pour la population âgée de 20 ans et plus. In "La nuptialité" (cahier 12 CERED). La proportion des "désunions femmes" du m. rural serait de 19 %.

A tous les âges, la proportion de femmes divorcées est plus élevée au Maroc, mais c'est à la période de fécondité maximale que les disparités sont les plus accusées; même si la proportion de remariage des femmes de 20 à 29 ans est élevée (entre 70 et 80 %), ce phénomène ne peut avoir que des conséquences négatives sur le plan de la fécondité. Notons, enfin un trait important propre à étayer cette affirmation : la majorité des femmes divorce dans les quatre premières années qui suivent le mariage. La relation qui existe entre le divorce et la durée de mariage est évidente, au-delà de dix années de mariage, le divorce devient nettement moins fréquent.

Les raisons de la forte "divortialité" marocaine sont à rechercher dans le relâchement des mécanismes de solidarité familiale, dans le contexte urbain actuel. "L'une des caractéristiques du mariage traditionnel est son caractère collectif. C'était un contrat social qui liait deux familles et non seulement deux individus. Le mari s'engageait par son mariage dans un réseau de relations intenses qui le liaient aux membres de la famille de sa femme et vice-versa. Répudier une femme revenait à déranger le réseau d'engagement et d'alliance, et mettait en branle toute une série de mécanismes qui faisaient pression sur le mari et l'amenaient à reconsidérer sa décision" (47).

Les transformations de la société traditionnelle, en milieu urbain, les migrations campagnardes vers les villes ont rompu les solidarités familiales et claniques. Les parents ne jouent plus le rôle qui était le leur dans la société traditionnelle, celui de gardien, de contrôle d'une certaine éthique dans les relations conjugales. La décision de dissolution d'union, de collective est devenue individuelle. Le droit quasi-souverain de l'époux à dissoudre le lien du mariage, même si le code de statut personnel appelé couramment "Muduwana", limite quelque peu le rôle des Adouls à enregistrer la décision du

(47) Fatima Mernissi : "Communication on the Moroccan Woman; Access to the Labor Market" prepared for the Institut for Ethologie or Antropologie. Copenhagen. Denmark. March 1975 (cité par CERED).

mari uniquement (article concernant la tentative de conciliation), sans contrôle familial, a joué à plein dans le sens d'une exagération du phénomène préjudiciable aux enfants et à l'épouse.

Les conséquences du divorce et de l'abandon sont graves. L'absence de l'autorité paternelle renforce les conditions propices du milieu socio-économique, à la délinquance juvénile. La formation des enfants n'étant plus à la charge du groupe, le départ du mari laisse sans ressources la mère (les versements des ressources indispensables par le mari demeurent rares : un tiers des maris, selon A.M. Baron) qui ne trouve souvent les éléments de survie que dans les travaux sous ou mal payés (fort pourcentage de divorcées, parmi les actives) et sans qualification ou la prostitution clandestine (48).

Les résultats du recensement de 1971 soulignent la remarquable correspondance entre l'état de divorcée et le taux élevé d'activité (Tab. 51).

Tab. 51 : Taux d'activité, selon l'état matrimonial en 1971, de la population féminine.

: Milieu de : résidence	Etat Matrimonial					:
	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées	Total	
: M. urbain	: 8,96 %	: 7,96 %	: 23,37 %	: 46,25 %	: 10,86 %	:
: M. rural	: 4,33 %	: 7,06 %	: 13,33 %	: 20,46 %	: 6,37 %	:

(Source : Tableau 1.5. Recensement général de la population et de l'habitat. Population Active. Volume II. Sondage 1/10).

Si l'effet démographique d'une intense divortialité est en partie compensé par la fréquence des remariages, les répercussions du divorce sur la fécondité ne peuvent être négligeables. Les enquêtes et les études précises sur le sujet font défaut au Maroc, cependant on peut rappeler les résultats de l'enquête égyptienne montrant que

(48) Mesdali Bennani : "Quelques considérations sur la prostitution au Maroc". R.T.S.S. (Tunis) n° 11. Oct. 1967.

les femmes divorcées ont eu en moyenne 3,2 enfants de moins que les femmes mariées en union stable, pour une période de 20 ans de mariage : les cas des femmes stériles ayant été exclus (49). L'augmentation du taux brut de divortialité entraîne une baisse de l'effectif des naissances et inversement. La fréquence élevée des divorces apparaît, ainsi, comme un des éléments les plus négatifs enregistrés à l'encontre de la fécondité marocaine, mais il demeure difficile d'estimer quantitativement son importance. Le nombre d'enfants nés vivants, de femmes marocaines mariées de 15 ans et plus, demeurant en milieu urbain en 1962, selon l'âge et le nombre de mariages contractés, serait selon G. Sabagh le suivant (50).

Milieu urbain (données non pondérées)

<u>Groupes d'âge</u>	<u>Ensemble des femmes</u>	<u>Femmes mariées une seule fois</u>
45.49 ans	5,47 enfants	6,92 enfants
50.54 ans	5,66 "	7,09 "
55.59 ans	5,62 "	6,67 "
60 ans et plus	6,02 "	6,90 "

(Sources : Enquête à Objectifs Multiples 1962)

Les femmes mariées une seule fois ont pour tous les groupes d'âge, une descendance plus élevée que celle des femmes au même âge. Cent femmes mariées une seule fois avaient en moyenne à la fin de leur période de procréation 100 à 150 enfants de plus que cent femmes (indifférenciées) du même âge.

La disparité des comportements à l'égard du divorce, des populations citadines et rurales, est un facteur non négligeable de la

(49) Hanna Badr : "The Effect of Divorce on the Level of Fertility in Egypt".

Cairo Demographic Center Research Monograph Serie n°2. 1971. L'étude d'une cohorte de 55.875 femmes divorcées révèle que si l'effectif des naissances même avec les remariages avait été conforme aux effectifs prévus, le taux de natalité aurait été de 48,8 % au lieu de 41,3 %, soit une différence de comportement très sensible.

(50) George Sabagh : "Analyse de l'influence du niveau d'instruction sur la fécondité au Maroc".

Actes du Colloque de Démog. Maghrébine 1969.

Revue Tunisienne des Sciences Sociales. Juin.Sept. 1969. n°17.18.

variation des taux de fécondité. Mais d'autres facteurs ("actifs") participent à ce mouvement de différenciation et de baisse de la fécondité potentielle : le développement de l'instruction et de l'effet de démonstration par les canaux de l'information notamment.

3-2- L'INFLUENCE DES MOYENS MODERNES D'INFORMATION.

Le Maroc, comme les pays du Nord de l'Afrique, a été intéressé par les formes modernes de diffusion et d'information. Leur généralisation représente un facteur de transformation de l'économie et de la société. Le développement de l'information, chariant de nouveaux modèles de consommation constitue sans aucun doute une autre donnée majeure d'explication de nouveaux comportements à l'égard du mariage et de la famille. "Dans les sociétés occidentales, ce sont les transformations économiques, notamment l'essor industriel, qui ont transformé les mentalités. Dans le Tiers-Monde, l'industrie ultra-légère, celle des communications (radio-cinéma au premier chef) commence à révolutionner les mentalités avant même que la société soit transformée. Dans les pays occidentaux, l'alphabétisation s'est diffusée avant la culture audio-visuelle. Dans le Tiers-Monde, le processus est souvent inversé. La culture audio-visuelle se répand dans d'immenses zones encore analphabètes". (51).

En effet, la modernisation technologique a donné au son et à l'image une ampleur et une rapidité de diffusion exceptionnelles. Désormais, l'illettré peut connaître autant de choses que s'il savait lire et écrire. Or le développement de la radio et depuis les dernières années de la télévision d'Etat, au Maroc, a été très rapide, notamment dans les villes (52). Avec le cinéma et l'effet de démonstration que

(51) Edgar Morin : "L'esprit du temps. Essai sur la culture de masse". (p. 121.22) chez Frasset 1962.

(52) "La consommation et les dépenses des ménages au Maroc" (Avril 1970- Avril 1971) Vol. VII. Transports. Loisirs. Divers. Dr de la Statistique. Rabat. La dépense annuelle moyenne par ménage pour les appareils de radio et transistors s'élèverait à 58 D H en milieu urbain alors qu'elle ne dépasserait point 7 D H en milieu rural.

représentent les comportements de la minorité possédante, c'est l'apparition d'un complexe d'information et de diffusion des idées, des modes de vie et de consommation nouveaux et étrangers (53). Il ne peut qu'exercer à terme une influence non négligeable sur les attitudes à l'égard de la démographie, touchant en priorité les classes jeunes; influence difficilement quantifiable, mais qui semble très perceptible en milieu urbain (Rabat - Casablanca tout particulièrement) auprès des classes d'âge jeune, d'autant plus qu'il y a une sorte de conjonction d'effet entre ces supports de diffusion idéologique et un autre vecteur fondamental : l'école. L'instruction et les moyens de communication de masse sont les variables principales qui ordonnent une attitude générale, moderne ou traditionnelle.

L'influence de l'instruction sur la fécondité des populations, des pays sous-développés notamment, a été maintes fois établie, en particulier par les démographes. L. Tabah évoque, pour l'Algérie, la variable éducation comme "la plus discriminante" (54). Au Maroc, aucune enquête de ce type n'a été réalisée, cependant la correspondance économique, sociologique et culturelle des populations marocaines et algériennes, laisse présager des conclusions sinon identiques, très proches. A partir des données recueillies de l'enquête à objectifs multiples, une corrélation positive entre la scolarisation, le niveau d'instruction de la femme et de son mari et un comportement démographique moins fécond, plus prévisionnel, a pu être établi, assez grossièrement, il est vrai, en raison de l'insuffisance des données (55).

-
- (53) Sur les 842 films long-métrage exploités au Maroc, 444 ont été produits dans les pays euro-américains (du nord), 223 à Hon-Kong et Taïwan. 18 films (soit 2.1 %) seulement, sont l'œuvre de réalisateurs de pays arabes.
Annuaire Statistique du Maroc 1974. Dr des Statistiques.
- (54) Léon Tabah : "Une enquête sur la fécondité en Algérie. Application de l'analyse factorielle des correspondances".
Revue Population. Juillet-Oct. 1972 (p. 729.768).
- (55) George Sabagh : "Analyse de l'influence du niveau d'instruction sur la fécondité au Maroc". - op.cité -

La scolarisation et l'instruction moderne (par opposition à l'école coranique) des jeunes filles est un investissement à long terme en faveur de la baisse de la fécondité. Le Maroc connaît un très lourd retard de scolarisation de ses enfants. En 1971, sur 100 personnes d'âge scolaire (5 - 19 ans), 27 seulement étaient effectivement scolarisées. Toutefois, des différences significatives existent entre les deux sexes et les milieux de résidence (56). Si les villes ne retenaient, en 1971, qu'environ 35 % de la population totale, ses écoles recevaient 68 % de l'ensemble de la population scolarisée et surtout 90 % des jeunes filles scolarisées. L'effectif féminin représente, en effet, 42 % de l'effectif total, sans commune mesure avec les taux constatés en milieu rural, tant féminin que masculin (Tab. 52).

Tab. 52 : Taux de scolarisation de la population âgée de 5-19 ans, en 1971. (résultats exprimés en %).

: Milieu de : résidence	:	Masculin	:	Féminin	:	Total	:
: M. urbain	:	60	:	42	:	50	:
: M. rural	:	22	:	2	:	13	:
: Ensemble Maroc	:	35	:	18	:	27	:

(Source : Caractéristiques culturelles. Série S Vol. 3, Recensement général de la population. 1971).

Un examen plus détaillé de la scolarisation urbaine montrerait les lacunes importantes tant au niveau quantitatif que qualitatif : ainsi, 66 % des effectifs féminins non scolarisés et ayant déjà fréquenté l'école moderne, l'ont quittée à un niveau primaire, ainsi la faiblesse de la scolarisation de niveau secondaire... Cependant, il importe de noter, en premier, l'énorme disparité de chance de scolarisation et de promotion entre les populations des villes et des campagnes. La scolarisation très insuffisante de la population rurale est significative des distances sociales et culturelles, accrues entre citadins et ruraux. L'écart qui grandit, ne peut qu'entraîner des

(56) Recensement général de la population et de l'Habitat. 1971.

"Caractéristiques culturelles de la population." Série S . Vol. 3.

inégalités profondes d'attitudes à l'égard de la planification familiale, entre ceux qui baignent dans un climat "moderniste" citadin et ceux qui se trouvent enfermés dans des espaces périphériques déprimés, enserrés dans les coutumes traditionnelles.

Cependant, l'arrivée en milieu urbain de campagnards qui conservent des attitudes, à l'égard de la fécondité naturelles ou "pré-malthusiennes" peut atténuer ces disparités. "Pour presque tous les groupes d'âge et toutes les durées de mariage, la résidence en milieu rural de l'un des époux exerce une nette influence et dans le sens attendu, sur la fécondité des couples. A la fin de la période de procréation, la différence est de l'ordre d'une naissance vivante en plus pour les couples dont l'un des époux a vécu au moins dix ans ou plus en milieu rural" (57).

La modernisation technologique de la phase historique actuelle a engendré pour la première fois la diffusion de deux variables élaborées au centre du système économique mondial : l'information et de nouveaux modèles de consommation. Leur généralisation constitue un facteur fondamental de la transformation des sociétés. C'est en milieu urbain que ces mutations ont été les plus ressenties, car les effets induits de cette révolution technologique ont été considérablement amplifiés par le développement de la scolarisation et l'élévation générale du niveau d'instruction, notamment féminin. Si l'analyse des taux de scolarisation souligne nettement les limites de l'effort entrepris, l'évolution des taux d'analphabétisme, selon le sexe et le milieu de résidence, révèle par contre le choix réalisé, privilégiant le développement de l'instruction des populations citadines (Tab. 53).

La baisse du taux d'analphabétisme est la conséquence à la fois du développement de l'enseignement primaire et de la mortalité des personnes âgées. La population citadine a été la principale bénéficiaire de l'effort réalisé, en particulier la population féminine dont

(57) R. Lesthaeghe : "La fécondité urbaine au Maroc. Quelques notes de recherches".

B.E.S. Maroc n°110-111. Jt. Décembre 1968 (p.91-99).

Tab. 53 : Taux d'analphabétisme, selon le sexe et le milieu de résidence en 1960 et 1971, pour la population âgée de 10 ans et plus. (Résultats en pourcentage)

	M. Urbain		M. Rural		Ensemble Maroc	
	1960	1971	1960	1971	1960	1971
S. Masculin	58	39	85	75	78	63
S. Féminin	88	68	99	98	96	87
P. Totale	73	54	92	87	87	75

(Source : "La population du Maroc" INSEA - Rabat - CICRED. Série S 1974).

le taux d'analphabétisme est désormais moins élevé que celui des hommes du milieu rural. Par contre, le taux féminin des campagnes n'a pas sensiblement évolué et le nombre d'analphabètes est en 1971 plus élevé que celui de 1960. L'inégale distribution des chances de scolarisation des femmes, selon le milieu de résidence, est un facteur important de l'évolution contrastée des comportements.

Les mutations socio-culturelles accusent auprès des populations citadines les modifications de comportement qui touchent directement ou indirectement à la famille. Parmi ces changements sensibles d'attitude se dégagent entre autres, sinon le refus, la contestation de l'autorité parentale chez les adolescents (scolarisés et par là déjà émancipés) concernant le choix de l'époux ou de l'épouse, autorité fortement entamée par l'accession de l'enfant à "la connaissance". L'émancipation (relative) des jeunes filles par l'école, la rencontre précoce de "l'autre", le climat de modernité qui s'en dégage, représentent autant de facteurs propices à la formation de couples où la différence d'âge entre les époux sera atténuée, pouvant ainsi entraîner à terme

une diminution du veuvage féminin (58). S'il est encore difficile d'évoquer les répercussions d'une telle évolution sur la fécondité, il ne fait de doute qu'elle doit favoriser une plus grande stabilité des familles et un meilleur développement de la personnalité des enfants par la présence du père.

L'amélioration de la place de la femme dans la société (urbaine) marocaine, attendue de la scolarisation et de l'évolution socio-culturelle, favorise-t-elle à l'égard de la planification familiale l'écllosion de comportements modernes, l'acceptation des moyens de contraception ?

La rapidité de l'accroissement de la population et l'ampleur des répercussions économiques et sociales des phénomènes démographiques ont conduit les autorités du pays à inscrire la planification familiale comme l'un des objectifs du plan quinquennal 1968-1972. Une enquête d'opinion sur la planification familiale a été confiée aux ministères du Développement et de la Santé et réalisée en milieu urbain durant l'année 1966 et en milieu rural, au cours de l'automne 1967 (59). Les principaux objectifs de l'enquête concernaient la connaissance des familles marocaines des méthodes contraceptives, leurs attitudes à l'égard du planning familial, leur utilisation des méthodes anticonceptionnelles et leur degré d'efficacité, et la détermination des milieux de haute fécondité et leurs attitudes envers une politique de planification familiale. L'analyse des résultats a permis de mettre en évidence la corrélation existante entre ces diverses variables et les caractéristiques socio-économiques et culturelles des populations. L'enquête fournissait ainsi, les données nécessaires pour entreprendre

(58) Les résultats de l'enquête zone CERED, montrent que 30,7 % des femmes épousent des hommes de 5 à 10 ans plus âgés et que 31 %, des hommes âgés de 10 ans et plus qu'elles. L'âge moyen de la population par statut matrimonial fait ressortir une différence de dix années entre les mariés masculins et féminins quel que soit le lieu de résidence.

(59) "Enquête d'opinion sur la planification familiale au Maroc". Vol: Milieu Rural. Vol: Milieu Urbain. Division des Statistiques. Rabat 1971.

un programme d'action, à l'origine ambitieux. Le cadre juridique et technique créé : Commission Supérieure de la population (Août 1966) et modification du Code pénal abrogeant les textes interdisant la propagande anticonceptionnelle, un programme fut élaboré dans le cadre du Plan quinquennal (1968-72) qui mettait l'accent sur l'information et l'éducation des populations, ainsi que sur l'aspect proprement médical de la contraception.

"Le programme national de planification familiale se propose donc dans le cadre des fondements culturels et religieux de la société marocaine de permettre aux familles de choisir le nombre d'enfants qu'elles désirent et quand elles le veulent, en mettant à leur disposition tous les moyens nécessaires. Bien que l'action médicale soit essentiellement orientée vers l'insertion des appareils intra-utérins, toutes les autres méthodes seront diffusées auprès des familles" (60).

Ces différentes mesures avaient l'ambition de favoriser une baisse très sensible de la natalité; le taux devant passer de 50 ‰ à 45 ‰ au cours du plan quinquennal et à plus long terme ne pas dépasser 35 ‰ en 1985. Un effort particulier devait être réalisé par la création de centres de planification (110 centres devaient être ouverts théoriquement en 1968, et 158 au début de l'année 1971); l'insertion de 500.000 dispositifs intra-utérins au cours de la période quinquennale, était prévue.

Le tableau suivant souligne la disproportion entre les ambitions et les réalisations (Tab. 54).

: Années :	Nombre d'insertions de D.I.U		
	: Programme :	Réalisation :	en pourcentage :
: 1968 :	25.000 :	7.500 :	30 % :
: 1969 :	65.000 :	11.000 :	17 % :
: 1970 :	120.000 :	9.600 :	8 % :
: 1971 :	140.000 :	:	:
: 1972 :	150.000 :	:	:

Sources : Délégation au Plan et au Développement régional (d'après la population marocaine" INSEA - CICRED).

(60) A. Elamrani-Jamal : "La planification familiale au Maroc"
Actes du Colloque de Démographie Maghrébine. CERES.
Revue Tunisienne Sciences Sociales. Juin-Sept 1969.

Les objectifs fixés n'ont jamais été atteints et le programme d'information et d'éducation qui reposait sur la formation d'un corps spécial d'animateurs a été à peine ébauché. Faute de moyens sans doute, et surtout faute d'une volonté plus nettement affirmée de la part des autorités politiques. Face au puissant complexe nataliste, comment réussir sans une patiente éducation du public, sans une volonté politique d'information et de conviction. Quel est le poids des centres de promotion féminine face aux "ragots des commères" de quartier, comment faire comprendre à des femmes dépourvues d'un minimum d'instruction les raisons de la régularité indispensable du traitement contraceptif par voie orale ?

L'échec du premier programme de planification familiale devrait permettre de s'interroger à la fois sur les raisons profondes de la résistance (sociologique et politique) au contrôle des naissances, mais aussi encourager les recherches sur la fécondité et la contraception : "elles devraient découvrir qui sont les femmes contraceptives, comment leurs attitudes et leur connaissance sont liées à la régulation réelle de la fécondité, pourquoi elles pratiquent la contraception, de quelle façon leur milieu, leur potentiel de modernisme et leur style de vie diffèrent des non-contraceptives, et quels sont les effets de leur pratique de la contraception sur la fécondité" (61).

Mais l'échec de cette politique est symptomatique des difficultés inéluctables que rencontre un tel programme de limitation des naissances abordé sous le seul angle de la technique et de la médecine. Car, cela revient à détruire le modèle sociétal de référence sans avoir au préalable offert un modèle nouveau d'avenir aux femmes et aux hommes de ce pays. Comment ne pas croire à la résistance des idées et des comportements anciens alors que la majorité des populations se trouve exclue et dominée par le système social en place ?

(61) Robert Lapham : "Modernisation et contraception au Maroc Central. Illustration de l'analyse des données d'une enquête C.A.P."

"Pourquoi ne pas commencer par une mobilisation des énergies dans le sens de la productivité, au moyen d'une refonte du système social, ce qui rendra encore plus aisée, les valeurs étant renversées, l'application des freins à la natalité galopante ?" (62)

Conclusion

L'étude des facteurs de la fécondité et de la baisse de la fécondité, en milieu urbain, souligne l'ambiguïté d'une telle démarche en pays sous-développé à statistiques incomplètes : l'enregistrement des événements démographiques étant très insuffisant, la nature même des faits d'Etat Civil mal définie : (le mariage, par exemple).

Si la descendance finale des femmes marocaines est relativement modérée pour une population non-malthusienne, c'est qu'interfèrent plusieurs facteurs ou éléments contradictoires, dont il est difficile dans le présent, d'estimer le poids respectif et l'influence sur l'évolution de la fécondité (urbaine) dans les prochaines années.

La société marocaine baigne dans un contexte (complexe) nataliste puissant dont les ressorts et les motivations relèvent à la fois d'héritages socio-culturels et religieux (comportements à l'égard de la famille et du mariage) et des conditions économiques et sociales, générales actuelles (complexe de pauvreté et d'acculturation). L'âge précoce au mariage et le court intervalle de temps séparant deux générations successives, la structure par âge très jeune des populations, l'augmentation de la longévité, rappellent que le taux d'accroissement demeurera élevé, au cours des années à venir. L'arrivée en ville de nombreux immigrants, jeunes et en âge de procréation, nés en milieu rural et porteurs d'attitudes traditionnelles et conservatoires à l'égard de la naissance, ne peut que renforcer encore cette tendance.

Cependant, de nombreux éléments permettent d'évoquer un recul probable de la fécondité dans un avenir proche (le mouvement de baisse étant déjà commencé, en ville) et de prévoir une distorsion

(62) P. Pascon : "Population et développement". - Article op.cité -

sensible et porteuse d'une situation conflictuelle entre les campagnes, au sein desquelles les disparités régionales démographiques s'accroîtront et les villes intéressées par des comportements démographiques prévisionnels nouveaux. Plusieurs faits ne sont pas, certes, sans équivoque : si les cas de stérilité féminine sont aujourd'hui très fréquents, une amélioration des conditions de vie et des équipements médico-sociaux peut provoquer une diminution des cas, allant dans le sens d'une hausse du potentiel de fécondité ; il en est de même pour les problèmes psycho-sociaux liés aux divorces et veuvages dont la signification actuelle doit évoluer ou changer. Il apparaît encore difficile d'estimer si l'évolution future des moeurs entraînera une aggravation ou une régression des cas, mais il est loisible d'envisager les répercussions d'une amélioration rapide du statut social de la femme, notamment par la diminution à terme de la répudiation et de l'abandon de famille. Par contre, l'élévation du niveau général d'instruction, le changement des mentalités et du modèle de consommation, le développement de l'information et des méthodes de planification familiale créent un continuum socio-culturel favorable à l'épanouissement d'un comportement démographique malthusien qui n'a point son équivalent, en milieu rural.

Mais la baisse de fécondité, prévisible n'entraînera pas automatiquement une diminution du taux d'accroissement démographique de la population, en raison d'une structure par âge favorable à la natalité (44,4 % des citoyens sont âgés de moins de 15 ans en 1971, contre 42,4 % en 1960) d'autant que 60 % des femmes consultantes des centres de planning familial ont entre 25 et 35 ans (âge moyen des consultantes 30,8 ans) (63). Certes, la descendance moyenne des femmes sera réduite, la succession rapide des générations continuera de faire croître très rapidement l'effectif de population. "Une grande proportion des filles entrent dans la période de procréation avant que leurs mères ne l'aient quittée. Ainsi, non seulement le niveau de fécondité, mais aussi la succession rapide des générations est responsable du taux élevé d'accroissement" (64). La tendance évaluée

(63) A. Elamrani-Jamal : "La planification familiale au Maroc".
- op.cité - p. 333.

(64) R. Lesthaeghe : "La fécondité urbaine au Maroc". -op.cité- p. 99.

précédemment d'une hausse de l'âge moyen au mariage, en rapport avec les changements de mentalités induits des modernisations, apparaît ainsi importante et prometteuse. D'autre part, si la planification familiale n'est point à négliger, il demeure qu'elle doit être replacée à un niveau plus modeste, au sein d'une action politique plus large tenant compte du contexte économique et sociologique général : le complexe de pauvreté et d'ignorance devant être radicalement combattu. La baisse de la fécondité ne peut être l'outil de transformation de la société.

Les enquêtes marocaines de 1962 et de 1966-7, l'enquête de la zone CERED, celles récentes réalisées dans les autres pays du Maghreb, ont montré que plusieurs variables exerçaient une influence décisive sur les attitudes des populations, des groupes sociaux à l'égard de la nuptialité et de la fécondité : l'instruction et l'information, les revenus et la profession, le lieu de résidence... niveau culturel, niveau économique, niveau social, tous les trois en corrélations négatives avec la fécondité. L'étude de quelques variables a suggéré sinon montré, l'apparition de comportements différentiels selon le milieu de résidence et l'accentuation des disparités démographiques régionales. Ces divers indices évoquent aussi une fécondité différentielle entre les agglomérations urbaines, selon la taille et le niveau fonctionnel (métropoles - villes régionales ou centres locaux) et entre les populations des différents types de quartier et d'habitat aux caractères économiques et socio-culturels propres (lors de l'Enquête d'opinion sur la planification familiale en milieu urbain, trois strates ont été retenues : Médina, Bidonville et ville moderne), au sein de l'espace urbain et de l'espace régional. Cependant, les informations statistiques et les enquêtes monographiques, anciennes et peu nombreuses, sont insuffisantes pour permettre l'analyse des comportements différentiels à l'égard de la fécondité. Nous nous contenterons de l'introduire très succinctement.

4 - LES VARIATIONS DE LA NATALITE OU UNE INTRODUCTION A UNE ETUDE DE LA FECONDITE DIFFERENTIELLE.

Il est clair que "le complexe nataliste" dont nous avons souligné la complexité et l'ambiguïté des divers composants et de leurs relations n'a pas la même valeur, ne s'exerce pas avec la même intensité dans toutes les villes du Maroc. Pour ne retenir qu'un fait d'illustration : qui n'a pas été frappé de la disparité des paysages humains entre les villes du littoral atlantique : Casablanca - Rabat par exemple où les signes de modernité sont éclatants et les agglomérations de Fès, de Meknès où les images d'une société plus traditionnelle demeurent dominantes, entre les petites villes intégrées dans des périmètres de modernisation et celles demeurées attachées à la "périphérie". Aperçu certes superficiel et rapide, mais qui n'est pas dépourvu de signification sociologique et économique profonde.

Si la natalité marocaine demeure assez mal connue dans ses caractères généraux, les variations régionales urbaines sont encore plus mal appréciées et appartiennent au domaine de l'approximatif. Les lacunes de l'enregistrement des faits d'Etat-Civil interdisent tout calcul direct des divers taux démographiques, intéressant les populations des villes. Les résultats, en notre possession, sont trop incomplets, parcellaires et critiquables pour être retenus. On peut néanmoins, rappeler diverses estimations :

- celle de l'Enquête à Objectifs Multiples soulignant une natalité plus exubérante à Casablanca que dans les autres villes et donnant un taux voisin de 50 ‰, pour l'année 1962.

- celle du Schéma Directeur de Rabat, calculant à partir des naissances et des décès infantiles enregistrés par l'enquête "ménage - logement" (questions rétrospectives) de Rabat - Salé - Temara - Bouknadel, un taux de mortalité particulièrement faible (du fait de la sous-estimation des événements démographiques) et peu satisfaisant, de 31 ‰ pour l'année 1970 et pour l'ensemble de la conurbation (65).

(65) Publications du Bureau du Schéma Directeur de Rabat
"L'analyse démographique" Décembre 1971. Rabat.

Par contre, une étude sur la ville de Beni-Mellal rapporte les estimations suivantes du taux de natalité d'une ville moyenne en forte expansion : 46,6 ‰ en 1960 et 45,4 ‰ en 1969, estimations en conformité avec l'augmentation de l'âge moyen des jeunes mariés (66).

L'analyse des structures par âge des populations, le calcul de divers indices de fécondité pour les grandes villes du Maroc permettent de retenir quelques informations intéressantes et d'apprécier assez grossièrement, les grandes lignes des disparités régionales démographiques.

L'accroissement de la population des villes est assuré par la conjonction de deux mouvements : le croît démographique naturel et l'apport migratoire. La structure par sexe et par âge des populations reflète les traits les plus généraux de cette dynamique. Les divers indices de natalité et de fécondité, calculés pour chaque ville à différentes dates (recensements de 1960 et de 1971) seront significatifs du niveau de fécondité de chaque population et la comparaison des indices à ces dates soulignera les tendances d'évolution.

4-1- LES DIVERS INDICES DE FECONDITE.

Le premier indice retenu est la proportion des jeunes au sein de la population totale. Le groupe d'âge : 0.4 ans étant encore, en général, assez mal apprécié, nous avons retenu celui des "jeunes" de 0.14 ans, qui peut fournir une indication valable du niveau de la natalité des quinze dernières années.

Les disparités régionales de la fécondité seront abordées sous l'angle de ces différents indices. Le premier établit la valeur du rapport du nombre des enfants du premier groupe quinquennal

(66) F. Couvreur-Laraïchi : "Beni-Mellal, ville moyenne". Fas.II "Mutations dans les campagnes maghrébines. Exode rural et néo-citadins". Travaux du Laboratoire d'étude des régions sèches. Centre de Géog. Appliquée. U.E.R Géographie Strasbourg. 1974 Nov.

(0.4 ans) à celui des femmes en âge de procréer de 15 à 49 ans. Cependant, le groupe 0.4 ans étant mal estimé, nous avons recherché deux indices complémentaires et proches : le rapport des enfants de 0.14 ans aux femmes âgées de 15 ans et plus et le rapport des enfants de 0.14 ans aux femmes en âge de procréation de 15.49 ans. Le tableau suivant souligne les variations de la valeur des indices, selon les milieux de résidence et la taille des agglomérations, en 1971 (Tab. 55).

Tab. 55 : Indices de natalité et de fécondité en 1971.

Milieu de résidence	% des jeunes de 0.14 ans au sein de la population	Rapport du nb des enfants de 0.4 ans au nb de femmes 15, 49 ans	Rapport des jeunes 0, 14 ans sur femmes 15 ans et +	Rapport jeunes de 0.14 ans aux femmes de 15.49 ans
M. rural	47,1	0,81	1,76	2,27
M. urbain	44,4	0,64	1,54	1,90
Villes de 100.000 h et +	43,65	0,62	1,50	1,84
Moyennes et petites villes	46,2	0,70	1,63	2,03

Il existe ainsi un rapport étroit entre la proportion des jeunes au sein des populations totales et la valeur des différents indices, entre les divers paramètres et le niveau de fécondité. La population des villes de 100.000 h et plus offre la structure par âge la moins jeune et la valeur des indices de fécondité est sensiblement moins élevée que celle des populations des moyennes et petites villes, et des populations rurales. Les valeurs des indices de la population des moyennes et petites villes demeurent assez proches de celles des populations des campagnes; une étude plus détaillée montrerait que les villes ont des indices et donc un niveau de fécondité, d'autant plus proches de ceux des populations rurales qu'elles sont petites et enracinées dans l'espace rural, local environnant.

Pour les villes de 100.000 habitants et plus, la proportion des jeunes de 0.14 ans varie de 41,4 % à 46 %. Trois niveaux distincts apparaissent : celui de Rabat (41,4 %) et de Tanger (42,4 %) où la proportion des jeunes est la plus faible, celui de Kenitra (46 %) et d'Oujda (45,5 %) qui offre une structure par âge particulièrement jeune, proche de celle des petites et moyennes villes, enfin celui qui regroupe le plus grand nombre de villes et se rapproche de la moyenne.

Les résultats obtenus concernant le "child-woman ratio" (rapport des enfants 0.4 ans / femmes 15.49 ans) sont plus incertains du fait des mauvaises déclarations. Les indices varient de 0,59 à 0,68, permettant de classer les villes en quatre groupes : celui de Fès - Marrakech et Rabat (indice égal ou inférieur à 0,6), celui des villes de Meknès, Tanger et Safi (indice compris entre 0,61 et 0,62), celui des agglomérations de Casablanca - Salé - Oujda et Tetouane (indice compris entre 0,63 et 0,65), enfin la ville de Kenitra dont la valeur du rapport est particulièrement élevée : 0,684.

La valeur du rapport de fécondité (moins satisfaisant sur le plan théorique, mais plus sûr) des jeunes de 0.14 ans aux femmes de 15 ans et plus, varie sensiblement de 1,39 (Rabat) à 1,65 (Kenitra), celle du rapport des jeunes aux femmes en âge de procréation de 1,71 (Rabat) à 1,98 (Kenitra). Le recoupement des deux résultats permet de retenir trois groupes de villes :

- le premier offre un rapport très favorable à la fécondité et comprend les villes de Kenitra et d'Oujda; la valeur des paramètres est proche de celle des petites et moyennes villes et reflète ainsi les conditions de la croissance urbaine, au sein de l'espace régional.

- Le second groupe comprend la majorité des villes du Maroc dont la valeur des divers indices de fécondité est proche de la valeur moyenne. Inscrites dans l'ordre des structures de population de plus en plus favorables, ce sont les agglomérations urbaines de Tanger - Salé - Fès - Marrakech - Casablanca, Safi et Meknès.

- Une cité : Rabat, présente des indices qui témoignent d'attitudes moins favorables à l'égard de la fécondité et la distingue très fortement des autres agglomérations.

La confrontation des résultats obtenus des différents rapports, concernant le complexe de natalité, établis pour chacune des villes, permet de distinguer, après pondération des différents indices, quatre types de comportements (potentiels) démographiques :

- le premier est le moins favorable; il appartient à la capitale politique, centre administratif et culturel, lieu de résidence de groupes sociaux comprenant un grand nombre de professions libérales, de fonctionnaires, d'employés, appartenant à une classe moyenne de promotion récente plus perméable aux phénomènes de modernisation et aux pratiques de planification familiale.

- le deuxième type est représenté par les populations des villes de Tanger - Fès et Marrakech; ces cités ont connu jusqu'à une date récente des courants migratoires contradictoires, notamment une forte émigration des classes jeunes et dynamiques vers d'autres centres socialement plus évolués et économiquement plus actifs. Les structures démographiques y sont relativement moins favorables et témoignent des difficultés anciennes rencontrées.

- le troisième groupe comprenant les villes de Tetouane - Safi - Salé - Meknès et Casablanca offre un potentiel de fécondité très favorable, dû, notamment pour Casablanca et Salé, à une forte immigration campagnarde et à la pérennité d'attitudes, à l'égard de la fécondité, les plus traditionnelles (Tetouane et Meknès).

- le dernier groupe comprend les deux villes d'Oujda et de Kenitra, terminus migratoires de vastes régions en voie de modernisation et de destructuration. Ces deux centres connaissent un potentiel démographique assez exceptionnel.

4-2- EVOLUTION DES INDICES DE FECONDITE.

L'évolution enregistrée au cours de la phase intercensitaire 1960-71, des divers indices de fécondité permet-elle de préciser les points susceptibles de conforter ou non, les premières estimations des

comportements des populations des villes importantes du Maroc ?

De 1960 à 1971, toutes les grandes villes ont assisté au rajeunissement de leur population, mais ce mouvement n'est pas égal partout. Trois villes participent peu au processus : Casablanca (la proportion du groupe d'âge 0.14 ans passant de 43,8 % à 44 %, soit une progression de 0,2 %) Rabat (plus 0,6 %) et Oujda (+ 0,7 %), et cela, malgré l'arrivée en ville de nombreux immigrants avec leur famille.

A l'inverse, deux cités connaissent un très net rajeunissement : la proportion des jeunes passant de 42,4 % à 46 % à Kenitra, et de 39,5 % à 43,4 % à Tetouane. Dans les autres villes, le phénomène de rajeunissement apparaît beaucoup moins prononcé : les gains enregistrés au sein du groupe 0.14 ans sont compris entre 1,5 et 2,5 %.

La valeur du rapport des jeunes enfants de 0.4 ans aux femmes en âge de procréation a diminué dans toutes les grandes villes. Ce mouvement peut évoquer une baisse générale de la fécondité urbaine au cours des cinq années précédant le recensement. Ce sont les populations de Casablanca - Rabat - Oujda et Meknès qui connaissent la baisse la plus sensible (à Casablanca, l'indice serait passé de 0,83 à 0,63, celui d'Oujda de 0,82 à 0,64, de Rabat de 0,72 à 0,60). Par contre dans les autres villes, la baisse enregistrée a été plus faible : la valeur du rapport passant de 0,66 à 0,63 à Tetouane et de 0,66 à 0,62 à Safi.

L'évolution des indices de fécondité (rapport des jeunes de 0.14 ans aux femmes de 15 ans et plus, et de 15.49 ans) intéressant les modifications de tendance pour un période de temps plus longue, permet de reconnaître trois types principaux :

- celui des agglomérations urbaines qui n'ont enregistré qu'une modeste régression de la valeur du rapport : Rabat et Casablanca et un niveau moindre encore, Oujda.

- le groupe des villes qui ont connu, au cours de la période considérée une légère augmentation de la valeur des indices retenus : Meknès - Fès - Tanger - Marrakech et Salé.

- celui des centres urbains dont la valeur des différents rapports de fécondité a augmenté très sensiblement évoquant une amélioration du "potentiel démographique" favorable à l'augmentation du taux de natalité : Safi - Tetouane et surtout la ville de Kenitra.

Rapprochant pour chacune des cités marocaines, les différentes tendances enregistrées de l'évolution des indices, nous pouvons classer les villes en trois catégories :

- celle, comprenant les villes de Rabat - Casablanca et Oujda dont l'affaiblissement relatif des divers paramètres, témoigne d'un ajustement ou d'un changement d'attitude à l'égard de la famille, en fonction d'un comportement plus moderne,

- celle comprenant les agglomérations de Meknès - Fès - Tanger et Marrakech dont le phénomène de rajeunissement ainsi que les variations des indices de fécondité sont limités dans le temps. Ces centres se trouvant ainsi dans une situation transitionnelle.

- la catégorie des villes les plus dynamiques du point de vue de l'évolution démographique : Salé dont la place au sein de ce groupe est le résultat d'une intense immigration (le taux d'accroissement moyen annuel est le plus élevé des grandes cités : 7,1 % de 1960 à 1971), Safi - Tetouane et Kenitra en raison à la fois d'une immigration importante et de la permanence d'attitudes traditionnelles à l'égard de la fécondité.

4-3- LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE SUR LA PLANIFICATION FAMILIALE.

L'enquête d'opinion sur la planification familiale s'est déroulée, en octobre et novembre 1966 (au milieu de la période) dans les neuf grandes villes du Maroc, en 1960 (Kenitra et Safi dont les populations ne dépassaient point 100.000 h au recensement de 1960, n'ont pas été retenues). Nous connaissons grâce aux résultats publiés, les opinions des populations des différentes villes du sondage, concernant la planification familiale. Est-il possible de distinguer entre, populations urbaines aux attitudes modernistes et populations "traditionnalistes" ?

Nous avons, à cet effet, comparé les réponses des populations de chaque centre, aux questions intéressant l'attitude à l'égard du planning familial, la connaissance de procédés contraceptifs, l'intention d'utiliser la contraception à l'avenir et l'intention de pratiquer la contraception à l'avenir (67). Nous pouvons ainsi déterminer, quelles sont les populations les mieux informées, les plus aptes à pratiquer une politique de limitation des naissances... ainsi percevoir quelles sont les populations citadines féminines (les questionnaires intéressant les femmes âgées de moins de 50 ans, non célibataires) les plus modernistes, celles qui sont engagées dans une action volontaire de contrôle de la fécondité.

Il ressort de la confrontation des différentes réponses que ce sont les populations des villes de Rabat - Salé et Casablanca qui ont les réactions qui reflètent les mentalités les plus modernistes. Viennent ensuite, celles d'Oujda et de Marrakech, puis en retrait des précédentes, les populations de Fès et de Meknès. Enfin, la convergence des réponses des femmes des grandes villes du Nord-Ouest est tout à fait remarquable, les femmes de Tanger et de Tetouane se montrent rebelles à toute information et pratique à l'égard du Planning Familial. A la question concernant l'intention de pratiquer la contraception dans l'avenir, 76 % des femmes de Tetouane et 53 % de Tanger affirment qu'elles "ne pratiqueront jamais"; la proportion n'étant que de 19 % à Rabat et seulement 3 % à Salé. Pour toutes les questions évoquées, on retrouve une nette convergence d'opinions négatives à l'égard de la planification familiale, des populations de Tetouane et de Tanger, elle se retrouve plus atténuée pour les deux cités voisines de Fès et de Meknès, moyennement favorables. Par contre, les populations de la zone littorale centrale atlantique, celles de Casablanca - Rabat et Salé, mieux informées, plus sensibilisées aux messages des médias, plus instruites, sont très favorables dans leur ensemble à une politique de limitation des naissances et semblent y être préparées.

(67) "Enquête d'opinion sur la planification familiale en milieu urbain"
page 19 et suivantes - Tableaux 14.17.18.19.21...

On retrouve ici, l'opposition déjà soulignée entre les villes ouvertes aux phénomènes de modernisation et les villes plus traditionnelles où les permanences de l'organisation sociale et économique ancienne demeurent plus contraignantes et plus cohérentes.

Conclusion

Les observations tirées de l'analyse des différents indices retenus de fécondité et de leur évolution, des attitudes formulées à l'égard de la planification des naissances, suggèrent qu'il existe entre les grandes villes du Maroc, des variations sensibles de la natalité. Celles-ci appartiennent encore au domaine de l'approximatif, aucune enquête ne venant étayer ces remarques et ces faits, aussi nous ne les livrerons qu'avec prudence.

Incontestablement, la population de Rabat connaît le taux de natalité le plus faible du Maroc urbain; toutes les remarques, les observations faites le laissent croire et la valeur des indices de natalité et de fécondité suggère un taux voisin de 40 ‰ pour les années encadrant celle du recensement de 1971. Les conditions historiques du développement de la capitale du Maroc, devenue centre administratif "supérieur", foyer universitaire et culturel, lieu de résidence d'une classe bourgeoise aisée (induisant une activité commerciale de haut niveau d'équipement et un effet de démonstration), centre de promotion d'un groupe social "administratif" épousant les modes de consommation et d'information moderne, l'expliquent aisément. La population de Salé est assez proche des attitudes modernistes de celle de Rabat, néanmoins le niveau de vie moyen inférieur à celui de Rabat, l'arrivée massive et récente d'immigrants campagnards, la structure par âge plus favorable à la fécondité sont quelques facteurs qui laissent supposer un taux de natalité sensiblement plus élevé de quelques points.

Les populations des villes de Tanger, de Fès et de Marrakech demeurent intéressées par des attitudes teintées de traditionnalisme à l'égard de la fécondité; cependant cette tendance est contrariée par une structure par âge moins favorable héritée d'une longue phase de stagnation sinon de régression économique (Fès et Marrakech), marquée

de mouvements d'émigration notamment au cours de la période 1936 - 1960 (le vieillissement relatif de ces villes est particulièrement souligné au recensement de 1960). Aussi leur taux de natalité devrait se situer légèrement au-dessous de la moyenne urbaine.

Si les villes de Tetouane, Safi, Meknès et Casablanca appartiennent à la même catégorie, elles le doivent à des motifs souvent contradictoires. Ainsi Casablanca a une structure par âge jeune et favorable qui est due au fait que la capitale économique est le grand centre d'accueil des populations campagnardes, des populations urbaines dynamiques; par contre la ville de Tetouane a une structure beaucoup moins favorable, mais a hérité de comportements très traditionnalistes à l'égard de la fécondité (recevant une majorité de Rifains qui possèdent une fécondité plus élevée que la moyenne des campagnes). Le taux de natalité de ces villes serait proche de la moyenne urbaine (45 - 46 ‰).

Les divers indices de natalité et de fécondité individualisent nettement deux villes : Oujda et surtout Kenitra. Leur niveau est celui des petites et moyennes villes, sinon du milieu rural, soulignant un dynamisme démographique assez exceptionnel. Les taux de natalité sont supérieurs à la moyenne et sont compris entre 48 et 50 ‰.

CHAPITRE 4 - LA MORTALITE URBAINE.

Le Maroc réunit, encore, les conditions d'une mortalité élevée : médiocrité générale des conditions de vie et d'habitat, insuffisance de l'hygiène et de l'encadrement médico-social, analphabétisme et ignorance des connaissances médicales et nutritionnelles primaires. Pourtant la population marocaine, depuis une trentaine d'années, ne connaît plus les crises démographiques violentes et dramatiques, accompagnées d'épidémies et de disettes, analogues à celles qui rythmèrent l'histoire sociale, récente, de ce peuple.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Maroc est passé d'une phase où la médecine sociale demeurait encore peu efficace : le taux brut de mortalité est à la veille de la guerre, élevé et proche de 30 %, à une phase marquée par la diffusion rapide de techniques médicales nouvelles, efficaces et peu onéreuses, n'exigeant pour leur généralisation qu'un outil médico-social léger et mobile. Dès la fin de la guerre et des crises, l'emploi sur une grande échelle des insecticides, des antibiotiques favorisa un recul très sensible des maladies infectieuses ou parasitaires (1). Cette "révolution sanitaire" permettait, sans la transformation des conditions économiques et sociales, sans l'amélioration générale des conditions d'existence des populations marocaines, une chute rapide de la mortalité. "Il était devenu possible de faire vivre à la fois plus longtemps et aussi mal, voire plus mal" A. Sauvy.

Le recul de la mort, au Maroc, résulte donc essentiellement d'une intervention médicale d'origine externe (innovations techniques réalisées dans les pays industrialisés), or cette intervention s'applique plus aisément aux populations urbaines, notamment à celle des villes qui abritent la minorité étrangère et les groupes sociaux dominants, qu'aux populations des campagnes. Mais "la lutte contre la mortalité, par cette voie extérieure est naturellement limitée dans ses

(1) Voir en particulier le numéro spécial de "Maroc Médical" :
"La santé publique au Maroc" Janvier 1950 n° 296.

effets" (2), tant que le relais, devant être pris par l'élévation générale du niveau économique, social et culturel des populations, par la mise en place d'un appareil médico-social important et diffus à l'ensemble du territoire, n'est pas assuré ou fort mal. Malgré les progrès réalisés, depuis la deuxième guerre, dans le domaine sanitaire, la mort continue de frapper très durement les populations, plus spécialement les jeunes enfants, les classes pauvres du monde citadin, et les ruraux.

1 - LES FAITS DE MORTALITE.

L'organisation de la statistique des décès et des causes de décès a bénéficié d'une amélioration administrative et technique sensible, depuis les années soixante, dans les principales agglomérations urbaines : les villes érigées en municipalités. Des estimations correctes du niveau de mortalité des populations des grandes villes (Casablanca - Rabat - Salé...) sont désormais envisageables, les déclarations des décès étant depuis 1965, obligatoires. Cependant, l'enregistrement des décès demeure encore incomplet et insuffisant, dans les quartiers périphériques des grandes cités, dans les petites agglomérations urbaines, "lacunaire" dans les campagnes.

De même, l'enregistrement des décès, lors des enquêtes démographiques, se heurte encore à de nombreux obstacles de diverses natures et n'est point satisfaisant; les décès sont sous-estimés, aussi, en raison des techniques d'enquête utilisées (simple questionnaire rétrospectif en milieu urbain, lors de l'enquête à objectifs multiples) ou de l'insuffisance des moyens mis en œuvre. Lors de l'enquête de la zone CERED 1972, la technique de la double collecte et les résultats du couplage ont permis, néanmoins, de dégager des taux de couverture de chaque source (63 %, la couverture des décès, pour l'enregistrement) et des coefficients de correction acceptables.

(2) Roland Pressat : "Caractéristiques démographiques des pays sous-développés : la mortalité".
"Le Tiers-Monde, sous-développement et développement"
- op-cité -

1 - 1 - LA MORTALITE GENERALE EN MILIEU URBAIN.

1 - 1 - 1 - Plusieurs estimations du taux brut de mortalité de la population marocaine musulmane ont été proposées :

- Le taux de mortalité a pu être estimé en comparant les effectifs d'une fraction de la population à deux dates données. Ainsi le Service Central des Statistiques a comparé la population âgée de cinq ans et plus, en 1952, à la population âgée de 13 ans et plus au recensement de 1960 et obtenu un taux brut moyen pour la période intercensitaire, de 24-25 ‰ (3).

- L'enquête de 1962 est une source plus satisfaisante d'informations (4). Certes, elle souffre de certaines insuffisances, notamment en milieu urbain (les décès observés dans l'échantillon l'ont été uniquement par la méthode rétrospective) et d'erreurs d'observations, mais tenant compte de la sous-estimation, les taux ajustés reflètent assez fidèlement les niveaux sanitaires et culturels des villes et des campagnes. Ils étaient, en 1962, de :

16 ‰ en milieu urbain

21 ‰ en milieu rural

19.20 ‰ pour l'ensemble du Maroc.

Le taux de mortalité des villes est sensiblement moins élevé que celui des campagnes; cette différence tient, en particulier, au meilleur encadrement médico-social, dans les agglomérations urbaines.

- D'autres estimations de la mortalité générale, provenant de différentes sources, intéressent la décennie soixante :

Celle, établie, pour 1965-70, par la division de la population des Nations-Unies : 16,5 ‰ (5) est très proche de l'estimation de M. Lahbabi : 17 ‰ pour la même période (6).

(3) Résultats du Recensement de 1960. Vol. 1, p. 13 -op.cité-

(4) Enquête à Objectifs Multiples 1961.3 p. 75 -op.cité-

(5) Annuaire démographique 1971. Nations-Unies.

(6) Mohammed Lahbabi : "Les années 80 de notre jeunesse" -op.cité-

Pour la phase intercensitaire 1960-71, Krotki et Beaujot propose un taux de mortalité compris dans un intervalle de confiance élevé, de 16 à 20,5 ‰ (7); mais suivant le modèle Ouest de Coale et Demeny (N. U. - Etudes démographiques, 42, 1969), le paramètre de mortalité qu'ils proposent, serait de 16 ‰ pour les femmes et 17 ‰ pour les hommes. La proportion serait sensiblement égale à celles établies, lors de l'enquête de 1962 et d'après les enregistrements partiels des décès, au cours de la même période. Le nombre des décès masculins, enregistrés lors de l'enquête CERED représenterait 52,3 ‰ du total; en milieu urbain, la proportion est plus forte et s'élève à 53,4 ‰. Les estimations de C. Paulet, du taux brut de mortalité, selon les deux méthodes précédemment évoquées (8) seraient de 16,7 et 15,7 ‰ pour la période de référence 1960-1970, soit des taux proches de ceux généralement retenus pour la population totale.

- L'enquête CERED de 1972 a permis d'appréhender et d'estimer les mouvements démographiques de la population grâce à l'utilisation de techniques élaborées, notamment celle de la double collecte (9).

Les résultats du couplage autorisent, après ajustement des événements qui ont eu lieu sur une période de 15 mois, à une année, le calcul des taux bruts de mortalité, en prenant la population de fait du premier passage de l'enquête, comme population moyenne en 1972; soit les taux suivants :

- milieu urbain 12,1 ‰
- milieu rural 21,1 ‰
- ensemble du Maroc 18 ‰ (taux égal à la moyenne pondérée des taux urbain et rural.)

-
- (7) K. Krotki et R. Beaujot : "La population marocaine : reconstitution de l'évolution de 1950 à 1971"
R. Population, Mars-Avril 75.
- (8) C. Paulet : "Estimation des niveaux de fécondité et mortalité au Maroc, pour la période 1960-1970". - article op.cité -
- (9) F. Notzon et M. D. Fichet : "Le couplage : l'expérience marocaine".
Revue "As.Soukan" Février 1975. n°3.

Traitant de l'effet de rétrospection sur le taux brut de mortalité, E. Housni (10) propose différentes estimations de la mortalité par milieu de résidence. L'application de la méthode de Randan K. Som (11) corrigeant les effets des erreurs liées au problème de la période de rétrospection - mauvaise délimitation de la période de référence, événements omis à la suite d'oublis, notamment les enfants morts en bas âge - permet à l'auteur de l'article, d'estimer les taux de mortalité de la population marocaine, en 1972, à :

- 12,52 % pour le milieu urbain
- 19,9 % pour les campagnes
- 16,77 % pour l'ensemble du Maroc.

Pour l'application de la méthode SOM n'ont été pris en compte que les événements d'un seul passage alors que pour la double collecte il s'agit de tous les relevés de l'enquête, or les résultats sont très proches et soulignent tous deux la forte disparité de comportement entre le milieu urbain et le milieu rural.

Les taux calculés des tables de mortalité marocaines, établies à partir de la survie des enfants et des parents par la méthode de Brass-Hill (12), et ainsi représentant la mortalité marocaine de la décade précédent l'enquête (1962-1972), révéleraient, par contre, une sous-estimation probable des taux de mortalité citadins déduits de la double collecte et de la méthode SOM; les résultats proposés sont les suivants :

- en milieu urbain 14,88 %
- en milieu rural 19,67 %
- ensemble du Maroc 17,62 %.

Pour l'échantillon rural, les différents taux proposés paraissent plausibles et convergents : la mortalité de la population rurale se situe à un niveau très élevé, voisin de 20 %.

(10) E. Housni : "Analyse de l'effet de rétrospection : méthode SOM" Revue "As.Soukan" n°3 - 1975.

(11) R.K. Som : "Recall Lapse in Demographic Enquiries". Asia Publishing House. New-York 1975 (Source citée par Housni).

(12) "Tables de mortalité marocaine". Publication CERED. Août 1974 n°4.

Pour l'échantillon urbain, le taux de mortalité est-il sous-estimé ou faut-il croire que les progrès réalisés en matière d'équipement, d'encadrement médico-social soient responsables notamment, de la baisse constatée ? D'autres explications plausibles ont été proposées, en particulier l'intervention de phénomènes aléatoires et le phénomène saisonnier qui n'aurait pas été totalement estompé (13). La mortalité urbaine a enregistré, au cours de la décennie soixante, une baisse sensible, moins forte cependant qu'il n'était prévu. Elle se place encore à un niveau élevé : le taux proposé pour le début des années soixante-dix, est de 13 ‰ en milieu urbain.

1-1-2- Les réflexions suggérées par les estimations de la mortalité.

Le taux brut de mortalité marocaine est voisin de 17 ‰ en 1972, le Maroc est en retard d'évolution comparé aux autres pays du Maghreb. L'Algérie avait un taux voisin de 15-16 ‰ en 1970 (14), la Tunisie, un taux de 15-16 ‰ en 1967-68 (15). Les pays maghrebins avec un taux moyen de 16 ‰, au cours de la période 1970-75, se situeraient au-dessus du niveau moyen de la mortalité des "régions moins développées" du monde, plus proches cependant des populations d'Afrique Occidentale et Centrale et du Sud-Est Asiatique que de celles de l'Amérique Tropicale (16).

(13) E. Housni : "Analyse de l'effet de rétrospection : méthode de SOM"
-op.cité-

(14) D. Maison : "La population de l'Algérie". Revue "Population"
Nov. Décembre 1973.

(15) A. Marcoux : "La croissance de la population de la Tunisie. Passé récent et perspectives".
Revue "Population" Mars 1971 n° sp. "Maghreb".

(16) Y. Charbit : "La population du Monde et la Conférence de Bucarest".

Notes et Etudes Documentaires 8 oct. 75. n°4218.19.20. La Documentation française.

Tab. 56 : Taux brut de mortalité et espérance de vie à la naissance.
(estimations 1970-75)

Esaces régionaux	T. de mortalité (‰)	Espérance de vie naissance
Afrique du Nord	16	50,5 ans
"Régions moins développées"	14,2	53,9 ans
Afrique Occidentale	22,6	41,3 ans
Asie du Sud-Est	16,2	49,9 ans
Amérique Tropicale	9,2	60,6 ans

(Source : Conférence de Bucarest - Document de base CBP/15)

Le Maroc serait, des pays du Maghreb, le plus mal placé.

La mortalité frappe plus fréquemment les populations rurales que les populations citadines. Ce phénomène n'est pas propre au Maroc et se vérifie dans la plupart des pays du monde sous-développé. Cependant l'écart enregistré est important et aurait tendance à s'accroître, comme l'indique le tableau suivant (Tab. 57).

Tab. 57 : Taux bruts de mortalité, selon le milieu de résidence, en 1962 et 1972.

	1962 a)	1972 b)
M. urbain	16 ‰	13 ‰
M. rural	21 ‰	20 ‰
Maroc	19,5 ‰	17 ‰

Sources : a) Enquête à Objectifs Multiples (1962)
b) Enquête zone CERED (1972)

L'inégalité devant la mort entre citadins et ruraux témoigne de la disparité des situations économiques et socio-culturelles, et plus précisément de la disproportion des équipements et des progrès réalisés, au cours du siècle, contre la mort.

Au cours de la décennie 1962-1972, l'évolution de la mortalité marocaine est décevante et n'a point répondu aux prévisions. La situation des campagnes ne s'est guère améliorée et la mortalité "stagne" à un haut niveau. En milieu urbain, même, la baisse est modérée malgré la sélectivité, la concentration des efforts. Le recul de la mort s'effectue à un rythme inférieur à celui caractérisant la décade précédente. Parvenu à ce stade d'évolution grâce à la diffusion de produits chimiques et de vaccins et non à l'amélioration du niveau et des conditions de vie, il semble que la campagne de lutte contre les maladies et la mort s'essouffle et n'arrive à franchir un seuil, imposé par les contraintes du milieu économique et social. Il ne faut attendre une baisse sensible de la mortalité dans les prochaines années; une estimation correcte pour 1976 de la mortalité urbaine suggère un taux de 10-11 %.

Il est probable que les populations urbaines approchent du seuil au-delà duquel les conditions socio-économiques deviennent déterminantes dans la lutte contre la mortalité. La baisse qu'il faut attendre d'une population aussi jeune, ne peut venir exclusivement de facteurs "exogènes", mais doit résulter d'une amélioration des conditions de vie, de nutrition, d'habitat et d'une élévation du niveau d'alphabetisation et d'éducation. Or l'évolution et le niveau de la mortalité infantile et des jeunes enfants montrent les limites du recul contre la mort et soulignent que "le cercle vicieux de la misère et de la maladie n'a pas été brisé; il a été simplement masqué par les réductions impressionnantes des taux de mortalité" (17).

1-2- LA MORTALITE INFANTILE.

Afin d'éliminer l'effet parasite de la structure par âge qui fait que le taux brut de mortalité est une mesure grossière, l'utilisation des taux de mortalité par âge s'impose. Malheureusement les données statistiques ne sont point suffisantes.

(17) "Rapport de Statistiques sanitaires mondiales". Vol. 27 n°10.1974.
Organisation Mondiale - Santé.

1-2-1- Diverses estimations.

Le taux par âge le plus employé est celui relatif à la population de moins de un an; le taux de mortalité infantile est, en effet, l'indicateur le plus sensible aux conditions économiques, sociales, culturelles et médicales du milieu de vie des populations. Au Maroc, le taux de mortalité infantile demeure, encore, assez mal connu.

L'enquête de 1962 a permis, pour la première fois, d'estimer les taux de mortalité infantile. Ils sont une première indication précieuse, certes encore imparfaite, de l'état sanitaire des populations et soulignent les inégalités profondes constatées entre les milieux de résidence. Enfin, l'enquête trace grossièrement les variations régionales de la mortalité infantile. Les taux publiés : 100 ‰ en milieu urbain et 170 ‰ pour les campagnes, ont été diversement appréciés et discutés.

Tenant compte pour le milieu rural, de la sous-estimation des enfants nés et décédés entre deux passages des enquêteurs et du mauvais enregistrement des événements démographiques dans plusieurs douars, le taux de mortalité infantile des campagnes a été rectifié à la baisse : 150-160 ‰ correspondant selon différentes tables types de mortalité à une espérance de vie à la naissance de 45-46 ans (18). Est-il certain que la sous-estimation des naissances soit supérieure à celle des enfants décédés avant leur premier anniversaire ? Les tables de mortalité marocaine, intéressant la décennie 1962-1972, retiennent les quotients de mortalité suivants : q_0 masculin = 183,1 ‰ et q_0 féminin = 157,8 ‰, soit un quotient moyen de 170 ‰. En milieu rural, le taux de mortalité infantile, pour l'année 1962, est plus proche apparemment de 170 ‰ - 175 ‰ que de 150 ‰ - 160 ‰.

En milieu urbain, le taux de mortalité infantile, a été fortement sous-estimé par les questionnaires rétrospectifs. Les décès de moins de un an domiciliés dans treize villes du Maroc où l'enregistrement était le plus satisfaisant, ont permis pour les deux années 1960-61,

(18) D. Noin : "La population rurale du Maroc". T. II p.63 -op.cité-

d'estimer le taux de mortalité infantile à 110,7 % (19). Or, à cette date, comme nous l'avons déjà souligné après d'autres auteurs (20), l'enregistrement des décès notamment des plus jeunes enfants est incomplet. Pour l'année 1962, le taux de mortalité infantile des villes qui semble le plus plausible et le plus proche de la réalité, peut être estimé à 125-130 %.

L'enregistrement des décès, selon l'âge, par l'enquête zone-CERED a permis de calculer les taux de mortalité infantile marocain pour l'année 1972. Après application des coefficients de correction, les valeurs des indices de mortalité sont les suivantes :

- 125 % en milieu urbain
- 147 % dans les campagnes.

Ces estimations ne sont guère satisfaisantes; le sous-enregistrement des décès, en milieu rural, est considérable. Comparé aux résultats obtenus précédemment, aux tendances d'évolution de la mortalité générale selon les milieux de résidence, aux disparités des conditions de vie et de revenus, d'encadrement médico-social entre les villes et les campagnes, l'écart entre les taux de mortalité infantile ne peut être aussi faible et la baisse, beaucoup plus accentuée en milieu rural depuis 1962. Aussi est-il préférable de retenir les quotiens de mortalité des tables de mortalité marocaine (21), soit les taux de mortalité infantile de 120 % en milieu urbain et 170 % dans les campagnes pour la période décennale 1962-1972.

L'espérance de vie à la naissance serait pour cette même période de 50,46 ans pour les femmes et de 49,8 ans pour les hommes en milieu urbain, et respectivement de 48,4 ans et 46,10 années pour les habitants des campagnes.

(19) "Les statistiques des décès et de leurs causes en milieu urbain au Maroc". Bull. de l'Institut d'Hygiène. Edit. spéciale 1965. Service Central des Statistiques. Sanitaires - Rabat.

(20) A. Adam : "Casablanca" T 1 p.217 et suivantes.

(21) Pour la construction des tables de mortalité marocaine, voir notamment : H. Abou-Camrah : "Tables de mortalité marocaine. Application de la méthode de Brass-Hill" Revue "As-Soukan" n°3 - février 1975.

En 1972, le niveau plausible et acceptable des taux serait de 105-110 ‰ en milieu urbain et 160-165 ‰ dans les campagnes (soit des estimations proches de celle de Paulet concernant le taux de mortalité infantile pour l'ensemble des populations : 136,4 ‰).

La mortalité infantile marocaine, traduisant les conditions difficiles d'existence des populations et leur niveau culturel, demeure encore très élevée. Les décès infantiles représenteraient 31,4 % de l'ensemble des décès enregistrés au cours de l'enquête CERED alors qu'en 1960-61, les décès de moins de un an s'élevaient pour les treize villes du Maroc à 38,6 % du total.

1-2-2- Plusieurs remarques peuvent être dégagées de l'analyse statistique de la mortalité infantile.

Le taux de mortalité infantile est très élevé quel que soit le milieu de résidence.

Par rapport aux pays dont les structures économiques et sociales sont comparables, le Maroc accuse un retard évident d'évolution qui n'est pas sans signification. Ainsi pour la période 1965-1970, la Tunisie a enregistré un taux moyen de 125 ‰ (Annuaire Démographique. N.U 1971) et l'Algérie, un quotient moyen des générations 1967 et 1968, de 125 ‰ (22). Le quotient de mortalité infantile était de 118 ‰ en Egypte, 120 ‰ en Tunisie et de 137 ‰ en Mauritanie, en 1972 (23).

L'inégalité des enfants devant la mort apparaît, ici, dans toute son ampleur. En 1971, en France, un enfant sur soixante-neuf mourrait avant le premier anniversaire, la même année au Maroc, un enfant sur sept. Ces données mesurent mieux que tout autre, l'écart de développement et le degré d'injustice.

Or il demeure entre villes et campagnes, une inégalité devant la mort tout autant significative de la disparité des chances de survie,

(22) D. Tabutin : "Mortalité infantile et juvénile en Algérie du Nord".
Revue "Population" Janv. fév. 1974 (pp.41.60).

(23) Chiffres extraits de Gérard et Wunsch "Comprendre la démographie Marabout Université 1973; d'après les estimations disponibles en janvier 1972 dans "United Nations Population and Vital Statistics Report".
Séries A. Vol. XXIV n°1.

liée bien sûr à celles des conditions économiques et socio-culturelles des populations. En 1972, un enfant sur dix ou sur neuf décédait, en ville, avant son premier anniversaire, mais un enfant sur six, en milieu rural. Véritable hécatombe, alors comment ne pas comprendre la persistance d'attitudes très favorables à l'égard de la fécondité ? Seule la valorisation de la vie permettra une valorisation de l'enfant et à terme une restriction numérique.

Ne disposant d'une longue série de données statistiques satisfaisantes, concernant la mortalité infantile, il est difficile d'apprécier l'évolution. La juxtaposition des valeurs de 1962 et de 1972, suggère, néanmoins, quelques remarques brèves (Tab.58).

Tab. 58 : Taux de mortalité infantile en 1962 et en 1972.

: Année Référence :	Maroc Urbain :	Maroc Rural :	Ensemble Maroc :
: 1962	: 125 - 130 %	: 170 - 180 %	: 160 %
: 1972	: 105 - 110 %	: 160 - 165 %	: 145 %

Le recul de la mortalité infantile, au cours des dix années considérées, est indubitable, cependant il demeure encore très modéré et insuffisant, reflétant en cela les conditions de la croissance économique et la nature du processus social, profondément inégalitaires.

La baisse de la mortalité infantile est plus accentuée en ville, même si les conditions d'habitat de la plus grande partie des populations sont marquées par la promiscuité et l'entassement, l'absence d'hygiène élémentaire et les conditions générales de vie, par la pauvreté et la malnutrition. En effet, quels que soient les types d'habitat ou les quartiers d'habitation, les citadins seront toujours infiniment plus proches d'un centre de consultation, d'un dispensaire que les campagnards; encore faut-il que les caractères économiques de ces populations ne créent point un effet "d'opacité". La pérennité de taux de mortalité infantile aussi forts, signifie la stagnation, sinon l'aggravation des conditions de vie.

1-3- LA MORTALITE JUVENILE, ENCORE TROP ELEVEE.

La répartition des décès, enregistrés lors de l'enquête démographique de 1972, exprimée en pourcentage et selon l'âge des décédés, révèle l'importance de la mortalité des jeunes enfants quel que soit le milieu de résidence.

En milieu urbain, 41,7 % des décédés appartiennent à la première tranche d'âge, quinquennale; les décès infantiles en représentent 30,3 % et les jeunes enfants de 1 à 4 ans encore 11,4 %. La situation est encore plus défavorable dans les campagnes : 55,4 % des décès étant enregistrés au sein de la première tranche, 23,5 % appartenant au groupe 1-4 ans.

La courbe des survivants selon l'âge et le sexe, dans les tables de mortalité marocaine donne une mesure plus concrète du processus et des disparités (Fig. 50). Dans les conditions de mortalité par âge définies, pour un effectif de 1 000 naissances, au cinquième anniversaire, le nombre des survivants des deux sexes s'élèverait à 825 en milieu urbain et 770 dans les campagnes. Au même âge, le nombre de survivants, pour le même effectif, était de 976 au sein de la population française (Tables de mortalité française 1966-1970).

Les tables de mortalité soulignent la lente diminution relative des quotients de mortalité, comparée, notamment à celle de la population française (Fig. 51). Ainsi le quotient de mortalité : q_1 est trois fois et demi moins élevé que le quotient d'âge zéro, alors que le rapport est, en France, de 1 à 13,5 ($1 q_0 = 20 \%$ et $1 q_1 = 1,5 \%$).

C'est au cours de leur quatrième année de vie que les jeunes marocains connaissent l'espérance de vie la plus forte alors que pour les jeunes français, elle se place à la seconde année de vie (e_1). Cette différence souligne l'importance de la mortalité juvénile marocaine.

Les courbes d'espérance de vie, selon l'âge et le sexe, montrent que la situation des populations est nettement plus favorable en milieu urbain, même si les caractères de la mortalité, selon l'âge et le

sexe sont parallèles (Fig. 52). Mais elle demeure sans comparaison avec celle des pays industrialisés.

Conclusion :

Les différentes estimations des taux de mortalité des populations marocaines soulignent l'écart considérable de développement qui existe entre le Maroc et les pays industrialisés d'Europe. Si la diffusion d'origine externe de techniques anti-mortelles a pu favoriser un recul sensible de la mortalité, la permanence des taux élevés "infantile et juvénile" souligne les limites de ce recul et l'extrême inégalité des hommes et des femmes devant la mort. Il semble que l'évolution vers la baisse enregistrée, se heurte actuellement à un obstacle sérieux, constitué par les mauvaises conditions de vie et de nutrition des populations. L'accentuation souhaitable du mouvement de baisse de la mortalité ne peut plus dépendre désormais, exclusivement d'apports techniques externes, mais d'une élévation générale de la situation économique, sociale et culturelle des populations.

La situation des populations apparaît très différente, selon les milieux de résidence. Les populations urbaines sont plus favorisées en raison des conditions mêmes du phénomène de concentration démographique, d'infrastructures sanitaires plus denses, d'une meilleure information, en un mot de conditions générales de vie plus satisfaisantes globalement. Néanmoins, les taux urbains demeurent encore élevés et les différences qui existent entre villes et campagnes, sont plus quantitatives que de nature différente.

2 - LES FACTEURS DE LA MORTALITE.

L'étude des facteurs de mortalité doit permettre d'entrevoir les limites de l'action contre la mort et les raisons de la disparité accrue entre les villes et les campagnes.

2-1- LES CAUSES DE DECES, EN MILIEU URBAIN.

Elles ont été répertoriées à partir des données statistiques établies par les bureaux d'hygiène des villes érigées en municipalités,

et ordonnées selon la classification suivante adoptée (24). Le calcul des différents taux fut élaboré à partir des taux de mortalité retenus pour les années 1960-1962 et le début des années soixante-dix : 1970-1972.

Tab. 59 : Causes de décès en milieu urbain (taux exprimés pour 10.000 h).

Principales causes des décès	Maroc Urbain 1960-1962	Maroc Urbain 1970-1971
Accouchements, complications de la grossesse et de l'accouchement	32,3	7,80
Malformations congénitales, causes de morbidité et de mortalité périnatales	203,8	121,60
Tuberculose et séquelles	157,0	52,4
Diphtérie, coqueluche, rougeole (principal agent)	77,3	56,0
Grippe, bronchite, pneumonie	152,4	105,8
Entérite, colite	173,8	137,0
Autres maladies infectieuses ou parasitaires	47,5	38,7
Tumeurs	47,6	54,9
Diabète, carences, anémies	40,3	53,1
Maladies cardiaques, lésions vasculaires, hypertension	89,2	121,1
Autres maladies	240,9	130,5
Symptômes et états morbides mal définis	254,3	341
Accidents. Suicides. Homicides	78,6	79,9
Taux de mortalité générale	1 600,0	1 300,0

a) "Statistiques des décès et leurs causes en milieu urbain, au Maroc - 1960-1962". Bull. de l'Inst. Hygiène 1965.

b) Données communiquées par le Service Central des Statistiques Sanitaires de Rabat.

(24) La classification des principales causes des décès fut établie d'après le classement international en cinquante rubriques (Nations-Unies) et les données regroupées par le Service Central des Statistiques Sanitaires, dans le Bulletin de l'Institut d'Hygiène (1965).

Les données du tableau précédent et la confrontation des taux des différentes périodes appellent plusieurs remarques :

- Les causes de décès ont connu une évolution sensible qui évoque à la fois, l'amélioration de l'appareil médico-social et de l'information, la permanence d'un environnement socio-économique et de conditions de vie, défavorables et l'aggravation des facteurs de mortalité, liée au développement, à l'expansion de la civilisation industrielle et à des modes de consommation "modernes". Ainsi trois grandes catégories de causes de décès peuvent être retenues, en fonction de l'évolution enregistrée, au cours de la période de référence. La première comprend celles qui ont connu une nette régression, la seconde, celles qui ont conservé une grande activité, la troisième, celles qui ont enregistré une vive expansion.

- Les facteurs de la mortalité, liés aux circonstances de la naissance et au développement du nouveau-né, ont bénéficié d'une nette régression, en relation avec les progrès de l'action sanitaire, même si ceux-ci sont encore insuffisants. Néanmoins, les taux demeurent très élevés et peu comparables avec ceux enregistrés dans les pays développés.

La tuberculose de l'appareil respiratoire n'est plus responsable que de 4 % des décès contre près de 10 %, dix années plus tôt. En ce domaine, l'évolution constatée est encourageante, même si le taux actuel demeure encore élevé et si les données statistiques ne sont point sans défauts. Les accidents pulmonaires restent encore très fréquents, notamment chez les nouveaux-nés et les jeunes enfants pendant la saison "froide", malgré la baisse modérée enregistrée (deux points environ); ils étaient responsables de 14.15 % des décès, au début des années soixante, contre 12,5 %, dix années plus tard. La rougeole avec les complications pulmonaires qu'elle peut entraîner et la broncho-pneumonie étant les deux principales affections mortelles.

- Les maladies de l'appareil digestif sont aussi virulentes aujourd'hui que dans les années soixante, surtout auprès des nourrissons, et sont responsables de plus d'un décès sur dix.

Ces facteurs témoignent plus que d'autres des mauvaises conditions générales de vie, de la pauvreté et sans doute aussi de l'ignorance des familles, notamment des mères quant à l'alimentation des jeunes enfants.

- La troisième catégorie de causes de décès comprend celles qui ont connu et connaissent une certaine expansion, liée au mouvement de la pathologie marocaine, se rapprochant de celle des pays industrialisés. En effet, en quelques années, "les grandes maladies de la civilisation industrielle" : tumeurs, maladies du sang, du système nerveux et surtout de l'appareil circulatoire, ont provoqué environ deux fois plus de décès qu'auparavant : soit près de 19 % des décès contre 11 %. D'autre part, le nombre des accidents mortels, notamment les accidents par véhicules à moteur, a augmenté très sensiblement, ainsi que les autres maladies encore mal définies.

Ces quelques commentaires sur l'évolution de la pathologie marocaine soulignent la nécessité d'une analyse plus approfondie de la mortalité urbaine, par âge.

2-2- LA MORTALITE INFANTILE ET DES JEUNES ENFANTS.

La documentation recueillie lors des enquêtes démographiques et les statistiques des décès des bureaux d'Hygiène permettent d'estimer le niveau de la mortalité périnatale et la part respective des décès endogènes et exogènes, dans la mortalité infantile.

2-2-1- La mortalité périnatale et les facteurs endogènes.

Le rapprochement des mortinaissances et des décès de la période néonatale est justifié par la similitude des causes qui les provoquent. La mortalité est particulièrement élevée au Maroc, notamment en milieu urbain (où les statistiques des décès sont plus satisfaisantes). En 1962, le taux de mortinatalité a pu être estimé, en ville, à 63 %, à titre de référence rappelons que le taux français à cette date était de 16,2 %. Depuis cette date, nous ne disposons de données valables permettant le calcul fiable du taux de mortinatalité. Pour l'année 1971, le nombre des morts-nés enregistrés dans les villes érigées

en municipalités est largement sous-estimé, soit près de 6 000 cas, suggérant un taux très faible et sous-estimé de 30 %. En réalité, si nous supposons que le recul de la mortalité infantile s'est produit au même rythme que celui de la mortinatalité, au cours de la décade considérée, il faut retenir au début des années soixante-dix, un taux de mortinatalité voisin de 50 à 55 % (pour la France en 1969, 14,2 %).

En 1960-62, les décès, enregistrés dans les municipalités, survenus au cours du premier mois de vie, représentaient entre 36 et 37 % des décès de la première année (25). Or, au cours des deux années 1970 et 1971, cette proportion s'élève à 42-43 %, soit une augmentation sensible. Si nous estimons que le sous-enregistrement des décès est "étalé" pour les décès survenus au cours de la première année de vie, les taux de mortalité néonatale en 1960.2 et 1970.1 seraient respectivement de 46-47 % et de 45-47 %, soit une remarquable stabilité de ce qu'on a pu appeler aussi, du "péril congénital". Le niveau de la mortalité néonatale demeure ainsi très élevé, comparé à celui d'autres pays, le taux de la population française était de 16,8 % en 1961 et de 13,7 % en 1969.

Le poids respectif de la mortalité néonatale au sein de la mortalité infantile au Maroc (milieu urbain) et en France à des dates voisines apparaît très significatif (Tab. 60).

Tab. 60 : Mortalité infantile, néo et post-néonatale.

	Mortalité infantile	M. néonatale	M. post-néonatale
Maroc Urbain (1960-2)	125 - 130 %	46 - 47 %	80 - 83 %
France (1961)	21,7 %	16,8 %	4,9 %
Maroc Urbain (1970-1)	105 - 110 %	45 - 47 %	60 - 63 %
France (1969)	19,6 %	13,7 %	5,9 %

(25) "La statistique des décès et de leurs causes en milieu urbain au Maroc". -op.cité- Tab. 24.

Si la mortalité néonatale est plus forte dans les milieux caractérisés, par une sous-alimentation et une malnutrition chroniques, par des conditions hygiéniques et sanitaires très insuffisantes, et par un niveau général de vie très bas, que dans les pays économiquement et techniquement développés, les disparités enregistrées sont infiniment moins fortes que celles intéressant la mortalité post-néonatale. C'est avant tout la variation de la mortalité de 29 jours à un an qui individualise les milieux à forte mortalité infantile, c'est-à-dire la mortalité étroitement liée aux conditions du contact du nourrisson avec le milieu : "mortalité écologique"! La mortalité post-néonatale a connu, au cours de cette décade, une nette diminution (recul de 20 % environ), mais elle reste beaucoup plus élevée que la mortalité néonatale, alors que la relation inverse caractérise les pays économiquement évolués. Le taux de mortalité néonatale est trois fois plus élevé au Maroc qu'en France, alors que le taux de mortalité post-néonatale l'est entre dix et onze fois plus. C'est, ainsi, souligner le rôle fondamental du milieu, de l'environnement. Celui-ci apparaîtra plus nettement encore en distinguant entre les facteurs endogènes et les facteurs exogènes. Auparavant, il faut souligner l'évolution différente des taux marocains par rapport à ceux de la France et évoquer le niveau de la mortalité périnatale.

Au cours de la décade de référence, la mortalité post-néonatale a évolué dans un sens positif (l'écart avec le taux français est passé de seize à dix fois plus) bien que trop lentement, par contre la mortalité néonatale a vu son écart avec le taux français croître sensiblement. Aussi faut-il s'interroger sur l'évolution de la mortalité néonatale précoce (celle de la première semaine) et esquisser celle de la mortalité périnatale.

La mortalité néo-natale précoce est demeurée à peu près stable passant de 24 % (en 1960-62) à 25 % (en 1970-1), mais amorçant, du moins en apparence, un mouvement de concentration des décès dans les premiers jours de la vie, déjà entrevu - plus forte proportion des décès des quatre premières semaines en 1970-1, qu'une décade auparavant. Le taux de mortalité périnatale, défini comme étant

la somme de la mortinatalité et de la mortalité néonatale précoce (26), serait passé d'environ 87 % en 1960-2, à 75-80 % en 1970-1, mais ces estimations demeurent hypothétiques.

Les décès périnataux représentent encore moins de la moitié de l'ensemble des décès fœto-infantiles (mortinatalité, plus mortalité infantile); si la proportion a légèrement augmenté, passant de 45-46 % à 48,5 %, témoignant des progrès de la médecine et de l'équipement médico-social en ville, elle demeure encore inférieure à celle des décès infantiles d'origine exogène. Ces données pour approximatives qu'elles soient, révèlent assez nettement certains traits caractéristiques de la mortalité infantile marocaine urbaine :

- évolution très lente des conditions de la mortalité et retard considérable sur les pays industrialisés

- importance croissante de la mortalité périnatale, et recul sensible de la mortalité d'origine exogène qui demeure pourtant la plus importante.

L'enregistrement des décès d'enfants de moins de un an en fonction de l'âge et de la cause de mortalité indique qu'au cours du premier mois de vie, sept décès enregistrés sur dix sont dus aux conditions de l'accouchement, aux malformations congénitales, aux lésions obstétricales... et surtout à la débilité. Passé le premier mois de vie, les causes de mortalité endogènes sont beaucoup moins actives et n'intéresseraient qu'environ 3 décès sur dix.

La mortalité endogène, estimée à partir de l'enregistrement des causes des décès de moins de un an, selon l'âge et la cause en milieu urbain, s'élevait en 1960-62 à 35 % et en 1970-1 à 30 %, la mortalité exogène, selon la même source, successivement à 90-95 % et 75-80 %.

La méthode de J. Bourgeois-Pichat de séparation des décès

(26) Voir notamment : F. Marchal : "La mortalité périnatale en France".
Revue "Population" Mai-Juin 1972 n°3 p.491-509.

endogènes et des décès exogènes selon le procédé graphique donne des estimations très proches : 29 % pour 1970-1, et 30 % en 1960-2, soit des taux sensiblement moins élevés qu'en milieu rural - 35.40 % taux de mortalité endogène et 105.110 % taux exogène, selon D.Noin, pour 1962 -

Une étude de la mortalité infantile au "douar Debagh" (quartier de Rabat, à dominante "bidonville") estimait, déjà, en 1952, la mortalité infantile à 179 ‰. La disparité entre les taux de mortalité endogène (49 ‰) et exogène (130 ‰) est comparable à celle calculée pour 1960-2 et 1970-71 (27).

Les causes de la mortalité endogène sont attribuables pour l'essentiel à la débilité congénitale (28). La débilité justifie en effet, environ 55 % des décès infantiles du premier mois (54 % 1960-2 et 57 % 1968-71) et plus de 20 % des décès infantiles enregistrés en milieu urbain (20 % pour 1960-2 et 23 % pour 1968-71). L'augmentation minime constatée évoque encore le lent mouvement d'évolution de la pathologie marocaine, mais en souligne aussi ses limites.

En effet, les naissances prématurées sont fréquentes; les conditions de vie des femmes enceintes (surmenage physique, temps de repos insuffisants, grossesses très rapprochées...) ainsi que leur état général de santé (anémies et carences diverses) sont souvent déplorables (elles ont été soulignées par tous les médecins et les nutritionnistes attachés à ces problèmes - c/. articles cités) et sont ainsi responsables des très nombreux cas constatés.

Les autres facteurs de mortalité endogène sont beaucoup moins importants quantitativement; ce sont les malformations congénitales et surtout les conditions très précaires (à tous les points de vue)

(27) J. Ripoche (Mme) : "La mortalité infantile au douar Debagh".
B.I.H. du Maroc - 1952 - T : XII n°3-4.

(28) La débilité congénitale se reconnaît chez les jeunes enfants prématurés à des anomalies de poids, de la taille, des téguments, par l'existence d'œdème, de troubles respiratoires ou de régulation thermique, par des difficultés de succion, de déglutition...

dans lesquelles se déroulent le plus souvent, les accouchements responsables de fréquentes lésions obstétricales, asphyxie et de nombreux cas de tétanos ombilical (29). Parmi les raisons de la mortalité élevée en milieu urbain et des nombreux cas de dystocie, il faudrait distinguer plus nettement entre les facteurs proprement médicaux : anomalies pelviennes fréquentes en particulier, et les facteurs sociaux : manque d'éducation prénatale des femmes enceintes, emprise des coutumes traditionnelles (pudeur de la femme...), incompréhension due à l'ignorance du mari et des membres de la famille à l'égard de l'acte de maternité, manque de connaissances obstétricales des accoucheuses traditionnelles (30).

Les circonstances de la mortalité endogène rejoignent ainsi, les contraintes du milieu économique, social et culturel.

2-2-2- Les facteurs de la mortalité exogène infantile et des jeunes enfants

sont, en grande partie, responsables du niveau élevé de la mortalité. Les progrès à réaliser, en ce domaine, sont plus l'affaire d'éducation, d'hygiène (notamment alimentaire), d'amélioration du niveau de vie et des conditions de logement des familles, que des soins curatifs, même si ceux-ci ont permis certaines chutes de mortalité assez spectaculaires.

Les causes de mortalité endogène se décomposent en deux groupes principaux, la mortalité infectieuse et celui de la "mortalité alimentaire" (31).

Le groupe des maladies de l'appareil respiratoire représentait en 1970-1 comme en 1960-62, entre 15 et 20 % des décès infantiles (17,2 % : 1970-1). Les accidents pulmonaires demeurent extrêmement fréquents, notamment les bronchopneumonies et pneumonies (plus de 10 % des décès infantiles), les bronchites ainsi que les affections

(29) J. Mathieu et R. Maneville : "Les accoucheuses musulmanes traditionnelles de Casablanca". Pub. Inst. Htes Etudes du Maroc T VIII. Paris s.d. 211 p. Selon J. Mathieu, en 1950, 15 % des naissances se compliquent de tétanos en été.

J. Delon : "Pédiatrie" Maroc Médical 1955 (p. 1 567 et suivantes).

(30) F. Cismigiu : "Facteurs de mortalité et dystocie en milieu marocain" . Le Maroc Médical. 1952.

(31) J. Ripoche : "La mortalité infantile au douar Debagh". Article -op. cité-

pourtant banales de la coqueluche et de la rougeole. Sont responsables de ces décès, essentiellement les mauvaises conditions d'habitat et d'habillement des populations (mal protégées contre le froid et l'humidité au cours de la saison hivernale) et parfois l'abandon de certaines coutumes, comme le port de l'enfant sur le dos de la mère qui demeure une bonne défense contre le froid.

La "mortalité alimentaire" infantile et juvénile est liée au niveau de développement socio-économique et culturel de la société urbaine marocaine. Les causes immédiates sont officiellement infectieuses ou liées aux accidents de l'appareil digestif; elles représentent encore entre 3 et 4 décès infantiles sur dix. La proportion des décès infantiles par gastro-entérite et diarrhée est demeurée stable également, soit environ 22 % des décès en 1971. La proportion estimée pour l'année 1962 était de 21,5 % (Bulletin de l'Institut d'Hygiène 1965). C'est dire combien les efforts accomplis, dans la lutte contre la mortalité infantile, doivent être amplifiés à l'avenir et mieux orientés, sachant qu'une diminution notable de la mortalité infantile débute par une réduction des décès provoqués par cette cause (32). En réalité, les malnutritions sont les causes profondes de la mortalité exogène, de la mort des jeunes enfants, par les répercussions graves sur la santé qu'elles provoquent.

La période la plus critique est celle du passage de l'allaitement maternel (quasi-exclusif) souvent de qualité insuffisante à une alimentation (nourriture) plus abondante, mais peu variée et carentielle. "L'enfant est alors mis au tajfne familial et son inadaptation à l'alimentation des adultes vient compliquer une situation nutritionnelle déjà très précaire du fait de l'insuffisance de l'alimentation lactée maternelle et le précipite très souvent vers une sous-nutrition grave ou un kwashiorkor" (33). La malnutrition vient d'abord de la méconnaissance des

(32) Sullivan, J.M. : "The influence of cause specific mortality conditions on the age pattern of mortality with special reference to Taiïwan".

Population Studies, 27,1 - 1973.

(33) Docteur Bel Haj : "Quelques réflexions sur la pré-exploitation de l'enquête..." Bull. de la Santé Publique - 2ème semestre 1972 (p.59).

besoins de l'enfant, liée et provoquée par le niveau de pauvreté économique et culturelle des populations. Le manque partiel ou total de certaines substances indispensables à la vie de l'enfant, notamment la carence protidique réalisée lors du sevrage (importante entre le douzième et le vingt-quatrième mois de l'enfant) sont responsables de nombreux troubles carenciels "dans la genèse desquelle le défaut d'apport, le défaut d'assimilation et d'absorption par suite de troubles digestifs sont intimement liés" (34). Ainsi s'expliquent les nombreux cas de maladies œdémateuses du sevrage, surtout de gastro-entérites, conséquences d'un environnement "défectueux et pollué".

Une étude récente (1970-1971) rapporte que 33-34 % en milieu urbain et 47-48 % dans les campagnes, des enfants de la tranche d'âge de 0-3ans, présentent un M.P.C (Malnutrition Protéino Calorique) dite "modérée", c'est-à-dire que le poids moyen de l'enfant se situe entre 80 et 61 % de la norme et que cette malnutrition "implique la prise en charge de l'enfant par les centres de Santé et les dispensaires pour réhabilitation nutritionnelle journalière, le temps nécessaire pour que l'enfant récupère une courbe de poids normale" (35). 2,4 % en milieu urbain et 5,6 % en milieu rural, des enfants de moins de quatre ans présentent une M.P.C grave, c'est-à-dire un déficit pondéral de plus de 40 % par rapport aux normes de référence et "sont en danger de mort et devraient recevoir un traitement hospitalier" (35). La tranche d'âge la plus touchée se situant entre 10 et 37 mois. En milieu urbain, entre 10 et 15 mois, 5 % des enfants présenteraient des œdèmes, mais le chiffre atteint 9 % dans les campagnes. Les cas de rachitisme les plus fréquemment constatés entre 16 et 27 mois, intéresseraient 2,7 % des enfants des villes âgés de moins de quatre ans (et 4,7 % des enfants du milieu rural, de la même tranche d'âge).

De l'analyse succincte des facteurs de la mortalité des jeunes

(34) Jeanne Delon : "Pédiatrie" Maroc Médical 1955.

(35) Docteur Bel Haj : "Quelques remarques sur l'état nutritionnel des enfants de 0 à 4 ans dans les bidonvilles, selon l'enquête nationale sur la nutrition. Mars-Avril 1972."

Communication faite au Colloque sur "l'Habitat sous-intégré au Maghreb" Rabat 1973.

enfants, plusieurs points peuvent être dégagés, caractéristiques de la mortalité marocaine :

- Le taux élevé de la mortalité infantile, en milieu urbain, est étroitement corrélé au niveau de développement économique, social et culturel des populations.

- L'ignorance de la part des populations, de la valeur nutritionnelle des aliments, les habitudes à l'égard de certaines nourritures hyperglucidiques ou hyperlipidiques sont à l'origine de déséquilibres nutritionnels graves, quant aux répercussions qu'ils provoquent sur la santé des jeunes enfants : leur avenir physique et intellectuel.

- Les circonstances économiques apparaissent déterminantes cependant; le faible niveau de vie moyen des populations, la médiocrité des conditions d'existence pour la plus grande masse, sont responsables de l'insuffisance de l'environnement sanitaire et nutritionnel et ainsi de la mort et de la maladie des jeunes enfants. L'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages, laisse apparaître en effet, que la dépense annuelle par personne était en 1971-1972 de l'ordre de 1 378 Dirhams en milieu urbain et de 663 Dh en milieu rural (36). Elle souligne, en particulier, que la moitié des ménages, disposant des plus faibles revenus, ne participait que pour 17,6 % dans les villes (et 20,6 % dans les campagnes) à la masse totale des dépenses tandis que les 10 % des ménages ayant les plus hauts revenus et dépenses, y participaient pour près de 35 %. Pour chaque 100 Dh dépensés en milieu urbain, l'individu appartenant à la classe privilégiée (les 10 % les plus riches) dépense 69,3 Dh alors que celui qui appartient à la catégorie des 50 % les plus pauvres n'en dépense que 7 Dh (23,7 Dh pour ceux qui représentent la catégorie "intermédiaire" de 40 %). Ces chiffres témoignent des disparités cruelles de revenus et de dépenses entre divers groupes sociaux et l'inégalité devant la mort, induite de cette situation, des jeunes enfants appartenant à ces groupes sociaux différents.

(36) Le dirham marocain équivalait en 1976 à 1,08 francs - soit dépense moyenne annuelle de 1 490 francs, en milieu urbain.

2-3- LES FACTEURS DE LA MORTALITE DES ENFANTS ET DES ADULTES.

Ils appartiennent, atténués dans leurs effets, au même complexe de sous-développement, responsable d'une mortalité élevée auprès des plus jeunes. Les principales maladies infectieuses qui, au cours d'un passé très proche (le seuil étant fixé, au lendemain de la seconde guerre mondiale) étaient la cause d'épidémies et de graves crises démographiques, ont été, en grande partie, jugulées. La peste et le typhus ont disparu tandis que les affections paludéennes sont en voie d'extinction. En 1973, le nombre de cas signalés par les formations de la Santé publique, s'élevait pour l'ensemble du Maroc à 1 685; ce sont les provinces de Marrakech et d'Oujda qui demeurent les plus touchées, accumulant 50 % des cas enregistrés.

Néanmoins, les populations marocaines subissent encore trop souvent les risques de mortalité, liés à la fréquence des maladies qui trouvent grâce à la pauvreté et aux conditions d'habitat (promiscuité et entassement des hommes, insuffisance des équipements de base et problème d'assainissement du milieu : évacuation des eaux polluées notamment), un milieu propice au développement ou à la permanence des germes d'infection.

Ainsi les maladies infectieuses ou parasitaires étaient responsables dans les villes érigées en municipalités (en 1960-62) de plus de 40 % des décès constatés

Les infections gastro-entériques (10 à 12 % des décès leur sont imputables) frappent en premier les enfants et les hommes qui souffrent aussi en raison de la mauvaise protection due à une situation économique et sociale médiocre, de bronchites et pneumonies fréquentes (8 % des cas de décès en 1970-1). La tuberculose, malgré un très net recul dans les années 1950, demeure encore présente (6,9 % des causes de décès en 1960-2 et 4,1 % en 1970-1), frappant tout particulièrement les hommes. La surmortalité masculine tuberculeuse se manifestant dès l'âge de 20 ans, pour s'amplifier au-delà de 50 ans (37). Car la

(37) P. Jung : "Note sur la mortalité par tuberculose au Maroc". B.I.H. du Maroc. Nlle Série. T 3. Années 1962-3.

tuberculose comme les autres maladies infectieuses, fréquentes chez l'adolescent, témoigne de la situation de sous-alimentation et de malnutrition, sapant la résistance physique des personnes "du fait de la raréfaction des réserves de l'organisme, dépourvu d'aliments dynamogènes, pauvre en sels minéraux et en vitamines dont on connaît le rôle protecteur vis-à-vis de toute infection" (38), de la promiscuité favorisant les phénomènes de contagion et du rôle des affections associées (amibiases, bronchites chroniques...) entretenues par les conditions de pauvreté, déjà soulignées.

Par contre, les principales maladies, sources de morbidité fréquente dans les pays industrialisés, apparaissent au Maroc proportionnellement moins importantes, même si elles sont en augmentation, en particulier en milieu urbain.

3- LES HANDICAPS DE LA LUTTE CONTRE LA MORTALITE.

Ils résultent de l'état de sous-développement économique, social et culturel de l'espace et de la société marocaine. L'analyse des principaux facteurs permet de souligner les raisons de l'inégalité devant la mort entre les populations urbaines et rurales et les variations des taux enregistrés.

3-1- LES LACUNES DE L'EQUIPEMENT MEDICO-SOCIAL.

Les populations souffrent de l'insuffisance de l'encadrement médico-social, plus particulièrement celles des campagnes et des villes de l'Intérieur du pays. L'outil efficace étant long à mettre en place, en raison notamment des problèmes de formation. En 1971, année de recensement, le nombre des médecins exerçant leur activité au Maroc s'élève à 1 105 (médecins privés 567 et de la Santé Publique 538); en 1974 leur nombre s'est sensiblement accru 1 331. L'effectif de population pour un médecin étant passé de 13.800 en 1971, à 12.600 en 1974.

(38) M. Venator : "Carences alimentaires et tuberculose pulmonaire au Maroc". Maroc Médical 1953.

La densité médicale est très inégale autant entre les villes et les campagnes, qu'entre les agglomérations urbaines. En 1971, on pouvait compter un médecin pour 5.500 personnes en milieu urbain, contre un médecin pour 100.000 dans les campagnes. Même si une fraction non négligeable des ruraux peut bénéficier d'une desserte routière favorable (39) leur permettant de venir se faire soigner en ville, l'écart est considérable, témoignant d'un phénomène d'abandon des campagnes : en 1971, 47 médecins privés seulement exerçaient en milieu rural (soit 8 % du total).

Les disparités des densités médicales sont très accusées entre les différentes provinces marocaines : en 1971, il y avait un médecin pour 10.000 à 15.000 personnes dans les provinces de Tetouane, d'Oujda et de Meknès, contre un médecin pour 40.000 à 60.000 personnes dans les provinces d'Ouarzazate, d'El Jadida et de Beni Mellal, cette dernière étant la plus mal lotie en ce domaine. Le rapport moyen ainsi établi est de 1 à 5 ou 6, mais si l'on prend en compte la densité des provinces et préfectures de Tanger, Casablanca et Rabat-Salé, à dominante urbaine, le rapport est de 1 à 15.

Les variations des densités médicales entre les agglomérations urbaines sont aussi accentuées; elles opposent les milieux urbains provinciaux à très faible encadrement médical, aux villes relativement privilégiées, appartenant aux espaces littoraux atlantiques du centre ou méditerranéens du Nord-Ouest. La distribution graphique des milieux urbains provinciaux, selon la densité médicale (médecins et pharmaciens en 1971) illustre nettement ces inégalités spatiales (Fig. 53) et souligne la corrélation existante entre la présence d'une forte minorité possédante et aisée (en partie, d'origine étrangère européenne) et l'importance du nombre des médecins privés. Il apparaît aussi évident qu'à l'intérieur de l'espace urbain des grandes agglomérations, les disparités d'équipement médical sont très contrastées, même si l'indice d'accessibilité au médecin privé ou au dispensaire public est, en ville, sans

(39) M. Benyakhlef et H. Beguin ont calculé les indices d'accessibilité routière pour les 16 provinces du Maroc. Fès. 23. "Perspectives générales et aménagement du territoire" 4ème partie de l'Étude "Projet Sebou" Rabat. P.A.M. - FAO.- 1968.

commune mesure avec celui des campagnes.

Les deux préfectures de Casablanca et de Rabat-Salé qui regroupaient, en 1971, 15,3 % de la population totale marocaine, retenaient à la même date 43,4 % des médecins exerçant au Maroc (et 47,7 % en 1974). L'augmentation du nombre de praticiens, au cours des dernières années n'a point entraîné un processus de décentralisation médicale, mais, au contraire, accentué le phénomène de concentration.

Les disparités ainsi rencontrées entre les milieux de résidence apparaissent sans comparaison avec celles des pays industrialisés de l'Europe où la densité médicale est beaucoup plus élevée. Pour ne retenir, en exemple, que les chiffres intéressant les "deux puissances ex-coloniales", rappelons que l'effectif de population attaché à chaque médecin était en moyenne de 848 personnes en France et de 770 en Espagne, dans les années 1968-9 (40).

Les inégalités accusées entre les campagnes et les villes, entre les diverses agglomérations, quant à l'encadrement médico-social sont en partie responsables des écarts constatés entre les taux de mortalité, de l'inégalité des situations face aux risques de mortalité des citoyens marocains. Cependant, comme le montre la modicité des dépenses moyennes annuelles des ménages marocains, en soins médicaux, en villes et dans les campagnes : respectivement de 258 Dh et de 70 Dh par ménage en 1970-71 (41), l'importance du phénomène ne doit être trop exagérée. D'autres facteurs jouent un rôle aussi éminent et sans doute plus déterminant, en particulier les niveaux économiques et culturels des populations.

3-2- LA SOUS-ALIMENTATION ET LA MALNUTRITION ont des répercussions défavorables sur la santé des individus et freinent l'action de lutte contre la mortalité.

(40) Source : O.S.C.E - Statistiques de base de la communauté européenne - 1968-9.

(41) "La consommation et les dépenses des ménages au Maroc. Vol. V - Entretien, Hygiène et soins". Avril 1970 - Avril 1971 - Rabat - Direction de la Statistique -

La description générale des conditions d'habitat des différentes strates de la population urbaine marocaine ayant été proposée dans la première partie de ce travail, nous retiendrons pour cette étude des handicaps de la lutte contre la maladie et la mort et des disparités entre villes et campagnes, le problème de la consommation alimentaire et des déséquilibres nutritionnels induits.

"Lorsque l'apport calorifique total est insuffisant pour couvrir les besoins, il y a sous-alimentation. La malnutrition apparaît lorsque l'équilibre entre glucides, lipides et protides n'est pas respecté et lorsque l'alimentation n'apporte pas à l'organisme suffisamment de protéines, sels minéraux et vitamines" (42).

L'application au cas marocain après ajustement, des standards recommandés par la F.A.O., a permis d'établir un tableau récapitulatif des besoins par personne et par jour, au niveau physiologique qui représente l'outil de référence pour l'étude des rations alimentaires et de leur niveau nutritionnel, des populations marocaines selon le milieu de résidence.

Le tableau suivant présente le niveau nutritionnel, selon le milieu de résidence des populations du Maroc et le taux de couverture des besoins (Tab. 61).

Nature des Nutriments	Calories	Protides en gr.	Calcium en mg.	Fer mg.	Vit A en UI	Vit B ₁ mg.	Vit B ₂ mg.	Vit PP mg.	Vit C mg.
Besoins théoriques (Référence)	2 307	60	500	10,8	4 160	0,92	1,3	15,2	72
Milieu Urbain Ration	2 202	62,7	295	11,4	4 425	1,0	0,4	10,6	76,2
Taux de couverture (en %)	95,4	104,5	59,0	105,6	106,4	108,6	31,0	69,7	105,8
Milieu Rural Ration	2 600	75	298	15,9	2 696	1,8	0,6	18,1	38,3
Taux de couverture (en %)	112,7	125,0	59,6	147,2	64,8	196,0	46,2	119,0	53,2

(Source : Vol.IV Alimentation et Nutrition. T 1 - p.74)

(42) "La consommation et les dépenses des ménages du Maroc 1970-71". Vol. IV Alimentation et Nutrition. Rabat Dr de la Statistique - Juin 1973.

Rappelons avant d'évoquer les diverses réflexions que suggère le tableau précédent, qu'en raison du phénomène dit de "dispersion", vérifié lors d'une enquête antérieure menée en Tunisie, si l'apport est égal aux besoins, il faut supposer que 20 à 25 % des ménages restent déficitaires (c'est-à-dire, se situent au-dessous des normes admises).

Les céréales représentent l'aliment de base de la population marocaine qui y consacre, en moyenne, le quart de son budget alimentaire (43). La richesse de la ration en céréales explique à la fois les avantages quantitatifs relevés, d'une couverture d'un certain nombre de besoins fondamentaux, tels que ceux en calories et protéines totales, en vitamine B₁ et en fer, et les inconvénients au point de vue qualitatif. Cette ration présente, en effet, des insuffisances notables dont les carences les plus nettes sont celles affectant les rations en calcium et en vitamine B₂.

La comparaison graphique des rations alimentaires des villes et des campagnes (Fig.54) permet de résumer les éléments majeurs des disparités, d'entrevoir la nécessité d'une étude de l'équilibre nutritionnel de chaque poste de la ration alimentaire moyenne. En ville, l'apport calorique est légèrement inférieur aux besoins définis, mais les carences en calcium et en vitamines B₂ et PP (B₃) responsables de troubles digestifs et cutanés par carence d'apport et d'absorption, apparaissent très fortes. Les déficits qui touchent les populations rurales sont ceux de l'apport calcique, en vitamines A, B₂ et C. La carence en vitamines C étant grave, favorisant notamment les maladies infectieuses, le scorbut (œdèmes et hémorragies). Une analyse plus approfondie de l'équilibre nutritionnel de chaque élément de la ration alimentaire, selon les milieux de résidence, esquisse un tableau beaucoup plus pauvre et critiquable.

(43) Précisons que la part des dépenses alimentaires dans le budget familial s'élevait à 59,7 % en 1959-60 et à 44,7 % en 1970-71, dans les villes; aux mêmes dates, elle était respectivement de 75,9 % et de 63,5 % en milieu rural.

La nature des calories consommées souligne le caractère hyperglucidique du régime alimentaire marocain (surtout dans les campagnes) et la pauvreté en protides d'origine animale et en lipides. La ration calorique du citadin inférieure quantitativement apparaît pourtant relativement mieux équilibrée. De même, la satisfaction des besoins en protéines n'est qu'apparente puisque l'essentiel des protéines est d'origine végétale. En effet la consommation journalière en protéines animales ne dépasse point, en moyenne, 10,1 gr en milieu rural et 16,8 gr en ville. Les mêmes observations et des disparités identiques concernent la consommation des lipides, faible et déséquilibrée.

Les apports en sels minéraux sont satisfaits en fer, mais demeurent très insuffisants en calcium (le taux de couverture étant inférieur à 60 % dans les deux milieux); la consommation de lait et de ses dérivés est très faible, même en milieu urbain. Or, ce nutriment est indispensable à la croissance pour ces populations dont le taux d'assimilation est favorable globalement.

La consommation alimentaire en vitamines n'est satisfaisante dans les deux milieux qu'en vitamines B₁, surtout dans les campagnes, les céréales étant très riches en ce nutriment. En ville, une carence qui se retrouve légèrement atténuée en milieu rural, est celle de la vitamine B₂. Ce déficit très accentué témoigne de la faible consommation de produits alimentaires d'origine animale. La campagne, enfin, enregistre deux déficits importants en vitamines A et C qui ne se retrouvent point dans les villes.

Globalement, les populations marocaines quel que soit le milieu d'origine, couvrent leurs besoins caloriques; par contre, la valeur nutritionnelle de la ration alimentaire est mauvaise, sinon médiocre et évoque déjà les nombreux cas de malnutrition qui caractérisent cette population et qui provoquent de graves répercussions sur la santé physique et morale des membres qui la composent. La ration alimentaire de la population urbaine est, en moyenne, mieux équilibrée que celle des campagnes, ce qui est conforme à la réalité d'un niveau de vie inférieur

dans les campagnes, ainsi qu'à un degré moindre d'éducation et d'information. Cette disparité n'est pas sans effet sur les variations de la mortalité, constatées entre les milieux de résidence.

Ces observations ne concernent que des moyennes qui cachent une réalité plus subtile et plus contrastée, à la fois selon les catégories socio-professionnelles et selon les quartiers de résidence urbaine.

Les auteurs de l'enquête de la consommation des ménages marocains ont distingué neuf catégories socio-économiques en milieu urbain, et ainsi ont pu déterminer les disponibilités alimentaires par personne et par jour, de chaque catégorie. Le tableau suivant (Tab. 62) révèle la disparité calorique et nutritionnelle entre les régimes alimentaires des principales catégories retenues; la comparaison des résultats obtenus avec ceux du régime alimentaire des exploitants agricoles renforce les remarques établies quant au régime sensiblement plus déséquilibré des ménages ruraux.

Tab. 62 : Composition de la ration alimentaire, selon les catégories socio-économiques au Maroc, 1970-1971.

C.S.E	Calories	Protides en gr	Lipides en gr	Calcium en mg	Fer en mg	Vit A en U.I	Vit B ₁ en mg	Vit B ₂ en mg	VitPP en mg	Vit C en mg
Cadres Admi- nist. Sup.	2 745	84	93	504	13,9	6 990	1,0	0,6	13,8	119,4
Vendeurs	2 020	59	57	280	10,3	4 356	0,9	0,3	9,6	75,8
Travail. Indust. Mines	2 393	66	63	295	11,6	5 074	1,1	0,4	10,5	72,4
Travail. Trans. Services	2 136	63	55	282	11,4	4 184	1,0	0,4	9,8	75
Artisans	1 812	53	44	221	9,8	3 473	1,0	0,3	8,1	57
Pop. Active non classée	1 760	46	50	219	8,3	3 752	0,9	0,3	7,6	64
Agricul. Ex- ploitants	2 914	86	46,7	347	18,0	2 820	2,0	0,7	19,8	36,4

(Source : Vol. IV : Alimentation et Nutrition - Tableau 29. "La consommation et les dépenses des ménages... 1970-1971).

L'apport calorique, selon les catégories socio-économiques, varie entre 1 760 et 2 745, en milieu urbain. Si l'on admet qu'une personne est sous-alimentée lorsque le taux de couverture des besoins est inférieur à 80 % au taux normal (soit 1 845), les catégories des actifs non classés (tertiaire de survie prédominant) et des artisans (déclassés par rapport aux modernisations importées) appartiennent au monde de la faim, de la sous-alimentation.

Quant à l'analyse des autres éléments, elle démontre que seuls les ménages, vivant d'un emploi administratif ou exerçant une profession libérale, bénéficient d'un niveau nutritionnel satisfaisant avec un régime alimentaire équilibré et varié, bien que la carence en calcium se retrouve encore auprès des professions libérales et des employés de bureau.

A l'inverse les ménages appartenant aux catégories socio-économiques, dites "artisans" et "population active non classée" ont un régime quantitativement et qualitativement très insuffisant, marqué par de nombreuses carences tant en sels minéraux (couverture des besoins en calcium voisine de 40 %) qu'en vitamines. Les déficits étant particulièrement importants pour les vitamines B₂ et B₃ (Fig. 55).

La distribution des diverses catégories socio-économiques, au sein de l'espace urbain, en fonction du niveau des revenus a permis la distinction de plusieurs strates urbaines significatives. Six principaux types de quartiers ont été, ainsi, retenus depuis les quartiers résidentiels aisés des classes privilégiées regroupant 2,82 % des populations urbaines, jusqu'aux quartiers de bidonvilles (6,6 % des populations). Les quartiers retenant plus des 4/10 de la population urbaine appartiennent à la strate "nouvelle médina", les médinas anciennes regroupant encore plus du quart de la population totale (27,3 %). Les quartiers modernes, centres de résidence de la bourgeoisie de promotion récente (émergence de la classe moyenne ?) retiennent 15,7 % de la population tandis que les douars semi-ruraux qui se multiplient aux limites des périmètres urbains et sont l'un des centres d'accueil des populations immigrées d'origine rurale, regroupent 7,3 % des citadins. Le

graphique polaire (Fig 56) représentant les disponibilités caloriques et nutritionnelles par personne et par jour, selon les strates urbaines, ajoute encore aux distances sociales considérables que l'analyse de la trame urbaine avait suggéré.

Au-dessous du seuil de couverture minimum calorique de 80 %, les populations "bidonvilloises" apparaissent globalement en situation de sous-alimentation (1 809 calories par personne et par jour). Pour les autres strates urbaines dites "non modernes", la couverture du niveau physiologique n'est point réalisée et ainsi la situation alimentaire générale est d'autant plus grave que les calories consommées d'origine protidique sont rares. Cette carence étant, en particulier, responsable, chez les jeunes enfants, au lendemain d'un sevrage brutal d'une des maladies de carence les plus significatives : le Kwashiorkor, déjà évoquée précédemment.

La consommation en protéines se place globalement au-dessous des limites moyennes admises, dans les quartiers bidonvillois et le rapport protéines animales/protéines totales, est proche du seuil minimum dans tous les quartiers ("populaires"), à l'exception des quartiers modernes (bourgeois). Les besoins en sels minéraux dans l'ensemble ne sont point satisfaits. Les déficiences les plus graves intéressent les populations les plus pauvres; ainsi pour la ration calcique, des déficits de 60 % et de 52 % sont enregistrés, respectivement, dans les bidonvilles et les douars semi-ruraux et un déficit encore de 45 % pour les populations des médinas (faut-il mettre en relations le rôle de l'ensoleillement et la permanence d'habitudes vestimentaires peu compatibles ?).

La consommation des fruits et des légumes (vitamines A) est très insuffisante, notamment dans les bidonvilles et les douars. Enfin quelle que soit la strate urbaine, les besoins théoriques en vitamines B₂ surtout et vitamines PP (B₃) sont loin d'être couverts. Pour la vitamine B₂ qui joue un rôle essentiel dans la croissance et la résistance à l'anémie, les déficits atteignent 85 % dans les quartiers de type médina ancienne, bidonvilles et douars. Enfin l'apport en vitamines C varie du simple

au double entre les quartiers résidentiels (de luxe) et les quartiers de bidonvilles.

Il ressort des différentes observations qu'une relation évidente existe entre le niveau calorique et nutritionnel et le type de quartier de résidence urbaine. Hormis les quartiers modernes, lieux de résidence des populations aisées dont les revenus leur permettent une couverture satisfaisante des besoins et dont le niveau culturel favorise une prise de conscience quant à la nécessité d'une alimentation variée et équilibrée, les carences nutritionnelles sont ressenties dans tous les autres quartiers, certes à des degrés différents : les plus défavorisés étant les bidonvilles et les douars semi-ruraux périphériques, les habitants des médinas nouvelles se trouvant dans une situation plus favorable que celle des populations des médinas anciennes.

Globalement, 80 % de la population urbaine appartenant aux quartiers populaires (médinas - bidonvilles et douars) se situent au-dessous du niveau physiologique normal admis pour le Maroc et connaissent les problèmes de la sous-nutrition. Même s'il est "généralement admis qu'une personne est sous-alimentée lorsque le taux de couverture des besoins est inférieur à 80 %" (44) l'ensemble des habitants des bidonvilles et en raison de la règle de dispersion, près du quart des populations des autres strates populaires connaîtraient les affres de la sous-alimentation, soit environ 1,4 millions de citoyens en 1970-71 (soit 27 % de la population urbaine totale, disposant d'une ration calorique quotidienne au-dessous de 2 000 calories).

De plus, toutes les populations des strates populaires connaissent les problèmes de la malnutrition c'est-à-dire qu'elles sont très mal nourries. Nous avons souligné précédemment les principales carences qui peuvent avoir des répercussions à long terme sur la santé des individus. Ce sont les habitants des bidonvilles et des douars qui connaissent la situation nutritionnelle la plus médiocre, la plus déséquilibrée, et à un degré moindre, les habitants des médinas anciennes dont

(44) Vol IV - Alimentation et Nutrition. Consommation et dépenses des ménages.... -op.cité- p.83.

nous avons, après d'autres (en particulier A. Adam), souligné l'insalubrité de l'habitat par défaut d'ensoleillement et d'aération.

Or l'effet des carences, de la malnutrition considérée comme une maladie, sur les affections et la mortalité, est indéniable. Nombre de spécialistes ont attiré l'attention sur ce phénomène majeur, tant au Maroc (45) que dans les autres pays de la faim et du sous-développement.

Les troubles carenciels sont particulièrement graves chez les nourrissons et les jeunes enfants (les deux syndromes carenciels les plus importants étant la carence protéidique chez le nourrisson lors du sevrage et la carence phosphocalcique). La mortalité infantile et des jeunes enfants varie, ainsi, en proportion inverse de la ration calorique et nutritionnelle, la nourriture des jeunes enfants étant dans l'étroite dépendance de celle des personnes adultes. L'alimentation insuffisante aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif, favorise l'épanouissement d'un complexe pathologique d'autant plus important que les autres types de consommation (Hygiène - habillement et habitat) sont fort déficients et agissent comme phénomène cumulatif. L'exemple des femmes sous-alimentées ne pouvant nourrir correctement l'enfant qu'elles portent, allaiter suffisamment le nouveau-né est une des images les plus dramatiques et scandaleuses, de ce complexe de pauvreté et de malnutrition.

Les populations urbaines ne subissent point de façon permanente et égale ce complexe pathologique favorable à la mortalité; cette évidence, faute de données statistiques suffisantes, ne peut être quantifiée; cependant les variations de la mortalité intra-urbaines n'en existent pas moins, en relation étroite avec le degré de couverture des besoins alimentaires des populations.

D'autres facteurs interviennent conjointement pour aggraver les disparités des populations devant la maladie et la mort (selon le milieu de résidence, les catégories socio-économiques et selon les

(45) J. Delon : Le Maroc Médical 1954. R. Venator : Maroc Médical 1953 et 1954. Remy et Charlot BIH.M 1953... Dr Bel Haj.

quartiers de résidence urbaine). Les carences nutritionnelles enregistrées auprès des populations aisées des zones d'habitat moderne, soulignent la part qui peut revenir aux traditions, aux coutumes alimentaires et à l'ignorance.

3-3- L'INFLUENCE DU NIVEAU CULTUREL des populations est plus difficile à reconnaître que celle de l'alimentation sur la mortalité générale et les comportements différentiels, pourtant elle n'en est pas moins importante. L'effort d'éducation et de formation des mères (ou des futures mères) devrait entraîner des répercussions positives quant à la mortalité des jeunes enfants notamment. Ne serait-ce qu'une meilleure connaissance des valeurs nutritionnelles des divers produits alimentaires et des besoins de l'enfant : préparer par exemple, une période transitionnelle entre la lactation maternelle et l'alimentation des adultes et une meilleure appréciation des éléments sanitaires et hygiéniques primaires .

Pour juger du niveau culturel des populations adultes et plus particulièrement des femmes, nous connaissons les taux d'analphabétisme, selon les milieux de résidence, par âge et par sexe. La comparaison des effectifs de population, sachant lire et écrire en 1960 et en 1971 fait ressortir les progrès réalisés dans le domaine de l'alphabétisation; néanmoins, il demeure que l'analphabétisme est largement répandu tant auprès des populations rurales qu'auprès des femmes en général.

La distribution des taux d'analphabétisme féminin, selon les groupes d'âge et le milieu de résidence suggère plusieurs observations (Tab. 63). Seuls les grands groupes d'âge, correspondant à la période de vie féconde de la femme (femmes qui ont à leur charge éducative de jeunes enfants) ont été retenus. La connaissance ou l'ignorance de certains principes de base de pédiatrie pouvant avoir un effet non négligeable sur la mortalité du premier âge.

L'analphabétisme apparaît, en 1971, beaucoup moins répandu dans les villes qu'en 1960, surtout aux premiers âges de la fécondité. La baisse du taux d'analphabétisme a intéressé, en premier le groupe de 10 à 24 ans, cependant elle tend à se prolonger à des âges plus avancés,

Tab. 63 : Taux d'analphabétisme féminin, selon l'âge et le milieu de résidence, en 1960 et en 1971 (en %).

: Groupes : d'âge :	: Milieu urbain		: Milieu rural		:
	: 1960	: 1971	: 1960	: 1971	
: 10 - 24 ans	: 73	: 45	: 98	: 96	:
: 15 - 34 ans	: 96	: 82	: 99,3	: 99,2	:
: 35 - 49 ans	: 98	: 92	: 99,4	: 99,7	:

(Sources : Résultats du Recensement Général de la population et de l'habitat en 1971. Caractéristiques Culturelles de la population - Série "S" - Volume III - Décembre 1973).

à l'inverse du milieu rural où l'analphabétisme touche la quasi-totalité des femmes quel que soit le groupe d'âge auxquelles elles appartiennent. L'effort d'enseignement, de scolarisation ayant été dans les campagnes beaucoup moins effectif alors que les obstacles tant physiques (dispersion de l'habitat) que psychologiques y sont plus nombreux et plus rudes.

L'écart existant entre les campagnes et le milieu urbain dans le domaine de l'alphabétisation et de la scolarisation est donc considérable et a tendance à s'accuser très nettement. Nous avons déjà souligné les répercussions de l'élargissement des distances culturelles entre ces populations, sur les attitudes concernant la famille et la fécondité. Dans le domaine de la mortalité en bas âge, l'opposition entre une population féminine relativement informée et instruite et une population délaissée par l'école et abandonnée au monde de la sous-information, sinon de l'ignorance, même si les répercussions immédiates sont difficilement perceptibles, peut expliquer en partie, les écarts constatés entre les deux milieux, tant au niveau de la mortalité générale qu'à celui de la mortalité infantile et juvénile. Tous les facteurs, handicaps à la lutte contre la mortalité, convergent dans le même sens quant à la disparité accrue entre les complexes pathogènes des villes et des campagnes.

Les inégalités culturelles constatées entre les populations de diverses origines géographiques, se manifestent aussi entre les différentes villes du Maroc et selon les quartiers de résidence urbaine. L'inégalité des populations urbaines, selon le lieu de naissance est, à plusieurs titres, significative (Tab. 64).

Tab. 64 : Taux d'analphabétisme des populations urbaines, selon le sexe et le lieu de naissance, en 1971.

nés en	sur place	grandes villes	petites villes	Milieu rural
Hommes	51 %	32 %	38 %	59,2 %
Femmes	65,8 %	55,2 %	67,8 %	90,3 %

(Sources : Caractéristiques culturelles de la population, Série "S" - Vol. 3)

Les taux d'analphabétisme, pour les deux sexes, montrent le retard du milieu rural sur les villes, des petites villes sur les grandes. Les disparités sont particulièrement accusées pour le sexe féminin. Il est difficile de tirer d'autre conclusion concernant la mortalité que celle intéressant le complexe de modernité plus sensible dans les grandes villes, sans doute favorable à la fois à une baisse de mortalité infantile et à une diminution de la fécondité.

Conclusion

Les obstacles à la lutte contre la maladie et la mort sont beaucoup plus nombreux et importants dans les campagnes (où il existe des variations régionales sensibles) que dans les centres urbains et justifient les écarts accrus constatés entre les divers taux de mortalité. Ces obstacles évoquent aussi les problèmes du ralentissement de la baisse de la mortalité enregistrée au cours des deux dernières décennies.

Néanmoins, les handicaps rencontrés dans les villes n'en sont pas moins importants et difficiles à surmonter, d'autant plus que les écarts de revenus, de consommation, d'aisance ont tendance à s'exagérer entre les diverses catégories socio-économiques. La morphologie

du tissu urbain de toutes les villes marocaines est un révélateur géographique de l'aggravation des distances socio-culturelles et économiques constatées entre les groupes sociaux. La ville offrant un raccourci visuel saisissant des disparités sociales violentes, corollaires de la situation de sous-développement.

Nous avons déjà souligné précédemment que la dépense moyenne du ménage citadin était plus de deux fois supérieure à celle du ménage rural (46), que les revenus et dépenses des ménages citadins étaient particulièrement accusés selon les catégories socio-économiques. La moitié des dépenses totales est le fait de 18 % des ménages citadins tandis que les 10 % les plus pauvres n'en réalisent que 1,37 % (Fig. 57). La dépense moyenne annuelle par ménage citadin peut être considérée comme faible (8 057 dirhams), or 65 % des ménages se placent dans une situation inférieure. C'est dire la médiocrité des revenus pour la plus grande masse qui s'accompagne de conditions d'existence très insuffisantes favorisant une mortalité générale très élevée, notamment celle des plus jeunes enfants. C'est dire, enfin, l'importance d'une étude de la mortalité différentielle en milieu urbain que l'indigence présente des données statistiques confine à l'esquisse.

L'inégalité devant la mort entre les citadins et les ruraux, entre les diverses catégories socio-économiques, selon les différentes zones d'habitat urbain, suggère aussi des variations régionales de la mortalité urbaine.

4- VARIATIONS DE LA MORTALITE ENTRE LES VILLES DU MAROC.

La densité médicale très inégale selon les régions et les villes, la nature du processus de croissance des économies urbaines, l'environnement socio-économique et culturel..., laissent supposer des variations sensibles de la mortalité, de la situation sanitaire des populations des différentes agglomérations. Pourtant, la quantification des

(46) "La consommation et les dépenses des ménages au Maroc". Vol. 1. Premiers résultats à l'échelon national. Rabat - Division des Statistiques - Avril 1972.

faits démographiques demeure encore trop hypothétique et décevante. Certes, disposant des statistiques de décès enregistrés dans les municipalités jusqu'en 1971, il était théoriquement possible de connaître les divers taux de mortalité générale des villes. Les calculs effectués soulignent seulement la médiocrité générale des données, due aux lacunes de l'enregistrement et à ses inégalités régionales, les taux variant de 21,5 % (Agadir) à 3,9 % (Asilah) pour l'année 1971 et l'ensemble des municipalités. Il est évident que rien ne peut justifier de semblables disparités, d'autant que la mortalité, constatée dans les centres appartenant au même espace régional, révèle apparemment des situations contradictoires; ainsi les taux des villes de la zone du nord-ouest évolueraient entre 3,9 % et 16,2 %, ceux des villes de Salé et de Rabat seraient respectivement de 6,5 % et de 9,6 %.

Or, aucune donnée (économique, sociale, . .) réelle ne peut justifier de différences aussi notables entre les complexes pathogènes. Pour les plus grandes villes où les conditions de l'enregistrement sont meilleures, les variations des taux sont moins fortes, néanmoins le rapport entre les taux les plus faibles (Salé) et les plus forts (Marrakech) est de un pour deux.

Il était aussi possible de comparer l'évolution des taux au cours de la décade 1960 (nous avons retenu les taux des années 1960-62 et 1969-71) pour l'ensemble des villes. Globalement, il se manifeste un assez net recul de la mortalité, cependant les variations et les évolutions constatées demeurent trop aléatoires pour être significatives et fiables.

La distribution des décès, selon les différentes causes, devrait permettre d'établir plusieurs remarques intéressantes la pathologie des villes du Maroc. Or, nous n'avons disposé que des données intéressantes les centres de Casablanca et de Fès; si celles-ci ne permettent la généralisation des faits constatés, les commentaires qu'elles suggèrent, apparaissent intéressants, au moins comme points futurs de recherche. Pour les deux villes, les taux de mortalité sont sous-estimés tels qu'ils paraissent des statistiques de Santé, néanmoins la différence constatée semble correcte pour illustrer les deux niveaux de développement des cités et la composition de leurs sociétés = les taux sont respectivement de 8 et de 11 %.

Les décès provoqués par les maladies infectieuses et parasitaires tiennent une place plus importante à Fès, - en particulier, les maladies de l'appareil digestif, - soit plus du tiers des décès à Fès contre le quart à Casablanca. Sans doute faut-il accuser les conditions d'habitat et de logement des populations différentes entre les deux centres, l'habitat en "médi-na ancienne", surpeuplée et dégradée, étant la dominante à Fès. Néanmoins, comme peuvent en témoigner les variations sensibles de la proportion des décès par broncho-pneumonies, moins forte à Fès, d'autres facteurs interviennent, en particulier les conditions climatiques. Mais ceci reste du domaine de l'hypothétique, des suppositions.

Inversement, les maladies définies comme celles de la "civilisation industrielle" (tumeurs, maladies de l'appareil circulatoire...) et les accidents, suicides, homicides, sont deux fois plus nombreux, proportionnellement, à Casablanca, lieu de transplantation et d'acculturation. Tout se passe comme si le caractère de "modernité" de la capitale économique, par opposition à l'aspect "traditionnel" de Fès, se projetait au sein de la pathologie urbaine et la transformait.

Les facteurs de décès des nouveaux-nés, facteurs endogènes, apparaissent jouer un rôle plus actif à Casablanca, apparemment du moins, en raison du recul plus sensible de la mortalité infantile. Peut témoigner de ces différences énoncées, la variation entre le pourcentage des décès : "Entérite et Colite" à Casablanca (8 % des décès enregistrés, en 69-71) et à Fès (14 % en moyenne).

Retard d'évolution de Fès par rapport aux villes du littoral atlantique dont Casablanca, ce point n'apparaît point contestable. Cependant, ces données ne doivent être, dans le détail, utilisées qu'avec précaution, la répartition des décès enregistrés dans les deux centres, selon les principaux facteurs, pouvant être aussi perçue comme l'illustration des lacunes et des différences des systèmes d'enregistrement des statistiques de santé.

CHAPITRE 5 - L'ACCROISSEMENT NATUREL DES POPULATIONS CITA- DINES.

L'estimation des taux de natalité et de mortalité, des composantes du mouvement naturel, permet d'introduire l'étude du dynamisme démographique des populations marocaines, selon les milieux de résidence et d'esquisser celle des variations régionales urbaines.

I - LE DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE DES POPULATIONS MAROCAINES, AU COURS DE LA "PERIODE STATISTICIENNE" (depuis 1960).

Explosion, jaillissement, expansion, ces termes retenus pour qualifier l'accroissement naturel de la population marocaine, se retrouvent, depuis les années soixante, dans la plupart des discours, des ouvrages qui abordent l'analyse des problèmes liés aux répercussions de la croissance démographique sur la vie économique, sociale et culturelle. L'emploi de telles expressions, au lendemain de la publication des résultats du recensement de 1960, a pu témoigner de la perception et de la prise de conscience d'un phénomène récent et exceptionnel, d'autant plus étonnant que les estimations diverses de l'accroissement naturel des années cinquante étaient largement sous-estimées, d'autant plus inquiétant qu'il n'avait été prévu.

I-1- DES ESTIMATIONS CONTRADICTOIRES DU CROIT NATUREL (avant 1960).

En effet, profondément impressionnés par les images de mort, liées à la grande crise climatique, alimentaire et démographique de 1945-1946, de nombreux spécialistes de la réalité marocaine avaient émis des doutes quant à l'augmentation rapide de la population marocaine et de son dynamisme démographique. Les estimations de R. Montagne (1) ou de A. Ayache (2) n'admettaient qu'un taux voisin et inférieur à 1 %

(1) R. Montagne : "Naissance et développement du prolétariat marocain" dans "Industrialisation de l'Afrique du Nord" (ch. 12. pp.199.222) Chez A. Colin - 1952 - 320 pages.

(2) A. Ayache : "Le Maroc, bilan d'une colonisation". Editions Sociales - 1956 - 368 p.

annuellement, dans les années cinquante, pour l'ensemble du Maroc, et plus médiocre encore en milieu urbain. La perception d'un milieu urbain sanitaire, salubre n'étant point évidente.

Influencés par les résultats du recensement de 1952, révélant par défaut (en raison des mécomptes du comptage des populations : forte sous-estimation) un taux d'accroissement moyen annuel de 1,5 % au cours de la période 1936-1952 (ex zone Sud) certains auteurs retenir ce chiffre, comme le taux d'accroissement naturel (3). Une étude datée de 1956 reconnaissait que la population était en pleine expansion, mais ne proposait pour l'obtention de la projection de la population marocaine musulmane jusqu'en 1970, en hypothèse maximale qu'un taux d'accroissement naturel des campagnes de 2 % et des villes de 1,5 %, soit une population totale pour 1970, de moins de douze millions d'habitants (4).

Rares furent les chercheurs qui estimèrent avec Louis Chevalier ou avec René Dumont (5) que le dynamisme démographique était parvenu dans l'ensemble du Maghreb et au Maroc en particulier à un niveau supérieur. Pourtant différentes enquêtes monographiques, réalisées en milieu urbain, révélaient aux mêmes dates des taux d'accroissement naturel très élevés : 2,2 % pour les populations du bidonville des Carrières Centrales à Casablanca (6) et 2,45 % au bidonville du douar Debagh à Rabat en 1950-51 (7).

-
- (3) J. Milleron : "Regards sur l'économie marocaine" Rabat 1954
P. Bertrand : "Le recensement de la population du Maroc en 1951-52"
B.E.S. Maroc - 1955 -
- (4) "Les problèmes de la répartition du peuplement au Maroc".
Service de l'Aménagement du Territoire. Minist. des Travaux Publics - oct. Nov. 1956 -
- (5) L. Chevalier : "Le problème démographique nord-africain".
IMED - Travaux et Documents n°6, 221p. PUF 1947
R. Dumont estime le taux d'accroissement de la population musulmane à 2 % en 1950 (dans "Indust. de l'Afrique du Nord" -op.cité-)
"Les données Agricoles du problème" (p.49)
- (6) Cdt R. Maneville : "Prolétariat et bidonvilles" Casablanca 1949-50
2 fascicules ronéo. 216 pages.
- (7) J. Ripoche (Mme) : "La mortalité infantile au Douar Debagh"
B.I.H.M (1.2) pp173-192
Le taux brut de mortalité est estimé à 27,1 ‰, le taux de natalité à 51,6 ‰ en 1950-51.

En réalité, ces estimations très contradictoires évoquent une phase historique marquée par l'insuffisance des données statistiques et l'absence d'enquêtes démographiques établies sur des bases scientifiques solides. Depuis 1962, le caractère hypothétique des estimations a pu heureusement faire place à une information plus sérieuse, capable enfin d'établir le niveau réel de l'accroissement naturel.

1-2- LES ENQUETES DEMOGRAPHIQUES ET DES ESTIMATIONS SATISFAISANTES.

L'enquête à objectifs multiples de 1962 a permis de collecter les premières informations démographiques valables, à une grande échelle, grâce aux techniques de l'enquête à passages répétés en milieu rural et de l'enquête rétrospective en milieu urbain, touchant dans ce cas une population d'environ 8.000 foyers (soit environ 36.000 personnes).

Les résultats de l'enquête donnent une estimation du taux d'accroissement naturel, pour l'année 1962, de 3,24 % dans les villes et de 2,53 % dans les campagnes. Les variations des taux d'accroissement, selon les milieux de résidence, tiennent aux différences sensibles enregistrées entre les taux bruts de mortalité, les niveaux de la natalité étant comparables.

La valeur de ces résultats n'est guère contestable ainsi que diverses études l'ont montrée. L'année 1962 est une année moyenne qui n'a été influencée ou marquée par aucun événement, tant socio-économique que sanitaire, susceptible de susciter quelque anomalie conjoncturelle. En fonction de nos précédentes corrections mineures, les taux d'accroissement naturel suivants peuvent être retenus et considérés valables pour les cinq premières années de la décennie soixante :

taux d'accroissement	- en milieu urbain	3,2 %
moyen annuel	- dans les campagnes	2,4 - 2,5 %
(1960-1964)	- ensemble marocain	2,7 - 2,8 %

L'enquête démographique de la zone CERED, intéressant l'année 1972, permet d'estimer la valeur du taux d'accroissement des populations marocaines, dix années plus tard, délimitant ainsi avec la première

enquête, un laps de temps suffisant pour enregistrer les diverses pulsations démographiques significatives.

Cette période se caractérise par une baisse parallèle des taux de natalité et de mortalité en milieu urbain (diminution d'environ 0,3 %), la quasi-stagnation du taux brut de mortalité et une légère augmentation du taux de natalité dans les campagnes, en rapport avec la sous-estimation des naissances, lors de l'enquête démographique de 1962.

Les taux d'accroissement naturel, probables des populations marocaines, au cours de l'année 1972, auraient les valeurs suivantes :

- 3,2 - 3,3 % en milieu urbain
- 2,8 - 2,9 % dans les campagnes
- 3 - 3,1 % ensemble du Maroc.

1-3- QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'EVOLUTION CONSTATEE.

La comparaison de la valeur des taux de la phase 1960-64 avec celle du début des années soixante-dix, suggère plusieurs observations.

Le taux d'accroissement naturel est demeuré en ville, stable ou a évolué vers la hausse légèrement. Il se place ainsi à un niveau très élevé, cependant la réalité présente qu'il exprime, est autre puisque attachée à un recul parallèle de la natalité et de la mortalité.

Par contre, le dynamisme des populations campagnardes s'est affirmé davantage et le croît naturel a augmenté d'environ 0,4 %; cela, malgré la permanence d'une situation sanitaire et alimentaire souvent dramatique, les disparités accrues de niveau de vie avec le milieu urbain et l'épanouissement de flux d'émigration vers les villes, de plus en plus amples. L'augmentation du croît naturel est l'illustration du niveau exceptionnel de la fécondité campagnarde, ainsi que d'une meilleure estimation statistique des naissances. L'écart qui séparait les taux, urbain et rural, s'est, en partie, comblé, passant de 0,7 - 0,8 % en 1962, à 0,4 % en 1972. Ce sont les attitudes différentes des populations à

l'égard de la fécondité qui représentent les facteurs d'évolution de la tendance exprimée.

Les taux d'accroissement soulignent le dynamisme des populations marocaines et favorisent une croissance extrêmement rapide. Pourtant, ils peuvent apparaître, en 1972, moins élevés qu'il n'était raisonnablement prévu, sur la base d'une baisse sensible de la mortalité et de la stagnation du taux de natalité à un haut niveau (8).

L'évolution enregistrée dans les villes est positive puisqu'elle est le fruit d'une baisse de la natalité dont nous avons estimé qu'elle n'était point accidentelle. L'hypothèse que la population urbaine a connu, dans la deuxième moitié des années soixante, un taux d'accroissement maximal n'est point à rejeter.

Par contre, l'évolution du taux naturel des campagnes est plus inquiétante à terme. Le niveau actuel de la mortalité reste très élevé et traduit un retard d'évolution condamnable. Le blocage relatif du taux d'accroissement naturel est le fruit de la pérennité de la situation sanitaire défavorable des campagnes. Or, il faut attendre normalement, en rapport avec le développement technique d'une médecine efficace et l'augmentation souhaitable du niveau de vie des populations, une baisse sensible. L'épanouissement démographique dans les campagnes appartient encore au domaine de l'avenir.

1-4-DES CHIFFRES REVELATEURS.

Le niveau élevé du dynamisme démographique des populations est perçu de façon plus pertinente, en retenant pour paramètre, le temps de doublement des populations. La complexité des problèmes liée à l'accroissement démographique, sur l'économique et le social apparaît aussi, plus concrètement en calculant l'excédent annuel des naissances sur les décès.

(8) Certaines estimations donnaient pour la période 1965-69, des taux de 3,4 - 3,6 % dans les villes (D. Noin p.83 T. II) et de 3 % dans les campagnes.

Au cours de la décennie 1962-1972, le temps de doublement de la population urbaine par le seul effet de l'excédent des naissances sur les décès est de 22 années. Sans l'apport migratoire, dans les conditions démographiques de l'année 1971, l'agglomération de Casablanca passerait de 1,5 millions d'habitants en 1971 à trois millions en 1992.

L'arrêt des flux migratoires des campagnards vers les villes n'empêcherait point celles-ci de connaître un accroissement encore exceptionnel. Les problèmes que pose le type "d'urbanisation démographique" actuel, conserveraient une acuité particulière, même atténuée. La solution de ces problèmes n'est plus "à la campagne" comme certains l'imaginent encore.

Pour les campagnes, le temps de doublement de la population est passé de 28 années au début des années soixante, à 24-25 années dix ans plus tard. Le processus d'accélération de la croissance se poursuit et ne devrait être, dans un avenir assez proche, ralenti. La rapidité, la brutalité même des effets du dynamisme démographique marocain sont chargées de conséquences multiples quant au développement de l'espace national et quant à la participation des populations à la croissance économique.

L'estimation des excédents annuels des naissances sur les décès est tout aussi significative des difficultés qu'une aussi lourde charge impose. L'excédent pour l'ensemble du Maroc atteint, en 1960, le chiffre de 305.000, en 1971 celui de 460.000. L'excédent enregistré dans les campagnes était passé de 1960 à 1971, de 205.000 à 285.000 personnes et dans les villes de 100.000 à 175.000 personnes.

Juxtaposés aux nombres de chômeurs, des actifs sous-occupés, d'enfants non scolarisés, aux besoins scolaires, sanitaires, sociaux, à la crise du logement, à la lente évolution de l'agriculture, au faible niveau des investissements industriels..., ces chiffres sont vertigineux.

2 - EVOLUTION DES TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL DES POPULATIONS MAROCAINES, AU COURS DU 20 ème SIECLE.

Faute de données statistiques complètes, la reconnaissance de l'évolution du croît naturel des populations marocaines, au cours du

20 ème siècle, obéit à une démarche minutieuse et logique tenant compte des diverses contraintes qui pèsent sur la démographie marocaine et de l'évolution enregistrée dans d'autres pays offrant des caractéristiques sociologiques et démographiques proches. Démarche indispensable pour juger à la fois les mutations démographiques des populations des différents milieux de résidence et l'importance de l'exode rural dans la croissance des villes.

Conformément à l'évolution de la population du Maroc, au cours du vingtième siècle, en relation avec l'amélioration de la situation sanitaire notamment, et à celle, enregistrée dans les autres pays du Tiers-Monde, le dynamisme naturel des populations n'a cessé de s'amplifier. La courbe de l'évolution n'est point régulière et si elle obéit pour l'essentiel à la baisse de la mortalité, elle enregistre certaines accélérations liées au recul plus ou moins rapide des décès, en relation avec les innovations médicales et techniques. La lutte contre la mortalité a été menée avec plus de rigueur et d'efficacité dans les villes, centres de résidence de la population étrangère d'origine européenne. Comme la natalité, en milieu urbain, est demeurée jusqu'à une date récente voisine de celle des campagnes (sinon supérieure), l'accroissement naturel moyen des villes a été supérieur à celui des campagnes; l'écart s'étant sensiblement accru jusque dans les années 1960-65.

Tenant compte de ces diverses contraintes, et en procédant, après avoir rectifié les chiffres de population des dénombrements et des recensements successifs (notamment celui de 1952), "par retouches successives", D. Noin a proposé l'hypothèse la plus probable, pour chaque période intercensitaire du taux d'accroissement naturel des populations des villes et des campagnes (9). Nous avons retenu le tableau d'évolution proposé en le complétant, par nos estimations des taux d'accroissement pour la période 1900-1912 (Supra. 1ère partie, Ch. 2) et la dernière phase intercensitaire 1960-1971 (Tab. 65).

(9) D. Noin : "La population rurale du Maroc" T II p.259.

Tab. 65 : Accroissement naturel hypothétique des populations marocaines - (1900-1971) - et période de doublement.

Périodes	Accroissement naturel, moyen annuel		
	Popul. Totale (%)	Popul. rurale (%)	Popul. urbaine (%)
1900 - 1912	7,2	7,0	9,0
1912 - 1926	10,0	9,8	11,8
1926 - 1936	13,0	12,6	15,6
1936 - 1952	16,5	15,5	20,0
1952 - 1960	25,0	23,0	29,0
1960 - 1971	29 - 29,5	27 - 28	32,5

Sur la base de ces hypothèses, par le seul fait de l'accroissement naturel, la période de doublement des populations aurait évolué ainsi.

Périodes	Nombre d'années : période de doublement		
	Popul. Totale	Popul. rurale	Popul. villes
1912 - 1926	70 ans	70 ans	61 ans
1926 - 1936	54 ans	54 - 55 ans	46 ans
1936 - 1952	44 ans	46 ans	35 ans
1952 - 1960	28 ans	30 - 31 ans	24 ans
1960 - 1971	24 ans	26 ans	21 - 22 ans

On assiste, ainsi, à une accélération continue de la vitesse d'accroissement de la population marocaine, qui peut désormais doubler en moins d'un quart de siècle. La population urbaine augmente constamment à un rythme plus rapide que celui de la population des campagnes, cependant l'écart constaté tend désormais à se réduire. A l'inverse du processus enregistré dans les pays industriels d'Europe, l'exode rural n'a point entamé de dynamisme démographique des campagnes.

Sur la base des hypothèses retenues précédemment, et en tenant compte de l'accroissement moyen annuel des populations citadines,

au cours des diverses phases intercensitaires, il a été possible de calculer l'augmentation des effectifs par le seul jeu du croît démographique (Tab. 66).

Tab. 66 : Accroissement naturel des populations urbaines (1900-1971).

;	Périodes	Accroisstm naturel Total	;	Accroisstm naturel moyen annuel	;
:	1900 - 1912 :	45.500 P	:	3.875 P	:
:	1912 - 1926 :	100.500 P	:	7.180 P	:
:	1926 - 1936 :	138.000 P	:	13.800 P	:
:	1936 - 1952 :	467.000 P	:	29.100 P	:
:	1952 - 1960 :	550.000 P	:	68.750 P	:
:	1960 - 1971 :	1.375.000 P	:	125.000 P	:
:	Année 1971 :		:	169.000 P	:

Ces diverses estimations n'ont été obtenues qu'à partir des hypothèses, les plus probables certes, aussi doivent-elles être considérées comme approximatives. Cependant, les variations enregistrées sont suffisamment importantes pour que la tendance générale d'évolution ne soit contestable.

L'accroissement naturel des populations urbaines en rapide expansion assure, depuis la seconde guerre mondiale, plus de la moitié de l'accroissement total, des agglomérations. En effet, en relation avec les changements des techniques et des moyens de lutte contre la mortalité, la période 1952-1960 enregistre un net changement d'intensité du processus, déjà amorcé dans la phase précédente. Par le seul fait de l'accroissement naturel, l'urbanisation du Maroc est désormais très rapide. Quels furent les principaux facteurs de cette évolution ?

3 - LES FACTEURS DE L'AUGMENTATION DU DYNAMISME NATUREL DES POPULATIONS URBAINES, AU COURS DU 20 ème SIECLE.

Au Maroc, comme dans les autres pays du Tiers-Monde, l'augmentation rapide et accélérée de la population est le fruit de la baisse de la mortalité. La fécondité conserve un niveau ancien élevé, les composantes du complexe nataliste n'ayant point été modifiées radicalement.

3-1- LA BAISSÉ DE LA MORTALITÉ.

Les villes en furent les principales bénéficiaires.

3-1-1- La situation sanitaire pré-coloniale.

A la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}, la mortalité se situe à un niveau très élevé; la mort, présente à tous, frappe plus particulièrement les jeunes enfants. Les périodes de disette et d'épidémies demeurent très fréquentes. Le taux brut moyen de mortalité a été estimé, pour cette période, à 35 % (cf. supra. 1^{ère} partie - Chapitre II). Cependant et notamment sous la pression des représentants des puissances européennes, résidents dans les villes du littoral et après la crise dramatique de 1878-1882 : "l'épidémie de 1878 avait enlevé le tiers de la population" (10), diverses mesures sanitaires et d'hygiène furent prises, permettant d'atténuer l'effet des épidémies (ces premiers efforts intéressent exclusivement les ports maritimes). Après 1882, les épidémies de variole, de choléra, de peste... nombreuses encore et à "répétition" (le typhus à caractère épidémique se manifestera, en étroite relation avec les situations et périodes de disette, en 1913, 1920-1, 1927-8, 1937-8, 1942-3, 1945-6) n'auront plus, ni la même intensité, ni les mêmes conséquences qu'au cours des siècles précédents. Un premier tournant prophylactique était, ainsi, négocié dès la fin du dix-neuvième siècle. Ses répercussions sur la mortalité marocaine ne doivent être, néanmoins exagérées.

3-1-2- Evolution de la prophylaxie marocaine, jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

La mise en place, par les autorités coloniales, d'une administration structurée et centralisée, s'accompagne de la création d'un Service administratif de Santé Publique qui permit la généralisation, puis l'amélioration technique des premières mesures prises à la fin du siècle précédent.

(10) J.L. Miège : "Le Maroc". Paris - PUF - 1950.

Successivement ou conjointement, furent créés, dans les villes, les commissions d'hygiène et les dispensaires chargés de la lutte et du traitement des maladies vénériennes, des ophthalmies, des dermatoses... En 1916, furent réorganisés les services de la police sanitaire maritime. Divers instituts de recherche et d'hygiène furent créés à Casablanca, à Marrakech (Institut Pasteur) et à Rabat (Institut d'Hygiène) notamment. De nombreux textes de lois donnèrent aux autorités les possibilités de prendre les mesures nécessaires de police sanitaire, d'autres devaient favoriser l'amélioration de la Santé en prescrivant des mesures à caractères et incidences individuels et en imposant une réglementation (inappliquée) susceptible d'influencer le milieu de vie des populations.

Les agglomérations urbaines furent les premières bénéficiaires de l'action sanitaire du Protectorat, néanmoins les campagnes de vaccination débordèrent progressivement du milieu urbain : la vaccination anti-variologique fut rendue obligatoire par le dahir du 4 mai 1925. Enfin, le nombre des médecins et des auxiliaires de santé s'accroît rapidement en relation avec l'immigration étrangère et l'augmentation des effectifs de population d'origine européenne; seuls les citoyens marocains tirèrent profit (indirectement, certes) du renforcement de l'appareil médical et para-médical (11).

Les résultats de l'œuvre accomplie, dès les premières années du Protectorat, permirent la régression sensible de certaines affections qui, dans un passé récent, provoquaient de violentes "hémorragies humaines" : notamment celle des maladies dites "pestilentielles". Un exemple significatif : la peste qui se manifestait brutalement au Maroc lors des périodes de crises, ne provoqua en 1945-46, qu'une dizaine de décès (enregistrés) dans les villes érigées en municipalités. D'autres affections redoutables : le typhus historique, la variole et la fièvre

(11) Sur l'action sanitaire entreprise au Maroc, au début du Protectorat, se référer, en particulier, au "Maroc Médical" de 1950 (Articles de Colombani - Blanc - Mathieu et Gaud).

récurrente, furent combattues sérieusement et ne connurent qu'une expansion relativement faible (comparée aux épidémies du passé) en périodes de disette et de crise : 160 cas de décès dus à la variole enregistrés en 1932, contre 98 en 1945, dans les villes érigées en municipalités, c'est-à-dire au cours d'années particulièrement difficiles, mais de 1933 à 1940, deux cas seulement furent constatés. Les maladies infectieuses du passé qui ravageaient périodiquement le Maroc étaient, ainsi, en partie jugulées, mais il faudra attendre "les insecticides de contact" pour que leur prophylaxie soit totalement modifiée.

Par contre, d'autres maladies infectieuses et parasitaires connurent, au cours de la même période, une réelle et redoutable diffusion dans les villes : diphtérie (12), coqueluche, rougeole et surtout la tuberculose.

La tuberculose offre un exemple saisissant. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, entre 10 et 15 % des causes de décès, en milieu urbain, peuvent lui être attribués. La tuberculose a trouvé dans les villes, un milieu de diffusion très actif dont les facteurs étiologiques principaux sont les médiocres conditions d'habitat et de vie, doublées du "rôle de contagion massif et prolongé et des réinfections continuelles et graves qu'il entraîne" (13). Les disparités entre villes et campagnes sont alors très tranchées : en 1947, les images pulmonaires anormales étaient de 0,5 % en zone rurale, mais s'élevaient à 5 % chez les enfants d'un an, à 7 % chez ceux de deux ans, 4,7 % à trois ans pour redescendre à 1,5 % à dix ans (14). Le docteur Sicault pouvait alors écrire : "l'accent doit être porté sur le grave problème de la tuberculose qui est

(12) J. Gaud : "Epidémiologie de la diphtérie, au Maroc".

B.I. H. du Maroc. Tome XIV - 1954 (n°1 et 2).

(13) Gaud et Mage : "La tuberculose pulmonaire au Maroc, en milieu musulman, étude épidémiologique".

B.I. H. du Maroc - 1947 -

(14) P. Charbonneau et G. Kocher : "La médecine préventive au Maroc".

B.E.S. Maroc n°67 - 3ème trimestre 1955 (pp.301-334).

Chiffres rapportés des travaux réalisés au cours de l'année 1947 par Mage - Humbert.

devenue pour l'hygiéniste l'ennemi Numéro Un, dans toutes les villes du Maroc, alors qu'autrefois cette maladie n'occupait qu'une place mineure de la pathologie marocaine" (15).

Ces remarques succinctes, concernant l'évolution de la pathologie marocaine, en milieu urbain, nuancent très sérieusement le tableau de l'action sanitaire du colonisateur jusqu'à la seconde guerre et soulignent les lacunes d'une politique de Santé, malgré diverses réalisations spectaculaires dont la construction d'établissements spécialisés et hospitaliers. "Le dévouement des équipes sanitaires et des médecins fonctionnaires qui les dirigent ne peut suppléer leur petit nombre, ni la pauvreté des moyens dont ils disposent" (16). Les diverses maladies, affections ont été d'autant plus combattues qu'elles menaçaient la santé des minorités privilégiées, établies au Maroc.

Au début des années quarante, le taux de mortalité des populations urbaines demeure très élevé, compris entre 25 et 30 %. Rabat, ville de référence, centre le mieux équipé par sa fonction même, aurait connu, au cours des deux périodes successives de 1935-39 et de 1940-44, les taux de 25 et de 24 %. Pour l'ensemble des "villes-municipalités", le taux de mortalité fut de 19,8 % en 1936, 25 % en 1937 et 29,9 % en 1938 (17). Les taux de mortalité des populations musulmanes de Rabat - Casablanca et Oujda (d'après les décès constatés dans les bureaux d'hygiène) seraient encore de 22,9 % en 1949 et de 23,1 % en 1950 (18).

-
- (15) Docteur Sicault - Directeur du Service d'Hygiène - Semaine pédagogique. Pâques 1950. Bull. de l'Enseignement du Maroc 1951 (pp.83-84)
cité par A. Ayache "Le Maroc" Aux Editions Sociales 1956.
- (16) A. Ayache : "Le Maroc" -op.cité- p.299.
- (17) Chiffres rapportés, à titre indicatif par A. Adam "Casablanca"
Tome 1 - p.215.
- (18) B.E.S. du Maroc n°63 - 1954 - Calculés d'après une moyenne trimestrielle, le taux de 1946 pour ces trois villes serait de 25,1 % en 1946.
B.E.S.M - 1951 - n°49 (p.306).

3-1-3- De la guerre à la phase actuelle.

Au lendemain de la crise de 1945-6, "manifestation tardive et ultime des conditions démographiques passées" (19), le Maroc entre, enfin, dans une phase nouvelle et globale de lutte contre la maladie et la mort, grâce à l'introduction de nouveaux moyens d'action : sérums, vaccins, surtout sulfamides et antibiotiques... et du D.D.T., fondamental pour l'éradication du paludisme. Sans l'établissement d'un équipement hospitalier et médical très important, la mortalité va connaître une chute sensible et assez rapide au début, responsable de la révolution démographique au Maroc.

Les années difficiles liées à la guerre, à la crise alimentaire de 1945-46, furent accompagnées de poussées épidémiques de typhus, de fièvre récurrente et même de peste. Au cours des années 1942-43, 28.000 cas de typhus furent constatés au Maroc et dans les années 1945-46, 3.500 décès enregistrés dans les "villes-municipales" sont dus à la fièvre récurrente (ou typhus récurrent). Or l'utilisation à grande échelle des insecticides va contribuer à faire disparaître très rapidement et définitivement ces maladies pestilentielles : "la maladie (fièvre récurrente) disparut soudain à la fin de 1946, grâce aux nombreuses désinfections effectuées par les insecticides de contact" (20). En 1912, le paludisme représentait la maladie endémo-épidémique la plus meurtrière du Maroc. Jusqu'en 1945, le nombre des décès enregistrés dans les villes, provoqués par cette endémie ne cesse de croître (Fig. 58), malgré les mesures préventives et curatives prises. L'utilisation des insecticides de contact, à très grande échelle et de façon rationnelle : pulvérisation d'une solution de D.D.T, deux fois par saison (21), permit une régression rapide de la maladie.

La facilité d'emploi, le faible coût et l'efficacité des produits chimiques importés furent les principaux facteurs de diffusion et de succès. De même, l'emploi des sulfamides, puis des antibiotiques favorisa

(19) Sur la crise dramatique des années 1945 et 1946, se rapporter à D. Noin : Tome II, p.107 et suivantes.

(20) Charbonneau et Kocher : "La médecine préventive au Maroc" -op.cité-

(21) G. Houel et F. Donaville : "Vingt ans de lutte antipaludique au Maroc". B.I.H du Maroc Tome XII 1953 (n°1-2).

la régression de différentes affections; notamment la syphilis : grâce à l'application de méthodes de traitement systématique à partir de l'année 1952 (injections de pénicilline), un net recul fut constaté et sa quasi-disparition dans les années soixante (0,2 % des causes de décès, en milieu urbain, en 1960-2). Quant à la tuberculose, grâce aux campagnes de dépistage, la vaccination par le B.C.G et l'emploi de nouvelles thérapeutiques (streptomycine), les décès qu'elle provoquait en grand nombre, diminuent en une dizaine d'années de moitié = responsable de 13,1 % des décès en 1950 en milieu urbain et de 6,6 % en 1962.

Les antibiotiques et les insecticides ont permis, ainsi, de réaliser des progrès sensibles par le recul des maladies infectieuses ou parasitaires (Fig. 59). Ces deux éléments sont déterminants pour comprendre la chute de la mortalité, car si les moyens "traditionnels" d'action ont participé au même mouvement, le nombre des médecins, des équipements hospitaliers, l'encadrement para-médical restèrent de tout temps, notablement insuffisants et ne favorisèrent point le passage "d'une prophylaxie de masse" à une médecine personnelle et familiale.

Certes, au lendemain de la guerre, le Maroc voit croître l'effectif des médecins et des auxiliaires de santé, parallèlement au mouvement d'expansion économique et d'immigration d'origine européenne. Le nombre des médecins passe ainsi de 510 en 1946, à 776 en 1952 et 1 096 en 1960. Un effort pour développer les formations hospitalières (122, en 1960) et le nombre des lits d'hôpitaux (19.035, en 1960) accompagnera ce mouvement. L'aspect le plus positif est l'accroissement du nombre des médecins publics fonctionnaires plus préoccupés à dispenser leurs soins auprès des malades pauvres des dispensaires et centres sanitaires qu'à accroître une clientèle.

Cependant l'amélioration de l'encadrement médical va profiter davantage aux populations européennes qu'à la population marocaine, aux villes qu'aux campagnes. Ainsi sur les 527 médecins privés exerçant leurs activités au Maroc en 1952, 130 seulement étaient conventionnés, c'est-à-dire liés par contrat à la Santé publique, afin d'assurer un service dans une formation hospitalière. A la même date, 72 % du corps

médical résidaient et professaient dans les dix-neuf agglomérations érigées en municipalités dans l'ex-zone Sud. Il y avait donc, en moyenne, 1 médecin pour 10.500 personnes au Maroc, mais un médecin pour 3.400 personnes dans les villes. Ces chiffres ne sont qu'un ordre de grandeur des disparités d'encadrement et d'équipement entre les milieux de résidence, car il est évident que l'ensemble des citoyens ne bénéficie pas des mêmes avantages au regard de la santé. Plus de la moitié des médecins privés dispensent leurs soins à la seule population européenne, regroupée en quelques foyers urbains.

Conclusion :

Grâce aux progrès de l'hygiène dans les villes, à l'amélioration de l'équipement sanitaire et hospitalier, aux secours alimentaires dispensés les années de sécheresse et de mauvaises récoltes (cf. les importations de grains), grâce aussi, aux progrès de l'information et de l'éducation, la mortalité a peu à peu reculé au Maroc. Mais ce mouvement de baisse, parallèle à celui enregistré dans maints pays colonisés et sous-développés, ne s'est point produit de façon uniforme et régulière dans l'espace et le temps et est demeuré insuffisant, en rapport avec les moyens théoriques disponibles.

C'est au lendemain de la grande crise des années 1945-46 que l'action de lutte contre la mort a enregistré un progrès rapide : un "bond en avant" assez considérable, lié à l'introduction de techniques médicales et sanitaires efficaces, élaborées dans les pays industriels. Celles-ci ont permis, en effet, grâce à la diffusion massive dans les agglomérations urbaines et jusque dans les campagnes, mais à des degrés divers, de produits chimiques et de médicaments, l'élimination de certaines maladies infectieuses et parasitaires, responsables jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle de violents désordres démographiques, et le recul d'autres maladies infectieuses. Dans les cinquante premières années du siècle, la mortalité a reculé, mais à un rythme très lent, son taux passant d'environ 35 %

à 25 % en milieu urbain (22), or assez brutalement en une dizaine d'années, du début des années cinquante à celui des années de la décennie soixante, le taux brut de mortalité des villes passaît de 25 % à 16 %, soit "un gain sur la mort" comparable à celui du demi-siècle précédent. La révolution démographique, c'est-à-dire le changement du rythme d'accroissement naturel, est le fruit de l'application, aux populations du Maroc, de techniques sanitaires et médicales, nouvelles, importées.

La chute de la mortalité ne s'est point poursuivie à un rythme aussi rapide et comparable, au-delà du début des années soixante; le taux de mortalité des années 1970-1975 étant estimé à 12-13 % en milieu urbain. Le ralentissement de la baisse de la mortalité est venu, en effet, de l'absence de relais qui serait assuré par l'amélioration générale des conditions de vie.

L'absence ou les défauts des séries chronologiques statistiques des décès enregistrés en milieu urbain, ne permettent pas de construire la courbe d'évolution de la mortalité, depuis le début du siècle. Néanmoins, il est possible de reconstituer l'évolution générale de la mortalité par analogie à celle enregistrée dans les quelques villes qui disposent de séries statistiques complètes et relativement correctes. En fait, parmi ces villes (Casablanca - Rabat-Salé - Kenitra - Oujda...), seule Rabat privilégiée comme capitale, bénéficiant d'un meilleur équipement médico-social et socio-culturel et d'un niveau de vie moyen supérieur à celui des populations urbaines, offre certaines garanties pour un calcul des taux. L'évolution proposée est donc la suivante (Tab. 67).

(22) Les taux de mortalité calculés d'après les effectifs de décès enregistrés dans les villes de Casablanca - Oujda et Rabat, de 1949 à 1955 sont les suivants : 1949 : 22,9 %, 1950 : 23,1 %, 1951 : 23,9 %, 1952 : 23,5 %, 1953 : 19,5 %, 1954 : 15,9 %, 1955 : 14,7 %. D'après les B.E.S. Maroc n° 63 (1954) et n° 68 (1955). Taux discutables, mais traduisant un mouvement significatif.

Tab. 67 : Taux de mortalité des populations urbaines. Evolution depuis le début du siècle.

: Période	: Taux de mortalité	:
: Début du siècle:	environ 35 ‰	:
: Autom. de 1930:	" 30 ‰	:
: 1930 - 1940 :	25 - 30 ‰	:
: 1948 - 1950 :	25 ‰	:
: 1960 - 1965 :	15 ‰	:
: 1970 - 1975 :	12 ‰	:

Ces estimations moyennes et approximatives traduisent l'évolution la plus probable des taux de mortalité des populations urbaines, au cours du 20^{ème} siècle.

Le mouvement de baisse de la mortalité, conforme à celui enregistré dans d'autres pays, n'a pas été uniforme pour l'ensemble des cités marocaines. Nous ne disposons pas de séries chronologiques complètes et valables pour chaque ville qui permettraient une étude différentielle (cf. supra); néanmoins plusieurs faits suggèrent l'existence de ces variations. Ainsi l'évolution des taux de mortalité des villes de Casablanca, de Rabat et d'OUjda, dans les années cinquante, montre que leur niveau de mortalité est inférieur, globalement, à celui de la moyenne et que l'évolution vers la baisse a été plus rapide. Les raisons de ces variations régionales sont connues : l'équipement médico-social des villes où vit une forte minorité étrangère est plus complet et satisfaisant, les disparités de revenus sont sensibles entre les agglomérations, enfin la population des villes est l'émanation de celle des campagnes, or il existe entre les régions marocaines des écarts notables de mortalité, les petites villes y sont les plus sensibles. Il y aurait donc une diminution de la mortalité des plus petites villes enserrées dans un contexte local campagnard, vers les plus grandes. Ainsi l'Enquête à Objectifs Multiples a fourni pour Casablanca un taux brut de mortalité de 13 ‰ en 1962, contre 16 ‰ pour l'ensemble des villes.

Cependant le fait le plus important qui ressort de l'analyse, est l'apparition d'une disparité de comportement à l'égard de la mortalité, entre les villes et les campagnes. Alors qu'au début du siècle et jusqu'à la deuxième guerre, l'écart entre les taux de mortalité est faible (n'étant dû qu'à une meilleure protection sanitaire en ville), l'après-guerre en liaison avec la révolution sanitaire a vu l'écart s'accroître sérieusement pour être, pour la période 1970-75, voisin de 7 à 8 %.

3-2-LA NATALITE, AU CCURS DU 20ème SIECLE.

La baisse de la mortalité a entraîné l'augmentation rapide de la population marocaine, en raison de la permanence d'un complexe nataliste favorable à la fécondité. Celle-ci est demeurée tout au long du 20 ème siècle à un très haut niveau comme le suggèrent les taux d'accroissement et de mortalité retenus.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les indices de fécondité des populations ne sont pas connus, ni estimés, quel que soit le milieu de résidence. L'Etat-Civil étant demeuré pour les populations musulmanes facultatif jusqu'à une date très récente. Au-delà de cette période, les diverses estimations du taux de natalité sont réalisées à partir de bases statistiques discutables, mais la comparaison des résultats montre cependant la stabilité probable du taux de natalité, en milieu urbain, entre 45 et 50 % (cf. supra. chapitre 2 - 2ème partie). Les enquêtes monographiques menées dans différents quartiers bidonvillois de Casablanca et de Rabat révèlent des taux de natalité voisins de 45-47 %.

Le rajeunissement des populations urbaines constaté depuis 1952-1960, suggère l'impact de l'amélioration de la situation sanitaire sur la mortalité, mais aussi indirectement et directement, sur la fécondité des femmes marocaines. La part des jeunes de 0-14 ans a très sensiblement augmentée au recensement de 1960 et au-delà de 1971 :

- 38 % en 1936 (ex-zone Sud)
- 38,5 % en 1952 (ex-zone Sud)
- 42,4 % en 1960 (ensemble du Maroc)
- 44,4 % en 1971 (ensemble du Maroc).

L'amélioration des situations sanitaires a permis la régression, sinon la disparition de certaines maladies pouvant exercer une influence sur la fécondité générale des populations : paludisme et avortements spontanés, maladies vénériennes et stérilité... Elle a, ainsi, eu des effets positifs sur la fécondité, d'autant plus que le déclin de la mortalité (pas toujours perceptible chez les populations) n'encourage pas automatiquement une réduction volontaire de la fécondité.

En ville, les effets de l'amélioration de la situation sanitaire des populations ont été les plus sensibles dans les années qui ont suivi la période d'intense innovation technique médicale. Il est ainsi probable que les populations urbaines aient connu, en 1960-1965, leur taux maximum de natalité. Car depuis cette période, les effets de "la révolution sanitaire", en milieu citadin, ont été en partie annulés par l'évolution des attitudes, moins favorables à la fécondité.

L'évolution du taux de natalité qui nous paraît la moins improbable serait, esquissée à gros traits, la suivante :

- au cours de la première moitié du siècle, le taux de natalité des populations citadines croît modérément, passant de 40-42 ‰ au début du siècle à 45-46 ‰ au milieu.

- en liaison avec les transformations de la situation sanitaire dans les villes, dans les années cinquante et les effets perçus au niveau de la fécondité, le taux de natalité enregistre une nette poussée, passant de 45 ‰ à 49-50 ‰ dans les années 1960-1965.

- Depuis cette date, en relation avec l'émergence d'un complexe de modernité, précédemment évoqué, une réduction de la fécondité serait surtout sensible, dans les plus grandes villes notamment, et la baisse de la natalité placerait le taux à un niveau proche de celui de 1950. Le milieu rural en raison du décalage de la révolution sanitaire et des transformations des mentalités, avec les villes, n'a pas connu cette phase de déclin, mais au contraire enregistré, au cours de la même période une légère hausse.

Ces observations ne sont données qu'avec réserve; elles résultent d'une analyse (voulue minutieuse) des événements historiques

médicaux et des faits sociologiques pouvant exercer une influence sur la fécondité et non d'enregistrement de faits d'Etat-Civil précis et incontestables. Néanmoins ces grandes étapes d'évolution esquissées semblent valables et sont, en particulier, analogues à celles enregistrées dans des pays à structures socio-économiques comparables, comme l'Egypte notamment.

Conclusion du chapitre.

Le Maroc est entré, au cours du vingtième siècle dans une phase d'expansion démographique contrastant vivement avec la stagnation des siècles précédents. Cette évolution, d'abord lente puis en accélération progressive, est le résultat d'une action exogène en matière de mortalité qui a connu au lendemain de la seconde guerre mondiale une très vive impulsion dont nous avons analysé les motifs. Cette phase tardive d'épanouissement de "la révolution sanitaire" explique l'explosion démographique du Maroc à partir des années cinquante qui se prolonge sous nos yeux, le Maroc étant devenu un des pays les plus dynamiques, du point de vue démographique, du monde, doublant sa population en moins de 23 années.

La natalité, élément essentiel de la croissance, ne peut évoluer sous l'action des seuls facteurs exogènes qui ne peuvent être que complémentaires et prolonger, sinon accentuer, un processus de changement résolument engagé.

Les progrès de l'hygiène, l'effort médical et sanitaire qui sont encouragés actuellement, mais dont les effets sont désormais plus lents, ont été utilisés avec le plus d'efficacité, en milieu urbain. Ainsi la mortalité générale étant, en 1971, plus élevée de 35 % en milieu rural. Cette distance aisément perceptible entre les milieux de résidence pour ce qui concerne la mortalité, le fut beaucoup moins en matière de natalité. Ainsi, les villes ont-elles connu et connaissent-elles des rythmes d'accroissement naturel plus élevés sensiblement que les campagnes. Au-delà de la population globale citadine, on peut même entrevoir la liaison entre progrès médical, la dimension, la nature des

villes et l'accroissement naturel.

Cependant des modifications de tendance se dessinent avec de plus en plus de netteté en ville et notamment dans les plus importantes, en raison de l'apparition et du développement rapide d'un complexe de modernité favorable à la réduction de la fécondité urbaine. Les distances socio-culturelles s'accusant entre les villes et les campagnes (il faudrait aussi tenir compte des variations régionales de la natalité : les espaces agricoles modernisés subissant l'influence de la société urbaine), la natalité demeurant à son niveau ancien dans les campagnes, il faut envisager la réduction de l'écart des taux d'accroissement naturel entre les milieux de résidence, mais dans le sens d'une augmentation de l'accroissement naturel. Car l'urbanisation accélérée des populations ne peut être à moyen terme la solution aux problèmes de croissance de la population.

2ème PARTIE - LES PHENOMENES MIGRATOIRES ET LE DEVELOPPEMENT
DES CITES.

CHAPITRE I - LES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES DE LA CROISSANCE DES POPULATIONS URBAINES, AU COURS DU VINGTIEME SIECLE.

Déclanché à retardement, le processus d'urbanisation s'effectue, au Maroc, désormais à un rythme accéléré et y revêt des caractères originaux. Si dans les pays développés, la croissance des villes fut étroitement liée au développement économique, au Maroc, les relations entre urbanisation et industrialisation sont beaucoup plus lâches et troubles. La ville, création commerciale, complétée d'une infrastructure administrative moderne et ponctuellement de quelques industries, n'apparaît point comme l'émanation d'un mouvement spontané, issu de l'ajustement progressif de la capacité productive et des besoins de consommation de la population en rapide augmentation. Elle peut témoigner plus que l'espace rural, du processus de sous-développement et d'une situation de dépendance.

L'urbanisation marocaine n'est point, en effet, la traduction spatiale du passage d'une économie à prédominance agricole, à une économie industrielle. Urbanisation démographique et dépendante, elle s'identifie à un ensemble de mutations dont les origines sont l'introduction de nouveaux rapports de production, marqués par la domination externe et induisant une nouvelle hiérarchisation sociale, mais dont les manifestations sont d'ordre, essentiellement, démographique.

La croissance des populations citadines est un phénomène complexe qui se déroule à la manière d'une révolution et ne peut être expliqué par les seules difficultés des ruraux. Certes ces difficultés sont réelles, s'aggravent et intéressent une masse de population de plus en plus forte; néanmoins, l'apport de l'excédent naturel des populations urbaines, loin d'être négligeable, tend à devenir, pour la majorité des cités, malgré l'ampleur croissante de l'exode rural, le facteur principal d'accroissement.

I - LE POIDS RESPECTIF DE L'ACCROISSEMENT NATUREL ET DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS LA FORMATION DE LA POPULATION URBAINE.

Nous ne disposons point de données statistiques concernant l'ampleur des migrations définitives des campagnes vers les villes. Celles-ci ne peuvent être déduites que de la confrontation des taux d'accroissement intercensitaires et de l'excédent naturel estimé pour les différentes périodes.

I - 1 - LES PREMIERES ESTIMATIONS GLOBALES.

Une des premières tentatives d'estimation des apports externes fut celle de Petit et Castet-Barou (1). Les nombreuses études antérieures, animées en particulier par R. Montagne (2), étaient à base monographique et sociale; d'une incontestable valeur, elles souffrent, cependant, de l'absence d'une approche statistique globale du phénomène. La méthode de Petit et Castet-Barou est fort simple : elle consiste à soustraire l'accroissement naturel de l'accroissement total de la population citadine, enregistré au cours d'une phase intercensitaire. Dans l'ancienne zone-Sud, la population des dix-neuf municipalités est passée de 703.900 personnes à 1.376.000 de 1936 à 1952, soit une augmentation des effectifs de 672.100 personnes. Admettant que le croît naturel des populations est le même dans les villes et les campagnes, soit 26,5 % entre les deux dates retenues, l'excédent des naissances sur les décès se traduit par une augmentation de 186.240 individus. Les apports extérieurs sont alors estimés à 486.500 personnes, soit 30.400 personnes annuellement, en moyenne.

Le résultat est fort contestable pour plusieurs raisons et a été justement critiqué. La population du Maroc, en 1952, fortement sous-estimée, en particulier celle des villes; le taux d'accroissement retenu

-
- (1) J.C. Petit et Castet-Barou : "Contribution à l'étude des mouvements de la population marocaine musulmane et de l'exode rural".
B.E.S. Maroc n°68 - 4ème trimestre 1955 - Mars 1956 (p.423-458).
- (2) "Naissance du prolétariat marocain". Enquête collective 1948-1950, sous la direction de R. Montagne. Paris 1951 - 291 p. 61 planches
"Cahiers de l'Afrique et de l'Asie" T.III.

apparaît donc sous-évalué. Le taux d'accroissement naturel des villes est, ainsi que nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, supérieur à celui des campagnes, en raison d'une baisse plus rapide de la mortalité. Enfin, la population urbaine concernée par l'étude est limitée à celle des villes érigées en municipalités; or, si l'on retient l'apport externe de 66.100 personnes pour les "centres ruraux" et celui de 42.000 habitants pour "les centres miniers", le solde migratoire total serait, en réalité, de 594.600 individus. Les diverses déformations relevées, apparaissant contradictoires, les calculs ont été repris sur des bases plus solides.

Pour estimer l'ampleur de l'exode rural depuis 1912, les chiffres de population les plus probables, les années de dénombrement et de recensement, étant connus, le problème consistait essentiellement à distinguer l'accroissement naturel des villes, de celui des campagnes. L'hypothèse retenue, sur la base de la différence de 7 % entre les taux d'accroissement naturel des cités et du bled (observée en 1962 lors de l'Enquête à Objectifs Multiples et confirmée en 1972) par D. Noin (3) est que l'écart d'accroissement entre les milieux de résidence s'est accru au cours du 20^{ème} siècle, en raison du recul plus rapide de la mortalité en milieu urbain. L'hypothèse "qui a semblé la plus probable pour chaque période puisqu'une simple approximation était recherchée" (D. Noin) a permis à l'auteur de calculer la migration apparente vers les villes pour chaque période considérée. Le tableau suivant présente les principaux résultats (Tab. 68).

(3) D. Noin : " La population rurale du Maroc "
T II - p.257 et suivantes.

Tab. 68 : Accroissement de la population urbaine, au cours du 20^{ème} siècle, selon D. Noin.

Période	Hypothèses retenues pour le taux d'accrois. naturel (‰)			Accrois. de la population urbaine		Migration apparente vers les villes
	Campagnes	Villes	Ecart	Attendu (a)	Réel	
1912 - 1926 :	9,8	11,8	2,0	89.000	250.000	161.000
1926 - 1936 :	12,6	15,6	3,0	125.000	310.000	185.000
1936 - 1952 :	15,5	20,0	4,5	396.000	940.000	544.000
1952 - 1960 :	23,0	29,0	6,0	516.000	900.000	384.000

(a) Résultats obtenus sur la base des hypothèses retenues indiquées. La migration apparente pour 1.000 ruraux serait passée de 2,2 en 1912-1926, à 6 (‰) en 1952-60; c'est-à-dire que pour le même effectif de population rurale, il y aurait au début des années soixante, trois fois plus de départs qu'en 1912-1926.

1-2- DE NOUVELLES BASES D'ESTIMATION DES SOURCES DEMOGRAPHIQUES.

La migration réelle est inférieure à la migration "apparente" calculée. En effet, celle-ci enregistre l'ensemble des faits démographiques liés à la nature même de la migration. Les campagnards arrivés en ville, sont venus seuls ou accompagnés de leurs épouses, ont fondé un foyer et ont eu pour la plupart une descendance.

Les taux d'accroissement naturel estimés pour l'ensemble des populations urbaines sont la moyenne d'attitudes différentes à l'égard de la fécondité (nous avons noté dans un chapitre précédent, que les citadins nés en milieu rural conservaient des attitudes traditionalistes héritées, plus favorables à la natalité), de risques de mortalité plus ou moins grands, selon les différents groupes sociaux résidents, en milieu urbain. Il est donc acceptable de supposer que les populations rurales, dès leur installation en milieu urbain, épousent les comportements démographiques moyens, enregistrés dans les villes pour une période donnée.

Dans cette hypothèse, la migration réelle sera obtenue en soustrayant à l'accroissement total des populations urbaines, l'excédent des

naissances sur les décès, enregistré tant auprès des populations citadines proprement dites, c'est-à-dire installées en ville au début de la période considérée ou nées de parents de souche citadine, qu'auprès des populations d'origine campagnarde récente, arrivées en ville depuis le début de la période. L'accroissement naturel ne sera donc plus calculé sur la base de la population urbaine de départ, mais théoriquement sur celle moyenne de la période. Connaissant le taux d'accroissement moyen annuel de la population urbaine et le taux moyen annuel naturel, la différence entre les deux est égale au poids moyen annuel de l'immigration dans la croissance des villes.

De 1952 à 1960, le taux d'accroissement moyen annuel est de 4,8 %, le croît naturel égal à 2,9 %, le solde migratoire moyen annuel sera donc de 1,9 %, représentant 39,5 % de l'accroissement des effectifs citadins. L'augmentation des effectifs de 1952 à 1960 a été de 910.000 personnes, le solde migratoire effectif de 360.000 personnes. La migration apparente pour la même période était estimée à 384.000. Le nombre de ruraux qui ont pris annuellement le chemin des villes est donc sensiblement inférieur à celui estimé et le poids de l'accroissement naturel, dans la croissance des populations urbaines, renforcé.

Pour estimer l'ampleur de l'exode rural depuis le début du vingtième siècle jusqu'à la période actuelle, la même démarche a été suivie sur la base des chiffres de population urbaine, retenus à un chapitre précédent (cf. Chapitre 1. Première partie) et des taux d'accroissement naturel, considérés comme les plus probables (Tab. 65) pour les différentes époques.

A partir de ces diverses estimations, les résultats obtenus ne sont qu'approximatifs, est-il besoin de le souligner, mais les plus plausibles. Le tableau suivant (Tab. 69) regroupe les différentes hypothèses retenues et distribue l'augmentation réelle des effectifs, selon les deux sources : naturelle et migratoire.

Tab. 69 : Augmentation des effectifs citadins marocains selon les sources naturelle et migratoire, au cours du vingtième siècle.

Année et période de référence	Population (effectif total)	Taux d'accroissement moyen annuel (%)			Accroissement réel des villes	Excédent naissances - décès	Solde Migratoire
		Total (%)	Naturel	Migratoire			
1900	360.000						
1912	500.000	27	9	18	140.000	46.500	
1912-1926	760.000	30,5	11,8	18,7	260.000	100.500	
1926-1936	1.070.000	35	15,6	19,4	310.000	138.000	
1936							
1952	2.000.000	40	20	20	930.000	465.000	
1952							
1960	2.900.000	48	29	19	900.000	550.000	
1960							
1971	5.200.000	55,5	32,5	23	2.300.000	1.370.000	

1.3- L'AMPLEUR DE L'EXODE RURAL, DEPUIS LE DEBUT DU SIECLE.

Elle apparaît considérable en valeur absolue, même si les différentes estimations sont inférieures à celles retenues jusqu'alors. Le mouvement migratoire des campagnes vers les villes n'a cessé de s'amplifier passant par différents rythmes de plus en plus rapides. Le chiffre qui intéresse la dernière période intercensitaire, proche du million de personnes est significatif des mutations profondes que connaissent les hommes et la société rurale marocaine et qui provoquent les changements des processus de mobilité ainsi que ceux de leurs implications accrues. Il souligne, aussi, l'importance de l'étude des phénomènes migratoires. L'estimation des valeurs moyennes de la migration des campagnes vers les villes permet de mieux préciser l'intensité du processus et ses diverses phases d'accélération.

Le nombre moyen annuel des campagnards arrivés en ville au cours des différentes périodes retenues, enregistre les variations d'intensité du processus (Tab. 70); la part de la migration dans l'accroissement des cités soulève le problème des modalités de la croissance.

Tab. 70 : Immigration campagnarde, annuelle, au cours du 20^{ème} siècle.

;	;	Migration	;	Part de la mig.	;
;	Périodes	annuelle moyenne	;	dans l'accroisse-	;
;	;	;	;	ment des villes.	;
;	1900 - 1912	7.800 p	;	67 %	;
;	1912 - 1926	11.400 p	;	61,5 %	;
;	1926 - 1936	17.300 p	;	55,5 %	;
;	1936 - 1952	29.000 p	;	50,0 %	;
;	1952 - 1960	45.000 p	;	40,0 %	;
;	1960 - 1971	86.500 p	;	41,0 %	;
;	1971	117.000 p	;		;
;	1976	160.000 p	;		;

L'émigration campagnarde n'a cessé de croître depuis le début du siècle pour atteindre une ampleur considérable qui ne peut être retenue, comme un maximum : le nombre annuel de personnes installées en milieu urbain a été multiplié par onze du début du siècle à la période 1960-1971, et serait passé de 8.000 personnes environ dans les premières années du siècle à 150.000 - 160.000 personnes autour du troisième quart du siècle (1975-76). La vitesse désormais acquise est prodigieuse.

L'exode rural apparaît très modéré, relativement, au cours des quarante premières années. La deuxième guerre mondiale représente un premier changement important annonciateur des déferlements actuels; elle correspond à une phase d'accélération du processus en liaison apparente évidente avec les changements économiques et sociaux induits d'une période de crises et de transformations brutales et les "mutations" apportées dans le domaine médical et sanitaire responsables de l'explosion démographique.

La période qui correspond aux années de l'Indépendance, marque une phase d'accélération et d'épanouissement du phénomène migratoire. Ainsi, chaque année voit arriver 16.000 campagnards de plus qu'au cours d'une année moyenne de la période précédente. La décennie soixante correspond à un brutal changement de rythme dans l'intensité du phénomène. En quelques dix années, le nombre des immigrants a doublé; chaque année s'installent en ville, 87.000 campagnards, soit 42.000 personnes de plus qu'en 1952-1960. L'année de l'Indépendance viennent s'installer en ville 45.000 ruraux, vingt années plus tard, le flux a plus que triplé et "débouchent", en milieu urbain, 160.000 personnes.

Au début des années soixante, la crise de la société rurale marocaine atteint un degré tel de contradictions, de situations conflictuelles que les freins que pouvait encore exercer l'organisation sociale traditionnelle ne jouent plus ou trop faiblement. Certes l'accélération du rythme de l'accroissement démographique exagère la pression démographique dans les campagnes, mais celle-ci n'est qu'un élément du phénomène de croissance et doit être rapprochée des rythmes et des rapports de production. Or, au cours de la décennie soixante, la croissance démographique est beaucoup plus rapide que la croissance économique de telle sorte qu'elle entraîne la baisse du quotient du produit intérieur brut (4). "Le surpeuplement n'est jamais que l'expression d'un rapport entre nombre d'hommes à nourrir et quantité de ressources disponibles. Encore est-il modulé par la système de répartition du revenu brut entre individus et catégories sociales" (5). Or, l'intervention de l'état marocain dans le domaine agricole, sous couvert de modernisation et de réforme agraire, n'a débouché que sur l'aggravation des inégalités sociales. La redistribution des terres de colonisation a visé à la création d'une catégorie moyenne de producteurs "placée en glacis de protection des grandes propriétés contre la montée du sous-prolétariat rural

(4) Pour la période décennale 1960-1970, pour un taux moyen de 200 dollars par habitant et par an, les rythmes de croissance de population et du P.I.B seraient respectivement de 3,01 % et de 0,81 %.

Nations-Unies : "Principales corrélations économiques et sociales des tendances démographiques 1950-1970."

Documents Série E. Confer.60. BP II (Cité par P. George).

(5) P. George : "Les migrations internationales".
P.U.F "Collection SUP" 230 p. 1976.

et de la paysannerie sans terre" (6). Et cette mutation agraire a abouti à l'éviction des hommes et des femmes en surnombre, en relation avec l'amélioration du réseau de circulation et ainsi, la perception plus vive du "spectacle urbain".

L'étude des facteurs de l'exode rural est donc fondamentale pour comprendre l'évolution présente de la société marocaine, de l'économie et de l'espace urbain, même si le poids de l'exode rural dans la croissance des villes tend à diminuer depuis le début du siècle. La part de l'accroissement des villes due à l'immigration est passée de 67 % au début du siècle à 40 % durant la phase intercensitaire 1952-1960. Les paysans qui arrivent de plus en plus nombreux, dans les agglomérations urbaines marocaines n'assurent plus qu'une part décroissante de l'augmentation, c'est dire le poids désormais prédominant de l'accroissement naturel.

L'évolution enregistrée correspond au schéma classique. Dans la phase historique de démarrage du processus d'urbanisation, l'apport migratoire est prépondérant et concourt pour les 2/3 ou la moitié à l'accroissement de la population urbaine. Avec l'épanouissement de l'urbanisation, la part de l'exode rural a tendance à diminuer en valeur relative. L'assainissement du milieu urbain, la création de structures médico-sociales évoluées, le rééquilibre des sexes... favorisent l'augmentation du croît naturel. Ainsi, en quelques années, les villes enregistrent le passage d'un accroissement à prépondérance migratoire, à un accroissement à prépondérance naturelle. L'élément original de l'évolution marocaine est l'arrêt, au cours de la décade soixante, de la baisse jusqu'alors continue de la part de l'immigration dans l'accroissement des villes. Les données étant approximatives, nous ne détaillerons point la légère reprise apparente (plus de 1 %); cependant, ce pallier est significatif de la brutale accélération de la migration en relation avec la "décomposition" de la structure sociale rurale actuelle, dans un contexte démographique de surpeuplement relatif.

(6) A. Chiadmi : "Terre et pouvoir au Maroc". Les raisons de la récupération des terres de colonisation. "Le Monde Diplomatique". Avril 1974.

Du début du siècle à 1960, le taux d'accroissement moyen annuel des populations rurales s'accroît constamment passant de 0,45 % (1900-1912) à 1,8 % (1952-1960), en corrélation avec l'augmentation du taux d'accroissement naturel. Or, au cours de la période 1960-1971, si le taux naturel gagne quelques points, passant de 23 à 28 ‰, le rythme d'accroissement moyen annuel a très légèrement diminué (17,5 ‰ contre 18 ‰). La part de l'accroissement enlevée par l'émigration (exode rural et émigration externe) serait voisine de 38 %, alors qu'elle n'était que de 22 % de 1952-1960 et de 16-17 % au cours du second quart de siècle (1926-1952) (7).

Conclusion

La connaissance du taux d'accroissement moyen annuel des populations urbaines et de l'excédent moyen des naissances sur les décès, permet de calculer le taux d'immigration (ou solde migratoire) et de connaître la part respective de l'immigration campagnarde et de l'excédent naturel, dans la croissance démographique des cités marocaines, depuis le début du siècle. Les résultats des différentes estimations chiffrées sont rassemblés dans le tableau : 71 et la figure : 59.

Ce tableau suggère plusieurs observations :

- les campagnards quittent de plus en plus nombreux le bled, leur région d'origine pour la ville. L'accélération du processus migratoire n'est point étale ou uniforme, mais enregistre des secousses brutales, comme celle qui correspond à la seconde guerre mondiale et à la grande crise (1945-46) ou celle plus violente et ample qui a débuté dans les années soixante et se poursuit actuellement.

(7) Nous avons estimé que la part de l'accroissement enlevée par l'émigration correspondait à la différence calculée entre l'accroissement naturel des populations rurales et l'accroissement global. Soit l'exemple de 1960-71 : le taux d'accroissement naturel est égal à 2,8 %, le taux moyen annuel d'accroissement à 1,75 %, soit une différence de 1,05 % représentant près de 38 % de l'accroissement naturel. Si la population rurale de 1960 s'était accrue au rythme moyen annuel de 2,8 %, elle aurait gagné près de trois millions d'habitants de 1960 à 1971. L'accroissement réel est d'environ 1.750.000 personnes, l'émigration totale voisine de 1.250.000 p, soit 950.000 exode rural et 300.000 p émigration externe.

Tab. 71 : Part respective de l'immigration et du croît naturel, dans la croissance des populations urbaines.

Périodes et année	Accroissement Naturel		Solde migratoire	
	effectif moyen annuel	en % du total	effectif moyen annuel	en % du total
1900 - 1912	3.900	33,0	7.800	67,0
1912 - 1926	7.200	38,5	11.400	61,5
1926 - 1936	13.800	44,5	17.300	55,5
1936 - 1952	29.000	50,0	29.000	50,0
1952 - 1960	68.750	60,0	45.000	40,0
1960 - 1971	125.000	59,0	86.500	41,0

Les résultats proposés confirment donc certaines tendances générales admises, mais infirment certains chiffres concernant l'ampleur de l'exode rural entre différentes dates de référence, notamment de 1936 à 1960. L'exode des campagnards vers les villes aurait intéressé un nombre plus restreint d'individus; les données sont exagérées, en raison de la sous-estimation de l'accroissement naturel des villes.

Les chiffres intéressant la période intercensitaire 1960-1971 et la phase actuelle, témoignent de l'exagération du processus et de la crise de plus en plus profonde que connaît la société rurale. Par les répercussions qu'elle engendre tant au point de vue économique que sociologique dans la société urbaine, l'étude de la migration campagne-ville, doit être privilégiée et retenue comme "l'expression spatiale des mécanismes de modernisation" (8).

Cependant avant d'aborder cette étude, il faut nous attacher à l'analyse de la distribution des flux migratoires entre les agglomérations urbaines et de la part respective des deux facteurs dans la croissance démographique des villes marocaines. Quels sont les principaux

(8) Milton Santos : " L'espace partagé". Edit. M.Th. Génin. Librairies techniques 1975. 405p.

foyers d'accueil de la population campagnarde déracinée, actuellement et dans les années passées ? Les villes peu dynamiques et d'émigration ? Les principaux changements enregistrés dans la distribution et l'orientation des flux migratoires et leur signification ?

2 - LES COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES VILLES MARCCAINES, DANS LA PHASE ACTUELLE (depuis 1960).

Les taux d'accroissement des populations des différentes agglomérations urbaines sont permis d'opposer des villes très dynamiques à des centres sans ou à faible dynamisme, des espaces régionaux caractérisés par une urbanisation remarquable et en vive expansion, à des zones déprimées, faiblement urbanisées et peu intéressées par le processus.

Toutes les villes du Maroc ne possèdent point un potentiel démographique comparable, un taux d'accroissement naturel identique, n'ayant point connu la même évolution historique, pourtant, pour l'essentiel, les variations régionales d'accroissement, l'inégal dynamisme démographique des cités sont le fruit de la distribution très inégale des flux migratoires.

L'étude du poids respectif de l'excédent des naissances sur les décès et de l'immigration permet de déterminer la puissance d'attraction des villes; comment se répartissent entre les différentes villes les individus qui ont quitté leur région géographique de naissance.

2 - 1 - QUELQUES REMARQUES PRELIMINAIRES.

Pour déterminer la part de l'immigration (apparente) dans l'augmentation de la population des villes, la méthode, définie précédemment, consistant à défalquer du taux moyen annuel d'accroissement, le taux d'expansion naturelle, est utilisée. Le taux d'accroissement est estimé de façon très satisfaisante au cours de la dernière période grâce aux résultats corrects des recensements successifs de 1960 et de 1971. Il n'en sera pas de même pour les périodes antérieures. Par contre, la détermination des taux d'accroissement naturel des villes pose

un problème délicat, les sources démographiques disponibles ne permettant pas de les calculer valablement. Peut-on confondre le taux de chaque ville avec celui de l'ensemble de la population urbaine, soit 3,25 % en moyenne annuelle.

Pour les plus grandes villes qui représentent 70 % de la population urbaine et influencent de façon déterminante le taux général d'accroissement naturel, la réponse est claire. Les taux de natalité grossièrement estimés se situent dans une fourchette relativement étroite de 40-48 ‰. Les taux de mortalité sont en corrélation inverse avec les taux de natalité. Ainsi, l'agglomération de Rabat-Salé enregistre un taux de natalité moins élevé que celui des autres villes, mais bénéficiant d'un meilleur encadrement sanitaire et médico-social, d'un niveau de vie plus élevé... supporte un taux de mortalité inférieur à la moyenne. Le taux d'accroissement naturel est proche de celui des cités qui ont conservé des attitudes plus traditionalistes à l'égard de la fécondité, mais qui n'ont bénéficié des mêmes efforts d'équipement. L'écart entre les divers taux des grandes villes est peu important, environ de 5 ‰ autour de la moyenne (soit entre 30 et 35 ‰, grossièrement estimé). Dans ces conditions et en raison même du caractère aléatoire des diverses estimations il est préférable de retenir un taux moyen qui est celui de l'ensemble des populations citadines.

Pour les petites villes, le problème est plus complexe, les variations du taux d'accroissement naturel étant plus sensibles en relation avec les variations régionales de la natalité et de la fécondité, notamment. Le taux naturel doit théoriquement se rapprocher de celui des grandes villes lorsque le centre est situé dans un espace de modernisation, influencé par des courants économiques et socio-culturels "modernistes" de la grande ville. A l'opposé, le taux des populations du centre peut être voisin de celui des populations rurales environnantes lorsqu'il se situe dans un contexte géographique et sociologique périphérique, lorsqu'il est profondément enraciné dans un cadre agricole "traditionaliste ou retardé". Cependant, les informations statistiques disponibles ne permettent point la différenciation de ces variations régionales et le taux retenu ne peut être qu'arbitraire. Aussi pour éviter certaines

confusions et afin de conserver un caractère d'homogénéité (certes fictif) à l'ensemble des calculs, il est préférable d'adopter comme taux moyen, celui de l'ensemble de la population urbaine, même s'il entretient certaines sous-estimations du taux d'immigration des petites villes. Enfin, au niveau des petites villes, les variations des effectifs suivant différents taux d'accroissement naturel sont trop peu importantes pour être très significatives. Ainsi pour illustrer ce propos, l'exemple de la ville de Sidi-Slimane (Rharb) montre que, pour un taux naturel égal à celui des populations urbaines : 3,25 %, le solde migratoire est égal à 4.600 personnes pour la période 1960-1971, tandis qu'il s'élève à 4.750 personnes pour un taux de 3 %, soit une mortalité plus élevée que pour l'ensemble des villes. Les tendances exprimées, concernant le sens de l'évolution, sont valables même si les données de base sont hypothétiques.

Recherchant la part de chaque facteur dans la croissance démographique des agglomérations urbaines, plusieurs problèmes de terminologie, de définition se posent et doivent être précisés. Le taux d'immigration est un bon indice du dynamisme, du pouvoir d'attraction des villes, mais quelle est sa signification ?

La population migrante des campagnes qui quitte définitivement son milieu d'origine, tend de plus en plus à gagner directement la ville de résidence, sans emprunter de relais sur les trajectoires migratoires suivies. Cependant, une fraction des populations citadines (de souche ou d'origine rurale) a vécu dans une ou plusieurs villes qui n'étaient point leur centre d'origine. L'immigration constatée n'est qu'apparente et représente le solde ou le bilan migratoire; le nombre d'immigrants qui s'est installé en ville au cours de la phase considérée sera toujours plus important que le solde migratoire. Mais le nombre des campagnards déracinés qui participent au flux d'exode rural est celui défini précédemment, car la composition du courant migratoire enregistré au sein d'une agglomération est plus complexe qu'en apparence. En effet, une fraction plus ou moins importante selon les villes des immigrants est d'origine citadine. Au niveau des agglomérations, le mouvement migratoire interurbain se confond avec celui des campagnes vers les villes. Ainsi les flux migratoires intéressants, par exemple, les principaux terminus migratoires que sont Casablanca et Rabat-Salé, comprendront un pourcentage de personnes nées dans d'autres cités, notamment de Fès et de

Marrakech. Certaines villes dont le taux d'accroissement se confond ou est inférieur au croît naturel estimé, sont des centres d'émigration pour les populations citadines de souche; cela ne signifie pas qu'elles n'ont point connu ou ne connaissent d'importants mouvements d'immigration des populations rurales des régions voisines. Elles enregistrent, en fait, des courants migratoires contraires qui peuvent s'équilibrer lorsque le taux d'accroissement est égal au croît naturel, ou un courant d'émigration plus ample que celui d'immigration, les populations citadines étant à la recherche d'autres milieux de résidence pouvant offrir de meilleures chances d'activité ou de promotion sociale. Les exemples de Marrakech et de Fès pour ne citer que les plus importants sont à cet égard très significatifs. L'étude de l'origine géographique des chefs de ménage des diverses villes doit permettre de mieux préciser l'importance de l'immigration proprement dite et d'apprécier les principales zones d'attraction.

Les résultats définissant la part relative de l'accroissement naturel et du solde migratoire dans l'accroissement de la population des villes, souligneront plus le pouvoir d'attraction des agglomérations urbaines tant auprès des ruraux (majoritaires) que des citadins, que la part captée par chacune de l'exode des paysans vers les villes. Ainsi la distribution réelle des flux migratoires définitifs des campagnards vers les villes sera légèrement différente de celle définie par nos calculs, mais pour l'essentiel les tendances définies restent valables.

Les villes de cent mille habitants et plus regroupent près de sept citadins sur dix; l'étude des mouvements migratoires les intéressant sera ainsi privilégiée, devant permettre pour la plupart de dessiner leur trajectoire depuis une quarantaine d'années et pour les plus importantes, depuis le début du siècle.

2 - 2-ACCROISSEMENT NATUREL ET BILAN MIGRATOIRE.

2-2-1- La part des diverses composantes, selon la catégorie des villes.

De 1960 à 1971, la population urbaine du Maroc a gagné 2,3 millions d'habitants; tenant compte de l'accroissement moyen annuel de

chacune des villes et du croît naturel retenu des populations, l'augmentation se répartit en fonction de la catégorie des villes, de la manière suivante (Tab. 72).

Tab. 72 : Accroissement naturel et Immigration, selon la catégorie des villes, au cours de la période intercensitaire 1960-1971.

Classe des agglomérations	Accroissement naturel (effectifs)	Solde migratoire		Poids des villes	
		effectifs	en % du total	en % du total	
Plus de 100.000 h	947.000 p	626.000 p	66,8	69,45	
de 50.000 à 100.000 h	91.000 p	96.000 p	10,25	6,95	
de 20.000 à 50.000 h	151.000 p	74.000 p	7,9	10,7	
de 10.000 à 20.000 h	84.000 p	55.000 p	5,8	6,35	
de 5.000 à 10.000 h	45.500 p	26.500 p	2,8	3,35	
villes de - 5.000 h	40.000 p	60.000 p	6,4	3,35	

Pour deux catégories de villes, le solde migratoire est plus important que le croît naturel des populations : les villes dites "moyennes", entre 50.000 et 100.000 habitants, et la classe des plus petits centres urbains. Pour les premières, le phénomène s'explique du fait de l'expansion démographique exceptionnelle de la ville sinistrée d'Agadir; traditionnelle ville d'accueil pour les populations rurales en période de sécheresse, elle est devenue au lendemain du séisme, un lieu d'attraction pour ces populations "sans qualification professionnelle, attirées par l'espoir de trouver un emploi quelconque et de tirer un profit matériel des ruines de la cité"(9), puis un énorme chantier de reconstruction et d'emplois pour les habitants du Souss et des contrées méridionales, en particulier pour les Aït Bâamrane. Le solde migratoire positif pour la ville s'établit, pour la période intercensitaire 1960-1971, à près de 33.000 personnes. Si l'on ne retient le cas particulier de la capitale du Souss, le solde migratoire des villes moyennes n'est plus que

(9) M. Péré : "Agadir, ville nouvelle".
R.G.Maroc 1967 n°2 (pp 43-90).

de 63.500 personnes, soit sensiblement inférieur à l'excédent des naissances sur les décès; seule la ville industrielle de Mohammedia à un bilan migratoire plus important que le solde naturel tandis qu'ils s'équilibrent dans la ville de Beni-Mellal.

Pour les plus petits centres, la rapidité de croissance, en relation avec la fixation brutale des populations (processus de sédentarisation) dans les zones pastorales, avec la destruction plus ou moins violente selon les régions de la société rurale traditionnelle, explique la large prédominance de l'immigration. Ces petits centres dont l'expansion est fondée sur le développement des activités commerciales et de services, apparaissent comme des centres refuges pour les populations rurales sans terre et sans emploi, et un dernier "relais campagnard" avant de rejoindre les bidonvilles ou les quartiers sous-intégrés des grandes ou moyennes villes.

Pour les autres classes, l'excédent des naissances sur les décès l'emporte sur le solde migratoire. Même si, pour les villes de moins de 20.000 habitants, l'accroissement naturel a pu être sensiblement surestimé, du fait de l'hypothèse retenue, les différences entre les effectifs sont trop importantes pour ne point souligner la tendance réelle. Le dynamisme démographique des populations marocaines est tel que, quelle que soit la taille des agglomérations urbaines, la part de l'accroissement naturel est la plus importante, comme l'indique le tableau suivant, dont les données sont exprimées en valeur relative (Tab. 73).

La part de l'immigration, la moins forte, intéresse la catégorie des villes de 20.000 à 50.000 h. Plusieurs centres ont, en effet, connu au cours de cette période de délicats et difficiles problèmes de reconversion et de croissance économique, en particulier les villes d'Ouezzane, d'Essaouira et de Taroudannt. Par contre, le poids relatif de l'exode rural dans la croissance des grandes villes du Maroc est remarquable, en rapport avec l'effet inévitable du nombre; ces villes qui représentent sept citadins sur dix, captent plus des deux-tiers des flux migratoires.

Tab. 73 : Part relative de l'accroissement naturel et du solde migratoire, selon la catégorie des villes, au cours de la période 1960-1971.

: Classe des agglomérations	: Part relative de l'accrois. naturel	: Part relative du solde migratoire
: Villes de + 100.000h:	60,2 %	39,8 %
: 50.000 à 100.000 h :	48,7 %	51,3 %
: 50.000 à 100.000 h : (Agadir exclue) :	56,0 %	44,0 %
: 20.000 à 50.000 h :	67,1 %	32,9 %
: 10.000 à 20.000 h :	60,6 %	39,4 %
: 5.000 à 10.000 h :	63,2 %	36,8 %
: Moins de 5.000 h :	40,0 %	60,0 %

Deux campagnards sur trois quittent ainsi leur lieu d'origine pour s'installer dans les dix principales villes du Maroc et près de 80 % des migrants se dirigent dans les seize plus grandes villes. Les migrations interurbaines peuvent alors être négligées, car elles s'effectuent entre les grandes et les moyennes villes essentiellement. 20 % seulement des campagnards qui ont quitté au cours de cette période leur région rurale de naissance, se sont installés dans les 130 autres villes du Maroc.

2-2-2 - Les composantes de la croissance des grandes villes au Maroc, de 1960 à 1971.

Selon la même méthode de calcul que celle utilisée précédemment, il est possible de déterminer pour chaque ville la part respective de l'accroissement naturel et de l'immigration apparente et de définir le type d'accroissement des populations des différentes villes. L'effectif "migrant" estimé, il est ainsi permis de préciser le pouvoir d'attraction (apparente) de chaque ville et de connaître la distribution des flux migratoires entre les diverses cités marocaines. Le solde migratoire

et le croît naturel, enregistrés dans chaque grande ville, au cours de la période 1960-1971, apparaissent dans le tableau suivant (Tab. 74).

Tab. 74 : Accroissement naturel et Solde migratoire (1960-1971), vil-
les de 100.000 habitants et plus.

: Villes de : 100.000 h et + :	: Excédent : Naiss. - Décès :	: Solde migratoire : (effectifs) :	: Part du solde : mis dans le total : (en %) :
: Casablanca	: 370.000 h	: 303.000 p	: 45,0
: Rabat-Salé	: 128.000 h	: 126.000 p	: 49,5
: Marrakech	: 94.700 h	: 13.100 p	: 12,2
: Fès	: 87.500 h	: 35.750 p	: 28,5
: Meknès	: 67.600 h	: 27.100 p	: 28,5
: Tanger	: 47.100 h	: 27.000 p	: 36,3
: Oujda	: 43.500 h	: 34.900 p	: 44,4
: Kenitra	: 35.500 h	: 24.500 p	: 41,0
: Tetouane	: 34.600 h	: 21.900 p	: 38,7
: Safi	: 35.300 h	: 15.800 p	: 30,8

La part du solde migratoire dans la croissance des agglomérations varie considérablement d'une ville à l'autre et est indépendante de la taille des cités. La population de la ville de Marrakech est deux fois plus importante que celle de Tanger et pourtant le solde migratoire y est deux fois moins élevé.

Les villes du littoral atlantique central : Casablanca - Rabat. Salé et Kenitra, et la ville de l'oriental : Oujda, sont les plus dynamiques et les plus attractives pour les populations rurales. La part du solde migratoire, dans leur croissance, est supérieure à la moyenne nationale et pour certaines, proche de 50 %. C'est le cas de la conurbation de Rabat-Salé dont il est intéressant de calculer la valeur relative du solde migratoire de chaque noyau urbain; elle montre qu'au cours de cette période, la ville de Salé a été touchée par un dynamisme démographique exceptionnel et un pouvoir d'attraction considérable auprès des migrants - attraction qu'elle doit à sa situation de banlieue de Rabat -

l'immigration apparente assurant 54,25 % de l'augmentation de la population slaoûie, contre 47,6 % de celle de Rabat-Salé est la seule grande ville du Maroc à connaître, sinon supporter, un type de croissance à prépondérance migratoire. Cependant la part de l'immigration dans la croissance des villes de Casablanca et de Rabat est remarquable, notamment pour la première en raison du poids démographique qu'elle représente. Elles conservent tout leur pouvoir d'attraction auprès des ruraux déracinés ou des citadins et demeurent les deux grands "terminus migratoires".

Dans les autres grandes cités, la part de l'immigration dans la croissance est moins importante. Elle se place à un niveau inférieur à la moyenne, "légèrement" pour les deux grandes villes du Nord-Ouest : Tanger et Tetouane, "sensiblement" pour les agglomérations de Fès - Meknès et Safi. Enfin, Marrakech se trouve dans une situation marginale, la part du solde migratoire dans la croissance démographique est particulièrement médiocre, n'assurant guère plus qu'un dixième de l'augmentation. Ce dernier chiffre, en réalité, évoque les mouvements migratoires inverses qui agitent la population de la ville : Marrakech étant à la fois un pôle d'émigration pour les citadins de souche ou d'origine rurale et un centre d'immigration auprès des montagnards de l'Atlas. Les résultats du recensement de 1971 (Sondage au 1/10) soulignent, en effet, que 23,5 % des habitants résidents à cette date à Marrakech étaient nés en milieu rural et venus directement de la campagne; en comparaison ce taux (ne) s'élevait (qu') à 37,5 % dans la capitale économique.

Les données du tableau précédent, intéressant la part relative de l'immigration dans la croissance démographique montrent aussi que la part de l'immigration est la même pour les villes appartenant au même espace régional : les villes du littoral atlantique de Casablanca à Kenitra, les agglomérations du Nord-Ouest : Tanger - Tetouane, les centres historiques de Fès et de Meknès. Elles soulignent, déjà, que les migrations sont une réponse à des situations de déséquilibres et qu'elles demeurent très étroitement déterminées par les processus de développement économique régionaux et d'organisation de l'espace.

Les dix premières agglomérations marocaines captent à leur profit, les 2/3 des effectifs migratoires; l'analyse précédente a souligné

les disparités de comportement.

Casablanca recueille, à elle seule, près du tiers des migrants (32 % du total) soit 303.000 personnes en onze années; l'agglomération a accueilli en moyenne chaque année 27.500 personnes. Si l'immigration n'est plus aujourd'hui le facteur prépondérant de la croissance, jamais la ville n'a reçu autant de nouveaux immigrants. Pour 1975, un taux hypothétique de 2,65 % (moyenne de la période 1960-71) signifie un solde migratoire de près de 50.000 personnes, l'équivalent d'une ville moyenne de la taille de Beni-Mellal en 1970, mais la même année par le seul excédent des naissances sur les décès, la population casablancaise a gagné 60.000 unités. Ces données quantitatives sont vertigineuses et accusent encore le poids énorme de la capitale économique, au sein de l'espace marocain et la multiplicité des problèmes économiques et sociaux qu'elles ne peuvent qu'engendrer et aggraver. Un schéma directeur d'aménagement devrait s'établir sur la base d'un accroissement moyen annuel de 110.000 à 120.000 personnes, autour des années soixante-quinze.

L'agglomération de Rabat-Salé représente le deuxième centre d'immigration pour les populations campagnardes; le poids de l'exode rural dans la croissance est proportionnellement plus élevé encore qu'à Casablanca. Sont arrivés, au cours de la décennie soixante, 126.000 immigrants soit 13,25 % de l'ensemble des migrants, alors que l'agglomération rassemblait moins de 10 % des citadins. En moyenne chaque année 11.500 personnes ont participé à l'élargissement de l'espace urbanisé qui a vu se multiplier à sa périphérie les quartiers d'habitat précaire (bidonville du douar Jdid à Salé), les zones de construction clandestine. Pour la seule année 1975, il faut estimer le nombre des immigrants à environ 21.000 personnes.

Désormais, Fès est le troisième foyer d'accueil pour les populations rurales; le solde migratoire s'établit à 36.000 individus, loin derrière ceux de Casablanca et de Rabat-Salé, soit 3,75 % des flux migratoires constatés au cours de la période considérée, qui sont venus renforcer le processus de densification de la médina. Celle-ci en rassemblant près des 3/4 de la population totale (250.000 habitants environ

pour une capacité normale d'accueil estimée à 150.000 personnes) a contribué largement à la faible expansion de l'habitat de type bidonville, mais a "concedé", néanmoins, le développement de nouveaux quartiers "clandestins", notamment au Nord et Ouest de la Médina, le long de la route de Fès - Meknès (quartier Dhar.el.Khémis, en particulier).

Avec 35.000 nouveaux immigrants (3,65 % de l'ensemble) Oujda apparaît comme le quatrième foyer d'accueil, ne précédant cependant la cinquième : Agadir, que de quelques unités; celle-ci ayant connu une phase de croissance exceptionnelle. Aux places suivantes dans l'échelle des pôles d'accueil, suivent respectivement les agglomérations de Meknès (2,85 % de l'effectif migrant constaté de 1960 à 1971), de Tanger (2,83 %) et de Kenitra (2,6 %) qui ont accepté en moyenne chaque année, entre 2.000 et 2.500 personnes. Après Tetouane, placée en neuvième position (2,3 %), se rencontrent les villes moyennes très dynamiques de Mohammedia recevant environ 20.700 personnes (2,2 %) "recensées"⁽¹⁰⁾ et de Khouribga acceptant 17.800 personnes, soit 1,9 % du total. Ces villes sont, en effet, théoriquement plus attractives que celles de Safi (1,65 % des immigrants) et surtout de la capitale du Sud : Marrakech qui enregistre un solde migratoire (apparent) estimé à environ 13.000 personnes (1,38 %). La ville de Beni-Mellal aurait un solde migratoire supérieur à celui de Marrakech qui ne se place qu'en quatorzième position alors qu'elle est la troisième ville du pays. A la quinzième et à la seizième places, deux villes, appartenant à la catégorie des villes de 20.000 à 50.000 habitants, ont bénéficié, au cours de cette période, d'un dynamisme démographique exceptionnel et sont devenues des foyers régionaux d'accueil non négligeables : Berkane qui a vu sa population doubler en dix années et domine la région agricole modernisée des Triffa, a reçu près de onze mille nouveaux citadins et Youssoufia qui, grâce à l'expansion de l'exploitation phosphatière a, au cours des mêmes années, triplé l'effectif de population et accepté 10.400 personnes (soit 1,1 %).

La distribution des flux migratoires internes campagnes-villes, entre les principales agglomérations marocaines, apparaît ainsi très

(10) "Recensées" c'est-à-dire comprises dans le périmètre municipal, or nombre d'immigrants, installés à sa périphérie et demeurant dans des quartiers en "bidon" mi-ruraux, mi-urbains, sont classés dans la catégorie des douars ruraux.

inégaie et ne peut être confondue avec celle des populations citadines. L'attraction des villes côtières atlantiques est plus forte encore que le poids démographique qu'elles représentent. Les cinq noyaux urbains importants qui constituent la première région humaine et urbaine du Maroc : la chaîne du nord-ouest atlantique, comprenant les villes de Casablanca et son appendice Mohammedia, Rabat-Salé et Kenitra, dont le poids économique, social et politique est unique en Afrique du Nord, a attiré à elle, près de 475.000 personnes au cours de la période 1960-1971. Ainsi une personne sur trois, ayant quitté leur campagne pour la ville, s'est installée à Casablanca et une personne sur deux dans les villes de la chaîne urbaine atlantique du nord-ouest. Ces données évoquent la puissance de cette région littorale dans la vie nationale. Cet indice prend une valeur remarquable. La situation stratégique de cet ensemble dans le réseau moderne des transports, la concentration croissante des activités économiques, externes et internes, l'attraction des investissements à l'origine de nouvelles accumulations sont les principaux caractères d'identification de la "primauté urbaine" (11) réalisée et renforcée par le phénomène cumulatif des forces du marché qui représentent le facteur fondamental de concentration spatiale. La primauté urbaine, apparue d'une sélectivité spatiale, envisagée à la lumière des réalités historiques et géopolitiques, n'est point seulement un phénomène démographique, mais les mouvements démographiques dont l'émigration est une des formes (de drainage) les plus spectaculaires, en sont une des manifestations les plus évidentes.

2-2-3- Les moyennes et petites villes du Maroc : immigration et émigration.

La base hypothétique de nos calculs étant que les petites et moyennes villes ont enregistré un taux naturel d'accroissement identique et égal à celui de l'ensemble de la population urbaine, le solde migratoire constaté au cours de la période retenue, représentera l'essentiel de l'analyse.

La carte (Fig. 60) de la distribution des flux migratoires ou du solde migratoire enregistré par chacune des populations des villes

(11) M. Santos : "Les villes du Tiers-Monde". Edit. M. Th. Génin. Lib. Techniques. 1971. 428 p.

du Maroc de 5.000 habitants et plus, en 1971, suggère plusieurs observations :

Les villes de la chaîne urbaine du nord-ouest atlantique exercent une attraction incomparable auprès des migrants. Cette forme de "macrocéphalie" urbaine, en rapport avec son niveau fonctionnel, rayonne sur un très vaste espace et nuit, notamment dans la partie méridionale du Maroc à l'émergence de pôles d'attraction capables de contrebalancer ou même de freiner cette influence excessive. La ville de Marrakech, le troisième centre urbain du Maroc, semble reléguée au rang de ville locale, située dans une sorte de périphérie socio-économique de la capitale économique. Les villes de tailles très variées, comme Marrakech, Safi, Khouribga, Beni Mellal et Youssoufia qui reçoivent un contingent comparable d'immigrants, témoignent d'une sorte de désorganisation, d'éclatement des réseaux traditionnels. Plus de hiérarchisation urbaine, ni de partage horizontal de l'espace.

La chaîne urbaine dominée par la puissance casablancaise, fruit de l'exigence jamais démentie, mais plus affirmée encore, de concentration économique et politique, en monopolisant les activités économiques (nouvelles) essentielles de niveau supérieur, réduit les possibilités de développement des autres villes. Le renforcement d'un réseau routier de circulation moderne raffermi inéluctablement le processus, en particulier aux dépens des villes moyennes, à vocation "d'intermédiaires". La chaîne urbaine, notamment dans sa partie sud, tend à faire le vide autour d'elle. C'est ce que traduit la faible attraction des villes moyennes d'El-Jadida ou de Settat, des centres de la région de la Chaouïa et au-delà de celle du Tadla, et de la région des Doukkala-Abda, auprès des paysans déracinés de leur milieu d'origine. Si quelques agglomérations urbaines connaissent une expansion plus dynamique et un type de croissance à prépondérance migratoire, elles le doivent à des avantages locaux importants, permettant la production de matières premières nécessaires à l'activité du centre urbain "directionnel" (Khouribga et l'extraction phosphatière) ou de produits agricoles indispensables à sa consommation (Fkih-ben-Salah, centre de l'Office Régional de mise en Valeur Agricole du Tadla, gérant le périmètre irrigué) ou à l'acquisition de la fonction de centre administratif régional : installation

de services administratifs et publics à Beni Mellal, capitale provinciale. Cependant, ces centres ne peuvent échapper à l'emprise casablancaise, forte de sa capacité de collecter directement les productions agricoles et d'approvisionner les campagnes en produits industriels.

Dans la partie septentrionale du Maroc, les flux migratoires ne sont point polarisés vers une zone urbaine dominante et exclusive, mais se partagent entre différents centres. L'influence ou plutôt l'attraction démographique de la chaîne atlantique est, en effet, atténuée et permet à l'inverse de la zone méridionale, l'affirmation, certes encore relative, de foyers régionaux d'attraction correspondant aux grandes villes : Fès, Meknès, Tanger, Tetouane et Oujda. Les raisons de ce partage d'influence tiennent autant à l'éloignement physique de la zone urbaine primatale littorale pour les centres de Tanger, de Tetouane et d'Oujda, qu'à la permanence de certaines activités régionales (Fès et Meknès) ou de traditions migratoires étroitement liées au système d'organisation de l'espace. Les grandes villes du Nord-Ouest captent à leur avantage l'essentiel des courants migratoires; à l'exclusion de Larache qui retrouve un pouvoir d'attraction auprès des ruraux, les cellules migrantes évitent les villes intermédiaires du réseau urbain régional. Ce dernier apparaît, en effet, inadapté aux conditions économiques du moment et semble en voie de désorganisation si l'on en juge par le comportement démographique des villes d'Ouezzane, d'Asilah et de Chechaouene, devenues centres d'émigration. Dans la région du Nord-Est, Oujda est le principal collecteur des migrants, cependant divers centres s'affirment parallèlement, notamment le centre dynamique de Berkane grâce à la solidité de son assise urbaine sur l'ensemble de la plaine des Triffa, et l'ensemble urbain Nador-Segangane, par la proximité de l'enclave espagnole de Mellila et par les répercussions multiples dont financière, de l'émigration externe des montagnards rifains. Le "rapatriement" (fort particularisme régional) des gains réalisés par les travailleurs émigrés en Europe a fait de Nador une place financière importante au Maroc et n'est pas étranger aux ambitions de création industrielle lourde (sidérurgie) à Nador et aux espoirs de financements locaux d'activités secondaires induites.

Treize villes de 5.000 habitants et plus, ont été, au cours de la période envisagée, des foyers d'émigration et présentaient un solde migratoire négatif (Fig. 61). Elles appartiennent pour la plupart au groupe des villes de moins de 20.000 habitants, à l'exception des centres d'Ouezzane, d'Essaouira et de Taroudannt. Les facteurs de déclassement de ces villes dont témoigne l'importance des départs, sont de diverses natures. Certains centres n'ont de réalité économique et sociale que par l'intérêt économique externe attaché à la région, induit de la richesse du sous-sol : l'extraction minière. Les pulsations démographiques des agglomérations épousent celles de l'activité minière, que celle-ci soit ralentie, que les emplois offerts par la mine et les installations annexes soient réduits, toute l'activité du centre, limitée et fragile, est touchée et déclinante. Le cas de Bouarfa est caricatural, ceux de Boujniba et de Sidi Boulanouar moins critiques.

Tous les autres foyers d'émigration appartiennent à la trame urbaine pré-coloniale : Taroudannt, Essaouira, Amizmiz, Azemmour, Boujad, Moulay-Idriss du Zerhoun, Ouezzane, Asilah et Chechaouene. Ces villes, mal situées par rapport aux courants économiques modernes, responsables d'un remodelage de l'organisation de l'espace, ont connu et connaissent une difficile adaptation aux conditions imposées par les modernisations successives et une problématique insertion au sein du réseau urbain marocain. Déclin de l'artisanat traditionnel, abandon et ruine de certaines activités déclassées, absence de relais d'autres activités dont celles de type industriel, fonction commerciale, régionale ou même locale, atrophie en raison du court circuitage de leurs relations traditionnelles avec la campagne par le réseau moderne des transports, autant d'éléments parmi d'autres qui justifient leur situation présente.

A l'inverse des précédentes, une vingtaine de petites et de moyennes villes appartenant aux groupes des cités de 5.000 à 50.000 habitants, ont connu une phase de très vive expansion démographique, en liaison avec la convergence de divers flux migratoires locaux ou régionaux de différentes sources et natures. Elles doivent leur type de croissance à prépondérance migratoire non à des situations exceptionnelles,

mais à l'irruption de nouveaux facteurs d'urbanisation régionaux ou à l'affirmation de fonctions éminemment urbanisantes.

Certaines ont pu renforcer leurs activités commerciales et devenir plus compétitives et conquérantes en ce domaine, élargissant leur territoire commercial au détriment de centres excentrés ou incapables d'adaptation aux nouvelles conditions du marché. Ainsi, la petite agglomération de Tiflet (14.142 h. en 1971), ancienne capitale politique des Zemmour, devenue un gros marché, et un lieu de concentration hebdomadaire et d'échanges. Plus évident encore est l'exemple de la ville de Berkane (39.015 h., en 1971) dont le rayonnement, grâce à une infrastructure circulatoire ramifiée et améliorée permettant une intense circulation des produits et des hommes, s'affirme au détriment des petits souks locaux traditionnels, des structures commerciales locales (12). La présence d'un axe routier important et fréquenté représente, aussi, un facteur déterminant quant à l'affirmation de la fonction commerciale et autant, de la fonction de service répondant aux nouvelles conditions de circulation et de mobilité (pompe à essence - ateliers de réparation des camions - cars et automobiles - restaurants et cafés...). Ainsi Tiflet, mais aussi Taourirt, centre traditionnel des Hauts Plateaux de l'oriental, en étroite relation avec Nador et au-delà le préside espagnol de Melilla, et au pied de l'Atlas, l'agglomération routière d'Imintanoute (5.340 habitants, en 1971)... La vitalité économique des centres urbains dont l'activité commerciale est l'élément moteur, peut naître et se développer, paradoxalement, sur des bases qualifiées "d'externes" c'est-à-dire étrangères aux ressources régionales traditionnelles. C'est le cas du foyer urbain et pôle régional du nord-est, Nador dont l'activité commerciale intense repose fondamentalement sur les possibilités offertes par l'enrichissement dû à l'émigration en Europe et la proximité de la grande ville de Melilla, favorisant l'épanouissement d'activités de commerce plus ou moins licites, plus ou moins tolérées. Le renouveau ou mieux l'émergence d'Al-Hoceima, cette création militaire espagnole est aussi assumée par des interventions externes à la région proprement dite : développement de l'émigration vers l'étranger et de l'équipement

(12) J.F. Troin : "Les Souks Marocains, marchés ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc".
Edisud. Aix-en-Provence. 1975. 2 tomes. T I. 503 p.

touristique. Elle peut être à terme considérée comme moins aléatoire si l'aménagement de routes permet à la ville de vaincre son isolement local et ainsi de mieux exploiter des productions locales ou des potentialités non négligeables.

La ville acquiert un pouvoir d'attraction auprès des ruraux qu'elle fixe momentanément ou définitivement, de l'affirmation de fonctions commerciales et d'échanges, mais aussi de l'acquisition de nouvelles responsabilités de services, notamment administratives. Tels sont les cas des agglomérations du sud marocain : Ksar-es-Souk et Ouarzazate, à un degré moindre Zagora, transformées et banalisées, en centres administratifs et comptables, arrachées au désert par la route et l'automobile, par les produits de consommation courante importés des villes du littoral et les mandats postaux. D'autres assurent leur développement démographique et économique de l'exploitation de ressources minières (Youssoufia) ou de la conjonction de différents facteurs, autant une situation de carrefour qu'une infrastructure moderne de circulation, autant la présence d'un gisement minier que la réalisation d'un centre administratif (ex de Midelt).

Conclusion

En 1971, le Maroc comptait quatre-vingt agglomérations de 5.000 habitants et plus; treize villes, au cours de la période intercensitaire étudiée, ont été délaissées par les courants migratoires internes et surtout par leurs propres citadins, elles témoignent des reclassements actuels au sein de la trame urbaine marocaine. Par contre, vingt-quatre cités sont caractérisées par un type de croissance à prépondérance migratoire, une seule appartient au groupe des "grandes"villes : Salé dont l'expansion récente et très rapide renforce le poids de la zone atlantique centrale, trois sont des villes moyennes en ascension rapide dont Mohammedia, appendice industriel de Casablanca, Agadir et Beni Mellal. C'est dire qu'aucun foyer important pouvant dans une certaine mesure contrebalancer ou freiner l'influence de la région urbaine atlantique ne se développe et qu'au contraire, la distribution des flux migratoires récents loin de modifier les tendances héritées de la période coloniale d'une nouvelle répartition des hommes dans l'espace, vient les renforcer et aggraver les problèmes d'aménagement régional, nés de disparités spatiales accrues.

3 - L'EVOLUTION, AU COURS DU 20 ème SIECLE, DES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES DE LA CROISSANCE DES VILLES DU MAROC.

L'étude des facteurs démographiques de la croissance de la population des villes du Maroc, au cours de la période précédent le recensement de 1960, se heurte à plusieurs difficultés héritées de diverses sources.

Jusqu'à cette date, elle ne bénéficie point de l'homogénéité territoriale statistique. La division de l'espace national en zones de colonisation a entraîné un désordre chronologique des phases de dénombrement ou de recensement, déjà évoqué. Or, à l'absence de synchronisme dans les opérations de comptage s'ajoutent les défauts dus à l'hétérogénéité des méthodes et à la diversité des critères retenus.

D'autre part les dénombrements et les recensements de la population des anciennes zones "Nord et Sud", entrepris par les autorités coloniales, souffrent d'une inégale valeur. Jusqu'en 1936, les dénombrements successifs réalisés dans l'ex-zone Sud n'ont point intéressé l'ensemble de la zone de colonisation, mais seulement les régions directement contrôlées et administrées. En 1952, le recensement s'est déroulé au cours d'une période politique troublée peu favorable et sous-estime nettement les populations des villes, notamment la population masculine.

Au cours de ces opérations de dénombrement des populations, la valeur des résultats est variable, selon la nature administrative des agglomérations urbaines, ainsi une plus grande incertitude quant à la valeur des chiffres, caractérise les villes qui n'étaient point érigées en municipalités. Les populations des villes estimées à une date précise peuvent être, aussi, le fruit d'ajustements, permettant l'homogénéisation des données, mais souvent sources d'erreurs.

Il faut rappeler enfin que, si le taux d'accroissement moyen annuel estimé des populations citadines, n'est pas exempt de critiques, le taux d'accroissement naturel est tout aussi contestable, bien que le plus vraisemblable, étant le résultat non d'enregistrements de faits

d'Etat-Civil, mais d'observations et de conclusions générales. Pour les mêmes raisons que celles évoquées dans la partie précédente du présent chapitre, le taux naturel estimé pour une période donnée des populations urbaines sera retenu pour l'ensemble des villes, alors que les variations régionales de la natalité et de la mortalité ne sont point négligeables.

Pour toutes ces causes rapidement évoquées, la fiabilité des différents calculs effectués concernant, notamment la distribution des flux migratoires entre les villes, sera relativement faible et d'autant plus que l'on s'éloigne de la période statisticienne. Cependant, pour la renforcer, nous avons retenu les données des comptages les plus satisfaisants et sur un laps de temps suffisamment long pour éviter les erreurs très grossières de conjoncture; ces données sont celles des années de dénombrement et de recensement de 1936 et de 1960; la période intéressée couvrant ainsi près d'un quart de siècle. Avant 1936, les résultats statistiques sont trop insuffisants et fragmentaires pour pouvoir estimer globalement et de façon encore satisfaisante les orientations et l'importance quantitative des principaux flux migratoires, comme des principaux types de croissance, selon l'origine des cités. Cependant, nous tenterons de les évoquer brièvement en étudiant les cas des quelques villes importantes de l'ancienne zone Sud dont nous connaissons mieux l'évolution de la population, depuis le début du siècle.

J - 1 - LES COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES VILLES DE 1936 à 1960.

Le taux d'accroissement naturel des populations urbaines retenu pour la période 1936-1960, est de 2,3 % annuellement. Selon la même méthode que celle employée pour la phase intercensitaire ultérieure (1960-1971), le solde migratoire est obtenu en défalquant de l'augmentation totale des effectifs, le solde naturel ou l'excédent des naissances sur les décès. Le taux moyen annuel étant de 4,25 %, le taux d'immigration apparent est de 1,95 %. Le solde migratoire est alors estimé à 840.000 personnes, soit un chiffre légèrement supérieur à celui calculé sur les bases d'un taux d'accroissement naturel de 2 % en moyenne, au cours des années 1936-1952 et de 2,9 % durant la phase de 1952-1960

(soit plus de 15.000 personnes). L'excédent des naissances sur les décès est dans ce cas voisin du million (990.000 personnes) soit inférieur de 25.000, à l'effectif précédemment estimé. Les variations sont peu importantes pour être significatives et peuvent être, exprimées en pourcentage, estimées à 2 %. Le solde migratoire assure sur la base d'un taux annuel de 2,3 %, 45,9 % de l'augmentation de la population des villes, et sur les bases des taux de 1936-1952 et de 1952-1960, 45,1 % de cette augmentation.

Comment se répartissent entre les diverses agglomérations du Maroc, les courants migratoires, pour l'essentiel, campagnes-villes ?

L'étude porte sur les soixante-huit agglomérations dont nous disposons pour l'année 1936, de données précises et valables (64 de ces villes avaient plus de 5.000 habitants en 1960). Or, au cours de ce quart de siècle, certains centres non recensés en 1936, ont connu une croissance démographique remarquable, d'autres sont apparus dans l'espace marocain et se sont rapidement développés. Néanmoins, intéressant les plus petits centres, les variations des effectifs sont peu importantes. Nous avons calculé pour toutes les villes dont nous disposons de données statistiques (permettant d'estimer la valeur du taux d'accroissement moyen annuel) la part de chaque composante démographique dans la croissance et les soldes, migratoire et naturel, correspondants. La croissance de la population urbaine totale s'élève à 1.830.000 personnes, celle enregistrée pour les 68 villes retenues à 1.785.000; la différence est donc de 45.000 unités représentant 2,5 % du total. Ce dernier chiffre peut donc être négligé, car il ne peut modifier la signification des tendances exprimées. Il explique, pourtant, les variations d'effectifs migratoires, les différences entre les données obtenues précédemment et celles qui intéressent la distribution des flux migratoires selon la catégorie des villes, inscrite dans le tableau suivant (Tab. 75).

La distribution des migrants, entre les différentes villes, apparaît aussi sur la carte (Fig. 62). L'élément dominant est la prédominance des villes du littoral atlantique central et de Casablanca, en particulier. Afin de mieux percevoir l'évolution des comportements des

villes à l'égard du phénomène migratoire, la classification des agglomérations urbaines, selon l'importance démographique en 1971, a été conservée.

Tab. 75 : Parts de l'accroissement naturel et du solde migratoire, selon la catégorie des villes en 1971, au cours de la période 1936-1960.

: Classes des villes en 1971:		Solde migratoire: en % :		Croît naturel : en %:	
: 100.000 h et plus	:	640.000	: 48,6 :	677.000	:51,4 :
: 50.000 - 100.000 h	:	64.000	: 52,5 :	58.000	:47,5 :
: 20.000 - 50.000 h	:	67.000	: 37,2 :	113.000	:62,8 :
: moins de 20.000 h	:	58.000	: 35,4 :	106.000	:64,6 :

Les faits majeurs, que ce tableau révèle, sont le type d'accroissement à prépondérance naturelle des populations des villes de moins 50.000 habitants en 1971 et le poids exceptionnel des dix plus grandes villes du Maroc pour ce qui concerne la répartition des flux migratoires. Ces villes captent, en effet, plus des trois-quart (77,2 %) des éléments qui les composent. Cependant, cette classification apparaît trop grossière pour être très significative, car elle cache des comportements très divers et très hétérogènes. Le cas de chaque centre doit être examiné, au moins celui des plus importantes.

3 - 2 - LES COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES GRANDES VILLES DU MAROC (de 1936 à 1960).

3 - 2 - 1 - Evolution enregistrée, au cours de la période considérée.

La part respective de l'accroissement naturel et du solde migratoire a été recherchée pour chaque ville et s'inscrit dans le tableau suivant (Tab. 76). Elle permet ainsi de distinguer trois types de comportements : les villes à prépondérance migratoire, celles à prépondérance naturelle et les centres d'émigration.

Tab. 76 : Accroissement naturel et solde migratoire (1936-1960) pour les villes de 100.000 habitants et plus en 1971.

: Villes de 100.000 h : et plus en 1971	Solde migratoire		Excéd. Naiss. - Décès	
	effectifs	en % du total	effectifs	en % du total
<u>Prépond. migratoire</u>				
: Casablanca	: 414.000	: 65,7	: 216.500	: 34,3
: Rabat-Salé	: 99.000	: 55,8	: 78.500	: 44,2
: Oujda	: 48.700	: 66,4	: 24.600	: 33,6
: Kenitra	: 43.500	: 68,2	: 20.300	: 31,8
: Safi	: 33.000	: 57,9	: 24.000	: 42,1
: Rabat	: 77.800	: 58,5	: 55.100	: 41,5
<u>Prépond. naturelle</u>				
: Meknès	: 45.000	: 46	: 52.700	: 54
: Tetouane	: 12.500	: 32,5	: 26.000	: 67,5
: Salé	: 21.500	: 48	: 23.300	: 52
<u>Villes d'émigration</u>				
: Marrakech	: - 33.500	:	: 98.000	:
: Fès	: - 8.000	:	: 81.500	:
: Tanger	: - 11.700	:	: 52.700	:

Les agglomérations qui ont enregistré, au cours de cette période, une très vive expansion démographique en relation avec l'irruption en milieu urbain de nombreux immigrants (exode rural et migrations inter-urbaines), appartiennent au groupe des villes qualifiées de "modernes", c'est-à-dire aux centres qui ont bénéficié des meilleures conditions de croissance dans le contexte colonial.

Ainsi, Casablanca, choisie pour être le grand port du Maroc et par là le principal centre industriel du pays, est le premier pôle d'immigration, le grand réceptacle des populations rurales déracinées et des populations citadines. Au cours de cette phase, la ville a reçu 414.000 personnes qui ont assuré les 2/3 de la croissance démographique et ainsi

contribué à accroître sensiblement le poids de la cité dans l'espace marocain. Elle capte à elle seule la moitié des flux migratoires comptabilisés ce qui laisse présager de l'importance exceptionnelle tant du point de vue économique que sociologique, de l'agglomération (13). Le deuxième foyer d'accueil pour les populations migrantes est la capitale politique : Rabat-Salé. Il se place, cependant, loin derrière Casablanca qui attire quatre fois plus de "déracinés", mais reçoit néanmoins un fort contingent, représentant plus de 12 % de l'ensemble migratoire. Au cours de ce quart de siècle, à l'inverse de la période plus récente et actuelle, la ville de Rabat est plus dynamique que celle de Salé et connaît un type de croissance à prépondérance migratoire. Kenitra dont le solde migratoire est impressionnant, en rapport avec la taille de la cité et de son origine récente, renforce encore l'importance de cette bande côtière centrale et son pouvoir d'attraction auprès des populations rurales de la partie méridionale du Maroc tout en lui permettant de toucher les populations de la partie septentrionale. Ces trois agglomérations : Casablanca - Rabat-Salé et Kenitra ont reçu globalement, selon l'hypothèse admise, 556.000 personnes, soit plus des deux-tiers des éléments qui composent ces flux. Une personne sur deux s'installe à Casablanca et plus de deux sur trois dans les villes de la chaîne urbaine atlantique (plus de 70 % avec le centre de Mohammedia).

Oujda, la capitale du nord-est marocain, ville frontière aux portes d'une Algérie alors à la conquête de son Indépendance, et Safi, port et centre industriel, complètent le tableau des grandes villes qui connaissent grâce à l'immigration un vif dynamisme démographique, le premier centre captant 5,8 % des flux migratoires, le second près de 4 %.

La ville de Meknès est, après Casablanca - Rabat et Oujda, le quatrième foyer d'immigration, ayant enregistré, au cours de la période, un solde migratoire de 45.000 personnes; pourtant, l'immigration n'est plus le facteur prépondérant de la croissance. Comme à Salé, les

(13) Pour la même période, A. Adam a estimé le nombre des personnes ayant quitté leur tribu ou leur ville de naissance pour venir habiter à Casablanca à 423.000, soit un chiffre très comparable au nôtre. "Casablanca". T. 1, p.232.

deux composantes de la croissance tendent à s'équilibrer, la prépondérance naturelle n'est pas aussi marquée qu'à Tetouane, où, dans ce cas, elle assure plus des 2/3 de l'augmentation de la population signifiant un faible pouvoir attractif, auprès des populations rurales. Le caractère atone de l'économie urbaine du centre est plus particulièrement souligné au cours de la période de domination coloniale : de 1936 à 1952, le taux d'accroissement de la population est inférieur au croît naturel; Tetouane appartient alors au groupe des villes d'émigration.

Marrakech, Fès et Tanger ont enregistré, au cours de cette période, un bilan migratoire déficitaire, évoquant la crise économique de ces cités, incapables de faire face aux nouvelles conditions du marché, imposées, et de façon brutale. Pôles d'émigration, elles ont alimenté les courants migratoires interurbains principalement orientés vers les villes du littoral atlantique central. Les circonstances et les modalités varient selon les agglomérations et méritent d'être précisées.

Marrakech a été la plus touchée et le plus durablement, connaissant un solde migratoire défavorable continu de 1936 à 1960. Globalement plus du tiers de l'excédent des naissances sur les décès enregistré au cours de ce quart de siècle a été perdu par émigration, soit entre 33.000 et 34.000 personnes. Mais les émigrants qui appartiennent aux classes d'âge les plus jeunes (adultes) et les plus dynamiques ont été plus nombreux que les chiffres ne le suggèrent; plusieurs faits le démontreront aisément. Outre le nombre très important de natifs de Marrakech installés dans les grands centres du Maroc, surtout à Casablanca et à Rabat-Salé, l'évolution du tissu urbain et de la composition sociale des quartiers montre que la ville tout en perdant une fraction importante de sa population, n'a cessé d'accueillir et d'intégrer plus ou moins, les populations des vallées du Sud marocain et de l'Atlas. La dégradation et l'asphyxie de la médina (14), la ruralisation de ses quartiers dont la composition sociale est profondément modifiée, les éléments bourgeois la quittant pour y être remplacés par les nouveaux arrivants, immigrants

(14) Voir notamment l'article d'A. Mandleur :
"Croissance et urbanisation de Marrakech".
R.G.M. 1972. n°22 (p.31-60).

sans ressources s'accumulant dans les anciens fondouks "dortoirs dégradés", l'apparition, puis la multiplication des douars spontanés, sont autant de témoignages du mécanisme de transfert de population réalisé au cours d'une longue période de stagnation, aggravée par les crises et la guerre. Marrakech est demeurée, en effet, un centre artisanal et commercial, une ville administrative; elle n'a point acquis, mal située (c'est-à-dire trop éloignée de la côte dans le système de dépendance économique) donc négligée par les initiatives privées étrangères et même locales, de fonction industrielle importante, à la dimension de son poids démographique et sociologique. Seules les industries alimentaires furent développées et ont pu, ainsi, exploiter un potentiel agricole régional non négligeable, car, à la différence de Fès, son patrimoine artisanal n'a pu déboucher alors sur l'industrialisation, notamment l'activité textile (15).

La période coloniale correspond pour la ville de Fès, cité puissante et industrielle, à une phase de long déclin que corroborent les données démographiques. Fès ville d'émigration, un bilan migratoire déficitaire représentant environ un dixième de l'excédent naturel estimé, caractérise cette période entrecoupée de crises et de phases d'expansion. A l'inverse de Marrakech, le solde migratoire n'est déficitaire que durant les années 1936-1952, correspondant aux prolongements de la crise économique mondiale et aux années de guerre. De 1936 à 1952 le déficit estimé est de plus de 16.000 personnes, mais un plus grand nombre de fassis a émigré dans plusieurs villes du Maroc, principalement à Casablanca, la capitale économique. Après la guerre et ses séquelles, le redressement démographique est en partie amorcé; de 1952 à 1960, le bilan migratoire est modestement favorable, même si les courants migratoires ne sont point taris, intéressant les classes les plus dynamiques et les plus aisées. Mais la ville est profondément transformée dans sa composition sociale et même ethnique; la médina ancienne a perdu ses éléments bourgeois et a assisté au renouvellement de sa population (variable selon les quartiers), désormais en majorité

(15) J. Bouquerel : "Marrakech, centre industriel du Sud Marocain".
Bull. Société. Long. de Géographie, t. 3, fas. 3 (p. 321-340)

A. Mandleur : "Les industries alimentaires de Marrakech".
Revue Géog. Maroc 1970 - n°17 (p. 53-70).

d'origine campagnarde et pauvre, entraînant un processus de dégradation, de prolétarianisation et d'appauvrissement, déjà évoqué.

Tanger n'appartient pas à cette catégorie de villes dites "traditionnelles" qui ont été profondément perturbées par le choc colonial, touchées dans leurs fondements économiques mêmes et qui ont connu un long déclin, tout en maintenant certaines traditions de vie citadine. Par sa position géographique périphérique, Tanger a rencontré très tôt une présence étrangère et ses avatars, notamment la spéculation immobilière et foncière, les constructions anarchiques. De cette histoire où les intérêts des puissances européennes s'opposent, la zone de Tanger (225 miles carrés) a hérité, en 1925, du statut international, c'est-à-dire d'une formule de gouvernement et d'administration, privilégiant toutes les formes de spéculation et d'investissements immobiliers, favorisant les trafics de capitaux, y trouvant un refuge temporaire (nombreuses banques et succursales), multipliant les activités commerciales de tous types et parasites, et les trafics de diverses natures, sources d'enrichissement peu scrupuleux. L'absence de taxes sur les produits à l'importation interdit alors tout processus d'industrialisation; la division du Maroc en zones d'exploitation coloniale et le statut de la ville ruinèrent l'activité commerciale régionale de la cité qui devint un centre financier et d'échanges, international, mais comme étranger au domaine économique marocain.

Economie spéculative, versatile et fragile, sensibilisée aux moindres pulsations du marché international, crises et phases d'expansion peuvent se succéder comme en témoigne l'incohérence du tissu urbain, d'autant que l'absence de volonté créatrice, de maîtrise du fait spéculatif (et foncier) de la part de l'administration ne fût qu'aggraver le processus. Jusqu'au milieu des années cinquante, Tanger représente un pôle d'attraction pour les populations rifaines qui sont "aspirées" lors de chaque fièvre économique, trouvant des possibilités d'emploi, souvent trop occasionnel, notamment dans l'industrie du bâtiment. La prolifération au hasard des occupations de terrains, des types d'habitat précaire, en particulier des bidonvilles, souligne la vigueur de ces mécanismes spéculatifs incontrôlés. Le solde migratoire est globalement positif, même si le mode de croissance démographique est à prépondérance naturelle.

Ainsi en a-t-on pu estimer la population musulmane de Tanger à 115.000 habitants en 1955 (16).

L'abolition du statut international et ses conséquences révèlent le caractère factice de l'économie urbaine fondée sur le spéculatif et provoque l'abandon de la cité par les étrangers et les capitaux, puis la ruine de toute l'activité. Cette brutale récession entraîne le départ des nationaux tentés dès lors par l'investissement ou l'activité (productive) dans les cités plus dynamiques du littoral atlantique. De 1952 (en fait 1955) à 1960 le solde migratoire est largement déficitaire (perte de 30.000 personnes environ) et supérieur au solde naturel. Véritable hémorragie qui place l'agglomération à un niveau très inférieur du point de vue démographique à celui qu'elle connaissait en 1950-2.

3-2-2- Essais d'interprétation des phases migratoires.

L'étude des quelques cas des villes d'émigration a montré que les mouvements migratoires enregistrent les mutations économiques et politiques générales et locales qui se manifestent par des changements brutaux de rythme: aussi, si nous ne pouvons reconstituer pour chacune des villes ces à-coups successifs, il peut être intéressant de distinguer, comme le permettent les divers recensements, entre la période 1936-1952 marquée par la crise et la guerre, puis par le boom économique qui lui succède, et la phase troublée des années de l'Indépendance 1952-1960. Ces chiffres sont livrés avec réserve, en raison des lacunes de l'enregistrement précédemment remarquées (Tab. 77).

Les résultats inscrits sur le tableau suivant soulignent les changements de rythme dans les processus migratoires intéressant la plupart des cités et les modifications sensibles de la part de l'immigration dans la croissance démographique des villes.

Tous les centres, à l'exception de Tanger dont l'effondrement est spectaculaire et de Meknès qui voit son influence se réduire sensiblement, enregistrent durant les années 1952-1960, une amélioration

(16) C. Verdugo : "La ville de Tanger. Enquête urbaine".
B.E.S.M. Vol. XXII, n°78, Sept. 1958 (p.181-209).

Tab. 77 : Solde migratoire des grandes villes, au cours des années 1936-1952 et 1952-1960, et la part de l'immigration dans la croissance des populations.

: Villes de 100.000 h : : et plus en 1971	1936-1952		1952-1960	
	: Solde migratoire :	: part de l'immig, en % :	: Solde migratoire :	: Part de l'immig, en % :
: Casablanca	: 238.500	: 73	: 176.000	: 57,8
: Rabat-Salé	: 33.500	: 49,4	: 66.000	: 60
: Rabat	: 31.300	: 57,1	: 46.500	: 59,5

: Salé	: 2.200	: 16,5	: 19.500	: 60,9
: Marrakech	: - 26.000	: Emigrat.	: - 7.500	: émig.
: Fès	: - 16.000	: Emigrat.	: 8.000	: 17
: Meknès	: 30.000	: 55,8	: 15.000	: 33,8
: Tanger	: 18.500	: 47,4	: - 30.000	: émig.
: Oujda	: 23.500	: 71,3	: 25.200	: 62,3
: Kenitra	: 25.500	: 77,8	: 18.100	: 58,2
: Tetouane	: - 2.900	: émig.	: 15.600	: 49,9
: Safi	: 19.600	: 66	: 13.500	: 49,1

quantitative du solde migratoire.

Ainsi, même Marrakech qui demeure un centre d'émigration peut résorber en partie le solde déficitaire, de moitié inférieur à celui des années précédentes. Les changements les plus perceptibles et les plus significatifs intéressent, outre Tanger, les agglomérations de Rabat-Salé, de Fès et d'Oujda. Le solde migratoire moyen annuel de Salé passe de 140 personnes (période 1936-52) à 2.425 personnes (1952-60) soit un saut quantitatif remarquable, celui de Rabat est multiplié par trois passant de 1950 à 5.850 personnes, les centres d'Oujda et de Tetouane reçoivent chaque année 2.000 immigrants de plus qu'au cours

de la période précédente. Quant à l'ancienne capitale : Fès, elle assiste à un retournement complet de situation, car au solde déficitaire migratoire annuel de 1.000 personnes, succède un bilan positif de 1.000 personnes; cependant le fait qu'il n'assure encore que 17 % de l'augmentation de la population de la cité, nuance la vigueur d'un tel processus, Fès demeure un centre d'accueil secondaire pour les populations rurales.

Si le solde migratoire s'accroît globalement, la part qu'il représente dans la croissance des populations diminue sensiblement, à l'exception des trois villes de Tetouane, de Fès et surtout de Rabat-Salé. Pour les deux premières, centres d'émigration de 1936 à 1952, le passage à un type de croissance à prépondérance naturelle, souligne à la fois leur renouveau démographique et les limites de celui-ci. Le fait le plus remarquable est l'émergence de la conurbation de Rabat-Salé comme le second terminus migratoire des populations rurales et urbaines. En effet, le solde migratoire qui représentait un septième de celui de Casablanca entre 1936 et 1952, est approximativement équivalent au tiers, représentant désormais une puissance d'attraction comparable, en rapport avec la taille des deux agglomérations. Salé, perçue comme faubourg populaire de la capitale politique, subit une brutale mutation : la part de l'immigration dans la croissance passant en quelques années de 16-17 % à plus de 60 %. Cette rapide ascension date des années de l'Indépendance, depuis cette date Salé est la cité, du point de vue démographique, la plus dynamique du littoral atlantique. Elle supporte ainsi, en partie, le poids de l'attraction de la capitale où la surveillance administrative est plus stricte quant au développement de l'espace urbanisé et nuit à l'expansion des formes d'habitat précaire notamment (17). Rabat reste, cependant, malgré ces mesures, un centre d'accueil plus important, recevant en moyenne annuelle au cours de la phase 1952-1960, 5.800 personnes contre 2.400 à Salé. Durant la deuxième moitié de la décennie cinquante, les villes de la chaîne urbaine atlantique héritent du même type de croissance à prépondérance migratoire et révèlent une unité de comportement et de destin manifeste.

Pour les autres grandes villes, notamment Casablanca, Kenitra, Oujda, Meknès, Safi, la part de l'immigration comme composante

(17) M. Naciri : "Salé, étude de géographie urbaine".
R.G.M. n°4, 1963 (p.11-84).

principale de la croissance des populations, diminue sensiblement en rapport avec l'effet de masse (à Casablanca) avec l'atténuation du pouvoir d'attraction de la ville, due aux changements économiques intervenus assez brutalement au moment de l'Indépendance (Meknès et même Safi) ou avec l'effondrement de l'économie urbaine (Tanger).

Les tendances ainsi exprimées durant ces années, soulignent le dynamisme soutenu et affirmé des villes du littoral atlantique du nord-ouest (de Casablanca à Kenitra) et d'Oujda qui conservent, au cours de ces années, un type de croissance à prépondérance migratoire certes légèrement atténué, et la rapide ascension de Salé, bénéficiant de l'exode massif des populations vers la capitale. Salé devient le quatrième foyer d'immigration, pôle d'accueil pour les populations rurales et citadines (notamment celles de Rabat), après Casablanca, Rabat et Oujda, précédent désormais Kenitra, le cinquième.

Ces années, correspondant à la période de l'Indépendance, suivie du départ de nombreux européens, enregistrent aussi les difficultés de reconversion de l'économie des centres de Safi et de Meknès et leur déclin démographique relatif. Safi connaît le passage d'un type de croissance à prépondérance migratoire, à celui à prépondérance naturelle tandis que Meknès centre important de résidence de la minorité européenne accepte en moyenne de 1936 à 1960, le même nombre d'immigrants chaque année (1.875 personnes), devenant, après avoir été le troisième pôle d'attraction pour les populations déracinées, seulement le septième, processus de rétrogradation évoquant une perte d'influence sensible.

Enfin, si, après une phase de crise profonde, Tetouane et Fès retrouvent un solde migratoire positif, soulignant une plus vive attraction, celle-ci ne peut être exagérée et demeure fort modeste. La ville de Fès attire en effet six fois moins d'immigrants (solde migratoire apparent) que la seule ville de Rabat, au cours des années 1952-1960. Au lendemain de l'Indépendance, deux villes apparaissent dans une situation particulièrement critique : Marrakech où la permanence d'une situation de crise est évidente et surtout Tanger, frappée par l'effondrement de l'économie urbaine.

3 - 3 - LES MOYENNES ET PETITES AGGLOMERATIONS URBAINES : IMMIGRATION ET EMIGRATION (période 1936-1960).

La carte (Fig. 62) de la distribution des flux migratoires, constatée pour chacune des villes retenues, au cours de la phase historique de 1936 à 1960 suggère plusieurs observations.

Parmi les soixante-huit agglomérations dont nous disposons pour l'année 1936 de renseignements statistiques, cinquante-sept appartiennent au groupe des petites et moyennes villes; celles-ci peuvent être regroupées en trois classes principales : les villes d'émigration au nombre de dix, les centres dont la composante principale de la croissance est la composante naturelle au nombre de treize, enfin trente-quatre agglomérations doivent à l'immigration, un dynamisme soutenu.

Les villes dont l'augmentation de population est inférieure au solde naturel escompté, appartiennent à l'exception des petits centres de Martil et de Tiznit à la trame urbaine pré-coloniale. Ce fait confirme l'image déjà évoquée de l'inadaptation, aux nouvelles conditions économiques de marché et de circulation, de l'armature ancienne. Ces villes placées dans une situation périphérique par rapport aux nouveaux courants d'échanges, sont déclassées; ce mouvement frappe en particulier les villes du réseau urbain de la province tingitane qui subissent à l'exemple de Larache les effets de la division du Maroc en zones de colonisation et du déclin des activités traditionnelles non compensé par des activités nouvelles. Les courants qui alimentaient l'activité des centres ont été déviés vers d'autres villes du littoral atlantique, notamment Kenitra. Dans les années 1952-60, le départ des européens a pu engendrer une désorganisation de la vie économique. Cette crise profonde intéressa à des degrés divers l'ensemble des cités de l'ancienne zone espagnole. Larache étant beaucoup plus touchée que Ksar-el-Kebir ayant conservé une solide assise sur la campagne (collecte rurale importante).

La plupart des petites et moyennes villes, à l'inverse de la période ultérieure, appartiennent à la catégorie des centres dont le type de croissance est à prépondérance migratoire : 34 agglomérations sur 57. La carte montre aisément que la distribution spatiale des centres

d'immigration secondaires ne s'effectue pas au hasard, mais obéit aux nouvelles conditions du développement économique, imposées par la présence coloniale ou induites.

La majorité des centres se situent dans un vaste quadrilatère dont deux des côtés seraient représentés par l'Oum-er-Rbia au Sud et l'oued Sebou au Nord, comprenant les plaines atlantiques de l'Ouest : Rharb, Chaouïa et plateau des phosphates et au-delà la dépression du Tadla. Ces régions furent un des lieux "privilegiés" de la colonisation agricole : 130.000 hectares appropriés ou contrôlés par les colons, dans la Chaouïa, au lendemain de la guerre. L'agriculture coloniale n'entraîna pas un bouleversement radical des pratiques et des productions : céréaliculture et élevage ovin demeurent les spéculations les plus courantes, mais de profonds changements sociaux.

Les petites villes nées dans les périmètres de "modernisation" (grandes exploitations agricoles mécanisées), pour soutenir par leurs banques et leurs commerces spécialisés, ce type d'agriculture spéculative devinrent aussi les foyers d'accueil pour les populations rurales appauvries des plaines dont la situation économique et sociale se dégrade rapidement. Rares sont les périmètres d'agriculture intensive pouvant employer ces paysans sans-terre ou ceux chassés de leur exploitation morcellée, par l'endettement ou la médiocrité des conditions de vie. Les grandes exploitations du plateau des phosphates, de la Chaouïa ou du Rharb n'étant point peuplantes, le morcellement accru des exploitations de la Haute-Chaouïa, tous ces éléments jouent dans le même sens pour transformer les plaines atlantiques occidentales en vastes domaines d'émigration, les premiers du Maroc, les principaux pourvoyeurs de migrants, "néo-citadins" des centres du littoral atlantique de Casablanca à Kenitra, mais aussi, sources d'expansion démographique des petites villes régionales dont la puissance d'attraction et les aires géographiques de recrutement sont limitées par celles des grandes villes. Petits centres qui reçoivent aussi leur contingent de ruraux venus des régions déshéritées du Sud, à l'image de Settat dans la phase d'expansion économique des années 1920-1930.

Les villes dynamiques et attractives n'appartenant point aux espaces structurées par la colonisation agraire, sont celles qui ont bénéficié d'avantages situationnels assez exceptionnels ou rares. D'abord les agglomérations minières qui, à l'exemple de Jerada (charbon) ou de Youssoufia et surtout de Khouribga (phosphates) ont pu offrir lors de leur mise en exploitation ou lors des phases d'intense activité, de nombreux emplois qui ont engendré des flux de population importants, nationaux et à longue distance (18). D'autres cités bénéficient d'une position géographique intéressante en rapport avec les grands courants de circulation (agglomérations routières : El Kalaa de Srarhna ou port à proximité de Casablanca : Mohammedia), avec les nouvelles conditions et espérances du marché et l'exploitation des richesses de la mer et le développement des spéculations agricoles, agrumes et primeurs du Souss : Agadir. D'autres, enfin, héritent d'avantages conjoncturels que l'aggravation du solde migratoire souligne.

Treize agglomérations se trouvent dans une situation intermédiaire, caractérisée par un type de croissance, à prépondérance naturelle. Parmi ces villes, neuf appartenaient à la trame urbaine pré-coloniale dont El Jadida - Taza - Settat - Ouezzane, Essaouira - Sefrou - Taroudannt - Demnate et même Boujad. L'immigration ne joue pour la plupart qu'un rôle désormais (très) secondaire, car ces villes connaissent les difficultés d'intégration dans le réseau urbain moderne dessiné selon les besoins de l'économie dominante d'inspiration spéculative. Plusieurs héritent d'une position géographique, périphérique et inconfortable, (Essaouira - Demnate - Taroudannt - Ouezzane) inadéquate aux grands axes de relations, d'autres se placent dans l'aire d'influence d'une plus grande ville venant courcircuiter leur réseau de relations villes-campagnes (El Jadida). D'autres, enfin, n'ont pas su exploiter une situation géographique profitable à l'exemple de la ville de Taza bénéficiant d'une position remarquable, mais incapable d'affirmer son influence sur les campagnes environnantes, notamment par la collecte

(18) P. Pascon et J.P. Trystram : "L'émigration des Chleuhs du Souss-les Aït Ouadrin à Jerada".
B.E.S.M Vol XVIII n° 62, 2ème trim. 1964 (pp.247-252).

des produits agricoles et par l'animation de l'arrière pays, rôle détenu par la bourgeoisie marchande de Fès.

Settat et Sidi Kacem ont connu, surtout la première, au cours de cette période, un malaise économique profond qui a considérablement freiné leur expansion démographique. Après la période faste, liée au développement, à la mise en place de voies de circulation modernes et à l'expansion de l'agriculture coloniale "moderne", ces centres apparaissent incapables de trouver le relais efficace au déclin de certaines activités traditionnelles (artisanat, concurrencé par les productions industrielles) et des transports (le transport des marchandises étant assuré par les grossistes des grandes villes : Casablanca ou Kenitra, ou par les gros agriculteurs eux-mêmes). Quant à l'activité commerciale, l'irrégularité saisonnière des affaires et des échanges laisse apparaître le suréquipement de l'infrastructure commerciale pour un marché "en dents de scie". Le départ des plus gros marchands (d'origine fassie ou soussie à Settat) témoigne de ces difficultés dont le seul ou principal frein fut le développement d'activités de services, publics notamment. Le nombre important de chômeurs recensés en 1960 : 14 % de la population active masculine à Settat et 17 % à Sidi Kacem, suggère aussi la place de ces villes d'inspiration coloniale, comme relais migratoires et pôles d'émigration pour les populations citadines de souche, après avoir été des foyers régionaux d'immigration relativement dynamiques.

Conclusion

Durant cette période, correspondant à l'apogée de la colonisation et à sa phase d'achèvement, les agglomérations du littoral atlantique central, absorbent les deux-tiers des flux migratoires qui conduisent les paysans déracinés de leur région d'origine ou les habitants des villes délaissés par les ferments d'activités de niveau "supérieur", vers les villes les plus dynamiques. Cependant, la prépondérance de la chaîne urbaine atlantique ne nuit point au développement démographique apparent de la majorité des villes qui enregistre un mode de croissance à prépondérance migratoire (39 cas sur 68 analysés).

Par contre, l'implantation des activités nouvelles : commerciales surtout, puis de services et plus tard minières et industrielles, adaptées au projet colonial, a profondément modifié, par les courants migratoires induits, la hiérarchisation urbaine et la nature des éléments qui composaient l'armature urbaine ancienne. Certes la plupart des villes a été incorporée au réseau urbain moderne, mais en réalité pour y être souvent déclassées ou marginalisées.

Parmi les vingt-sept centres urbains dénombrés au début du siècle, six ont été réellement intégrés au projet colonial : Casablanca, le principal collecteur, Rabat, Oujda, Meknès et dans une moindre mesure Safi et Beni Mellal. De ce fait, elles ont connu un dynamisme exceptionnel, quoique très inégal, qui s'est manifesté par l'arrivée de nombreux éléments, chassés des campagnes appauvries, déshéritées ou transformées (mutations sociales dans l'espace de modernisation ou de spéculation agricoles) et des villes déclassées et en crise, en raison du malaise économique ressenti par le déclin des activités traditionnelles et essentielles (artisanat et commerce). Par contre, les autres cités ont enregistré une longue phase de malaise économique et social, qui contraste avec le développement des centres nés en fonction d'intérêts économiques externes, dû au défaut de compensation d'activités nouvelles (faiblesse des créations industrielles), après la chute ou la ruine de leurs activités anciennes concurrencées ou court-circuitées.

3-4- QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LA DISTRIBUTION ET L'ORIENTATION DES FLUX MIGRATOIRES, AU COURS DU PREMIER TIERS DU VINGTIÈME SIÈCLE.

La démarche suivie pour étudier l'importance des courants migratoires et leurs orientations, durant les années 1936-1960 est en partie hasardeuse, du fait de l'insuffisance des données statistiques. Cependant, la valeur des hypothèses émises et la comparaison avec d'autres résultats calculés sur des bases et selon des méthodes différentes permettent de les juger globalement satisfaisantes et d'accepter les conclusions auxquelles elles nous conduisent.

Du début du siècle au dénombrement de 1936, la situation est très différente. Les dénombrements successifs effectués sont très insuffisants et incomplets; la connaissance de la population de quelques agglomérations classées comme municipalités dans l'ex-zone Sud est très limitée, aléatoire et médiocre. Les effectifs de la population "marocaine musulmane", comme les caractéristiques démographiques et économiques de celle-ci, ont été négligés et fortement sous-estimés. Ainsi, la population (musulmane) de Casablanca, dénombrée en 1926, ne serait que de 52.134 habitants tandis que les calculs détaillés et globalement corrects de G. Godefroy (19) lui attribuent à la même date, un effectif de 73.234 personnes. La différence est grande et significative; si l'on retient les chiffres du dénombrement de 1926, le solde migratoire moyen annuel constaté de 1900 à 1925 serait de 850 personnes et celui de 1926-1935 de 8.000 personnes, soit un bond quantitatif considérable que l'histoire économique et sociale de l'agglomération ne peut justifier. Par contre, selon les tableaux publiés par Godefroy, les arrivées auraient été de 2.800 personnes par an, pour la période 1912-1925 et de 5.000 durant les années 1926-1935. Ces données détaillées demeurent très approximatives, mais les ordres de grandeur beaucoup plus valables, soulignent l'ampleur croissante des arrivées.

Les données recueillies par les dénombrements n'étant point satisfaisantes avant 1936, il était préférable de calculer pour quelques villes importantes dont nous connaissons la population au début du siècle, le solde migratoire (exode rural et migrations interurbaines) enregistré de 1900 à 1936. Ces données étant approximatives, mais les ordres de grandeur suffisants pour dessiner les grandes orientations affirmées, au cours de cette phase. Les villes retenues sont celles qui appartiennent au littoral atlantique et qui ont absorbé une part très importante de l'exode rural et des migrations interurbaines tout au long du vingtième siècle, et celles de l'Intérieur qui étaient les principaux centres urbains, et économiques, au début du siècle.

(19) G. Godefroy : "Les divers aspects de l'expansion démographique de Casablanca".
B.E.S. Maroc - Oct.Déc. 1966 XXVIII n°103 (pp.21-48).

Le taux d'accroissement naturel des populations urbaines au cours du premier tiers du siècle peut être estimé à 12-14 ‰. Dans ces conditions et tenant compte des données fournies par le dénombrement de 1936, Casablanca apparaît déjà comme le principal pôle d'immigration, recevant environ 100.000 personnes, nées en milieu rural ou dans d'autres cités déclassées (El Jadida - Essaouira) ou en crise (Fès - Marrakech). Ce chiffre est proche de celui, estimé par G. Godefroy : 94.511 personnes venues s'installer à Casablanca de 1907 à 1936 (20). L'immigration aurait assuré durant cette période les 3/4 de l'excédent annuel global. Une seule ville appartenant à la trame urbaine précoloniale aurait enregistré un dynamisme comparable, la petite ville de la Chaouïa, Settat dont plus des 3/4 de l'accroissement sont dus à l'immigration régionale et méridionale (nombreux soussis), au cours de cette période "véritable âge d'or" de la ville (21).

Le deuxième foyer d'accueil pour les populations migrantes serait représenté par la ville de Marrakech. Selon nos estimations de la population de la capitale du Sud, en 1900, celle-ci aurait enregistré en liaison avec l'arrivée des français une vive croissance et le solde migratoire nettement positif s'élèverait pour cette période à près de 50.000 personnes, assurant alors la moitié de la croissance démographique. Marrakech, agglomération de gros "villages" (J. Despois), vivant en équilibre dans une position exceptionnelle au milieu de la plaine du Haouz, n'ayant conservé avec l'extérieur que quelques contacts, connaît comme la plupart des villes du Maroc, de profonds bouleversements qui résultent de la politique (et de ses conséquences) d'urbanisme du Protectorat. Selon les principes de Lyautey et de l'urbaniste H. Prost fut érigée à partir de 1913, la ville nouvelle européenne du Guéliz, à l'abri du vaste camp militaire; de 1913 à 1925, "la période des pionniers" (A. Mandleur), la ville connaît une croissance rapide et favorise,

(20) D'après le tableau "Evolution de la population musulmane de Casablanca de 1907 à 1936". Article op-cité - Tableau p.27.

(21) S. Arraki : "Trois petites villes de la Chaouïa Intérieure : Settat - Ben Ahmed - El Gara". Compte Rendu par G. Beaudet R.G.M. 1966.

avec les bouleversements économiques induits de l'occupation coloniale, l'immigration de paysans déracinés, convergents vers la Médina dont la population augmente rapidement. Pourtant, l'estimation proposée de l'immigration apparaît singulièrement exagérée d'autant que, dès 1926, la période faste des pionniers s'éteint rapidement, notamment avec la crise économique mondiale. Ainsi, selon le dénombrement de 1926 qui sous-estime singulièrement l'effectif de population, le solde migratoire constaté s'élèverait à 3.000 personnes environ, au cours de la décennie 1926-1936 (soit 11 à 12 % de l'excédent enregistré). Marrakech a connu avec les premières années du Protectorat, une vague d'expansion réelle provoquant l'irruption de flux migratoires nourris, mais ce courant ne fut que de faible durée et la ville retomba très vite dans une phase de longue stagnation dont l'évolution démographique est le premier clignotant.

Meknès est assurément la ville (importante) qui a bénéficié le plus après Casablanca, des transformations engendrées par la colonisation française. Placée au cœur d'une riche région agricole, lieu privilégié de la colonisation agricole qui parsème les plaines de vastes fermes, carrefour stratégique et ville de garnison, Meknès est devenue très tôt l'une des villes les plus "européanisées" du Maroc. L'administration coloniale, méfiante à l'égard de Fès, la ville par excellence facilement frondeuse, a favorisé l'agglomération de Meknès, posée en rivale de Fès et construit au-delà du ravin de l'oued Boufekrane, la ville nouvelle. Constructions et activités nouvelles, liées à la présence étrangère, provoquent l'amplification des flux d'immigration; la cité reçoit durant cette période quelques 20.000 personnes qui lui assurent une croissance à prépondérance migratoire (55 à 60 % de l'augmentation totale). Au cours de la même phase, seules les villes de Taza, de Ksar-el-Kebir et de Larache connaîtraient un solde migratoire relativement élevé, assurant, comme dans les villes analysées plus haut, plus de la moitié de l'augmentation totale.

L'agglomération de Rabat-Salé est le quatrième foyer d'immigration, recevant environ 17.000 - 18.000 personnes. Rabat est plus dynamique (14.000 immigrants, soit 47 % de l'augmentation de la population assurés par cette source) que sa voisine Salé (4.000 personnes,

soit 28 %), sans pour cela avoir atteint, malgré l'affirmation de sa fonction politique, les rythmes d'accroissement dont elle bénéficiera plus tard. Appartiennent à la même catégorie des villes à prépondérance naturelle, les centres de Tanger (10 à 12.000 immigrants) Tetouane (4.000 immigrants) Oujda (4.000 p), Safi (3.000 p), l'immigration n'assurant qu'un tiers de l'accroissement total.

De cette période date, aussi, le déclassement ou la marginalisation des villes "traditionnelles", exclues totalement ou en partie du nouvel ordre économique et du nouveau mode d'organisation de l'espace.

Le cas le plus spectaculaire et le plus révélateur est représenté par la ville de Fès qui devient très tôt un foyer d'émigration, alimentant le dynamisme démographique des villes "modernes", et de ses capitaux et de ses initiatives, leur développement économique. Le transfert de population bourgeoise de Fès vers d'autres villes et notamment Casablanca est capital. Il va assurer, en effet, à "cette bourgade sans passé" (A. Adam) une bourgeoisie "citadine" charriant avec elle, à la fois, des traditions commerciales et un modèle assez prestigieux de civilisation urbaine, mais il signifie aussi, le déplacement du centre de gravité de l'économie marocaine, désormais extravertie et dominée, de l'intérieur vers le littoral et la dépossession de Fès, ville "ha driya" devenant progressivement ville de ruraux : "blediya". "Les grands tajer-s fasis ont su s'adapter et tourner le mouvement à leur profit, d'abord en installant une succursale à Casablanca, puis en y transportant le siège principal et en faisant de la vieille maison mère une succursale régionale" (22). Au total, on peut estimer le nombre de départs (solde migratoire) à 20.000 de 1900 à 1936. En réalité, les mouvements de population touchent un plus grand nombre; dès cette époque, les modifications de la structure sociale de la médina, évoquent l'irruption de ruraux au sein de l'espace "bourgeois ancien" et la désertion des plus aisés.

(22) A. Adam : "Casablanca" Tome 1 , p.264.

Les autres villes qui ont connu de violentes crises d'adaptation aux nouvelles conditions économiques imposées et sont devenues des centres d'émigration, ont hérité, le plus souvent, de positions géographiques désormais, périphériques.

Coincée entre Casablanca et Safi, l'expansion économique d'El Jadida est définitivement compromise, malgré les espoirs de quelques-uns au début de la colonisation. Azemmour et Essaouira étaient déjà en crise et déclassées à la fin du 19^{ème} siècle, la situation nouvelle aggrave le processus. Quant aux petits centres intérieurs placés le long ou au débouché des anciennes voies commerciales terrestres désertées, leur avenir est plus incertain encore et progressivement voient leur importance régionale puis locale se réduire ou s'estomper (Tarroudant - Demnate - Amizmiz - Debdou...) tout comme le centre de Moulay-Idriss confiné à son rôle religieux.

4 - BILAN DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET EVOLUTION DE LA COMPOSANTE MIGRATOIRE DANS LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DE DIFFERENTES AGGLOMERATIONS, DEPUIS LE DEBUT DU VINGTIEME SIECLE.

4 . 1 - QUELQUES OBSERVATIONS PREALABLES.

La population (marocaine musulmane) des villes est passée de 360.000 habitants au début du siècle à 5.200.000 habitants au dernier recensement soit un gain de 4.870.000 personnes. L'exode rural a assuré 45,2 % de l'augmentation totale et peut être estimé, depuis le début du siècle jusqu'en 1971 à 2.200.000 personnes. Le solde naturel global ou l'excédent des naissances sur les décès représente la différence soit 2.670.000 personnes.

La migration de la population des campagnes vers les villes n'a cessé de croître en valeur absolue et à un rythme de plus en plus rapide (indépendamment des variations interannuelles enregistrées et précisées plus loin); elle a diminué par contre en valeur relative passant de 67 % au cours de la première décennie du siècle, à 41 % de 1960

à 1971. Cette évolution caractérise le processus démographique de l'urbanisation des pays du Tiers-Monde, le solde naturel étant de plus en plus important. Le fait majeur, cependant, au Maroc, est la stabilisation du mouvement de baisse enregistrée au cours de la dernière phase intercensitaire : l'immigration des ruraux en milieu urbain assurant 41 % de la croissance, contre 40 % dans les années 1952-1960. Ceci confirme l'aggravation de l'exode rural qui témoigne de la situation dramatique actuelle des campagnes. Les villes auraient reçu, en moyenne, des campagnes : 8.000 personnes annuellement de 1900 à 1912, 30.000 de 1936 à 1952, et 150.000 environ pour la seule année 1975.

L'exode rural dont nous avons rappelé brièvement l'importance quantitative et son évolution, assure une bonne part de la croissance de la population des villes. Il est en partie responsable de leur inégal dynamisme démographique : certaines villes exercent auprès des ruraux une très vive attraction, d'autres étant peu attractives ou même "répulsives". Pourtant, le déplacement de population des campagnes vers les villes ne peut être confondu avec les mouvements d'immigration qui caractérisent la démographie de chacune d'elle. En effet, l'augmentation de la population de chaque centre est le résultat de la combinaison de trois éléments distincts : le croît naturel des populations urbaines, l'exode rural et les migrations interurbaines. L'absence de données satisfaisantes concernant l'enregistrement des faits d'Etat-Civil (naissances et décès) conduit à accepter pour toutes les villes, le même taux moyen d'accroissement naturel. La distribution des flux migratoires entre les villes reste le seul indice satisfaisant de l'inégal dynamisme des centres, de l'inégal pouvoir d'attraction qu'ils exercent auprès de l'ensemble des populations migrantes. Mais cette attraction touche à la fois les populations rurales et les habitants d'autres centres. En 1952, 6,3 % des chefs de foyer demeurant à Casablanca étaient originaires de la ville, 8,4 % étaient nés dans un autre milieu urbain "externe" et 85,3 % à la campagne (23). Ainsi, une ville peut enregistrer un faible taux d'accroissement et attirer un nombre important de ruraux qui viennent combler les vides laissés par la population citadine de souche,

(23) A. Adam : "Casablanca". -op.cité- T. I.

ayant émigré vers d'autres centres plus dynamiques. Marrakech a connu, au cours des quarante dernières années, une croissance très modérée (le taux d'accroissement est inférieur au croît naturel) et pourtant, elle a attiré de nombreux paysans, montagnards des régions voisines; le nombre des chefs de foyer nés en milieu rural étant, en 1960, relativement élevé : 47 % des chefs de foyer.

Le bilan de la distribution géographique des flux migratoires entre les villes du Maroc ne couvre la réalité objective du processus d'exode rural, mais l'ensemble des mouvements migratoires : exode rural et migrations interurbaines. L'excédent ou le déficit migratoire enregistré pour chaque ville est ainsi le solde de mouvements souvent convergents, parfois contradictoires (dans les villes à faible dynamisme ou villes d'émigration).

4-2- TABLEAU RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS D'IMMIGRATION.

La distribution des flux migratoires enregistrés de 1900 à 1971, entre les villes, souligne très nettement l'orientation des flux, à prédominance littorale atlantique et la place exceptionnelle tenue par Casablanca (Fig. 63). Les villes de la chaîne urbaine atlantique du nord-ouest ont absorbé une part considérable de l'exode rural et des migrations interurbaines : 53 % des migrants se sont dirigés vers ces cinq centres et plus du tiers (37 % environ), soit 817.000 personnes, vers la seule agglomération de Casablanca. Ce phénomène apparaît comme le fait majeur de la géographie marocaine. Les sept autres villes de plus de 100.000 habitants, en 1971, qui représentaient à cette date, 29 % de la population urbaine n'ont reçu guère plus de 15 % de l'ensemble des flux d'immigration et sont globalement peu attractives. Oujda et Meknès ont reçu à elles deux, 8,2 % (elles représentent 7,95 % de la population citadine en 1971). Les centres appartenant à la catégorie des villes moyennes (de 50.000 à 100.000 habitants) Mohammedia exclue, attirent un nombre d'immigrants (6,1 % du total) supérieur au poids démographique qu'elles représentent en 1971 (5,7 %). Les cent vingt-huit autres centres de moins de 50.000 habitants n'ont reçu que le quart de l'ensemble des flux migratoires.

Le processus d'urbanisation marocain plonge ses racines dans l'absorption d'une partie des excédents démographiques des régions rurales et il est ainsi profondément lié à l'expansion démographique générale. Or, l'excédent naturel des campagnes n'ayant encore atteint son niveau maximum, en raison de la permanence d'une forte mortalité, l'accélération et l'amplification du processus d'expulsion des populations des campagnes vers les villes sont des phénomènes irrémédiables, donc prévisibles à terme. Par contre, la distribution des flux migratoires, leur canalisation au bénéfice de quelques centres, placés dans une situation géographique déterminée par les impératifs du système dominant, apparaît comme la résultante de décisions majeures éminemment politiques. La colonisation française en décidant de concentrer sur une frange littorale de quelques cent trente kilomètres, les centres décisionnels de son appareil politico-économique, faisait de cette bande côtière inévitablement, le principal phare migratoire et foyer d'accueil pour des populations à la recherche d'un emploi et en quête de promotion. Le gouvernement marocain en ne maîtrisant point les principaux secteurs de l'économie n'a pu, ni n'a recherché d'ailleurs, à freiner sérieusement les mécanismes de concentration dont Casablanca - Mohammedia donne le plus bel exemple. En affirmant, le rôle politico-administratif de Rabat, il a fait de la conurbation le second et important terminus migratoire pour les populations des campagnes et des autres cités.

4-3- MIGRATION INTERNE ET CROISSANCE DE LA CHAÎNE URBAINE DU NORD-OUEST.

L'évolution de la composante migratoire dans la formation et le développement de la chaîne urbaine du Nord-Ouest et de ses organismes urbains majeurs, dont la place au sein de la dynamique urbaine est considérable, doit être recherchée.

4-3-1- Casablanca ou le "mirage".

Casablanca a reçu, au cours des trois premiers quarts du vingtième siècle près d'un million d'immigrants, petits agriculteurs démunis ou propriétaires terriens, ouvriers agricoles ou métayers, artisans et petits commerçants ou gros négociants. C'est au cours de l'année 1976 que le millionième immigrant s'est installé à Casablanca,

sans doute inspiré par les mêmes sentiments de crainte et d'espoir, de ceux qui, avant lui, ont franchi la large "faille" socio-économique séparant le monde rural démuné et agricole, et le milieu urbain industriel et "riche". Le bidonville où il est précipité, représentant le lieu où s'exerceront tous ses efforts et sa volonté pour accepter et intégrer en lui-même les mécanismes sociaux induits de l'économie mercantile urbaine, cet "état de gué" dont parle Germaine Tillion.

Le mouvement d'immigration à Casablanca n'a cessé de s'amplifier depuis le début du siècle, même si l'immigration n'est plus aujourd'hui le facteur prépondérant de la croissance démographique. Il est difficile de reconstituer de façon précise le rythme de l'immigration, aucune enquête, aucun enregistrement précis et permanent ne le permettant. Certes diverses études monographiques menées dans les différents quartiers de la ville - notamment, les bidonvilles foyers d'accueil pour la population pauvre des campagnes -, les réponses aux questions posées lors des recensements de 1960 et de 1971, permettent d'avoir une vision schématique du mouvement au rythme saccadé. Point de mouvement continu, en effet, mais de brutales accélérations suivies de phases de ralentissement qui témoignent beaucoup moins des facteurs réels et profonds de l'exode rural que d'événements exceptionnels ou d'accidents climatiques (24). Cependant, l'examen historique de ces circonstances ne permet pas la quantification du phénomène.

L'estimation du mouvement d'immigration doit aussi faire une large place aux hypothèses, l'accroissement naturel des populations étant très mal connu. Les calculs détaillés de G. Godefroy pour la période 1907-1935 (25) ont été utilisés, les estimations intéressant la

(24) A. Adam a bien montré les relations entre les circonstances conjoncturelles et l'accélération brutale du processus d'immigration, en évoquant "l'année des américains" (débarquement des forces alliées en 1942 et reprise de l'activité du port) "l'année de la faim" de 1945-6...

(25) G. Godefroy : "Les divers aspects de l'expansion démographique de Casablanca" art. -op-cité-

phase ultérieure, réalisées sur la base de nos hypothèses précédemment émises. Les arrivées auraient été de 500 personnes en moyenne par an pour la période 1907-1911, de 2.600 pour la période de 1912-1925, de 5.000 de 1926-1935, 15.000 par an de 1936 à 1952, 22.000 de 1952-1960, 28.000 de 1960-1971. En 1971, un taux d'immigration qui s'accorde avec un taux annuel d'accroissement égal à celui enregistré de 1960 à 1971 et un croît naturel de 3,25 % marquerait un solde migratoire de 38.000 à 39.000 personnes. Sur la base de cette hypothèse maximale (26), les arrivées enregistrées chaque année en moyenne, au cours de la décade soixante-dix, seraient de 47.000 - 48.000 personnes. Casablanca aurait reçu au cours de l'année 1976 : 50.000 immigrants environ. Ces données sont certes approximatives, mais traduisent des ordres de grandeur valables et significatifs. La progression du solde migratoire est ainsi prodigieuse : en moins de soixante-dix années le nombre d'arrivées annuelles a été multiplié par cent : 500 immigrants en 1910 et 50.000 en 1976. Or, si l'ampleur croissante des arrivées est incontestable, la contribution du flux migratoire à l'augmentation globale de la population casablancaise n'a cessé de décroître passant successivement de 62 % au cours des années 1907-1911, à 80 % de 1912 à 1925, à 72 % de 1926 à 1936, à 73 % de 1936 à 1952, 58 % de 1952 à 1960 et enfin à moins de 45 % au cours de la période 1960-1971. L'immigration ne représente plus désormais et depuis les premières années de la décennie soixante (1960-1964) le facteur prépondérant de la croissance démographique. L'excédent des naissances sur les décès désormais supérieur au solde migratoire assure, dans les années soixante-quinze environ 65 à 60 % de l'accroissement total (60 % étant l'hypothèse minimale). Si aucun élément déterminant (contrôle des naissances et

(26) Hypothèse maximale : en effet depuis 1936, le taux d'accroissement moyen annuel de la capitale n'a cessé de diminuer passant de 7,4 % (1936-52) à 6,9 % (52-60) et à 5,9 % (1960-1971). Le solde naturel se place à un très haut niveau 3,7 % en 1962 (E.O.M). Même si au cours de la décade soixante-dix la ville conserve un taux de croissance élevé, proche de celui des années soixante, le croît naturel moyen annuel n'a pu connaître une évolution vers la baisse très marquée et ne peut être inférieur à 3,25 %, taux d'accroissement naturel estimé pour la population urbaine de 1960 à 1971 (Natalité 43-45 % - Mortalité 8-10 %).

élévation du niveau de vie favorisant une limitation volontaire de la natalité) ne vient modifier les conditions actuelles du croît naturel des populations, Casablanca doit connaître dans les années futures une croissance démographique soutenue quelles que soient l'orientation et l'importance des flux migratoires. Or, rien n'indique que l'attraction qu'elle exerce sur les ruraux soit moins puissante qu'autrefois, même si la part que la ville reçoit des courants migratoires internes, a tendance à diminuer en valeur relative, depuis 1960.

Jusqu'en 1936, la ville de Casablanca capte environ le quart de l'exode rural et des migrations interurbaines : 7 à 10 % environ de 1900 à 1912, 23 % au cours de la période 1912-1925 et 29 % de 1926 à 1936. Si l'année 1907 marque "la troisième naissance de Casablanca" (A. Adam), la décision de Lyautey (1912) de construire à Dar-el-Beïda, le grand port du Maroc a été déterminante de l'ascension prodigieuse de la ville et est à l'origine de sa fonction de métropole. Le développement des firmes commerciales et des premières entreprises industrielles est d'autant plus rapide que la création d'un vaste réseau de communications facilitant les relations avec l'arrière pays, et la modernisation des transports, favorisent l'amplification et l'unification de leur marché. La décision, par l'état modernisateur et centralisateur, de la création du grand port à Casablanca a été la condition fondamentale au développement des activités modernes et surtout "des formes monopolistiques d'activité" (M. Santos). De la concentration des infrastructures et de celle induite des activités économiques modernes, la ville acquiert sa capacité de "macro-organisation" de l'espace national, sur des bases totalement renouvelées et jusqu'alors absentes. A ces éléments de concentration correspond un phénomène de convergence et de concentration démographique qui se manifeste très tôt, mais de façon encore modérée, au cours de la première moitié de la période coloniale. En effet, jusqu'à la grande crise, la création des villes nouvelles, de nouveaux quartiers urbains séparés des vieux centres, sur l'ensemble du territoire marocain et la naissance de quelques industries de consommation et des premiers équipements de nature sociale, agissent encore, comme facteurs de dispersion des flux migratoires et freinent le mouvement de concentration démographique. Les différents chantiers de construction attirent les main-d'œuvre régionales qui trouvent des opportunités de travail et d'emploi.

De 1936 à 1952, l'essor de Casablanca en dépit de la crise et de la guerre a été considérable et tranche avec le malaise économique ressenti par les centres de Marrakech et de Fès. Après le débarquement des alliés, surtout après la guerre, Casablanca enregistre un boom économique rare (comme principale bénéficiaire du "rush" des capitaux français, à la recherche d'un refuge temporaire) dont l'industrie du bâtiment est le meilleur baromètre. En 1951, Casablanca regroupait 60 % des établissements manufacturiers et plus des 2/3 des industries de transformation. A cet exceptionnel bond en avant aussi bien dans le domaine commercial qu'industriel, correspond une phase d'intense immigration. Casablanca absorbe, à elle seule, plus de la moitié de l'exode rural et des migrations interurbaines (51 %). Ce mouvement de concentration démographique qui est une illustration de l'affirmation de l'agglomération comme métropole et de l'aggravation des déséquilibres spatiaux internes, est à peine atténué, au cours de la période 1952-1960, marquée par les difficultés économiques héritées d'une phase politique pleine d'incertitudes. Casablanca capte encore 49 % de l'ensemble des courants migratoires. En effet, les années de trouble qui précèdent l'Indépendance (1956) accentuent le mouvement de ralentissement de l'expansion économique, amorcé dès 1950-52, tandis que l'Indépendance provoque l'arrêt des investissements et l'évasion des capitaux. Or, malgré la crise économique qui touche profondément l'activité urbaine, les courants d'immigration apparaissent solidement amorcés et il semble qu'ils ne puissent tarir.

Au cours de la période 1960 à 1971, Casablanca a reçu, encore, le tiers des flux migratoires nationaux. Même si les arrivées annuelles ont augmenté constamment et à un rythme accru, la séduction casablancaise auprès des populations rurales apparaît ainsi moins forte qu'auparavant. Peut-on envisager une explication immédiate ? Casablanca s'affirme toujours davantage comme le principal centre commercial et industriel du pays, et malgré certaines mesures gouvernementales bien timides, le lieu privilégié des investissements industriels, offrant le seul véritable environnement industriel du pays (localisation spatiale interne : du quartier des Roches Noires à Mohammedia). Avec Mohammedia, Casablanca produisait 68 % de la valeur ajoutée industrielle; sa masse industrielle est 15 à 30 fois supérieure à celle de n'importe quelle autre grande

ville marocaine et de plus, domine à plus de 90 % des secteurs industriels entraînants et à productivité élevée, comme la chimie ou les métaux (27). Ce n'est pas dans un affaiblissement de la puissance économique de la métropole au sein de l'ensemble marocain qu'il faille rechercher le changement constaté. Si l'industrie est essentiellement urbaine, elle est davantage encore casablancaise, cette ville concentrant tous les avantages cumulatifs, dictant, dans les conditions économiques et politiques actuelles, le choix des industriels en matière de localisation.

Par contre, déterminant apparaît le problème aigu de la distorsion accrue entre l'évolution de la population et celle de la croissance économique : Casablanca est aussi le principal foyer de chômage et de sous-emploi du Maroc, et l'espace urbain où les plages de pauvreté sont les plus larges; et cela, alors que la situation économique et sociale des campagnes est de plus en plus préoccupante et qu'elle tend à s'aggraver. L'hypothèse la plus vraisemblable est la conjonction probable de ces deux éléments. Au cours des quinze années qui succèdent à l'Indépendance, le taux de croissance de l'économie urbaine est demeuré très faible. Le taux de l'industrie, pourtant le secteur le plus dynamique de l'économie casablancaise, a pu être estimé pour la période allant de 1958 à 1969, à 3,9 % en moyenne par an (28), or la population grâce à l'immigration s'est accrue à un rythme beaucoup plus rapide (supérieur à 6 % par an, de 1952 à 1971). Cette distorsion accuse un taux de chômage et de sous-emploi très élevé - 105.000 demandes d'emplois non satisfaites sur une population active estimée à 350.000 personnes en 1969 - voisin de 30 % et explique la présence de 94.000 nécessiteux, dans la ville, la même année (29). Or, au cours de cette période où la société casablancaise enregistre cette crise de croissance et où l'organisme urbain perd de son éclat de phare migratoire pour

(27) H. Beguin : "La ville et l'industrie au Maroc".

Revue Tiers-Monde, T XII n°45, ju. mars 1971 (pp.145.166).

(28) H. Beguin : "La ville et l'industrie au Maroc".

Article -op-cité- p. 148.

(29) D. Noin : "Casablanca". Notes et Etudes documentaires. Juin 1971 n°3.797-98 (page 68).

les populations rurales (les chances de succès et de promotion y paraissent désormais plus réduites et surtout plus communes à l'ensemble des centres urbains), les campagnes marocaines connaissent des difficultés accrues qui provoquent l'expulsion vers les villes d'une fraction de leurs habitants. L'ampleur accrue de l'exode rural et l'aggravation spatiale du phénomène (élargissement du territoire d'émigration) témoignent de ces problèmes. Du fait même de la masse accrue des déracinés et en raison de l'affaiblissement relatif de son pouvoir d'attraction, Casablanca participe pour une part réduite aux courants d'immigration; elle demeure, néanmoins, exceptionnelle : un migrant sur trois s'installe dans la ville.

La croissance économique ayant été, au cours des années soixante (1960-1971) très insuffisante, et globalement inférieure au croît naturel des populations et aucune réforme profonde n'étant venue entamer les structures économiques et sociales du pays, l'exagération des mécanismes de modernisation et de destabilisation de la société rurale, entretient désormais des courants de population vers des villes jusqu'alors faiblement dynamiques ou foyers d'émigration. C'est donc l'aggravation des problèmes touchant le monde rural qui crée ce phénomène de dispersion relative des flux migratoires, en relation avec le malaise économique des centres industriels majeurs (principalement Casablanca). Le problème n'est plus de savoir qui de la ville ou de la campagne est le principal responsable de l'exode rural, mais celui plus fondamental d'une politique nouvelle et globale de développement et d'aménagement du territoire.

4-3-2- Les autres villes de l'axe urbain atlantique ont connu une évolution démographique parallèle à celle de Casablanca.

Le mouvement d'immigration n'a cessé de s'amplifier depuis le début du siècle ou depuis leur émergence au rang de centre urbain, mais selon des rythmes et des modalités divers.

Au cours du premier tiers du siècle, l'évolution démographique des agglomérations est fort mal connue et l'estimation des mouvements d'immigration malaisée. Le dénombrement de 1926 beaucoup trop

insuffisant, induisant de grossières erreurs, pour être retenu. Selon nos estimations de la population des centres de Rabat et de Salé au début du vingtième siècle, le nombre approximatif des arrivées serait, de 1900 à 1936, de 17.000 - 18.000 personnes, soit environ 500 personnes annuellement. La quasi-totalité se fixant à Rabat. En fait, ce chiffre moyen n'est point significatif, car il ne révèle à la fois les pulsations économiques et démographiques qu'a connu la ville de Rabat en corrélation avec l'élévation de la cité au rang de capitale politique et administrative, la construction de la ville "européenne" moderne, et le désintéressement de la colonisation officielle pour la ville de Salé qui enregistre une phase de stagnation, sinon, au cours de certaines années, une diminution de population (1921-1926). Les dénombrements de 1926 et de 1936 permettent d'estimer les soldes migratoires des deux villes. Ils ne sont cités qu'à titre indicatif, la sous-estimation des populations, en 1926, étant trop importante : Rabat aurait reçu en moyenne annuelle près de 2.500 personnes, assurant ainsi 84 % de la croissance de la ville, le solde migratoire de Salé représentait environ 1/5 de celui de Rabat.

A partir du dénombrement de 1936, les faits sont plus clairs et les estimations beaucoup plus satisfaisantes. Le tableau ci-après (Tab. 78) révèle le nombre des arrivées annuelles estimées pour chacune des agglomérations, au cours des différentes périodes intercensitaires et la part de la composante migratoire. Rappelons que ces données ne sont que des ordres de grandeur suffisants cependant, pour souligner les principaux mouvements.

Ce tableau suggère plusieurs remarques :

Le solde migratoire des villes de l'axe atlantique n'a cessé de croître même si la part de l'immigration dans la croissance des villes a sensiblement diminué, à l'exception de la cité industrielle de Mohammedia. Au cours de l'année 1975, ces villes auraient enregistré l'arrivée de 60.000 personnes, venues des campagnes pour la plupart.

L'évolution du solde migratoire de la ville de Kenitra, au cours de la période 1960-1971, semble "dérisoire" et peu conforme à l'image qu'offre le paysage urbain; celle de l'éclatement de la trame

Tab. 78 : Solde migratoire et part de l'immigration dans la croissance des villes de l'axe atlantique (1936-1975).

Villes	Périodes : 1936 - 1952		1952 - 1960		1960 - 1971		1975
	effectif moyen/an	% du total	effectif moyen/an	% du total	effectif moyen/an	% du total	Effectif
Rabat	2.000	57	5.800	60	7.500	48	13.300
Salé	140	17	2.500	61	4.050	54	8.200
Rabat-Salé	2.140	49,5	8.300	60	11.550	49,5	21.500
Kenitra	1.600	78	2.150	58	2.250	41	3.800
Mohammedia	525	66	640	47	1.880	56	3.700

urbaine antérieure, par le développement rapide des constructions, l'extension des bidonvilles et l'ouverture de nouvelles voies. En fait, le recensement de 1971 a certainement sous-estimé la population de l'agglomération : les douars semi-urbains de la périphérie où vivent les populations récemment arrivées des campagnes mais qui participent à l'activité du centre (de façon plus ou moins marginale) ont pu être recensés comme douars ruraux, situés hors des limites du périmètre municipal. L'estimation d'un taux de croissance de 6,8 % présentée par un rapport du "Projet Sebou" (30) est sans doute plus proche de la réalité (par excès) que celle déduite du recensement (5,5 % par an en moyenne de 1960 à 1971). Le solde migratoire réel est donc sensiblement plus élevé que celui inscrit au tableau précédent. Une estimation de 6,5 % du taux d'accroissement (moyen annuel) donne pour la ville une population de 150.000 habitants en 1971 et un solde migratoire plus conforme à l'évolution de la cité : 3.400 personnes par année. La part du croît naturel et celle de l'immigration seraient ainsi équilibrées à l'image de Rabat-Salé.

La période 1952-1960 est celle de l'affirmation de la capitale, comme important foyer d'accueil pour les populations déracinées des campagnes et plus qu'aucune autre ville, pour les migrations interurbaines.

(30) M. Naciri : "Les villes du bassin du Sebou".
Rapport Ronéoté 1968.

L'Indépendance s'est accompagnée de la "marocanisation" des services administratifs de stature nationale et plus encore, de l'étoffement des services. La ville attire donc tous ceux qui espèrent un emploi administratif ou qui ambitionnent d'exploiter à leur niveau les possibilités économiques et sociales ainsi offertes (proximité des centres de décision). Salé est la première bénéficiaire de ce mouvement et voit s'inscrire dans l'espace urbanisé les répercussions de l'augmentation rapide de population et d'une nouvelle hiérarchisation sociale particulièrement nette dans la zone "extra-muros", entre la zone résidentielle des villas (au plateau Bettana par exemple) qui témoigne de l'enrichissement d'une bourgeoisie commerçante et de la promotion des fonctionnaires, et les quartiers de construction clandestine ou les bidonvilles du douar "Ajdid" ou de Tabriquet. Au cours des dernières années le dynamisme de la cité slaouie ne s'est point démenti; elle conserve à l'inverse de Rabat un type de croissance à prépondérance migratoire et le solde migratoire qui représentait entre 1936 et 1952 7 % de celui de Rabat, puis 43 % entre 1952 et 1960, est passé à 54 % de 1960 à 1971. Il ne peut à l'avenir que s'accroître encore, en raison à la fois de la politique d'urbanisme actuellement pratiquée à Rabat et des conditions du marché immobilier plus favorables.

Mohammedia est, avec Salé, le seul centre de la chaîne urbaine bénéficiant d'un type de croissance à prépondérance migratoire. Si la ville a connu avec l'Indépendance et le départ des européens un léger fléchissement, cette phase est désormais révolue. Au cours de la dernière période intercensitaire, elle est la ville la plus dynamique, héritant des avantages de la politique d'expansion de la ville de Casablanca vers le Nord-Est, notamment l'implantation de vastes complexes industriels complémentaires des installations de raffinage de pétrole et devient un des espaces les plus dynamiques du "Grand-Casablanca". En effet, si les centres des deux villes sont éloignés d'environ vingt-huit kilomètres, les zones périphériques tendent à se rejoindre rapidement; les vides étant comblés par les installations industrielles (en particulier le long de la route côtière), par des groupes de baraques, et le front de mer occupé par les "cabanons" ou résidences secondaires. L'ensemble "Casablanca - Mohammedia" forme une même agglomération, les deux centres ne peuvent être dissociés dans les plans d'aménagement urbain.

Les villes de l'axe atlantique "urbain et industriel", par leur dynamisme, accusent ainsi le phénomène de concentration urbaine au Maroc. Mais cette tendance à la concentration est plus marquée dans la zone centrale de l'axe à Rabat-Salé et Mohammedia, d'autant que se développent rapidement entre Rabat et Mohammedia de petits foyers d'urbanisation très dynamiques : Temara - Skhirat et Bouznika; au nord de Salé, le petit centre de Bouknadel apparaît par comparaison beaucoup moins dynamique.

Durant les années 1936-1952, le solde migratoire des villes de Mohammedia - Rabat-Salé et Kenitra ne représente encore que 28-29 % de celui de Casablanca, il est de 50 % entre 1952-60 et enfin atteint 56 % au cours de la phase 1960-1971. L'immigration assure donc à la partie centrale et septentrionale de l'axe un accroissement plus rapide qu'à Casablanca et renforce le processus de macrocéphalie, accentué par "un cumul sélectif des avantages" (M. Santos), tout en l'équilibrant.

Conclusion

L'axe urbain atlantique, de Casablanca à Kenitra, par son dynamisme, accuse les phénomènes de sélectivité de l'espace induits d'un type d'exploitation et de domination externe et du renforcement du rôle de l'Etat dans la vie moderne. Au processus de concentration "politico-administratif-économique" répond celui de concentration démographique dont nous avons détaillé les principales phases. La convergence des flux migratoires sur cette bande littorale en est la manifestation, à l'origine de la vitesse de croissance démographique désormais acquise. Le phénomène de concentration urbaine que connaît la majorité des pays sous-développés se confirme de plus en plus au Maroc et la part de la population de l'axe dans le total de population citadine s'accroît même si le rythme est moins rapide qu'auparavant, même si les villes de l'axe ne captent plus que la moitié des migrations interurbaines et de l'exode rural contre les deux-tiers au cours de la période antérieure (1936-1960).

Casablanca demeure le principal collecteur migratoire du Maroc, mais les autres villes de l'axe, notamment Rabat-Salé, reçoivent désormais une part relative d'immigrants, plus importante. Sur

quelles bases repose leur pouvoir d'attraction auprès des populations ? Entre 1960 et 1971, le secteur public a été le moteur de la croissance de l'agglomération de Rabat-Salé; ainsi, plus de 16.000 emplois ont été créés en une dizaine d'années, soit un taux de croissance moyen annuel de 4,25 % (31). Or, il semble peu probable que l'emploi dans ce secteur, puisse croître encore au même rythme d'autant que des mesures de décentralisation ont été envisagées et sont progressivement en voie d'application. Le processus de concentration démographique peut être ainsi atténué si la vocation administrative et universitaire actuelle est simplement confirmée aux dépens de toute recherche de vocation complémentaire ou au contraire accentué si "dans le contexte d'un axe littoral puissant et plus intégré, la capitale administrative et politique bénéficie d'une politique active de l'emploi dans différents secteurs" (31). Or les inconvénients qui ont jusqu'alors dissuadé les investissements industriels dans la capitale peuvent être neutralisés en partie par la détermination de l'Etat de créer un futur pôle industriel. Il dispose, à cet effet, des moyens pour maîtriser et orienter l'urbanisation à la périphérie de Rabat, d'autant que la proximité des centres de décision, d'organismes de formation des cadres et de recherches, l'amélioration de l'infrastructure routière (autoroute Casablanca - Rabat en voie de réalisation !) et la situation même de la ville sont des éléments incitateurs à l'investissement. L'option retenue pour développer un secteur industriel à Temara (textiles - liège - industries alimentaires - d'appareillage électrique et ménager...) va actuellement dans le sens du renforcement de l'axe littoral. L'image de l'état de l'agglomération de Rabat-Salé vers 1980-1985, dans le cas où l'évolution serait tendancielle, c'est-à-dire dans le cas où les mécanismes sociaux, économiques qui ont conditionné l'évolution de l'agglomération resteraient inchangés, présentée par les responsables du schéma directeur de Rabat-Salé, laisse prévoir pour Temara une population de 60.000 habitants en 1982 (Bouknadel aurait une population stationnaire) en raison notamment des difficultés de logement à Rabat-Salé (32).

(31) "Rabat-Salé : un million d'habitants. Mécanismes actuels et évolution spontanée." Bureau du Schéma directeur de Rabat-Salé. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Juin 1972. Rabat.

(32) "Mécanismes actuels et évolution spontanée".
3ème partie Rabat-Salé en 1982. B.S.D. Rabat-Salé Juin 72.

Image possible dans l'hypothèse où les tendances actuelles resteraient inchangées. Image fiction si des décisions viennent modifier certains mécanismes et ordonner une nouvelle politique de développement (urbain et global) plus souhaitable.

L'irruption accélérée de nouveaux immigrants dans les villes et de plus en plus leurs interstices (la population rurale des communes de l'axe Casablanca-Kenitra a doublé de 1960 à 1971) révèle déjà le Maroc de demain et sans doute le lieu des mutations à venir. Cette concentration littorale, fruit de l'immigration rurale, apparaît dans les structures et les conditions politiques actuelles, condamnée à se renforcer tel un phénomène irréversible. Les initiatives sélectives et sectorielles de décentralisation apparaîtront insuffisantes tant que les éléments qui commandent le jeu des forces du marché et favorisent le mécanisme de concentration, ne seront point contrariés, tant que l'économie marocaine ne s'y sera point soustraite, or cela implique un changement radical des options de l'Etat. Il est vain d'évoquer une nouvelle politique d'aménagement du territoire si le problème fondamental n'est point examiné.

Conclusion générale.

La masse des ruraux qui, chaque année, débouche en milieu urbain, n'a cessé tout au long du vingtième siècle, de grossir singulièrement, en relation avec les mouvements démographiques naturels qui évoquent le problème de la surcharge démographique des campagnes, avec les transformations sociales qu'elles subissent. L'exode rural ne soustrait pourtant aux campagnes qu'une part modeste de l'accroissement naturel (un tiers au cours de la dernière phase intercensitaire) et n'est point une solution aux problèmes du monde agricole, tout au plus une "soupape de sécurité" relative.

Or, si l'exode rural représente un nombre croissant de ruraux qui quittent leur région natale, sa part dans la croissance des agglomérations urbaines a diminué sensiblement, depuis un demi-siècle. Les villes ont acquis grâce à une démographie exubérante une vitesse d'accroissement rapide et indépendante; en admettant ce qui paraît improbable dans les

circonstances politiques et économiques présentes, que l'exode rural soit freiné, les villes continueront de croître à un rythme soutenu. Les problèmes d'emploi, de logement, d'équipements sociaux... qui se posent, en milieu urbain, de façon très critique aujourd'hui, ne peuvent pas par cette politique hypothétique, être atténués. Il est même acceptable de s'interroger sur la question suivante : celle de savoir si les conditions économiques et sociales faites à la majorité des citadins ne sont point un frein "naturel" à l'exode rural. Le développement du Maroc passe, d'abord, par le développement des campagnes.

Les estimations chiffrées de l'exode des populations rurales vers les villes ont montré que ce mouvement avait enregistré depuis les années soixante une aggravation sensible. Une accélération telle que les villes "modernes", notamment celles du littoral atlantique qui ont reçu de 1936 à 1960, 70 % du total des flux, ont été "submergées", "débordées" de telle façon que les villes "traditionnelles" jusqu'alors en partie délaissées par ces courants migratoires, ont connu une phase nouvelle d'expansion démographique qui rompt avec les décennies antérieures. Plusieurs questions se posent concernant les facteurs de cette orientation nouvelle amorcée. En particulier, trouvent-ils leurs origines dans l'évolution actuelle de la société rurale ou dans les villes ?

Les mouvements migratoires internes qui obéissent à diverses pulsations et motivations plus profondes, demeurent, néanmoins, les déterminants du dynamisme des agglomérations. Les mouvements géographiques complexes qui les animent et les orientent plus particulièrement vers certains centres sont la résultante de diverses forces attractives ou répulsives, soit héritées ("l'espace de vie"), soit suscitées par les nouvelles conditions économiques générales, induisant, aussi, des comportements différents et nouveaux. La distribution des flux migratoires entre les diverses agglomérations, précédemment étudiées, suggère déjà certaines réponses à ces interrogations. En effet, les villes appartenant à la trame urbaine précoloniale et participant à un mode de production pré-industriel, n'ont pas connu les rythmes d'expansion des villes "modernes", c'est-à-dire des centres moteurs ou des centres relais du nouveau mode de production, déterminant un schéma d'organisation de l'espace, conquérant, polarisé et dominé par des impulsions externes. Ces centres sans dynamisme

comparable à celui des villes intégrées dans l'espace des modernisations, n'ont point cependant une population "fermée". Au contraire, celle-ci est animée par différentes forces, courants contradictoires et compensateurs. La population participe aux mouvements d'émigration vers les villes plus dynamiques et accepte grâce à l'immigration campagnarde, une alimentation démographique et sociologique nouvelle.

Ainsi, l'étude de l'origine géographique des habitants de chaque ville doit permettre à la fois de préciser l'importance de l'immigration réelle, de connaître l'origine ethno-sociale des populations urbaines régionales et de déterminer l'aire d'attraction sociologique ainsi que le pouvoir, l'influence économique de chaque centre. Les zones d'attraction des villes ainsi spatialisées et cartographiées, dessineront les principales zones d'émigration des populations rurales et les môles de résistance de la société rurale aux ferments de désintégration. Cette recherche apparaît ainsi comme le préalable à l'étude des caractères des composants des flux migratoires (démographiques - économiques et socio-culturels).

Les principales interrogations auxquelles nous nous efforçons de répondre dans les chapitres suivants peuvent être ainsi schématisées :

Quelle est l'origine géographique des citadins, approchée de façon globale pour chaque ville et selon certains critères spécifiques pour quelques-unes?

Quelles sont les principales zones d'émigration rurale, les aires d'attraction géographique des centres urbains ?

Quels sont les caractères des populations, de ceux qui émigrent, quittant un milieu d'origine où tant de liens les retiennent pour déboucher en un monde inconnu et dur, sinon hostile ?

Enfin, une interrogation majeure se rapporte aux implications de l'immigration rurale et citadine (d'origine externe) sur la société et l'économie urbaines, sur les individus, les cellules migrantes qui composent ces flux ?

CHAPITRE 2 - L'ORIGINE GECGRAPHIQUE DES CITADINS.

La population des villes dans les pays d'urbanisation récente est en majorité d'origine rurale. C'est en particulier le cas des grandes cités du Tiers-Monde dont l'importance est nouvelle et le développement rapide. Les villes du Maroc, notamment celles qui ont enregistré les taux de croissance démographique les plus élevés, n'échappent point à cette règle. Il n'est peu de casablancais, par exemple, qui ne se retrouvent à une génération, une ascendance campagnarde.

L'intérêt de l'étude de l'origine géographique des citadins est multiple. Démographique, l'étude prolonge celle des composantes de la croissance des populations et précise l'importance de l'immigration dans chaque ville : la proportion des chefs de ménage nés à la campagne fournit, en effet, un bon critère d'appréciation. La composition de la population des villes, selon l'origine géographique permet aussi d'apprécier les capacités des populations d'adopter des comportements démographiques modernistes ou plus traditionnalistes, décisifs à terme sur l'évolution démographique et sociologique de l'organisme urbain. Géographique, l'étude révèle quelles sont les régions qui ont contribué et contribuent au peuplement des villes, quelles sont les zones où l'attraction du centre s'exerce, la proportion des immigrants locaux ou régionaux et des immigrants de provenance lointaine. Elle souligne quels sont les facteurs qui participent à la formation ou aux modifications spatiales des zones d'influence sociologique : le poids démographique des villes ou l'attraction fonction de la masse, les types d'activités dominants dispensateurs d'emplois dérivés, la capacité de la ville d'organiser l'aménagement des campagnes, de drainer les productions locales, de féconder de nouveaux dynamismes. Elle permet de mettre en valeur les modalités de l'émigration liées aux origines spatiales des hommes et des femmes et aux structures sociales et économiques des zones de départ. L'étude des origines des citadins n'a pas seulement un intérêt géographique ou démographique, mais aussi un intérêt sociologique permettant d'apprécier le caractère citadin, néo-citadin ou plus rural des villes et surtout des divers quartiers qui la composent. Quels sont aussi les particularismes des populations des différentes régions d'origine; ces traits persistent-ils en milieu urbain ou sont-ils plus

rapidement gommés, ces survivances sont-elles des obstacles à l'intégration des nouveaux arrivants ? Nous n'avons ici que préciser certains éléments qui nous semblent intéressants; d'autres problèmes tout aussi importants seront abordés au cours de cette étude.

Notes préliminaires concernant les modalités et les méthodes de recherche.

L'étude de l'origine des populations urbaines résulte de l'exploitation manuelle des feuilles de ménage du recensement de 1971. Elle a été réalisée sous forme de sondage portant sur un échantillon de 10 % des ménages. Ce sondage est représentatif pour toutes les agglomérations urbaines de 10.000 habitants et plus; il a été vérifié plusieurs fois en cartographiant deux échantillons différents au 1/10 (1) ou en cartographiant deux échantillons l'un au 1/10 et l'autre au 1/4, notamment pour les moyennes et petites villes de la région de Casablanca.

Les résultats obtenus sont conformes et les aires d'attraction ainsi déterminées identiques. La raison de ce choix était en outre facilitée par l'établissement d'un sondage au 1/10 ème (échantillon aléatoire) par les responsables du recensement à la Division des Statistiques de Rabat, afin de disposer "assez rapidement" d'informations récentes. D'autre part, le travail de dépouillement et de cartographie particulièrement long et fastidieux imposait un tel choix. Nous avons ainsi dépouillé entre 90.000 et 100.000 feuilles de ménage, intéressant plus de soixante-dix villes de 5.000 habitants et plus. Toutes les villes de 20.000 habitants et plus ont été ainsi traitées à l'exception de Nador (2).

Les feuilles de ménage et de logements urbains mentionnent afin d'éviter des difficultés analogues à celles rencontrées lors du dépouillement du recensement de 1960 et afin de mieux préciser l'origine géographique des personnes recensées, trois types de questions concernant ce problème = premièrement, si la personne recensée est née en ville ou à la

(1) Notamment par D. Noin pour les villes du Rharb à partir d'échantillons du recensement de 1960. "La population rurale du Maroc" T II p.265.

(2) Pour les provinces de faibles dimensions démographiques, aucun sondage n'a pu être établi.

campagne (au recensement de 1960 les personnes ont déclaré souvent un nom de ville très difficile à utiliser ne sachant s'il désignait en fait la ville ou la région), deuxièmement quel est le lieu de naissance précis (pour les personnes nées en milieu rural, le nom de la tribu ou de la fraction, ainsi que celui de la ville la plus proche devaient accompagner le nom du douar), enfin la première ville habitée après que la personne ait quitté son douar ou sa ville natale. La fréquentation des feuilles de ménage nous a montré que la réponse à cette question, tout en précisant déjà le processus migratoire emprunté, était un excellent correctif ou vérificateur de la valeur des réponses apportées aux deux précédentes questions.

Ainsi la plupart des personnes interrogées ont déclaré de façon assez satisfaisante le nom de leur lieu de naissance (douar - tribu ou circonscription administrative). Les réponses fournies par les chefs de ménage ont permis d'établir différentes cartes et ainsi d'étudier la zone d'influence de chaque ville et de spatialiser les mouvements.

Les lieux de naissance déterminés (3) pour l'échantillon, les résultats ont été étendus à l'ensemble de la population (des chefs de ménage) née en milieu rural.

Pour quelques-unes des grandes villes du Maroc nous avons recherché quelle était l'origine de la population des différents quartiers offrant des structures socio-économiques originales. Pour cela nous avons défini plusieurs strates, correspondant aux différents types de "quartier-

(3) Outre la durée du travail de cartographie, les difficultés rencontrées sont venues des réponses incomplètes données par les chefs de ménage :

- soit le chef de ménage déclare le seul nom de son douar d'origine. Dans ce cas, l'information est difficile à maîtriser. Nous avons supposé qu'il s'agissait d'un douar de la région proche de la ville (diverses études détaillées ont montré qu'il en était, ainsi, neuf fois sur dix).

- soit n'est inscrit que le nom de la région d'origine (Doukkala - Abda- Tadla...). Lorsque le nombre d'immigrants de la région citée est important, cette information peut être utilisée connaissant les principaux secteurs d'émigration. Tel n'est pas le cas pour les régions lointaines qui n'ont envoyé que quelques représentants; le grand nombre de cartes réalisées permet néanmoins d'utiliser le plus souvent l'information.

construction" : médina - centre moderne - lotissements économiques - bidonvilles - quartiers clandestins. Dans les villes où un type de construction est dominant et retient la majorité des citadins, nous avons distingué, selon les quartiers (épousant plus ou moins les limites administratives définies : arrondissements et districts); c'est le cas en particulier pour la médina de Fès, l'étude révélant l'hétérogénéité ethno-sociale de la population.

Plusieurs auteurs ont avant nous, à partir des recensements de 1960 (Noin "Atlas du Sebou" et "Population rurale du Maroc"), de 1952 (A. Adam "Casablanca" - Le Coz "Kenitra"...), des listes électorales (Naciri "Salé"), des fiches familiales (Péré "Agadir"), d'enquêtes monographiques (R. Maneville - Berenguier - Adam - Franchi - Suisse...) et lors de l'enquête sur le prolétariat marocain, dirigée par Montagne, recueilli des informations précises concernant l'origine des habitants des différentes villes et de divers quartiers, privilégiant les zones d'habitat précaire (de type "bidonville") où vit une population d'extraction campagnarde récente. La confrontation de ces diverses estimations avec celles déduites du recensement de 1971 est indicative des modifications des aires d'attraction des villes, de la diversité de l'origine des migrants et surtout de l'inégale intensité de l'exode rural, suivant les régions et les périodes considérées. La comparaison souffre cependant de l'évolution du découpage régional retenu lors des diverses enquêtes et études. Le cadre de référence utilisé ici est la division régionale du Maroc élaborée par Noin ("La population rurale du Maroc" T. I p.88) tenant compte à la fois des contraintes naturelles et des données humaines et s'inspirant de plusieurs essais antérieurs, notamment des découpages établis par J.F. Couleau et F. Joly (4).

La documentation publiée par les services du recensement de la Division des Statistiques, concernant les lieux de naissance des populations urbaines est fort peu importante et comporte de nombreuses lacunes. Lors de la publication des résultats du recensement de 1960, un

(4) J.F. Couleau : "Essai de découpage du Maroc en ses diverses "zones naturelles". Rabat Ministère de l'Econo. Nationale Ronéo 1957. 1. carte H.T.

F. Joly : "Carte de l'utilisation du Sol au Maroc au 1/1.000.000 ème Pub. Inst. Chérif. Scientif. Rabat 1961, 115 p.

chapitre (XIV) du volume III (février 1972) donne quelques indications sur la nature du lieu de naissance de la population marocaine musulmane urbaine permettant seulement d'apprécier les mouvements effectués entre les différentes villes. Ne sont individualisés que les résultats intéressant les dix principales agglomérations marocaines, les moyennes et petites villes étant regroupées par province, et seule l'origine urbaine des habitants de ces villes est détaillée (5).

Les résultats, intéressant cette question, du recensement de 1971 ne sont encore du domaine public. Nous avons pu, néanmoins, avoir accès directement aux données recueillies de l'ordinateur concernant les lieux de naissance "simplifiés" (sur place - milieu rural - milieu urbain : grandes villes et moyennes - petites villes) des populations des plus grandes villes marocaines.

Ces données statistiques étant trop insuffisantes et ne permettant point une analyse détaillée de l'origine géographique des citadins nés en milieu rural, l'essentiel de cette étude repose sur le dépouillement manuel que nous avons pu effectuer, intéressant exclusivement les chefs de ménage.

1 - L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE SIMPLIFIEE DES POPULATIONS URBAINES, EN 1971.

L'étude porte sur environ soixante-dix villes de plus de 5.000 habitants et est largement représentative de l'ensemble. Le sondage au 1/10 ème intéresse plus de 90 % des chefs de ménage citadins.

Un chef de ménage sur quatre, demeurant en milieu urbain au recensement de 1971, est né dans la ville où il réside à cette date. Un chef de ménage sur huit (soit 12 à 13 % des chefs de ménage) est originaire d'une autre ville tandis que plus de six chefs de ménage sur dix (entre 61 et 62 %) sont nés à la campagne. Ce qui frappe d'abord, c'est le petit nombre d'habitants qui sont nés dans la ville où ils résident. Cela n'est pas

(5) "Résultats du Recensement de 1960". Vol. III Etat Matrimonial... Lieu de Naissance et durée de résidence".

Division des Statistiques Rabat 1972.

étonnant et semble conforme à la rapidité du processus d'urbanisation marocain. Qu'un nombre appréciable de citoyens soit originaire d'autres villes, témoigne de l'importance jusqu'à ce jour mal appréciée ou souvent négligée, des migrations interurbaines fort significatives à la fois, de la disparité des dynamismes économiques régionaux (la ville étant le principal révélateur) et des opportunités de promotion sociale, et du caractère relativement "moderniste" de ce type de migrations qui touche les éléments les plus dynamiques et aggrave le processus des disparités régionales.

Pour chaque agglomération urbaine, le nombre et le pourcentage des chefs de ménage, nés dans la ville même de résidence, originaires d'autres centres ou de souche campagnarde, ont été recherchés et calculés à partir de l'échantillon (sondage au 1/10 ème). Les résultats obtenus ont été ainsi cartographiés (Fig. 63.2).

1-1- LA CARTE DES LIEUX DE NAISSANCE SIMPLIFIES DES CITADINS EN 1971.

Elle montre assez nettement la proportion très variable, selon les villes, des chefs de ménage nés dans le centre urbain même.

1-1-1- Une proportion variable de chefs de ménage nés, dans la ville de résidence.

Deux agglomérations seulement, appartenant au réseau des villes dites "traditionnelles" ont une majorité des chefs de ménage nés sur place : Marrakech (entre 52-53 %) et Moulay-Idriss du Zerhoun (les 2/3 des chefs de ménage) tandis que dans quatorze centres de tailles très différentes, la proportion des chefs de ménage nés sur place varie entre la moitié et le tiers. Par ordre d'importance démographique, ce sont les villes de Fès (40 % des chefs de ménage nés dans la ville) d'El Jadida (41 %) de Ksar-el-Kebir (34 %) Larache (33 %) Settat (37 %) Ouezzane (40 %) Tarroudant (34 %) Boujad (43 %) Azemmour (42 %), puis Chechaouene - Asilah - Tiznit - Bouarfa et El Ksiba. Ces pourcentages élevés ou relativement élevés de chefs de ménage nés sur place soulignent le pouvoir d'attraction fort peu dynamique ou faible de ces cités. Ces centres appartiennent en effet pour la plupart (treize sur dix-sept) au groupe des villes pré-coloniales, déclassées par les nouvelles relations économiques, là où les

activités modernes n'ont pas assuré (à Marrakech - El Jadida...) ou mal assuré (Fès - Larache...) le relais des tâches ou des métiers traditionnels déclinants ou en crise.

Par contre, dans plus des deux-tiers des agglomérations considérées, moins d'un chef de ménage sur trois est né dans la ville même et dans plus de la moitié un chef de ménage sur quatre. Les plus faibles pourcentages (de citoyens de souche) concernent différentes villes aux fonctions économiques très variées. D'abord, les centres d'expansion économique soutenue et rapide qui ont acquis, grâce aux équipements et infrastructures industriels, une forte attraction tant régionale que nationale : Kenitra (15 % des chefs de ménage sont de la ville même), Khouribga (15 à 16 %), Mohammedia (23 à 24 %), puis les centres d'extraction minière fort consommateurs de main-d'œuvre : Jerada (5 % des chefs de ménage nés sur place) Youssoufia (13 %) Boujniba et Sidi Boulanouar (4 à 5 %) Boubker (10-11 %) et Touissit (5 %). Les villes moyennes ou petites dont l'économie est entraînée par des activités commerciales nombreuses et variées, nées d'une position géographique favorable, apparaissent très attractives pour les populations locales et ont un fort contingent de population née hors du centre : Berkane (16 % des chefs de ménage nés en ville) Khemisset (13 à 14 %) Souk-el-Arba du Rharb (17 %) et Azrou (23-24 %); de même les villes placées au cœur des campagnes "modernisées" ou des zones d'aménagement agricole sont bénéficiaires de courants migratoires internes induits : Fkih-ben-Salah (16 % des chefs de ménage nés sur place) Sidi Slimane (16 %). Enfin, tout aussi nettement, malgré leur taille, les agglomérations de la côte atlantique ont des proportions analogues d'éléments allogènes, à Casablanca, 16 à 17 % des chefs de ménage nés en ville, à Rabat-Salé 23 à 24 %.

Les faibles proportions de citoyens nés sur place rendent compte de l'influence plus ou moins forte que les villes exercent auprès des populations rurales déracinées et des habitants d'autres centres peu dynamiques. Pourtant, certains résultats, donnant à des centres de faible expansion démographique ou même d'émigration, une composition géographique de population en 1971, analogue à celle des plus dynamiques, apparaissent équivoques et révèlent certaines tendances contradictoires. Ainsi, les villes qui enregistrent à l'image d'Essaouira (17 % des chefs de

ménage sont originaires de la ville) un faible contingent de citoyens de souche, évoquent beaucoup plus l'aggravation des conditions de vie dans les campagnes environnantes qu'une économie urbaine dynamique et attractive. Ces villes apparaissent comme des relais migratoires sur les trajectoires des populations rurales, de la campagne à la (grande) ville et comme des centres d'émigration pour celles urbanisées de souche, comme semble le suggérer le très faible pourcentage d'habitants nés dans d'autres villes : 4 % à Essaouira, 5 % à Ben Ahmed dans la Chaouïa et 7 % à Mechra-bel-Ksiri.

Le grand nombre ou le faible pourcentage des chefs de ménage nés dans la ville même de résidence, qu'il révèle le dynamisme ou le caractère atone de l'économie des centres, disposant d'un pouvoir d'attraction réel ou illusoire permettant de capter ou de détourner, totalement ou partiellement, des flux migratoires d'origine locale, régionale ou nationale, n'a pas la même signification économique et sociologique pour les villes qui présentent pourtant, la même proportion d'éléments allogènes.

1-1-2- La proportion des habitants d'extraction urbaine "externe".

Le pourcentage des chefs de ménage nés sur place est le même à Casablanca qu'à Essaouira ou à Berkane, pourtant les proportions de ceux nés en ville et en milieu rural sont très différentes et suggèrent d'autres comportements, autant dans les domaines économiques que sociaux et culturels. Le pourcentage des chefs de ménage nés dans d'autres centres urbains s'élève à 16-17 % à Casablanca, il n'est que de 6% à Berkane et de 4 % à Essaouira, c'est dire que plus du tiers (entre 33-35 %) des casablancais est d'origine citadine tandis que la proportion tombe à 20-21 % dans les autres foyers urbains de référence. De même si à Rabat-Salé, le nombre des citadins de souche est proportionnellement voisin de celui de Taza, d'Oued-Zem ou de Sefrou (23 à 24 %), celui des chefs de ménage nés dans d'autres villes est plus élevé dans la capitale : 18 %, contre 6 % à Taza et à Sefrou et 12 % à Oued-Zem. Ainsi le nombre d'habitants d'extraction citadine sera à Rabat-Salé, exprimé en pourcentage du total de 42 %, alors qu'il n'est que de 27 % à Taza, de 33 % à Sefrou et de 34 % à Oued-Zem.

Sachant l'élargissement continu des distances socio-culturelles et économiques qui séparent les populations rurales des populations urbaines, mais aussi les populations des centres (et des plus grands) modernes, des populations des villes plus "traditionnelles", l'étude de la proportion des citadins nés dans d'autres centres est aussi déterminante de la diversité sociologique des populations des villes du Maroc. D'autre part, la recherche détaillée des lieux de naissance des chefs de ménage originaires d'autres villes montre que la proportion de ceux nés dans les (grandes) villes de tradition et de style de vie citadin est plus élevée dans les grands centres urbains que dans les villes moyennes et les petites villes où les traditions et les comportements citadins sont récents et encore mal affirmés. Ainsi pour la seule ville de Rabat, 55 % des chefs de ménage originaires d'autres centres sont nés dans une ville de plus de 100.000 habitants en 1971, or cette proportion tombe à 18 % à Oued Zem, à 31 % à Khnifra. Les disparités ainsi constatées nous conduiront à étudier plus en détail, l'origine géographique des citadins ayant participé aux migrations interurbaines.

La proportion des chefs de ménage nés dans une autre ville que celle de résidence en 1971, varie entre 2,7 % à Bouarfa, centre d'émigration (sa population a diminué de plus du quart au cours de la période intercensitaire) et 18 % à Rabat-Salé et dans les villes du Rharb : Sidi Slimane et Souk-el-Arba.

Hormis quelques centres de moins de 10.000 habitants, foyers d'arrêt temporaire des migrations rurales vers les plus grandes villes (ainsi la petite ville d'El Gara), les foyers urbains où la proportion des chefs de ménage nés en milieu urbain "externe" est minime (inférieure à 5 %), appartiennent tous à la catégorie des villes "traditionnelles" déclinantes ou déclassées quels que soient le poids démographique et l'influence régionale qu'ils représentent. Ainsi les deux centres de Marrakech et de Fès n'attirent que fort peu de citadins qui préfèrent "tenter leur chance" dans d'autres villes plus ouvertes à leur ambition; il en est de même pour les plus petites villes d'Ouezzane, d'Essaouira, de Taroudannt, d'Azemmour, de Chechaouene et de Moulay-Idriss.

La distribution des agglomérations en diverses catégories, selon le pourcentage des chefs de ménage nés en d'autres villes, montre qu'il existe une étroite corrélation entre le dynamisme économique et social, le caractère de modernité des centres et le pouvoir d'attraction qu'ils exercent. Les villes modernes et dynamiques sont celles qui captent une fraction importante des migrations interurbaines. S'individualise nettement le groupe des centres dont le pourcentage est égal ou supérieur à 14 % (onze villes entre 14 et 18 %). Parmi eux, les villes de la chaîne urbaine atlantique : Rabat-Salé (18 %) Casablanca (17 %) et Kenitra (14 %); le potentiel d'activités industrielles et de services qu'elles représentent au sein de l'espace marocain, suggère assez facilement les facteurs du mouvement de convergence vers ce littoral de ceux qui disposent, soit de capitaux (bourgeoisie commerçante), soit de compétences ou de qualifications techniques et administratives, soit d'une certaine instruction ou de relations leur faisant espérer un emploi salarié dans l'administration ou qui veulent acquérir une qualification et en bénéficier. D'autres villes ont attiré un nombre assez important d'immigrants d'origine urbaine "externe"; ce sont les villes, centres régionaux et capitales administratives provinciales, d'Agadir (18 %) et de Beni Mellal, les centres placés au cœur de périmètres agricoles modernes, centres commerciaux et surtout foyers industriels secondaires (Fkih-ben-Salah et Sidi Slimane), la ville minière de Youssoufia dont l'exploitation phosphatière exige qualifications et compétences techniques (15,4 %). La majorité des villes attractives a une proportion de citoyens de souche -chefs de ménage - inférieure à celle née en d'autres villes : Casablanca, Agadir, Youssoufia, Sidi Slimane, Souk-el-Arba entre autres.

Une étude détaillée de l'ensemble des agglomérations montrerait que les villes quelle que soit leur taille, ont une proportion d'autant plus élevée et proche des cas les plus dynamiques soulignés précédemment, qu'elles ont connu au cours des dernières années une phase d'expansion économique relativement soutenue. Inversement, les centres en difficulté ont une proportion minime qui les rapproche des villes "traditionnelles" non ou peu attractives. Ainsi, pour les villes moyennes les deux foyers industriels de Khouribga et de Mohammedia ont un pourcentage de 11-12 %, alors qu'il tombe à 6-8 % pour les centres administratifs provinciaux peu dynamiques d'El Jadida et de Taza. Les villes qui échappent

à cette règle sont très peu nombreuses, mais offrent le cas intéressant de petits centres régionaux très dynamiques qui ont tissé avec la campagne voisine des relations commerciales approfondies et fréquentes, et drainent outre les produits, les hommes chassés de leur terre par les mécanismes de modernisation; ainsi la petite ville très dynamique de Berkane.

Il demeure que le pourcentage des chefs de ménage nés en d'autres villes que leur centre de résidence au recensement, est un bon critère du dynamisme économique et du degré de modernité. Il témoigne du degré d'intégration aux mécanismes économiques de niveau supérieur et de la participation active ou passive des agglomérations au nouveau schéma d'organisation de l'espace.

La proportion des chefs de ménage nés sur place est une précieuse information, a contrari, concernant le pouvoir d'attraction des villes et donc de leur dynamisme économique et social. Les villes à l'économie exiguë et déclinante conservent malgré l'émigration des plus dynamiques, les plus forts pourcentages de chefs de ménage nés sur place. Même si les distances qui séparent les modes de vie citadin et rural, sont de plus en plus grandes (globalement), la distribution des populations, souvent admise, entre "citadins" et "néo-citadins" (nés en milieu rural) est source de confusion. Les aptitudes à adopter certains modes de production ou des schémas du vécu, construits sur des bases socio-culturelles modernistes sont très différentes entre les habitants de souche baignant dans un contexte de citadinité héritée et traditionnaliste et ceux arrachés à leur ville d'origine et plus favorables à l'innovation, à l'adoption de nouveaux modes de vie. La proportion des chefs de ménage nés en milieu urbain est la même à Fès et à Rabat, or les comportements économiques et sociaux, culturels sont globalement d'inspiration différente et pour le moins, décalés dans le temps.

1-1-3- Divers groupes de cités, selon la composition géographique de la population.

Les remarques précédentes nous conduisent ainsi, à classer les villes du Maroc, selon une composition de l'origine géographique des populations à trois modalités. La technique graphique à coordonnées triangulaires convient donc à cette analyse ternaire (Fig. 64).

La figure 64 souligne l'existence d'une césure assez franche séparant le groupe des villes très attractives où plus de 70 % environ des chefs de ménage sont d'origine campagnarde, de celui des centres urbains où la proportion est inférieure à 60 %. Quelques foyers urbains se placent dans une position intermédiaire. Parmi les agglomérations très attractives, trois "sous-groupes" peuvent être distingués. Le premier s'individualise nettement; peu important, il comprend les petites villes minières de Jerada, de Boujniba et de Sidi Boulanouar dont le développement est en relation étroite avec celui de la mine; cette activité monofonctionnelle a pu attirer une main d'œuvre d'origine exclusivement rurale fort peu qualifiée. La tradition citadine n'est pas mieux assurée dans les centres d'origine récente qui ont bénéficié d'un développement économique rapide : Kenitra, Khouribga, Youssoufia, Fkih-ben-Salah, Khemisset. Ces centres urbains exercent une attraction sensible tant auprès des campagnards que des habitants d'autres villes moins dynamiques. Le dynamisme commercial (Khemisset) ou l'activité industrielle (Kenitra, Khouribga, Youssoufia) leur ont donné une assise économique plus large et plus solide et un certain caractère de modernité.

Le nombre élevé de citadins d'origine externe les distingue nettement du troisième groupe des villes attractives. Pour les plus petits centres de Ben Slimane, El Gara, Ben Ahmed, Berrechid, Mechra Bel Ksiri et de Berkane, la position géographique favorable au centre de vastes périmètres agricoles modernisés semble avoir été déterminante. C'est elle qui justifie leur promotion au rang de ville locale ou régionale et l'attraction qu'elles exercent auprès d'une partie des campagnards; que l'expulsion des ruraux ait été provoquée par des structures agraires profondément inégalitaires et des types d'exploitation spéculatifs et peu peuplants (plaine de la Chaouïa) ou que la petite ville ait acquis une influence réelle auprès des ruraux comme lieu central des échanges et des relations humaines générales.

Au sein du groupe des agglomérations dont le pourcentage des chefs de ménage d'extraction rurale est relativement modéré, comparé à celui des villes du premier groupe figurent la plupart des grandes villes et la quasi-totalité des villes appartenant à la trame urbaine pré-coloniale (seules les centres d'Essaouira et de Taza y échappent). Trois types de composition peuvent être encore distingués.

Le premier comprend les villes les moins attractives du Maroc tant auprès des populations rurales que des populations citadines. Villes de fondation ancienne, elles appartiennent à la trame urbaine pré-coloniale. Malgré l'émigration des citadins de souche, elles conservent une fraction importante de population née sur place et gardienne des traditions de vie citadine. Que ce soient les petites villes déclassées d'Asilah, d'Azemmour, les villes moyennes de Larache ou d'El Jadida, la cité de Fès, le nombre des chefs de ménage d'origine rurale est proportionnellement mesuré ainsi que celui des citadins d'autres villes, à l'exception de Larache. Ceci confirme les différentes observations faites précédemment sur le caractère désuet ou déclinant de l'activité de la plupart de ces centres. Les villes qui forment une seconde et une troisième catégories, plus dynamiques que les précédentes ont, en commun, un pourcentage assez élevé de chefs de ménage d'origine rurale (entre 55 et 65 %). C'est la présence de citadins nés hors de la ville même qui les distingue d'abord, et secondairement un pourcentage plus élevé de chefs de ménage nés sur place pour le groupe comprenant les villes "traditionnelles" du réseau urbain tingitane (Chechaouene et Ksar-el-Kebir) et du Sud : Taroudannt, et les "grands" centres de Meknès, Safi et Tetouane. Le faible pourcentage de citadins d'origine externe évoque pour ces villes, une situation périphérique dans la trame urbaine marocaine actuelle (Chechaouene, Taroudannt) et pour les plus importantes, les difficultés de l'économie urbaine consécutive au départ des européens (Meknès et Tetouane). Leur faible participation aux migrations interurbaines souligne la crise ou les difficultés d'expansion des activités de niveau supérieur entraînant et un degré de modernité moins assuré que dans les villes qui constituent le dernier groupe. Celui-ci se distingue du précédent par un pourcentage élevé de chefs de ménage d'extraction urbaine externe et comprend à la fois des villes de tradition citadine ancienne comme Rabat-Salé et même Tanger et des villes de fondation plus récentes sans tradition. Certains centres ont hérité de fonctions de services, notamment administratifs et ainsi connu une expansion récente d'origine tertiaire (Rabat-Salé et à un autre niveau le centre provincial de Beni Mellal); d'autres ont enregistré les élans ou les crises liés à une conjoncture incertaine (Tanger, Oujda, même Sidi Kacem). Se placent ainsi dans cette catégorie, des centres très diversifiés de part leur origine, leurs fonctions et leur histoire économique et sociale. La position

de Rabat-Salé sur le graphique par rapport aux autres noyaux de la chaîne urbaine atlantique : Kenitra et Casablanca, s'explique à la fois par une vie urbaine plus ancienne, inscrite dans la topographie et justifiant un pourcentage plus élevé de chefs de ménage nés sur place, et par un type de croissance fondé sur un tertiaire de services alors que le développement de Casablanca et de Kenitra s'appuie autant sur l'industrie. Les emplois distribués à Rabat-Salé sont avant tout des emplois administratifs et de bureau, plus attractifs pour les émigrants des villes disposant de diplômes et de compétence en ce domaine que pour les campagnards analphabètes. Casablanca étant perçue comme le centre manufacturier attractif pour l'ingénieur et le manoeuvre, Rabat-Salé plus ouverte aux fonctionnaire et au bureaucrate.

Plusieurs centres se placent dans des positions à l'écart des principaux groupes reconnus, Agadir (ville nouvelle recréée) et Marrakech notamment aux deux extrêmes du diagramme. Quant aux villes de Casablanca, de Sidi Slimane et de Souk-el-Arba, elles se trouvent dans une position intermédiaire entre les villes où la fraction des citadins d'origine rurale est prépondérante sinon exclusive, les traditions urbaines encore mal assumées, et les centres moins attractifs aux genres de vie citadins plus affirmés. La proportion élevée de chefs de ménage nés dans d'autres centres les distingue des centres dynamiques d'Oued-Zem, de Mohammedia et d'Azrou.

1-2- INEGALE ATTRACTION DES CENTRES, AUPRES DES MIGRANTS.

L'étude des trois composantes géographiques de la formation des populations urbaines permet d'estimer l'inégale attraction des centres sur les courants migratoires : exode rural et migrations interurbaines et de mieux comprendre certains comportements socio-démographiques et économiques ou les diverses aptitudes des centres à l'innovation.

L'estimation du nombre total des citadins d'origine rurale ou d'origine citadine externe apporte une information complémentaire concernant la part que chaque ville a pu capter des courants migratoires formés au cours d'une période historique assez large (estimée aux années 1936-1971) et cela indépendamment de leur taille.

1-2-1- Distribution des flux d'exode rural.

A Casablanca résidaient en 1971, 180.000 chefs de ménage nés en milieu rural. La métropole économique, principal foyer d'attraction des populations rurales, aurait attiré à elle seule environ 30 à 31 % des émigrants des campagnes au cours de la période considérée. D'après des calculs fondés sur la même méthode et effectués à partir du recensement de 1960, Casablanca aurait reçu alors 27,2 % des paysans déracinés, soit un pourcentage légèrement inférieur qui s'explique à la fois par le fait que nos calculs n'intéresse pas la totalité des agglomérations (environ 92 % de la population urbaine totale des chefs de ménage) et que la ville a enregistré un taux d'accroissement plus rapide que celui des grandes cités de l'intérieur dans une phase d'accélération du processus d'exode rural.

Le deuxième foyer d'immigration rurale est représenté par l'agglomération de Rabat-Salé qui a attiré plus de 10 % des ruraux. Viennent ensuite les anciennes capitales impériales de Fès (6 % des flux d'exode rural) de Meknès et de Marrakech (entre 4,8 et 4,6 %) soit des proportions légèrement inférieures au poids relatif qu'elles occupent dans l'ensemble des villes, puis par ordre d'importance suivent les agglomérations de Tanger (4,1 %), de Tetouane (3,9 %), d'Oujda (3,15 %), de Kenitra (3,1 %), et de Safi (2,85 %). Ainsi les dix plus grandes villes auraient séduit plus de sept émigrants sur dix (environ 73 %); les villes moyennes dont la population se place entre 50.000 et 100.000 habitants, acceptent 8 % des émigrants du bled : Khouribga (1,6 %) et Mohammedia (1,4 %) soit des proportions analogues à celles estimées lors du recensement de 1960 (1,5 %). La ville de Ksar-el-Kebir aurait encore reçu 1,1 % des immigrants, celle de Berkane, d'Essaouira (0,9 %), de Larache, Settat, Jerada (0,8 %). Le classement correspond grossièrement au classement hiérarchique des villes même si la puissance d'attraction dépend aussi dans une certaine mesure du dynamisme économique.

1-2-2- Diffusion géographique des flux migratoires interurbains.

Nos travaux sur la base du sondage au 1/10 ème permettent aussi d'estimer schématiquement la place des villes les plus importantes dans les courants migratoires interurbains. Rappelons qu'un citadin sur huit a participé à ces flux qui représentent un élément important pour définir les caractères des populations urbaines.

La distribution géographique des migrations interurbaines souligne des disparités profondes dans la puissance de l'attraction des villes et la place exceptionnelle prise par celles de l'axe atlantique. Ainsi, Casablanca a attiré au cours de cette période plus de 45.000 chefs de foyer, soit entre 41 et 42 % des migrations interurbaines. Le second foyer d'accueil pour les citadins est l'agglomération de Rabat-Salé qui a reçu entre 16-17 % des migrants, soit une part relative plus importante que le poids de l'agglomération dans l'ensemble urbain; Rabat attirant la plus grande part : 12 % contre 5 % à Salé. Ces chiffres confirment que la capitale politique est plus attractive proportionnellement à sa taille que la métropole économique, auprès des migrants de souche citadine.

Loin des deux principaux centres d'immigration, viennent dans l'ordre Tanger (3,7 % des migrants), Meknès (3,4 %), Kenitra (3,25 %) et Oujda (3,1 %). Marrakech ne se place qu'en septième position en compagnie des villes de Tetouane et d'Agadir (2,2 %) et Fès avec 2 % à la dixième place. Citons ensuite, selon l'ordre d'importance, les villes de Safi (1,5 %), de Beni Mellal (1,35 %) de Khouribga et Mohammedia (1,25 %) et de Larache.

Ainsi donc et à l'inverse de la migration d'origine rurale, le classement établi ne correspond guère au classement selon l'importance numérique des villes, mais renforce l'idée d'une attraction d'autant plus forte que l'expansion économique des villes est sensible et surtout que le caractère de modernité est accentué. Marrakech, Fès surtout par les mouvements migratoires qu'elles ont suscité ont donné une tradition, des caractères de vie citadine aux centres de la côte qui en étaient dépourvus, mais n'ont reçu qu'une très faible part des migrations interurbaines, inférieure à celle de villes beaucoup plus modestes comme Kenitra ou Oujda. Par contre, les villes de la chaîne urbaine atlantique ont pu au cours de cette période capter près des deux-tiers de l'ensemble des mouvements (entre 62-63 %) soit une part très supérieure à celle qu'elles représentent dans l'ensemble des villes.

Ces remarques concernant les plus grandes villes sont valables aussi pour les moyennes et petites villes. Ainsi l'agglomération de Taza a attiré un nombre d'émigrants sensiblement moins élevé que celui de Fkihben-Salah, la ville d'Essaouira un nombre moins important que celui des

agglomérations de Jerada, de Youssoufia, d'Azrou ou même de Souk-el-Arba. La corrélation soulignée entre l'importance de l'immigration citadine et le caractère de modernité de l'économie et de la société urbaines est encore une fois vérifiée.

1-3- LES LIEUX DE NAISSANCE DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DES GRANDES VILLES DU MAROC EN 1960 ET EN 1971.

L'exploitation des réponses données aux questions concernant le lieu de naissance, lors des recensements de 1960 et de 1971, a permis de déterminer pour l'ensemble des populations urbaines les lieux de naissance simplifiés. Les résultats obtenus intéressant tous les groupes d'âges (rappelons que les chefs de ménage sont en majorité des actifs - hommes appartenant aux classes d'âge adulte) des populations des grandes villes du Maroc ont été regroupés dans le tableau suivant (Tab. 79).

Tab. 79: Lieux de naissance de la population des grandes villes du Maroc en 1960 et en 1971 (sexes réunis). Résultats exprimés en pourcentage.

: Villes de plus : de 100.000 h : en 1971	: nés sur place :		: nés autres villes :		: nés en m. rural :		: étrang. et non déca. :	
	: 1960	: 1971	: 1960	: 1971	: 1960	: 1971	: 1960	: 1971
: Casablanca	: 48,8	: 55,6	: 18,6	: 10,2	: 31,6	: 30,3	: 1,1	: 3,9
: Rabat	: 50,0	: 50,6	: 20,7	: 13,5	: 28,3	: 30,5	: 1,0	: 5,4
: Salé	: 54,4	: 48,8	: 17,4	: 16,9	: 27,3	: 33,1	: 1,0	: 1,2
: Marrakech	: 71,2	: 71,6	: 5,2	: 3,9	: 23,1	: 22,7	: 0,5	: 1,9
: Fès	: 65,5	: 62	: 6,0	: 5,1	: 28,0	: 30,4	: 0,6	: 2,6
: Meknès	: 59,8	: 60,1	: 14,0	: 8,0	: 25,6	: 29,8	: 0,7	: 2,1
: Tanger	: 59,4	: 56,2	: 8,2	: 7,8	: 31,1	: 31,5	: 1,5	: 4,5
: Oujda	: 55,7	: 54,2	: 15,7	: 9,2	: 21,9	: 29,4	: 4,6	: 7,1
: Kenitra	: 48,5	: 52,7	: 18,6	: 10,8	: 31,1	: 33,1	: 1,8	: 3,4
: Tetouane	: 52,7	: 56,7	: 7,6	: 6,4	: 37,6	: 32,1	: 2,1	: 4,8
: Safi	: 54,6	: 58,3	: 5,0	: 5,8	: 40,2	: 34,9	: 0,3	: 1,0

(Sources : Résultats du Recensement de 1960. Vol. III - 1972.
Résultats (non publiés) du Recensement de 1971)

Les proportions qui apparaissent sur le tableau sont différentes de celles recherchées à partir des seuls chefs de ménage. Sont-elles plus

significatives ? Dans la quasi-totalité des villes, la proportion des personnes nées sur place y est beaucoup plus élevée et en rassemble la majorité. Inversement, le pourcentage des habitants nés en milieu rural est relativement faible. Il est évident, en effet, que les personnes d'extraction rurale ou citadine externe qui se sont fixées dans la ville de résidence et qui appartenaient en majorité aux classes d'âge : jeunes adultes (15-34 ans), se sont mariées et ont eu des enfants recensés sur place. Ces données privilégient les événements démographiques les plus récents, notamment la fécondité élevée des populations. Néanmoins, les hiérarchies ou classements établis précédemment ne sont point dans l'ensemble sérieusement contestés. Les villes où la proportion des habitants nés sur place est la plus faible, traduisant une forte immigration liée au pouvoir d'attraction, demeurent les villes de la chaîne urbaine atlantique : Kenitra, Rabat-Salé, Casablanca, et le centre d'Oujda. De même, Fès et Marrakech enregistrent les pourcentages les plus élevés de personnes nées sur place et les plus faibles pour celles nées en d'autres centres urbains.

Plusieurs observations sont suggérées par l'analyse comparative des résultats de chaque groupe, en 1960 et en 1971 :

- les pourcentages d'étrangers et de non-déclarés sont plus élevés en 1971; une analyse de détail montrerait que le pourcentage des non-déclarés est le plus important et que l'augmentation constatée n'est pas décisive sur l'évolution de la composition géographique des populations.

- les plus fortes proportions de personnes nées sur place, caractérisent les villes "traditionnelles" de Fès et de Marrakech et les centres qui ont connu au lendemain de l'Indépendance certaines difficultés économiques (affaiblissement du marché urbain) et au cours de la décennie soixante, subi les effets de la stagnation économique générale. Il y a ainsi une étroite relation entre la proportion des personnes nées sur place et le taux d'accroissement démographique, même si le processus d'émigration vient compenser ce mécanisme. Ce sont les mêmes agglomérations qu'au recensement de 1960 qui connaissent, en 1971, les plus fortes proportions, par ordre d'importance Marrakech, Fès et Meknès, tandis que Tanger qui avait connu de 1952 à 1960 une brutale récession a laissé sa place à Safi en 1971, mais figure avec celle-ci et Tetouane parmi les moins attractives. De 1960 à 1971, la proportion des personnes nées sur place

significatives ? Dans la quasi-totalité des villes, la proportion des personnes nées sur place y est beaucoup plus élevée et en rassemble la majorité. Inversement, le pourcentage des habitants nés en milieu rural est relativement faible. Il est évident, en effet, que les personnes d'extrac-tion rurale ou citadine externe qui se sont fixées dans la ville de résidence et qui appartenaient en majorité aux classes d'âge : jeunes adultes (15-34 ans), se sont mariées et ont eu des enfants recensés sur place. Ces données privilégient les événements démographiques les plus récents, notamment la fécondité élevée des populations. Néanmoins, les hiérarchies ou classements établis précédemment ne sont point dans l'ensemble sérieusement contestés. Les villes où la proportion des habitants nés sur place est la plus faible, traduisant une forte immigration liée au pouvoir d'attraction, demeurent les villes de la chaîne urbaine atlantique : Kenitra, Rabat-Salé, Casablanca, et le centre d'Oujda. De même, Fès et Marrakech enregistrent les pourcentages les plus élevés de personnes nées sur place et les plus faibles pour celles nées en d'autres centres urbains.

Plusieurs observations sont suggérées par l'analyse comparative des résultats de chaque groupe, en 1960 et en 1971 :

- les pourcentages d'étrangers et de non-déclarés sont plus élevés en 1971; une analyse de détail montrerait que le pourcentage des non-déclarés est le plus important et que l'augmentation constatée n'est pas décisive sur l'évolution de la composition géographique des populations.

- les plus fortes proportions de personnes nées sur place, caractérisent les villes "traditionnelles" de Fès et de Marrakech et les centres qui ont connu au lendemain de l'Indépendance certaines difficultés économiques (affaiblissement du marché urbain) et au cours de la décennie soixante, subi les effets de la stagnation économique générale. Il y a ainsi une étroite relation entre la proportion des personnes nées sur place et le taux d'accroissement démographique, même si le processus d'émigration vient compenser ce mécanisme. Ce sont les mêmes agglomérations qu'au recensement de 1960 qui connaissent, en 1971, les plus fortes proportions, par ordre d'importance Marrakech, Fès et Meknès, tandis que Tanger qui avait connu de 1952 à 1960 une brutale récession a laissé sa place à Safi en 1971, mais figure avec celle-ci et Tetouane parmi les moins attractives. De 1960 à 1971, la proportion des personnes nées sur place

a augmenté dans la plupart des grandes villes soulignant ainsi l'importance du croît naturel des populations urbaines. Quatre villes pourtant échappent au processus et voient les proportions de ceux nés hors de la ville, augmenter : Salé surtout, Fès, Tanger et Oujda.

En 1971, Salé est la seule ville dont plus de la moitié de la population est née hors de ses limites et la seule à avoir enregistré le passage d'une population à majorité d'origine interne en 1960, à une population d'extraction externe prédominante en 1971. Ce mouvement est significatif de l'expansion démographique, exceptionnellement rapide et à prépondérance migratoire. Pour les villes de Fès et de Tanger, le mouvement constaté s'explique assez bien par le renouveau démographique qu'elles ont connu durant les onze années de référence.

L'évolution la plus commune demeure cependant l'accentuation du caractère citadin des populations. Le tassement relatif des taux d'accroissement en relation avec l'effet de masse et l'augmentation du taux d'accroissement naturel des populations urbaines apparaissent comme les facteurs complémentaires du phénomène d'évolution enregistré.

Dans toutes les villes, la proportion des personnes nées en milieu urbain externe à la ville de résidence, a sensiblement diminué, en relation sans doute avec le ralentissement des mécanismes d'émigration des populations citadines, dû au regain d'activité relatif de certains centres, et au ralentissement des affaires et de l'expansion économique dans les principaux foyers d'accueil. Ce phénomène explique, avec l'ampleur accrue des mouvements des campagnes vers les villes que le processus de renforcement de la citadinité des populations révélé précédemment et d'origine interne, soit aussi hésitant et n'intéresse que certaines agglomérations.

Les villes de Rabat-Salé, Kenitra, Oujda, Meknès et Fès enregistrent, en effet, l'augmentation du nombre relatif des citadins d'origine rurale. Ce mécanisme témoigne, pour la plupart, d'un renforcement de leur pouvoir d'attraction auprès des populations rurales (Fès et Oujda) qui arrivent en plus grand nombre que les émigrants des villes. Pour les villes de la chaîne urbaine atlantique, ce mouvement n'est pas significatif d'un affaiblissement de l'attirance exercée auprès des habitants d'autres

centres comme le soulignent les pourcentages de chefs de ménage nés en d'autres villes et le poids qu'ils représentent dans l'ensemble des migrations interurbaines. Par contre dans les autres centres (Meknès notamment), le ralentissement de l'activité économique est à l'origine d'un processus d'émigration des populations urbaines ou de l'affaiblissement des courants migratoires interurbains plus anciens.

Conclusion

Les mouvements de population qui intéressent les villes et témoignent des bouleversements internes dans les campagnes, des transformations dans la hiérarchisation urbaine, sont très complexes et difficilement quantifiables sur la base de données statistiques insuffisantes et incomplètes.

L'étude de l'origine géographique des populations urbaines a permis néanmoins de préciser l'importance des mouvements migratoires : exode rural et migrations interurbaines et leurs orientations géographiques qui viennent souligner et renforcer les lignes de force et de faiblesse de l'économie et de l'espace. Ce sont les foyers d'activités modernes qui attirent le plus, en particulier les villes de la chaîne urbaine atlantique. Plusieurs types de structures géographiques des populations urbaines ont pu être définis, permettant déjà de mieux préciser la texture sociologique des différentes agglomérations.

Cependant l'étude générale a montré aussi les limites de tels schémas si ne sont recherchées les composantes régionales des mouvements migratoires tant d'exode rural qu'intervilles. Aussi les parties qui suivent, s'attacheront à déterminer les aires d'attraction des centres; alors pourrions-nous définir certaines constantes des mouvements migratoires en fonction de la taille, de l'origine et des activités des villes et entrevoir les facteurs à la fois de l'émigration (quelles sont les principales régions de départ ?) et de l'orientation des flux migratoires ainsi formés. L'étude des migrations interurbaines sera notre première préoccupation.

2- LES MIGRATIONS INTERURBAINES.

Le dépouillement systématique du sondage urbain (recensement de 1971) permet de connaître pour chaque centre le nombre et l'origine

géographique précis des chefs de ménage qui résident dans la ville et qui sont nés en milieu urbain externe. Il est possible dès lors de connaître les aires d'attraction urbaine de chaque centre et d'estimer la participation des villes à la formation des courants migratoires interurbains. La confrontation de ces deux données statistiques est utile pour mesurer le solde migratoire des villes concernant les seuls mouvements interurbains et d'établir un indice migratoire urbain, permettant d'estimer le degré et l'ampleur des phénomènes d'émigration ou d'immigration.

2-1- LES VILLES DE DEPART ET LA DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE DU FLUX D'EMIGRATION.

Le comptage minutieux des chefs de ménage nés dans une ville, résidents dans une autre, permet de connaître quels sont les centres urbains qui participent activement à la formation des flux migratoires interurbains et quelle est la part représentée pour chacun d'eux dans le total. Quelle est la valeur statistique des données tirées du dépouillement du sondage ?

Considérant qu'un chef de ménage sur huit est né dans une autre ville que celle où il réside en 1971 et que le dépouillement concerne à l'exception de quelques-unes, l'ensemble des villes de 10.000 habitants et plus (soit 92 % de la population urbaine), nous devons théoriquement retrouver 10.900 cas (de chefs de ménage nés en d'autres villes). Le comptage systématique effectué en relève plus de 10.000 soit plus de 10 cas sur onze. La différence est peu importante, quelques centaines ont échappé à nos calculs (feuilles de ménage non dépouillées ou sondage pour quelques petits centres au 1/11 ème), les résultats obtenus sont donc très largement représentatifs de l'ensemble. Les tendances qu'ils expriment, intéressent la période qui s'étend de 1936 à 1971 (estimation générale, plus des trois-quart des chefs de ménage ont déclaré résider dans la ville depuis moins de 35 années).

2-1-1- Les foyers d'émigration citadine.

La distribution des chefs de ménage, selon la ville d'origine montre très nettement la participation prépondérante des grandes cités qui assurent plus de la moitié (53 %) de l'alimentation des migrations interurbaines. Effet de masse, car les dix villes de 100.000 habitants et

plus représentent 70 % de la population urbaine en 1971. La distorsion entre ces deux données évoque donc une situation favorable pour les grands centres plus attractifs. Pour les villes de taille inférieure les comportements sont inverses. L'exemple des villes moyennes est à cet égard significatif : leur population représente 7 % de l'effectif citadin total, mais elles ont participé pour plus de 11 % aux courants migratoires interurbains. Globalement les populations des petites et moyennes villes du Maroc quittent plus volontiers leur lieu de naissance que les populations des grands centres et participent ainsi au phénomène de concentration urbaine déjà évoqué.

Cependant la réalité est beaucoup plus complexe que la situation moyenne décrite. Le classement des villes, selon l'importance de leur participation aux courants migratoires interurbains, place largement en tête : Fès et Marrakech. Les deux plus gros fournisseurs assurent plus du quart de l'alimentation des flux. Cette position n'est pas étonnante, leur évolution démographique au cours du vingtième siècle, induite des transformations économiques (la concentration de l'industrie sur la côte atlantique les ayant réduites au rang de villes régionales) l'éclaire aisément. A la troisième place se trouve l'agglomération de Rabat-Salé participant pour 5,8 % aux courants interurbains, puis Meknès et Casablanca (4,8 %), El Jadida (4,2 %) Safi et Settât (3,9 %). Pour les deux grands centres de la chaîne atlantique, l'effet de taille est sensible, doublé d'éléments spécifiques à chaque ville en rapport avec leur rôle dans l'espace national, tandis que la place d'El Jadida et de Settât notamment, évoque les malaises ou crises économiques rencontrés et la proximité de la métropole économique. A un niveau inférieur suivent par ordre d'importance, des centres de tailles très différentes : Tanger, Oujda, Taza, Ouezzane et Essaouira (entre 2,3 et 2,5 %) puis Tetouane (2 %) Berrechid (1,7 %) Ksar-el-Kebir (1,5 %) et les agglomérations de Kenitra, Khouribga, Beni Mellal, Oued Zem, Khemisset, Taroudannt et Azemmour, chacune assurant entre 1,3 et 1,1 % de l'alimentation des migrations interurbaines. Ce classement qui s'écarte très nettement de celui établi sur les bases de l'importance numérique des villes souligne à la fois le déclin des villes traditionnelles qui voient une fraction importante de leur population émigrer vers d'autres centres plus dynamiques (El Jadida, Ouezzane, Essaouira, Taroudannt, Azemmour, Boujad, Kasba Tadla et surtout Fès et

l'un ou l'autre classement, quelques-uns voient leur position évoluer d'un ou deux rangs dans le second, par rapport au premier) et la valeur des indices retenus.

Cette méthode empirique montre que vingt-cinq agglomérations (sur plus de soixante-dix) ont un rapport élevé (7). La hiérarchisation des centres en fonction de l'intensité du processus d'émigration, seule retiendra notre attention.

Sept agglomérations ont connu durant cette période un processus d'émigration intense; le nombre d'émigrants représente entre le tiers et la moitié des chefs de ménage installés dans la ville au recensement de 1971. Aux premières places, détachées assez nettement des suivantes, les deux villes de la Chaouïa : Berrechid et Settat. Ces deux centres n'appartiennent pas au groupe des villes traditionnelles et n'ont point connu le même mécanisme de dégradation des activités économiques anciennes provoquant le déclassement des centres d'El Jadida, d'Azemmour ou d'Ouezzane, pour évoquer le cas de villes de la même dimension démographique. Certes, après 1930 en rapport avec la crise économique, Settat a connu une longue phase de stagnation économique et sa population n'a augmenté qu'à un rythme lent. Par contre, la petite ville de Berrechid a enregistré une expansion démographique rapide et soutenue, légèrement atténuée certes dans la dernière période intercensitaire. Si donc les difficultés économiques sont en partie responsables du départ des settatis, d'autres incitations apparaissent plus déterminantes. D'abord, l'expérience acquise grâce à la fréquentation des feuilles de ménage nous a appris que certaines déclarations des recensés sont discutables et que des réponses telles que "Settat" ou "Berrechid" peuvent signifier "nés en milieu rural dans la région de Settat ou de Berrechid". Cela peut se vérifier d'autant que ces deux centres se placent au cœur des plaines atlantiques de l'ouest, de la Chaouïa où l'indice d'intensité de l'émigration est

(7) La proportion des chefs de ménage nés dans la ville et qui ont émigré dans un autre centre, par rapport aux chefs de ménage résidant dans la cité en 1971 est supérieure pour toutes ces villes à 15 %. Dans les autres centres, elle est inférieure à 10 %. Ainsi à Casablanca la valeur serait de 1,7 %, de 4,5 % à Mohammedia, Kenitra, de 5,5 % à Rabat-Salé, Youssoufia, 6 % à Tanger... La valeur du rapport varie de 15 à 45 %, pour les 25 centres d'émigration intense.

le plus élevé du Maroc et qu'ils n'ont de traditions citadines affirmées. Surtout ces agglomérations urbaines se situent à proximité de Casablanca, la métropole industrielle et commerciale qui exerce une attraction d'autant plus puissante qu'elle est amplifiée par la route. Settat et Berrechid sont, en effet, des centres relais et marchés hebdomadaires importants, le long de la voie routière principale de la partie méridionale du Maroc : Casablanca, Marrakech. Une analyse détaillée montrerait que la population de ces villes est sans cesse renouvelée; aux départs des plus dynamiques, des plus jeunes et des plus riches aussi correspondent les arrivées plus nombreuses encore des ruraux du sud marocain et surtout des campagnes proches.

Un phénomène analogue se retrouve légèrement atténué à Ben Admed qui appartient au même groupe des villes d'intense émigration, qu'El Jadida, Azemmour, Essaouira et Cuezane. Ces quatre villes dont la fraction émigrée des chefs de ménage représente plus du tiers du total recensé en 1971 ont connu des destins parallèles. Le déclin des activités artisanales qui faisaient leur réputation et assuraient l'essor de la vie urbaine, le rétrécissement des domaines d'échanges (Azemmour est depuis fort longtemps un lieu de résidence pour les propriétaires fonciers) et surtout pour Essaouira et El Jadida, la ruine des activités portuaires ont engendré une stagnation économique et ces processus d'émigration. Pour El Jadida et sa voisine Azemmour, la proximité de Casablanca dont la zone d'influence immédiate couvre les Doukkala, fut aussi décisive. La promotion administrative et balnéaire des centres littoraux ne paraît point suffisante pour atténuer très sensiblement à l'avenir le mécanisme d'émigration d'autant que l'exagération de la puissance casablancaise s'accroît et que la transformation des comportements des jeunes citadins par la scolarisation et les mass-média concourt à l'aggravation des conditions psychologiques et sociologiques favorables au départ.

Neuf villes forment le second groupe des centres actifs d'émigration (entre 20 et 30 % des chefs de ménage installés dans les centres urbains en 1971). Tous ces foyers d'émigration, à l'exception de Khemisset dont la position suggère qu'elle subit de la part de Rabat-Salé une attraction comparable à celle que Casablanca exerce auprès des centres de la Chaouïa, appartiennent au groupe des villes traditionnelles. Celles-ci

sont en effet placées dans des positions géographiques peu favorables ou ont été déclassées dans l'organisation urbaine et défavorisées par le nouveau type d'organisation de l'espace privilégiant les zones littorales. Successivement par ordre d'intensité relative du phénomène d'émigration se placent Boujad, Taroudannt, Kasba Tadla, Taza, Moulay Idriss du Zerhoun, Chechaouen et surtout les deux grands centres de Fès et de Marrakech. Dans ces dernières, les quelques entreprises industrielles qui s'y sont créées et développées, n'ont pas suffi à résorber l'excédent de main d'œuvre, résultant de l'accroissement démographique et de l'immigration campagnarde, et moins encore à compenser leur rétrogradation, de pôle économique national au rang de capitale régionale (surtout pour Fès). Perçues comme "très provinciales" et peu modernistes, elles demeurent centres d'émigration; émigration de bourgeois aisés certes (Fès), mais aussi de citadins d'extraction artisanale ou même commerciale modeste qui "peuplent" certains quartiers populaires de la nouvelle médina à Casablanca.

Le dernier groupe des villes ayant participé encore de façon relativement intense à la formation des courants migratoires interurbains comprend à la fois, des centres urbains de la trame coloniale ayant subi les contre-coups d'une nouvelle orientation de l'activité économique et des échanges (Asilah, Ksar-el-Kebir), des centres de création récente dans l'incapacité d'élargir leur assise commerciale et concurrencés par des villes mieux placées et plus dynamiques (Sidi Kacem), des foyers de vie urbaine locaux situés dans la sphère économique d'influence de plus grandes villes qui drainent leur population (Sefrou à proximité de Fès, El Hajeb de Meknès, Oued Zem de Casablanca et de Khouribga), enfin la ville industrielle de Safi; dans cette dernière, pourtant centre d'expansion démographique vigoureux, les industries de la conserverie qui s'adressent à une main d'œuvre féminine temporaire et en partie d'origine campagnarde locale (région des Abda) n'ont pas été un élément d'entraînement suffisant afin de promouvoir ce centre à un rang supérieur. Il demeure un gros centre provincial peu attractif hors l'arrière pays et un foyer d'émigration pour les populations "urbanisées".

Conclusion

L'ensemble des villes du Maroc participent à la formation des courants migratoires interurbains, cependant toutes les villes n'y concourent pas avec la même intensité et la même ampleur. Ce sont les petites

viles placées dans la sphère d'influence immédiate de la métropole économique qui enregistrent les taux d'émigration urbaine les plus élevés ainsi que les villes traditionnelles qui ont connu avec le plus de force, les répercussions négatives de nouveaux types de production et d'un mode d'organisation de l'espace favorable aux zones côtières.

Ces foyers de traditions, de style de vie éminemment citadin ont vu la fraction la plus dynamique, la plus aisée de leur population émigrer vers d'autres centres et ainsi, ont assisté au lent affaiblissement de la société urbaine prolétarisée et "ruralisée". C'est à Fès et à Marrakech les deux principaux pourvoyeurs d'émigrants citadins du Maroc que ce mécanisme de dégradation relative est le plus ample et le plus caractéristique. L'étude des structures socio-ethniques des différents quartiers, notamment des médinas, anciens centres de résidence de la bourgeoisie locale citadine, peut confirmer ces tendances.

D'autre part si la recherche des zones d'attraction urbaine des grands centres d'accueil est indicative de leur puissance économique et sociale, celle de la répartition des émigrants des grands foyers de départ entre les différentes villes sera significative à la fois, autant de l'attraction économique subie que des motivations du départ des populations (vers centres modernes d'expansion ou vers d'autres foyers de vie traditionnelle, vers grands centres ou petites villes...).

L'étude de la répartition géographique des émigrants de Fès et de Marrakech sera complétée par celle de quelques cas très significatifs même s'ils n'intéressent que des villes de petite taille.

2-1-2- L'éclatement des flux d'émigration urbaine.

Les villes de Marrakech et de Fès ont été les deux principaux centres d'émigration assurant plus du quart de l'alimentation des flux migratoires interurbains. Quelle est la distribution géographique des flux d'émigration ou vers quels centres s'orientent les populations émigrées ?

1) Les trois-quarts des "marrakchis" (chefs de ménage) se retrouvent dans les villes de la chaîne urbaine atlantique en 1971. Casablanca a attiré à elle seule plus de la moitié, l'agglomération de Rabat-Salé

près de 20 % du total, Kenitra et Mohammedia, 4 à 5 % (Kenitra recevant environ trois fois plus d'immigrants que Mohammedia). Les données tirées du recensement de 1960, concernant dans ce cas la population totale des villes, selon le lieu de naissance et le lieu de résidence (8), corroborent les résultats de 1971 et révèlent la permanence des principales orientations et l'ancienneté du processus. Ainsi, si l'étude de la résidence urbaine en 1971 des chefs de ménage nés à Marrakech montre que 75 % sont installés dans les centres urbains de la chaîne atlantique, le recensement de 1960 donne une proportion de 73-74 %. A Casablanca en 1971 se rencontrent 52 % des chefs de ménage et en 1960 : 49-50 % de la population totale émigrée.

Les villes du littoral exercent donc une attraction exceptionnelle sur les habitants de Marrakech et tout particulièrement Casablanca. Dans cette ville, les marrakchis se rencontrent dans la plupart des quartiers avec cependant certaines dominantes; dans la Nouvelle Médina, ils sont plus nombreux dans les derbs "Bouchentouf", "Espagnol", "Chorfatolba" notamment, ailleurs ils résident en aussi grand nombre dans les cités populaires comme "la cité Jemaa" (q. de Sidi Othmen) ou la cité "Hassania" (Hay Hassani, route côtière d'El Jadida) que dans les bidonvilles : Ben M'Sik par exemple. On retrouve ainsi une structure comparable à celle de 1952 décrite par A. Adam ("Casablanca"); certaines modifications de détail sont apparues, ainsi un nombre important de marrakchis en 1971, au derb "Koréa" (Nouvelle Médina).

L'émigration des habitants de Marrakech vers les villes dynamiques du littoral atlantique apparaît "naturelle", c'est-à-dire conforme à la réalité des faits économiques et sociaux. La concentration des industries modernes sur la côte a réduit le rôle économique de la capitale du sud et rétréci une zone d'influence déjà étroite (9) d'autant plus que la ville se place au centre d'un vaste ensemble régional faiblement urbanisé et dynamique, et dans une situation périphérique comme porte du Maroc

(8) Résultats du Recensement de 1960. Vol. III - Tab. XIV-2 (pages 671-2) Rabat 1972.

(9) G. Deverduin : "La sphère d'action de Marrakech ne dépassait pas le Haouz et le Tadla (au début du siècle)... Le Souss et le Tafilalet échappaient le plus souvent au commerce marrakchi, le premier au profit des ports atlantiques, le second au profit de Fès". ouvrage -op-cité- p.581.

aride. La ville est comme une île surpeuplée nourrie d'un flot continu d'immigrants des campagnes environnantes et méridionales; les relations avec le littoral atlantique et la métropole économique sont fréquentes, mais empruntent une voie unique à laquelle peu d'émigrants ont pu échapper. Cette attraction quasi-exclusive est d'autant plus affirmée qu'à l'inverse de Fès, Marrakech n'a point donné vie à un flux d'émigration bourgeoise frappé du même dynamisme de conquête commerciale (et pouvant ainsi déborder le cadre défini par les contraintes économiques imposées).

La carte de l'éclatement du courant d'émigration marrakchi (Fig : 66) souligne la prédominance littorale et le faible intérêt pour les autres centres. Il est difficile de reconnaître d'autres voies migratoires fréquemment empruntées. Pourtant un flux secondaire semble intéresser les villes atlantiques du Sud-Ouest; les marrakchis se sont éparpillés dans les petits centres urbains régionaux, puis en plus grand nombre à Youssoufia (1 % des émigrants), surtout à Safi (4 %) et à Agadir (près de 2 %); les villes traditionnelles du Sud, stagnantes et déclassées, malgré leur proximité et certaines traditions de relations, les ont peu attirés (0,4 % des émigrés à Taroudannt et guère plus à Essaouira). Un second, plus conforme aux courants historiques de relations Sud-Nord, emprunte la dépression du Tadla et par Khnifra, Azrou rejoint les grandes villes de Meknès (entre 2 et 2,5 % des émigrants) et de Fès (2 à 2,5 %). Il ne se prolonge au-delà vers le nord-ouest où la présence de citadins d'origine marrakchie est exceptionnelle. Dans les villes du Rharb, comme dans les cités du réseau urbain tingitan, en effet, les flux d'émigration citadine apparaissent taris.

2) La répartition géographique des émigrants fassis présente-t-elle avec celle de Marrakech de profondes différences ? La position géographique de la cité à un sommet du triangle d'intense urbanisation marocain (Tetouane, Casablanca et Fès en sont les trois sommets), les traditions artisanales et commerciales d'une cité bourgeoise longtemps conquérante et dynamique le suggèrent. Pourtant, le schéma que révèlent les données statistiques et qui s'inscrit sur la carte (Fig. 67), apparaît, en gros, semblable à celui de l'émigration "marrakchie" : environ 2 émigrants fassis sur trois se sont installés dans les villes du littoral et tout particulièrement à Casablanca.

Près d'un émigrant fassi sur deux réside dans la capitale économique (au recensement de 1960, la proportion était légèrement plus faible : environ 45 %). L'émigration est, en effet, une tradition ancienne à Fès. Très tôt, les familles bourgeoises de la ville ont envoyé leurs représentants à la conquête de nouveaux marchés dans la plupart des villes du Maroc et au-delà dans les pays étrangers (10); ceux-ci fondèrent des succursales qui entretenirent des relations commerciales et financières étroites avec les "maisons-mères". Mais c'est au cours du vingtième siècle que le mouvement des départs devint très important et déborda des couches sociales aisées. Car si Fès a continué et continue d'entretenir un courant d'émigration bourgeoise vers les villes du littoral, il est apparu un mouvement plus ample et plus populaire, touchant les catégories sociales plus modestes (nombreux artisans et petits boutiquiers) que les nouvelles conditions économiques ont, en premier, frappé. Une importante communauté fassie s'est établie à Casablanca au cours de ce siècle dont la composition socio-professionnelle et sociale complexe peut être source d'équivoques.

Le groupe social minoritaire qui a retenu le plus l'attention est celui de la bourgeoisie mercantile, composée d'habiles hommes d'affaires proches du "makhzen" ou du pouvoir, souvent plus spéculateurs (intermédiaires, commerçants, propriétaires fonciers, spéculation immobilière...) qu'entrepreneurs (faibles investissements dans les domaines de l'industrie). Comprenant très tôt le rôle que devait assumer le port de Casablanca dans le nouveau système économique et d'organisation de l'espace, les "gros marchands" ont créé d'abord succursales, puis transféré à Casablanca le siège social de leur entreprise et ainsi participé de plus en plus activement aux activités commerciales de la cité. Leur puissance économique s'est accrue considérablement depuis l'Indépendance, notamment avec la "marocanisation" progressive des activités du tertiaire. La bourgeoisie fassie instruite a aussi fourni à l'Etat moderne ses classes dirigeantes et par le complexe réseau d'alliances réalisé entre l'Etat, l'administration et le commerce, acquis une place prépondérante qui déborde très largement la ville même et épouse la sphère de domination commerciale et financière

(10) R. Le Tourneau : "Fès, avant le Protectorat".
ouvrage -op-cité-

de la métropole économique qui couvre la totalité de l'espace national.

Peu de points de comparaison entre le poids socio-économique, les genres de vie et les habitudes de consommation de ce groupe social (11) et ceux de la masse des émigrés fassis d'extraction sociale modeste qui participe certes à la formation d'une classe moyenne urbaine, mais qui a assuré entre autres à la ville (avec les émigrants d'autres centres) une fonction artisanale non négligeable et des traditions commerçantes, sinon l'apport de nombreux traits et caractères de vie citadine. Ainsi, les casablancais originaires de Fès se trouvent-ils en plus grand nombre dans les quartiers aux caractères citadins affirmés, notamment au derb des Habôus et dans la nouvelle médina d'une façon générale, aux derbs "Bouchentouf" et "Spagnol" traditionnellement, "Koréa" et "Foqara" plus récemment en particulier, et dans les quartiers d'habitat moderne ouverts aux classes moyennes (quartier du centre de la ville moderne : dans le premier arrondissement de Casablanca sur les 2.720 chefs de ménage nés en milieu urbain, 750 étaient originaires de Fès, quartier du Belvédère). Par contre, la présence de fassis dans les zones d'habitat précaire (de type bidonville) est beaucoup plus rare à l'inverse de l'exemple offert par les gens originaires de Marrakech.

Rabat-Salé est le deuxième centre d'accueil des émigrants d'origine fassie puisqu'elle a pu recevoir environ 15 % des éléments composant ce courant d'émigration. Les raisons de ce choix (comparativement à sa taille Rabat-Salé a reçu autant d'immigrants que Casablanca) sont claires. La fonction politico-administrative dévolue à Rabat, complémentaire de celle économique de Casablanca devait entraîner l'arrivée, puis la participation de la bourgeoisie fassie aux affaires de l'Etat. Ainsi dans le quartier résidentiel de l'Agdal à Rabat- (q. de villas), 700 chefs de ménage marocains musulmans étaient nés en milieu urbain externe (en 1971) et parmi eux, 250 étaient originaires de Fès. Enfin les traditions de vie citadine de Rabat et de Salé, les activités économiques du domaine traditionnel (artisanat et commerce) permettaient une facile intégration des citadins de Fès (ou même de Marrakech). La capitale du Rharb a attiré près

(11) "Les fassis", ce terme tend à désigner de plus en plus dans sa formulation courante, outre la classe dirigeante d'origine fassie proprement dite, d'une façon très générale, la grande bourgeoisie.

de 4 % des émigrants soit une proportion assez importante considérant la taille et la jeunesse de la ville; elle peut témoigner du rôle économique de Kenitra. Par contre, Mohammedia apparaît beaucoup moins attractive, les fassis préférant l'installation à Casablanca même. Ainsi, la chaîne urbaine atlantique du nord-ouest a capté une part considérable de l'émigration fassie (entre 65 et 70 %) à peine inférieure à celle de Marrakech, même si la nature et la composition sociale de deux flux d'émigration sont diverses (l'émigration fassie pouvant être retenue comme plus citadine, sinon plus bourgeoise).

Le troisième centre d'immigration fassie, après Casablanca et Rabat-Salé, est la ville voisine de Meknès (entre 7 et 9 % des émigrés) qui offrait au dynamisme fassi un riche domaine d'expression. En fait, si l'on exclut la ville de Safi et la capitale économique, dans toutes les autres grandes villes, l'immigration fassie est plus importante que ce soit à Oujda (2 à 3 % des émigrants), à Tanger (3 %) où s'est poursuivi un mouvement engagé dès la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, à Tetouane ou même à Marrakech.

Entre 10 et 15 % des émigrants fassis se sont installés dans les moyennes et petites villes marocaines. Leur présence dans tel ou tel centre est fonction de l'activité urbaine dominante et de la distance. Les petits centres d'extraction minière, les petites villes industrielles ont moins attiré les habitants de Fès que les agglomérations commerciales bâties le long d'une route fréquentée ou autour d'un souk actif, ou les centres qui ont conservé une tradition artisanale. C'est évidemment dans la zone d'influence de la ville (Sefrou - Taza) ou dans les zones situées au-delà où les sphères d'action se rencontrent et se disputent que le nombre des fassis est proportionnellement élevé, ainsi que le long des principales routes qui conduisent les émigrants aux portes des villes littorales (ainsi Khemisset - Tiflet - Sidi Slimane). Parmi les petites villes qui ont reçu ou reçoivent un nombre important d'émigrants, s'individualise le petit centre de Sefrou (28.500 habitants en 1971). L'attraction que Sefrou exerce auprès des fassis ne peut se justifier uniquement pour des motifs économiques. Il faut envisager qu'un certain nombre s'installe dans la ville pour y retrouver un contexte psycho-sociologique plus favorable, moins contraignant et moins agressif, une atmosphère de repos et de paix que ne peut plus offrir la cité bourdonnante de Fès et une plus grande facilité de

vie (notamment par une hausse des prix moins rapide). Se rencontrerait ainsi au Maroc une des formes des migrations interurbaines qui caractérise les pays industrialisés très urbanisés et intéresse à la fois, les personnes âgées au moment de la retraite et de plus en plus les familles dont le chef de ménage peut exercer dans les villes moyennes non deshumanisées sa profession et s'y épanouir.

3) Le même processus d'émigration qui caractérise la population des villes de Fès et de Marrakech, se retrouve souvent très amplifié dans les petits centres urbains placés dans les zones d'attraction directe des grands centres modernes et dynamiques, mais intéresse aussi des villes éloignées des centres d'accueil. Deux schémas doivent être distingués.

Pour toutes les agglomérations situées au sud d'une ligne reliant les villes de Mohammedia, Oued Zem, El Ksiba, l'attraction de Casablanca est prépondérante et pour la majorité quasi-exclusive. Les émigrants citadins ont délaissé les centres traditionnels d'accueil pour se diriger directement vers le grand port, sans emprunter de relais migratoire. Plus encore que les migrations d'origine rurale, les zones d'attraction des différentes capitales régionales : Marrakech, Safi et Agadir sont surclassées par celle de Casablanca; les habitants de Tiznit, de Taroudannt, d'Agadir, d'Inezgane même, d'Essaouira se retrouvent en plus grand nombre dans la métropole économique qu'à Agadir ou à Marrakech. L'orientation est d'autant plus affirmée qu'aucun centre très attractif ne vient concurrencer l'influence du "centre primatial". L'exemple des villes de la Chaouïa, des Doukkala est à cet égard très significatif du mouvement d'émigration vers Casablanca. Entre 70 et 95 % des émigrants de ces villes se sont dirigés, et installés à Casablanca : Berrechid (92 % des émigrants), Settât (75 %), Azemmour (84 %) et El Jadida (72 %). Ce mouvement déborde très largement vers les villes du plateau des phosphates et du Tadla : 57 % des émigrants de Khouribga s'installent à Casablanca, 40 % de ceux d'Oued Zem, 36 % de Beni Mellal, et surtout vers le Sud marocain : si 64 % des safiotes se sont dirigés vers Casablanca, 45 % des gens d'Essaouira et 40 % de ceux d'Agadir, près d'un émigrant sur deux de Taroudannt, de Tiznit et même d'Ouarzazate, se retrouve dans la capitale économique. Ainsi dans la partie Sud-Ouest du Maroc, à l'exception de Kasba Tadla dont la population se dirige de préférence vers

Beni Mellal, aucun centre n'échappe à l'attraction prépondérante de Casablanca .

La situation est très différente dans la moitié septentrionale où il existe un réseau de villes relativement dense, villes qui ont pu asseoir plus solidement leur influence sur les centres situés dans leur espace de domination régionale, même si, à l'inverse des migrations rurales, l'attraction des villes du littoral et surtout celle de Casablanca s'y manifeste encore avec vigueur.

Peu de centres subissent une attraction exclusive comparable à celle de Casablanca dans la moitié Sud-Ouest du pays. Seule l'agglomération d'Oujda dans la région du Nord-Est attire la quasi-totalité des émigrants des petits centres locaux de Taourirt (77 %) d'Ahfir (80 %) d'El Afoun et encore la majorité des émigrants de Berkane (52 %), mais son influence ne dépasse point à l'ouest la Moulouya, même si 35 % des émigrants de Nador se sont fixés dans la ville. Partout ailleurs, les citadins qui quittent leur ville d'origine sont partagés entre différents pôles d'attraction placés dans l'espace régional ou très au-delà. Ainsi les populations des villes de la presqu'île tingitane se dispersent-elles entre différents centres dont aucun ne capte la moitié du flux. Les habitants de Ksar-el-Kebir subissent la triple attraction de Larache (23 % des émigrants) de Tanger (18 %) et de Tetouane (17 %), mais 16 % des émigrants se sont installés dans les villes de la chaîne urbaine atlantique. De même ceux d'Asilah sont tiraillés entre Tanger (36 %) et Larache (25 %), à un niveau inférieur Tetouane (15 % des émigrants), ceux de Chechaouene entre Tanger (22 %) et Tetouane (42 %). Enfin les habitants de Larache peuvent hésiter entre Tanger (24 % des émigrants), Ksar-el-Kebir (12 %) et au-delà Kenitra (20 %).

L'éclatement des flux d'émigration entre différents pôles caractérise aussi les centres pourtant placés traditionnellement dans l'orbite économique d'un grand centre régional et appartenant à l'espace de vie de ces émigrants. Ainsi trouve-t-on autant de chefs de ménage nés à Sefrou, à Casablanca qu'à Fès et si 27 % des gens d'Azrou ont émigré à Meknès, 17 % se sont installés à Casablanca. Près du tiers des chefs de

ménage partis d'El Hajeb résident à Meknès, mais Fès et Casablanca en ont reçu chacune 15 %. L'exemple de l'émigration des gens de la ville du pays Jbala : Ouezzane, est caractéristique de l'éclatement géographique des flux; si Rabat-Salé exerce la plus vive attraction recevant près du tiers, Casablanca a vu s'installer 16 % des ouazzenis, Kenitra 7 à 8 % et les villes de Meknès, de Fès et de Tetouane, respectivement 7, 6 et 4 %. Le cas de Khemisset est aussi caractéristique de l'orientation prédominante des courants migratoires vers les villes du littoral atlantique et aussi des difficultés de Rabat-Salé pour affirmer sa prééminence. Si Casablanca ne touche pas ou peu Khemisset, celle-ci subit l'attraction antagoniste de Rabat-Salé (35 % des émigrants installés dans l'agglomération, mais en majorité à Salé) et de Meknès (12 % des émigrants) tandis que Kenitra n'en reçoit que 6 à 7 %.

L'étude des flux d'émigration oppose déjà un espace ouvert à l'influence quasi-exclusive ou prédominante de la métropole économique : les courants migratoires interurbains sont au départ de chaque centre orientés d'abord vers Casablanca, la partie Sud-Ouest du Maroc, et un domaine d'affrontement de différentes attractions urbaines qui favorise l'éclatement des courants d'émigration, témoignant ainsi d'une plus grande vitalité (résistance relative à l'influence littorale) des centres et d'une forte dissymétrie dans l'organisation urbaine.

2-2- LES VILLES D'IMMIGRATION CITADINE ET LES ZONES D'ATTRACTION DES GRANDS CENTRES.

Dans un précédent paragraphe, la place exceptionnelle tenue par les villes de l'axe urbain atlantique a été soulignée : plus de six chefs de ménage sur dix ayant quitté leur ville de naissance se sont installés dans ces centres, soit une proportion beaucoup plus élevée que le poids qu'elles représentent dans le total citadin (quatre sur dix). Elles participent ainsi plus activement encore au drainage des populations urbaines qu'à celui des campagnards.

Marrakech et Fès appartiennent au groupe des dix plus importants foyers d'accueil des populations émigrées d'origine citadine; pourtant elles représentent les deux principaux pôles d'émigration. Leur place

dans la hiérarchie des centres d'accueil est une conséquence de l'effet de masse, étant les troisième et quatrième plus grandes villes du Maroc.

Les centres d'émigration citadine qui nourrissent les flux migratoires interurbains sont-ils aussi des centres d'immigration citadine ? Connaissant grâce au relevé systématique de l'origine géographique des habitants des villes, le nombre des émigrants de chaque centre et celui des immigrants installés à la date du recensement, il est possible d'établir pour chaque agglomération urbaine étudiée le solde migratoire interurbain. Cependant, afin d'éliminer l'effet de taille et de rendre comparables les données calculées pour chaque ville, il a paru préférable de calculer un indice d'intensité migratoire. L'indice retenu simple est la valeur du rapport du nombre des arrivées (d'origine citadine) à celui des départs définitifs. L'indice ayant une valeur supérieure à un, signifie un solde migratoire positif, inférieure à un, un solde négatif.

Pour l'ensemble des villes considérées, les indices sont contenus entre les deux valeurs extrêmes : 8,2 pour Casablanca et 0,1 pour Azemmour et Cuezzane. Le nombre des arrivées est ainsi plus de huit fois supérieur à celui des départs à Casablanca, tandis qu'il est dix fois moins élevé que celui des départs des chefs de ménage nés à Azemmour et à Cuezzane. Les valeurs des divers indices d'intensité migratoire sont suffisamment "disparates" et éloignées de la valeur centrale pour permettre une classification des agglomérations urbaines, inscrite au tableau suivant (Tab. 80).

2-2-1- Inégale attraction des centres : immigration et émigration.

Quatre groupes principaux ont pu être ainsi définis, les villes quelle que soit la taille se dispersent entre ces groupes. Les deux premiers qui rassemblent les agglomérations les plus dynamiques, les plus attractives, représentent environ 40 % du nombre des agglomérations de plus de 10.000 habitants en 1971.

1) Au premier groupe, celui des villes d'expansion économique, aux caractères de modernité affirmés, au moins pour les plus grandes, appartiennent toutes les villes de l'axe urbain atlantique du Nord-Ouest.

Tab.80 : Indice d'intensité migratoire interurbaine, pour différentes villes du Maroc.

: Typologie : fonction : de l'intensité du processus migratoire :	Catégorie des villes en fonction de la taille.			
	Plus de 100.000 h.	de 50.000 à 100.000 h.	de 20.000 à 50.000 h.	moins de 20.000 h.
: <u>Très forte immigration</u> citadine. Le nombre d'arrivées est au moins deux fois plus important que celui des départs. : <u>dynamisme et caractère</u> de modernité des centres	Casablanca (8,2)			
	Kenitra (2,5) Rabat (2,2)	Mohammedia(2,3)	Jerada (3,3) Youssefia (2,7) Fkih-ben-Salah (2,0)	Tiflet (3) Boulimine(2,4) Souk-el-Arba du Rharb (2,0)
: <u>Solde migratoire</u> positif. puissance d'attraction des villes plus modé- rée et caractère de modernité moins af- firmé.	Oujda (1,35) Tanger (1,3) Tetouane (1,1)	Agadir (1,65) Beni Mellal(1,35)	Sidi Slimane (1,65) Khnifra (1,3) Larache (1,2)	Taourirt(1,5) Ifni (1,4)
: <u>Solde migratoire</u> équilibré.		Khouribga		Inezgane
: <u>Solde migratoire</u> négatif (le nombre des arrivées repré- sente 50 à 80 % du nombre des départs) : difficultés et crises de croissance	Meknès (0,8)		Azrou (0,8) Sidi Kacem (0,7) Oued Zem (0,6) Ksar Kbir (0,5)	Ben Slimane(0,7) El Hajeb (0,6) El Gara (0,6) Asilah (0,5) Kasba Tadla (0,5)
: <u>Très forte émigration</u> citadine (les arri- vées entre 10 et 40 % des départs). : <u>Stagnation et crise</u> de l'économie urbaine ("traditionnalisme") ou absence ou faible contenu moderniste des centres.	Safi (0,4) Marrakech(0,2) Fès	Taza (0,25) El Jadida (0,2)	Berkane (0,4) Sefrou (0,4) Khemisset Settat (0,15) Taroudannt (0,15) Essaouira Ouezzane Berrechid	M.I. Zerhoun Boujed (0,2) Ahfir (0,2) Tiznit (0,2) Chechaouen Ben Ahmed(0,15) Azemmour

La valeur de l'indice d'intensité migratoire intercitadine est inscrite en parenthèses.

Ce fait n'a rien d'étonnant et confirme la place exceptionnelle de l'axe dans l'organisation urbaine et spatiale. Apparaît, en effet, une corrélation évidente entre l'importance économique et sociale, déjà précédemment soulignée, et la part captée des migrations interurbaines.

Casablanca, premier foyer d'accueil, possède l'indice d'intensité migratoire le plus élevé, le solde migratoire étant unique. Principal phare migratoire, la métropole apparaît aussi comme l'ultime pôle d'immigration. Les autres centres de l'axe ont un indice d'intensité migratoire comparable : Kenitra (2,5), Rabat-Salé (2,4) et Mohammedia (2,3). Le noyau urbain slaoui se distingue néanmoins, en raison de la fonction de banlieue qu'il assume au sein de l'agglomération. Il est le centre de résidence des classes moyennes (petits fonctionnaires employés dans les administrations de Rabat) qui trouvent de meilleures possibilités de logement et un niveau des prix moins élevé, ainsi que celui des groupes sociaux aux revenus les plus modestes.

Le classement des agglomérations minières de Jerada et de Youssoufia est conforme au dynamisme démographique et aux fonctions économiques qui "détachent" ces centres du contexte régional et en font les appendices internes d'une organisation économique technicienne de niveau supérieur. Leur développement, basé sur la mine, est récent et le "fonds citadin", introduit par les émigrants d'autres villes, plus nombreux que les habitants nés sur place.

La place de Fkih-ben-Salah peut témoigner du dynamisme de la partie centrale de la plaine du Tadla lié au développement du périmètre irrigué qui a fait de cet espace, une des plus riches régions agricoles du Maroc. La ville, petite bourgade avant la seconde guerre mondiale, a connu une vive expansion et attiré de nombreux immigrants, d'autant que l'office de Mise en Valeur Agricole du Tadla a son siège dans la ville et que ses services rayonnent sur l'ensemble du périmètre.

Tiflet, petit centre des Zemmour, Souk-el-Arba, située sur l'axe routier Tanger-Rabat, représentent la catégorie des villes dont le dynamisme est assuré par une fonction commerciale régionale remarquable.

Elles appartiennent, "villes commerciales, à l'existence éphémère" (J.F. Troin) au groupe des très gros souks de la moitié Nord du Maroc (12) et se trouvent à la tête, comme "marché pôle" d'un réseau de souks (13). Ils sont comme marché principal, le lieu de résidence des marchands d'origine citadine (certaines spécialisations) qui commandent la rotation hebdomadaire des marchés du réseau et animent aussi l'activité de chacun.

2) Au second groupe des villes dynamiques, conservant un solde migratoire citadin positif, font partie les grandes villes du Nord du Maroc qui échappent par leur position même, périphérique à l'attraction des villes de l'axe urbain atlantique et surtout de Casablanca. Tanger et Tetouane, en outre, bénéficient de traditions de vie citadine affirmées, propres avec les fonctions économiques dominantes (secteur tertiaire développé), à attirer les habitants d'autres centres, d'autant que les villes moyennes ou petites du nord-ouest qui alimentent les flux d'émigration, connaissent des difficultés de reconversion ou de croissance.

La place des villes moyennes d'Agadir et de Beni Mellal tient à la fois à l'acquisition et à l'affirmation d'un rôle administratif et de services régional et à des circonstances ou à des facteurs d'inspiration commerciale favorables, d'origine régionale pour les deux centres ou même internationale (Agadir, centre de tourisme).

Khnifra et Sidi Slimane sont de très gros marchés hebdomadaires dont le rayonnement est considérable drainant des espaces qui s'étendent très au-delà de leur région propre. Cette activité complétée à Sidi Slimane par l'installation de quelques entreprises industrielles de transformation des produits de l'agriculture, explique encore l'attraction que ces villes exercent sur les citadins d'autres foyers urbains qui y trouvent l'opportunité de bonnes affaires.

Les autres centres, connaissant un indice d'intensité migratoire élevé, ont pu conserver grâce au caractère relatif de modernité

(12) J.F. Troin : "Les Souks Marocains". Tome 1, p.137 -op.cité-

(13) J.F. Troin : "Observations sur les souks de la région d'Azrou et de Khnifra". R.G. Maroc n°3-4 - 1963
(page 115 et suivantes : la notion de réseau).

et au climat citadin qui y règne, une certaine attraction auprès des habitants des petites villes régionales en difficulté (Larache) ou ont reçu grâce à la fonction de garnison, un nombre proportionnellement élevé de citadins acquis à la fonction des armes (Ifni).

Le développement des activités urbaines relevant du circuit supérieur de l'économie, induisant un contexte de modernité, semble donc favorable à l'immigration citadine.

3) Les villes qui ont enregistré, au cours des trente-cinq dernières années, un solde migratoire citadin négatif ne sont pas uniquement les centres qualifiés de "traditionnels", même si ceux-ci sont la majorité. Les facteurs des comportements migratoires des cités ne sont pas uniques, ni simples et relèvent de diverses circonstances souvent complexes et encore mal déchiffrées. Ceci est vrai surtout pour le groupe des centres où le nombre des arrivées représente entre 50 et 80 % du nombre des départs. Une seule ville importante : Meknès, appartient au groupe des villes qui ont pu connaître, après une phase d'expansion liée au développement d'activités modernes (Sidi Kacem, Ben Slimane), des années critiques révélant l'absence d'une masse industrielle aux dimensions et aux structures suffisamment larges et solides pour être entraînantes, et un certain caractère factice de l'économie urbaine (marché lié à la présence d'une minorité riche et à haut niveau de consommation). L'affaiblissement relatif du dynamisme démographique de Meknès (désormais Fès s'accroît au même rythme) traduit les problèmes de développement rencontrés, notamment après le départ d'une forte colonie européenne. Le caractère de "modernité" du centre s'est atténué partiellement, le renforcement du caractère provincial devenant plus conforme aux conditions régionales et locales de son développement, mais assez peu attractif pour les citadins. Les personnes qui ont quitté Meknès, se sont dirigées pour plus des deux tiers vers les villes de l'axe atlantique, les immigrants installés dans la ville venant des villes au caractère "traditionnel" affirmé (Fès, Marrakech, Taza et Moulay Idriss) et des petites villes d'El Hajeb, d'Azrou, de Khnifra et de Sefrou.

Dans les autres villes de moins de 50.000 habitants, à l'effet de taille (les migrants originaires des grands centres pour la plupart, sont peu attirés encore par les centres plus petits) s'ajoutent les problèmes

de l'activité et de l'emploi. Les plus grandes agglomérations offrent de meilleures chances pour trouver un emploi (même de "survie" ou de faible qualification), et pour les plus instruits, de meilleures chances de promotion sociale. D'autre part, ces centres qu'ils soient peu dynamiques (Kasba-Tadla, Asilah, El Hajeb) et ne trouvent les éléments internes capables de vaincre certaines contraintes (Sidi Kacem, Oued Zem) ou qu'ils soient animés par des marchés hebdomadaires actifs et rayonnants (Ksar-el-Kebir, Azrou), n'offrent les services socio-culturels et un contexte citadin attractif. Le mécanisme est particulièrement sensible dans les petites villes placées dans les zones d'influence immédiate d'une grande ville.

4) Le dernier groupe caractérisé par une forte émigration citadine et une très faible attraction auprès des habitants des autres centres, comprend la plupart des villes dites " traditionnelles " dont nous avons souligné déjà la stagnation ou le malaise socio-économique et certaines agglomérations dynamiques (Safi, Berkane, Khemisset) qui vivent repliées sur la région rurale qu'elles contrôlent (Berkane) et ne parviennent à se dégager d'un relatif asservissement aux modes de vie campagnards ou qui sont situées à proximité de centres modernes particulièrement attractifs auprès des citadins de souche (Khemisset).

Plusieurs villes de cette strate ne font point partie des centres d'émigration intense, mais enregistrent pourtant un indice défavorable, notamment Berkane, Ahfir et Tiznit. L'effet de taille et le complexe de ruralité semblent déterminants. Tous les autres centres sont des pôles d'émigration citadine. Le cas de Safi, ville industrielle, située à l'écart des flux migratoires interurbains a été précédemment évoqué, ainsi que celui des villes qui sont placées au centre de régions agricoles modernisées, mais qui demeurent peu attractives pour les populations citadines attirées par les centres économiques modernes du littoral atlantique (Berrechid, Ben Ahmed, Settat).

Quant aux villes "traditionnelles", la valeur de l'indice d'intensité migratoire souligne l'importance du phénomène d'émigration. Elles ont enregistré le déclin sinon la ruine de leur activité de production, pour devenir dans le meilleur des cas un lieu de passage des hommes et des

marchandises. L'industrialisation a été manifestement insuffisante; dans les grands centres de Marrakech et de Fès, elle a été aussi trop tardive (industries textiles, à Fès) et en incorporant une technologie inadaptée aux besoins fondamentaux du marché de consommation, de l'emploi, et aux capitaux disponibles, elle n'a pu être assimilée par les anciennes structures de production. La dégradation du marché de l'emploi a été manifeste, même si l'apparition de nouveaux postes "d'un travail artisanal", lié à de nouveaux types de consommation d'origine industrielle (ex, des pneumatiques et la confection de sandales) a pu éponger une partie des "sans travail". En fait, cet artisanat "multiforme", qui avait moins d'opportunité de se développer dans les villes peu intéressées par les nouvelles formes de production que dans les villes modernes, a pu représenter une structure d'accueil pour les immigrants d'origine rurale ou des plus petits centres.

La dégradation du patrimoine productif et la "tertiarisation" des économies urbaines, dérivées du déclassement des centres au niveau de relais des villes directrices et dominantes de la côte, motivent les départs des citadins et la faiblesse de l'attraction exercée auprès des ruraux et surtout auprès des émigrants d'autres villes.

Conclusion

L'arrivée ou le départ de citadins d'origine externe ou de souche est commun à toutes les villes du Maroc, cependant seuls quelques centres enregistrent un solde migratoire nettement positif et significatif. En effet, les courants migratoires interurbains sont beaucoup plus concentrés géographiquement que les flux d'exode rural. Les centres d'expansion économique étant les principaux pôles d'accueil, les villes de l'axe atlantique en recevant plus de 60 % du total.

Si l'absence d'enquête sur les migrations interurbaines ne permet pas de connaître de façon très pertinente et précise la composition socio-professionnelle, sociale et culturelle des flux, plusieurs critères autorisent une estimation valable du niveau économique et socio-culturel général des populations citadines immigrées. L'analyse des caractères généraux de l'immigration pourra ainsi le préciser et opposer les immigrants

d'origine rurale à ceux d'origine citadine, les immigrants nés dans de grands centres à ceux nés dans de petites villes. Il sera souligné le niveau d'instruction et de formation (professionnelle) sensiblement plus élevé des immigrants d'origine citadine qui se projette à la fois, dans le domaine socio-économique : un plus faible taux de chômage et une plus grande participation aux activités du circuit supérieur de l'économie urbaine, et sur l'espace : un plus faible pourcentage des citadins d'origine externe, dans les quartiers du sous-habitat. Ces quelques remarques révèlent donc ce qui était sous-jacent aux développements précédents, la différence de nature entre les flux d'émigration rurale et les courants interurbains. Celle-ci se manifeste notamment, dans la configuration des aires d'attraction spatiale des centres d'immigration citadine, différente des zones d'influence auprès des ruraux. En effet, si les campagnards peuvent trouver dans les villes régionales les moyens de survie et les opportunités d'échapper aux conditions difficiles sinon misérables qui sont les leurs en milieu rural, les citadins ne rencontreront que dans les centres d'expansion économique ou dans les villes qui participent au pouvoir politique, administratif, les circonstances plus favorables permettant d'exprimer leur ambition et leur dynamisme, d'autant plus qu'ils possèdent une qualification ou une formation de niveau supérieur.

L'aire d'attraction des centres, comme la part qu'ils captent des migrations interurbaines, sera autant sinon plus significative que la zone d'émigration rurale, quant à la place qu'ils assument dans la hiérarchie urbaine et dans l'organisation de l'espace.

2-2-2- Les zones d'attraction citadine.

Afin de mieux préciser l'inégale intensité de l'émigration citadine et l'origine des migrants, l'étude de l'exemple casablançais apparaît comme la plus intéressante, d'autant qu'elle intéresse presque la moitié de la population citadine migrante. La cartographie des mouvements permet de dessiner la zone d'attraction du centre et de la comparer avec d'autres, celle de l'origine géographique des citadins nés à la campagne ou avec celle de l'influence commerciale de la ville.

L'analyse de l'aire d'attraction de Casablanca sera complétée par celles d'autres pôles d'accueil qui présentent certaines similitudes

(Rabat-Salé) et opposée à celles d'autres centres qui ont connu une évolution économique et démo-sociale très différente.

1) La zone d'attraction citadine de la métropole économique.

Les lieux de naissance des chefs de ménage, nés en milieu urbain différent de Casablanca, ont été cartographiés (Fig. 68). Ils dessinent la zone d'attraction de la cité.

La configuration de cette zone est remarquable de l'attrait que la ville exerce auprès des habitants de l'ensemble des villes du territoire national. Elle déborde très largement de l'aire d'attraction des populations rurales qui recouvre la partie sud-ouest du pays. Les populations rurales, appartenant à la moitié septentrionale du Maroc n'ont participé que très modestement à la croissance de la ville (la proportion des casablancais, nés en milieu rural au nord d'une ligne joignant grossièrement Casablanca-Mohammedia au Tafilelt, se place entre 5 et 7 %). Par contre, plus du tiers (environ 35 %) des habitants de Casablanca nés dans une autre agglomération urbaine, viennent des villes de la partie septentrionale. La zone d'attraction "citadine" se calque sur la zone d'influence commerciale.

Dans la partie nord dont les limites ont été schématiquement tracées, la ville de Fès apparaît comme le principal fournisseur de migrants: la moitié en est originaire. Le mouvement d'émigration vers Casablanca est ancien, ayant débuté avec l'émergence du port, mais il a connu une vive accélération au lendemain de la seconde guerre. Le nombre de chefs de ménage passés à Casablanca a été multiplié par six ou sept, depuis 1952, par contre la proportion est demeurée la même (proche de 20 % des chefs de ménage d'origine citadine), soulignant ainsi une aggravation parallèle des autres courants migratoires (14). L'agglomération de Rabat-Salé est le deuxième foyer d'émigration, mais depuis 1952, sa participation a diminué d'un point (5,4 %, en 1952); ceci peut confirmer l'importance croissante du rôle de la capitale au sein de l'espace national. Meknès demeure le troisième centre d'émigration citadine, mais talonne désormais Rabat-Salé, ayant

(14) Pour l'année 1952, nous disposons des estimations d'A. Adam établies pour les 19 principaux centres d'alimentation de l'émigration citadine vers Casablanca. "Casablanca" T.I p.263. Tab. 72.

vu sa part augmenter sensiblement depuis 1952 (3,6 %). Par contre, la participation de Tanger est restée la même (2,3 %) tandis que celle de Tetouane (0,7 %), de Kenitra (0,9 %) comme celle des villes d'Ouezzane(1%), de Larache, de Ksar-el-Kebir s'affirment. Après Tanger, Oujda est le centre qui a fourni une fraction appréciable d'immigrants à Casablanca (2,1 %); sa part a augmenté depuis 1952, celle de Taza, par contre, a diminué. Si les immigrants nés dans d'autres centres viennent en majorité des villes "traditionnelles", les villes modernes qui ne participaient pas ou fort peu aux départs vers Casablanca, fournissent désormais un contingent appréciable. Le même processus se retrouve dans la partie méridionale, mais aggravé.

La capitale traditionnelle du Sud demeure avec Fès, le principal pourvoyeur. Cependant, si le nombre des marrakchis a considérablement augmenté, la proportion qu'ils représentent, a sensiblement diminué passant de 30 % en 1952, selon A. Adam à moins de 20 % en 1971. Le processus enregistré est identique pour les villes "traditionnelles" de la côte; elles demeurent d'importants foyers de départs, mais la proportion qu'elles occupent, s'est rétrécie. El Jadida reste après Marrakech, le deuxième centre d'émigration vers Casablanca, cependant sa part du total est tombée de 11,2 % en 1952 à 7,6 % en 1971.

Azemmour et Essaouira ont été dépassées à la fois par Settat, Safi et même Berrechid; les proportions du total de 9,4 et de 7,6 % sont tombées à 2,9 et 2,8 %. Les facteurs du déclin relatif, quant à la participation aux flux d'émigration citadine vers Casablanca, appartiennent sans aucun doute à l'affaiblissement démographique de ces centres, précédemment constaté, surtout à l'apparition des villes de la Chaouïa et des villes "modernes" en général, comme pôles d'émigration citadine. Le nombre et le pourcentage des safiotes à Casablanca se sont accrus depuis 1952 (+1,5 %), mais ce sont surtout les villes de la Chaouïa placées dans la zone d'attraction la plus intense de Casablanca qui participent activement aux changements d'orientation des flux.

Settat (avec 7,3 % des citadins) et Berrechid (4 %) sont devenus d'importants foyers d'émigration, les premiers du Maroc proportionnellement à leur taille. Les nouvelles fonctions administratives accordées à

Settat - capitale provinciale - n'apparaissent point suffisantes pour freiner à l'avenir ce type d'émigration, si d'autres créations industrielles ou si des transformations au mode de production agricole des plaines, ne sont apportées.

Ben Ahmed (1,2 %) El Gara et Ben Slimane sont intéressées par un phénomène identique. Désormais les villes de la première couronne urbaine de Casablanca, d'El Jadida à Ben Slimane représentent le premier foyer d'alimentation des flux d'émigration citadine. Comparativement les villes du plateau des phosphates : Khouribga (2 %) Oued Zem (1,2 %) et Boujad (0,7 %) et surtout celles du Tadla : Beni Mellal (1 %) Kasba Tadla (0,5 %) et Fkih-ben-Salah (0,1 %) participent assez peu aux courants d'émigration. L'influence casablancaise déborde, enfin, largement ces régions pour atteindre les villes du sud marocain, notamment Taroudannt mieux représentée à Casablanca qu'Agadir (1,6 % contre 1,3 %) Tiznit, Goulimine, Ifni, Ouarzazate et Zagora. Toutes les villes du Maroc ont des représentants à Casablanca, néanmoins la participation demeure encore inégale, selon les régions. Parmi celles qui n'ont envoyé qu'un faible contingent, se détachent le Rharb dont les populations urbaines sont tiraillées entre plusieurs attractions (Kenitra, Rabat-Salé et à l'Est : Meknès), la région du Nord-Est : les petites villes alimentent un courant d'émigration vers Oujda, celle du Nord-Ouest, enfin plus étonnante est la faible participation des villes du Tadla. Les villes qualifiées de "traditionnelles", centres d'émigration déjà anciens, assurent encore la plus grande part, entre 55 et 60 %, tandis que les villes "modernes" donnent une part croissante.

Le fait le plus intéressant est l'élargissement et le renforcement continu de la zone d'influence de Casablanca qui couvre l'ensemble du territoire national. Avant l'Indépendance les villes de l'ex-zone espagnole étaient fort peu représentées, en raison notamment des difficultés liées au franchissement des frontières et des traditions régionalistes persistantes (l'expansion de la ville de Nador, en liaison avec l'émigration temporaire des travailleurs rifains vers les pays européens, en est un témoignage); depuis, les relations économiques et humaines se sont renforcées et les habitants des villes du Nord empruntent désormais les routes les reliant aux villes dynamiques du littoral.

Les courants économiques précèdent et induisent les flux d'émigration citadine. Casablanca est la principale porte du Maroc sur le monde extérieur, l'unique foyer industriel important, sa couverture commerciale et financière s'étend et irrigue l'ensemble du territoire national; il était normal qu'elle élargisse sa zone d'influence humaine, même si, dans la partie septentrionale, plusieurs villes peuvent freiner et limiter l'émigration citadine, en accord avec les efforts entrepris en vue d'entamer un processus d'harmonisation du développement régional.

Or l'analyse du cas de Rabat-Salé vient infirmer l'assertion d'une telle tendance et renforce au contraire, la représentation d'une exagération de la concentration littorale.

2) L'aire d'attraction "citadine" de la capitale : Rabat-Salé.

Selon la même méthode adoptée pour Casablanca, les lieux de naissance des chefs de ménage cartographiés, dessinent l'aire d'influence de la capitale politique (Fig. 69). Plusieurs traits la rapprochent de celle de Casablanca, cependant des points de divergence se rencontrent aussi.

Le premier trait commun aux deux agglomérations, est un domaine d'attraction très large, couvrant l'ensemble du territoire national. Les parties septentrionale et méridionale du Maroc séparées par le Plateau Central, dépression "urbaine" des pays Zaër et Zaïane, participent toutes deux à la formation des populations citadines de Rabat-Salé. Le second trait commun est la part importante occupée par Fès et par Marrakech quant à la formation des flux d'émigration vers la ville : environ 15 % des immigrants viennent de chacun de ces centres.

La partie méridionale assure encore près de 40 % de l'alimentation des flux. Marrakech demeure le premier foyer du Sud, et est représenté dans des proportions voisines de celles de Casablanca. Celle-ci a capté la plus grande part de l'émigration marrakchie, mais elle n'a pu, tant le flot était puissant, endiguer ces courants qui débordent au-delà de sa zone d'influence immédiate. Rabat-Salé apparaît ainsi comme le second terminus migratoire pour les populations méridionales. Le second pôle d'émigration vers la capitale est représenté par Casablanca (8 à 9 % des chefs de ménage). Le solde migratoire est favorable globalement à Casablanca, cependant la part relative de la métropole économique est deux fois

plus importante que celle de Rabat-Salé dans la formation des populations urbaines des deux centres. L'importance du fait politique et administratif, c'est-à-dire de l'Etat, dans son rôle de coordination de l'ensemble des activités de la vie de la nation, apparaît comme le facteur de cette orientation.

Casablanca et Marrakech assurent plus de la moitié des flux d'émigration citadine d'origine méridionale. Les centres traditionnels de la côte ne fournissent qu'un contingent fort réduit : Safi (2,9 %); El Jadda et Azemmour ne sont représentés respectivement que pour 1,9 et 0,4 %, les principaux flux étant captés par Casablanca. Le même mécanisme, mais plus accentué, touche les agglomérations urbaines de la Chaoui'a et au-delà, du plateau des Phosphates et même du Tadla, dont les routes empruntées par les émigrants convergent toutes vers Casablanca (Settat a envoyé à Rabat-Salé onze fois moins de migrants qu'à Casablanca). La faible figuration de ces centres sur la carte est un des traits les plus caractéristiques; la capitale économique règne sans partage sur les contrées méridionales et les plaines atlantiques moyennes.

Dans la région septentrionale, Fès demeure le principal pourvoyeur de migrants, même si la proportion de fassis dans la ville est moins élevée qu'à Casablanca. La conquête commerciale à Casablanca devait aussi s'accompagner de celle des organes décisionnels de l'Etat moderne. Meknès est le second pôle important d'émigration citadine vers Rabat-Salé (plus de 10 % des chefs de ménage). Le nombre des meknassis installés dans la ville en 1971, est sensiblement plus élevé qu'à Casablanca; ce fait est significatif de la vocation de Meknès, ville "makhzeniya" par opposition au caractère bourgeois de sa rivale : ville "hadriya". L'absence d'une bourgeoisie aux longues traditions de négoce, à l'inverse une population plus orientée vers la terre et le service de l'Etat, ayant vécu longtemps dans l'attente des décisions du pouvoir (avant et au cours de la période coloniale, on retrouve ces mêmes tendances. Sont-elles aujourd'hui oubliées ou éloignées ?) explique en partie la place de Meknès. L'émigration des habitants de la petite ville d'Ouezzane représente un flux plus important que celui qui prend naissance dans les plus grandes villes, Tanger et Tetouane, Oujda et Kenitra, pourtant proportionnellement mieux représentées qu'à Casablanca. Le déclin de l'artisanat local et la concurrence

que ce marché rural subit de la part de villes ou de souks mieux placés, expliquent sa forte participation aux flux d'émigration. Malgré une position plus favorable, l'attraction de Rabat-Salé auprès des citadins des villes du Nord-Ouest et du Rharb n'est guère plus sensible relativement que celle de Casablanca. Il est vrai que les villes du Rharb sont des foyers dynamiques et participent fort peu aux courants migratoires interurbains (seule, Sidi Kacem).

Le processus d'attraction des populations des centres situés dans la zone d'influence immédiate de la grande ville peut se retrouver, mais très atténué, auprès des centres de Tiflet et surtout de Khemisset. Si la ville de Khemisset, malgré un dynamisme commercial incontestable, nourrit un flux d'émigration citadine important comparativement à sa taille, ce dernier est tiraillé entre plusieurs influences (Meknès et Kenitra) et ne rappelle l'exclusive casablancaise à l'égard de Settat ou de Berrechid. La fonction de la capitale dans l'espace marocain en est l'explication immédiate.

La carte de la zone d'attraction de Rabat-Salé révèle donc le caractère national de l'émigration vers la capitale, corrélatif à l'affirmation du rôle et du poids de l'Etat moderne dans l'aménagement de l'espace et la coordination des éléments qui composent la vie de la nation, et à sa participation active à la formation de cet axe urbain. Cependant, la configuration de l'aire d'attraction souligne aussi le faible poids relatif de la ville dans le domaine régional. La fonction prépondérante de Rabat nuit dans une certaine mesure à l'affirmation du rôle qu'elle devrait assurer comme centre de collecte et d'animation régionale, pour se consacrer partiellement à la distribution. L'activité marchande et de collecte de Salé est plus affirmée ("marché-pivot pour le bétail" J.F. Troin) et le fait qu'elle soit plus tournée vers la campagne (pays Sehoul et au-delà les Zemmour) justifie aussi que les habitants de Khemisset ou de Tiflet s'y installent en plus grand nombre (deux à trois fois plus nombreux à Salé).

Les mouvements de population enregistrés au sein même de l'espace urbanisé de la capitale ne s'apparentent point aux mouvements migratoires interurbains. Les motivations du mouvement sont de nature différente; elles projettent en réalité sur l'espace la hiérarchisation des fonctions

assumées par les deux noyaux dans la nouvelle organisation économique et sociale. Le nombre de rabis installés à Salé en 1971 est trois fois supérieur à celui des saouis à Rabat et le mouvement de franchissement de l'oued Bou Regreg du Sud vers le Nord a tendance à s'accélérer. Salé, en effet, enfermée dans le rôle de grande banlieue artisanale ou industrielle (nombreux ateliers ou travail à domicile) et résidentielle de Rabat, voit arriver un nombre toujours plus important de chefs de ménage nés à Rabat (Cf. l'importance des mouvements pendulaires) offrant des conditions de vie (logements - coût des produits de consommation courante) plus acceptables.

3) Les espaces d'attraction des villes traditionnelles de Fès et de Marrakech et de l'agglomération tangéroise.

Le choix des agglomérations retenues pour une étude complémentaire de celle des villes de l'axe atlantique se justifie assez facilement. Tanger est le troisième foyer d'accueil des populations d'origine citadine, appartenant à l'espace "périphérique" du nord-ouest, et à la tête, du réseau urbain tingitan. Fès et Marrakech sont les deux principaux pôles d'émigration citadine mais par leur taille, des foyers d'immigration relativement importants. La comparaison de la carte des zones d'attraction citadine des deux villes avec celle de la distribution spatiale des flux d'émigration qu'elles alimentent, est indicative de la situation économique et sociale de chaque centre, de leur place dans l'échelle nationale urbaine.

La carte (Fig. 70) de l'origine géographique des chefs de ménage nés en milieu urbain, montre de prime abord l'étroitesse spatiale des zones d'attraction, "régionalisées" et de faible ampleur comparées à celles de Casablanca et de Rabat-Salé.

L'exemple de Tanger peut être remarquable à la fois, de la polarisation régionale (relative) de l'exode urbain et de la participation particulièrement modeste des villes placées au-delà du quadrilatère du nord-ouest dont les sommets seraient outre Tanger, les centres de Rabat, de Fès et d'Al Hoceima au Nord. L'attraction de Tanger est forte auprès des habitants des villes de la couronne urbaine tingitane qui donnent la moitié des flux d'émigration. Si Tetouane est de loin le premier fournisseur, l'intensité des flux, en rapport avec la taille des centres, est la plus faible; elle est nettement dominée par celles d'Asilah, de Chechaouen, et

se rapproche de celles de Ksar-el-Kebir et de Larache. Vers l'Est, l'attraction tangéroise demeure très vive auprès des citadins d'Al Hoceima, puis diminue très rapidement, étant déjà très secondaire à Nador. La cité de Fès est après Tetouane la ville qui fournit à Tanger le plus grand nombre d'immigrants. En effet, si les villes de l'axe urbain atlantique captent la plus grande part de l'émigration fassie, celle-ci a préservé néanmoins un courant migratoire ancien, sinon traditionnel vers Tanger (déjà évoqué lors de l'étude de l'urbanisation au début du vingtième siècle). Casablanca et Rabat-Salé ont envoyé quelques unités à Tanger, mais le solde migratoire leur est nettement favorable. L'arrivée de quelques marrakchis colore d'une légère teinte méridionale le tableau de l'immigration citadine tangéroise dont le trait dominant demeure l'attraction régionale. Dans une situation périphérique, le dos tourné au Maroc, même si elle demeure une porte d'entrée de plus en plus empruntée, Tanger a vu sa zone d'influence élargie du début du siècle, se réduire très fortement et n'exerce plus une réelle attraction qu'auprès d'un hinterland immédiat étroit et des habitants des villes de la "péninsule" tingitane pour qui elle reste la ville pétrie de traditions citadines et ouverte aux influences modernistes. L'aire d'attraction de Tanger n'est que l'image d'un centre urbain longtemps isolé du reste du Maroc, devenu capitale internationale artificielle qui n'a pas su susciter l'émergence d'activités entraînant propres au développement régional et demeure confinée dans les activités d'un tertiaire hypertrophié (tourisme et transit, deux fonctions favorables à une telle croissance).

Les zones d'attraction citadine de Fès et de Marrakech apparaissent singulièrement étroites et atrophiées. Peut-on parler encore de zones d'influence ou d'attraction, ont-elles une existence réelle ? La carte révèle l'absence de polarisation de l'exode urbain. L'attraction que la ville de Fès exerce auprès des habitants des villes est limitée spatialement. Elle demeure assez vive auprès des gens de Taza qui a envoyé à Fès le plus important contingent d'émigrants et intéresse encore le petit centre de Sefrou. Par contre à l'ouest, Meknès lui tourne le dos et regarde vers la côte; le solde migratoire entre les deux centres étant très favorable à Meknès. Les populations des petits centres d'El Hajeb et d'Azrou émigrent à Meknès de préférence à Fès. Au-delà de cette petite zone, aucun flux important ne subsiste pouvant témoigner d'une influence réelle et prépondérante. La permanence de certaines habitudes héritées de l'histoire encourage certes l'émigration d'une fraction des habitants de Ksar-es-Souk vers Fès, étant placée traditionnellement dans son domaine d'action

commerciale (Fès demeure un grand centre de distribution jusqu'au Tafilet) et de quelques marrakchis. Tous les autres courants sont trop peu importants pour être significatifs. Que la ville par excellence, le grand foyer religieux et intellectuel du Maroc, soit devenue avec Marrakech, ce grand pôle d'émigration citadine nourrissant la croissance des villes côtières sans traditions de vie urbaine et qu'elle ait vu son domaine de domination se réduire aussi nettement et rapidement, tout ceci témoigne de la perte considérable d'influence qu'elle a pu exercer dans les domaines économiques et socio-culturels. Elle n'est plus le modèle citadin de référence même si elle demeure dans la mémoire collective du peuple marocain un objet unique qui renvoie à toute une histoire prestigieuse, à une civilisation urbaine brillante, témoignages à la fois de la grandeur passée et de la dépersonnalisation du temps présent. Que les classes jeunes, que la bourgeoisie de Fès animent aujourd'hui le centre moderne de la ville, consomment des articles d'importation (effet de démonstration, mass-média et modes...) et adoptent des types de comportements modernistes inspirés de "l'Occident", que les mêmes hommes des villes atlantiques acceptent les mêmes modes de consommation et de comportement, mais rêvent de la cité "perdue" (la médina de Fès sera-t-elle transformée en musée ?), tout ceci évoque les phénomènes de dépossession culturelle, de dépendance, présents.

Marrakech, située au cœur d'une vaste région faiblement urbanisée, ne pouvait donner naissance à une zone d'attraction citadine autant en raison de sa position géographique que de la faiblesse de son rayonnement. Ville "blediya", elle n'exerce une réelle influence qu'auprès des populations des petites villes du "dir" atlasique : Amizmiz et Demnate, déclinantes depuis le début du siècle et mal dégagées des contraintes du monde rural. Tous les autres centres régionaux regardent vers la métropole économique et n'envoient que quelques représentants à Marrakech, que ce soient les villes "traditionnelles" de Taroudannt et d'Essaouira ou les centres d'Agadir et du Sud. L'éclatement même des flux d'émigration de très faible ampleur qui partent des villes du littoral, d'Agadir à Rabat-Salé, évoque beaucoup moins une zone d'attraction réelle qu'une distribution répondant au hasard des situations individuelles.

Conclusion

La comparaison des diverses zones d'attraction citadine des quelques grandes villes marocaines aux destins si différents est indicative des disparités économiques et sociales qui les frappent. Les agglomérations du littoral atlantique sont parvenues comme centres dynamiques, moteurs de l'économie moderne, et autant comme foyers de diffusion de nouveaux modes de consommation et de comportement, à élargir leur domaine d'attraction à l'ensemble du territoire national. Tanger exerce une influence régionale sensible auprès des citadins sans doute plus parce qu'elle symbolise la ville avec tous les éléments (troubles) de modernité que son histoire et sa position lui ont accordés que par une croissance économique réelle et rapide. La faiblesse quantitative et spatiale des flux d'émigration citadine vers Fès et Marrakech souligne la modestie de l'attraction des deux centres dépourvus des moyens économiques et socio-culturels des villes "modernes", et leur déclassement.

2-3-LES MIGRATIONS INTERURBAINES ETUDIEES COMME UN DES CRITERES DE DIFFERENCIATION DES POPULATIONS, AU SEIN DE L'ESPACE URBAIN.

Les villes "modernes" et dynamiques sont les plus ouvertes aux flux d'immigration qui viennent renforcer leurs caractères urbains ou leur transmettre une culture citadine. Ces courants dont nous avons précédemment précisé l'orientation et l'ampleur, renforcent-ils les disparités physiques et humaines du tissu urbain ? La réponse à cette interrogation conduit à limiter les recherches aux agglomérations qui ont enregistré les flux d'immigration citadine les plus importants et les plus significatifs. Ces agglomérations qui appartiennent à la catégorie des grandes villes, offrent le spectacle d'espaces urbanisés incohérents et surtout frappés de violents contrastes soulignant les différenciations sociales de plus en plus accusées. Aussi, le critère retenu quant à la classification des populations urbaines est celui de la morphologie des quartiers (types de construction et d'habitat); cinq strates ont été distinguées correspondant à la structure des quartiers généralement retenue : Médinas anciennes et nouvelles, bidonvilles et cités, ville moderne. Le terme de bidonville a été préféré pour cette étude à celui d'habitat sous-intégré beaucoup plus large, car le bidonville est dans les centres

du littoral la forme dominante (mais non exclusive). L'enquête porte sur l'origine géographique des chefs de ménage résidant dans les différents quartiers au recensement de 1971.

2-3-1- Distribution spatiale des immigrants "citadins", selon les quartiers, dans les principaux centres d'accueil.

Les villes de la chaîne urbaine atlantique, de Casablanca à Kenitra, ont capté la majorité des flux d'émigration citadine, c'est donc vers ces centres que s'oriente l'essentiel de nos investigations. Cependant, divers exemples intéressant les agglomérations de Tanger et de Meknès qui sont respectivement les troisième et quatrième foyers d'immigration et les villes moyennes très attractives, seront envisagés. Une trentaine de quartiers appartenant aux différentes strates urbaines et à ces villes ont été retenus et ont permis d'étayer les hypothèses exprimées plus haut.

Les pourcentages varient selon les strates de population de 3,6 % (bidonvilles de Sidi Othman à Casablanca et de Mohammedia) à 45 % (centre moderne de Casablanca, 1er arrondissement). La projection des différentes valeurs tirées de l'enquête, sur un axe horizontal (Fig. 71) souligne nettement la corrélation étroite qui existe entre les proportions de population de culture citadine externe et les types de quartiers. Aux types de construction moderne bénéficiant d'un bon niveau des équipements et de l'affirmation du caractère intégré du quartier, correspondent des pourcentages élevés d'immigrants d'origine citadine. Par contre, l'absence ou le faible niveau des équipements, l'habitat précaire et des conditions générales de vie difficiles entraînent de très faibles pourcentages. Plusieurs cas peuvent être distingués.

Les quartiers d'habitat précaire, refuge des populations parmi les plus pauvres financièrement et les moins riches de traditions citadines, se regroupent très nettement. Les proportions se placent dans une fourchette étroite à l'écart des autres strates; que les bidonvilles appartiennent aux villes de l'axe atlantique ou aux centres de Tanger et de Meknès, le processus est le même : le nombre d'habitants d'origine citadine est très faible, sinon négligeable. Des différences apparaissent cependant, entre les quartiers bidonvillois de la "première génération" mieux organisés (trames sanitaires, par exemple) disposant de quelques équipements

collectifs primaires, dont les populations occupent des situations plus satisfaisantes dans les diverses activités urbaines, et les bidonvilles dont l'apparition et le développement sont plus récents et qui s'apparentent à la catégorie des douars semi-ruraux construits à la périphérie des villes et placés parmi les quartiers les moins intégrés.

Le second groupe est représenté par les cités de "recasement", créées depuis la fin de la seconde guerre mondiale et surtout après l'Indépendance (à Casablanca, Rabat-Salé, Marrakech, Fès et dans des agglomérations moins importantes comme Agadir, Nador...). Nées d'une nouvelle politique de l'Habitat de l'Etat, préoccupé d'offrir aux populations des quartiers sous-intégrés un meilleur cadre de vie, elles regroupent des familles en majorité d'origine rurale et aux revenus modestes. Néanmoins la proportion des citadins y est plus élevée que dans les quartiers d'habitat précaire, soulignant ainsi une meilleure intégration des habitants dans les activités économiques et sociales de l'agglomération. Ne serait-ce que leur accessibilité à des logements plus décentes, mais plus onéreux, interdite aux classes les plus pauvres aux revenus trop insuffisants et trop irréguliers.

Les deux strates : "médina ancienne" et "médina nouvelle" sont confondues sur le graphique, recevant toutes deux un pourcentage élevé d'immigrants "citadins", comparé à celui des médinas des villes d'émigration. Ainsi 3 à 4 % des chefs de ménage qui habitent dans la médina de Fès étaient en 1971 nés dans d'autres centres, contre environ 20 % à Rabat-Salé ou Tanger. L'attraction des médinas est donc forte auprès des populations immigrées, à la fois comme centres de résidence des couches qualifiées globalement de "moyennes" et comme structures d'accueil offrant un cadre et des traditions de vie citadine identiques ou voisins de ceux des villes de départ. C'est aussi dans ces quartiers que les qualifications professionnelles des immigrants (artisans) pourront le mieux s'exprimer, que le contexte sociologique est le plus favorable. Pourtant des différences séparent les strates "médina ancienne" et "médina nouvelle". Dans la première, les citadins de souche représentent un groupe de population très étoffé (entre le tiers et 40 % des chefs de ménage dans les médinas de Rabat, de Salé ou de Tanger) qui a donné à cet espace urbanisé, sa coloration

économique et sociale : artisanat et petit commerce. Dans les nouvelles médinas, le nombre de citoyens de souche est inférieur à celui des immigrants d'autres centres; ce sont ces derniers qui ont marqué les divers quartiers de la médina de leur empreinte, qui leur ont donné leurs caractères de "citadinité" (exemple de l'influence incontestable des immigrants fassis dans divers derbs de la Nouvelle Médina de Casablanca).

C'est dans les quartiers du centre moderne des villes que les proportions des citoyens d'origine externe sont les plus élevées. Elles sont d'autant plus fortes que les quartiers appartiennent au centre de la ville moderne dont les activités dominantes relèvent du secteur supérieur de l'économie urbaine (services et commerces de haut niveau). Une remarquable corrélation apparaît entre le nombre des citoyens d'origine externe et la fonction économique des quartiers. A Casablanca où le processus est le plus complet, la présence des citoyens diminue sensiblement du centre où sont localisés les organismes financiers et commerciaux vers la périphérie industrielle (quartier industriel des Roches noires) où résident les cadres moyens et les employés, les ouvriers qualifiés et de la catégorie d'encadrement. A Rabat, les plus forts contingents d'immigrants citoyens se retrouvent dans les quartiers bien équipés et d'habitat moderne (centre de la ville moderne, quartier de villas type: Agdal); par contre, ils sont moins nombreux dans les quartiers plus "populaires" (petit commerce et artisanat dérivé de l'économie moderne - employés de bureau) comme le quartier de "l'océan".

L'analyse de détail de l'origine géographique des chefs de ménage montre que, si la présence des immigrants d'extraction citadine est d'autant plus dense que l'intégration est avancée, la proportion de ceux originaires de grands centres est aussi la plus forte. Le cas des différents quartiers de Casablanca mérite à ce titre d'être précisé. Dans les bidonvilles, le nombre des immigrants citoyens est faible et le pourcentage de ceux originaires des grandes villes aux traditions et aux caractères citadins affirmés ne représente qu'un tiers de l'effectif. Par contre la population immigrée dans les types d'habitat en cité (Hassania et Jemaa) est originaire pour 45 % des grandes villes (plus de 100.000 h.), celle de la nouvelle médina, de 55 % et dans les quartiers du centre de la ville "moderne", plus des deux-tiers en sont originaires. Si les valeurs sont légèrement

différentes, les rapports sont les mêmes entre les populations des différentes strates à Rabat et à Salé.

La répartition des chefs de ménage au sein de l'espace marocain confirme donc la thèse de la plus grande proportion de citadins d'origine externe dans les quartiers où l'intégration des habitants dans la vie urbaine est la plus avancée, où la culture urbaine est la mieux affirmée. L'installation de ces immigrants par son caractère sélectif, souligne et aggrave les disparités économiques et socio-culturelles des différents quartiers. Normalement les gens originaires d'autres villes s'installent d'abord dans les quartiers déjà les plus étroitement intégrés dans la vie de la cité, négligeant les zones d'habitat précaire. Ce processus n'est pas sans signification quant à la place occupée par chacun d'eux au sein de la trame urbaine et des caractères originaux de l'émigration citadine, comparés à ceux de l'exode rural.

A. Adam avait émis l'hypothèse que les hauts pourcentages de citadins dans plusieurs quartiers de Casablanca (comme l'ancienne médina et plusieurs derbs de la Nouvelle) étaient le fruit d'une immigration citadine plus précoce, précédant les vastes et amples courants d'exode rural. Celle-ci était due en grande partie à une scolarisation qui avait commencé par les villes. Au recensement de 1971, une question concerne le nombre d'années que l'immigré habite la ville. Le sondage a permis, pour différents quartiers de Casablanca représentatifs de l'ensemble des strates urbaines, de comptabiliser les réponses de plus du quart des ménages (soit un sondage au 1/40 ème) (15). Il apparaît qu'en 1971, l'immigration d'origine citadine est plus récente globalement que l'exode rural. Selon les déclarations enregistrées, la moitié des chefs de ménage nés en milieu rural serait arrivée avant 1949, tandis que la moitié de ceux nés en ville (milieu "externe") était installée à Casablanca avant 1954, soit un décalage de cinq années. Même si les réponses sont souvent approximatives, surtout de la part des ruraux, la différence est suffisamment grande pour demeurer significative. La période modale serait pour les ruraux celle correspondant aux

(15) Environ 6.000 fiches pour les seules populations nées hors de Casablanca, chefs de ménage demeurant dans les cités Hassania et Jemaa, la Nouvelle Médina, les bidonvilles de Ben M'Sik et de Sidi Othman et différents quartiers du centre Moderne de la ville.

années difficiles de la fin de la seconde guerre mondiale et de l'expansion économique (1945-1950), pour les citadins, les années qui ont suivi l'Indépendance politique du Maroc (1956-1961). La même enquête réalisée auprès de la population de Kenitra conforte ces résultats. La présence d'un contingent élevé de citadins dans les quartiers (des grandes villes d'immigration) où les caractères de vie citadine sont les mieux assurés, ne peut être expliquée par la chronologie des mouvements migratoires, mais par les caractères des composants des principaux flux d'immigration. Si la distribution inégale, selon les quartiers des citadins d'origine externe, suggère la disparité des chances d'intégration dans la dynamique urbaine entre citadins et ruraux et la disparité des revenus des familles, aucune enquête n'a été réalisée à ce jour, précisant la réalité des situations. Cependant, un critère dont nous avons jugé la valeur discriminante quant à l'adoption de comportements modernistes peut être retenu : le degré d'instruction.

2-3-2- Niveau d'instruction et origine géographique des citadins.

L'exploitation des données du recensement a permis d'estimer le degré d'instruction des populations des grandes villes. Les taux d'alphabétisation ont été calculés pour la plupart des grands centres, selon l'origine géographique simplifiée des citadins; les résultats sont portés sur le tableau suivant (Tab. 81).

Ce tableau suggère plusieurs remarques :

1) Quel que soit le milieu d'origine, le degré d'instruction des hommes est supérieur à celui des femmes. Ce caractère n'est pas original et frappe l'ensemble des pays non industrialisés, notamment les pays du monde islamique (sans que ce caractère soit plus accentué globalement que dans les autres pays sous-développés). Cependant plus remarquable apparaît la distance culturelle qui sépare les populations urbanisées, des populations d'origine rurale.

Les disparités socio-culturelles entre urbains et ruraux reflètent le retard de scolarisation des campagnes, surtout de la scolarisation féminine. Les écarts sont considérables comme le souligne le taux d'alphabétisation plus élevé des femmes immigrées, nées dans les plus grandes agglomérations urbaines que celui des hommes nés en milieu rural. Ils

Tab. 81 : Taux d'alphabétisation des populations urbaines en 1971, selon l'origine géographique.

: lieux de naissance : : Villes de + de 100.000 H	nés en milieu urbain								nés en milieu rural	
	nés sur place en %		nés g. des villes (100.000 h) en 1971		nés autres centres urbains		lieu rural			
	H	F	H	F	H	F	H	F		
: Casablanca	: 53	: 42	: 68,5	: 42	: 63	: 30	: 39	: 7,7	:	:
: Rabat	: 53	: 43	: 75,5	: 50	: 69	: 35,5	: 46	: 13,4	:	:
: Salé	: 46	: 30,4	: 60	: 38	: 59	: 26,2	: 40	: 9,2	:	:
: Marrakech	: 45,3	: 24,8	: 70,5	: 49	: 60	: 43,8	: 37,2	: 7,2	:	:
: Fès	: 51	: 35,4	: 70,2	: 47	: 62,2	: 35,3	: 34,4	: 9,2	:	:
: Meknès	: 52,7	: 36,2	: 71	: 47,2	: 63,5	: 29,4	: 44	: 13,0	:	:
: Safi	: 47	: 35,3	: 65,4	: 51,6	: 63,5	: 41,5	: 29,5	: 6,4	:	:

(Sources : Recensement Général de la population du Maroc, 1971
Données non publiées.)

prennent une plus grande importance encore entre ruraux et citadins du sexe féminin : écarts moyens de 1 à 4. Or les femmes débouchent, en milieu urbain, en plus grand nombre et viennent ainsi accuser les disparités socio-culturelles déjà très franches au sein des populations urbaines.

Les taux d'alphabétisation des populations rurales immigrées sont en moyenne, pour les deux sexes, sensiblement plus élevés que les taux moyens des populations rurales du Maroc (pour la population rurale âgée de 10 ans et plus, ces taux sont de 25 % et de 2 % respectivement, pour les hommes et les femmes). Ces différences soulignent certes la jeunesse des éléments qui composent les flux d'exode rural, mais surtout le fait que ce sont les populations passées par l'école qui émigrent en plus grand nombre. La scolarisation comme facteur d'émigration des populations (rurales et urbaines) sera envisagée plus loin.

Des différences sensibles quant au degré d'instruction des populations rurales immigrées se remarquent entre villes. Ainsi le taux d'alphabétisation des populations rurales installées à Rabat et à Meknès est plus élevé que celui des populations résidant dans les autres centres. Les fonctions de Rabat permettent de comprendre ces différences qui se répètent pour les populations d'extraction citadine; pour Meknès, le fait est

plus trouble, il pose une interrogation concernant la composition sociale des flux d'émigration et les disparités régionales probables quant à la scolarisation.

2) L'école facteur de promotion sociale, les données du tableau soulignent les inégalités d'instruction entre les garçons et les filles, entre les villes et les campagnes, mais aussi entre les villes. Globalement, le niveau de scolarisation des immigrants d'origine citadine est supérieur à celui des habitants de souche et il est plus élevé dans les grandes que dans les plus petites villes. Or les grands centres assurent une part notable de l'alimentation des flux interurbains.

Des nuances, néanmoins, doivent être retenues. Les immigrants d'origine citadine sont dans tous les cas d'un niveau d'instruction supérieur à celui des habitants nés sur place; ceci renforce l'idée d'une plus forte participation des scolarisés aux flux d'émigration, d'une plus grande mobilité. Par contre, pour les femmes, le processus est différent; celles qui sont nées sur place, conservent un taux d'alphabétisation supérieur à celles émigrées des petites ou moyennes villes à l'exception des centres de Salé, de Safi et surtout de Marrakech où la scolarisation est très sensiblement en retard par rapport aux autres villes. Dans les grands centres, l'alphabétisation des populations est plus avancée que dans les petits et évidemment que dans les campagnes.

Des inégalités notables existent entre les villes qu'elles appartiennent au groupe des centres d'émigration ou à celui des villes d'immigration. Les faibles taux de Marrakech, de Fès ou de Safi peuvent s'expliquer, en partie, à la lumière des flux d'émigration citadine qui enlèvent aux villes leurs éléments les plus instruits. Cependant, le faible taux de Salé montre que le phénomène migratoire ne peut justifier à lui seul ces différences; car Salé a enregistré une forte immigration, à la fois d'origine rurale et citadine. Dans ce cas, il semblerait que les immigrants les plus instruits trouvent à Rabat des conditions favorables à leur installation tandis que ceux qui n'ont bénéficié d'une formation scolaire seraient rejetés vers Salé. Mais la différence nette entre Salé et Rabat quant à l'alphabétisation des populations de souche montre l'inégal effort de scolarisation: "Salé, banlieue prolétaire de Rabat".

Ces quelques remarques succinctes permettent de mieux comprendre le processus d'intégration des immigrants dans la ville. Si la scolarisation favorise les départs des zones urbaines ou régionales moins favorisées vers les espaces plus dynamiques, la disparité d'instruction des migrants, donc des chances de promotion sociale, justifie l'inégale distribution des immigrants citadins au sein de la trame urbaine. Plus instruits que les ruraux ou les citadins de souche, ils bénéficient de meilleures possibilités d'intégration économique et sociale qui se reflète dans les choix de leur résidence urbaine.

Ne disposant de données d'enquêtes complémentaires, il est difficile d'estimer quelle est l'importance de ce facteur par rapport aux autres critères; néanmoins, il paraît déterminant. Peut-on affirmer que les solidarités familiales ou géographiques soient fortes entre citadins de même origine alors même qu'ils ont été enracinés très tôt dans un milieu hétérogène ethniquement et socialement, et qu'elles soient plus intenses que celles qui touchent les populations d'origine rurale. Il ne le semble point; l'étude détaillée de la distribution des habitants d'une même origine (urbaine ou rurale) au sein du quartier urbain ne montre aucun regroupement ethnique ou géographique très significatif.

Aucune donnée ne nous informe des disponibilités monétaires et des revenus des immigrants; si l'argent a valeur discriminante quant à l'intégration à la ville, hors le petit groupe des privilégiés, il ne peut jouer ce rôle déterminant auprès de la masse des immigrants.

En réalité, l'instruction facteur de promotion sociale incontestable, est valorisée par l'immigrant d'origine citadine, grâce à la familiarité qu'il entretient déjà avec le mode de vie urbain, à la perception plus vive qu'il possède de l'organisation citadine et surtout grâce à la conquête (relative certes) de son autonomie individuelle qu'il a déjà entreprise dans son milieu d'origine. Or, l'enseignement, cette "machine-outil" selon Tinbergen, est dispensé en priorité aux habitants des villes et ce privilège accentue les inégalités entre milieu urbain et milieu rural, d'autant que dans les campagnes, la dislocation des structures traditionnelles a pu entraîner un abaissement général du niveau culturel. Le clivage est de plus en plus net entre citadins et ruraux qui se situent à des niveaux d'intégration très différents.

Conclusion

L'étude des migrations interurbaines, ainsi esquissée révèle plusieurs aspects de la dynamique de l'organisation urbaine et des disparités croissantes dans l'organisation de l'espace envisagées autant sous l'angle de l'activité économique que sous celui de la vie sociale.

L'étonnante convergence des flux d'émigration citadine vers les villes de l'axe urbain atlantique et en particulier, vers la métropole économique souligne le caractère ponctuel des modernisations successives. La concentration démographique littorale s'accompagne de la concentration spatiale de la richesse et du pouvoir qui attire de nouveaux effectifs d'émigrants et parallèlement de nouvelles activités économiques. Or l'organisation des activités modernes, son environnement, est telle qu'elle ne s'est pas accompagnée d'effets de multiplication et de transmission vers les régions d'amont. Ce mécanisme a engendré l'incohérence économique interne et les désordres spatiaux dont l'ampleur et l'orientation des flux migratoires interurbains sont une des manifestations les plus évidentes.

En effet, l'émigration des populations des grandes villes de l'Intérieur : Fès et Marrakech, vers les villes de l'axe urbain atlantique, les transformations de la hiérarchie urbaine dont le déclassement des villes "traditionnelles" en centres d'émigration, traduit les nouvelles formes de relations et de domination, marquent une inertie profonde, surtout une sélectivité grande quant à la diffusion des modernisations. L'aggravation continue des distances entre les niveaux de développement économique, des distances socio-culturelles entre les populations rurales et les populations urbaines, entre les espaces urbains côtiers et les villes de l'Intérieur, accuse sans doute autant le défaut de croissance et la stagnation des revenus qu'elle n'exprime une condition inévitable de la croissance, sinon du développement.

Ces faits fondamentaux tirés de l'analyse des flux migratoires interurbains permettent d'envisager sous cet angle, le schéma d'organisation spatiale : une zone urbaine industrielle prépondérante plongeant le reste de l'espace économique au rôle d'un ensemble dépendant dont les ressources et les richesses en hommes notamment, sont drainées au seul bénéfice du centre. Le déséquilibre étant structurel, les conditions du marché ne peuvent que l'aggraver encore.

Disparités spatiales engendrées par la puissance acquise au sein de l'espace national par l'axe urbain littoral dont la croissance est, en partie, extravertie. Il ne faut attendre de ce déséquilibre, un processus de développement, la périphérie étant trop déstructurée ou affaiblie pour assurer une démultiplication quelconque du processus de croissance "centrale", dans ce cas littorale. Seule une politique d'aménagement spatial rompant les amarres de la dépendance externe peut espérer mettre fin à ce mécanisme d'asservissement. Peut-on atténuer simplement le phénomène actuel de désinvestissement et d'appauvrissement humain des espaces périphériques sans une politique de promotion des principaux foyers urbains de l'Intérieur marocain, en pôles industriels "autocentrés" ! Peut-on envisager les polarisations régionales des flux d'exode urbain sans un changement de politique ? Peut-on interrompre ces flux d'émigration citadine à sens unique et appauvrissant, sans ce changement ? La réponse est pour nous évidente. L'action politique ne peut se réduire à une action sur les mots, mais s'articule sur les faits.

CHAPITRE 3 - L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CITADINS, NES EN MILIEU RURAL.

Le processus d'urbanisation est un fait relativement récent au Maroc et connaît depuis les deux dernières décennies, une vive accélération et une ampleur inconnue jusque-là, qui ont modifié ses caractères. Aussi la majorité des chefs de ménage est-elle d'origine rurale. Six chefs de ménage sur dix qui résident en ville ont, au cours des années passées, quitté leur région, le douar où ils étaient nés, où ils avaient leurs parents et leurs amis, tout un réseau sécurisant de relations, pour venir s'installer en ville, à la recherche d'un emploi, de revenus d'autres sources et dans l'espoir d'assurer la satisfaction de besoins, non réalisée à la campagne.

La répartition géographique des flux d'exode rural est très inégale selon les régions et selon les agglomérations. L'intensité du processus d'émigration, fonction des multiples facteurs d'ordre économique et social, enregistre des variations régionales importantes. La puissance d'attraction exercée par les villes sur les courants migratoires est aussi irrégulière et inégale. Les dix plus grandes villes du Maroc ont capté près des trois-quart des éléments composant les courants d'exode rural, la métropole économique avec son appendice Mohammedia près du tiers; les seize plus grands centres plus de 80 %. Le classement des principaux pôles d'accueil des populations rurales déracinées correspond sensiblement à celui des villes selon le poids démographique, même si la force d'attraction dépend aussi du dynamisme économique et social de chacun. Deux ruraux sur dix se sont installés dans les villes de petite taille dont le nombre était estimé, en 1971, à cent trente.

D'où viennent les immigrants qui alimentent la croissance démographique des cités ? Ou quelle est la zone d'attraction des différentes villes ? Quels sont les facteurs à l'origine, de la configuration spatiale des aires d'attraction, de l'intensité des flux qui convergent vers la ville d'accueil ? La taille des villes est un élément important, mais le dynamisme, la fonction économique, la place de l'agglomération dans l'organisation urbaine jouent un rôle sans doute aussi déterminant quant à l'extension spatiale de l'aire d'attraction, quant à l'exclusive ou le partage d'influence de la ville sur la région.

La méthode de représentation cartographique des lieux de naissance des chefs de ménage nés en milieu rural permet de déterminer de façon très précise les zones d'attraction des agglomérations marocaines et ainsi d'estimer le poids des différents facteurs. Plusieurs cartes de l'origine géographique des chefs de ménage nés en milieu rural ont été réalisées selon la technique des tirets orientés vers les centres d'accueil correspondants, et représentant un certain nombre d'émigrants placés au lieu de départ. La carte hors texte : 1 représente un travail de simplification et de synthèse des cartes établies successivement pour diverses agglomérations (Casablanca, Rabat-Salé, Kenitra...) et pour plusieurs groupes régionaux : région du Tadla, plaine du Rharb, région d'Oujda notamment. La carte qui reflète la dynamique des mouvements migratoires campagnes-villes, c'est-à-dire la participation inégale des régions à l'alimentation des flux et les différents types d'attraction, permet de préciser les principaux caractères géographiques de l'exode rural au Maroc et les diverses tensions spatiales qui s'y manifestent.

1- LA CARTE DES MIGRATIONS DEFINITIVES DES CAMPAGNARDS VERS LES VILLES.

La carte des migrations définitives des ruraux vers les centres urbains, établie à partir du recensement de 1971 (sondage au 1/10 ème) et qui intéresse les centres de 10.000 habitants et plus, est comparable quant aux résultats à celle établie par D. Noin, à partir du recensement de 1960 et suggère des conclusions sensiblement analogues. Celles-ci seront, ainsi, rapidement évoquées.

1-1- INEGALE PARTICIPATION REGIONALE AUX FLUX D'EMIGRATION.

L'analyse de la carte des migrations définitives montre que toutes les régions du Maroc ne participent pas avec le même ampleur au mouvement d'exode rural. Si la carte ne permet pas d'estimer l'intensité régionale de l'émigration, la relation numérique entre l'émigration et la population n'étant point établie, elle oppose les régions de très forte émigration (accumulation des tirets) correspondant aux plaines atlantiques de l'ouest, aux dépressions préatlasiques et aux pays du nord-ouest, aux zones de faible participation (absolue) aux flux d'exode rural (petit nombre ou faible accumulation des signes), correspondant aux provinces pastorales

du centre et de l'est. Ainsi les grandes régions de départ (appréciation quantitative) épousent les limites des zones de forte densité (carte de densités de population en 1971 HT: 2), soulignant le rapport apparent immédiat entre la densité de population et l'importance du phénomène migratoire. Ceci pose le problème de la pression démographique comme facteur d'évolution sociale mettant en cause l'ordre précédent ancien, et ainsi comme facteur de l'exode rural. L'analyse de détail montre que l'émigration rurale ne répond point, cependant, à un phénomène de déséquilibre purement "mécanique" se produisant au-delà d'un certain seuil, mais qu'elle est un processus plus complexe devant être mis en relation avec d'autres corrélatifs : les systèmes de production et de répartition notamment, et globalement avec les mécanismes successifs de la généralisation des innovations : intégration des structures sociales dans l'ensemble national, pénétration de l'Etat dans les campagnes et monétarisation des échanges.

La carte des migrations définitives permet de retrouver la distribution dissymétrique de la population observée sur les deux versants d'une ligne diagonale nord-est - sud-ouest, joignant Goulimine au sud-ouest à El Afoun au nord-est : le Maroc du Sud et de l'Est couvrant dans ses limites de 1971 plus de la moitié du territoire national et ne faisant vivre qu'un huitième environ de la population rurale.

Cependant plus riche de significations quant aux mouvements de population traduisant les différentes attractions citadines, apparaît la division du Maroc en deux grandes zones distinctes de part et d'autre d'une ligne diagonale nord-est - sud-ouest, reliant Casablanca-Mohammedia au Tafilelt par la ville d'Oued Zem, située à proximité du centre de gravité de la population rurale. Au sud et au nord du Plateau Central caractérisé par de faibles densités et le peu d'intérêt des populations pour l'émigration définitive, deux grands ensembles d'inégale importance s'opposent autant par les variations de l'intensité des processus que par la distribution des flux d'exode rural, marquant la dissymétrie, déjà évoquée de l'organisation urbaine.

1-1-1- Espaces méridionaux et phénomène migratoire.

Au sud de cette ligne, la partie méridionale du Maroc, la population rurale représente 53 % de la population totale (au recensement de 1971),

or le processus d'émigration qui s'y déroule assure près des deux-tiers de l'alimentation des flux d'exode rural enregistrés (environ 64-65 %), soit une intensité d'émigration plus forte que dans la moitié septentrionale du pays. La disposition des signes sur la carte permet de distinguer nettement plusieurs ensembles régionaux d'émigration, ensembles géographiques et humains d'inégale ampleur. Le domaine d'émigration rurale, le plus important, correspond aux basses plaines atlantiques de l'Ouest et au plateau intérieur des phosphates. Du pays Chiadma aux plaines de la Chaouïa, la densité des tirets s'accroît sensiblement tandis qu'elle demeure élevée dans les plateaux des Beni Meskine et Ourdihra qui prolongent vers l'Est, la zone de la plus intense émigration rurale, la région de la Chaouïa. Cet ensemble représente environ 20 % de la population rurale marocaine, mais a assuré plus de 30 % de l'alimentation des flux, au cours des quarante dernières années. Cette distorsion est significative à la fois de l'ampleur et de l'intensité du phénomène : cette zone correspond aux régions du Maroc où l'on émigre le plus et où les indices d'intensité migratoire étaient les plus élevés (1). Le second domaine d'émigration du Maroc méridional, se confond avec les plaines préatlasiques du Haouz, des Srarhna et du Tadla. Tant par le domaine d'expansion spatiale que par l'importance numérique ou l'intensité du processus migratoire, ce domaine apparaît sans comparaison avec le précédent : si ces espaces rassemblent 8 % environ de la population rurale, elles n'ont envoyé vers les villes qu'un effectif d'émigrants équivalent, se plaçant ainsi dans une position moyenne. Comparativement au pays Srarhna et surtout à la partie orientale du Haouz, la région du Tadla apparaît relativement protégée (placée au-dessous de la moyenne nationale quant à l'intensité du processus d'émigration) et doit au développement du périmètre irrigué, dont les répercussions sur les faits de population en général qui sous-entendent les transformations des systèmes de production et des structures sociales, sont évidentes, un relatif équilibre démographique (2).

(1) L'indice d'intensité de l'émigration ou la relation numérique entre la population régionale et les effectifs d'émigrants était de 175 en 1960 pour les plaines de la Chaouïa, de 157 pour le plateau des phosphates, 138 pour les Abda et Doukkala et 121 pour le pays Chiadma. L'indice retenu pour le Maroc rural avait la valeur 100. (Selon D. Noin T.II p.267).

(2) D. Noin : "Répartition de la population et mouvements migratoires dans la plaine du Tadla" R.G.M 1965 n°7 (p.53-69).

Le troisième foyer d'émigration appartient aux espaces méridionaux pré-sahariens ou sahariens et se présente très discontinu d'ouest en est. La première zone qui le compose, couvre la plaine du Souss et la partie centrale de l'Anti-Atlas occidental, le domaine ethno-sociologique fréquemment désigné sous le vocable de "Chleuh". Les zones où l'émigration a été particulièrement sensible, correspondent souvent aux régions de fortes densités pour ces domaines bio-climatiques contraignants, en particulier chez les Aït Souab, les Ammeln, les Irhchene (communes de Tanalt, Anezi, Tleta des Ida Gougmar...). Les autres espaces qui ont connu un intense processus d'émigration se confondent aux grandes vallées du Maroc aride, aux oasis étirées le long des ouedi descendus du Haut-Atlas : l'oued Dra et son affluent l'oued Dadès, l'oued Rheriss et ses affluents, enfin l'oued Zig dont le cours vient accompagner celui du Rheriss dans la plaine du Tafilelt.

Les régions où l'exode rural est moins prononcé (quantitativement) révèlent des densités relativement faibles et correspondent aux zones montagneuses de l'Atlas occidental et surtout oriental (pastorale et de très faible densité), de l'Anti-Atlas (zone Est notamment) et aux plateaux intérieurs des Ahmar et Rehamna. Cette analyse purement descriptive et quantitative des régions d'émigration de la partie méridionale du Maroc, cache une réalité souvent plus complexe et plus nuancée qu'évoqueront les diverses valeurs des indices d'intensité migratoire.

1-1-2- Les régions septentrionales et le processus d'émigration rurale.

Dans la partie septentrionale du Maroc, l'ampleur et l'intensité de la migration rurale sont dans l'ensemble beaucoup plus modérées qu'au sud. Si la région rassemble 47 % de la population rurale totale, sa participation aux mouvements d'émigration vers les villes est plus modeste : autour de 35 %. La distorsion est significative, mais intéresse-t-elle la totalité des régions ? A l'inverse de la partie méridionale, ce sont les zones de très faible émigration qui occupent la majeure partie du territoire. Ce sont les vastes domaines de faible densité des montagnes pastorales du Plateau Central et du Moyen Atlas où l'indice d'intensité d'émigration est, avec celui du Haut Atlas oriental, le plus faible du Maroc (voisin de la valeur 47-48, vers 1960), les pays de la Moulouya et des plateaux de

l'oriental frappés par l'aridité, caractérisés par l'inégale répartition des populations opposant les espaces vides fréquentés par les éleveurs nomades, aux centres de rassemblement d'une population rurale sédentarisée. Plus étonnante que la faible participation des montagnes pastorales aux flux d'exode rural, est le contraste qu'offre la Meseta du Nord-Ouest (pays des Zaërs et des Zaïan) peu active quant à la formation des courants d'émigration rurale, avec les plaines atlantiques de l'Ouest, et au nord, avec les pays prériefains la plaine du Saï's et celle du Rharb.

Deux domaines d'expansion spatiale très inégale sont intéressés par des courants migratoires relativement imposants : la région du nord-est et surtout les pays atlantiques du nord-ouest et le Rif. Plusieurs caractères originaux peuvent être soulignés. :

- la coupure remarquable quant aux comportements à l'égard de l'émigration entre les montagnes pastorales du centre (l'influence des villes de Meknès, de Fès et des plus petits centres ne s'y exerce presque pas et ne les défriche) et les plaines du Saï's, les pays du Prérif où le processus d'émigration touche une fraction importante des populations, même si l'intensité de l'émigration est moins forte que dans les plaines atlantiques.

- l'inégale participation de la montagne rifaine aux courants migratoires définitifs des campagnes vers les villes. Les parties occidentale et surtout orientale de la montagne sont les plus touchées par l'émigration (définitive interne, mais aussi temporaire vers les pays industriels d'Europe), par contre les paysans du haut-pays central demeurent très attachés à leurs douars ou à leurs vallées et émigrent moins (3) même si le processus semble s'aggraver depuis peu, ainsi que ceux des versants méridionaux.

Les principales régions, fournisseurs d'émigrants, se confondent avec les zones de fortes densités de population rurale. Effet de masse, car il n'existe aucune relation immédiate entre la densité de population et le processus d'émigration. Le calcul des indices d'intensité migratoire

(3) G. Maurer : dans "Les paysans du haut Rif Central" a souligné ce fait et intitulé une des parties d'un chapitre consacré à l'étude des populations : "Une montagne qu'on ne quitte guère définitivement" (p.22)
R.G.M. n°14 - 1968 (p.3.70).

établiant la relation numérique montre que les régions d'où l'on émigre le plus, ne sont pas les plus densément peuplées, qu'à des densités voisines correspondent des indices de valeur variable reflétant la diversité des facteurs de départ et la complexité des rapports ou relations existant entre ces facteurs. Ainsi, les plaines atlantiques de l'ouest, notamment la Chaouïa et les Doukkala-Abda qui enregistrent les indices d'émigration les plus élevés, ont des densités inférieures à celles du Prérif, voisines de celles du Tadla ou des Srarhna ou peu supérieures à celles de la plaine du Saï's ou de la montagne rifaine. L'émigration apparaît beaucoup plus liée à la proximité de la métropole économique, aux éléments de transformation qui lui sont attachés, et surtout à la réalité socio-économique des campagnes et aux rapports sociaux qui s'y développent. Les potentialités agronomiques des plaines atlantiques sont infiniment plus grandes, plus prometteuses que celles des plateaux ou des montagnes, mais les plaines ont été pénétrées par les éléments favorables aux mutations socio-économiques eux-mêmes charriés par les modernisations successives, alors que les zones périphériques, montagneuses ont été, en partie, ignorées par elles. La pression démographique est infiniment plus forte dans les montagnes rifaines que dans la Chaouïa, pourtant les indices d'intensité migratoire sont sans comparaison.

Les régions où l'émigration est la plus ample et la plus intense se situent dans la partie méridionale du Maroc, seul le Rif au nord avait un indice supérieur à la moyenne nationale. Elles correspondent aux plaines atlantiques de l'ouest : Chaouïa, Doukkala-Abda et Chiadma et aux plateaux intérieurs : plateaux des phosphates et Ahmar-Rehamna. C'est à proximité de Casablanca que les indices sont les plus élevés. Les plaines du Haouz, du Souss et les régions sahariennes conserveraient des indices supérieurs à la moyenne.

Par contre les régions d'où l'on émigre peu, correspondent aux espaces pastoraux du Maroc Central (Plateau Central - Moyen Atlas et Haut Atlas oriental) où les phénomènes de modernisation ne sont venus détruire un certain équilibre établi entre les ressources et la population. De même, l'émigration serait encore peu intense dans les vastes domaines de l'oriental et des pays de la Moulouya.

1-2- EXODE RURAL ET AIRES D'ATTRACTION DES VILLES.

L'analyse de la distribution des flux éclaire deux faits remarquables : la très grande inégalité spatiale des zones d'attraction des villes selon la place et la fonction qu'elles occupent dans l'organisation de l'espace, et la polarisation plus ou moins affirmée des courants d'émigration ou la combinaison des diverses attractions subies.

1-2-1- Les aires d'attraction démographique des villes.

Les zones d'influence des cités offrent de sérieuses différences quant à leur configuration générale et à leur aire d'expansion géographique prépondérante. Casablanca exerce auprès des campagnards l'attraction la plus puissante et dessine la zone géographique d'attraction la plus étendue. L'influence de la métropole économique est sensible auprès de la plupart des populations de la moitié Sud-Ouest du Maroc, tout particulièrement auprès de celles des plaines atlantiques occidentales et méridionales, du plateau des phosphates. Au-delà, la cité polarise les flux d'émigration de la partie centrale de l'Anti-Atlas et des vallées sahariennes du Dra et du Dadès notamment. Par comparaison, les zones d'attraction des autres centres d'importance apparaissent plus "rétrécies". De notables différences existent entre les centres côtiers et les capitales régionales intérieures.

Les aires d'influence de Marrakech, de Fès et de Meknès, en particulier, sont à prépondérance régionale et ne débordent point les zones de domination commerciale. Elles butent aussi sur des contraintes locales ou régionales. Ainsi les zones de Fès et de Meknès, dissymétriques, s'étendent vers le nord, intéressant les populations des plaines du Rharb, du Saïs ou des pays pré-rifains, mais fort peu au sud, les populations "stables" et pastorales du Plateau Central et du Moyen-Atlas. La zone de Marrakech déborde, au sud, des limites de la plaine du Haouz, mord sur les versants de l'Atlas occidental, mais s'estompe rapidement au nord, sur les plateaux des Rehamna et des Ahmar déjà fortement influencés par Casablanca. Les centres de Tanger et de Tetouane attirent les populations régionales rifaines, mais n'intéressent guère les contrées plus méridionales, du Pré-rif notamment. L'attraction de Safi est forte et exclusive auprès des ruraux des campagnes environnantes, de la partie méridionale

des Abda, mais s'estompe rapidement aussi bien au nord où se manifeste l'attraction casablancaise qu'au sud, où l'influence de la modeste ville d'Essaouira s'affirme.

Par contre, les villes de l'axe urbain atlantique : Kenitra - Rabat-Salé et Mohammedia ont développé des aires d'attraction beaucoup plus étendues, intéressant à la fois pour les deux premières, les régions du Nord-Ouest et les zones méridionales. Elles bénéficient de la puissance casablancaise, moteur économique de l'axe et détiennent, aussi, les moyens propres pour attirer et retenir les populations. Mohammedia, comme banlieue industrielle de Casablanca, a hérité du dynamisme exceptionnel de la métropole et d'une fraction des installations industrielles et portuaires; ceci confère, au centre, une zone d'attraction très vaste, calquée sur celle de Casablanca, à prédominance extra-régionale.

Ce fait permet d'évoquer les inégalités de la diffusion spatiale de l'influence des agglomérations urbaines, en rapport avec la fonction économique prépondérante. Au rôle éminemment régional correspond une attraction régionale peu conquérante et la fonction de marché actif confère à la ville une zone d'attraction très étroite, même si les flux sont intenses et polarisés, comme à Khemisset ou à Berkane. La participation de la ville aux activités du circuit qui détient le pouvoir de macro-organisation de l'espace, entraîne une aire d'influence plus vaste et extra-régionale, même si la population immigrée n'est pas plus importante numériquement. Les exemples de Berkane et de Jerada qui appartiennent toutes deux à la région du nord-est, sont à cet égard démonstratifs et seront analysés plus loin.

Les centres urbains qui ont connu des difficultés d'insertion au sein du circuit moderne et dominant de l'économie, vu leurs activités économiques traditionnelles décliner, leur zone commerciale court-circuiter par d'autres, enregistrent, à travers l'aire d'influence démographique, réduite ou morcelée, ces mécanismes de dégradation. D'autres qui ont connu, au cours des dernières années, une phase d'expansion démographique remarquable, liée au renouveau des activités d'échanges, à la création d'activités nouvelles, voient au contraire leur périmètre d'influence s'élargir et déborder du cadre régional. Ainsi, El Jadida placée dans l'orbite économique de Casablanca, n'exerce plus qu'une attraction limitée auprès des ruraux de la partie nord des Doukkala, tandis que Beni Mellal attire

ceux originaires des zones plus lointaines situées au-delà de la plaine du Tadla, entrant en conflit d'influence avec d'autres centres dans la plaine des Srarhna notamment. Les villes minières et industrielles de Khouribga, de Youssoufia ou de Jerada au nord-est recrutent par leur fonction bien au-delà de leur zone d'influence économique immédiate réduite, étant des kystes au sein du monde rural.

Si l'aire de recrutement est en rapport avec la taille des villes, elle est aussi fonction du rôle économique que détient le centre dans le contexte régional. Les petits centres qui possèdent une forte assise terrienne exercent une vive attraction sur les ruraux des finages culturels immédiats; par contre la faiblesse des relations commerciales locales, l'acquisition d'activités "importées" (mines...) créent les conditions favorables à l'irruption de populations extra-régionales. La signification des différentes zones d'influence est donc complexe, souvent équivoque et peut être beaucoup moins un facteur d'explication qu'un révélateur de situation.

1-2-2- Espace et polarisation des flux d'exode rural.

Le deuxième caractère que la carte révèle est celui de la polarisation plus ou moins sensible des flux. Le phénomène de polarisation est, dans l'ensemble, assez net autour des centres, même si les zones d'influence sont de dimensions très variées. Cependant des différences régionales apparaissent entre des espaces où les courants migratoires sont fortement polarisés, des espaces tiraillés entre différents pôles d'attraction, d'autres enfin où le phénomène régional de polarisation disparaît ou s'atténue au profit d'un processus de domination et de capture plus général.

Au niveau des grands ensembles régionaux s'opposent les régions méridionales dominées par l'influence casablancaise à laquelle un très petit nombre de régions et de ville échappe, aux zones septentrionales où s'affirment plus nettement les influences des pôles régionaux, où se produisent des empiétements, des recoupements d'influence (partie occidentale).

1) Au nord, la polarisation des flux d'émigration rurale autour de la ville de Fès est la plus étendue et la plus intense. Elle est décentrée,

plus développée à l'est qu'à l'ouest, au nord qu'au sud où elle rencontre la dépression démographique du Plateau Central. Fès s'impose sans restriction à la zone orientale du Prérif et à la région sud-rifaine, mord largement sur la zone de Taza, celle-ci étant étouffée par le dynamisme commercial fassi. Taza n'attire de façon prépondérante les campagnards qu'aux abords immédiats de la ville. La zone d'attraction démographique de Fès retrouve ainsi, les caractéristiques spatiales de son rayonnement commercial.

La polarisation des flux paraît plus réduite autour de Meknès; la ville voit son aire d'influence limitée au nord par celle de Fès et ne le dispute guère à sa rivale sinon dans la partie occidentale de la plaine du Saï's (celle-ci étant nettement partagée entre les deux centres). L'aire de recrutement se développe plus activement au nord-ouest, dans la partie orientale du Rharb et le Prérif Central, mais l'attraction n'est plus prépondérante, les émigrants se partageant entre différents centres d'accueil.

La polarisation des courants d'exode rural est moins dense et nette autour des agglomérations du nord-ouest : Tanger et Tetouane. La première n'exerce une attraction prépondérante au sud que jusqu'aux portes d'Asilah, auprès des tribus El Fhas, Amar et Jbel Habid; elle se heurte rapidement au sud-est à l'influence de Tetouane (tribus Ouadras et El Haouz), même si elle parvient à gagner sur la zone d'attraction de celle-ci. La zone d'influence prépondérante de Tetouane se développe au sud et au sud-est de la ville, puis se poursuit plus atténuée dans le Rif Septentrional jusqu'à sa rencontre avec celles de Nador et même d'Oujda (bordure orientale). Au nord-est, en effet, la polarisation des flux est forte autour d'Oujda, mais s'estompe rapidement vers le nord où s'affirme l'agglomération dynamique de Berkane qui draine (et de façon exclusive) les émigrants de son petit bassin urbain, et vers le sud où elle s'interrompt aux monts de Jerada.

Dans toute la partie occidentale de la zone Nord, correspondant à la plaine du Rharb et à la moitié ouest des pays prérifains, une certaine confusion apparaît; les sphères d'influence des centres urbains se chevauchent, l'absence de polarisation des flux répond à des espaces écartelés et disputés entre différentes influences. La polarisation des flux lorsqu'elle est réalisée comme autour de Larache et de Ksar-Kbir,

n'intéresse que la zone d'attraction immédiate des villes. Kenitra dispute la zone des Ameer à Salé, mais ne parvient que dans la partie occidentale du Rharb à polariser les flux d'émigration campagnarde.

Comparée à celle de Casablanca auprès des habitants des plaines de la Chaouïa, l'influence régionale de la capitale politique apparaît singulièrement faible et "rétrécie"; la polarisation des flux est évidente dans la zone nord des Zaërs, plus faible auprès des Zemmour. Cette région, en effet, structurée par un réseau commercial moderne et dense, articulé autour de deux marchés de Khemisset et de Tiflet, manifeste "un réel dynamisme dans l'autonomie" (J.F. Troin) qui se traduit par la polarisation des flux d'émigration autour de Khemisset et même de la petite ville de Tiflet. Ces agglomérations, malgré la proximité de Rabat-Salé, de Meknès et leur situation le long d'un axe routier fréquenté, assurent la concentration des flux d'émigration régionale ce que ne parviennent à réaliser les villes de la région casablancaise dont il est vrai, les moyens de domination (commerciale) sont sans comparaison avec ceux de Rabat-Salé (le pouvoir d'organisation régionale y étant atrophié).

2) Dans la zone méridionale du Maroc, trois faits d'inégale importance caractérisent la dynamique des flux d'exode rural, inscrite sur la carte : la puissance d'attraction de la capitale économique, la polarisation marquée des courants d'émigration autour de la capitale régionale : Marrakech, de la ville de Safi et de quelques centres de plus faible importance (Khouribga et Essaouira) et enfin l'absence de l'effet de polarisation des flux tirillés par de multiples influences : dans la plaine du Souss et ses bordures, dans la dépression du Tadla.

Casablanca exerce une attraction particulièrement puissante sur l'ensemble, à l'exclusion de la plaine du Haouz oriental et de la partie centrale du Haut - Atlas occidental. Elle est prépondérante, les flux d'exode rural y étant nettement polarisés vers la ville, dans la Chaouïa, les Doukkala et la plus grande partie du plateau des Phosphates et au-delà dans la zone centrale de l'Anti-Atlas et dans les vallées du Dra et du Dadès. Dans ces régions, l'attraction des petites villes comme celle des villes moyennes sont nettement surclassées, que ce soit dans la partie septentrionale des Doukkala autour d'El Jadida, ou dans la Chaouïa autour de Settat et des autres centres de Ben Ahmed, d'El Gara ou de Berrechid.

L'influence de Casablanca demeure encore très vive dans les Abda et Chiadma où, pourtant, s'affirme la présence de Safi et d'Essaouira. La polarisation des flux est moins nette autour de Khouribga sinon à l'est et au sud-est de la ville, par contre elle est forte et exclusive autour de Marrakech, notamment dans le Haouz oriental et les contreforts de l'Atlas. La ville de Marrakech a exercé auprès des campagnards une influence prépondérante, cependant la sphère de polarisation des flux paraît singulièrement réduite en rapport avec la masse du pôle. D'ailleurs le dessin de la zone d'attraction prépondérante de Marrakech accuse une violente dissymétrie qui n'est pas sans signification quant au rôle qu'elle assume dans l'animation des espaces ruraux.

Dans les plaines du Tadla et du Souss, aucune attraction prépondérante (d'où la confusion des signes sur la carte) ne s'exerce, l'effet de polarisation disparaît. Ce mécanisme témoigne d'espaces partagés entre plusieurs influences d'intensité variable, c'est-à-dire fortes à proximité des villes les plus importantes et faibles à plus grande distance. Ainsi la région du Tadla est-elle soumise à différentes forces régionales et extra-régionales. Extra-régionales, ce sont les effets de séduction exercés auprès des ruraux par les villes de l'axe atlantique (Casablanca surtout, Rabat-Salé), et dans une moindre mesure les villes de Marrakech et de Khouribga; régionales, ce sont celles des différentes villes du Tadla, notamment les forces concurrentes de Beni Mellal et de Fkih-ben-Salah.

La polarisation des flux par le groupe des cités voisines d'Agadir, d'Inezgane et d'Aït Melloul ne se manifeste que dans la terminaison occidentale de la plaine du Souss. L'accumulation des signes dessine un vaste courant d'émigration vers les villes situées au-delà du Haut-Atlas, notamment vers les centres les plus dynamiques de la côte atlantique : Casablanca, Rabat-Salé et Kenitra, tandis que l'attraction marrakchie, par contraste, se présente très modeste.

Conclusion

L'analyse de la carte des migrations définitives des campagnards vers les villes fait ressortir plusieurs tendances significatives permettant de mieux cerner les forces et les faiblesses de l'organisation régionale et les tensions spatiales qui s'y manifestent. Elle souligne la dissymétrie fondamentale dans l'organisation urbaine, l'opposition entre la moitié Nord

où la densité des centres urbains et la vie régionale plus active expliquent partiellement la plus grande diversité des zones d'attraction, et la partie méridionale dominée par l'influence casablancaise qu'aucune ville ne peut contester : le développement de l'agglomération safiote, des centres régionaux d'Agadir et de Khouribga n'étant pas suffisamment mobilisateur, la ville de Marrakech demeurant un centre d'émigration citadine important.

Afin de mieux préciser les conflits spatiaux, la combinaison des différentes attractions urbaines, les effets de polarisation, les zones de recrutement démographique des villes en rapport avec la taille, la fonction économique dominante et le rôle régional, plusieurs cartes ont été réalisées. Elles concernent certains centres qui détiennent un pouvoir d'animation nationale ou régionale, l'articulation spatiale des diverses attractions émises, des réseaux régionaux.

Par la place exceptionnelle que la ville de Casablanca détient au sein de l'espace marocain, son choix s'imposait d'autant plus qu'elle a fait l'objet de travaux de recherches antérieurs qui permettent d'estimer la permanence ou la mobilité spatiale des courants d'émigration. Ainsi dès 1949-1950, la zone de recrutement de Casablanca était-elle dressée par R. Montagne (4). La carte de Casablanca sera complétée par celle de Mohammedia dont l'aire de recrutement, comme banlieue industrielle, épouse les limites de celle de la métropole et met en évidence le faible rayonnement des centres qui appartiennent à la couronne urbaine de Casablanca (carte des migrations vers les villes de la Chaouïa et des Doukkala).

Les difficultés de développement, d'insertion dans la nouvelle organisation urbaine, rencontrées par les centres historiques de Marrakech et de Fès, les transformations des sociétés urbaines, les mouvements contradictoires de population qu'elles ont enregistrés, sont autant d'éléments qui pouvaient justifier la réalisation de la carte des migrations définitives de chaque centre - celle de Marrakech sera faite. La polarisation des flux régionaux d'émigration rurale apparaît aussi, autour des villes de Safi et d'Essaouira tandis que la carte des phénomènes migratoires

(4) Sous la direction de R. Montagne : "La naissance du Prolétariat marocain".

Cahiers de L'Afrique et de l'Asie - Paris 1951 (PI-16-p.291).

vers les villes du Tadla permet de nuancer les mécanismes de la distribution et de la combinaison des flux entre les villes. Dans la même optique, les cartes intéressant les villes du Rharb et du Nord-Est ont été dressées. Les migrations des campagnards vers les villes du nord-est soulignent les résistances à l'affirmation du rôle de capitale régionale d'Oujda, celles orientées vers les villes du Rharb doivent permettre à la fois, de cartographier l'exagération du processus d'émigration depuis 1960, les luttes d'influence entre les différentes villes, la dimension spatiale des zones d'attraction en rapport avec la taille et le rôle économique détenu par les centres dans l'espace régional.

L'étude de la zone d'attraction de Rabat-Salé et de la distribution des flux au sein de l'espace urbain complète celle de l'influence de la chaîne urbaine atlantique et définit la spécificité de la capitale politique. Ainsi, l'analyse, par la méthode cartographique, des différentes zones d'attraction démographique des villes ou des régions urbaines retenues, doit favoriser une recherche plus fine des principales caractéristiques spatiales de l'exode rural déjà évoquées, de la place détenue par les villes, au sein de l'espace marocain, et une meilleure connaissance de la formation des populations urbaines.

2- ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES IMMIGRANTS RURAUX ET ZONES D'ATTRACTION DES VILLES DE RESIDENCE, EN 1971.

2-1- CASABLANCA, L'AIRE D'ATTRACTION DEMOGRAPHIQUE OU LES ORIGINES DES IMMIGRANTS RURAUX.

Casablanca est la principale collectrice des flux migratoires internes; elle aurait reçu entre 37 et 38 % des flux d'exode rural et des migrations interurbaines, soit, depuis le début du siècle, plus d'un million d'immigrants.

A aucun moment de son histoire, la métropole économique n'a accepté autant de nouveaux immigrants que dans la phase historique actuelle. Pourtant, le fait migratoire ne représente plus le facteur prépondérant de la croissance; il n'a assuré au cours des années 1960-1971 que 45 % de l'augmentation, proportion encore élevée cependant, en rapport avec le poids démographique du centre. Dès lors le nombre des casablancais de souche a tendance à croître sensiblement, même si la plupart des

adultes sont nés en milieu rural, comme le vérifient les données du tableau 82.

Tab. 82 : Lieux de naissance des casablancais (chefs de ménage).

	: nés à Casablanca :	nés autres centres:	nés à la campagne :
: en 1948 (1) :	9,0 %	: 3,0 %	: 87,0 % :
: en 1952 (2) :	6,3 %	: 8,4 %	: 85,3 % :
: en 1962 (3) :	15,0 %	: 12,0 %	: 73,0 % :
: en 1971 (4) :	16,7 %	: 16,9 %	: 66,4 % :

- (1) La population ouvrière de Casablanca. Source : R. Montagne "Naissance du Proletariat Marocain". -op.cité-
 (2) d'après A. ADAM : "Casablanca" Tome I - Origines Ethniques de la population casablancaise. Tab. 73.
 (3) d'après : "Enquête à objectifs multiples". -op.cité-
 (4) "Recensement de 1971 - Sondage 1/10 ème.

La proportion des casablancais de souche a sensiblement augmenté, ainsi que celle des personnes nées en milieu urbain, passant de 15 % à plus du tiers, en vingt ans. Cependant, la plupart des chefs de ménage sont d'extraction rurale, en 1971. Ce fait explique, en partie, l'origine de nombreux traits caractéristiques des comportements sociaux et des mentalités.

Quelle est l'origine géographique des chefs de ménage nés en milieu rural et quelle fut l'évolution de l'aire de recrutement de la ville, depuis la seconde guerre mondiale ?

2-1-1-Origine géographique des chefs de ménage nés en milieu rural.

L'aire d'attraction démographique, ainsi que la déterminent les diverses cartes établies du recensement de 1971, est considérable. Elle couvre la moitié méridionale du Maroc, soit un vaste espace triangulaire dont deux côtés seraient représentés à l'ouest par la côte atlantique et à l'est par une ligne joignant les centres Casablanca-Mohammedia au Tafelalt.

Au Nord du domaine d'influence prépondérante, l'attraction qu'exerce la métropole économique est faible, limitée et sans comparaison avec le pouvoir commercial qu'elle détient. Sept immigrants sur cent viennent des espaces septentrionaux : pays atlantiques du nord-ouest (2,75 % des flux d'immigration rurale), pays méditerranéens du nord-est et de la Moulouya, montagnes du Rif et pastorales (3,75 %). Les populations arrachées à leur milieu d'origine, ont trouvé d'autres pôles d'attraction et d'accueil. Celles des provinces orientales ont rencontré dans les centres d'extraction minière, dans la capitale provinciale, les opportunités d'installation et d'emploi, celles du Rharb s'orientent vers Kenitra ou vers Rabat-Salé, celles du Rharb oriental vers Meknès... Enfin la partie septentrionale du Maroc englobe les régions d'où l'on émigre peu et qui ont préservé un équilibre socio-économique.

Les faibles pourcentages traduisent aussi la pérennité des principales orientations des courants d'émigration (5) et les disparités dans l'organisation des espaces régionaux entre le nord où différents centres régionaux ont su établir des relations étroites avec les campagnes et polarisent à leur profit ces flux, et le sud trop dépendant et ouvert à l'exclusive casablancaise.

Les immigrants installés à Casablanca, viennent surtout des bas-pays atlantiques (environ les trois-quart des arrivées) tandis que les montagnes n'ont envoyé qu'environ 16 % des chefs de ménage et les régions pré-sahariennes 8 %. Comparées aux résultats enregistrés en 1960, ces données récentes traduisent une participation accrue des plaines aux courants d'émigration rurale. Si "tout ce qui émigre vers Casablanca se trouve au sud de Casablanca" (A. Adam), ce sud englobe des portes de la ville aux confins sahariens, diverses régions qui présentent tant du point de vue ethnique que linguistique, social qu'économique, une très grande

(5)A. Adam soulignait déjà qu'en 1960-1961, était annoncée l'arrivée de rifains à Casablanca et qu'il fallait envisager l'amplification du mouvement étant donné le surpeuplement, la pression démographique en ce territoire pauvre. En réalité, l'émigration s'est bien manifestée, mais vers les villes du nord-ouest et surtout vers l'Europe industrielle. Peu de rifains (1 % des immigrants campagnards) sont arrivés à Casablanca, soulignant la spécificité socio-ethnique du groupe et le schéma général d'organisation de l'espace.

diversité de traits dont les effets ne sont point négligeables quant à l'affirmation d'une communauté urbaine originale et quant à la différenciation des quartiers d'habitation.

Un quart environ des immigrants est originaire des montagnes atlasiques et des régions transatlasiques (Tab. 83). La majorité des gens du Sahara vient des ksour de la vallée du Dra ("les draoua") ou des palmeraies du Bani; en fait deux axes principaux d'émigration se détachent nettement : la vallée du Dadès, et la vallée du Dra, d'Agdz à Tagounit en rapport avec les conditions plus aléatoires de l'agriculture irriguée et la forte pression démographique. La carte des migrations des campagnards vers les villes (carte H.T. n°1) a permis de montrer la polarisation des flux par la métropole, l'orientation quasi-exclusive des cultivateurs des palmeraies vers les quartiers d'habitation de la cité, notamment les bidonvilles, celui de Ben M'Sik en particulier. En 1971, 14 % des gens de Ben M'Sik étaient originaires de ces régions, soit un pourcentage encore élevé malgré la baisse constatée depuis 1952 : 21,7 % - et depuis plus récemment, vers d'autres secteurs "en dur", soulignant une meilleure intégration du groupe dans la dynamique urbaine (?).

Les montagnes atlasiques occidentales : Haut-Atlas et Anti-Atlas représentent d'autres pôles d'émigration vers Casablanca. Ces massifs très peuplés, comparativement aux conditions d'un milieu physique contraignant (irrégularité des précipitations dans le Haut-Atlas ou aridité dans l'Anti-Atlas, fortes pentes et reliefs très accidentés) ont alimenté des flux d'émigration puissants, orientés principalement vers les villes du littoral. Des différences assez nettes apparaissent néanmoins entre l'émigration des populations du Haut-Atlas, spatialement plus dispersée intéressant la majeure partie du massif, notamment les bordures septentrionales dominant la plaine du Haouz, densément peuplées : chez les Ourika, les Mesfioua, les Touggana et les Glaoua du nord, et l'émigration des gens de l'Anti-Atlas, plus ramassée et concentrée dans la partie centrale et occidentale. Celle-ci appartient aux espaces les plus peuplés correspondant aux territoires de l'ancienne confédération des Hillalen, des Chtouka de la montagne (Aït Ouadrim, Aït Souab), des Ammeln (région de Tafraout). Ces régions ont connu et connaissent encore une forte accumulation humaine héritée, des aménagements agricoles remarquables que les hommes ont pu réaliser dans un environnement physique défavorable, notamment

la transformation des versants, découpés en terrasses soutenues par des murettes de pierres, et de l'ingéniosité des pratiques culturelles : arboriculture (amandiers), cultures sèches et irriguées (exceptionnelles). Cependant, l'émigration a représenté très tôt un complément indispensable de ressources, le moyen d'échapper aux conditions de vie très difficiles et explique le recul actuel, sinon l'abandon de la culture sèche. Outre l'intensité exceptionnelle du processus d'émigration temporaire puis définitive, dans les régions de Tafraout (chez les Ammeln, les Amanouz, les Ida ou Semlal), chez les Aït Abdallah, les Ida ou Gnidif justifiant qu'elle soit devenue le principal moteur de l'économie régionale, le mouvement des départs qui caractérise les régions de l'Anti-Atlas, offre des traits originaux et exceptionnels, en particulier certaines spécialisations professionnelles des migrants dont la plus connue est la spécialisation commerciale, notamment dans le commerce d'alimentation (6). La réussite économique de ces groupes explique la place remarquable qu'ils détiennent dans l'économie urbaine et par là, leur très inégale répartition au sein de l'espace urbanisé.

La plaine du Souss connaît de fortes densités agricoles en rapport avec les conditions bio-climatiques, qu'explique l'épanouissement d'un complexe de vieille civilisation rurale qui l'apparente aux "paysanneries montagnardes chleuhs". Aussi, comme elles, la dépression du Souss est-elle devenue un pôle d'émigration important qui participe pour une part non négligeable à l'alimentation des flux d'exode rural vers Casablanca.

Les plaines intérieures préatlasiques ont envoyé comme les plateaux intérieurs du Maroc atlantique, un nombre relativement élevé d'immigrants à Casablanca, soit 11,3 % des chefs de ménage. Cependant, cette participation au peuplement du centre est sans comparaison avec celle prépondérante et accrue des bas-pays atlantiques qui ont assuré plus de la moitié de l'alimentation des flux d'exode rural : 57 % des chefs de ménage en 1971, sont originaires des plaines de la Chaouïa, des Doukkala-Abda, des pays Chiadma et Haha.

(6) Cf. les articles ou les développements consacrés à l'émigration commerciale des Chleuhs de l'Anti-Atlas :

D.Noïn : "La population rurale du Maroc". T.2 -op.cité-
"Naissance du Prolétariat marocain". -op.cité-

Alport.E.A : "The Ammeln", dans "The Journal of the Royal
Antrop. Institut. 1964 -Vol.94.

Fleurieu, La Boissière, La Porte de Vaux... Mémoires C.H. E.A.M.

La dépression du Tadla dont les flux d'exode rural se dispersent entre les villes de la région et celles de la chaîne urbaine atlantique, ne participe que très modestement aux courants d'émigration vers Casablanca, sensiblement moins que la plaine des Srarhna dont la majorité des paysans déracinés s'installe à Casablanca, moins que le Haouz dont les courants migratoires sont pourtant polarisés par Marrakech, plus particulièrement dans la partie orientale de la plaine (7).

L'attraction qu'exerce la ville de Casablanca auprès des ruraux se fait sentir sur l'ensemble du plateau des phosphates, mais de façon inégale. Les centres de Khouribga et d'Oued Zem exercent auprès des ruraux du plateau Ourdirha une vive attraction, tandis que les gens des Beni Meskine subissent l'influence exclusive de Casablanca. Ces derniers représentent une fraction notable de la population des bidonvilles de Ben M'Sik et de Sidi Othman. Une distribution aussi dissymétrique caractérise les plateaux intérieurs des Ahmar et des Rehamna. Casablanca attire les gens appartenant aux tribus septentrionales de l'ancienne confédération des Rehamna, ceux des tribus du sud étant séduits par Marrakech; les Ahmar participent peu à l'alimentation des courants d'émigration vers Casablanca, sinon ceux de la zone occidentale et septentrionale. Les plaines atlantiques ont assuré la plus grande part de l'immigration casablancaise. Si les Chiadma et les Abda participent à ce mouvement de convergence, la carte montre l'accumulation des tirets dans les régions des Doukkala et des Chaouïa. Dans ces espaces, l'attraction casablancaise est irrésistible et puissante; les flux d'exode rural sont nettement polarisés par la métropole économique. Les Chaouïa auraient fourni plus du tiers des migrants campagnards, les Doukkala et Abda, assuré une arrivée sur cinq. Ces données illustrent la place exceptionnelle tenue par ces plaines à la fois, principales pourvoyeuses des nouveaux citadins et premières régions d'émigration rurale du Maroc tant par le nombre absolu des paysans ayant

(7) Il faut rappeler que les succès de l'intensification des cultures, liés au développement des périmètres d'irrigation (cultures fourragères, industrielles...), la création d'activités nouvelles et industrielles induites du développement agricole (raffinerie de sucre à Beni Mellal, usines d'égrènage du coton...) ont favorisé un processus d'accumulation régionale de la population : le Tadla devenant une zone d'attraction pour l'émigration rurale, pour les paysans chassés d'autres secteurs d'accroissement de la population rurale du Maroc de 1960 à 1971. Les communes enregistrent des taux très supérieurs au croît naturel (Carte H.T. n°3).

emprunté le chemin des villes que par l'intensité du processus qui s'y déroule. La formation de la population casablancaise est d'abord le fait des plaines et en premier des espaces environnants; la ville ayant été elle-même élevée, puis développée sur le territoire d'une des tribus de la Chaouïa, celle des Médiouna.

L'attraction de Casablanca auprès des campagnards "Chaouïa" apparaît d'autant plus forte que ces plaines sont peu densément peuplées, en comparaison avec les densités élevées des régions voisines pourtant moins bien pourvues tant du point de vue économique que physique. Les conditions naturelles : climatiques et pédologiques de la Chaouïa, étant les plus favorables des bas-pays atlantiques. Ainsi les Doukkala offrent des densités d'occupation du sol agricole sensiblement plus élevées dans un cadre physique plus contraignant (Carte des densités, C.H.T. n°2). Les facteurs de l'évasion des campagnards vers Casablanca échappent donc aux impératifs du milieu physique, mais relèvent des conditions du travail et des spéculations agricoles : les cultures céréalières occupent environ les trois-quart des superficies labourées, cultures peu intensives et fort peu peuplantes, et surtout d'un paysage social très différencié et hiérarchisé : la terre étant dans l'ensemble très mal répartie, les structures agraires étant demeurées aussi "figées dans l'inégalité", après l'Indépendance qu'au cours de la phase coloniale. Si la Chaouïa n'est pas cet espace uniforme, offrant au contraire des variations très sensibles tant au niveau des densités de population (par exemple, entre la zone littorale maraîchère intensive très peuplée et la large bande du Sahel peu peuplée) que des différents types de mise en valeur des sols, il demeure un trait commun à toutes les communes : l'inégale répartition des terres agricoles et la permanence de contrats archaïques d'association. Ces derniers favorisent la pérennité d'un capitalisme de rente, point préoccupé d'accroître la productivité du travail agricole, mais attaché à perfectionner les méthodes de prélèvement sur la population travailleuse exploitée. C'est ce que confirment divers travaux consacrés à l'étude des structures agraires de la Chaouïa qu'ils intéressent une tribu de la région : les Ouled Saïd par exemple (8), différents douars appartenant à plusieurs territoires

(8) Grar Ahmed : "Les structures agraires dans la Chaouïa "les Ouled Saïd".
B.E.S.M n°117 - XXXII - Avril Juin 1970 (p.41-74).

de tribus (9) ou l'ensemble du territoire (10).

L'influence de la métropole est telle que le développement des centres de la Chaouïa et des Doukkala s'en trouve fortement contrarié. Aussi l'attraction qu'ils développent auprès des ruraux des zones périphériques ne s'inscrit point sur la carte des migrations définitives vers Casablanca, celle-ci étant dominatrice jusqu'aux limites mêmes des bourgs.

Les données recueillies et l'échelle de l'étude ne permettent pas d'estimer avec précision les variations locales des flux d'émigration. Cependant, la diversité des comportements démographiques des communes de la Chaouïa entre 1960 et 1971 (Carte H.T n° 3) suggère des nuances régionales peu contestables. Les communes appartenant aux territoires des Ouled Saïd, des Ouled Abbou entre Settat et l'Oum-er-Rbia, des Ouled Hriz et de la Haute-Chaouïa notamment, connaissent une intensité au départ, forte, justifiant un taux d'accroissement inférieur de plus de moitié au croît naturel des populations. Par contre, celles de la frange littorale de Bir Jdid à Mohammedia ont enregistré des taux élevés et supérieurs au croît naturel, ceci en relation à la fois, avec le développement des cultures maraîchères dont les pratiques culturelles favorisent l'emploi d'une main-d'œuvre abondante, le morcellement des propriétés européennes au lendemain de l'Indépendance et aussi, avec la croissance des formes d'urbanisation au-delà du périmètre municipal. Ces facteurs contribuant, ainsi, à fixer et à attirer une population rurale dense. Les différentes observations confirment donc l'extrême diversité des facteurs qui conditionnent les comportements sociaux des campagnards dont l'émigration définitive est un des plus significatifs, même si l'évolution sociale accélérée peut être interprétée selon un modèle plus général.

L'étude de l'origine géographique des casablancais adultes nés en milieu rural a permis, ainsi, de déterminer quelles sont les régions qui contribuent le plus à la formation de la population de la cité, quelle est

(9) Hendrik Van der Kloet : "Inégalités dans les milieux ruraux : possibilités et problèmes de la modernisation agricole au Maroc".

Institut de Recherches des Nations Unies pour le développement social (IRNU) Genève 1975 (pp.180).

(10) R. Fosset : "L'évolution de la propriété en Chaouïa de 1962 à 1969". R.G. Maroc, n°21 - 1972 - p.105-107.

la configuration de l'aire d'attraction démo-géographique de la ville. Celle-ci diffère de sa zone d'influence commerciale et intéresse la moitié sud-ouest du Maroc, conformément à la dissymétrie dans l'organisation urbaine déjà soulignée. Les plaines de la Chaouïa et des Doukkala, principaux pôles de départ, assurent près de la moitié de l'alimentation des flux d'émigration rurale. Cependant, cette étude suggère d'autres questions tout aussi capitales intéressant les phases des modernisations successives dans les campagnes marocaines et les modalités de l'intégration des migrants dans la dynamique urbaine. Aussi deux interrogations doivent nous interpeller. Quelle fut, au cours des dernières années, l'évolution de l'aire de recrutement de Casablanca ? La réponse à cette question sera traitée succinctement, car elle déborde du cadre de notre étude, concernant plus particulièrement l'évolution des structures sociales en milieu rural et leur intégration dans l'ensemble national. Comment s'orientent et se distribuent les différents flux régionaux d'exode rural entre les divers quartiers d'habitation ? L'inégale diffusion des courants migratoires régionaux témoigne de la disparité des niveaux d'intégration, et souligne la diversité des composants des flux d'immigration, tant économique que sociale, en rapport avec la mise en mouvement du mécanisme.

2-1-2- Essai d'interprétation de l'évolution de l'aire d'attraction démographique de Casablanca.

L'étude de l'évolution de l'aire de recrutement de Casablanca rencontre plusieurs difficultés dont la moindre n'est point le défaut d'une table de référence unique, concernant celle d'un découpage régional satisfaisant, pouvant faciliter les comparaisons à différentes phases chronologiques. D'autre part s'y ajoutent les informations partielles qui caractérisent les années antérieures à l'Indépendance.

La première enquête systématique sur la migration, entreprise au Maroc, date des années 1948-1950 : "la naissance du prolétariat marocain" (11). Ce travail fait état du dépouillement de 10.500 fiches environ, intéressant la population ouvrière des principales entreprises industrielles de l'agglomération (12). De plus s'y ajoutant et le complétant,

(11) R. Montagne (sous la direction de) : "Naissance du Prolétariat marocain". Enquête Collective 1948-1950 - Cahier de l'Afrique et de l'Asie - chez Peyronnet - Paris 1951 - 291 p. 61pl.

(12) "Naissance du Prolétariat marocain". p. 176 - Tab. : Origine de la population ouvrière musulmane de Casablanca dans les divers groupes d'habitat. Planches 57 et 58.

Tab. 83 : Origine géographique des chefs de ménage nés en milieu rural et demeurant à Casablanca en 1960 et en 1971.

: Diverses régions du Maroc	: 1960	: 1971	:
: Plaines de la Chaoufa	: 25,5	: 32,8	:
: Plaines des Abda et Doukkala	: 16,9	: 20,0	:
: Pays des Chiadma	: 4,6	: 4,4	:
: Total bas pays atlantiques de l'Ouest	: 47,0	: 57,2	:
: Plateaux Ourdihra et Beni Meskine	: 4,8	: 3,3	:
: Dépression du Tadla	: 1,9	: 1,2	:
: Plateaux des Ahmar et Rehamna	: 4,8	: 3,6	:
: Plaine du Haouz	: 3,3	: 1,7	:
: Pays des Srahrna	: 2,7	: 1,5	:
: Plaine du Souss	: 2,5	: 4,6	:
: Haut-Atlas occidental	: 6,5	: 6,6	:
: Anti-Atlas occidental	: 8,2	: 5,6	:
: Régions Sahariennes	: 11,3	: 7,7	:
: Pays atlantiques du nord-ouest	: 2,8	: 2,7	:
: Massif Rifain	: 1,1	: 0,9	:
: Montagnes pastorales	: 2,7	: 2,9	:

Souces : Recensements de 1960 et de 1971 - Sondages 1/10 ème.

plusieurs études monographiques de quartier furent réalisées, pour la plupart à l'occasion de cette étude (13). Ces recherches offrent, ainsi, une abondante moisson d'informations concernant "les origines ethniques" des populations casablancaises, mais souffrent du défaut de n'être point

(13) Voir notamment, les travaux déjà cités de R. Maneville sur les Carrières Centrales (1949-1950), de H. Berenguier sur le derb Ghallef (1954), de Brassen et A. Adam sur le bidonville de Ben M'Sik (1949-50), d'Adam sur la population de l'ancienne médina de Casablanca (1950-51). Références précises dans les tables bibliographiques.

complètes; ainsi le quartier le plus important de Casablanca : la Nouvelle Médina, n'a fait l'objet d'aucune investigation spécifique, sinon par le biais de l'enquête sur la main-d'œuvre industrielle.

A l'occasion du recensement de 1952, A. Adam a tenté une vaste opération qui devait permettre de connaître le lieu de naissance de tous les chefs de ménage marocains musulmans. Si l'enquête "souffre d'un vice capital": elle n'est ni un recensement puisqu'un certain nombre de quartiers ou d'éléments de quartier sont restés en dehors, ni un sondage, puisqu'elle n'a pas été préparée selon les règles propres à la méthode des sondages. Elle appartient à un genre hybride et peu scientifique qu'on pourrait appeler le "dénombrement incomplet", A. Adam (14), elle est, en outre, difficilement utilisable tant le découpage régional retenu est discutable et infiniment plus pauvre que celui dont il s'inspire.

Le découpage d'A. Adam, retenu de celui de J.P. Trystram adapté en 1953 de la carte établie par R. Montagne (15) comprend onze régions aussi différentes par la taille que par le poids économique, par l'homogénéité de l'une ("sous-région") que l'hétérogénéité de l'autre (agrégat de "sous-régions"). A titre d'exemples, la "région X : ex-zone de Tanger" et la région IV appelée : "plaines atlantiques", comprenant : "Rabat. Banlieue, Zaër, Chaouïa, Chtouka d'Azemmour, Tadla, Ourdirha, Ouled Abdoun, Beni Amir, Beni Moussa, Beni Meskine, Rhamna, Srarhna, Zemrane, Ahmar, Guich de Marrakech, Chichaoua, Ouled Mta, Tamesloht".

Dans ces conditions, le tableau de l'origine géographique de la population adulte de Casablanca aux différentes dates de référence et adapté du découpage proposé ci-dessus, est peu significatif et n'est donné qu'à titre indicatif.

L'hétérogénéité des données recueillies : enquête ouvrière et

(14) A. Adam : "Casablanca" Tome I, livre 2. La population de Casablanca. chap. VI "Les origines ethniques de la population musulmane". (p.257-280).

(15) "Il (J.P. Trystram) s'efforce de grouper les populations qui, de par l'unité de leur habitat géographique, de leur genre de vie et de leurs structures sociologiques ont - ou du moins avaient à cette époque - un comportement à peu près identique dans l'émigration".
A. Adam : "Casablanca". p.258.

Tab. 84 : Origine géographique des casablancais nés en milieu rural (chefs de ménage). Découpage régional inspiré d'A. Adam.

	1948	1952	1960	1971
Régions Sahariennes	6,3 %	11,7 %	11,3 %	7,7 %
Chleuhs de Souss (1)	24,5 %	17,2 %	17,3 %	16,7 %
Chiadma-Abda-Doukkala	15,9 %	23,1 %	21,5 %	24,3 %
Plaines Atlantiques	49,9 %	45,4 %	42,9 %	44,1 %
Moyen-Atlas et Atlas Central	0,7 %	1,3 %	3,1 %	3,1 %
Rharb-Jbala-Ex-zone espagnole et Tanger	1,5 %	1,2 %	2,8 %	2,7 %
Maroc oriental	0,4 %	-	-	0,4 %

(1) Chleuhs du Souss : Haut-Atlas occidental, plaine du Souss et Anti-Atlas.

recensement, ainsi que la division régionale retenue, limitent forcément la valeur des conclusions. Quelques éléments peuvent être, cependant, considérés :

La faible participation des régions septentrionales et des montagnes pastorales à la formation de la population casablancaise est une première caractéristique. En 1948 et 1952, ces zones assurent 2,5 % de l'alimentation des flux d'immigration, en 1960 et 1971, 6 % environ. Ce faible gain souligne la permanence des orientations : les gens du nord du Maroc débouchent en très faible nombre à Casablanca et dans les autres centres des espaces méridionaux, et la dissymétrie de l'organisation spatiale marocaine.

Pour l'ensemble des plaines et plateaux occidentaux et méridionaux ainsi que pour les massifs atlasiques, les résultats obtenus des trois recensements successifs, sont concordants. Ils évoquent la pérennité des situations, comme si, au cours des vingt-cinq années correspondant à la phase maximale d'émigration, l'évolution de la situation des campagnes avait été partout la même. Or l'étude de l'organisation de l'espace : l'accentuation des disparités régionales, la hiérarchisation des espaces

régionaux entre zones modernisées et zones attardées, dément une telle évolution et révèle, au contraire, les phénomènes de discontinuités spatiales, les processus de drainage et les discordances chronologiques d'évolution. Seules les régions sahariennes enregistrent une diminution de leur participation au peuplement de la ville; le déclenchement de l'émigration s'y étant manifesté plus tôt que dans les plaines. Par rapport aux données recueillies lors de l'enquête de 1948-50, apparaîtrait un recul de la présence "Chleuh", tandis que s'affirmerait davantage celle des plaines atlantiques.

Afin de mieux percevoir les phénomènes migratoires dans l'espace et le temps, ce découpage régional a été abandonné pour celui proposé par R. Montagne distinguant seize sous-espaces, regroupés ici en différentes zones permettant une meilleure approche régionale du processus. Les résultats obtenus de l'exploitation des recensements de 1960 et de 1971 ont été adaptés à ce cadre et font l'objet du tableau suivant (Tab. 85).

Tab. 85 : Origine géographique des casablancais adultes, nés en milieu rural, à différentes dates de référence. Découpage régional inspiré de R. Montagne.

	1948	1960	1971
Régions sahariennes	6,3 %	11,3 %	7,7 %
Montagne de l'Anti-Atlas	11,6 %	8,2 %	5,6 %
Haut-Atlas occidental	8,4 %	6,6 %	6,5 %
Plaine du Souss	4,5 %	2,5 %	4,6 %
Dépressions préatlasiques:	11,7 %	8,0 %	4,4 %
dt Tadla	4,6 %	1,9 %	1,2 %
Haouz - Srarhna	7,1 %	6,1 %	3,2 %
Chiadma - Abda - Doukkala	15,9 %	21,5 %	24,3 %
Chaouïa et Pl. intérieurs atlantiques	38,2 %	34,9 %	39,7 %
Pays Atlantiques du Nord-Ouest:	1,4 %	2,8 %	2,7 %
Montagnes Pastorales	0,7 %	3,1 %	3,1 %
Autres régions dont celles du N et N.E	1,3 %	1,1 %	1,4 %

La division régionale du Maroc rural adaptée du découpage de R. Montagne est plus satisfaisante et représentative des principales discontinuités affectant l'espace dans son ensemble et les sociétés mêmes : ruptures contraignantes de nature différente entre les zones de montagne et les régions des plaines agricoles et urbanisées, entre régions d'aménagements ruraux diversifiés, entre zones d'économie de marché généralisé et régions d'économie de subsistance dominante.

Cependant, la confrontation des données recueillies aux différentes dates retenues et les conclusions qu'elle suggère, ne sont pas entièrement acceptables en raison de la faible représentativité de l'enquête de 1948-50, trop spécifique au monde des travailleurs de l'industrie. Aussi ces conclusions ne seront données qu'avec prudence et sous certaines conditions.

La faible participation des régions de la moitié septentrionale du Maroc et des espaces pastoraux est confirmée. Le recensement de 1960 enregistre une légère progression, non vérifiée en 1971.

Dans les régions méridionales, deux évolutions contraires se sont produites : la nette régression de certaines zones et la forte progression d'autres espaces régionaux. Les régions pré-atlasiques : Tadla, Srarhna, Haouz, et les massifs montagneux du Haut-Atlas occidental et de l'Anti-Atlas participent au premier mouvement caractéristique d'une régression. Cette tendance s'est manifestée très tôt (décade cinquante) auprès des populations du Tadla, plus tardivement dans les plaines du Haouz et des Srarhna, et surtout plus nettement dans la première : la proportion des chefs de ménage originaires du Tadla est passée de 4,6 % en 1948 à 1,2 % en 1971. Les conditions du développement régional ayant été différentes, le Tadla appartient aux zones rurales attractives. Une évolution comparable affecte les montagnes atlasiques; l'évolution régressive étant plus modérée et surtout arrêtée, depuis 1960, dans le Haut-Atlas occidental, vigoureuse et continue auprès des populations originaires de l'Anti-Atlas qui ne représentaient plus, en 1971, que 5,6 % des chefs de ménages en milieu rural, contre 8,2 % en 1960 et 11,6 % en 1948.

Inversement, les Bas-pays atlantiques de l'ouest : du pays Chiadma aux plaines des Doukkala, ont vu leur participation au peuplement de la ville s'accroître de façon continue.

Les mouvements contradictoires des populations d'origine saharienne et soussie, ne seront pas évoqués en raison de la fragilité des données recueillies concernant les lieux géographiques de naissance. Il en sera de même pour les Chaouïa et les plateaux intérieurs en raison de l'agrégat de différents espaces.

Quelle est la signification de la participation accrue des plaines atlantiques occidentales au peuplement de Casablanca et la régression des régions préatlasiques et atlasiques ?

Seule une étude spécifique de l'exode rural permettrait de fournir une réponse précise à cette interrogation, faisant appel à la fois, aux circonstances générales de l'évolution de la société rurale, c'est-à-dire les réactions régionales aux diverses modernisations : interventions étatiques et mutations économiques, et les caractères originaux de la société et de l'espace, régionaux. La moindre représentativité des gens originaires des régions atlasiques ou préatlasiques ne signifie pas que le mouvement d'émigration régionale soit stoppé ou même ralenti ou que les courants migratoires s'orientent désormais vers d'autres pôles plus attractifs. Ainsi le nombre de ceux originaires de l'Anti-Atlas devrait être estimé à plus de 15.000 en 1971 (chefs de ménage) et à 12.000 en 1960, alors que la représentativité dans le total serait tombée de 8,2 % à 5,6 %. En réalité, ce fait traduit, plus certainement, la brutale accélération du processus d'expulsion des ruraux des plaines atlantiques vers les villes et d'abord vers Casablanca; l'arrivée massive des gens des plaines atténuée (proportionnellement) l'importance des contingents d'autres régions d'émigration plus ancienne. Il apparaît, ainsi, que le phénomène d'émigration rurale n'est pas uniforme, mais qu'il existe différents "complexes" responsables du déclenchement disharmonique des flux d'émigration régionaux. Cet ensemble de circonstances favorables aux départs ou "complexe d'émigration" représente une adaptation nouvelle des sociétés aux conditions imposées, dépendante des caractères économiques et sociologiques du milieu. A chacune des innovations se déploient ainsi de nouvelles énergies responsables du mouvement.

La modernisation de la grande exploitation agricole traditionnelle conduit à une diminution de la superficie des terres données en "association"; elle peut provoquer, alors, de profonds déséquilibres dans le

système agraire pratiqué ordinairement, dont les premières victimes seront les petits paysans (microfundiaires) et les "khobzataires", ainsi forcés à émigrer. Le tracteur, ce "témoin des modernisations", favorise, ainsi, une rupture des relations sociales anciennes, ce qui accentue encore les processus de hiérarchisation sociale, accuse plus nettement les distances sociales entre propriétaires aisés ou moyens et les petits propriétaires ou paysans sans terre, et aggrave la prolétarianisation et la paupérisation de la majeure partie de la petite paysannerie des plaines. L'exemple de la mécanisation des cultures céréalières conduisant à l'expulsion de la main-d'œuvre a été bien analysé dans la Chaouïa et les Doukkala (16).

Ces remarques permettent de souligner la complexité des processus et la nécessité de travailler sur des documents de base solides, à partir d'un découpage régional plus soigné, plus précis. La réalisation des cartes des migrations définitives des campagnards vers Casablanca à partir des documents des recensements de 1960 et de 1971 offre les meilleures possibilités d'estimer le sens de l'évolution et la réalité des transformations subies. Le tableau 84 révèle l'origine géographique des chefs de ménage, nés en milieu rural et résidant dans la ville, en 1960 et en 1971. La période qui sépare les deux derniers recensements est trop brève pour rendre compte de façon définitive et complète des principales tendances de l'évolution du phénomène migratoire, pourtant il se dégage plusieurs indications significatives venant confirmer certaines remarques émises plus haut et préciser divers comportements régionaux.

Une quinzaine d'années s'est écoulée depuis que le Maroc a retrouvé son indépendance et pourtant en 1971, la présence des populations des régions septentrionales (Rharb - Prérif - Rif...) est demeurée invariable et particulièrement faible. Le plateau central représente toujours cette barrière démo-économique entre Nord et Sud. D'autres régions interviennent aussi peu dans la formation de la population casablancaise, c'est le cas des montagnes pastorales, du pays Chiadma et du Haut-Atlas occidental. Les premières, zones faiblement peuplées,

(16) Hendrik Van der Kloet : "Inégalités dans les milieux ruraux : problèmes de la modernisation agricole au Maroc". -op.cité-

Fosset R. et Noin D. : "Utilisation du sol et population rurale dans les Doukkala". R.G. Maroc n°10 - 1966 - p.7-17.

démographiquement moins dynamiques que les autres massifs montagneux, connaissent un processus d'émigration campagnarde encore peu évolué et lent, même si certains changements récents peuvent augurer d'autres comportements.

Plus significatives apparaissent les tendances contraires affirmées, entre les zones qui voient leur représentativité dans le total diminuer très sensiblement et celles qui sont de plus en plus présentes au sein de la masse populaire casablancaise; celle-ci en acceptant de ce fait, les effets économiques et sociologiques multiples. Aux premières correspondent les régions intérieures et périphériques : plateaux intérieurs, zones préatlasiques, sahariennes et pré-sahariennes, aux secondes les plaines littorales atlantiques : Abda - Doukkala et Chaouïa.

S'il est encore difficile, dans le cadre de cette étude d'apprécier tous les éléments ayant entraîné ces modifications de tendance, plusieurs conclusions (non définitives, sans doute) peuvent être retenues :

Les régions qui ont vu leur représentativité diminuer : zones sahariennes et Anti-Atlas, n'en ont pas moins continué à envoyer des contingents d'émigrants vers Casablanca. L'affaiblissement relatif du rythme des départs est à mettre, ainsi, en rapport avec l'accélération du phénomène d'expulsion des campagnards des plaines atlantiques. Plusieurs facteurs expliquent la moindre participation des zones internes et périphériques : le développement de l'agriculture et des activités économiques qui en découlent, dans certaines régions, le Tadla en particulier; l'affaiblissement démographique relatif en relation avec un processus d'émigration plus ancien, ainsi la partie centrale de l'Anti-Atlas (un tel mouvement est suggéré par la proportion des jeunes de moins de 15 ans très inférieure à la moyenne nationale, enregistrée en 1960 et en 1971), surtout la moindre énergie des divers éléments du complexe d'émigration qui concourent ailleurs à l'accélération de l'évolution de la société rurale et qui limitent, dans ce cas, l'amplification des phénomènes de drainage. D'autres facteurs interviennent aussi : la polarisation des flux d'exode rural des plaines atlantiques par la métropole économique alors que l'émigration d'autres contrées se partage en divers centres. Enfin, il faudrait rappeler un problème technique pouvant éclairer certaines anomalies régionales : les déclarations inexactes ou approximatives des chefs de ménage lors du

recensement de 1971 ont pu induire certaines erreurs de localisation géographique des lieux de naissance : l'opposition entre les comportements de soussis et des gens de l'Anti-Atlas apparaîtrait, dans cette mesure, sensiblement atténuée.

Les plaines littorales atlantiques ont vu leur participation à la formation de la population casablancaise s'accroître régulièrement depuis la seconde guerre mondiale. La période 1960-1971 marque une accentuation du processus, plus rapide dans la Chaouïa (+ 7 %) que dans les Abda-Doukkala (+ 3 %). L'explication de la convergence des paysans arrachés à la terre est évidente tant l'attraction qu'y exerce la ville est unique et puissante : proximité physique d'une masse démographique et économique considérable et dynamisme de l'organisme urbain. Plus complexe en revanche apparaît le mécanisme des départs. En effet, si la présence d'une grande ville parée de tous les attributs de la modernité peut renforcer les motivations au départ, la ville étant "idéalisée" par les jeunes ruraux (17), elle ne peut être responsable de la migration. Point n'est besoin de souligner que la même intensité du phénomène n'est observée à proximité de Rabat-Salé pourtant centre très attractif, que l'éloignement du foyer d'accueil ne provoque mécaniquement une diminution ou un affaiblissement de la puissance d'attraction et donc d'expulsion des campagnards. Les facteurs de départ sont à rechercher au lieu d'origine, dans la situation qui est faite au paysan. Agriculture trop extensive reposant sur la céréaliculture en voie de mécanisation et élevage à faible rendement, peu peuplant, morcellement foncier accru (Doukkala et Haute-Chaouïa) et concentration des terres en quelques mains dans d'autres secteurs, permanence de types de contrats agricoles contribuant à la conservation de techniques trop peu évoluées sinon archaïques pour favoriser l'accumulation et l'application de nouvelles technologies dans les exploitations moyennes et grandes, tous ces termes souvent contradictoires pèsent sur le milieu rural et expliquent que le potentiel agricole ne soit exploité de façon optimale, que l'émigration rurale soit si intense dans des zones où les sols sont parmi les plus riches du Maroc. Plusieurs points seront précisés à titre d'exemple.

(17) Voir notamment P. Pascon et M. Bentahar : "Ce que disent 296 jeunes ruraux". B.E.S. Maroc n°112-113 - Janvier - Juin 1969.
-le village et la ville -

Le faire valoir indirect peut apparaître comme un élément de résistance à la modernisation des exploitations de 5 à 20 hectares qui représentaient dans la Chaouïa, en 1969, 40 % de la superficie agricole et 30 % des propriétés. 63 % des propriétés étant de micro-exploitations de moins de 5 hectares occupant 18 % de la superficie totale (18). Pour un grand nombre de ces exploitations, des parcelles sont prises en location "à part de récolte", or les contrats de métayage ou de fermage, propres à la conservation du système du capitalisme de rente freinent les investissements et nuisent à terme à l'élévation de la productivité. La modification des tenures foncières, les opérations de remembrement doivent si elles sont entreprises assez tôt ralentir par l'amélioration de l'exploitation traditionnelle, l'exode rural, résultante de cette situation de faible rentabilité. Mais inversement, la modernisation des pratiques culturales favorise la réduction des terres soumises au système du métayage ou de la location, et prive ainsi les petits exploitants de leur complément locatif; elle entraîne donc une amélioration probable des rendements agronomiques, mais a des conséquences sociales défavorables, accusant les disparités de revenus entre les groupes. La modernisation est par le manque de capital d'exploitation, par l'obstacle de la parcellisation des exploitations, rendue plus difficile aux paysans pauvres qu'aux plus aisés (19). Il se développe de ce fait une vitesse de diffusion de l'innovation plus grande chez les paysans favorisés et à terme une aggravation des inégalités. La mécanisation accentue le processus de destruction de la société rurale traditionnelle des plaines en mettant fin à diverses pratiques et coutumes communautaires pouvant préserver une paysannerie pauvre. Dans les régions de petites exploitations offrant un contexte social plus homogène et moins inégalitaire, le morcellement croissant, la faible superficie des exploitations et la médiocrité générale des conditions de vie n'ont pas permis la naissance d'un complexe de conditions favorables à l'amélioration du système cultural vers une intensification accrue.

Ainsi les transformations techniques, la modernisation de l'exploitation, comme la persistance de modes d'association ou de systèmes

(18) R. Fosset : "L'évolution de la propriété en Chaouïa de 1962 à 1969".
R.G.M. n°21 - 1972.

(19) Modernisation, c'est-à-dire l'utilisation d'engrais et l'emploi de semences sélectionnées notamment, la mécanisation des actes agricoles : importance majeure du tracteur.

cultureaux traditionnels participent contradictoirement au même mouvement d'expulsion des campagnards vers la ville. Ce mouvement témoigne surtout, tout en l'aggravant, de la remise en cause de l'ordre social longtemps préservé, même si les rapports sociaux demeurent teintés de concepts hiérarchiques anciens. Les principaux facteurs de l'évolution qui se sont manifestés depuis l'Indépendance et surtout au milieu des années soixante, ont été regroupés autour de quatre thèmes principaux par G. Lazarew (20) : les phénomènes idéologiques liés à l'Indépendance, la pénétration de l'Etat dans les campagnes, les problèmes liés à la croissance démographique et la monétarisation des campagnes.

C'est dans les plaines atlantiques et d'abord dans l'arrière pays de Casablanca que l'évolution de la société rurale dont les principaux facteurs et mécanismes viennent d'être très rapidement esquissés, a été la plus forte et la plus avancée. L'exode rural qui s'y est manifesté avec le plus d'ampleur, témoigne de la remise en cause de l'ordre social et l'aggrave.

La participation accrue des plaines à la formation du peuplement casablançais est le caractère principal de l'évolution spatiale de l'aire démographique d'influence du centre. Si ce processus peut témoigner de l'emprise d'un organisme urbain qui multiplie les références à la civilisation industrielle, sur les communautés rurales, il évoque surtout l'inégale diffusion régionale des mécanismes de l'innovation et de leur complexité. L'étude de l'origine géographique des ruraux installés à Casablanca, à différentes dates, montre que le déclenchement de l'émigration ne s'est point produit simultanément dans l'ensemble des régions intéressées. L'arrivée en milieu urbain des immigrants correspond, ainsi, à différentes phases du développement et de l'expansion de l'économie urbaine et cette diachronie permet de mieux comprendre les disparités de l'intégration économique et sociale des groupes régionaux d'immigrants que l'inégale distribution des ruraux entre les différents quartiers de la ville peut illustrer schématiquement.

(20) Grigori Lazarew : "Changement social et développement dans les campagnes marocaines".

B.E.S.M. n°109 Avril-Juin 1968 (p.19-33).

L'irruption massive des gens originaires des plaines de la Chaouïa, des Doukkala-Abda, n'efface point, cependant, la participation d'autres régions intérieures et méridionales. L'aire de rayonnement de Casablanca demeure très étendue, couvrant la moitié sud du Maroc.

2-1-3- Distribution des flux d'immigration rurale, entre les différents quartiers de Casablanca (Cartes H.T. n°4-5 et 6).

Il n'est pas dans notre propos d'étudier de façon exhaustive la diffusion des principaux groupes régionaux d'immigrants au sein de l'espace urbanisé, mais d'illustrer par quelques exemples révélateurs, leur inégale distribution et partant l'inégale intégration des hommes et des femmes dans la dynamique urbaine.

Casablanca est devenue en développant et en diversifiant ses activités, un organisme urbain complexe, présentant une grande hétérogénéité du tissu urbain. Plusieurs quartiers de la ville ont été retenus, participant aux principaux types d'habitat. Si l'on peut distinguer, selon la nature du logement, entre quartier de villas, collectifs modernes, collectifs traditionnels, lotissements, médinas et bidonvilles (21), il a été jugé préférable d'adopter une classification plus fonctionnelle opposant les quartiers du centre à ceux de la périphérie, les zones de forte intégration aux zones de "marginalité", sans retenir les données démographiques globales correspondantes. Ainsi huit secteurs ont été retenus adoptant ce schéma évolutif (Fig. 71-2).

Les deux premières appartiennent à la partie centrale de la ville "moderne" : quartier d'affaires et zone de résidence. La strate "centre" proprement dite (Arrondissement 1 - Districts 64 à 175) correspond, à l'est du parc de la Ligue Arabe, à la ville des années vingt, à la

(21) "Enquête de la société "Transroutes" de 1975, réalisée à propos des études de circulation à Casablanca. La distribution adoptée, de la population de Casablanca entre les principaux types d'habitat, serait la suivante : villas (11 % de la population totale), collectifs modernes (12 %), collectifs traditionnels (19 %), lotissements (42 %), médina (8 %) et bidonvilles (7 %). Ces chiffres sont contestables, notamment celui concernant la population bidonvilloise. Ce dernier signifie une diminution exceptionnelle du nombre des habitants vivant en bidonville, passant de 175.000 personnes en 1971 à 130.000 personnes en 1975. La réalité infirme une telle évolution.

ville de Prost (22). Le type de construction prédominant est celui d'immeubles de quatre étages dont les rez-de-chaussée et les premiers étages sont, aujourd'hui, réservés aux commerces et services. La population qui réside dans ce secteur, malgré une "marocanisation" du tertiaire, tardive et postérieure à la date du recensement, demeurait en 1971 encore très composite même si la population "marocaine musulmane" avait nettement augmenté depuis 1960 : les étrangers, européens pour la plupart, représentaient 41 % de la population du secteur, les israélites marocains 14 % et les "marocains" 45 %, contre 11 % en 1960 (23). Les phénomènes de ségrégation n'ont pas totalement disparu, pourtant les populations étaient relativement mélangées.

Au-delà du centre proprement dit, la fonction commerciale et des services décline rapidement pour faire place aux immeubles "collectifs modernes" de type "résidentiel". Le second secteur : quartier du Belvédère (zone de la gare) appartient, à l'est de la ville moderne, à ce type d'habitat : immeubles de faible hauteur, construits avant la seconde guerre mondiale. La population marocaine musulmane adulte représentait, en 1971, les trois-quarts de la population totale du quartier.

Ces deux strates urbaines représentent, au sein de l'échantillon, les populations dont l'insertion à la vie de la cité par l'exercice d'un emploi ou d'une activité rémunératrice s'est accompagnée de l'adoption de modes de consommation inspirés du modèle occidental. Elles bénéficient, à cet effet, de revenus élevés, d'autant plus que ceux-ci tranchent nettement des conditions d'activité et d'existence souvent dérisoires de la plus grande partie de la population de la ville.

Le troisième secteur : le quartier des Roches Noires, appartient à l'espace construit avant la seconde guerre, selon un plan de lotissement en damier. Il fut le point d'ancrage de l'axe d'urbanisation, littoral et industriel du nord-est; les premières entreprises industrielles furent élevées sur des terrains voisins et le quartier devint le centre de

(22) Atlas du Maroc - Planche 36 a : "Casablanca- Croissance et Types d'habitat - Evolution de la Surface Construite.

(23) "Casablanca" par D. Noin - Notes et Etudes Documentaires. La Documentation Française - 14 Juin 1971 n°3797-98 - La population du Centre ville était composée pour 65 % d'étrangers, 24 % d'israélites marocains et de 11 % de marocains musulmans.

résidence des populations étrangères aux revenus modestes (espagnols et italiens, notamment) dont les activités étaient étroitement liées au travail industriel. En 1971, moins de 15 % de la population est d'origine étrangère, depuis cette proportion a sensiblement diminué. Quartier "populaire" avant l'Indépendance, il regroupe, désormais, une population nationale dont les origines campagnardes mieux affirmées, l'apparentent aux populations des quartiers "populeux" du sud-est de la ville, mais dont le niveau d'instruction (24) et les niveaux de l'emploi et de revenus, ainsi que les comportements socio-économiques la rattachent aux quartiers "intégrés" du centre.

Les cinq autres secteurs font partie, par contraste, de la ville déshéritée, même si les formes de misère ne sont point totalement absentes des précédents. L'axe principal du développement de la surface bâtie de Casablanca est celui du Sud - Sud-Est, comprenant divers quartiers dont le plus important et le plus ancien est celui de la Nouvelle Médina. C'est l'afflux des immigrants des campagnes attirés par l'activité économique du port qui a provoqué l'extension considérable d'un lotissement initial créé par l'administration, relayée par l'initiative privée (25). Les parcelles originelles sous l'effet de la spéculation se sont considérablement densifiées et les maisons élevées, sur plusieurs niveaux. Ces maisons "pluri-familiales" louées à autant de ménages qu'il y a de niveaux, sous-sol compris, offrent ainsi par l'excessive densification, un type d'habitat insalubre et sous-équipé (la densité moyenne de la Nouvelle Médina étant, en 1971, de 1.100 habitants par hectare). La Nouvelle Médina ne constitue pas un seul ensemble, mais est formée de la juxtaposition de derbs ou quartiers ayant une autonomie relative (le terme : "derb" le plus usité ayant été conservé, en fait, l'équivalent du quartier urbain étant l'"haouma"). Si elle évoque par son animation et ses bruits, le cœur de

(24) En 1971, la proportion des chefs de ménage "sachant lire et écrire" était respectivement pour ceux nés en milieu urbain et ceux nés à la campagne de 75 % et 40 % dans le quartier des "Roches Noires" et de 82 % et 53 % dans le quartier du Belvédère.

(25) Sur la "Nouvelle Médina", se reporter aux longs développements dans le livre d'A. Adam : "Casablanca". Pour l'étude d'un quartier : "le derb Carlotti : un des quartiers de la Nouvelle Médina" par J.L. Miège. C.O.M. 1953 (p.244 et suivantes).

la ville, elle n'exerce pas, hors la fonction commerciale développée dans sa partie centrale, une activité économique complète et dynamique. Aussi, la population qui l'habite trouve-t-elle à l'extérieur, ses emplois de petits fonctionnaires, de manœuvres et d'ouvriers, de domestiques et employés de maison. Si médiocres que soient les conditions d'habitat et de revenus de ces populations, elles apparaissent meilleures que celles qui caractérisent les familles qui s'accumulent au sud-est de la Nouvelle Médina, dans les quartiers parmi les plus déshérités de la métropole : ceux de Ben M'Sik et de Sidi Othman.

Deux énormes bidonvilles : Ben M'Sik et Sidi Othman sont à l'origine d'une concentration humaine estimée à 85,000 habitants en 1971. La densité moyenne : proche de 1.000 h/ha, est exceptionnellement élevée pour ce type d'habitat révélant les conditions de vie lamentables des populations dont une enquête montrait que 80 % des ménages disposaient, comme ressources mensuelles et par foyer, de moins de deux cents dirhams en mai 1969 à Ben M'Sik, et en novembre de la même année à Sidi Othman (26). Les conditions d'existence de ces populations sont dérisoires et révèlent la grande pauvreté et la faible intégration des masses urbaines.

Afin de remédier partiellement aux problèmes liés à la crise du logement qui se posent de façon aussi dramatique, exagérant les effets de la spéculation, et afin de fournir à une population pauvre des habitations à bon marché et des équipements satisfaisants, l'intervention de l'Etat en ce domaine s'est intensifiée tandis que le secteur privé prenait fréquemment le relais à ces initiatives. Deux exemples ont été retenus : celui de la cité Jemaa placée à huit kilomètres du centre de la ville, à la périphérie méridionale prolongeant les quartiers d'habitat précaire de Ben M' Sik et de Sidi Othman et celui de la cité Hassani, élevée à l'ouest de la ville sur l'emplacement d'un ancien bidonville : derb Jdid, détruit en 1958 par un incendie.

(26) Enquête de 1968 et de 1969 sur les bidonvilles de Casablanca et de Mohammedia. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat.
Document polycopié - Répertoire D.U.H. n° D 341.

Si la cité Jemaa est peu comparable à celle d'Aïn-Chok réalisée grâce au concours public et ainsi, mieux élaborée et équipée, elle a eu le mérite de reloger une partie des habitants des bidonvilles et d'offrir un cadre de vie plus décent. Cependant, l'accumulation des lotissements a créé un complexe encore trop peu aéré et mal structuré, évoluant rapidement au quartier "surdensifié" et au taudis. Le coût des loyers non domaniaux était relativement élevé et dépassait, en 1975, de plus du quart, celui pratiqué en Nouvelle Médina (27). Il peut expliquer aussi, l'échec d'une politique, celle de la difficile résorption des bidonvilles.

La cité Hassani (ou Hay Hassani) a représenté un réel progrès par rapport au bidonville préexistant, offrant un cadre de vie relativement satisfaisant : espace et environnement, équipements commerciaux et administratifs. Ce quartier "neuf", composé de maisons basses ou à un étage et à cour intérieure, et de petits immeubles collectifs horizontaux dont la réalisation n'a été rendue possible que par un financement public, est dans une situation périphérique, à l'écart des grandes zones d'activité de l'agglomération. Néanmoins, si la cité-dortoir tend à se densifier et à se dégrader, la situation des populations demeure plus satisfaisante globalement que dans les zones périphériques du Sud-Est.

Comment se distribuent les populations entre les différents secteurs de la ville ? Le tableau suivant (Tab. 86), donne une première indication.

Quels que soient le quartier de résidence urbaine et le degré d'intégration des populations au sein de la société, la proportion des chefs de ménage, nés à Casablanca, demeure faible (entre 10 et 20 %). Inversement, la présence de citoyens d'origine externe est très inégale et varie de 45 % (Centre-Ville) à 3,5 % (bidonville de Sidi Othman); elle peut apparaître comme très significative du caractère de modernité du quartier.

Le quartier "Centre-Ville" rassemble une population de commerçants, de gestionnaires, de professions libérales... appartenant à un tertiaire évolué, or une faible proportion des chefs de ménage est

(27) "Projet d'aménagement urbain à Casablanca".
MUHTE - BIRD - Mars 1976.

Tab. 86 : Origine géographique des chefs de ménage, demeurant à Casablanca en 1971, selon les quartiers de résidence.

Quartiers de résidence		nés à Casa.	nés, autres centres	nés, en milieu rural
Ville "moderne" (habitat de type collectif moderne)	"Centre-Ville"	20 %	45 %	35 %
	q. du Belvédère	14 %	24 %	62 %
	q. indust. 'Roches Noires'	14 %	19 %	67 %
	Nouvelle Médina	18 %	20 %	62 %
Bidonvilles	de Ben M'Sik	14,5 %	6,5 %	79 %
	de Sidi Othman	10,5 %	3,5 %	86 %
Cités de "recasement"	Cité Jemaa	18,5 %	13,5 %	68 %
	Hay Hassani	14,5 %	10,5 %	75 %

d'extraction rurale. Ceci peut révéler les meilleures chances de promotion et d'intégration des immigrants d'origine citadine. Mais si la classe qui détient, à Casablanca, des positions économiques confortables, si non dominantes, est d'origine urbaine et externe, l'origine des immigrants ruraux et le type d'activité qu'ils déploient, soulignent autant la place du quartier dans l'échelle hiérarchique, sociale et spatiale du centre urbain.

Dans tous les autres quartiers de la ville, enquêtés, vivent en majorité des casablancais d'origine campagnarde, même si des différences sensibles opposent les zones du "centre" et de la Nouvelle Médina, aux bidonvilles; la population des cités se place dans une position intermédiaire. En effet, une fraction notable des populations du "centre" et de la Nouvelle Médina est née en milieu urbain externe; ces personnes, nées dans les centres urbains ayant préservé des traditions artisanales et commerciales vivaces, ont donné, en particulier, à la Nouvelle Médina ses caractères de citoyenneté propres. Elles sont venues aussi d'autres villes et, par leur dynamisme et leur niveau d'instruction et de qualification, atteint un statut social enviable, celui d'une petite ou moyenne bourgeoisie de promotion récente.

Les bidonvilles dont quatre chefs de ménage sur cinq sont nés à la campagne, représentent la structure d'accueil type des populations immigrées tandis que les cités de recasement offrent un cadre efficace, urbanistique et social, d'intégration des migrants. Néanmoins, la plus forte proportion des citadins montre que cette fonction n'est que partiellement remplie, la fraction la plus pauvre des populations n'étant point touchée.

A l'inégale distribution des immigrants dans la ville correspond celle des flux régionaux. Une répartition égale pourrait signifier l'uniformité sociologique des principaux flux. Or tel n'est pas le cas, chaque courant possède ses caractères propres, en rapport avec les différents types de rapports sociaux existant entre les diverses communautés régionales. En relation aussi, avec le degré de pénétration des phénomènes d'innovation en milieu régional, favorisant une plus ou moins rapide évolution, dans le sens d'une remise en cause de l'ordre social antérieur, c'est-à-dire de la permanence ou de l'abolition, progressive ou brutale, des liens de solidarité entre les membres des communautés de base (au niveau de la fraction ou du douar même). Tant que la société tribale ou villageoise donne à chacun de ses membres une forte identité, un rôle et permet l'épanouissement d'une vie collective, l'émigration demeure temporaire et favorise les retours. Par contre, la dégradation de l'organisation sociale favorise l'émigration définitive qui, à son tour, nourrit la destabilisation sociale du milieu d'origine.

Le tableau de l'origine géographique des chefs de ménage nés en milieu rural, installés à Casablanca, en 1971 et appartenant aux divers secteurs d'habitat (Tab. 87) montre, nettement, les disparités quant à la participation des groupes régionaux d'immigrants à la vie des quartiers. La composition régionale des populations nées en milieu rural a été schématisée par les graphiques polaires de la figure 72. Plusieurs observations significatives peuvent être dégagées, même si le défaut d'enquêtes précises concernant le processus migratoire historique des diverses communautés rurales régionales, ne vient les développer et les étayer.

La part des gens originaires des "bas pays atlantiques de l'ouest" : Chaouïa, Doukkala, Abda et Chiadma est considérable à Casablanca, mais varie selon les secteurs. Dans les zones d'habitat précaire de type

"bidonville" et dans les cités de recasement, deux chefs de ménage sur trois, nés en milieu rural, en sont originaires. Leur présence est d'autant plus fréquente que les quartiers appartiennent à la périphérie déshéritée, que le niveau de vie et le degré d'intégration des populations sont réduits. La même observation, mais plus nuancée, intéresse les courants d'immigration originaires des plateaux intérieurs Beni Meskine, gens appartenant aux anciennes confédérations des tribus Ourdirha, Ahmar et Rehamna.

Tab. 87 : Origine géographique des chefs de ménages nés en milieu rural et demeurant à Casablanca en 1971, selon les quartiers d'habitations.

	: Centre : Ville	: q. du : belvédère	: q. des : Roches : Noires	: Nouvelle : Médina	: Cité : Hassani	: Cité : Jemaa	: Bidon. : de : Ben M' Sik	: Bidon. : de Sidi : Othman
: plaines de la Chaoufa	: 15,6	: 19,4	: 22,4	: 26,9	: 29,2	: 41,3	: 36,2	: 45,7
: Abda et Doukkala	: 7,1	: 15,0	: 16,7	: 19,4	: 31,1	: 13,8	: 17,5	: 19,8
: pays des Chiadma	: 1,4	: 1,8	: 3,4	: 5,4	: 6,9	: 4,2	: 2,6	: 4,7
: plateaux Ourdirha et Beni : Meskine	: 0,9	: 3,6	: 2,3	: 2,0	: 0,4	: 4,4	: 7,6	: 4,1
: plateaux Ahmar et Rehamna	: 0,9	: 2,6	: 3,4	: 2,1	: 5,0	: 4,1	: 6,1	: 5,0
: plaine du Tadla	: 1,4	: 2,6	: 1,7	: 0,8	: 0,9	: 1,6	: 1,0	: 1,1
: Haouz et Srarhna	: 5,2	: 4,4	: 8,1	: 6,3	: 5,5	: 6,3	: 4,4	: 2,9
: <u>Sud atlasique et transatlantique</u>	: 54	: 35,4	: 31,0	: 28,5	: 17,7	: 18,3	: 22,1	: 13,9
: Sahara	: 14,2	: 9,3	: 8,0	: 6,1	: 6,1	: 5,9	: 14	: 8,1
: plaine du Souss	: 10,4	: 7,0	: 5,7	: 6,4	: 3,8	: 3,3	: 1,9	: 0,9
: Anti-Atlas	: 23,7	: 12,3	: 9,8	: 6,5	: 5,1	: 3,4	: 1,8	: 1,3
: Haut-Atlas occidental	: 5,7	: 6,8	: 7,5	: 9,5	: 2,7	: 5,7	: 4,5	: 3,6
: <u>Zones septentrionales</u>	: 12,9	: 15,5	: 11	: 8,7	: 3,4	: 5,9	: 3,5	: 2,9
: <u>pays atlantiques de l'ouest (1)</u>	: 6,7	: 7,1	: 5,2	: 3,9	: 1,1	: 1,9	: 0,3	: 0,7
: Montagne rifaine	: 1,9	: 0,3	: 0,6	: 1,3	: 0,2	: 0,7	: 0,9	: -
: montagnes pastorales (2)	: 2,5	: 4,4	: 2,3	: 2,8	: 1,9	: 3,1	: 2,2	: 2

(1) Pays Atlantiques de l'Ouest : Prérif- Saï's - Rharb et Meseta du N. Ouest.

(2) Montagnes pastorales comprenant : le plateau central, le Moyen-Atlas et le Haut-Atlas oriental.

Les gens appartenant aux régions atlasiques et transatlasiques sont d'autant mieux représentés que les caractères de pauvreté et de marginalité des populations s'effacent. Ainsi 54 % des chefs de ménage, nés en milieu rural, du quartier "centre-ville" en sont originaires, contre un tiers dans les quartiers d'habitat collectif moderne", 28 % dans la Nouvelle Médina et, entre 10 et 20 % dans les autres zones d'habitat populaire. Le mécanisme est plus net encore pour les populations de l'Anti-Atlas dont la position privilégiée qu'elles détiennent dans le commerce de détail, est connue. Dans le secteur : "centre-ville", près du quart des immigrants ruraux appartiennent, par la naissance, à la zone centrale de l'Anti-Atlas, tandis que la part qu'ils représentent dans les autres quartiers diminue régulièrement du centre vers la périphérie, des quartiers où résident des populations aisées, aux zones périphériques pauvres et marginalisées. Un processus comparable quoique plus atténué intéresse le groupe des "soussis" qui appartiennent à la même communauté ethno-linguistique "Chleuh". Par contre, il ne se retrouve auprès des gens du Haut-Atlas qui se dispersent assez uniformément entre les divers secteurs urbanisés.

Pour toutes les autres régions d'émigration, les variations constatées quant à la diffusion intra-urbaine, ne sont pas assez nettes pour être significatives, à l'exception des chefs de ménage originaires des pays atlantiques de l'ouest (Rharb - Saïs...), installés en plus grand nombre dans les quartiers intégrés du centre.

Ainsi les zones centrales de la ville où vivent les populations les plus aisées offrent une aire d'influence démographique sensiblement plus étendue que celle des quartiers "pauvres" d'habitat précaire ou des cités dont le recrutement est éminemment régional. Si les données fragmentaires tirées du recensement et des enquêtes monographiques ne permettent pas de tirer les conclusions définitives quant à l'origine de telles disparités, plusieurs observations intéressantes peuvent être, néanmoins, retenues.

La proportion élevée des "Chleuhs" et notamment de ceux de l'Anti-Atlas occidental, dans les quartiers du centre de l'agglomération : zone des commerces, des services, des milieux d'affaires, secteur de résidence d'une partie de la bourgeoisie casablancaise, souligne la réussite commerciale, économique du groupe. Celle-ci est le fruit de la conjonction

de faits remarquables dont la tribu des Ammeln (région de Tafraout) offre l'exemple le plus achevé de la réussite de l'émigration grâce au commerce d'alimentation (28). L'émigration rurale, longtemps temporaire, désormais définitive, même si subsistent entre la communauté urbaine et la terre ancestrale des liens affectifs, sociologiques et économiques étroits et puissants, a commencé très tôt dans ces espaces méridionaux où le surpeuplement était manifeste, au début du siècle. Elle remporta d'autant plus de succès qu'elle s'orienta vers les ports, vers les villes "modernes" qui connaissaient alors une vive croissance démographique, un réel dynamisme économique et qu'elle adopta comme activité économique principale, le commerce de l'alimentation au moment où, grâce à la diffusion du thé et du sucre et à l'acquisition de nouveaux modes de consommation alimentaire, le nombre des petits commerçants (les beqqal-s ou boutiquiers) pouvait se multiplier et les marchands "épiciers", prospérer. Il demeure, cependant, que si l'environnement était favorable au développement de cette occupation commerciale, les qualités de la communauté ont largement contribué à la réussite économique de ses membres. Les qualités que l'on prête ordinairement à ces hommes, confondus sous la dénomination commune de "Chleuhs" ou de "Souassas", sont celles qui caractérisent des populations ayant subsisté dans des conditions difficiles imposées par le milieu physique : isolement des communautés, maigres ressources agricoles et possibilités d'extension des zones irriguées médiocres, et par les contraintes d'une trop vive pression démographique. L'émigration temporaire (nécessité de ressources complémentaires) et précoce (ce sont les zones les plus défavorisées, celles où le surpeuplement est le plus intense, qui enregistrent les premiers départs) favorise ainsi le transport, en milieu urbain, des mécanismes de solidarité et d'entraide suscités à la société rurale traditionnelle, par la rigueur des conditions d'existence, et avec eux, les qualités du montagnard austère.

Ceux-ci, comme une sorte de revanche prise sur le milieu d'origine, permirent et favorisèrent la réalisation d'un processus d'accumulation de type capitaliste. Toutes ces qualités se conjuguent pour donner

(28) La réussite des Ammeln est exceptionnelle et fut, ainsi, souvent décrite, pourtant d'autres groupes de l'Anti-Atlas connaissent une émigration essentiellement commerçante (et réussie) : les tribus situées au Sud et au Sud-Est des Aït Baha, Aït Mzal, Aït Ouliad, Aït Tidli, .. Ida ouktir, Ida ou guenadif... celles correspondant à la région d'Irherm.

naissance à un complexe psycho-sociologique favorable au développement commercial du groupe pouvant, ainsi, tisser un réseau d'influences et d'intérêt puissant qui évoque, ceux des groupes ethnico-religieux des pays voisins. En effet, aux capacités d'endurer une vie frugale et austère, à la faculté d'entraide entre les membres d'une même communauté d'origine, s'ajoutent les vertus du travail, de l'effort et le sens de l'économie. Des raisons religieuses furent évoquées pour justifier ces caractères ainsi que leur austérité morale, leur ferveur religieuse, sinon leur puritanisme, rappelant les particularités des Mzabites du sud algérien et des Djerbiens dont les réussites économiques dans le commerce s'apparentent à celle des populations "chleuhs". En réalité, il semble plus probable que l'ensemble de ces vertus soit une réponse aux conditions de vie difficiles, sinon draconiennes, faites à ces populations dans un milieu semi-aride peu favorable, contraignant.

La réussite commerciale de ce groupe régional d'émigration dont les activités se sont diversifiées et se diversifient de plus en plus (le départ des commerçants européens a favorisé l'élargissement de leur compétence commerciale à tout le secteur moderne) doit être nuancée. La réalité révèle une hiérarchisation sociale très nette au sein du groupe, depuis le beqqal de la médina ou des quartiers d'habitat précaire jusqu'au grossiste ou au propriétaire de plusieurs magasins, depuis l'employé gagnant quelques dizaines de dirhams par mois jusqu'au bourgeois affairiste. Enfin l'évolution actuelle souligne la primauté de l'économique sur le social, même si certains comportements lui échappent : ainsi, le maintien d'une petite agriculture à faible rendement dans les zones de départ que ne peut expliquer la seule exigence de la consommation des produits du "pays", de la terre ancestrale, ainsi la construction sur la terre natale de vastes maisons "refuges" (villas construites selon des normes urbaines), alors que progressivement les femmes (et les enfants) rejoignent leurs maris, en ville.

Les gens des plaines atlantiques sont les plus nombreux dans tous les secteurs, à l'exception du "centre-ville". Ils viennent d'abord, de la Chaouïa qui représente le groupe le plus important. Un cas échappe à la règle, celui de Hay Hassani où les doukkalis sont en plus grand nombre. Aucune raison économique ne peut expliquer cette prédominance dont il faut

rechercher la source dans la situation géographique du quartier, à l'ouest Sud-ouest de la ville, au débouché des routes empruntées par les populations émigrées des bas pays situés au sud de l'Oum-er-Rbia. Comme leurs grands-parents installèrent leurs "nouala-s" à la porte de la cité, correspondante à la direction empruntée, les gens des Doukkala se sont fixés de préférence en ce secteur (l'ancien bidonville derb Jdid), leur permettant des relations plus immédiates et rapides avec la terre natale, en particulier lors de la période des moissons.

La prépondérance des gens originaires des Bas-pays atlantiques de l'ouest dans les zones d'habitat précaire trouve ses raisons à la fois, dans le fait que Casablanca reçoit la majeure partie des émigrants des plaines qui ne trouvent en ville de structures d'accueil correspondantes à leur masse, dans une immigration plus récente globalement (les dernières années ont connu une exagération du processus d'émigration dans les plaines en relation avec la crise de la société rurale) et surtout, dans les difficultés accrues que les immigrants de fraîche date rencontrent dans la recherche d'un emploi et d'un logement. La migration des gens des plaines, à l'inverse de celle des régions méridionales atlasiques, est un mouvement définitif et familial qui est une réponse donnée aux phénomènes de destruction de la société rurale. Mouvement d'expulsion de masse, les liens de solidarité entre les membres de la communauté tribale ou du douar d'origine se sont considérablement distendus ou ont disparu, ce processus s'aggravant encore en milieu urbain. La migration n'est plus celle d'une minorité possédant les caractères et les comportements attachés à celle-ci, temporaire et conservatrice, mais celle d'une masse rurale "prolétarisée" dont l'installation en milieu urbain correspond à l'ultime étape d'une longue évolution économique et psycho-sociologique du "rural". En ville, c'est-à-dire, en fait, dans les quartiers d'habitat sous-intégré, celui-ci voit s'épanouir en lui-même une personnalité "double" située entre deux mondes culturels distincts et contradictoires. Ces hommes et ces femmes rejetés dans ces espaces de pauvreté que sont les bidonvilles ou les lotissements, trouvent en ces lieux tour à tour méprisés et acceptés, l'environnement permettant l'effort d'adaptation à toutes les contradictions d'une vie nouvelle.

Le développement rapide des quartiers d'habitat précaire, leur nombre manifestent une distorsion profonde entre les offres d'emploi et la main-d'œuvre disponible, une désorganisation sociale urbaine générale, beaucoup plus qu'une simple répercussion du problème de l'habitat et du logement. Les gens originaires des plaines dont les attributs ne facilitent point l'intégration (analphabétisme, absence de qualification et de spécialisation du travail, faibles disponibilités monétaires...), n'auront en ville, par la nature même du processus d'émigration, que des contacts sporadiques avec les agents d'intégration. Ainsi, dans les quartiers pauvres et souvent périphériques, les contacts ou les relations se développent avec des familles d'extraction rurale et non avec les citoyens de souche, les occupations relèvent plus souvent d'un tertiaire de survie ou d'un artisanat "multiforme" que d'une activité manufacturière, et la participation des populations aux institutions demeure faible. Dans ces conditions, le véritable processus de socialisation sera contrarié et retardé, et les "néo-citadins", confinés aux marges de la vie urbaine.

Tel n'est pas le cas des immigrés d'origine citadine dont les caractères sont plus favorables à l'intégration, des immigrés des régions transatlantiques dont les contacts avec les agents "socialisateurs", c'est-à-dire avec les groupes, les associations chargés de communiquer les normes et les orientations de la conduite des comportements, sont plus nourris, plus intenses.

Ce schéma général décrivant l'itinéraire social des migrants ruraux n'est encore qu'hypothétique et trop global, à défaut d'enquêtes plus précises concernant les attributs socio-économiques et culturels des groupes régionaux de migrants. L'étude de la diffusion des immigrants au sein d'un quartier doit permettre de préciser différents termes du schéma esquissé.

2-1-4- Diffusion des flux d'immigration au sein du quartier : l'exemple de la Nouvelle Médina de Casablanca.

La Nouvelle Médina est "le cœur musulman de Casablanca" (A. Adam), mais du Casablanca populaire, cité de petits fonctionnaires, d'ouvriers, de manœuvres, de petits employés, d'une foule de petits métiers. Elle est un énorme conglomérat de logements en apparence inachevés, †

la juxtaposition de lotissements bâtis sans plan d'ensemble, mais offrant ce que J. Berque a pu appeler "les croisées orthogonales de la ville neuve" (29). La nouvelle médina est composée de plusieurs quartiers plus ou moins distincts, présentant chacun, certains caractères d'une vie propre. Sept quartiers de la Nouvelle Médina ont été considérés et l'origine des chefs de ménage, recherchée. Plusieurs interrogations : quelle est la proportion des chefs de ménage nés en milieu urbain ? Comment se répartissent entre les différents quartiers les principaux flux d'immigration campagnarde ? Sont-ils significatifs d'une stratification socio-économique développée ?

Le tableau suivant répond à la première question (Tab.88).

Tab. 88 : Origine des chefs de ménage des divers quartiers de la Nouvelle Médina de Casablanca, 1971. (Données exprimées en pourcentage),

Chefs de ménage nés :	derb Baladia :	derb Carlotti :	derb Bouchentuf :	derb Spagnol :	derb Choufa Tolba :	derb Koréa :	derb Fqara :	Nouvelle Médina :
à Casablanca :	22 :	20 :	17 :	19 :	17 :	17 :	14 :	18 :
autres villes :	13 :	17 :	21 :	19 :	21 :	22 :	24 :	20 :
en milieu rural :	65 :	63 :	62 :	62 :	63 :	61 :	62 :	62 :

Ces données soulignent l'homogénéité du peuplement "rural" des différents derbs, ceci contrastant avec les disparités constatées quelques deux décennies auparavant (1952) entre les derbs en partie "prolétariés et urbanisés" : derb Baladia (75 % des chefs de ménage nés en milieu rural) et les derb Koréa (94 %, nés en milieu rural) et Fqara (90 %) encore très imparfaitement "citadinisés". La proportion des chefs de ménage nés à Casablanca est d'autant plus élevée que le quartier est plus ancien (derbs du nord-ouest). Néanmoins, la forte présence des immigrants d'origine citadine externe dans les zones de construction relativement récente fait apparaître l'ensemble du secteur "Nouvelle Médina", comme un domaine démographique et social homogène.

(29) J. Berque : "Médinas, villeneuves et bidonvilles".
Cahiers de Tunisie - 1959 - (p.35).

Si le pourcentage de ruraux est identique dans chacun des quartiers de la Nouvelle Médina, la diffusion des flux d'émigration rurale est-elle égale ou très diversifiée ? Le tableau suivant (Tab. 89) donne la composition géographique des populations des divers quartiers d'habitat de la Médina.

Tab. 89 : Origine géographique des chefs de ménage nés en milieu rural - Nouvelle Médina - 1971. (données exprimées en pourcentage).

Chefs de ménage nés	derb : Baladia	derb : Carlotti	derb : Bouchentuf	derb : Spagnol	Tolba : et Choufa	derb : Koréa	derb : Foqara	Nouvelle Médina
Chaoufa	: 23,2	: 33,4	: 22,7	: 29,5	: 30,9	: 31,1	: 19,2	: 26,9
Abda-Doukkala et Chiadma	: 24,5	: 24,7	: 25	: 24	: 23,5	: 21,9	: 28,5	: 24,8
	: <u>47,7</u>	: <u>58,1</u>	: <u>47,7</u>	: <u>53,5</u>	: <u>54,4</u>	: <u>53,0</u>	: <u>47,7</u>	: <u>51,7</u>
Plateaux 1)	: 3,1	: 2,7	: 1,5	: 2,05	: 2,6	: 1,1	: 1,1	: 2,0
Intérieurs Atl. 2)	: 0,9	: 1,2	: 3,1	: 1,4	: 1,8	: 3,0	: 2,8	: 2,1
Dépressions préatlasiques	: 7,2	: 6,0	: 8,3	: 7,5	: 5,5	: 9,6	: 7,6	: 7,1
dont Haouz	: 5,4	: 4,8	: 6,3	: 4,8	: 4,1	: 4,4	: 5,4	: 5,1
Sahara	: 7,1	: 5,7	: 6,3	: 6,2	: 4,4	: 5,6	: 7,0	: 6,1
Souss	: 4,9	: 4,8	: 8,1	: 6,2	: 7,4	: 7,4	: 5,6	: 6,4
Anti-Atlas	: 8,0	: 5,7	: 6,8	: 5,5	: 7,0	: 5,2	: 7,0	: 6,5
Haut-Atlas occident.	: <u>9,8</u>	: <u>7,5</u>	: <u>10,4</u>	: <u>8,6</u>	: <u>12,1</u>	: <u>8,2</u>	: <u>9,6</u>	: <u>9,5</u>
Sud-Atlasique et trans-atlasique	: 29,8	: 23,7	: 31,6	: 26,5	: 30,9	: 26,4	: 29,2	: 28,5
Régions Septent. dont	: 11,1	: 5,1	: 9,0	: 8,2	: 4,7	: 10,0	: 11,4	: 8,7
Pays Atlantiques du nord-ouest	: 3,1	: 3,0	: 3,8	: 5,1	: 1,8	: 3,7	: 6,2	: 3,9
Rif	: 0,5	: 0,3	: 1,8	: 1,7	: 0,7	: 1,5	: 2,25	: 1,3
Montagnes Pastorales	: 7,1	: 1,2	: 2,6	: 1,4	: 1,8	: 4,8	: 2,2	: 2,8

1) Plateaux Ourdirha et Beni Meskine.

2) Plateaux Ahmar et Rehamna.

Les variations quant à l'origine des populations des différents quartiers sont peu importantes pour être réellement significatives. Si, dans certains secteurs, quelques dominantes apparaissent (derb Carlotti et un plus grand nombre d'immigrants originaires des plaines atlantiques), elles

demeurent insuffisantes pour évoquer un quelconque regroupement des populations, selon la sphère d'origine. Certes il est possible de reconnaître divers regroupements de type familial, mais les impératifs des conditions de travail et d'habitat interdisent leur fréquence. Le brassage des populations a été tel qu'il évoque un nouvel équilibre socio-ethnique.

Les mouvements migratoires des campagnes vers les villes s'apparentent au transfert des éléments d'une société rurale dont les principaux signes relèvent d'un modèle sociétal basé sur les liens de solidarité et du sang. En milieu urbain, les représentants de cette organisation sociale, déjà dégradée, sont confrontés à un modèle économique qui efface la signification des objets pour ne retenir que leurs exigences économiques et sociales. Alors les liens de solidarité traditionnels laissent la place aux liens de hiérarchisation et de subordination, nés des conditions de l'exploitation capitaliste. L'organisation de l'espace réalisée par les communautés nationales, fruit d'une lente et riche maturation, est bafouée et la distribution spatiale des nouveaux citadins répond alors à des impératifs d'inspiration purement matérialiste, dont l'éclatement de la famille et la dégradation de l'organisation sociale antérieure peuvent être une illustration.

Ce processus conduit inéluctablement à l'anonymat et à l'individualisme chez les habitants du secteur; ceux-ci arrivés en l'absence de choix, au hasard, en fait distribués entre les divers quartiers d'habitation, par les règles de l'économie du marché et de la spéculation, ne participent pas à la gestion du quartier et ne se sentent concerner par les problèmes d'aménagement qu'il pose : cette organisation étant perçue comme le fait de l'Etat.

Le quartier n'est plus désormais la "h'ûma", cette communauté fondée sur les liens du sang et des rapports de solidarité, mais un rassemblement anonyme de gens de divers horizons géographiques, réunis autour d'une même condition précaire de vie, imposée par la nature du processus d'urbanisation récent. Cette masse humaine rassemblée, si elle tend à rejeter les signes d'expression hérités de la société rurale et d'une même communauté d'origine, peut par la globalisation des problèmes liés à son installation, acquérir ceux qui l'expriment en tant que classe sociale. Car le temps n'est plus à l'ignorance ou à la fatalité. L'insatisfaction profonde et ressentie quant au cadre de vie provient aussi de la connaissance de la

réalité des quartiers résidentiels offrant un espace de vie auquel peuvent se référer les habitants des quartiers populaires et pauvres. Les disparités énormes de conditions ne seront indéfiniment acceptées par des populations mieux informées et de plus en plus conscientes de l'inégale répartition des revenus et des fruits du travail.

Conclusion

L'inégale distribution des flux d'exode rural, des courants migratoires inter-urbains entre les quartiers d'habitation souligne à la fois la diversité socio-économique et culturelle des éléments qui composent ces courants et la hiérarchisation des secteurs urbanisés. Les bidonvilles, les douars sub-urbains, avec les quartiers "clandestins" représentent la structure d'accueil caractéristique des populations rurales et pauvres, des groupes fraîchement arrivés des plaines et des plateaux atlantiques, en particulier. Un des traits caractéristiques de la construction et du logement est, en effet, la diversification des normes d'habitat : villas, habitat collectif moderne, médina nouvelle, bidonville..., selon les divers niveaux de revenu, selon les groupes sociaux, et non l'évolution d'une norme "basique" de l'habitat, en fonction de la situation de revenu des familles. Les éléments les plus dynamiques des populations urbanisées connaissent une mobilité spatiale interne réelle permettant aux formes d'habitat précaire de demeurer relativement ouvertes aux flux d'immigration rurale. Le renouvellement des populations apparaît assez évident lorsqu'on interroge les habitants du quartier sur le nombre d'années qu'ils résident respectivement en milieu urbain et dans le secteur d'habitation (ces propos seront nuancés, plus loin).

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les enquêtes menées auprès des habitants des divers quartiers : bidonville ou médina, révèlent une tendance au groupement des immigrants selon l'appartenance ethno-spatiale. Cette tendance apparaît d'ailleurs, plus ou moins affirmée, selon les groupes régionaux. Ainsi, dans le bidonville de Ben M'Sik, A. Adam souligne que les gens originaires du Draa se rassemblent par tribu ou même par ksar autour d'un même pôle et constituent un groupe plus solidaire que celui formé par les gens des plaines ou des plateaux atlantiques où le cadre tribal est plus mal ou faiblement perçu. Les recherches

plus récentes montrent une évolution sensible de la distribution spatiale des immigrants. Elles soulignent l'éclatement des groupements réalisés entre les membres d'une même fraction, d'un douar, mais aussi, fait plus révélateur de l'évolution de la société, l'éclatement de la famille patriarcale. Les frères, les cousins qui se rassemblaient auparavant autour de l'enclos, par "zriba", sont aujourd'hui dispersés au sein de la masse urbanisée. En raison des fortes densités, l'installation d'un parent dans la maison ou près d'elle n'est guère possible. Cependant, le manque d'espace n'est pas le seul facteur de la destructuration familiale. S'il est rare de trouver les parents entourés de plusieurs ménages de fils et plus encore de filles : le cas le plus fréquent étant le repliement sur la famille conjugale n'acceptant que temporairement père ou mère, frère ou sœur divorcée, c'est que d'autres éléments de destructuration se manifestent avec vigueur.

Le premier est évidemment les conditions d'existence et de travail faites à la majorité des populations. La préoccupation fondamentale est la quête quotidienne des éléments de survie, à travers des occupations ou des tâches temporaires, occasionnelles et très mal rémunérées. Aussi le mouvement naturel est-il le repliement sur la cellule unifamiliale; les difficultés de la vie n'étant point propices à l'épanouissement de relations, de solidarités familiales élargies, d'autant que la dispersion des membres est désormais acquise.

Le mouvement constaté est d'autant plus vif que la proximité des éléments "modernes" de consommation, "rêvés" et ambitionnés comme la voiture ou la télévision, favorise un individualisme plus ou mieux affirmé. Que ce soit dans le but de satisfaire à ces besoins factices imposés ou celui de répondre à des besoins plus estimables témoignant de la volonté d'améliorer les conditions de vie de la famille par le choix d'un quartier, d'un logement plus favorables, de trouver par l'école, l'outil d'une promotion sociale pour les enfants, tout concourt à des comportements plus égo-centriques, plus personnels. Ceci est plus vrai encore pour ceux dont la position sociale est plus favorable et laisse augurer, dans un avenir assez proche, une amélioration sensible des conditions de vie. Dans les zones du sous-habitat, les conditions que le type d'urbanisation impose, favorisent la croissance de comportements nouveaux et spécifiques du "déracinement", tant à l'égard du mariage : répudiations et divorces fréquents, que de la famille : nombreux cas d'abandon ou du groupe familial : départs précoces des jeunes garçons et filles.

plus récentes montrent une évolution sensible de la distribution spatiale des immigrants. Elles soulignent l'éclatement des groupements réalisés entre les membres d'une même fraction, d'un douar, mais aussi, fait plus révélateur de l'évolution de la société, l'éclatement de la famille patriarcale. Les frères, les cousins qui se rassemblaient auparavant autour de l'enclos, par "zriba", sont aujourd'hui dispersés au sein de la masse urbanisée. En raison des fortes densités, l'installation d'un parent dans la maison ou près d'elle n'est guère possible. Cependant, le manque d'espace n'est pas le seul facteur de la destructuration familiale. S'il est rare de trouver les parents entourés de plusieurs ménages de fils et plus encore de filles : le cas le plus fréquent étant le repliement sur la famille conjugale n'acceptant que temporairement père ou mère, frère ou sœur divorcée, c'est que d'autres éléments de destructuration se manifestent avec vigueur.

Le premier est évidemment les conditions d'existence et de travail faites à la majorité des populations. La préoccupation fondamentale est la quête quotidienne des éléments de survie, à travers des occupations ou des tâches temporaires, occasionnelles et très mal rémunérées. Aussi le mouvement naturel est-il le repliement sur la cellule unifamiliale; les difficultés de la vie n'étant point propices à l'épanouissement de relations, de solidarités familiales élargies, d'autant que la dispersion des membres est désormais acquise.

Le mouvement constaté est d'autant plus vif que la proximité des éléments "modernes" de consommation, "rêvés" et ambitionnés comme la voiture ou la télévision, favorise un individualisme plus ou mieux affirmé. Que ce soit dans le but de satisfaire à ces besoins factices imposés ou celui de répondre à des besoins plus estimables témoignant de la volonté d'améliorer les conditions de vie de la famille par le choix d'un quartier, d'un logement plus favorables, de trouver par l'école, l'outil d'une promotion sociale pour les enfants, tout concourt à des comportements plus égo-centriques, plus personnels. Ceci est plus vrai encore pour ceux dont la position sociale est plus favorable et laisse augurer, dans un avenir assez proche, une amélioration sensible des conditions de vie. Dans les zones du sous-habitat, les conditions que le type d'urbanisation impose, favorisent la croissance de comportements nouveaux et spécifiques du "déracinement", tant à l'égard du mariage : répudiations et divorces fréquents, que de la famille : nombreux cas d'abandon ou du groupe familial : départs précoces des jeunes garçons et filles.

Ainsi que les familles appartiennent aux groupes sociaux dont les chances de promotion économique et sociale, par l'argent ou par l'école, limitent leur disponibilité à l'égard des autres et même des membres du clan ou qu'elles soient marginalisées, "sous-intégrées" et de ce fait n'offrent qu'un pauvre élément d'attraction familiale, tout semble converger en faveur de la dispersion clanique familiale, sans doute plus propice désormais à l'éclosion de nouvelles formes de solidarité et de relations, mieux adaptées aux conditions de la vie urbaine (apparition ainsi, de solidarités de classe ?).

2-2- LES MOUVEMENTS D'IMMIGRATION CAMPAGNARDE DANS LES VILLES DE LA CHAOUÏA ET DES DOUKKALA, PLACEES DANS LA ZONE D'INFLUENCE DIRECTE DE CASABLANCA.

Dans un rayon de 80 kilomètres gravitent autour de la métropole économique, plusieurs centres dont l'intérêt est fort inégal tant au point de vue du nombre que de l'origine, des activités que du rayonnement. Ces foyers de vie urbaine placés dans l'espace de domination exclusive de Casablanca, voient leur évolution démo-économique être étroitement conditionnée à la proximité et à la puissance économique et socio-spatiale, de la grande ville. Dès lors, dans ces conditions d'exclusive, quels seront les composantes démographiques et le pouvoir d'attraction des villes auprès des ruraux des espaces régionaux et nationaux ? Quelle sera la configuration spatiale des diverses aires de recrutement ?

Trois villes appartiennent au liseré côtier des plaines atlantiques : Mohammedia, au nord de Casablanca, El Jadida et Azemmour au sud, au-delà de l'Oum-er-Rbia et à son embouchure. Cinq centres : Settât, Berrechid, El Gara, Ben Ahmed et Ben Slimane constellent les plaines de la Chaouïa, céréalières. Settât, Ben Ahmed et El Gara se situent au contact de la Basse Chaouïa plus pastorale et moins densément peuplée. Ces villes ne constituent point un ensemble hiérarchisé, mais une sorte de nébuleuse urbaine composée de noyaux de moyenne et de petite tailles. Trois centres peuvent être considérés comme villes moyennes : Mohammedia (70.392 h, en 1971), El Jadida (55.501 h) et Settât (42.325 h), cinq sont de petites villes qui atteignent deux niveaux quantitatifs : Berrechid (20.113 h), Ben Slimane (17.302 h) et Azemmour (17.182 h), et les plus petits centres de Ben Ahmed (10.420 h) et d'El Gara (8.362 h).

L'origine de ces cités est fort diverse et leur naissance appartient à différentes phases historiques d'évolution et de relations. El Jadida et Azemmour sont de vieilles cités qui ont pris une part active à l'histoire politique et économique du Maroc; elles font partie du groupe des villes "traditionnelles" qui ont éprouvé des difficultés d'insertion dans la nouvelle organisation économique et spatiale. Settat remonte à Moulay Ismaïl, mais au début du siècle, elle n'est qu'une modeste agglomération de 2.000 habitants, entourée d'une ceinture maraîchère et le centre d'un marché hebdomadaire très fréquenté. Elle connaîtra, par contraste, une très vive expansion durant la première phase d'aménagement colonial. Berrechid, au nord de Settat et Ben Ahmed, à l'est, sont devenus rapidement les relais commerciaux de Casablanca lors de l'ascension de celle-ci, et des centres hebdomadaires de convergence des fellahs entraînés à des cultures commerciales spéculatives d'exportation (céréales, chanvre...). Mohammedia naît de la volonté et des besoins du colonisateur. Centre de villégiature et de détente pour les membres de la bourgeoisie casablancaise (européens, puis marocains), il est devenu le prolongement industriel naturel de la métropole économique. El Gara et Ben Slimane, centres de la colonisation militaire, puis agricole européenne (grande culture céréalière et autres spéculations) ne se sont élevés au rang de petites villes que récemment grâce au rôle majeur de l'activité d'échanges qui fixe les marchands et les quelques velléités industrielles (minoteries).

2-2-1- La croissance démographique des villes de la couronne urbaine de Casablanca.

Elle a été très inégale comme le soulignent les courbes de l'évolution numérique de 1900 à 1971 (Fig. 73). La phase d'installation des organismes coloniaux d'aménagement et de développement d'activités nouvelles se caractérise par le déclin des centres d'El Jadida et d'Azemmour désormais, pôles d'émigration, par la croissance rapide de Casablanca et de son appendice Mohammedia et l'ascension de Settat, grâce au développement de la colonisation agricole et l'établissement d'un réseau commercial et financier indispensable au fonctionnement d'un système d'exploitation, fondé sur le spéculatif et l'exportation.

Au cours de la deuxième phase de la colonisation (1936-1960), la multiplication autour de Casablanca de foyers primaires d'activité urbaine,

la croissance rapide des centres de Berrechid, Ben Slimane, El Gara et de Ben Ahmed (les taux annuels sont voisins ou supérieurs à 8 %) ainsi que l'affirmation de Mohammedia comme centre très dynamique, sont les traits les plus caractéristiques. L'expansion des petits centres des plaines de la Chaouïa s'explique, en partie, par l'acquisition de la fonction de relais et d'échanges au sein d'un ensemble culturel modernisé. Ben Ahmed et El Gara voient arriver, en moyenne, les jours de marché entre 7.000 et 5.000 personnes (30) tandis que Ben Slimane est décrit "comme un véritable souk régional aux aspects évolués, au vaste rayonnement et à la structure commerciale complexe" (31).

Dans la phase présente, le processus d'urbanisation a été stimulé. Autour de Casablanca, se sont développés de nombreux foyers de vie "mi-rurale, mi-urbaine", points de fixation temporaire de l'immigration rurale. Mohammedia épouse de plus en plus étroitement les tendances évolutives de la métropole, et s'est développée à un rythme soutenu, lui permettant de doubler sa population, en onze années. Par contre, après la rapide ascension des années cinquante, la croissance des petites villes de la Chaouïa s'effectue à une allure plus ralentie, néanmoins encore supérieure à celle des villes d'El Jadida et d'Azemmour dont la participation au mouvement d'urbanisation demeure modeste. Le bilan migratoire de ces deux centres est pourtant, désormais, équilibré ou très faiblement déficitaire.

Settat n'a point retrouvé un rythme d'accroissement très dynamique même si les pouvoirs publics se sont efforcés d'étoffer les fonctions administratives, capables à terme de fournir un rôle de fixation à l'émigration rurale. La proximité de la métropole casablancaise, nuit à l'épanouissement de foyers urbains, confinés pour la plupart, au rôle de villes locales intermédiaires ou de marchés hebdomadaires et à une hiérarchisation des compétences.

2-2-2- Origine géographique et aire de recrutement.

Le nombre des chefs de ménage nés sur place, est proportionnellement plus important dans les villes qui ont connu des difficultés de

(30) "Trois petites villes de la Chaouïa Intérieure : Settat, Ben Ahmed et El Gara". R.G.M. - 1966 -op.cité-

(31) J.F. Troin : "Marchés ruraux et influences urbaines dans l'arrière-pays de Rabat". R.G.M. - 1965 n°7.

développement - à El Jadida, Azemmour et Settat, entre 37 et 41 % - que dans les centres qui ont enregistré des taux de croissance élevés et dont l'origine urbaine est plus récente - 24 % des chefs de ménage sont de souche à Mohammedia, entre 13 et 15 % dans les plus petits centres de Ben Slimane et d'El Gara (Fig. 74).

La présence d'immigrants d'extraction citadine est conditionnée par la taille des villes et les fonctions que celles-ci déploient. La proportion élevée des citadins à Mohammedia est révélatrice de la fonction de centre de résidence qu'elle assume pour une fraction de la population métropolitaine, surtout de la place qu'elle détient dans la hiérarchie des centres industriels, comme faubourg de Casablanca. A l'inverse d'autres villes, l'aire de recrutement est nationale. Ont participé à l'alimentation des flux d'immigration à la fois, les centres qui appartenaient à la trame urbaine précoloniale : Marrakech, El Jadida, Azemmour, Essaouira et même Fès, et les centres "modernes". Dans les autres villes, le poids des migrations interurbaines est plus modeste et l'aire de recrutement plus régionale. A El Jadida, 8 % des chefs de ménage sont originaires d'une autre ville; la plupart viennent d'Azemmour, puis de Marrakech et de Fès, ainsi que les villes portuaires de Casablanca et de Safi. Ces immigrants sont occupés de préférence dans les secteurs modernes d'activité, en particulier celui des services publics où ils sont fonctionnaires, policiers... La majorité des "fassis" exerce une activité dans l'administration (tribunal), dans le négoce des tissus. A Settat, le phénomène est peu différent, sinon que le nombre de "marrakchis" est proportionnellement plus élevé. Cependant, l'appauvrissement de l'artisanat "primitif" et l'affaiblissement de la fonction de redistribution et surtout de collecte (au bénéfice des gros propriétaires fonciers et des commerçants de Casablanca) ont favorisé le départ des commerçants aisés, originaires souvent d'autres villes : Fès, notamment, ou de la région du Souss.

La majorité des citadins adultes est d'origine campagnarde; les proportions varient entre 51 et 55 % pour les villes les moins dynamiques d'El Jadida et d'Azemmour, 65 % pour Mohammedia et 80 % pour les plus petits centres d'El Gara et de Ben Slimane.

Les lieux de naissance des chefs de ménage ont été cartographiés et dessinent les zones d'attraction de chaque centre (Cartes H.T n°7 et 8). Plusieurs traits caractéristiques des espaces de recrutement

développement - à El Jadida, Azemmour et Settat, entre 37 et 41 % - que dans les centres qui ont enregistré des taux de croissance élevés et dont l'origine urbaine est plus récente - 24 % des chefs de ménage sont de souche à Mohammedia, entre 13 et 15 % dans les plus petits centres de Ben Slimane et d'El Gara (Fig. 74).

La présence d'immigrants d'extraction citadine est conditionnée par la taille des villes et les fonctions que celles-ci déploient. La proportion élevée des citadins à Mohammedia est révélatrice de la fonction de centre de résidence qu'elle assume pour une fraction de la population métropolitaine, surtout de la place qu'elle détient dans la hiérarchie des centres industriels, comme faubourg de Casablanca. A l'inverse d'autres villes, l'aire de recrutement est nationale. Ont participé à l'alimentation des flux d'immigration à la fois, les centres qui appartenaient à la trame urbaine précoloniale : Marrakech, El Jadida, Azemmour, Essaouira et même Fès, et les centres "modernes". Dans les autres villes, le poids des migrations interurbaines est plus modeste et l'aire de recrutement plus régionale. A El Jadida, 8 % des chefs de ménage sont originaires d'une autre ville; la plupart viennent d'Azemmour, puis de Marrakech et de Fès, ainsi que les villes portuaires de Casablanca et de Safi. Ces immigrants sont occupés de préférence dans les secteurs modernes d'activité, en particulier celui des services publics où ils sont fonctionnaires, policiers... La majorité des "fassis" exerce une activité dans l'administration (tribunal), dans le négoce des tissus. A Settat, le phénomène est peu différent, sinon que le nombre de "marrakchis" est proportionnellement plus élevé. Cependant, l'appauvrissement de l'artisanat "primitif" et l'affaiblissement de la fonction de redistribution et surtout de collecte (au bénéfice des gros propriétaires fonciers et des commerçants de Casablanca) ont favorisé le départ des commerçants aisés, originaires souvent d'autres villes : Fès, notamment, ou de la région du Souss.

La majorité des citadins adultes est d'origine campagnarde; les proportions varient entre 51 et 55 % pour les villes les moins dynamiques d'El Jadida et d'Azemmour, 65 % pour Mohammedia et 80 % pour les plus petits centres d'El Gara et de Ben Slimane.

Les lieux de naissance des chefs de ménage ont été cartographiés et dessinent les zones d'attraction de chaque centre (Cartes H.T n°7 et 8). Plusieurs traits caractéristiques des espaces de recrutement

et des zones de chevauchement des diverses influences peuvent être retenus :

- à l'exception de la ville de Mohammedia, les zones d'attraction sont régionales, sinon locales; la plupart des immigrants viennent de douars situés à très faible distance.

- l'oued Cum-er-Rbia représente une limite assez franche entre les différentes aires de recrutement; les zones où se combinent les attractions des villes de la Chaouïa et des Doukkala sont peu étendues.

- si l'attraction de Casablanca est prédominante sur l'ensemble des plaines et se manifeste jusque dans les zones d'influence immédiate des centres, les aires d'attraction secondaire des villes de la Chaouïa sont bien dessinées et partagent "horizontalement" l'espace de drainage démographique. Polarisation secondaire et aires d'attraction juxtaposées, ce schéma d'organisation spatiale évoque à la fois l'éclatement des réseaux "traditionnels" : affrontement des influences d'intensité très inégale de Casablanca et des petits centres, et affirmation des villes locales sur les centres régionaux : Settat et El Jadida ont vu, en raison du développement des transports et des transformations des types de production, leurs possibilités d'affirmation régionale être considérablement réduites. La métropole s'étant "physiquement" rapprochée, les plus petits centres échappent au contrôle des villes moyennes : absence donc de hiérarchisation !

- seule l'agglomération de Mohammedia se soustrait au schéma, car elle apparaît de plus en plus intégrée à l'organisme économique casablançais. Comme composante de l'ensemble, elle bénéficie de la même situation vis-à-vis des zones périphériques, aussi l'aire d'attraction du centre sera beaucoup plus étendue et le courant principal d'immigration, d'origine lointaine ou extra-régionale.

- La puissance d'attraction de Casablanca est si forte qu'elle fait le vide autour d'elle et limite vers le nord l'influence secondaire de Berrechid et d'El Gara, tandis que l'influence locale de Mohammedia ne peut s'affirmer vers le sud-ouest.

1) Les deux villes d'El Jadida et d'Azemmour présentent un bilan migratoire presque exclusivement régional. Un chef de ménage sur dix à Azemmour et deux sur dix à El Jadida viennent de régions lointaines, c'est-à-dire situées au-delà des Doukkala et de la partie méridionale de la Basse Chaouïa (Carte H.T n°7).

A El Jadida, les noyaux d'émigration lointaine sont peu importants et appartiennent, pour l'essentiel, aux régions méridionales occidentales. Quelques unités viennent des plaines littorales des Abda et des Chiadma ainsi que du pays Haha, des dépressions intérieures préatlasiques et des plateaux des Ahmar et Rehamna. Un seul noyau apparaît plus nettement, celui correspondant au-delà du Souss à la région centrale de l'Anti-Atlas occidental : 4 % des chefs de ménage, nés en milieu rural. Le rôle économique de ces immigrants est sans commune mesure avec leur poids numérique. La plupart sont des commerçants au détail et ceux qui se réclament de la région de Tafraout, exercent dans le commerce d'alimentation, les autres sont artisans : cordonniers, tailleurs. On retrouve, ainsi, une des images les plus classiques de l'émigration, la spécialisation socio-économique de certains groupes géographiques régionaux, en particulier celle, dans la distribution alimentaire des gens de l'Anti-Atlas. L'immigration des gens des zones septentrionales du Maroc est exceptionnelle; dispersée, elle n'intéresse que quelques unités qui doivent leur installation beaucoup plus au hasard qu'à l'existence de réels courants migratoires.

82,5 % des chefs de ménage, nés à la campagne, sont originaires des environs immédiats de la ville (le dépouillement réalisé pour le recensement de 1960 : sondage au 1/4, indiquait un pourcentage comparable, légèrement supérieur : 85 %). L'Oum-er-Rbia demeure une frontière comme le révèle la configuration des zones d'attraction et le faible pourcentage des chefs de ménage nés dans les plaines de la Chaouïa (3,8 %). Le périmètre d'attraction de la ville s'étend à la partie septentrionale des Doukkala, correspondant aux territoires des Ouled Bouaziz et des Ouled Frej. A l'attraction prépondérante de Casablanca se surimpose celle d'El Jadida, sorte de polarisation secondaire des flux. Mais les courants d'émigration vers la ville perdent rapidement de leur intensité et à Sidi Ben-nour comme à Oualidia, ils semblent taris; l'attraction safiote lui dispute avec succès les partants des campagnes.

Les Ouled Bouaziz et les Ouled Frej qui appartiennent, surtout les premiers, aux sols pauvres du Sahel, sont les principaux pourvoyeurs d'émigrants. S'il est difficile d'établir, en raison d'une trop grande imprécision des réponses, les secteurs locaux qui résistent partiellement

au mécanisme des départs et ceux qui y participent immodérément, il faut estimer que tous les douars sont touchés par l'émigration : l'intensité du flux d'émigration étant d'autant plus forte que la pauvreté des sols, les ressources agricoles et les structures agraires le favorisent (32).

El Jadida souffre de la proximité de la capitale économique. Celle-ci nuit à l'animation du port dont l'activité n'alimente que quelques conserveries, au développement d'entreprises industrielles (notamment textiles) importantes et apparaît, ainsi, dépourvue des moyens économiques lui permettant d'asseoir son influence sur l'espace régional et de détourner à son profit une partie des flux démographiques et commerciaux qui convergent vers Casablanca.

L'attraction exercée par Azemmour auprès des ruraux est médiocre et n'est pas parvenue à compenser les départs vers d'autres villes plus dynamiques. Ville d'émigration, il s'établit cependant un faible courant d'échanges avec les campagnes environnantes. Moins de 10 % des chefs de ménage nés en milieu rural sont originaires des régions lointaines situées au sud de l'Oum-er-Rbia; ressortent de la médiocrité générale les plateaux des Ahmar et des Rehamna et les régions du sud atlantique : Souss et Anti-Atlas occidental.

90 % des chefs de ménage d'extraction rurale sont originaires de la région dans un rayon de quelques kilomètres. Ce sont les gens des Chtouka et des Haouzia qui alimentent principalement les courants d'immigration. Deux chefs de ménage sur trois en sont originaires, le reste se partageant entre les tribus limitrophes Ouled Bouaziz et Ouled Frej au sud, et Chiadma au nord.

Azemmour, petite ville dominant majestueusement l'Oum-er-Rbia, canalisée entre El Jadida et Casablanca, dépourvue des moyens de rayonnement sur la campagne, demeure une cité "traditionnelle" et agricole; son aire d'influence auprès des ruraux ne peut être que locale et de très faible intensité.

(32) R. Fosset : "Un exemple régional de sous-développement au Maroc".
- le Doukkala - Infor. Géog. Janv. Fév. 1967 (p.34-41).

L'étude souligne un des faits les plus paradoxaux : les villes, portes d'entrée des Doukkala - un des espaces ruraux possédant l'indice d'intensité migratoire le plus élevé - sont incapables de capter une fraction suffisamment grande de l'émigration rurale afin de mieux assurer leur croissance démographique, sur des bases dynamiques. Un campagnard sur dix "expulsés" des Doukkala s'établit à El Jadida ou à Azemmour. Le déracinement des populations résulte de la situation économique et sociale lamentable réservée à la majorité des ruraux, mais l'orientation des flux migratoires est tracée par le dynamisme et le "modernisme" des cités. Les cas d'El Jadida et d'Azemmour illustrent parfaitement l'idée que le pouvoir d'attraction est fonction du rayonnement économique et commercial du centre et de la place qu'il détient dans l'organisation de l'espace. Les sphères d'attraction, éminemment locales et situées dans la zone de polarisation de Casablanca, révèlent la situation d'El Jadida, au rang de ville locale, et celle d'Azemmour, comme petit foyer de résidence de propriétaires fonciers.

2) Les aires d'influence des petites villes de la Chaouïa sont à prédominance régionale bien qu'elles reçoivent un contingent d'immigrants de provenance lointaine non négligeable, mais variable comme l'indique le tableau suivant (Tab. 90).

L'attraction auprès des ruraux, des deux plus petits centres : El Gara et Ben Ahmed, ne s'exerce qu'au voisinage immédiat. La plupart des immigrants sont originaires de douars placés à quelques kilomètres, dans un espace compris dans un rayon de 10-15 kilomètres autour d'El Gara, de 15-20 kilomètres autour de Ben Ahmed.

L'aire d'influence de Ben Ahmed correspond à la zone centrale du Mzab, c'est-à-dire aux territoires des Beni Brahim, Mlal et El Maarif (68 % des chefs de ménage, nés à la campagne). Celle d'El Gara est encore moins étendue; elle épouse nettement les limites du groupe des Mdakra, comprenant les tribus Ahlaf, Ouled Ali, Ouled Sebbah et Melilla, soit une partie de la Chaouïa et la terminaison occidentale du Plateau Central.

L'immigration de provenance lointaine est peu importante (deux chefs de ménage sur dix) et d'origine méridionale : Doukkala, Souss et sud-atlasique. La plupart sont d'anciens travailleurs saisonniers agricoles,

Tab. 90 : Origine géographique des chefs de ménage, nés en milieu rural, dans les villes de la Chaouïa, en 1971. (Données exprimées en pourcentage).

	Settat	Ben Ahmed	El Gara	Berrechid	Ben Slimane
Immigrants régionaux	71	82	81,5	77	66,5
Chaouïa	62	80	50	73	30
Plateau des Phosphates	8,5	1,5	2,5	2,5	3
Plateau Central	0,5	0,5	25	1,5	9,5
Meseta du N.Ouest	-	-	4	-	24
Bas pays Atlantiq. Occid.	9	3	5	8,5	6
Dépressions Atlasiques	2,5	3,5	2,5	2	4
Plateaux Ahmar, Rehamna	5,5	0,5	2,5	-	0,5
Sud Atlasique	4,5	3,5	6,5	6,5	7
Pays Atlantiq. N.Ouest	2,5	4	1	1	5,5
Autres Régions	5	3,5	1	5	10,5

ayant fait mouvement vers ces régions et s'y fixant définitivement.

Avec Ben Slimane et Berrechid, l'attraction s'exerce sur un espace plus étendu et de façon plus intense. La zone de polarisation "secondaire" des flux d'exode rural autour de Ben Slimane apparaît très dissymétrique. Elle rencontre à l'ouest l'influence prépondérante des villes dynamiques du littoral : Casablanca et Mohammedia, plus au nord celle de Rabat; aussi se développe-t-elle au sud, couvrant la zone des Ziaïda et entrant en conflit avec celle d'El Gara qu'elle recoupe dans la zone nord des Mdakra. Elle occupe un espace d'une trentaine de kilomètres de rayon. A l'est, la zone d'attraction est vite contenue, la faiblesse des densités du plateau des Zaër y faisant obstacle.

L'aire de recrutement régional de la ville de Berrechid se confond avec une partie du territoire des Ouled Hriz, soit la moitié orientale correspondant à la fraction des Ouled Yousef. La quasi-totalité des immigrants régionaux appartient à ce groupe, les possibilités d'attraction de la ville étant bloquées au nord : Casablanca et au sud : influence prépondérante de Settat. Par contre, la zone d'attraction de Berrechid limite à

l'est celles des centres d'El Gara et de Ben Ahmed.

Les influences des villes de Ben Slimane et de Berrechid se font sentir très au-delà de leur aire d'attraction régionale. 36 % des chefs de ménage de Ben Slimane et 27 % de Berrechid, nés en milieu rural, viennent de régions lointaines. Les zones qui alimentent les flux d'émigration vers Berrechid sont à prépondérance méridionale dont : 8,3 % originaires des Doukkala et 3,5 % de la plaine du Souss. L'immigration extrarégionale est plus importante à Ben Slimane et surtout intéresse à égalité les régions méridionales et les zones septentrionales. La situation géographique de Ben Slimane à la périphérie des plaines céréalières de la Chaouïa et au contact du pays Zaër profondément transformé par le développement d'une agriculture moderne d'origine coloniale, et le rôle que la ville assume comme centre commercial, justifient, en partie, une telle attraction.

L'étude de l'aire d'attraction de la ville de Settat complète celle d'un espace démographique morcelé et polarisé à un deuxième niveau, le premier étant la polarisation casablancaise. La superposition des influences des villes locales et de la métropole, et la juxtaposition des attractions secondaires des centres locaux sont les deux caractères fondamentaux.

La proportion des immigrants d'origine lointaine n'est pas uniquement fonction de la taille des agglomérations = 30 % des immigrants ruraux sont originaires de zones situées au-delà de l'aire d'attraction régionale qui correspond à la partie sud-ouest de la Chaouïa, soit une proportion inférieure à celle de Ben Slimane. La zone d'attraction extrarégionale est presque exclusivement méridionale, au sud d'une ligne Casablanca - Oued Zem, composée de divers noyaux d'émigration localisés :

- 8 % des chefs de ménage, nés en milieu rural, viennent de la zone septentrionale des Doukkala correspondant au territoire de la tribu des Ouled Frej, alors que les plaines Abda et le pays des Chiadma sont très faiblement représentés.

- les plateaux intérieurs sont doublement présents : au sud-ouest, par la terminaison nord du plateau des Rehamna (6 %) et au sud-est, le groupe des Beni Mesquine.

- par contre, les gens originaires des régions pré-atlasiques sont peu nombreux (Haouz, 1,2 % des chefs de ménage) tandis que le sud atlantique : 4,5 % des chefs de ménage, les zones sahariennes (4 %) ont envoyé des contingents relativement importants. La situation de Settat placée sur l'axe de relations fondamental : sud - littoral (Marrakech - Casablanca) est à cet égard déterminante.

Le recrutement demeure néanmoins essentiellement régional. La carte des migrations internes régionales montre que, s'il y a une certaine convergence des ruraux des zones sud de la Chaouïa vers Settat, cette ville n'est pas assez importante, ni assez dynamique pour polariser les flux d'émigration au-delà de quelques kilomètres. L'influence de la cité peut s'exercer sur un espace plus étendu que celui des autres centres, mais elle demeure vis-à-vis de Casablanca, très secondaire. Elle touche la partie sud-ouest de la région, mord, au sud, sur le plateau des Beni Meskine et intéresse les secteurs les plus densément peuplés correspondant à la Haute-Chaouïa, là où la sédentarisation des populations est moins récente et les rapports de production moins inégalitaires. Au nord de Settat, "l'aspiration casablancaise" est très puissante, Berrechid affirme son autorité locale, aussi l'influence du centre diminue rapidement en intensité et ne touche que quelques représentants des Ouled Hriz.

A l'est et au sud-est, l'influence de Settat n'est guère mieux affirmée; le développement des marchés ruraux de Ben Ahmed et d'El Gara et plus loin celui du centre industriel de Khouribga freinent rapidement le rayonnement settati. A l'exception des tribus Beni Brahim et Menia, les gens des Mzab ne sont guère représentés ainsi que ceux des M'dakra.

Les zones situées à l'ouest et au sud procurent la majorité des arrivants. Au sud, l'attraction est forte auprès des Ouled Bouziri, Ouled Ben Daoud et Menia, correspondant aux zones de fortes densités (Entre 80 et 120 h/km²) des communes rurales : Tleta Ouled Srhir, Tnine Tanalet, Guissa, Rima... A l'ouest, sur le territoire des Ouled Saïd, les départs vers Settat sont fréquents (trois immigrants de la Chaouïa sur dix), alors que les densités des communes rurales de Khemis de Gdana, d'Had des Mzoura et de Sidi Rahhal, de Mechra Benabbou qui jouxtent le fleuve Oum-er-Rbia sont peu élevées (entre 30 et 45 h/km²). La correspondance

entre densité et exode rural ne peut être retenue, n'exprimant de rapports fondamentaux.

La dissymétrie relative de l'aire d'attraction de Settat s'explique assez bien par l'absence de centres urbains concurrents à l'ouest et la ligne de discontinuité représentée par l'Oum-er-Rbia. L'étude de la composition géographique des flux d'émigration et leur représentation cartographique soulignent la place de l'agglomération dans l'espace. L'émigration de la Chaouïa est polarisée par Casablanca qui distrait la majorité des individus expulsés des campagnes, néanmoins grâce à sa taille, ses fonctions économiques, Settat a pu développer une aire d'attraction relativement étendue. La présence d'un contingent d'immigrants "extra-régionaux" révèle l'influence de la situation de la ville, le long d'un axe de relations très important et au cœur d'une région agricole "modernisée" c'est-à-dire spéculative et peu peuplée, et "transparente", assez favorable à l'installation, à la fixation d'immigrants de provenance lointaine.

Les zones de recrutement des villes de la Chaouïa et des Doukkala sont à prépondérance régionale. Les diverses attractions se juxtaposent, évitant les phénomènes de surimposition locaux, alors même que l'orientation principale des flux est celle de Casablanca. Que le processus intéresse des espaces agricoles modernisés et structurés en fonction d'impératifs externes, connaissant des transformations sociales rapides, ceci confirme le rôle de ces centres "locaux", étouffés par la proximité de Casablanca et confinés dans de nombreux actes, aux fonctions d'intervenant primaire.

3) Mohammedia, par sa position et sa fonction, échappe à cette règle. Ce centre s'est hissé très rapidement au rang de ville moyenne (90.000 h, en 1976) grâce au dynamisme soutenu qu'il doit à la proximité envahissante de Casablanca qui rassemble l'essentiel de la création industrielle marocaine. Les taux d'accroissement que la population de la ville enregistre (7,3 %, en moyenne annuelle de 1960 à 1971) s'expliquent par une immigration intense, facteur prépondérant de la croissance.

La carte de l'origine géographique des chefs de ménage nés en milieu rural (carte H.T n°8) met en valeur une aire d'attraction étendue

qui contraste avec celles, ramassées des villes de la Chaouïa ou des Doukkala et présente une remarquable similitude avec celle de Casablanca. La ville exerce, en effet, par l'intermédiaire de la métropole, une solide influence auprès des ruraux de la moitié méridionale du Maroc : la quasi-totalité des arrivants étant originaire d'un domaine géographique dont les limites septentrionales seraient confondues avec la ligne joignant Mohammedia au Tafilelt. Dans la partie nord, l'influence de Mohammedia, comme celle de Casablanca, est très faible, n'intéressant que 7,5 % des immigrants dont la moitié est originaire des seuls pays atlantiques du nord-ouest, pays prérifains, notamment.

La comparaison des aires de recrutement de 1960 et de 1971 a permis de constater la remarquable stabilité des courants migratoires et la permanence des facteurs à l'origine de la faible représentation des régions septentrionales. Dominent la composante méridionale et la prépondérance des plaines atlantiques dans le processus d'immigration. Plus de la moitié des chefs de ménage viennent de zones situées au-delà de l'Oumer-Rbia, 38 % des sous-espaces régionaux placés dans la zone d'influence de la ville : Chaouïa (32 %), plateau des phosphates et partie occidentale de la Meseta du nord-ouest. Le trait décisif demeure la forte participation des plaines atlantiques : deux tiers des immigrants.

Les plaines de la Chaouïa arrivent en tête; l'influence la plus forte s'exerce à la proximité immédiate du centre, correspondant au territoire des Zenata et aux campagnes bordant l'Oued Mellah. Les fortes densités des communes rurales périphériques (entre 80 et 100 h/km²) liées à l'essor des cultures maraîchères spéculatives, destinées au marché de consommation local : Casablanca ou à l'exportation, à la place de la petite propriété agricole exiguë et à l'arrivée massive des déshérités des campagnes pauvres des régions méridionales, justifient de tels courants d'immigration. Ceux-ci ont d'ailleurs été sous-estimés, les communes rurales limitrophes fixant une population qui ne s'adonne principalement aux travaux agricoles et trouve en ville l'essentiel de leurs revenus.

L'influence de la ville s'estompe assez rapidement au-delà, n'intéressant que la zone orientale : territoires des Ziaïda, M'dakra et Mzab et partiellement la partie méridionale, les Ouled Bouziri en particulier. Enfin, elle se heurte au nord-est à celle de Rabat et de façon secondaire à celle de Ben Slimane (superposition des zones d'influence),

surtout au vide démographique, certes relatif, du pays des Zaër "arrière-pays de Rabat". Au sud-ouest, le recrutement est très médiocre, l'attraction de Casablanca demeurant trop puissante.

La région des Doukkala-Abda représente le second foyer de départs vers Mohammedia (24 % des immigrants). Le morcellement des terres, l'insuffisance des techniques agricoles et la faiblesse des rendements en zone "bour", accentuent les effets d'une trop vive pression démographique. La sédentarisation des populations, plus précoce que dans la Chaouïa, explique la forte accumulation des hommes dont hérite indirectement la croissance des villes littorales. Au-delà de l'oued Tensift, la participation des pays Chiadma et des Haha est très limitée, peu comparable avec celle des plaines. Environ 16 % des immigrants viennent des régions méridionales : montagnes atlasiques, Souss et zones sahariennes. Les gens des oasis du Sud Intérieur sont peu nombreux, ceux du Draa mieux représentés, mais ce sont surtout les gens du Souss qui dominent. Les montagnes sont faiblement représentées : 10 % des chefs de ménage.

Deux zones fournissent encore un contingent appréciable de nouveaux citadins : le Haouz de Marrakech, et les plateaux intérieurs des Rehamna (6 % des immigrants) et des Phosphates. Le dessin général de l'aire d'attraction de Mohammedia confirme celle-ci comme quartier industriel de Casablanca, projeté à la périphérie et impose la réalité d'une unité de destin économique et social, de plus en plus effectif dans l'espace. C'est la situation de Mohammedia comme satellite de Casablanca, bénéficiant du processus de concentration économique qui confère à Mohammedia une zone d'attraction géographique aussi vaste et nationale.

L'expansion démographique de Mohammedia due à l'arrivée massive d'immigrants ruraux ne s'est pas accompagnée d'une progression parallèle de l'industrie de la construction et du bâtiment. La crise du logement a favorisé le développement des formes d'habitat précaire, notamment des bidonvilles. En 1971, vit en "bidon" près du tiers de la population urbaine qui regroupe ainsi 20 % des citadins de souche ou d'autres centres et 37 % de la population d'extraction rurale, cette distorsion confirmant les appréciations émises pour Casablanca. La zone de recrutement des bidonvilles est-elle comparable à celle des quartiers en dur ?

Les aires coïncident "grossièrement", mais des différences assez significatives apparaissent dans le détail. Le nombre des personnes originaires de la plaine du Souss est, proportionnellement, trois à quatre fois moins important dans les bidonvilles, celui des régions sahariennes, deux fois moins. Les gens des plaines de la Chaouïa représentent 29 % des chefs de ménage des bidonvilles contre 34 % pour les quartiers offrant des équipements plus satisfaisants. Le premier fournisseur de nouveaux arrivants pour les bidonvilles, est la région des Doukkala, 32 % des chefs de ménage contre 19 % dans les autres quartiers, les Rehamna étant, aussi, deux fois plus nombreux qu'ailleurs. Il manque les éléments permettant d'évaluer la signification de telles variations. Les gens installés en "bidon" étant arrivés en ville depuis un laps de temps plus court, faut-il évoquer pour les Doukkala-Abda, un déclenchement plus récent et plus brutal des mécanismes de l'émigration régionale. Une telle affirmation demeure hypothétique, mais elle peut être une voie de recherche quant à l'étude des variations chronologiques du déclenchement migratoire, quant aux circonstances et aux causes profondes de l'exode rural.

Conclusion

De l'analyse des mouvements migratoires vers les villes inscrites dans le périmètre de domination de Casablanca, plusieurs remarques peuvent être dégagées.

Les centres qui n'ont bénéficié d'une impulsion économique moderne, ne possèdent qu'un faible pouvoir de séduction auprès des ruraux déracinés à l'inverse des régions voisines. Elles représentent pour les gens des campagnes voisines le seul univers citadin familier et ne provoquent pour ceux qui s'y installent une rupture définitive, trop brutale et parfois traumatisante, avec le milieu rural. Mais le premier pas franchi n'est souvent qu'une première étape d'une migration plus lointaine et définitive.

Le recrutement des migrants de provenance lointaine est fonction de la taille de l'agglomération, mais surtout du dynamisme de l'économie urbaine, créatrice d'emplois. La comparaison des zones d'influence de Mohammedia et d'El Jadida est à cet égard significative. La première a bénéficié de l'installation de nombreuses entreprises industrielles importantes : industries textiles, conserveries, minoteries, raffinage de pétrole,

industries chimiques, métallurgiques et a vu sa zone d'influence ouverte à la moitié sud du Maroc, calquée sur celle de Casablanca. Par contre, celle d'El Jadida est régionale, réduite et peu intense.

La distribution spatiale des centres urbains, héritée de phases historiques successives, de jeux économiques différents, a entraîné le déclin de ceux dépourvus des moyens capables de compenser les effets négatifs d'une situation. Azemmour, coincée entre El Jadida et Casablanca, sans activité portuaire, avec un artisanat en perte de vitesse, n'est alors qu'une petite ville endormie, fréquentée par les agriculteurs des communes limitrophes et lieu de résidence de propriétaires absentéistes. De ce fait, l'aire d'attraction est particulièrement réduite et locale.

Les villes, à l'exception de Mohammedia, souffrent de la proximité de Casablanca, proximité physique plus que kilométrique. Ce voisinage aggrave le processus de régionalisation du recrutement. L'attraction sera d'autant plus locale que le noyau urbain est de faible dimension (El Gara et Ben Ahmed) et de faible dynamisme (El Jadida et Settat). Si étroitesse du nombre et anémie économique se conjuguent, l'aire de rayonnement du centre sera médiocre (Azemmour). L'agglomération de Mohammedia ne semble participer au mouvement de polarisation des flux méridionaux d'émigration, autour de la métropole économique, que comme quartier périphérique de celle-ci. L'omniprésence de la grande ville nuit à la hiérarchisation des pôles urbains.

2-3- LA POLARISATION DES FLUX D'EMIGRATION REGIONALE : LES EXEMPLES DES VILLES DE LA PROVINCE SAFICTE ET DE MARRAKECH.

2-3-1- Les migrations définitives des campagnards vers les villes de la province de Safi.

Les villes des Abda et Chiadma ne forment point un ensemble bien organisé et hiérarchisé à l'exemple d'autres régions. Quatre villes de taille et d'origine diverses, de nature et de fonctions économiques contrastées : Safi possède une stature régionale tandis que les centres d'Essaouira et de Youssoufia appartiennent au groupe des villes intermédiaires (de 20.000 à 50.000 habitants), Chemaïa : 5.600 h en 1971, émerge à peine du complexe rural.

Safi a connu, avec la mise en exploitation du gisement phosphatier des Gantour et l'implantation de l'industrie sardinière, une croissance démographique rapide (200.000 habitants). Depuis 1960, elle a enregistré une atténuation sensible du rythme d'accroissement qui résulte de l'effet de masse, et le passage à un type de croissance à prépondérance naturelle. Pourtant, elle demeure comme seconde agglomération industrielle et portuaire du Maroc, un pôle important d'immigration campagnarde, venue contrebalancer les effets d'une émigration citadine soutenue. Youssoufia (ex-Louis.Gentil) est une agglomération "champignon" de la Meseta intérieure, née des phosphates, se développant à un rythme très vigoureux : 10,6 % en moyenne annuelle de 1960 à 1971. Malgré le développement d'infrastructures administratives et commerciales induites de la présence d'une classe ouvrière importante, elle demeure, reliée à Safi par une voie ferrée de quatre-vingt kilomètres, une sorte d'enclave au sein de l'espace régional. Au sud de l'oued Tenmsift, la pluviométrie ne dépasse annuellement 300 millimètres, le paysage agricole change et s'appauvrit : cultures blé - orge avec jachère. Essaouira, placée dans ce contexte régional peu favorable, offre un bilan économique peu encourageant et point comparable à celui des centres de Safi ou de Youssoufia. Malgré le développement d'une flotille de pêche - Essaouira, troisième port de pêche du Maroc, après Agadir et Safi (sardine et thon) - et la présence d'un secteur artisanal original et riche, partiellement préservé, la ville souffre de sa position géographique périphérique, à l'écart des principaux flux économiques (mais promesses d'avenir : phosphates). Le centre de Chemaïa appartient au groupe des petites villes dynamiques qui assure la relation entre les campagnes et la société marchande, et qui, par ses organismes commerciaux, capte le surproduit des zones agricoles. Le taux d'expansion démographique est très élevé, voisin de 8,3 % en moyenne par an de 1960 à 1971.

Le tableau (Tab. 91) de l'origine géographique simplifiée des chefs de ménage montre que la plupart sont d'extraction campagnarde. Essaouira est la ville dont la population présente un caractère rural très marqué. L'émigration citadine déjà ancienne et intense peut expliquer le faible pourcentage de citadins de souche tandis que le bilan économique et la position périphérique du centre justifient son faible pouvoir d'attraction auprès des populations urbaines externes. Les ruraux sont venus

Tab. 91 : Origine géographique des chefs de ménage demeurant en ville, en 1971 (exprimée en pourcentage).

: chefs de ménage nés :				
	sur place:	autres villes:	à la campagne :	
: Safi	: 30	: 6	: 64	:
: Essaouira	: 17	: 4	: 79	:
: Youssoufia	: 13,5	: 15,5	: 71	:
: Chemaï'a	: 21	: 6	: 73	:

comblent les vides laissés par les départs des populations de souche, soit un mouvement comparable à celui déjà ancien des communautés israélites. Le renouvellement de la population d'Essaouira - 8 chefs de ménage sur dix sont nés en milieu rural - traduisant à la fois une situation économique précaire du centre et les difficultés que rencontrent les communautés rurales régionales, en rapport avec de trop fortes densités dans un milieu bio-climatique très exigeant. Le faible pourcentage des citadins de souche à Youssoufia a une signification différente puisqu'elle révèle, avec l'importance relative de l'immigration citadine externe, l'origine récente du centre et la spécificité de sa fonction économique.

C'est à Safi que le nombre des citadins de souche est le plus élevé, soit environ 30 % et des données identiques à celles relevées lors du recensement de 1960 (33). Le vieux fonds safiote est surtout représenté dans la médina ancienne - celle-ci regroupait entre 1/5 et 1/4 de la population totale, en 1971 - où il assure la survie des corporations artisanales et anime l'essentiel de l'activité commerciale de la vieille cité. Le fait majeur demeure l'apport massif des populations campagnardes.

La carte des migrations définitives des ruraux est révélatrice à la fois de la puissance d'attraction de chaque centre, de la combinaison des différentes aires d'influence et de l'intensité de l'émigration rurale régionale (carte H.T n°9). Elle peut évoquer une organisation spatiale multi-polaire régionale, la juxtaposition de sous-espaces régionaux.

(33) J. Bouquerel : "Safi, deuxième port du Maroc".
C.O.M. Juillet-Sept. 1968 (p.217-257).

Quelles sont les différents traits qui permettent de la préciser ?

Le premier est la faiblesse de l'immigration extra-régionale quelle que soient l'agglomération et la taille de celle-ci.

Le second est la polarisation des flux d'émigration observée à la fois autour des villes de Safi et d'Essaouira, mais aussi, des plus petits centres. Les zones d'attraction principale de chaque ville sont bien dessinées, individualisées, peu concurrentielles et les espaces de chevauchement des aires d'influence rares et de faible étendue. Ceci est d'autant plus frappant que les villes sont de tailles différentes et occupent des positions économiques très contrastées. Ainsi, si l'intensité du processus d'émigration rurale est variable entre les zones d'influence respectives de Safi et d'Essaouira, il est remarquable que celle d'Essaouira soit aussi étendue que celle, restreinte et ramassée de Safi, que la puissance d'attraction de Safi "morde" si peu, au sud de l'oued Tensift, sur la zone d'influence d'Essaouira, sinon dans la partie nord des Chiadma.

Le processus d'émigration rurale est d'autant plus intense, actif que la zone intéressée où il se manifeste, est soumise aux influences modernisatrices du centre, intermédiaire des flux d'innovation externes. La fonction du centre est alors fondamentale quant à l'opportunité d'élargir la zone d'influence et d'accentuer les conditions favorables aux départs. L'aspect de l'aire d'attraction de Safi est révélatrice puisqu'elle manifeste une forte influence régionale sur un rayon d'environ 50 kilomètres, suivie sans transition d'une brutale rupture, particulièrement sensible au nord et à l'est, comme si les moyens de domination et d'organisation de l'espace manquaient à la ville, face au pouvoir de macro-organisation de Casablanca.

L'étude détaillée de l'origine géographique des chefs de ménage résidant en 1971 dans ces quatre centres permet de préciser ces différents termes.

- L'influence que la petite ville de Chemaïa exerce auprès des campagnards ne se fait sentir qu'au voisinage immédiat. La plupart des immigrants viennent des douars situés à très faible distance : six chefs de ménage sur dix sont originaires des campagnes placées dans un rayon de 15 à 18 kilomètres. A l'inverse, des autres centres de la région, l'attraction n'est point exclusive même dans la zone d'influence immédiate et rencontre à l'ouest et au sud celle, pourtant atténuée de Safi et surtout au nord, l'influence vigoureuse qu'exerce auprès des campagnards, l'ag-

glomération minière de Youssoufia. Jusqu'aux portes de ce foyer d'urbanisation naissant, l'émigration rurale est disputée, tiraillée entre plusieurs pôles d'attraction d'inégale puissance - Youssoufia, Safi et Casablanca -, or paradoxalement la ville accepte une immigration de provenance lointaine plus importante (proportionnellement) que celle des autres villes (Tab. 91).

Avec Youssoufia, ville minière et ouvrière d'expansion récente, l'attraction est plus intense et intéresse un espace beaucoup plus vaste tandis qu'elle devient exclusive à la périphérie immédiate de la ville. Elle est particulièrement nette jusqu'à une quarantaine de kilomètres de la ville et très forte dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres. Elle se fait sentir à la partie nord des Ahmar = tribu Ez-Zerrate notamment, la partie occidentale des Rehamna dont le territoire des Ouled Dlim, la zone méridionale des Doukkala (tribu des Ouled Amrane), et à l'ouest, dispute à Safi une part de l'émigration des Ameer, des Rbia, deux tribus appartenant à la confédération des Abda.

Au nord, l'attraction de la ville s'atténue rapidement et devient éparse. A l'est, les Rehamna aux faibles densités rurales représentent une sorte de dépression démographique entre la région des Doukkala-Abda et les plaines préatlasiques, et ne peuvent alimenter des flux d'émigration nourris. Aussi est-ce vers l'ouest et le sud que l'influence de Youssoufia peut le mieux s'exprimer. A l'ouest, elle rencontre assez rapidement l'attraction safiote, prépondérante qui constitue une sorte de barrière quoique moins étanche que celle de Casablanca au nord et au nord-ouest. C'est donc vers le sud que l'attraction de l'agglomération est la plus forte où elle vient contrarier celle de Chemaïa. L'immigration régionale tient dans cette ville une phase moins importante que dans les cités portuaires d'Essaouira et de Safi. Par sa position géographique, par sa fonction économique, Youssoufia apparaît, en effet, plus ouverte à l'immigration d'origine extrarégionale. La zone de recrutement intéresse encore les plaines intérieures préatlasiques (Haouz occidental, en particulier) ainsi que les régions méridionales : plaine du Souss, montagne de l'Anti-Atlas occidental et régions sahariennes.

Le "kyste" que l'agglomération minière représente au sein de l'espace régional n'est pas étranger à la configuration de l'aire d'attraction

de la ville; pourtant ce fait ne doit être exagéré, car huit chefs de ménage sur dix nés en milieu rural sont originaires des Abda et des plateaux intérieurs Ahmar et Rehamna.

Avec Essaouira, la zone d'attraction démographique de la ville s'élargit encore et intéresse un domaine régional assez vaste, en forme de demi-cercle de 50 à 55 kilomètres de rayon, couvrant la moitié occidentale de la région des Chiadma et une partie de la retombée du Haut-Atlas occidental, correspondant au territoire sud de la confédération des Haha. Neufs chefs de ménage sur dix, nés en milieu rural et résidant à Essaouira en 1971, sont originaires de ces régions (tribus Chiadma et Haha). L'aire d'attraction éminemment régionale est remarquable comparée à l'évolution démographique - centre d'émigration citadine - et économique - centre portuaire déclassé - enregistrée au cours du vingtième siècle. Elle apparaît, en effet, presque aussi étendue que celle de Safi quoique l'intensité du processus d'émigration n'y soit point comparable. Au-delà de la zone d'attraction immédiate, l'influence d'Essaouira rencontre celle de Casablanca qui tend à la contrarier, puis à la surclasser rapidement vers l'est et le sud-est. Néanmoins, même si elle ne concerne qu'une périphérie assez étroite : quinze kilomètres, le phénomène de polarisation s'observe et demeure sensible autour de la ville.

L'attraction du centre demeure forte, même si elle n'est plus exclusive, entre l'oued Tenmsift et l'extrémité occidentale du Haut-Atlas dans la zone occidentée de plateaux et de collines, habitée par les Chiadma et les Haha. L'intensité du processus migratoire varie localement en fonction des inégalités des densités de population et du caractère discontinu de l'espace agricole; ainsi l'émigration rurale est-elle plus sensible à l'est et au nord. Au-delà, l'influence d'Essaouira bien qu'atténuée est encore notable sur l'extrémité nord-occidentale du Haut-Atlas correspondant au territoire des Haha, notamment des tribus des Ida ou Issaren et des Ida Ouguelloul (16 % des chefs de ménage). Par contre au nord, au-delà de l'Oued Tenmsift qui représente la frontière entre les zones d'influence d'Essaouira et de Safi, l'attraction du centre est très faible : moins de 3 % des immigrants viennent de la région des Abda.

L'espace délimité par la zone d'influence d'Essaouira correspond à une région frappée d'aridité - les pluies rares sont inférieures en

moyenne à 250 mm au fond des vallées ou des dépressions argileuses - et caractérisée par une économie rurale extensive et pauvre qu'accompagne une pression démographique sensible. Cette région a conservé une forte personnalité dans ce contexte de très faible transparence et l'orientation des flux d'émigration vers Essaouira révèle un espace encore mal désenclavé (l'indice d'accessibilité y demeure très inférieur à la moyenne nationale), caractérisé par des rapports de production et des modes de culture traditionnels et encore faiblement intéressé par les mécanismes des modernisations. Espace périphérique, réserve de main-d'œuvre, ainsi apparaît cette région drainée partiellement par Essaouira. Le fait que la ville suscite beaucoup moins l'émigration qu'elle n'en bénéficie, suggère un pouvoir d'animation régional modeste qui se reflète plus encore dans la faible participation des courants migratoires extra-régionaux à la formation de la population citadine : 7 % des chefs de ménage viennent de régions éloignées, notamment du Haouz, du Souss et de l'Anti-Atlas occidental.

Safi offre l'exemple d'une polarisation particulièrement forte des flux d'exode rural. En rapport avec la taille et l'activité économique de la ville, la zone d'attraction de Safi apparaît étonnamment "ramassée", compacte, relativement étendue, aux limites bien dessinées et franches, surtout au nord et à l'est. Elle occupe un espace en forme de demi-cercle d'une soixantaine de kilomètres de rayon, correspondant à la région des Abda : trois chefs de ménage sur quatre nés en milieu rural et résidant à Safi en 1971, en sont originaires.

La plaine des Abda représente, en effet, un ensemble densément peuplé en rapport avec les conditions climatiques et les systèmes de culture mis en œuvre. Malgré les efforts des hommes pour élargir l'espace agricole cultivé, varier, intensifier les systèmes de culture et exploiter de façon optimale les bonnes terres agricoles : zone des "tirs", malgré l'émigration saisonnière ou temporaire, les départs définitifs vers la ville ont représenté pour les communautés rurales, une réponse adéquate à la surcharge démographique. L'intensité régionale des flux d'émigration témoigne de cette exigence. Ont participé à ce mouvement vers Safi les tribus Bhatra Nord et Bhatra Sud dont le territoire peut se confondre grossièrement à la zone du Sahel, soit la zone la plus défavorisée quant aux

attributs physiques, en raison notamment de la médiocrité des sols élaborés d'un matériel rocheux formé de dunes anciennes grésocalcaires. Au nord de Safi, la fraction des Ouled Zid a fourni les contingents les plus importants tandis qu'au sud, au sein de la tribu Bhatra, les fractions Ghiat et Derbala sont les mieux représentées bien que leur mouvement ne soit point comparable à la prééminence des Ouled Zid au nord, les fractions Jehouche et Zaa des Bhatra nord étant tournées partiellement vers Casablanca.

Au-delà, vers l'est, participent de façon intensive au peuplement de la ville, les tribus des Ameer au sud-est et des Temra au nord-est qui occupent les zones riches de la plaine, régions parmi les plus peuplées du Maroc (les densités rurales sont comprises entre 60 et 100 habitants au kilomètre carré). Une partie de la tribu Rbia est tournée vers Safi tandis que l'autre regarde vers Youssoufia et déjà vers Casablanca (fraction des B'khati).

Le deuxième trait caractéristique de la zone d'attraction safiote est l'affirmation de limites franches, sinon brutales. Au nord, l'attraction ne déborde point les limites de la plaine des Abda; le long de la côte au nord du Cap Cantin, Oualidia, station balnéaire, marque à la fois la limite entre les territoires des tribus des Abda et des Doukkala et celle de l'influence prépondérante de Safi. Au-delà, l'attraction casablancaise qui surclasse aisément celle d'El Jadida, devient dominatrice. La ligne de partage d'influence ne correspond à aucune contrainte physique ou économique apparente, mais épouse les limites tribales entre les Abda et les Doukkala. Le même phénomène, mais atténué, se retrouve entre les Abda et les Ahmar à l'est. Cependant l'analyse comparative des zones d'attraction de Casablanca et de Safi, montre que l'influence casablancaise s'insinue au sein de l'espace dominé par Safi et ainsi suggère, que le rôle que Casablanca détient dans l'organisation des réseaux économiques et dans l'aménagement de l'espace, lui permet de dépasser les contraintes historiques.

La pénétration de l'influence safiote au-delà de l'oued Tensift au sud, dans le territoire des Chiadma : 12 % des immigrés installés à Safi viennent de cette région, est limitée à la partie septentrionale et se heurte aux pesanteurs historiques, même si elle apparaît plus conquérante,

en relation avec le développement des axes de circulation routière.

L'influence de la ville s'exerce encore sur les marges occidentales des plateaux des Ahmar et des Rehamna, puis s'affaiblit rapidement, n'étant guère sensible auprès des populations de la confédération des Haha appartenant à la partie extrême occidentale du Haut-Atlas, et moins encore, au-delà.

La faible participation des zones périphériques au peuplement de la ville : un immigrant sur dix environ vient de régions éloignées (Tab. 92), est significative du rôle économique de Safi et de sa place dans l'organisation de l'espace marocain. L'agglomération safiote se présente, en effet, sous l'aspect d'une enclave industrielle très spécialisée et d'un centre local de collecte et de distribution de produits importés, plus que sous celui d'un centre régional dont les activités du secteur productif seraient en accord avec les exigences économiques mieux exprimées par les communautés humaines régionales. Dès lors cette région mal désenclavée, encore trop faiblement intéressée par les productions commercialisables et pénétrée par les flux novateurs, est demeurée à l'écart des courants migratoires méridionaux et peu touchée par l'immigration d'origine externe.

Tab. 92 : Origine géographique des chefs de ménage demeurant en ville en 1971, nés à la campagne (exprimée en pourcentage).

	: Safi	: Essaouira	: Youssoufia	: Chemaïa	:
: <u>Immigration régionale</u>	:	:	:	:	:
: Abda	: 73,5	: 3	: 48,2	: 21,9	:
: Chiadma	: 12	: 73,8	: 1,5	: 0,1	:
: Ht-Atlas occid.(z. haha)	: 1,5	: 16,2	: 2,2	: 8,2	:
: Ahmar Rehamna	: 3,1	: 0,2	: 32,7	: 49,3	:
: Total	: 90,1	: 93,2	: 84,5	: 79,5	:
: <u>Provenance lointaine</u>	:	:	:	:	:
: Souss - Anti-Atlas : occid. et Sahara	: 4,8	: 2,7	: 7	: 4	:
:Plaines Int.préatlasiques	: 1,9	: 2	: 4,7	: 9,6	:
: Autres régions	: 3,2	: 2,1	: 3,8	: 6,9	:
: Total	: 9,9	: 6,8	: 15,5	: 20,5	:

A l'inverse d'autres espaces régionaux, les zones d'influence sont, quelles que soient la taille et l'activité des centres, essentiellement régionales. Les attractions principales des villes ne se combinent, mais se juxtaposent évoquant la pérennité de sous-régions démographiques; par contre elles entrent en conflit avec celle de l'agglomération casablancaise qui tend progressivement à recouvrir l'ensemble des espaces méridionaux malgré les résistances locales, assez bien exprimées ici. Pour l'instant, il est difficile de percevoir si c'est la situation exceptionnelle de la métropole au sein de l'espace national ou si c'est la permanence de sous-espaces régionaux, témoignant d'une autre période historique d'aménagement, dans des domaines mal ou point totalement désenclavés, qui est responsable d'une telle configuration des réseaux migratoires.

La position de Safi au rang de ville locale et son incapacité d'accéder au rang de capitale régionale autonome ne peuvent s'expliquer par la seule prééminence de Casablanca.

2-3-2- La polarisation des flux d'exode rural autour de la capitale du sud : Marrakech.

Marrakech est la troisième agglomération du Maroc (près de 400.000 habitants); capitale du sud intérieur, centre économique, administratif et touristique important, elle a vu, depuis le début du siècle, sa population augmenter de façon saccadée - reflet des phases d'expansion et de récession - à un rythme moyen inférieur à celui d'autres centres, mieux placés et plus dynamiques. Néanmoins, la croissance modérée des effectifs citadins n'a pas été sans poser de problèmes d'aménagement et de restructuration; la dégradation et l'asphyxie de la médina, la multiplication anarchique des types d'habitat précaire et spontané, en témoignent.

Marrakech a connu une longue période de stagnation aggravée par la crise économique mondiale et la guerre, due en particulier à l'adaptation de la structure de production aux nouvelles conditions du marché. Dans une situation périphérique par rapport aux principaux faisceaux de relations induits du modèle d'aménagement colonial, la ville est devenue un centre régional d'encadrement, sinon un centre local d'animation et ainsi un pôle d'émigration citadine : de 1936 à 1960, le taux annuel d'accroissement - 1,5 % - est inférieur au croît naturel. Il faudra attendre la décennie

soixante pour assister au renversement de la tendance; avec un taux annuel d'accroissement de 3,7 % (phase 1960-1971), Marrakech présente un bilan migratoire positif.

La majorité des chefs de ménage : 52,5 % en 1971, est née sur place. Marrakech dont on a si souvent décrit les caractères de ruralité - cet "ensemble de villages" - est la seule grande ville du Maroc à avoir une majorité de chefs de ménage nés en milieu urbain et sur place. Pôle d'émigration citadine, Marrakech est pourtant demeurée pour les populations rurales du sud le principal foyer d'accueil. Lors des périodes de crise, de disette, elles sont venues combler les vides laissés par les émigrants et élargir de façon intempestive, l'espace urbanisé de la ville.

Marrakech présente, dans un cadre régional de faible urbanisation et dans un contexte de domination externe, exercée par Casablanca, l'exemple d'une forte polarisation des flux d'exode rural d'origine régionale. La carte de la migration définitive des campagnards vers Marrakech (carte H.T n° 10) souligne les inégalités locales et régionales de la zone d'attraction et une dissymétrie frappante entre les zones placées au sud-est et celles, au nord-ouest. Les traits caractéristiques sont les suivants :

- Une attraction méridionale, intéressant exclusivement le quart sud-ouest du territoire national.

- La prépondérance des flux régionaux d'immigration même si la participation des régions "lointaines" est plus forte qu'à Safi : 70 % des immigrants viennent d'un douar, d'un territoire de tribu, situés à moins de soixante-cinq à soixante-dix kilomètres.

- La participation des régions montagnardes et berbérophones à la formation des populations urbaines - partie septentrionale et centrale du Haut-Atlas occidental -, mais sans comparaison avec celle prédominante des plaines.

- L'atténuation rapide de la puissance d'attraction de la ville vers le nord et le nord-ouest, souligne ainsi la nette dissymétrie de la zone d'influence de Marrakech.

1) Au nord d'une ligne diagonale prolongeant le cours moyen et inférieur de l'Oum-er-Rbia, la participation des populations rurales à la formation du peuplement marrakchi est très faible, sinon exceptionnelle : environ 3 % des populations immigrées. Aucune région n'échappe à cette

règle à l'exception de celle du Tafilelt qui appartient aux espaces méridionaux et pré-sahariens. Ce fait est conforme à la place de l'agglomération au sein de l'organisation de l'espace marocain et à la permanence des mouvements migratoires internes poussant les populations déracinées du sud vers le nord.

Le quart sud-ouest du Maroc assure donc la quasi-totalité de l'alimentation des flux d'émigration vers la ville. Cependant, l'importance du phénomène d'émigration est très inégale selon les régions, en fonction de divers critères qui tiennent autant à l'éloignement qu'à la fonction économique du centre.

La plaine du Haouz, ce piedmont drainé par l'oued Tenssift et ses affluents, compris entre le Haut-Atlas, les monts de Jbilet et les collines des pays Chiadma et Haha à l'ouest, a fourni à l'agglomération les effectifs les plus nombreux. Près d'un immigrant sur deux (46 % des immigrants adultes installés dans la ville en 1971) est originaire de cette région de plaine qui représente l'espace immédiat et "naturel" de la ville. Les montagnes de la chaîne atlasique occidentale avec 18,5 % des chefs de ménage, sont le second foyer d'émigration vers Marrakech, tandis que les plateaux des Ahmar et Rehamna, avec 11,7 % des migrants et la région des Srarhna avec 6 %, placés dans la zone d'influence traditionnelle de la ville, lui assurent des contingents d'immigrants encore notables.

A la périphérie de ces espaces régionaux, les flux d'émigration vers Marrakech sont fragiles et de faible débit. Les plaines atlantiques de l'ouest "drainées" par Casablanca - les Doukkala - et par Safi - les Abda - n'ont fourni que 2,2 % des immigrants, tandis que le pays des Chiadma disputé par la double influence d'Essaouira et de Casablanca n'est représenté que par 2,7 % des chefs de ménage. Les zones méridionales = Souss, Anti-Atlas et régions sahariennes, ont envoyé des effectifs plus étoffés (10 % environ), néanmoins ces flux apparaissent étonnamment amaigris si sont évoqués à la fois, l'histoire politique et économique de ces régions et les rapports qu'elles ont entretenus très longtemps avec la capitale du sud. La plaine du Souss est résolument tournée vers l'ouest : Agadir et la côte atlantique; l'Anti-Atlas alimente de forts courants d'émigration orientés vers les centres industriels et dynamiques de l'Atlantique.

Quatre immigrants adultes sur cent nés en milieu rural sont originaires des zones présahariennes et sahariennes. Le contraste est net entre la carte des migrations définitives vers Marrakech et celle de Casablanca. Que ce soient les oasis de la bordure sud de l'Anti-Atlas, des trouées du Jbel Bani - Fom-el-Hassan, Akka, Tata... ou celles "linéaires" du bassin du Draa, toutes sont peu représentées à Marrakech, bien moins qu'à Casablanca qui y exerce une vive attraction. Le surpeuplement des oasis qui survivent des mandats des émigrés temporaires, est fort ancien et s'est manifesté tout au long du 20^{ème} siècle, avec le départ temporaire, puis définitif de leurs habitants vers les zones littorales centrales offrant les meilleures chances d'emploi et de promotion sociale, même si ces espaces urbains centraux se placent hors de l'espace de vie traditionnel des sociétés oasiennes.

Hormis la zone d'influence immédiate de la ville, l'absence de polarisation des flux d'exode rural vers la "capitale du sud" révèle la place que celle-ci détient désormais dans l'organisation urbaine. Que les gens du sud marocain émigrent en masse vers les zones portuaires, qu'ils évitent l'ancienne métropole, ceci ne peut que confirmer le déclassement du centre.

2) La prépondérance de l'immigration régionale est forte puisque 70 à 75 % des immigrants viennent de douars situés dans un rayon de 65 kilomètres, soit un espace comprenant la plaine du Haouz, la partie sud-ouest des Srarhna, la terminaison méridionale du plateau des Rehamna et la zone orientale des Ahmar. Appartient aussi à l'espace de polarisation, la bordure nord du Haut-Atlas qui domine la plaine du Haouz. Toutes ces régions n'ont pas connu la même intensité du processus d'émigration vers Marrakech, certaines demeurant sensibles à l'influence d'autres centres. Ainsi, apparaît une zone d'attraction campagnarde dissymétrique, opposant les régions de forte émigration au sud et à l'est, aux domaines géographiques où l'émigration s'atténue rapidement, au nord et à l'ouest.

Quels sont les facteurs à l'origine de la distribution inégale des flux et responsables de la faible attraction de Marrakech vers le nord et l'ouest ?

L'opposition entre la région occidentale et la zone orientale de la plaine du Haouz de part et d'autre de l'oued Nfiss marque la relation première unissant l'émigration rurale et la densité de population. Les régions les moins densément peuplées situées à l'ouest de l'oued Nfiss - les

densités dépassent rarement 30 h/km^2 - correspondent aux zones de faible émigration relative. Néanmoins, dans les secteurs très peuplés, correspondant aux vallées principales - oued Chichaoua -, surtout au "dir", entre Imintanout et Tahanaoute, se manifestent de forts courants d'émigration vers Marrakech. Les secteurs les plus densément occupés du Haouz se situent au centre et à l'est; les densités dépassent 80 h/km^2 sur les cônes de déjection découpés en terrasses, des rivières descendues de l'Atlas - Nfiss, Rhezaïa, Ourika, Zate et Rdate, affluents du Tenssift - là où l'irrigation a pu être développée à la fois pour des motifs pédologiques (sols limoneux) et hydrologiques. Les régions de forte émigration sont confondues avec ces zones de haute densité rurale. Cependant, seul l'effet de masse est apparent, car rien n'indique à priori que la pression démographique soit plus forte dans les secteurs d'agriculture où l'irrigation est la plus développée et la mieux maîtrisée = le pourcentage du sol cultivé, dans ces communes, y étant sensiblement plus élevé. L'évolution des rythmes d'accroissement des populations des communes rurales du Haouz demeure à l'ouest comme à l'est, trop peu différenciée pour être concluante (carte H.T n°3).

La zone d'émigration intense déborde largement, vers le sud, la région du Haouz et couvre la bordure septentrionale du Haut-Atlas. Elle est particulièrement remarquable aux limites du Haouz oriental là où la montagne est fortement peuplée, notamment auprès des tribus Ourika, Mesfioua, Glaoua du nord et Touggana. Dans ces espaces montagnards de faible altitude relative, intéressés par des conditions naturelles plus favorables : larges vallées alluviales, pluviosité plus riche pour les cultures sèches, relief plus calme avec plateaux aux sols propices aux travaux agricoles, les cultures sont beaucoup plus étendues, occupant des superficies proportionnellement plus élevées qu'ailleurs. Ces conditions suggèrent l'élaboration ancienne d'un "complexe rural", plus évolué, tant du point de vue technique qu'agronomique, capable de mieux résister aux divers accidents démo-économiques qui ont marqué l'histoire de la montagne. L'effort de mise en valeur et d'intensification des actes agricoles a été remarquable et a permis à une population nombreuse et dense d'y subsister. Aujourd'hui, l'état de surpeuplement, fruit de cette accumulation ancienne, est manifeste, comme peut le révéler l'utilisation de la moindre parcelle de terrain cultivable. Ainsi, comprend-on l'écoulement déjà ancien des

montagnards vers la ville, que l'émigration soit devenue un complément nécessaire à la survie des diverses communautés.

La zone d'attraction principale de la ville correspond, ainsi, aux régions les plus densément peuplées qui sont, aussi, placées dans l'aire d'influence commerciale directe. La migration des ruraux du Haouz central et oriental, des Srarhna - zone méridionale - et du domaine montagnard demeure orientée de façon quasi-exclusive vers Marrakech.

Vers l'ouest et le nord, l'intensité du phénomène d'émigration vers Marrakech est ralentie et la sphère d'influence de la cité se rétrécit rapidement. Sur la rive gauche de l'oued Tensift, les faibles densités de population expliquent, en partie, l'atténuation rapide des flux d'exode rural vers la ville, d'autant que d'autres courants d'attraction d'origine externe - ceux des villes du littoral - viennent concurrencer celui de Marrakech. Au nord du Tensift, la faible intensité des flux correspond encore aux densités peu élevées des pays des Ahmar et des Rehamna, caractérisés par un environnement physique peu favorable : pluies irrégulières et inférieures à 250 millimètres, steppe rabougrie et sols pauvres. Cependant, l'atténuation rapide de l'attraction marrakchie montre que cet argument ne rend compte qu'imparfaitement de la réalité. En fait, Marrakech bute sur l'influence prépondérante de la capitale économique qui capte à son bénéfice la plupart des flux d'émigration du plateau des Rehamna et de la partie nord des Srarhna.

La dissymétrie de l'espace de polarisation des flux migratoires autour de Marrakech résulte d'abord de l'inégale répartition des hommes, puis de l'élargissement de l'aire d'attraction démographique de Casablanca.

Conclusion

La nette polarisation des courants d'émigration autour de Marrakech révèle partiellement le rôle économique de la ville au sein de l'espace régional. La dissymétrie de l'aire d'attraction et le rétrécissement de sa sphère traditionnelle d'influence soulignent les difficultés de la "capitale du sud" à affirmer sa prééminence économique jusque dans les régions soumises depuis très longtemps à son emprise commerciale et marquent nettement les limites actuelles de son pouvoir. Le développement de l'activité moderne sur la côte centrale atlantique, la concentration des

pouvoirs et des outils de contrôle des principaux faisceaux de relations, ont restreint le rôle de Marrakech. Cette "grande" ville a vu son pouvoir d'animation régionale, limité très sensiblement au cours de la période coloniale et post-coloniale, alors même qu'au début du siècle, il apparaissait que les conditions économiques et sociales générales passées avaient déjà fortement contrarié le dessein de la cité. Dès lors il était normal que sa zone démographique d'attraction soit surclassée rapidement vers l'ouest et le nord, et présente ces lacunes.

2-4- POLARISATION INCOMPLETE OU ABSENCE DE POLARISATION DES FLUX D'EXODE RURAL REGIONAUX.

La carte des mouvements migratoires définitifs des ruraux vers les villes du Maroc montre que l'exode rural est plus ou moins polarisé, selon les régions. La polarisation des flux est assez nette autour de centres locaux de la taille d'Essaouira, elle apparaît plus forte autour de villes de taille "régionale", comme Safi, Marrakech et Fès, surtout très puissante autour de Casablanca.

Inversement, l'effet de polarisation s'atténue ou demeure très incomplet dans certains espaces régionaux où les forces d'attraction des villes se disputent, où les ruraux sont soumis à des influences contradictoires, assez peu différenciées. Parmi ces régions, deux peuvent être retenues, la région du Tadla et la plaine du Rharb, soit deux zones appartenant aux espaces agricoles parmi les plus riches du Maroc, qui ont enregistré les transformations économiques et sociales les plus profondes.

2-4-1- Les migrations rurales vers les villes du Tadla.

La plaine du Tadla, malgré des conditions naturelles ingrates - précipitations faibles : 300 millimètres, et irrégulières - appartient aux régions densément peuplées : 65 habitants au kilomètre carré en moyenne. Elle connaît, en effet, depuis plusieurs décennies, une transformation profonde, en relation avec le développement de la culture irriguée, favorisant la mutation des systèmes agricoles traditionnels : céréaliculture et élevage ovin, extensifs. La transformation de l'économie rurale a eu des répercussions sensibles sur les faits de population.

Cet espace régional est animé par une ville moyenne : Beni Mellal et deux villes locales : Fkih-ben-Salah et Kasba-Tadla tandis que

plusieurs centres dont Souk Sebt Oulad Nemaâ (6.076 h en 1971), petits foyers commerciaux, enregistrent une très vive expansion démographique en rapport avec le développement des périmètres irrigués.

Les villes d'El Ksiba et de Zaouïa-ech-Cheikh n'appartiennent point à la plaine du Tadla, mais relèvent administrativement de la province de Beni Mellal. El Ksiba, située à 1.000 mètres d'altitude fait partie de la bordure du Moyen-Atlas tandis que Zaouïa-ech-Cheikh, centre du dir atlasique, est placée à la terminaison méridionale du couloir préatlasique, zone topographique complexe entre le rebord occidental du Moyen-Atlas et la retombée orientale du plateau central. Ces deux centres n'exercent aucune influence commerciale notable sur la plaine du Tadla, mais comme souks du "Dir" atlasique appartiennent au vaste réseau "soukier" de Beni Mellal : "à partir de Zaouïa-ech-Cheikh et surtout d'El Ksiba commence une région complexe à la fois du "Dir" et antichambre du Tadla, dominée par Beni Mellal et son réseau commercial" (34). Aussi ont-ils été retenus dans l'étude des mouvements migratoires définitifs des ruraux vers les villes du Tadla.

Ces villes constituent un ensemble urbain assez bien hiérarchisé avec une ville moyenne de stature régionale : Beni Mellal, 70.000 habitants environ en 1976 et quatre petites villes de taille inégale, Fkih-ben-Salah : 38.000 h en 1976, Kasba-Tadla : 19.000 h, Zaouïa-ech-Cheikh : 10.000 h et El Ksiba : 8.000 habitants. Trois de ces centres ont enregistré une expansion remarquable : Fkih-ben-Salah dont les taux de croissance élevés (6,2 % en moyenne annuelle de 1936 à 1960 et 6,65 % de 1960 à 1971) soulignent le dynamisme de la partie centrale du Tadla, Beni Mellal qui a enregistré un taux annuel de 5 % de 1936 à 1960 et connu depuis 1965 un nouvel élan, "le début du grand "boom" de la ville", selon F. Couvreur-Laraïchi (35) et Zaouïa-ech-Cheikh. Ce dernier (un taux annuel égal à 6 % de 1960 à 1971) apparaît comme un foyer urbain dynamique, un souk hebdomadaire fréquenté à la fois par les commerçants des villes du Talda

(34) J.F. Troin : "Observations sur les souks de la région d'Azrou et de Khenifra". R.G. Maroc n°3-4 1963 (p.120).

(35) F. Couvreur-Laraïchi : "Beni Mellal, ville moyenne marocaine".
Travaux du Laboratoire d'Etude des régions sèches. Fas. 2.
Strasbourg.

(Beni Mellal) et ceux de Khenifra, et les campagnards de la bordure du Moyen-Atlas et du Tadla oriental.

Par contre, Kasba-Tadla, après les années "fastes" de la présence de contingents militaires, ne peut se soustraire à la stagnation, connaissant un malaise économique accru, souligné par un bilan migratoire négatif entre 1952 et 1960. Depuis, l'expansion démographique demeure très modéré (accroissement annuel : 3,25 %), ce centre n'étant pas parvenu à accroître son influence commerciale et à étoffer le secteur des services. El Ksiba, de même, demeure un foyer d'urbanisation en difficulté, peu dynamique, placé à l'écart des principaux axes de relations.

Dans les conditions d'inégale croissance démographique, la composition des populations, selon l'origine géographique, varie assez sensiblement. El Ksiba et Kasba-Tadla qui ont subi un certain marasme économique, traduit par des taux d'accroissement modérés et des bilans migratoires déficitaires, acceptent un pourcentage de chefs de ménage nés sur place relativement élevé : respectivement de 45 % et de 31 %, deux à trois fois plus élevé que celui de Fkih-ben-Salah (16 %). La proportion des chefs de ménage d'extraction rurale est en rapport inverse du précédent, même si l'arrivée d'immigrants citadins vient corriger ces données : elles varient de 45 % (El Ksiba) à 70 % (Fkih-ben-Salah). Ces données demeurent, cependant, équivoques, les villes du Tadla et des bordures atlasiques, parvenant, difficilement, malgré les aménagements, les constructions, récents, à résorber leurs caractères prononcés de "ruralité". Les sociétés urbaines en formation, restent encore mal dégagées des habitudes ou des contraintes imposées par le milieu rural, par "la terre". Beni Mellal s'impose néanmoins, comme "la ville", grâce à un rayonnement administratif et des services assez remarquable, comparé à l'aire d'influence commerciale limitée par la puissance de rayonnement de la capitale économique. La zone d'attraction démographique de chaque ville est-elle en rapport avec le rôle que chacune assume au sein de l'espace régional (carte H.T n°11) ?

1) Les zones d'influence d'El Ksiba et de Zaouïa-ech-Cheikh révèlent la position périphérique des centres. L'attraction, auprès des ruraux, ne se manifeste qu'au voisinage immédiat, la majorité (60 %) étant originaire de douars situés à faible distance (environ quinze kilomètres).

A El Ksiba, la moitié des immigrants vient de la bordure occidentale du Moyen-Atlas, des tribus Aït Seri, correspondant aux territoires encore densément peuplés (entre 40 et 50 h/km²). A Zaouïa-ech-Cheikh, la proportion des habitants du "dir" et des premiers contreforts montagneux représente encore 45 % des immigrants, mais la présence des gens de la plaine (16 %) et de la terminaison orientale du Plateau Central (17 %) dénote un rôle économique local, beaucoup plus dynamique.

Les aires de recrutement des deux villes sont peu étendues, ne se chevauchent, se partageant un espace régional assez peu ouvert au phénomène d'émigration, contrastant ainsi avec la situation des plaines voisines.

L'immigration de provenance lointaine est faible, seule la présence de gens des régions sahariennes est sensible (entre 7 et 10 % environ), plus élevée que celle du Haut-Atlas. Pourtant, au total, la plupart des immigrants viennent des zones montagneuses (entre 70 et 75 %), les gens des plaines demeurent fort peu nombreux.

2) Les domaines d'attraction démographique des villes du Tadla proprement dites sont bien différents, plus étendus et surtout plus complexes dans leurs interférences ou leurs combinaisons.

L'attraction de la ville de Kasba-Tadla se fait sentir jusqu'à 25-30 kilomètres, mais la polarisation des flux d'exode rural n'est réalisée qu'au voisinage immédiat du centre. Au-delà, elle entre en conflit avec celles des villes de Beni Mellal au sud, de Fkih-ben-Salah à l'ouest et de Boujad au nord. Elle s'exerce auprès des campagnards des tribus Aït Rbaa - Beni Maadane, Guettaya et Semguet - couvrant, ainsi, la partie orientale du Tadla la moins favorisée, aux densités rurales les plus faibles. La concentration des tirets le long de l'Oum-er-Rbia traduit assez fidèlement l'inégale distribution spatiale des communautés rurales, notamment dans la partie amont de la plaine. Les hommes qui vivaient presque exclusivement des ressources de l'élevage ont construit leurs habitations sur les bords du fleuve, aux sommets des versants de la vallée légèrement encaissée, à la recherche de l'eau (36). La zone la plus pauvre et presque

(36) Voir D. Noin : "Répartition de la population et mouvements migratoires dans la plaine du Tadla". R.G. Maroc 1965 n°7 (p.53-69) Planche : "Population". Atlas du Maroc.

vide, s'étend sur la rive droite du fleuve, au secteur des sols médiocres encroûtés ne permettant qu'un élevage très extensif, sur les terres collectives utilisées en particulier lors de la saison humide, alors que, sur la rive gauche du fleuve, le secteur sud est plus densément peuplé, les communautés rurales consacrant tous leurs efforts à une polyculture en sec. Au-delà du Tadla, la zone d'attraction de la ville mord difficilement sur les bordures méridionales du plateau des phosphates et du plateau central tandis qu'au sud, elle intéresse encore les populations du "dir" atlasique et des bordures montagneuses. Vers l'ouest, l'influence de Kasba-Tadla diminue d'intensité, mais n'en dispute pas moins aux autres villes plus dynamiques, sur la plaine du Tadla et la bordure sud-ouest du Moyen-Atlas. Peu attractif, ce centre, pourtant a vu s'installer des immigrants venus des Beni Amir et des Beni Moussa, ainsi que des régions densément peuplées du sud-ouest atlasique : des Aït Bouzid par exemple.

Au-delà de ces régions qui assurent l'essentiel de l'alimentation des courants d'immigration (80 % des chefs de ménage nés en milieu rural), la ville n'attire qu'un faible nombre de paysans, pour la plupart originaires des zones méridionales. Les régions sahariennes sont assez bien représentées, ainsi que les plaines atlantiques : Doukkala et Chaouïa, les dépressions des Srarhna et du Haouz. Par contre, à l'inverse des centres précédents, la ville n'a accueilli qu'un nombre restreint de montagnards.

La zone d'attraction de Fkih-ben-Salah est plus vaste et de plus vive intensité. L'influence prépondérante de la ville s'étend à la partie centrale de la plaine du Tadla, aux pays de la rive droite de l'Oum-er-Rbia, correspondant au périmètre irrigué des Beni Amir. Au nord, elle déborde sur la partie nord occidentale du Tadla, réservée encore aux cultures sèches, et au sud, sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia, disputant à Beni Mellal les flux d'émigration, formés par les paysans des berges du fleuve et des confluences des affluents de rive gauche.

L'aire de recrutement se développe, au sud et au sud-ouest, sur 30 à 40 kilomètres, alors qu'au nord, elle s'affaiblit rapidement buvant à la fois, à la sphère d'influence de Khouribga correspondant au plateau des phosphates, et à l'attraction plus puissante de Casablanca. Aussi l'immigration est-elle à prépondérance régionale : six immigrants sur dix étant originaires du Tadla.

En effet, l'influence de la ville sur les régions limitrophes est fort mesurée et ne touche guère que les groupes des Beni Zemmour et Ourdirha (11 % des immigrants ruraux). Dans les montagnes pastorales : Moyen-Atlas et Plateau Central, le rayonnement de la cité est très atténué et n'intéresse que quelques unités (5 %). L'immigration de provenance lointaine, peu sensible, est méridionale : gens originaires des Srarhna, des territoires N'Tifa et Aït Attab, où la pression démographique, en rapport avec les fortes densités, est particulièrement prononcée ; l'influence de la ville est plus atténuée encore, auprès des gens du Souss, des zones présahariennes et des montagnes atlasiques.

La carte de la zone d'attraction démographique confirme la réalité d'une ville locale très dynamique dont l'autorité s'affirme sur le périmètre de culture irriguée qu'elle gère, et cela aux dépens de la ville régionale de Beni Mellal. Son influence se manifeste, en particulier, au sud de l'Oum-er-Rbia, sur le territoire des Beni Moussa. Elle freine ainsi le rayonnement commercial, économique de la capitale provinciale, en particulier vers le nord et l'ouest où elle rencontre celui de Casablanca, avec laquelle elle multiplie les relations, court-circuitant le réseau de Beni Mellal. Le rôle économique de Fkih-ben-Salah s'est affirmé, la traduction du phénomène dans l'espace est, la polarisation des flux d'exode rural dans un rayon de plusieurs kilomètres.

Le rayonnement de Beni Mellal s'exerce sur un espace relativement étendu dont l'aspect révèle les diverses contraintes assumées. Presqu'adossée aux contreforts du Moyen-Atlas, au cœur d'une olivette, Beni Mellal est la ville caractéristique du dir atlasique. Au pied d'un ensemble montagneux peu peuplé et relativement équilibré, la ville ne manifeste sa fonction d'accueil qu'en direction de la plaine et le long du dir, intéressant cependant la partie sud-ouest du Moyen-Atlas, pays de moyennes montagnes s'apparentant déjà au pays chleuh du Haut-Atlas tant par le système cultural pratiqué que par les hautes densités.

La polarisation des flux d'exode rural est effective dans un rayon de quelques kilomètres, au-delà l'influence de Beni Mellal apparaît très inégalement répartie. A l'est, elle s'atténue rapidement rencontrant celles des centres de Kasba-Tadla, et plus loin de Zaouiâ-ech-Cheikh et d'El Ksiba. Au sud, l'attraction auprès des montagnards ne déborde point

des limites de l'oued El Abid, soit la zone correspondant aux communes densément peuplées de Foug Oudi et de Tnine de Timoulilt (entre 80 et 90 h/km²); au-delà, les densités diminuent rapidement, environ 45 h/km² à Ouaouizarht et à Bin El Ouidane, puis 20 h/km². Vers l'ouest et nord-ouest, l'influence de Fkih-ben-Salah, auprès des campagnards du périmètre irrigué, est un obstacle à l'affirmation de celle de la capitale provinciale.

L'espace étroitement soumis à l'influence de la ville s'étend vers le nord où il pénètre en biais entre les zones de Kasba-Tadla et de Fkih-ben-Salah et surtout à l'ouest et sud-ouest, sur 80 kilomètres jusqu'à l'oued Tessaout. Il épouse ainsi les limites de la zone de forte densité en milieu aride, des plaines du Tadla et des Srarhna, et les bordures atlasiques : "dir" et moyennes montagnes du sud-ouest. Les ressources locales étant insuffisantes à satisfaire les besoins des populations locales en rapide expansion, l'émigration saisonnière vers les plaines voisines a représenté un complément de ressource, mais ce mouvement provisoire n'a souvent auguré que d'un mouvement définitif.

Au nord de Beni Mellal, l'attraction du centre s'exerce sur un rayon d'une trentaine de kilomètres, notamment auprès des populations rurales installés le long du fleuve et de ses affluents, en particulier le long de l'oued Derna. Au-delà de l'Oum-er-Rbia, elle diminue très vite, rencontrant les influences d'autres villes locales et des grands centres extra-régionaux. Aussi ne se trouvent à Beni Mellal que quelques immigrants originaires du Plateau des Phosphates (2,5 % des chefs de ménage nés en milieu rural) et du Plateau Central (1,5 %). Au sud-ouest, le rayonnement de la ville est assez remarquable, touchant jusqu'aux territoires des Beni Moussa, des Beni Ayate et des Aït Bouzid, la plaine des Srarhna après les moyennes montagnes des N'Tifa (7 à 8 % des immigrants sont originaires de la zone méridionale des Srarhna). L'attraction de Beni Mellal est forte sur cet ensemble régional, pourtant elle demeure incomplète et insuffisante pour y exercer une influence décisive et polariser les flux d'émigration qui se partagent entre les villes de la plaine, Marrakech et les grandes villes du littoral atlantique. Ce fait n'est pas sans signification quant aux lacunes du pouvoir régional; l'expression de celui-ci est contrarié par l'emprise commerciale de Casablanca qui exploite et draine

les diverses productions. Cette situation peut évoquer, en quelque sorte, la jeunesse du peuplement du Tadla, l'absence de traditions d'une vie régionale intense qui pourrait caractériser d'autres espaces ruraux : défaut d'un complexe rural évolué assurant la sédentarisation des groupes et le développement de relations villes-campagnes, actives et cumulatives.

Au-delà de la zone d'attraction régionale d'où sont originaires entre 60 et 65 % des immigrants, la ville capte une fraction des flux migratoires des régions méridionales, l'immigration "septentrionale" n'intéressant que quelques cellules familiales. Les plaines atlantiques sont très peu représentées (4 % des chefs de ménage), à l'exception de la Haute-Chaouïa. Des espaces méridionaux, se détachent les flux du Haouz (7 %) nés dans la partie orientale plus densément occupée, correspondant au territoire des Mesfioua.

Les gens de l'Anti-Atlas et du Souss n'ont guère été sensibles à l'attraction de Beni Mellal, seuls les montagnards du Haut-Atlas occidental - ceux de la tribu des Oultana - y sont venus assez nombreux (5 %). Des domaines présahariens s'individualisent les groupes du Tafilelt et des oasis qui s'égrenent le long de la vallée du Draa (6 %).

Centre principal de la plaine dynamique et modernisée du Tadla, Beni Mellal reçoit un nombre important d'immigrants campagnards; le recrutement inégal et éminemment régional illustre les difficultés rencontrées quant à l'affirmation d'un rôle économique éminent et d'une place centrale au sein du réseau urbain national.

Conclusion

Les différentes attractions des villes du Tadla se surimposent, révèlent des situations conflictuelles, l'absence de partage horizontal de l'espace qui peut caractériser d'autres régions moins dynamiques et moins sensibles aux facteurs de transformation et de modernisation des campagnes. L'espace est disputé par différents pôles d'influence, régionaux ou extra-régionaux; la signification de ces phénomènes concurrentiels n'est pas toujours simple et immédiate. Si elle peut faire appel aux conditions physiques et historiques du développement régional, aux contraintes imposées par un mode d'aménagement de l'espace privilégiant les processus de concentration (attraction exorbitante de Casablanca), elle suggère aussi

les difficultés d'une hiérarchisation des activités qui induisent la fonction régionale et une plus grande cohérence spatiale.

Facteurs locaux et conditions générales de la croissance économique, l'étude des migrations des campagnes vers les villes peut apparaître comme un moyen d'appréhender les réalités régionales, le degré d'intégration et les hiérarchies spatiales.

2-4-2- Les mouvements migratoires d'origine rurale, vers les villes du Rharb.

Les villes du Rharb appartiennent à une plaine relativement peu étendue qui connaît une mise en valeur récente, spéculative et enregistre l'augmentation rapide de sa population : la densité étant passée de 18 h/km² au début de ce siècle (37), à près de 80, au dernier recensement. Cette région agricole dynamique représente donc une terre d'accueil, "un espace ouvert". Au nombre de six, établies sur "le triangle de circulation", les villes du Rharb forment un ensemble assez bien hiérarchisé avec une grande ville : Kenitra (près de 200.000 habitants en 1977), placée dans une position excentrique, mais point de passage et de relations obligatoires, les centres du "binôme urbain" méridional : Sidi Kacem, 30.000 habitants et Sidi Slimane 25.000 h, ceux du doublet septentrional : Souk-el-Arba, 20.000 habitants et Mechra-bel-Ksiri (12.000 habitants). Sidi-Yahia du Rharb, entre Kenitra et Sidi Slimane, doit à la création d'une usine de cellulose, son allure spécifiquement urbaine.

Ces centres ont enregistré l'augmentation rapide de leur population dont l'immigration est partiellement responsable. Une ville aurait connu, de 1960 à 1971 un rythme d'accroissement modéré : Souk-el-Arba - taux annuel de 3,3 % - que semble pourtant contredire la vitalité économique du souk, soulignée par J.F. Troin (38).

La population des centres est en majorité d'extraction rurale; l'arrivée de citadins d'origine externe a pu introduire quelques variantes : ainsi, 75 % des chefs de ménage à Sidi Yahia du Rharb, 71 à 72 % à Mechra-bel-Ksiri et à Kenitra et seulement 60 %, à Sidi Kacem qui a connu, depuis la seconde guerre, un ralentissement de croissance démographique, sont nés en milieu rural.

(37) J. Le Coz : "Le Rharb : fellahs et colons". 2 tomes - -op.cité-

(38) J.F. Troin : "Les Souks marocains". Edisud - p.367- -op.cité-

La carte des migrations définitives des campagnards vers les villes du Rharb est significative de la puissance d'attraction de chaque foyer et de la confrontation des aires de rayonnement au sein d'un espace régional bien défini (carte H.T n° 12). Les travaux entrepris successivement par Le Coz et Noin, à partir du recensement de 1960, permettront de mieux préciser, l'évolution en cours et les tendances qui s'y expriment⁽³⁹⁾.

C'est à Mechra-bel-Ksiri, plus petit pôle d'immigration, que le nombre des chefs de ménage nés en milieu rural régional est, proportionnellement, le plus élevé (86 % en 1971). L'attraction ne s'exerce qu'au voisinage du centre sur quelques kilomètres, correspondant nettement à la levée de l'oued Sebou et aux collines pré-rifaines proches. Elle s'y manifeste en concurrence avec celles de Souk-el-Arba et de Sidi Kacem qui viennent jusqu'aux portes de la ville lui disputer, avec Kenitra, une partie des flux migratoires - aucun effet de polarisation - . L'immigration de provenance lointaine est très faible et n'intéresse que quelques unités qui peuvent témoigner du mouvement conduisant les gens des régions méridionales vers les campagnes du Rharb, venus y chercher un emploi agricole.

Avec les villes de la taille de Sidi Kacem et de Sidi Slimane ("binôme méridional") et de Souk-el-Arba, au sommet du triangle "rharbien", les aires d'attraction s'accusent, l'influence des centres s'exerçant plus vigoureusement.

Au nord de la plaine, l'influence de Souk-el-Arba se fait sentir dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres, principalement vers l'est et le nord-est, soit le Rharb septentrional d'où sont originaires 15 % des migrants et la zone des collines pré-rifaines occidentales (59 %). L'espace de recrutement de la ville est limité, au nord, par l'oued Loukkas et au sud par le Sebou; peu d'immigrants viennent de régions situées au-delà, comme si ces ouedi représentaient des limites ethno-sociales prépondérantes. Au nord, il épouse l'ancienne "frontière coloniale". La zone d'attraction correspond nettement aux territoires des Beni Malek et des Sefiane (de l'ouest principalement) et recouvre en partie, celui des Masmouda,

(39) J. Le Coz : "Le Rharb : fellahs et colons". T.2 - 5ème partie -op.cité-
D. Noin : "La population rurale du Maroc". T.2 -op.cité-
Atlas du Sebou = Projet Sebou -FAO- Rabat.

tribu de la région d'Ouezzane, centre peu attractif. L'immigration à prédominance régionale reste donc fondamentale, mais aucun processus de polarisation des flux migratoire n'est effectif.

L'influence du centre ne déborde du cadre régional tracé, pourtant entre 15 et 20 % des immigrants sont d'origine lointaine, régions méridionales essentiellement : plaine du Souss et Anti-Atlas occidental (7 % des immigrants). Les plaines atlantiques de l'ouest sont peu représentées, guère plus que les dépressions préatlasiques (3 % des chefs de ménage).

IRRI
Les villes de Sidi Kacem et de Sidi Slimane, pôles urbains du Rharb oriental et méridional dessinent des aires d'attraction spatialement comparables et chevauchantes. Sidi Slimane a connu un retard de développement par rapport à Sidi Kacem, privilégiée par la colonisation, mais enregistre désormais des taux de croissance plus dynamiques, recevant, ainsi, un nombre d'immigrants proportionnellement plus élevé. Centre d'industries de conditionnement et de transformation - huileries, sucreries et caves vinicoles - et d'une base aéronautique militaire importante, Sidi Slimane a une faible proportion de citoyens de souche : 16 % contre près de 30 % à Sidi Kacem.

Son influence démographique est forte à proximité immédiate, même si les attractions de Kenitra à l'ouest et de Sidi Kacem à l'est, lui font concurrence. L'aire de recrutement couvre la partie méridionale de la plaine du Rharb, correspondant au territoire des Ouled Yahya et au nord, à celui des Sfafa. Cependant, c'est vers le sud, auprès des Guerouane du nord et des Zemmour (partiellement) que l'influence du centre y est la plus sensible (un quart des immigrants ruraux). La proportion des immigrants d'appartenance régionale demeure, cependant, inférieure à celle de Sidi Kacem : 63 % des immigrants contre 75 %. Ceci peut témoigner, comme la forte présence de citoyens d'origine externe, du dynamisme du centre qui lui permet d'exercer son influence sur des régions plus lointaines. Ces régions étant celles qui ont fourni (traditionnellement) aux villes du littoral atlantique et à celles du Rharb, les contingents les plus nourris : Bas pays atlantiques de l'ouest, dépressions préatlasiques, surtout les gens du Souss et de l'Anti-Atlas occidental, attirés par l'essor de la cité, et les gens des confins sahariens spécialisés dans les travaux et les ouvrages d'irrigation. Sont arrivés aussi, les gens de régions faiblement

représentées dans les autres villes : émigrants du Saïs, du nord-est méditerranéen et des montagnes pastorales (Tab. 93).

L'aire d'attraction régionale de Sidi Kacem est plus nette et plus intense. Sidi Kacem connaît les difficultés de croissance économique - problème de reconversion et de dépassement des bases économiques du centre de colonisation - et des conditions particulières de développement démographique, en relation avec les modalités de la structure agraire locale : statut guich de la confédération des Cherarda, est plus orientée vers les campagnes environnantes. Les espaces compris dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres ont fourni les trois-quarts des immigrants campagnards, l'attraction demeurant particulièrement forte à la périphérie du centre, correspondant au territoire de la confédération des Cherarda. La réglementation liée au statut guich des terres - "le système des Mokhazni-s" et les règles qui commandent la répartition, d'après J. Le Coz - si elle ne freine toujours l'exode rural, l'oriente principalement vers Sidi Kacem. En effet, celle-ci, étant enclavée dans le territoire tribal, permet aux hommes de la tribu qui y résident de ne pas perdre leurs droits à l'attribution d'un lot. Au-delà, l'attraction est encore sensible auprès des Beni Maïek du sud, des Sefiane de l'est, des Guerouane et Zerhna, par contre elle est faible auprès des Beni Ahsen dont les flux d'émigration se distribuent, d'ailleurs très inégalement, entre Kenitra et Sidi Slimane. Point de phénomène de polarisation des flux migratoires autour de la ville, les influences de Meknès - Fès et de Kenitra s'exercent, malgré le statut spécifique des terres guich, jusque dans les campagnes proches.

L'attraction extra-régionale moins forte que celle de Sidi Slimane explique qu'un quart des chefs de ménage seulement viennent d'horizons lointains. Les gens du sud, s'ils représentent toujours ce que Le Coz appelait, "un ensemble fort hétérogène", sont les plus nombreux, notamment les Soussis, les gens de l'Anti-Atlas occidental, des bas pays atlantiques et du Haouz. Par rapport à 1960, les immigrants d'origine saharienne sont moins nombreux proportionnellement, environ 2 % contre 4 % précédemment. Les ruraux des régions septentrionales demeurent faiblement représentés.

Le pouvoir d'attraction et de rayonnement des villes n'est pas détaché du poids démographique, mais il apparaît étroitement dépendant

du dynamisme économique qu'elles expriment. Dans les plaines du Rharb oriental et les régions périphériques, l'exode rural n'est pas polarisé. Les diverses influences urbaines se surimposent et s'interpénètrent autant à l'est entre Sidi Slimane et Sidi Kacem qu'au nord où l'attraction de Souk-el-Arba se développe au détriment d'Ouezzane qui ne peut résister au dynamisme commercial du centre voisin. Le Rharb oriental peut évoquer, en effet : "une région qui se cherche" (J.F. Troin). La polarisation occidentale, la convergence des flux migratoires vers Kenitra soulignent ce déséquilibre régional.

La carte des flux migratoires campagnards vers Kenitra (carte H.T n°13) révèle le caractère extra-régional de l'immigration qui contraste avec celui à dominante régionale des autres villes de la plaine. Kenitra, à l'extrémité sud-est du triangle rharbien, intéressant à la fois l'ensemble du Rharb, les collines du Prérif et la région des Zemmour. Pourtant, moins de quatre chefs de ménage sur dix, demeurant à Kenitra en 1971, en sont originaires, la majorité venant de régions lointaines.

L'attraction du centre, au plan régional, est très puissante dans la partie occidentale du Rharb et quasi-exclusive auprès des populations appartenant aux Beni Ahsen : Ameer, Haouzia, Slama, Seflia, et aux tribus de la confédération du Rharb : Menasra et Sefiane de l'ouest. Au-delà, l'influence de la ville encore très forte n'est plus exclusive et dispute aux autres centres les flux migratoires. Elle apparaît particulièrement sensible auprès des populations Sfafa et Ameer notamment, disposées le long des berges de l'oued Beht en aval de Sidi Slimane. Dans ces zones, les densités rurales sont parmi les plus élevées des plaines atlantiques, dépassant 140-150 h/km², en raison de la richesse des terres agricoles limoneuses de type "dhess". La nature des sols, l'intensité des travaux agricoles et la prédominance de la petite exploitation rendent compte d'une telle concentration humaine, mais l'accroissement rapide des populations rurales a provoqué une exagération de la pression démographique, ce déséquilibre s'exprimant par un mouvement d'émigration puissant et récent. Au nord, l'influence de Kenitra se manifeste jusqu'aux bordures méridionales du Rif, notamment à l'est d'Ouezzane; cependant, l'ancienne frontière entre les zones de colonisation représente toujours une sorte de barrière demeurée très vivante, les régions situées

au nord étant drainées par Tanger et Tetouane et secondairement par Ksar-el-Kebir et Larache. Très peu de cellules migrantes empruntent les routes du sud et s'installent dans les villes du littoral central.

Au sud-est de Kenitra, la zone qui ne participe activement à l'alimentation des flux d'émigration, correspond au secteur méridional de la plaine du Rharb - entre la levée de l'oued Beht et la forêt de la Mamora - fort peu peuplé (densité inférieure à 25 h/km²), aux conditions pédologiques peu favorables - nombreuses merjas - et à la forêt de la Mamora. Celle-ci représente, entre Kenitra et les Zemmour, une nette coupure à peine entamée par la voie routière. Cependant, au sud de cette dépression démographique, un noyau d'émigration non négligeable révèle l'influence de la cité auprès des Zemmour.

Les immigrants d'origine lointaine viennent pour la plupart des régions situées au sud de Casablanca et du Plateau Central - environ 50 % des chefs de ménage, nés en milieu rural - . Les plaines atlantiques sont bien représentées puisque les Chaouïa, les Doukkala-Abda, les pays Chiadma et Haha ont fourni entre 18 et 19 % du total. Les pays du sud-ouest ont participé aussi activement à la formation de la population de Kenitra : la plaine du Souss a envoyé 4 % des chefs de ménage, le Haut-Atlas occidental 4,5 % et l'Anti-Atlas 5 %. La ville attire, enfin, les hommes des confins sahariens, notamment ceux de la vallée du Draa et des oasis des trouées du Jbel Bani. Par contre, les montagnes pastorales sont très peu représentées, ainsi que le Saï's dont les flux d'émigration sont polarisés par Fès et Meknès, et les régions du nord-est méditerranéen.

L'étude des mouvements migratoires des campagnards vers la capitale du Rharb révèle ainsi nettement, l'influence régionale du centre bien qu'incomplète et, comme élément de la chaîne urbaine atlantique, l'attraction nationale que ne peut expliquer le seul dynamisme économique de la cité. Le tableau suivant (Tab. 93) précise, pour toutes les villes du Rharb, la participation des diverses régions marocaines à la formation des populations.

La proportion des immigrants de provenance lointaine est fonction de l'importance numérique du centre; cependant, apparaissent essentiels le dynamisme économique qui induit de meilleures chances d'intégration

Tab. 93 : Origine géographique des chefs de ménage des villes du Rharb, nés en milieu rural (en %). Source : Recensement de 1971.

Villes	Kenitra	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Souk-el-Arba	Mechra-bel-Ksiri
Rharb	14	7,5	19	14,5	30
Prérif	14	55,5	11,5	59	50
Rif	5,5	3	9	5,5	3
Zemmour	10	9	23,5	4	3
Immigration Régionale	43,5	75,0	63,0	83,0	86
Bas pays Atlantiques de l'ouest	18,5	4,5	5,5	3,3	4,8
Plateaux Intérieurs	4,5	1,0	0,8	-	-
Plaines préatlasiques	8	3,1	2,1	2,8	3,9
Plaine du Souss	4,2	4,1	2,1	2,0	2
Montagnes du S.O.	9	3,1	7,2	4,5	1
Sahara	5	1,5	3	0,5	0,5
Saï's	1,2	5,5	7	1,0	1,0
Autres régions	6,1	2,3	9,3	2,9	0,8

au niveau de l'emploi et la place de la ville dans l'organisation urbaine. Ainsi, la proportion des immigrants "extra-régionaux" est-elle plus élevée à Sidi Slimane intéressée par un processus d'expansion plus rapide que dans le centre voisin de Sidi Kacem. Ces quelques remarques vont dans le même sens que celles émises de l'analyse des lieux de naissance faite à partir du recensement de 1960. Pourtant, il ressort de la comparaison des données de 1960 et de 1971 des modifications sensibles.

Dans les petites villes, l'augmentation de la part de l'immigration extra-régionale est générale, mais varie selon la taille et le dynamisme du pôle d'attraction. Par contre, se confirme le mouvement, déjà souligné par J. Le Coz, d'augmentation de la part de l'immigration régionale à Kenitra, la proportion passant de 38 % en 1960 à 43,5 % en 1971. "Régionalisation" accrue des flux d'exode rural vers Kenitra, quels sont les faits pouvant rendre compte d'une telle évolution ?

Les régions du sud-ouest (Souss - Haut et Anti-Atlas) et du Sahara sont présentées dans des proportions voisines de celles de 1960. Par contre, la part des pays atlantiques de la Chaouïa à l'Atlas, est tombée de 43 à 31 %. Diminution rapide dont la signification demeure hypothétique en l'absence d'enquêtes plus précises. Faut-il évoquer à la fois, une plus grande diffusion spatiale des flux comme le suggère la plus forte proportion d'immigrants de ces régions, dans les autres centres (sans rapport quantitatif, néanmoins avec la baisse enregistrée pour Kenitra) et l'essor de l'exode rural "régional". L'arrivée massive, en ville, d'immigrants régionaux confirmerait alors, l'aggravation du processus de destabilisation sociale, poursuivie avec la modernisation agronomique et technique des espaces agricoles et en relation, avec l'expansion démographique des groupes.

Afin de préciser les termes de cette évolution, il a été distingué entre les habitants des quartiers d'habitat sous-intégré, à forte prépondérance bidonvillose (douars Bouchtigne, Rsafellah...), et ceux des quartiers "en dur". Ce choix étant dicté par l'existence d'enquêtes réalisées en 1948 et 1960, auprès des populations des bidonvilles. Il était alors possible d'estimer les changements, sur un laps de temps suffisamment long pour être significatif.

Kenitra est, en effet, "la première des villes neuves du Maroc" (J. Le Coz) et celle qui retient la proportion la plus élevée d'habitants en bidonvilles : 1/3 des citadins recensés. Nés pour la plupart en milieu rural : 76 % des chefs de ménage, en 1971, ils confirment bien le bidonville comme une structure d'accueil type des populations immigrées. L'origine géographique des bidonvillois souligne le caractère plus régional de l'immigration, comparé aux quartiers "intégrés" en dur où vit une population relativement plus aisée et mieux instruite. Plus de la moitié des chefs de ménage est originaire de régions voisines, la régionalisation du processus migratoire étant d'autant plus prononcée que les flux sont récents, et la situation des populations, précaire. Le bidonville révélerait ainsi une aggravation de l'exode rural régional, en rapport avec les phénomènes des transformations socio-économiques. Par contre, une plus grande diversité d'origine caractérise les quartiers où l'intégration des quartiers est la plus avancée. Les régions du sud-ouest marocain sont moins bien représentées dans les bidonvilles (7 % des chefs de ménage) que dans les zones

en maçonnerie (15 %) où les ménages disposent, globalement, d'une position socio-économique plus favorable. Faut-il évoquer pour les immigrants transatlasiques de meilleures filières permettant une intégration économique et sociale plus satisfaisante ? C'est ce que dénotent les situations socio-professionnelles des membres du groupe, leur orientation vers quelques secteurs clés de l'économie urbaine (commerce, notamment). Inversement, les immigrants des plaines atlantiques sont plus nombreux dans les zones du "sous-habitat" (24 % des chefs de ménage) qu'ailleurs (16 %). Ce fait que nous retrouvons, dans les autres villes de l'axe atlantique semble indiquer une accélération du processus d'émigration, en relation avec la dégradation de la situation dans ces campagnes où la pression démographique est, aussi, très sensible ; Doukkala et Abda. Il rappelle que l'exode rural se manifeste avec une intensité et une chronologie différentes, selon les régions. C'est ce qui apparaît lorsqu'est établie la comparaison de l'origine géographique des bidonvilles à différentes dates, 1948, 1960 et 1971. L'enquête de 1948 est celle de Delisle consacrée au prolétariat de Kenitra (40), celle de 1960, rapportée par J. Le Coz, des Services municipaux de la cité (41). De la confrontation des données, plusieurs traits remarquables peuvent être dégagés :

- le premier est la régionalisation accrue de l'exode des populations campagnardes ; la part des immigrants de provenance lointaine tombant de 68 % en 1948, à 55 % en 1960 et 50 % en 1971. L'enquête réalisée, en 1948, a enregistré les faits migratoires résultant des crises climatiques antérieures, aussi la part des régions méridionales particulièrement éprouvées, est-elle considérable. En 1960, l'enquête des Services Municipaux note le ralentissement des apports du sud, évolution confirmée en 1971. Cependant, le poids de chaque région d'émigration n'a pas varié dans le même sens. Le ralentissement relatif des arrivées touche les secteurs les plus méridionaux, régions sahariennes et plaine du Souss, ainsi que les plaines intérieures préatlasiques dont le pourcentage du total est passé de 19,5 % à 15 %, puis à 9 % en 1971. Par contre, certaines zones

(40) Delisle (st) : "Le prolétariat marocain de Port-Lyautey". 1949 - Cahiers de l'Afrique et l'Asie - I L'évolution sociale du Maroc - p.109-230.

(41) "Enquête des Services Municipaux de Kenitra", citée par J. Le Coz : "Le Rharb", pages 914 et 915.

en maçonnerie (15 %) où les ménages disposent, globalement, d'une position socio-économique plus favorable. Faut-il évoquer pour les immigrants transatlasiques de meilleures filières permettant une intégration économique et sociale plus satisfaisante ? C'est ce que dénotent les situations socio-professionnelles des membres du groupe, leur orientation vers quelques secteurs clés de l'économie urbaine (commerce, notamment). Inversement, les immigrants des plaines atlantiques sont plus nombreux dans les zones du "sous-habitat" (24 % des chefs de ménage) qu'ailleurs (16 %). Ce fait que nous retrouvons, dans les autres villes de l'axe atlantique semble indiquer une accélération du processus d'émigration, en relation avec la dégradation de la situation dans ces campagnes où la pression démographique est, aussi, très sensible : Doukkala et Abda. Il rappelle que l'exode rural se manifeste avec une intensité et une chronologie différentes, selon les régions. C'est ce qui apparaît lorsqu'est établie la comparaison de l'origine géographique des bidonvilles à différentes dates, 1948, 1960 et 1971. L'enquête de 1948 est celle de Delisle consacrée au prolétariat de Kenitra (40), celle de 1960, rapportée par J. Le Coz, des Services municipaux de la cité (41). De la confrontation des données, plusieurs traits remarquables peuvent être dégagés :

- le premier est la régionalisation accrue de l'exode des populations campagnardes ; la part des immigrants de provenance lointaine tombant de 68 % en 1948, à 55 % en 1960 et 50 % en 1971. L'enquête réalisée, en 1948, a enregistré les faits migratoires résultant des crises climatiques antérieures, aussi la part des régions méridionales particulièrement éprouvées, est-elle considérable. En 1960, l'enquête des Services Municipaux note le ralentissement des apports du sud, évolution confirmée en 1971. Cependant, le poids de chaque région d'émigration n'a pas varié dans le même sens. Le ralentissement relatif des arrivées touche les secteurs les plus méridionaux, régions sahariennes et plaine du Souss, ainsi que les plaines intérieures préatlasiques dont le pourcentage du total est passé de 19,5 % à 15 %, puis à 9 % en 1971. Par contre, certaines zones

(40) Delisle (st) : "Le prolétariat marocain de Port-Lyautey". 1949 - Cahiers de l'Afrique et l'Asie - I L'évolution sociale du Maroc -p.109-230.

(41) "Enquête des Services Municipaux de Kenitra", citée par J. Le Coz : "Le Rharb", pages 914 et 915.

ont conservé intacte leur "représentation" : les plateaux intérieurs du Maroc Atlantique, le pays Chiadma et les plaines des Doukkala - Abda.

- la participation accrue des espaces régionaux à la formation des populations des quartiers "sous-intégrés" révèle le caractère tardif de l'émigration régionale comme si les facteurs qui la provoquent, avaient joué à retardement dans un milieu agronomique plus favorable. En réalité, l'accroissement des densités rurales en rapport avec l'essor démographique, l'arrivée de nouveaux immigrants, et la permanence de structures agraires inégalitaires ont pu engendré une rupture de l'équilibre économique et social qu'annonçait déjà J. Le Coz en ces termes : "la moitié des fellahs du Rharb sont des prolétaires sans terre, l'unité d'exploitation en culture traditionnelle est, en moyenne, de sept hectares, chaque famille dispose en théorie d'une superficie d'environ quatre hectares" (42). Ces données expriment la précarité de la situation économique et sociale de la paysannerie du Rharb, au début des années soixante. Depuis les mécanismes de dégradation se sont renforcés et expliquent l'arrivée massive des ruraux en ville et la prolifération des formes d'habitat précaire.

Conclusion

L'analyse des mouvements migratoires vers les villes du Rharb souligne divers traits caractéristiques des phénomènes de drainage des populations campagnardes.

- La prépondérance des plaines dans l'alimentation des flux d'émigration. Les régions arides n'ont fourni qu'une faible part des immigrants - 5 % à Kenitra, 3,5 % à Sidi Slimane et moins de 2 % dans les autres centres -, tandis que les montagnes ont vu leur représentativité augmenter sensiblement, depuis 1960 (entre 4 % à Mechra-bel-Ksiri et 19 % des chefs de ménage, à Sidi Slimane). Cependant, les montagnes pastorales demeurent faiblement représentées (2,5 % à 3 % à Kenitra), ce qui peut corroborer la pérennité d'une situation d'équilibre. Les bas pays assurent la majorité des arrivées : plus des trois-quart à Kenitra et Sidi Slimane, la quasi-totalité à Mechra-bel-Ksiri.

(42) J. Le Coz : "Le Rharb". Tome 2 - 4ème partie 2. "Fellahs, tradition et modernisme" page 723.

- La polarisation des flux d'exode rural par Kenitra, dans la partie occidentale du Rharb, et l'absence d'un processus identique dans le secteur oriental, traduisent la dissymétrie rharbienne que vérifie l'organisation des réseaux commerciaux, analysée par J.F. Troin. La zone occidentale est "convergente" vers Kenitra tandis qu'à l'est, plusieurs aires d'influence interfèrent.

- La régionalisation accrue des phénomènes migratoires, à Kenitra, traduit l'aggravation sensible des facteurs de départ pour les campagnards, c'est-à-dire de médiocres conditions de vie pour la majorité, sans emploi et sans espoir, des déséquilibres économiques et sociaux accrus.

- Les variations chronologiques de la représentation des régions au sein des populations urbaines suggèrent l'incidence de différents types d'impulsions dans l'accomplissement du mécanisme du déracinement. Un des aspects les plus intéressants, déjà suggéré est sans doute, les changements intervenus dans le contenu économique, sociologique et même culturel de la migration : la migration n'étant plus intégrée dans un espace de vie aménagé par le groupe, mais un saut dans un espace non contrôlé et sous-prolétarien.

3- COMME ELEMENTS DE CONCLUSION.

Toutes les villes du Maroc attirent les ruraux qui n'ont trouvé et ne trouvent que par l'émigration, les moyens d'échapper aux conditions économiques et sociales qui leur sont imposées et les réduisent au rang de petits agriculteurs-éleveurs, de paysans sans terre ou de journaliers temporaires. Mais toutes ne participent pas avec la même intensité à l'accueil des immigrants; certaines, dynamiques et attractives, reçoivent une part plus importante que le quota correspondant à leur poids démographique, d'autres ne voient arriver qu'un petit nombre d'immigrants, paysans démunis pour la plupart, venant combler les vides laissés par des citadins partis vers d'autres centres offrant de meilleures chances de réussite économique et de promotion sociale.

Plusieurs facteurs expliquent la participation inégale des villes à l'accueil des immigrants. L'intensité du processus d'expulsion des campagnards vers les villes connaît de vives variations, selon les régions;

L'émigration des ruraux des plaines de la Chaouïa et des Doukkala est particulièrement forte, se développant en relation avec les phénomènes de modernisation enregistrés et de remise en cause de l'organisation sociale, et n'est point comparable à celle qui se manifeste avec modération dans des régions plus stables, ayant préservé un relatif équilibre entre les ressources disponibles et mobilisables, et l'accroissement démographique. Les villes enregistrent ces variations. Ainsi, la fonction de métropole économique de Casablanca justifie à elle seule, par le mécanisme du cumul sélectif des avantages permettant l'implantation de nouvelles firmes industrielles et commerciales et l'élargissement de son périmètre de domination, l'arrivée massive de nouveaux immigrants. Mais le "déferlement migratoire" serait sensiblement moins spectaculaire et intense, si la ville n'était ce réceptacle pour les populations de la Chaouïa et des Doukkala. Inversement, les aires de recrutement de Fès et de Meknès et les flux d'immigrants qui y convergent, sont moins importants que la taille des villes ne le suggère. L'espace de recrutement est, en effet, dans ce cas, tronqué par leur position géographique aux limites septentrionales de régions ne participant encore que modestement aux phénomènes de drainage des populations rurales. La configuration des zones d'influence démographique souligne la forte dissymétrie entre les zones septentrionales plus peuplées et destabilisées, et les plateaux et montagnes pastorales plus résistants.

L'importance des flux d'immigration dépend du poids démographique du centre d'accueil, la puissance d'attraction étant étroitement fonction de la masse. Ainsi, les centres régionaux de Marrakech et de Fès qui ont connu les difficultés d'insertion, d'adaptation à la trame économique moderne et de ce fait, enregistré des taux d'accroissement très faibles jusqu'à une date récente, ont reçu un nombre élevé d'immigrants, même si le bilan migratoire fut, pendant des années, très nettement déficitaire. D'autant plus qu'au processus "moderne et récent" d'expulsion et d'attraction, peut se greffer la permanence de mouvements migratoires, pouvant encore témoigner de la résistance de ce que l'on peut appeler "l'espace tribal"; les gens des tribus continuent à émigrer vers certains foyers de vie urbaine non plus en rapport avec le pouvoir d'absorption économique qu'ils détiennent, mais en relation avec le pouvoir d'assimilation sociale et culturelle, étant perçus comme "la ville", c'est-à-dire le représentant de la "civilisation" urbaine. Ainsi, la sphère

d'influence de la ville d'Essaouira est sans comparaison avec le dynamisme propre qui la caractérise et semble bénéficier d'une sorte de "rente de situation". Cependant, c'est le dynamisme économique du centre et sa position dans l'organisation urbaine qui sont les facteurs prépondérants du pouvoir d'attraction : ainsi "Casablanca - Mohammedia" peut attirer les migrants de la moitié méridionale du Maroc, les centres de Rabat-Salé et de Kenitra, à la jonction du "nord" et du "sud", ceux de l'ensemble national. La puissance d'attraction et l'aire d'influence du centre sont étroitement corrélées à la fonction économique dominante. Plusieurs exemples permettront de préciser la relation entre aire d'attraction et rôle économique exercé dans l'espace régional ou national.

La distribution des flux d'immigration au sein de l'espace urbain est très inégale, d'autant plus que la ville appartient au système économique moderne où la hiérarchisation des quartiers est plus prononcée. Ainsi les quartiers d'habitat précaire, projetés à la périphérie des villes, recevront les immigrants originaires des régions où le processus d'expulsion est actuel et brutal, plus que ceux des espaces, qui, par la préservation d'un meilleur équilibre social, peuvent assurer une intégration plus satisfaisante des nouveaux arrivants. La marginalisation des populations immigrées n'est pas le fait unique des grandes villes modernes et touche aussi les villes "traditionnelles", celles dont le cadre urbain apparaît encore, mieux adapté à l'assimilation. Pourtant de sérieuses différences subsistent entre les centres d'expansion démographique très rapide qui connaissent l'évolution du tissu urbain vers une très grande hétérogénéité et de violents contrastes, et les villes de croissance modérée, foyers d'urbanisation ayant favorisé une évolution plus lente, permettant une moindre distanciation socio-culturelle.

Dans les villes "traditionnelles", la distribution des groupes sociaux entre les divers quartiers d'habitation demeure moins contrastée et les mêmes types de quartier peuvent abriter des groupes, des familles d'origine, de revenus et de culture différents : l'exemple de la Médina de Fès sera ainsi évoqué. Par contre, dans les centres d'expansion, notamment du littoral, caractérisés par une structure complexe, correspondent aux divers types de quartiers, des groupes sociaux aux intérêts divergents, favorisant ainsi, une sélectivité accrue des migrants. La partie moderne

de la cité sera habitée par les groupes les plus riches dont l'origine est fréquemment urbaine, mais où émergent les représentants de groupes, de naissance rurale, remarquables, qui ont réussi une ascension économique exceptionnelle. Les médinas anciennes et nouvelles, les lotissements clandestins où le revenu des populations est proche de celui des médinas, acceptent un fort pourcentage de gens originaires des campagnes. Les bidonvilles et les douars sub-urbains abritent les familles dont les ressources sont les plus faibles et dont l'origine rurale récente est la plus prononcée. L'exemple de la forte hétérogénéité du tissu urbain de la capitale politique et de la distribution inégale des flux régionaux d'immigration rurale, sera rapidement analysé.

3-1- AIRES D'ATTRACTION ET FONCTIONS ECONOMIQUES.

L'aire d'attraction démographique des centres est d'autant plus étendue que le centre urbain est important. Cependant, la fonction économique apparaît tout aussi déterminante et permet de distinguer des zones d'influence régionale, développées avec l'affirmation d'une économie urbaine fondée sur le renforcement et la multiplication des échanges entre villes et campagnes, et des aires d'attraction géographiques plus vastes, établies corrélativement à la croissance d'activités de type industriel ou minier qui ressortent non plus d'un "tertiaire", qui joue un rôle de premier plan dans l'organisation de l'espace, mais des activités secondaires, souvent extraverties. Plusieurs exemples illustrent ce fait dont les significations socio-économiques et spatiales ne peuvent être sous-estimées.

3-1-1- Les aires d'attraction de Berkane et de Jerada (Carte H.T n°14).

Berkane (39.000 h, en 1971) et Jerada (31.000 h), centres du nord-est marocain, appartiennent au groupe des villes très dynamiques et des centres intermédiaires. Les fondements de l'économie urbaine sont profondément différents. Berkane, située au cœur des pays méditerranéens du nord-est a connu une promotion rapide en relation avec la modernisation de la plaine agricole des Triffa; celle-ci représente un des périmètres irrigués les plus achevés du Maroc, caractérisé par une agriculture intensive et spéculative et un secteur arboricole dynamique, s'accompagnant de densités agricoles élevées. Berkane, grâce au dynamisme commercial qu'elle a su déployer, rayonne sur l'ensemble de la plaine et sur

la montagne des Beni Snassen par l'intermédiaire des petits marchés traditionnels de la périphérie, et s'affirme comme la capitale de l'ensemble. Jerada se consacre exclusivement à l'extraction minière charbonnière et ne s'est développée que par la mine qui alimente la centrale thermique d'Oujda, c'est-à-dire en fonction d'incitations extra-régionales. La faiblesse des activités commerciales et tertiaires en général, révèle la nature du centre, peu apte aux échanges et aux relations villes-campagnes et sa précaire participation à l'organisation dynamique de l'espace agropastoral des plateaux de l'oriental. La plupart des chefs de ménage installés dans ces centres, en 1971, était d'origine rurale : 86 % à Jerada et 78 % à Berkane. La représentation cartographique des lieux de naissance des immigrants montre des aires d'attraction très dissemblables, reflétant les conditions économiques et sociales différentes de leur croissance.

L'aire de recrutement de Berkane est éminemment régionale ; près des 2/3 des immigrants étant originaires de douars situés à moins d'une trentaine de kilomètres. Ils appartiennent aux tribus de l'ancienne confédération des Beni Snassen : au nord de la ville à la plaine modernisée des Triffa, au sud et sud-est aux tribus du massif du même nom. Les communes voisines (de Zegzel, Taforalt, Aïn-er-Reggada, Aklim, Madarh, Arhbal, Aïn-es-Sfa et de Beni Drar) ayant fourni les contingents les plus nombreux. L'influence de la cité est forte et quasi-exclusive autour du centre, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, la polarisation des flux étant particulièrement nette. L'attraction se fait sentir au-delà bien qu'elle rencontre celle prépondérante d'Oujda, et apparaît remarquable à proximité d'Ahfir. Ce centre frontalier et commercial n'entretient avec l'Algérie que des relations épisodiques et ne peut, faute de dynamisme commercial, résister à l'influence et à la "concentration" de Berkane. Dans les massifs des Beni Snassen, densément peuplés, si l'attraction d'Oujda est prédominante, Berkane recrute dans les gros villages du versant septentrional de la montagne, des contingents fournis d'immigrants.

Au-delà de ces espaces régionaux, l'influence de Berkane diminue très rapidement, ne recevant que quelques représentants des Guelaya ou du chaïnon des Kbdana (6 à 7 % des chefs de ménage viennent de la province de Nador). Quant aux régions arides : pays de la Moulouya, Hauts-Plateaux de l'Oriental et zones sahariennes, leur participation à la formation de la population est exceptionnelle.

Ainsi, l'aire d'attraction démographique de Berkane, essentiellement régionale, confondue avec la zone commerciale, révèle un des aspects intéressants des relations villes-campagnes. La modernisation des campagnes accélère la pénétration de l'influence urbaine qui se manifeste, par la multiplication des circuits directs entre les productions agricoles - routes et moyens de transport modernes - et la ville, par la commercialisation accrue des productions et l'exigence de nouveaux services (dont la banque...) auxquels seule la ville peut répondre. Elle se traduit par une sorte de déruralisation des campagnes, favorisant l'exode rural vers le centre affirmant son emprise sur le "bassin urbain". La polarisation des flux d'émigration régionaux par Berkane est une réponse à l'urbanisation des campagnes et à la naissance de pôles régionaux commerciaux, facteurs de la structuration de l'espace rural.

L'aire d'attraction de la cité minière de Jerada apparaît très différente de celle de Berkane. Outre qu'elle se situe dans un contexte régional distinct - aridité, agriculture pauvre de montagne et cultures occasionnelles des dépressions, faibles densités - sa fonction minière induit un autre type d'immigration. Si l'immigration rurale à Berkane est régionale, celle de Jerada est d'origine lointaine extra-régionale : 20 % seulement des ruraux installés dans la ville viennent de zones situées à moins de 30-35 kilomètres. Deux axes principaux d'attraction se dessinent. L'un, orienté ouest - sud-ouest, correspond, sur une centaine de kilomètres, au rebord septentrional des Hauts plateaux de l'oriental; dans cette zone relativement accidentée et mieux arrosée permettant le développement de quelques noyaux de cultures irriguées, l'aménagement de terroirs agricoles au pied des sources, la densité de population est sensiblement plus élevée que dans les zones nomades des Beni M'guild et des Aït Serhrouchen. Le second foyer d'émigration régionale correspond au nord, au rebord plissé des plateaux, dominant vigoureusement les basses plaines de Taourirt et d'Oujda. L'influence de Jerada est, ici, fortement limitée par l'attraction oujdie qui se manifeste bien qu'atténuée, aux portes de la cité. Ces deux aires intéressent des populations accrochées aux bordures plissées qui bénéficient de conditions moins favorables que dans l'ensemble des Hauts-Plateaux, mais qui n'ont trouvé que par l'émigration, les éléments de survie. La moitié des immigrants, installés à Jerada en 1971, vient de ces régions placées dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de Jerada.

L'immigration extra-régionale apparaît remarquable autant par la composition géographique des populations que par la fonction qu'elle y développe. Si 12 à 13 % des immigrants sont originaires des provinces de Taza et de Nador, la majorité vient des zones présahariennes et sahariennes. Le groupe le plus original et le plus compact est celui des gens du Souss et de l'Anti-Atlas. Jerada, en effet, a reçu une part notable de l'émigration "chleuh" et aurait été le neuvième foyer d'accueil pour les populations de l'Anti-Atlas (plus de 3 % des émigrants temporaires, en 1960). L'émigration des Aït Ouadrim des plateaux de la bordure occidentale, vers les mines de Jerada, décrite par Pascon et Trystram(43), est moins importante qu'elle ne l'était auparavant et se dilue au sein du groupe régional. Les régions sahariennes proprement dites sont diversement présentes, seule la partie orientale a envoyé un nombre respectable d'émigrants, oasiens de Figuig essentiellement, alors que les petites oasis de l'oued Guir et de son affluent l'oued Aït Aïssa sont peu représentées.

Le recrutement national de la population du centre minier suggère des conditions de développement particulières, différentes de celles fondées sur la multiplication des échanges commerciaux campagnes-villes. Ici, les activités liées à la mine confinent le centre à une croissance détachée de la réalité régionale et nuisent à l'élargissement de son assise économique. L'arrivée des immigrants d'origine lointaine, si elle peut évoquer les circonstances de l'émigration, révèle surtout les conditions de la création urbaine non centrées sur les besoins des groupes régionaux et dépendantes d'incitations externes.

3-1-2- Les villes du plateau des phosphates : migrations et activités.

Cette région marquée à la fois par les conditions contraignantes du milieu n'autorisant qu'une activité agro-pastorale très extensive et assez médiocre, et la mono-activité industrielle phosphatière, oppose aux villes de Boujad et d'Oued Zem, celles nées et développées de la mine : Khouribga et sa couronne de "gros villages miniers".

Les petits centres miniers de Boujniba, de Sidi Boulanouar et d'Hattane, "mi-cités, mi-bidons", abritent une population d'extraction rurale venue s'embaucher à la mine : neuf chefs de ménage sur dix sont nés

(43) P. Pascon et J.P. Trystram : "L'émigration des Chleuhs du Souss - Les Aït Ouadrim à Jerada". B.E.S. Maroc Vol. XVIII n°62-2ème trim. 1964 (pp.247-252).

à la campagne. Le développement récent de ces points d'extraction et leur fonction, expliquent aisément une telle distribution. Dans les autres foyers urbains de la région, le caractère de citadinité est mieux affirmé et la proportion des gens d'origine urbaine est plus élevée : plus du quart de la population adulte de Khouribga; à Oued Zem, la proportion est supérieure au tiers tandis qu'à Boujad, elle approche la moitié (42,5 % des ménages étant nés à Boujad même). Les facteurs d'une telle répartition sont différents : Khouribga et Oued Zem doivent à leur dynamisme économique propre et à l'affirmation de leur rôle comme centres régionaux (multiplication des activités de services, à Khouribga notamment), leur pouvoir d'attraction tant auprès des ruraux que des citoyens d'autres centres moins actifs; par contre, Boujad, centre d'émigration, doit aux difficultés économiques qui la caractérisent, de connaître une forte proportion de chefs de ménage nés sur place.

Significative est aussi la distribution des immigrants d'origine rurale, selon les différentes régions de départ. Elle permet d'opposer les centres bénéficiant d'un recrutement régional : Boujad et Oued Zem, aux centres miniers dont la population immigrée est, en majorité, d'origine lointaine extra-régionale : entre 1/5 et 1/3 des immigrants viennent de la province de Khouribga, alors que la proportion est supérieure à 75 % à Oued Zem et à Boujad.

Boujad et Oued Zem recrutent essentiellement dans leur périmètre immédiat. Boujad fixe les gens des tribus voisines, en particulier les Ouled Youssef. Si l'aire d'attraction d'Oued Zem s'élargit et devient plus intense, elle touche d'abord les tribus voisines : Beni Smir, El-Madna, Es-Smala et de la confédération des Beni Zemmour, puis au-delà les gens des Beni Amir et Aït Rbaa au sud, Ourdirha et Beni Khirane à l'ouest et au nord. La présence d'immigrants d'origine lointaine est faible, sinon médiocre, reflétant les circonstances du développement.

Les petits bourgs miniers de Boujniba et de Sidi Boulanouar ont hérité grâce à leur fonction, d'un pouvoir d'attraction plus vaste touchant les ruraux des régions lointaines. Plus de la moitié des immigrants viennent des zones méridionales, situées au-delà des provinces de Khouribga et de Beni Mellal. Les régions transatlasiques représentent un groupe compact, soit entre 15 et 25 % du total : gens de la plaine du Souss et

de l'Anti-Atlas, ayant entrepris une migration temporaire, puis définitive. Les pays atlantiques de l'ouest sont diversement représentés, les groupes Haha et Chiadma étant plus nombreux que celui des Chaouïa.

La ville de Khouribga connaît un dynamisme exceptionnel et a vu sa population croître à un rythme soutenu (6,4 % taux moyen annuel d'accroissement de 1960 à 1971). La fonction minière et industrielle, renforcée par l'acquisition des services, n'est pas étrangère au processus. L'aire d'attraction démographique du centre révèle ce dynamisme, montrant la polarisation des flux régionaux d'émigration du plateau Ourdirha et la participation des régions lointaines, à la formation de la population citadine. L'influence de la ville s'exerce au-delà des régions voisines et intéresse outre les tribus Ourdirha, celles du Mzab (Ouled Farès et El-Maarif notamment) et des Beni Khirane au nord. Environ 60 % des ruraux installés à Khouribga sont originaires de douars situés dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres. A l'ouest cependant, l'attraction de Khouribga se heurte à celle de la métropole économique et s'atténue rapidement. La place de Casablanca, dans le contexte régional, émerge avec netteté sur la plateau des Beni Meskine; ses habitants ont émigré pour la plupart vers Casablanca = 5 % des immigrants d'origine campagnarde installés à Khouribga viennent de ces espaces agro-pastoraux.

Les régions septentrionales sont peu représentées (6 % des chefs de ménage), par contre, toutes les zones du Maroc méridional ont envoyé des hommes à la recherche d'un emploi dans la mine, mais ce sont les espaces transatlasiques : plaine du Souss et Anti-Atlas qui demeurent les plus présents (environ 10 % des immigrants).

Il ressort, ainsi, de l'analyse succincte de l'origine des habitants des villes du plateau des phosphates, plusieurs caractères intéressants :

- la puissance d'attraction est fonction du poids démographique, mais elle l'est tout autant du dynamisme économique du centre, c'est-à-dire des promesses d'emploi.

- le développement des villes, centré sur la région, c'est-à-dire sur le renforcement des flux de relations villes-campagnes, induit forcément une sphère d'influence démographique régionale.

- la fonction minière et industrielle est, du point de vue de l'immigration, très attractive et favorise la naissance de flux extra-régionaux, sinon nationaux.

- le développement de la ville comme centre "tertiaire" Khouribga, capitale provinciale bénéficiant de l'installation de services administratifs, sociaux, de santé, d'enseignement et de services économiques, doit permettre à celle-ci de nouer, avec les campagnes environnantes, des rapports étroits, d'autant plus que la pénétration de l'économie de marché tend à multiplier les actes commerciaux. Le jeu des activités tertiaires permet encore, l'affirmation d'une volonté d'animation régionale, s'appuyant, en outre, sur un secteur minier puissant et rémunérateur, sur des bases industrielles pouvant être élargies (usines spécialisées dans le traitement du minerai : lavage et séchage). Cependant la structure des activités trop déséquilibrée, dans un contexte régional assez peu favorable, ainsi que la proximité de Casablanca, nuisent à l'affirmation et à l'épanouissement de Khouribga, comme pôle de développement régional, dans les conditions présentes.

3-1-3- L'aire d'attraction démographique de la capitale : Rabat-Salé.

Rabat-Salé constitue une masse de plus de 600.000 h, représentant le deuxième pôle d'urbanisation. Le développement de cet organisme puissant a été très rapide depuis la seconde guerre mondiale et surtout, depuis l'Indépendance. Il est, en effet, étroitement lié à la fonction de capitale politique et administrative rayonnant sur l'ensemble du territoire national.

Une des premières tâches de la classe dominante qui hérite du pouvoir, à l'Indépendance, fut d'affirmer son rôle de commandement et d'organisation sur l'ensemble des communautés et d'affermir la cohésion nationale. Système centralisé et renforcement de l'appareil d'état et de pouvoir sont les deux éléments de cette politique. L'administration, l'armée et la police enregistrent le gonflement de leurs effectifs et l'accroissement de leur tâche à la fois, de gardien de l'ordre économique et social, en relation avec la branche économique et privée d'un tertiaire de commandement, et comme agents d'intégration territoriale. De la nécessité d'une meilleure intégration et d'une coordination de tous les réseaux constituant la structure même de l'état moderne, Rabat-Salé, comme pôle directionnel, dut accroître sa présence physique auprès de l'ensemble et favoriser la nécessaire amélioration des infrastructures des communications et de l'information. La formation et le renforcement de l'appareil d'état provoquent une augmentation massive du nombre des fonctionnaires, civils ou militaires

qui regroupent une fraction importante des classes moyennes citadines. Ainsi, la capitale devient un centre majeur de l'immigration urbaine et rurale, et par l'exercice de la fonction politico-administrative, acquiert un recrutement de type national. Par le développement et l'élargissement des activités tertiaires de commandement s'accroît le rayonnement du centre.

La carte de l'aire d'influence démographique de la capitale révèle nettement le processus de drainage des populations rurales et la participation de l'ensemble des régions, même si celle-ci apparaît encore très inégale (Carte H.T n°15). Plusieurs traits peuvent être dégagés.

Le recrutement est national certes, cependant la conurbation a reçu de la moitié sud du pays, la majorité des nouveaux arrivants : 60 % des chefs de ménage sont originaires de zones rurales situées au sud d'une ligne joignant Mohammedia au Tafilelt. Si les pays atlantiques du nord-ouest sont bien représentés, au-delà, les régions du Rif, les pays méditerranéen, de la Moulouya et les zones pastorales centrales n'ont envoyé qu'un nombre restreint d'immigrants.

Les plaines atlantiques ont fourni la part essentielle de l'immigration rurale, pourtant leur participation est globalement moins forte qu'à Casablanca qui, par sa position centrale, aspire la majeure partie de l'émigration des plateaux et des plaines occidentales.

Malgré le dynamisme exceptionnel que la fonction de capitale lui insuffle et la diversité des formes du tertiaire induites, Rabat-Salé n'exerce pas à l'image de la métropole économique, une attraction aussi puissante auprès des ruraux appartenant aux espaces régionaux. L'aire de polarisation des flux d'exode rural est moins étendue spatialement, le processus, moins intense. Ce trait semblerait confirmer l'opinion que les motivations de départ doivent être recherchées et étudiées beaucoup plus dans les zones d'émigration que dans les centres d'accueil. La campagne ou plutôt la situation économique et sociale qu'elle réserve à la masse des agriculteurs et des paysans sans terre, serait responsable de leur expulsion tandis que les villes exerceraient leur pouvoir d'attraction, sur les groupes mis en mouvement. La nature et l'intensité des relations développées entre la ville administrative nationale et les campagnes régionales demeurent différentes des liens établis entre la métropole économique : son réseau de ramassage, de commercialisation... et les plaines atlantiques :

Chaouïa ou Doukkala. Rabat-Salé, en tant qu'important marché de consommation alimentaire peut, à l'échelon régional, pousser au changement au sein de l'économie rurale, favoriser la modernisation, l'intensification des tâches culturelles, l'adoption de nouveaux types de spéculations et l'organisation d'un réseau commercial plus complexe, mieux étoffé. Ceci est incontestable dans certaines zones agricoles proches littorales, de l'Oulja en particulier. Pourtant, le système commercial demeure atrophié et n'exerce sur les espaces agricoles régionaux une influence et une pression aussi vigoureuses que celles de Casablanca sur les communautés rurales des plaines et des plateaux atlantiques. Aussi, la stabilité des groupes peut y apparaître plus solide tandis que le processus de hiérarchisation sociale y sera moins accentué. Si les mutations des campagnes sont d'origine urbaine, la ville étant centre organisateur de l'espace, les outils de domination et de transformation sont divers et d'inégale puissance. La cité administrative de niveau supérieur est relativement peu fréquentée par les ruraux (sinon pour les services d'enseignement et surtout de santé) et n'a qu'une influence limitée sur les campagnes environnantes, donc une fonction de pôle d'innovation économique, réduite. La faiblesse du rôle commercial oblitère le rayonnement régional, favorise l'épanouissement de zones commerciales autonomes et ainsi, contrarie les phénomènes de drainage démographique régional. C'est ce que confirment les disparités constatées entre les zones d'influence des centres de Rabat et de Salé. Ce dernier qui dispose d'un marché beaucoup plus orienté vers les campagnes, centre de ramassage différent de Rabat "centre partiel de distribution" (J.F. Troin), dessine une aire de recrutement plus régionalisée que celle de Rabat. Il existe une étroite correspondance entre la sphère de recrutement et de rayonnement, et le rôle économique, de la ville. Salé a pu conserver de son passé, certaines activités qui la rattachent au monde rural régional, tandis que Rabat doit à sa fonction de centre tertiaire de commandement d'être plus ouverte à l'ensemble du territoire national. Malgré l'évolution actuelle de l'organisme urbain de part et d'autre du Bou Regreg, favorisant le rattachement des comportements socio-économiques, des différences sensibles demeurent, distinguant les deux villes. Elles sont inscrites dans le tableau suivant, concernant l'année 1971 (Tab. 94).

Les données du tableau suivant et la carte des migrations définitives campagnardes vers Rabat-Salé (carte H.T n°15) suggèrent plusieurs remarques :

Tab. 94 : Origine géographique des chefs de ménage demeurant à Rabat et à Salé en 1971 et nés en milieu rural (donnée en pourcentage).

	: <u>Rabat</u>	: <u>Salé</u>	:
: <u>Immigrants régionaux :</u>	:	:	:
: Meseta du nord-ouest	: 11	: 32,65	:
: Rharb	: 1,6	: 4,15	:
: Saf's	: 2,1	: 4,2	:
: pays prérifains	: 5,7	: 4,15	:
: <u>Pays atlantiques du nord-ouest</u>	: <u>20,4</u>	: <u>45</u>	:
=====			
: <u>Immigrants de provenance lointaine</u>	:	:	:
: Plaines de la Chaouïa	: 13,1	: 5,6	:
: Doukkala et Abda	: 10,5	: 10,2	:
: pays des Chiadma	: 2	: 2,5	:
: <u>Bas pays Atlantiques</u>	: <u>25,6</u>	: <u>18,3</u>	:
: Plateau des Phosphates	: 2,3	: 1,5	:
: Plaine du Tadla	: 1,6	: 1,05	:
: plateaux Ahmar-Rehamna	: 5,25	: 2,5	:
: dépressions Haouz-Srarhna	: 7,5	: 5,7	:
: plateaux et montagnes pastorales	: 4,35	: 1,5	:
: montagne rifaine	: 3,2	: 3,1	:
: <u>Régions méridionales</u>	: <u>28,5</u>	: <u>21,45</u>	:
: Haut-Atlas occidental	: 6,9	: 4,1	:
: Anti-Atlas	: 8,5	: 5,6	:
: Plaine du Souss	: 3,9	: 2,55	:
: régions sahariennes	: 9,2	: 9,2	:

- Les immigrés de provenance régionale, pays de la Meseta du nord-ouest, sont proportionnellement, trois fois plus nombreux à Salé, soulignant la place originale détenue par le centre dans l'organisation de l'espace régional. La plupart sont originaires des pays de rive droite du Bou Regreg : Zemmour, notamment les gens des Beni Ameer, Sehouf et Beni Ahsen, Ameer et H'ssein. Les immigrants "régionaux" installés à Rabat, viennent aussi de ces territoires, cependant ils sont surtout originaires de l'ancienne confédération des Zaërs. Rabat y polarisant les flux

d'émigration, apparaît bien comme le pôle exclusif : "sa capitale, son exutoire et son centre des services" (J.F. Troin : "les souks marocains"). Loued Bou Regreg représente encore une sorte de frontière relativement étanche, les groupes situés de part et d'autre du fleuve se distribuant régulièrement entre les deux foyers d'accueil. Salé représente plus que Rabat un centre d'immigration pour les populations du Rharb. Cependant, la part qu'elle reçoit est moins forte qu'auparavant, le développement et la proximité de Kenitra ayant favorisé le détournement d'une partie de l'ancien commerce slaoui et la capture des principaux flux d'émigration rurale.

- L'immigration d'origine lointaine est plus fréquente à Rabat, à la fois en raison du poids démographique, de la situation et du rôle qu'elle assume (80 % des immigrants sont de provenance lointaine à Rabat, contre 55 % à Salé).

Les immigrants des régions septentrionales apparus avec l'Indépendance demeurent peu nombreux, relativement à la puissance d'attraction et au dynamisme urbain. Ceux du Rif et du Prérif, notamment les gens de la région d'Ouezzane, sont venus travailler dans les métiers artisanaux du tissage, délaissés par les slaouis (44). La plupart des migrants appartiennent par la naissance aux espaces méridionaux.

Partout, Rabat exerce l'influence la plus forte; les deux exceptions concernent les régions sahariennes et les pays atlantiques au sud de l'Oum-er-Rbia : Doukkala, Abda et Chiadma où la proportion des arrivants est identique dans les deux cités. Les disparités les plus nettes intéressent les montagnes atlasiques et la Chaouïa. L'immigration temporaire, puis définitive des gens des pays "chleuh" (confondus à Salé sous les termes de "soussis" ou de "souassas") concerne Salé autant que les autres villes de l'axe atlantique, cependant elle y est moins fréquente qu'à Rabat où l'armature commerciale moderne est plus développée. La différence la plus nette caractérise la Chaouïa : trois fois plus d'immigrants à Rabat qu'à Salé. Il manque les éléments d'appréciation d'une telle différence; faut-il évoquer certaines traditions de l'émigration régionale ?

(44) M. Naciri : "Salé, étude de géographie urbaine". -op.cité-

L'aire d'influence démographique de Rabat-Salé est comparable quant à son extension territoriale à celle de Casablanca, touchant les populations des régions les plus lointaines, de l'Anti-Atlas à la vallée du Draa, du Souss au gens du Sahara occidental. La même remarque concerne la zone d'influence de Kenitra. Aussi faut-il s'interroger sur les mécanismes de la diffusion des flux d'émigration régionaux entre les centres d'accueil et évoquer, sans doute, deux niveaux d'attraction. Le premier correspondrait à celui formé par l'ensemble des villes de l'axe atlantique de Casablanca à Kenitra. Cet espace urbain central dont Casablanca est le moteur, exercerait auprès des ruraux une influence globale et plus ou moins indifférenciée qui expliquerait ainsi, que les plus petits centres qui en font partie, bénéficient d'une aire de recrutement très étendue. Le second niveau concernerait la distribution des migrants entre les différents noyaux. L'intensité du processus d'attraction vers Rabat-Salé assez étale sur l'ensemble du territoire n'apparaît donc plus fonction de la distance du centre, comme le souligne la forte proportion des migrants atlasiques et transatlasiques. L'aire d'attraction démographique et l'intensité du processus migratoire, de Rabat-Salé seraient en rapport avec sa participation comme capitale tertiaire, au système urbain littoral où Casablanca exerce l'influence déterminante, comme métropole économique. Elle doit ainsi son rayonnement à la dissociation spatiale de la fonction économique et du rôle étatique dans l'aménagement de l'espace. Salé ne bénéficiant d'un recrutement national que comme grande banlieue de la capitale.

Conclusion

Plusieurs variables déterminent l'aire de recrutement du centre et son pouvoir de drainage. L'espace de recrutement est fonction du poids démographique du foyer d'accueil et du dynamisme économique et social qu'il exprime. Les possibilités d'emplois sont généralement plus grandes dans les villes les plus importantes et les plus dynamiques. Plus déterminantes quant à la participation de la ville au drainage national des populations ou à la prédominance de l'immigration régionale, apparaissent la fonction économique centrale, la place que détient la ville dans l'organisation urbaine nationale ainsi que le caractère de modernité qu'elle peut manifester.

Rabat-Salé enregistre, depuis plusieurs décades, un dynamisme exceptionnel, possède une masse démographique supérieure à celle de

Fès ou de Marrakech, pourtant l'aire de domination régionale, de polarisation des flux régionaux d'exode rural y subsiste moins étendue et d'intensité plus modérée. En fait, si la ville ne dispose des outils d'animation commerciale de l'espace régional, ne se trouve à la tête des organes de diffusion des flux financiers, des circuits commerciaux de ramassage et de distribution et n'apparaît comme le foyer de diffusion des innovations, c'est-à-dire ne possède les moyens susceptibles d'affirmer sa capacité de rayonnement et d'exercer le rôle majeur dans l'organisation régionale, il naît concurrentement d'autres pôles commandant de petites régions commerciales et humaines qui nuisent au développement de l'aire de polarisation du centre. Rabat-Salé a affirmé son rôle national, mais a négligé l'animation régionale.

3-2-DIFFUSION DES FLUX D'IMMIGRATION AU SEIN DE L'ESPACE URBAIN ET ORIGINE DES HABITANTS DES DIFFERENTS QUARTIERS.

L'analyse du cas casablançais a permis de souligner l'inégale distribution des immigrants entre les divers quartiers d'habitation. Au lieu de représenter un creuset, la métropole économique offre les oppositions les plus tranchées entre les conditions de vie, d'habitat et de travail, médiocres de la majeure partie de la population et les marques d'aisance, de luxe de la minorité privilégiée, autant dans ses comportements que dans ses types d'habitat. Aux violentes disparités de l'habitat - d'autant plus accentuées que Casablanca, centre dynamique, sans passé architectural et urbanistique comparable aux autres grandes villes, ne disposait que d'un noyau ancien de faible dimension : "l'ancienne médina" -, aux fortes inégalités sociales induites du mode de croissance, correspond une très grande diversité de l'origine géographique des populations des quartiers d'habitation et ainsi, une variété multiple des caractères et des attaches culturelles. Globalement, du centre moderne à la périphérie, les populations sont frappées de plus en plus par les caractères de "ruralité" et de "sous-intégration". Les bidonvilles ne représentent qu'une des formes, sans doute la plus dérisoire, de croissance urbaine, sous-intégrées. Les douars "semi-ruraux" de la périphérie peuvent illustrer le transfert de modes de comportements, d'habitudes de consommation, d'attitudes mentales et culturelles, différentes et héritées, et demeurent plus étroitement liés aux régions rurales d'origine. Ils sont aussi révélateurs du processus d'exode et des circonstances de l'installation en ville des communautés, tout comme est .

indicative des changements, l'affirmation d'une plus grande diversité de l'origine des habitants : diversité des zones d'attraction rurale et plus grande participation des citoyens à la vie des quartiers.

Le schéma révélé par Casablanca, concerne l'ensemble des villes des plaines atlantiques et du littoral. Les relations étroites entre le développement d'une économie d'échanges et la croissance des formes d'habitat sous-intégrées sont évidentes. Plus la ville s'accroît, développe ses activités industrielles, plus les formes de spéculations se multiplient, s'intensifient et plus les masses populaires se trouvent confinées dans des zones insalubres, sous-équipées et surpeuplées. Les distances socio-culturelles entre les groupes tendent à s'élargir rapidement, la distribution des immigrants en étant un des révélateurs intéressants.

Quelle fut l'évolution, enregistrée, dans les villes "traditionnelles" où le courant d'urbanisation a été beaucoup plus modéré, et, dans celles intégrées à l'espace de développement du processus d'urbanisation dépendante et offrant des cadres architecturaux anciens, importants ? Quelle est la distribution des flots des migrants ou quelle est l'origine ethno-spatiale des habitants des divers quartiers ?

Deux exemples ont été envisagés : celui de la ville de Fès et plus précisément celui de la vieille ville, l'ancienne médina qui représente le cœur de la cité, mais un "cœur malade parce qu'atteint de mille infarctus" selon l'expression du sociologue Ahmed El Kohen Lamghili, et celui de Rabat-Salé, offrant une structure urbaine parfaitement ségrégative, une très grande diversité des formes d'habitat, aux contenus socio-économiques et culturels, spécifiques. L'origine géographique des habitants des divers quartiers de Rabat-Salé est-elle une variable de la différenciation des quartiers et du degré d'intégration ?

3-2-1- La médina de Fès ou l'abandon.

La ville de Fès, "lieu des racines, lieu de l'origine et du savoir" (45) n'est plus la ville par excellence; c'est à Casablanca que la bourgeoisie qui a cessé de succomber à sa fascination, règne et développe

(45) Tahar Ben Jelloun : "Lettre de Fès : entre la lassitude et la modernité".

Le Monde du 9-10 Janvier 1977.

son emprise économique sur l'ensemble du pays. C'est, en effet, l'esprit affairiste qui a conduit les familles aisées à abandonner la médina, considérée comme le symbole de l'archaïsme, pour les villas et les immeubles de la ville "moderne" construite sur le plateau. "Cette volonté de fuir la médina en ruine, de la laisser aux artisans et gens de la périphérie, est aussi un désir de rejoindre et sa classe et son réseau social, une façon d'afficher et de marquer son appartenance sociale" (45). La société fassie connaissait depuis longtemps une stratification sociale sensible, cependant grâce aux mécanismes collectifs régulateurs, l'opposition entre riches et pauvres demeurait modérée et la totalité des groupes cohabitait ensemble. Or l'ordre social ancien n'est plus, la pénétration de nouveaux rapports de production a mis fin à l'épanouissement de relations sociales subtiles et complexes, de réseaux de solidarité sécurisants, et favorisé le développement de rapports de classe et la distanciation des groupes. Ce qui permet à un sociologue marocain d'écrire : "au fond, la puissance de Fès ne résidait pas tant dans sa puissance économique ou commerciale que dans ses anciens mécanismes collectifs. Semblable à un corps humain, l'être urbain de Fès s'est déshydraté, en perdant ses institutions" (46).

Les incidences de la destabilisation du système social de la cité fassie sont multiples, en particulier sur la morphologie urbaine et la composition socio-économique, culturelle et ethnique des quartiers. La médina, ce foyer de culture bourgeoise, est ainsi devenue le centre d'accueil des populations rurales chassées de la terre, par le développement de la "raison mercantile" (El Kohen Lamghili) qui a transformé "l'azab" ou l'associé du fassi propriétaire foncier, en prolétaire rural. La surdensité des quartiers, l'appauvrissement des habitants, la dégradation du patrimoine mobilier ont favorisé les phénomènes de spéculation et aggravé les mouvements de départ de la bourgeoisie. "Fès donne l'impression de s'être déplacée et d'avoir laissé derrière elle une ville fantôme, un corps miné" (Tahar Ben Jelloun).

(45) Tahar Ben Jelloun : "Lettre de Fès : entre la lassitude et la modernité".
Le Monde du 9-10 Janvier 1977.

(46) Ahmed El Kohen Lamghili : "Les mutations sociales de la ville de Fès".
Lamalif - Mai 1976 n°80.

Les mutations sociales qui ont profondément modifié son assise séculaire, les transformations du tissu urbain, ont d'autant plus frappé que Fès représentait encore au lendemain de la seconde guerre, "le modèle urbain par excellence", une sorte d'idéal de la conscience collective. Or l'exode rural qui s'est abattu sur la ville a montré que celle-ci avait perdu les attributs fondamentaux de sa puissance et de son rayonnement économique, social et surtout culturel et qu'elle n'était que le "vieux noyau" d'un organisme plus vaste et plus complexe, abandonné par la population aisée et ouverte aux populations déshéritées. La dimension du noyau ancien a empêché, jusqu'à une date récente, le développement des quartiers du sous-habitat précaire - le bidonville y demeurant une forme d'habitat discrète. La surdensification des quartiers de la médina, la taudification de maisons qui révélaient l'épanouissement d'une société pré-industrielle complexe et achevée, ont permis de faire face à la croissance démographique de la ville, d'autant que celle-ci a été ralentie. En raison de l'inadaptation de la vieille ville aux conditions de la vie "moderne", un phénomène assez comparable et parallèle à celui qui s'est déroulé dans les vieux centres des villes européennes s'y est produit. La vétusté des maisons et du cadre de vie a écarté les activités modernes et les classes bourgeoises; les vieilles maisons n'abritent plus désormais que des gens pauvres : travailleurs immigrés de la "vieille ville" en Europe, ou immigrants ruraux de la médina.

La cité fassie n'est-elle plus dans Fès ? La médina n'est-elle plus que cet énorme noyau, refuge des populations immigrées et déshéritées qui ont pu transférer en milieu urbain, des modes de vie, des comportements, des attitudes mentales éloignés des exigences de l'économie urbaine ? Le processus de "ruralisation" et de paupérisation est-il achevé, intéresse-t-il l'ensemble des quartiers ou se limite-t-il à quelques-uns ? La médina était divisée en divers quartiers dont chacun préservait jalousement son autonomie et sa personnalité. Aujourd'hui, l'arrivée des "rustres-campagnards" n'a-t-elle point provoqué l'effacement de la vie de quartier où chaque famille était connue, où existaient entre les habitants, des liens subtils de relations, d'entraide et d'entente ? La mobilité des familles rurales "nouvelles venues", la dispersion professionnelle, les disparités ethniques ne nuisent-elles pas à la cohésion des quartiers, l'unité des secteurs. Acculturation ou déculturation ? L'effacement de la médina comme

centre de la vie urbaine, comme inspiratrice des comportements culturels, n'est-elle pas la preuve de la crise profonde de la société urbaine ?

Les deux-tiers de la population de Fès environ, vivent dans la ville ancienne composée de deux noyaux distincts : Fès-el-Bali, le cœur principal de la ville regroupant près de 200.000 personnes, la cité idriside réunissant aux activités artisanales et commerciales les fonctions ou responsabilités religieuses et intellectuelles (47), et à l'ouest des jardins du Bou Jeloud, Fès-Jdid, la cité administrative, politique et militaire des Mérinides à laquelle est accolé l'ancien mellah. L'étude de l'origine géographique des populations des quartiers de la ville ancienne permet de formuler une première réponse à l'ensemble de ces questions, révélant, en effet, une structure relativement complexe. Il n'est pas dans notre ambition d'analyser en détail la composition des populations de chaque derb, de chaque "haouma", mais d'évaluer assez grossièrement la diffusion des flux migratoires au sein de la médina et la plus forte résistance de certains secteurs au processus de "ruralisation".

La ville de Fès-Bali est divisée administrativement en districts regroupés en trois arrondissements, Fès-Jdid en étant le quatrième. A ce niveau d'analyse, l'exploitation du sondage est correcte. Si cette division demeure artificielle, ne tenant toujours compte de la réalité historique et économique de "l'espace médina", elle permet néanmoins d'opposer la partie sud-ouest de la médina (soit le premier arrondissement) placée à l'ouest de l'oued Bou Khareb et au sud d'une ligne brisée joignant la médersa Seffarine à la médersa Attarine, au derb Souikat ben Safi et à la mosquée El Menia, aux autres secteurs : quartier des Andalous (deuxième arrondissement, à l'est de l'oued Bou Khareb), quartier Lemtyine (troisième arrondissement, partie nord) et Fès-Jdid.

L'origine géographique des chefs de ménage, en 1971, étudiée par grandes masses est inscrite au tableau suivant (Tab. 95).

(47) "Une faculté de théologie aux bâtiments "fonctionnels" remplacera un jour ou l'autre l'ancienne mosquée devenue "monument historique".

A. Adam : "Urbanisation et changement culturel".
dans "Villes et Sociétés au Maghreb" CNRS - CRESM - 1974.

Tab. 95 : Origine des chefs de ménage demeurant dans les différents secteurs de la ville ancienne de Fès (sondage 1/10 ème - Recensement de 1971).

Origine géographique:	q. sud-ouest rive:	q. Andalous :	q. Lemtyine:	Fès-Jdid :
:	des Kairouanais (1er arrondis)	:(Arrondis. 2):	:(Arrondis.3):	:
: nés à Fès	: 63,9 %	: 33 %	: 35,5 %	: 32,5 % :
: Autres centres	: 3,1 %	: 2,4 %	: 3,2 %	: 6,4 % :
: à la campagne	: 33 %	: 64,6 %	: 61,3 %	: 61,1 % :

La distribution de la population du premier arrondissement tranche nettement avec celle des autres secteurs par la prédominance des habitants de souche, soulignant ainsi son faible niveau de "ruralisation". La présence de citadins d'origine externe est exceptionnelle dans les différents secteurs de la médina et peu comparable avec celle d'autres centres d'expansion (médina de Rabat). La cité fassie a nourri un flux important d'émigration, mais n'a reçu en compensation qu'un maigre courant, composé des représentants des moyennes et petites villes de la région ou du Maroc Septentrional. Ces immigrants se sont installés, de préférence, dans les zones qui offrent des normes d'habitation, des équipements plus favorables et conformes à leur aspiration = les quartiers de la ville moderne du plateau. Fès-Jdid apparaît, cependant, plus perméable à l'immigration citadine.

La principale information significative est l'inégale distribution des flux d'immigration campagnarde, entre les différents secteurs de la Médina. Le premier arrondissement a beaucoup mieux résisté à "l'invasion bédouine" que les autres. Les arrivants des campagnes se sont installés en plus grand nombre dans les secteurs nord et est, et à Fès-Jdid; cependant, au sein de ces quartiers, leur diffusion est demeurée aussi inégale, comme le montrerait une étude réalisée district par district. Si le caractère de "ruralité" et de "prolétarianisation" de l'humanité qui anime ces quartiers apparaît évident, il reste des flots habités exclusivement par des fassis de souche qui jouxtent d'autres ruelles habitées par des populations mixtes ou rurales d'origine. Ces dernières se retrouvent parfois entre gens d'un même douar ou d'une même tribu (les cas de regroupement des gens du Tafilelt sont les mieux réalisés, les plus anciens sans doute et les plus résistants à "l'éclatement", ceux des tribus Brannes-Tsoul de la région de Taza, encore vivaces), mais le plus souvent allient une très grande diversité ethnique.

Dans la plupart des cas ne subsistent, en effet, que des groupes familiaux, la dispersion et l'hétérogénéité ethnique du peuplement rural étant la règle commune à tous.

L'étude révèle donc, l'existence de disparités entre quartiers ayant préservé leur essence urbaine et ceux marqués par la "ruralité". Quels sont les facteurs favorables à la résistance et à la permanence d'un peuplement de souche fassi ? Le cadre de notre étude ne permet pas de fournir une réponse précise, pourtant plusieurs remarques peuvent être faites.

Si la médina survit dans son site architectural, son caractère a été profondément altéré, ayant été déchu du rôle qui était le sien au cours des siècles passés et du premier tiers du 20^{ème} siècle, avec la perte des outils fondamentaux de sa primauté. A. Adam rappelle à cet effet, combien la médina évoque à présent l'image d'un des quartiers populaires et ouvriers de Casablanca : l'ancienne médina, par "le flot de prolétaires, encore à moitié paysans" (48) qu'elle endigue. Or le processus de prolétarianisation n'est pas le fait exclusif des immigrants, mais y participent les groupes sociaux fassis touchés par la déchéance des activités anciennes. L'effondrement de l'économie, après la perte des institutions juridiques et sociales, a provoqué la prolétarianisation poussée du principal groupe de travailleurs urbains : celui des artisans qui connaît aujourd'hui les conditions de vie et de travail, parmi les plus ingrates.

Le premier arrondissement offre-t-il l'image d'un secteur qui se soustrait à la "ruralisation" et à la prolétarianisation de la médina ou n'est-il qu'un secteur plongé dans le processus de dégradation générale ? La distribution des actifs entre les principales branches de l'économie urbaine permet-elle d'apprécier ce mécanisme ?

La répartition des chefs de ménage entre les principaux groupes d'activités, selon les zones de résidence, est donnée par le tableau suivant (Tab. 96).

(48) A. Adam : "Urbanisation et changement culturel".
in "Villes et Sociétés au Maghreb" -op.cité-

Tab. 96 : Répartition des actifs entre les grands groupes d'activités selon l'origine géographique et le lieu de résidence - Fès 1971 (en %).

Grands groupes d'activités	1 ^{er} arrondiss.		2 ^{ème} arrondiss.		3 ^{ème} arrondiss.		Fès-Jdid	
	nés à Fès	nés en m.rural	nés à Fès	nés en m.rural	nés à Fès	nés en m.rural	nés à Fès	nés en m.rural
Services supérieurs et "évolués"	15,8	9,9	9,2	5,6	7,25	4,0	8,9	5,7
Services inférieurs (petits fonct. domestiq.)	8,5	15,2	7,8	6,5	7,6	10,2	20,25	19,25
Commerces	18,3	25,5	19	17,1	18,7	15,8	10,5	16
Transports	2	2,2	1,6	4	2,2	4,55	5	5,1
Agriculture	3	4,4	2	4,7	0,8	5	1,7	3,1
Artisanat tradit.	32,25	24	33	21,25	36,9	22,6	19,8	10,3
Artisanat "moderne"	2,7	1,8	0,5	0,8	2,7	2,2	6,8	2,6
Ouvriers - Alimentation Boisson	3,25	4,1	5,8	2,9	4,3	3,2	4,6	4,9
Construction	3,5	5,9	9,7	11,6	9,5	13,3	13,1	17,6
Manut. Manœuvres	1,75	4,1	4,5	11	3,5	9,8	2,5	5,25
En quête d'un premier emploi	3,25	3,7	3,3	5,8	3,5	2,7	3,3	3,5
Professions mal définies ou non précisées	3,9	3,3	5,3	8,25	2,2	6,4	3,3	6,7

Malgré l'évolution récente, Fès-Bali conserve une orientation économique plus traditionnelle que Fès-Jdid, pérennisant ainsi une situation ancienne. Fès-Jdid n'est plus la ville militaire et gouvernementale, mais présente une structure différente : les activités commerciales et artisanales "anciennes" y sont peu importantes tandis que les activités attachées aux services de niveau moyen ou inférieur (petits fonctionnaires - militaires...) et celles, à un travail artisanal "multiforme dérivé" (réparateurs, électriciens...) et à l'industrie de la construction, sont mieux représentées.

Fès-Jdid apparaît proche des quartiers populaires des grandes villes du littoral dont la population est occupée à des tâches et des postes de travail, liés à l'élargissement de l'économie dominante ou plutôt aux effets de celle-ci sur les modes de consommation des populations. Les métiers artisanaux "traditionnels" conservent une place certes non négligeable, cependant ceux induits de la croissance économique actuelle, s'y développent plus rapidement : outre cet artisanat "multiforme" adapté aux faibles disponibilités monétaires des familles, les postes dans les transports, l'industrie alimentaire, de la construction, et les petits services administratifs et domestiques représentent des pourcentages relativement plus élevés.

Fès-Bali offre globalement les images d'une société dégradée et prolétarisée, pourtant la structure professionnelle qui la caractérise, demeure significative d'un organisme industriel où le travail artisanal a maintenu une position prépondérante. Entre un quart et un tiers des actifs tire des diverses branches de l'artisanat "traditionnel", l'essentiel de ses revenus : travail du cuir, des laines, des étoffes, des peaux et des métaux. La seconde branche est celle du commerce, mais d'un commerce de petits marchands à domicile et ambulants, d'un personnel commercial de commis et de tâcherons : petits commerçants de quartier écoulant les produits de consommation courante, souvent importés d'autres centres, ou commerçants assurant la vente des productions de l'artisanat local. Quant aux services bien représentés dans le premier arrondissement (24 %), ils apparaissent très secondaires (notamment ceux de niveau "évolué") dans les autres secteurs. Inversement les activités relevant du secteur économique "moderne" sont moins bien assurées que dans l'ensemble de la ville.

Entre le premier arrondissement où vit une population composée en majorité de fassis de naissance et les deux autres "ruralisés", des différences apparaissent quant à la distribution des actifs entre les principales branches.

Dans le premier, les activités de services, du commerce et de l'artisanat sont mieux représentées. Un quart des actifs est attaché aux services contre environ 14 % dans les autres arrondissements, surtout la majorité dépend de services évolués ou de niveau supérieur, environ 15 % contre 6 %. Dans les branches de l'artisanat et du commerce, les variations

apparaissent moins prononcées. Inversement, les activités liées aux transports et à la construction, surtout celles "mal définies", appartenant au monde des manœuvres, porteurs, "tâcherons", des sous-qualifiés" en général, sont plus pratiquées dans les zones "pauvres" de la médina. S'opposent ainsi, un espace, refuge des populations citadines de souche globalement mieux "intégrées" et des secteurs où les hommes sont attachés à des travaux de plus faible qualification, plus ouverts aux activités induites du type de croissance actuel.

Les disparités apparaissent plus nettement lorsque la structure socio-économique des "fassis" est comparée à celle des immigrants d'origine rurale (Fig. 75).

Les "fassis de souche" sont, proportionnellement, en plus grand nombre dans les branches des services, de l'artisanat "traditionnel", de celui attaché à des tâches plus modernes (en rapport avec les objets), des industries alimentaires et du commerce. Ces secteurs retenant environ quatre actifs sur cinq, contre trois pour les "néo-citadins". Les différences sont particulièrement prononcées pour ce qui concerne les services et l'artisanat. Dans les services, les fassis occupent les postes de niveau supérieur ou évolué tandis que les immigrés sont globalement en plus grand nombre dans les branches de niveau inférieur (petits employés, domestiques...).

Des nuances doivent être apportées. Les immigrés installés dans le premier arrondissement sont, en moyenne, deux fois plus nombreux dans les services (25 % des chefs de ménage) que ceux des autres arrondissements et la proportion qu'ils représentent dans le secteur évolué est plus grande que celle des fassis, dans les deuxième et troisième secteurs. Ces faits tendraient à renforcer les traits d'une sensible différenciation socio-économique entre les quartiers de la médina et d'une situation plus favorable et mieux préservée du premier secteur.

Dans la branche artisanale, celle notamment de l'artisanat "traditionnel", les variations entre les deux groupes : "fassis" et "immigrés", sont les plus marquées (entre huit et quatorze points), soit plus du tiers des actifs du premier groupe contre moins du quart pour le second. C'est dans le premier secteur que les différences sont les moins marquées, soulignant une structure plus cohérente. Enfin, il faut noter la meilleure adaptation des "fassis" aux activités artisanales de type "moderne multiforme".

La fonction commerciale est partagée entre les groupes, mais de façon encore inégale, selon les quartiers. Dans le premier arrondissement où le commerce retient un pourcentage plus élevé d'actifs, les immigrants ont la meilleure part.

Dans les autres branches d'activités : transports, construction, activités mal précisées (manœuvres...) et agriculture, les nouveaux citadins dominent. Si dans les transports et la construction, les variations sont faibles, il en va autrement pour les activités de faible qualification (activités de survie, mal rémunérées et occasionnelles). La branche "manœuvres-manutentionnaires" est à cet égard révélatrice, partout les immigrants acceptent les travaux délaissés par les citadins. Une différence intéressante entre le premier et les autres secteurs : dans le premier les immigrants "manœuvres..." sont peu nombreux, confirmant, en partie, l'aspect "préservé" de cet espace n'accueillant, en définitive, que les immigrants ayant les meilleures chances "d'intégration".

Les agriculteurs ou ceux qui se désignent comme tels, sont, soit des propriétaires absentéistes nés pour la plupart en ville et vivant de la rente foncière, soit, au service des précédents comme ouvriers agricoles, associés... et originaires des campagnes environnantes.

L'analyse très succincte des activités économiques, selon l'origine géographique et le lieu de résidence, éclaire sensiblement l'hypothèse d'un espace urbain différencié, opposant des secteurs fortement "ruralisés et prolétarisés", à des zones relativement "préservées" où demeurent, en majorité, des citadins de souche et des immigrants qui disposent de part leur qualification, de revenus plus élevés. Cependant, seule une étude plus approfondie devrait permettre de mieux préciser ces phénomènes et de décrire les processus de discontinuité sociale entre les divers secteurs de la médina. L'affirmation d'une "ruralisation" et d'une "dégradation" générale de Fès-Bali n'est pas usurpée, mais mérite d'être (sérieusement) nuancée. Si le premier arrondissement n'échappe point globalement au processus de prolétarianisation, il demeure qu'une frange de la bourgeoisie y réside encore (d'où certaines discontinuités du tissu urbain). Divers représentants de celle-ci ont pu, en effet, conserver leur maison familiale en médina, tout en disposant sans doute aussi d'un villa en ville moderne, afin de bénéficier d'une sorte de dualité de l'habitat plus conforme à la conservation de certaines coutumes et à leurs croyances. Sont restés, aussi, les

fassis attachés, par leur atelier, leur échoppe ou leur magasin, à leur rue, à leur derb, préservant ainsi par leur présence, une dégradation architecturale inéluctable avec l'entassement de plusieurs familles dans les logements loués, de maisons grossièrement réaménagées de façon à recevoir le maximum de gens, par des spéculateurs de diverses origines.

Les différences structurelles entre les populations actives des quartiers ne sont pas suffisamment profondes pour justifier à elles seules la résistance ou non, au mouvement de prolétarianisation, de surpeuplement de la médina. Il faudrait, aussi, évoquer la distribution des populations selon l'âge du quartier, pouvant déterminer partiellement son contenu social, ses caractères architecturaux propres. Ne faut-il pas estimer le degré d'attachement des familles fassies, à la vie familiale "traditionnelle", en rapport avec l'état de conservation du patrimoine immobilier ? Cependant, le mouvement d'évolution actuel de l'économie, de la société, des mentalités, des comportements à l'égard de la famille, semble peu favorable à la pérennité de telles disparités socio-économiques du tissu urbain et au contraire, propice au processus de prolétarianisation générale bien engagé dès à présent.

L'origine géographique des chefs de ménage, nés en milieu rural, sera très rapidement évoquée, ne jouant aucun rôle déterminant, semble-t-il, dans la différenciation socio-spatiale des quartiers (aires de recrutement comparables pour les différents secteurs). La puissance du rayonnement fassi permet la polarisation des flux d'exode rural, néanmoins elle révèle une nette dissymétrie déjà évoquée. L'attraction de Fès est forte sur la partie orientale de la plaine du Saï's, le pré-rif oriental et le sud-est du Rif, par contre elle n'intéresse que les franges septentrionales du Moyen-Atlas. Quant à la migration extra-régionale, elle touche les gens de la province de Ksar-es-Souk, fort peu, ceux des régions atlasiques et transatlasiques occidentales. Ce fait montre la permanence de certains mouvements de population, les gens du Tafilelt se dirigeant en grand nombre vers Fès, alors que les conditions économiques générales ont été profondément modifiées. Dans les trois secteurs de la Médina, les flux se répartissent uniformément; plus des deux-tiers des immigrants viennent de la province de Fès, près de 10 % de celle de Taza, et environ 6 % de celle de Ksar-es-Souk. Par contre, les immigrants installés dans les autres quartiers de la ville viennent d'horizons plus lointains - ainsi à Fès-Jdid, plus de la moitié des chefs de ménage nés en milieu rural sont originaires d'autres provinces que celle de Fès, 18 % de Ksar-es-Souk, 6 % de celle

d'Agadir - comme si Fès-Bali demeurerait ouverte de préférence à l'immigration des ruraux appartenant aux régions environnantes, ceux d'un espace historique et d'un espace vécu, ici confondus.

3-2-2- Rabat-Salé, attraction nationale et diffusion ségrégative des flux d'immigration.

La distribution des populations, selon l'origine géographique, révèle une prépondérance des chefs de ménage nés en milieu rural : 59 % à Rabat et 57 % à Salé. Ces taux modérés comparés à ceux d'autres villes traduisent le rôle de la capitale comme foyer d'accueil des migrations citadines : 18 % des chefs de ménage viennent d'autres villes.

Les flux d'immigration se distribuent très inégalement, selon les quartiers d'habitations et il faut distinguer entre ceux qui retiennent une population, en majorité, d'extraction urbaine - centre moderne et médina ancienne - et ceux qui apparaissent comme les lieux d'installation privilégiés des populations rurales - cités de recasement, lotissements clandestins, bidonvilles et douars semi-ruraux (Tab. 97) -

Tab. 97 : Origine des populations de Rabat-Salé, selon divers quartiers d'habitation (Recensement de 1971) (en %).

		: nés sur : place :	: nés autres : centres :	: nés en milieu : rural :
<u>Médina Ancienne</u>	- Médina de Rabat	: 32,5	: 19,5	: 48
	- Médina de Salé	: 33,3	: 22,7	: 44
<u>Centre "Moderne"</u>	- Rabat : "Centre Moderne"	24,6	: 41,7	: 33,7
	- Rabat : q. de l'Océan	: 28,5	: 29	: 42,5
	- q. de villas: Agdal - Rabat	: 26	: 33,5	: 40,5
<u>Bidonvilles</u>	- Rabat : douar Doum	: 20,3	: 8	: 71,7
	- Bidon. y. el. Mansour	:	:	:
	. douar "el Koréa"	: 15,4	: 8,4	: 76,2
	. douar "Hay el Khaïr"	: 15,6	: 2,8	: 81,6
	- Salé Bid. douar Ajdid	: 11,2	: 4,6	: 84,2
<u>Cités</u>	- Rabat : Yaçoub el Mansour	: 17,6	: 8,9	: 73,5
	" : Takkadoum	: 12,4	: 17,6	: 70
	- Salé : Tabriquet	: 13,5	: 17,6	: 68,9

Les citadins de souche sont, proportionnellement, plus nombreux dans les quartiers centraux alors que leur présence diminue à mesure que l'on s'éloigne d'eux, gagnant les zones sous-intégrées de la périphérie. Cependant, la plupart des rabis ou des slaouis résident désormais à l'extérieur des murailles anciennes, extra-muros. Certains sont nés dans les quartiers extérieurs à la médina, d'autres ont quitté les anciennes médinas pour des raisons économiques et sociales : les plus aisés afin d'accéder à des quartiers d'habitation répondant mieux à leurs exigences en matière de confort et de standing (c'est le cas des slaouis pour les zones de villas : Bettana notamment), les plus nombreux et les plus pauvres pour des raisons de plus grande indépendance à l'égard de la famille, ou économiques, dans l'incapacité de payer un loyer onéreux. Ces mouvements se sont précipités avec l'évolution économique enregistrée et l'abandon, par les citadins, des activités "traditionnelles", de l'artisanat surtout.

Les populations d'autres villes, installées à Rabat-Salé, en 1971, forment le groupe le plus étoffé (42 % des chefs de ménage) du centre "moderne" de Rabat. Pourtant, les anciennes médinas représentent, pour ces groupes, un autre pôle d'accueil favorable. Ceux-ci, en effet, y retrouvent un contexte sociologique et économique, un cadre urbanistique, une "humanité", comparables à ceux exprimés dans les villes d'émigration (Fès - Marrakech, par exemple). Aussi, les médinas de Rabat et de Salé n'ont-elles point atteint un degré d'évolution comparable à celui d'autres quartiers anciens "ruralisés" et prolétarisés", même si elles sont en "bonne voie".

Si les médinas anciennes acceptent une population d'origine rurale qui représente un pourcentage conséquent dans le total (plus particulièrement les secteurs les plus pauvres et les plus dégradés : fondouks...), ce sont les quartiers d'habitat précaire de type "bidonville" et les lotissements, les cités qui sont les principaux collecteurs des flux d'immigration rurale : près des trois-quarts des habitants sont originaires des campagnes dans les bidonvilles, plus des trois-quarts dans les douars périphériques semi-ruraux.

Glissement des citadins de souche des médinas vers les quartiers "extra-muros" favorisant un mouvement, certes encore limité, de prolétarianisation des vieux centres, installation préférentielle des immigrants

d'extraction citadine dans les quartiers "modernes" et centraux, et développement des quartiers d'habitat précaire en relation avec l'irruption massive des migrants d'origine rurale, telles sont les caractéristiques principales de la distribution interne des populations.

La carte de l'immigration campagnarde à Rabat-Salé (carte H.T n° 15) a révélé la puissante attraction de l'agglomération qui se manifeste sur l'ensemble du territoire national, bénéficiant à la fois de l'excellence de la situation, au nord de Casablanca, à la jonction des espaces septentrionaux et méridionaux et de l'affirmation de la fonction de capitale d'un état désireux d'asseoir son emprise sur la totalité du territoire national.

Comment les flux d'immigration rurale se distribuent-ils entre les principaux quartiers d'habitation ? L'étude complète celle réalisée pour Casablanca, tout en confirmant les principales observations émises. Les quartiers modernes, c'est-à-dire ceux dont les normes de construction, le niveau des équipements révèlent un niveau de revenus des habitants très supérieur à la moyenne, offrent une composition géographique des populations, originale contrastant avec celle des zones d'habitat précaire, refuge des groupes en majorité d'extraction rurale et d'immigration récente.

Le brassage des populations régionales a été si violent dans l'ensemble de la conurbation qu'il est difficile de différencier les secteurs d'habitation, selon l'origine ethno-géographique des populations. Cependant, certaines variantes apparaissent significatives, exagérant, en particulier, les processus déjà constatés entre Rabat et Salé.

Les zones d'habitat précaire de Salé sont habitées, en majorité, par les immigrants originaires des régions voisines correspondant aux territoires des tribus Sehoul, H'ssein, Ameur notamment. Leur présence est d'autant plus marquée que la précarité et le caractère récent de l'habitat sont affirmés. Ainsi 60 % des immigrants installés au douar Ajdid viennent des régions voisines de rive droite du Bou Regreg tandis que le pourcentage s'élève encore à 40 % pour la cité Tabriqt. En médina de Salé où le processus de prolétarianisation est moins avancé que dans celle de Rabat, le quart des ménages ont une origine rurale "locale". Le phénomène est naturellement moins net à Rabat, néanmoins de forts contingents d'immigrants régionaux se retrouvent dans les quartiers populaires : douar Doum (28 %) et Takkadoum (20 %).

Concernant les flux d'immigration d'origine lointaine, plusieurs remarques peuvent être dégagées :

- Dans les secteurs où les populations d'origine citadine l'emportent - ville moderne et médina ancienne - l'origine géographique des "immigrants ruraux" s'individualise plus nettement que dans les autres quartiers d'habitation. Depuis l'Indépendance sont arrivés en plus grand nombre les immigrants du nord du pays; or ceux-ci se rencontrent plus fréquemment dans les zones "modernes" que dans les quartiers d'habitat précaire, comme si participaient à ces courants les cellules migrantes disposant des moyens d'une meilleure intégration au sein de la société urbaine. Plus significative encore est la diffusion des gens du sud : Anti-Atlas et Souss. Dans les quartiers aisés - centre moderne de Rabat, quartier de villas résidentielles de l'Agdal - les "chleuhs" représentent plus du quart de la population immigrée révélant, comme cela fut constaté pour Casablanca, la réussite économique et sociale du groupe. En médina, le groupe des "soussis" demeure encore élevé, y développant leurs activités commerciales, tandis qu'il demeure faible dans les cités, les bidonvilles (3 % au douar Ajdid, 4 à 5 % à Yacoub-el-Mansour, 10 % environ au douar Doum) et dans les cités de recasement. C'est dire la graduation d'une présence, d'autant plus affirmée que le quartier appartient à l'espace urbain aménagé et équipé, que le revenu des populations est satisfaisant ou élevé. Le phénomène inverse est constaté pour les gens originaires du Sud Intérieur, nombreux dans les zones d'habitat sommaire.

- Les lotissements, les cités et les bidonvilles présentent une composition géographique des populations variable, en rapport avec l'importance plus ou moins grande des flux d'immigration originaires des plaines et des plateaux atlantiques. Ainsi à Yacoub-el-Mansour, deux immigrants sur trois sont originaires des plaines de la Chaouïa, des Doukkala-Abda, des plateaux intérieurs atlantiques. La distribution est aussi très inégale en fonction de la position des quartiers au sein de l'agglomération. Les zones d'habitat populaire, situées au sud de l'agglomération, reçoivent une part prépondérante des immigrants originaires des régions méridionales, comme s'ils représentaient effectivement le point d'aboutissement du long cheminement migratoire entrepris. L'exemple de Yacoub-el-Mansour est, à cet égard significatif. A contrario, les quartiers périphériques de Salé sont faiblement intéressés par les courants méridionaux (25 à 30 % à Tabriquet, contre 60 à 70 % à Yacoub-el-Mansour) et acceptent la plus

grande part des courants régionaux et septentrionaux, comme si le Bou Regreg représentait encore une frontière. Néanmoins, il se développe, aujourd'hui, entre les secteurs d'habitation, un mouvement d'osmose dont les motivations sont de nature ségrégative, économique et sociale.

Echappent, pourtant, à ce processus, les vieux quartiers qui ont conservé certaines traditions d'immigration assez étonnantes. Ainsi, un fort contingent d'habitants de la médina de Salé est natif des plaines atlantiques, notamment des Doukkala. Les doukkalis occupent une place originale, en particulier dans l'activité de la confection, représentant avec les soussis "l'élément le plus dynamique et le plus apte à s'adapter aux conditions de l'existence en ville, parmi la masse des ruraux qui envahissent Salé" (49).

Les divers exemples de la diffusion des flux d'immigration au sein de l'ensemble urbanisé, soulignent certains traits de la société urbaine et des conditions de son intégration, révèlent certains fondements de l'intégration : les attributs socialisants ou ceux qui font obstacle. Les vieux quartiers centraux rassemblent, encore, une fraction notable des populations nées en ville (la proportion la plus forte) malgré les processus de sélectivité sociale et spatiale, développés avec les conditions générales de l'urbanisation actuelle "dépendante". Témoigne de ces mécanismes, la distribution des populations dans les quartiers "modernes" du centre ou les zones résidentielles de villas. Ceux-ci sont le lieu de résidence de la bourgeoisie urbaine, composée d'abord des immigrants d'autres centres, des citoyens de souche et de quelques groupes campagnards. Ces zones, par la sélectivité de plus en plus forte des résidents, évoquent aussi les disparités accrues de revenus entre les groupes sociaux. Les quartiers d'habitat précaire sont le lieu d'installation des immigrants d'origine rurale, leur proportion est d'autant plus élevée que la migration est récente et intéresse des populations aux disponibilités monétaires médiocres, aux attributs socialisants de plus en plus pauvres.

L'ensemble du mécanisme révèle, en définitive, les conditions et les circonstances de l'urbanisation. L'étude des principaux caractères de l'immigration, de la composition économique et socio-culturelle des flux, apparaît comme l'introduction indispensable à la compréhension des comportements économiques, sociaux et culturels des populations urbaines.

(49) M. Naciri : "Salé, étude urbaine". -op.cité-

CHAPITRE 4 - LES CARACTERES DE L'IMMIGRATION.

Les migrations marocaines sont apparues comme une manifestation turbulente des changements qui affectent la totalité d'une société dominée et en crise. Elles représentent le cadre permettant de mieux appréhender les déterminations, les motivations sociales profondes, aussi doivent-elles être replacées dans les conditions socio-historiques au sein desquelles elles s'insèrent.

Les migrations ne sont plus une extension spatiale de la société d'origine, mais l'expression des innovations, des changements subis par la société rurale destabilisée. Les mouvements enregistrés sont alors en relation étroite avec les inégalités socio-spatiales induites du degré d'insertion dans la sphère de l'économie de marché, avec la hiérarchisation des espaces régionaux qui oriente les différents flux migratoires. La monétarisation des échanges et des services, les nouveaux rapports sociaux qu'elle engendre, favorisent l'apparition de nouveaux types de comportements. Ainsi la crise de la société rurale aggrave l'affaiblissement des processus traditionnels d'intégration familiaux et favorise le départ massif des ruraux. La relation mécanique maintes fois décrite entre migration et déséquilibre population-ressources, "la pression démographique", ne sont point déterminantes quant à l'explication du mécanisme, mais procèdent plutôt du refus de replacer les circonstances et les conditions de départ dans le contexte historique précis, celui des modes de production et de l'ensemble des besoins exprimés.

Plus les transformations des conditions de la production sont puissantes et pénétrantes, plus les migrations régionales seront massives, d'autant qu'elles sont contemporaines de la révolution démographique. Le phénomène migratoire enregistre ainsi, les mutations concernant l'organisation de l'économie et de l'aménagement de l'espace, vers une plus grande concentration de la production. La migration est une réponse à une situation de déséquilibre qu'elle tend par elle-même à exagérer, résultant des contradictions, nées du développement inégal, au sein des sociétés régionales.

Les mouvements migratoires représentent un déplacement dans l'espace de groupes régionaux, mais aussi un changement d'état et de condition sociale. Le processus d'émigration provoque la prolétarianisation

évidente des ruraux qu'il entraîne, par la séparation d'avec les moyens de production; les migrants qui appartiennent aux espaces régionaux touchés par les mécanismes des modernisations, ont déjà pu connaître l'état du salariat agricole, la condition d'exploité et les implications engendrées par les nouveaux rapports de production. Aussi faut-il s'interroger sur les répercussions qu'une telle irruption massive provoque sur le milieu d'accueil, la population des villes étant pour une part importante originaire d'un milieu externe, urbain ou rural. Mais, auparavant afin de mieux cerner ces implications et de les différencier, faut-il connaître les caractères des migrants, c'est-à-dire s'interroger sur ceux qui émigrent : qui sont-ils et comment s'effectue le processus migratoire ?

La recherche sur les mouvements migratoires dans la conception dualiste tend souvent à opposer assez naturellement le milieu de départ (les facteurs de l'exode rural, les conséquences multiples de l'évasion des campagnards), au milieu d'accueil, et elle néglige l'étude du processus migratoire, c'est-à-dire la physionomie proprement dite de la mobilité spatiale : les flux et les relais, les divers réseaux de solidarité, d'information des migrants, en un mot, l'expérience de la mobilité entre les deux extrémités du réseau et les mutations ou les transformations qu'elle implique. Il est, en effet, apparu que les conditions du cheminement migratoire, les circonstances qui guident à la réalisation du projet avaient des effets non négligeables, à la fois sur l'individu ou le groupe, mais à terme sur le milieu, matériel ou sociologique, d'accueil. Aussi nous sommes-nous attachés plus spécialement à analyser les trajectoires spatiales des migrants, et ainsi à distinguer, entre les migrations en cascade empruntant divers relais et les migrations directes, favorisées par le développement des transports et une meilleure information de la réalité socio-économique, des candidats au "passage du gué".

Qui émigre ? La réponse à cette question aussi simple qu'elle est fondamentale, n'est pas évidente. Si le recensement de 1971 fournit les éléments statistiques quantitatifs permettant l'analyse de la distribution géographique des principaux courants migratoires et la description encore partielle du processus migratoire, il ne donne pas les informations suffisantes pour formuler une réponse relativement satisfaisante. Or la connaissance de la composition des flux d'immigration est précieuse pour déterminer à la fois, les structures démographiques des populations immigrées, la constitution des cellules migrantes (célibataires, formes uni ou

pluri-familiales), le niveau général d'instruction, de qualification des groupes, les principales professions... Ces divers caractères définis et précisés, il est permis une meilleure approche des conditions d'installation des migrants, des répercussions que l'arrivée de cette masse d'origine rurale, ne manquera pas d'entraîner sur la réalité urbaine globale, touchant aussi bien aux problèmes inhérents au travail, à l'emploi, à la crise du logement qu'aux attitudes, aux comportements des populations urbaines, à leur degré d'intégration et à l'organisation sociale plus généralement. Les implications de l'installation dans la ville d'immigrants dont les caractères de modernité, les attributs socialisants - âge, milieu d'origine, formation scolaire, occupation professionnelle... - sont très marqués, apparaîtront différentes et sans doute moins contraignantes que celles qui sont liées à l'irruption d'immigrants dont les caractères peu socialisateurs - pauvreté, analphabétisme, ruralité - sont peu favorables et freinent les processus d'intégration économique et sociale. Il importe donc de connaître très précisément la composition des flux d'immigration afin de pouvoir mieux estimer le sens de l'évolution de la société urbaine, les caractères socio-économiques des populations des villes et des quartiers, les éléments d'une vie citadine "évoluée" ou marquée par la ruralité et le marginalisme.

1- LE PROCESSUS MIGRATOIRE.

La comptabilité des effectifs de migrants qui abandonnent définitivement leur douar ou leur ville d'origine pour aller vivre et s'installer en ville, n'est pas chose facile, pourtant la réalité du phénomène a pu être néanmoins perçue grâce à la régularité des opérations de recensement et à l'amélioration progressive des informations concernant les comportements démographiques des populations, selon les milieux de résidence. Par contre, l'étude des itinéraires migratoires, des processus de mobilité, des caractères des flux migratoires, se heurte à l'irritant problème des sources, de leur pauvreté générale sinon de leur indigence, de leur extrême dispersion spatiale et temporelle, ainsi que de leur validité même.

1-1- DES SOURCES STATISTIQUES D'INFORMATION TRES INSUFFISANTES.

L'étude sur la migration au Maroc, la plus complète et la plus systématique, remonte à une trentaine d'années (1). Or depuis cette date,

(1) Sous la direction d'R. Montagne : "Naissance du prolétariat marocain. Enquête collective 1948-1950". -op.cité-

la société marocaine a sans doute enregistré des mutations plus profondes et plus significatives qu'au cours des siècles précédents, transformations qui n'ont pu qu'engendrer des modifications sensibles quant aux processus de mobilité et aux implications sur le milieu urbain. Le seul effet du nombre, c'est-à-dire l'exagération du nombre des départs, a des répercussions évidentes aussi bien sur le processus migratoire, les filières de départ que sur les conditions de l'installation. En fait, aucune enquête aussi globalisante et systématique n'a été tentée depuis.

Par nécessité, il faut se "rabattre" sur les différentes sources et travaux disponibles abordant ces questions; ceux-ci étant inégaux, variés et souvent très dispersés. La plupart des études s'intéressent plus particulièrement aux implications sur le milieu d'accueil (2), plus rarement à celles sur le lieu d'origine ou de départ (3). Quant aux modalités du processus : les filières utilisées, les divers itinéraires empruntés, ils n'ont été analysés que très rarement. Dès lors, la documentation concernant le fait et le processus migratoires est-elle à la fois trop réduite et peu accessible. L'enquête sur la migration interne : Fès et Taza (4), a interrogé les migrants sur les conditions et les circonstances du départ, de l'installation en ville, sur le processus migratoire proprement dit. Cependant, outre que cette enquête ne touche que deux villes dont les populations ne sont pas représentatives de l'ensemble, les conditions de l'exploitation de l'enquête n'ont pas été sans défaut; peu satisfaisantes, elles jettent un doute sur la validité des résultats acquis. Aussi doit-on se tourner vers le recensement de 1971. L'exploitation du sondage au 1/10, c'est-à-dire des réponses aux questions formulées intéressant la première ville habitée après avoir quitté le lieu d'origine, le nombre d'années que le migrant a quitté son douar ou sa ville de naissance et celui depuis qu'il réside dans la ville d'accueil, permet d'apporter une première réponse aux interrogations exprimées précédemment.

(2) Voir en particulier, les travaux d'A. Adam, déjà cités sur Casablanca et divers quartiers de la ville. Il faut rappeler aussi les études de Robine sur les Ouled Frej à Casablanca, de J. Buy sur "Bidonville et ensemble moderne" à Casablanca et les diverses monographies urbaines : Kenitra par Le Coz, Agadir par M. Peré...

(3) Citons seulement, l'étude de Leandri sur les Doukkala, celles de D. Noin sur le Tadla et la population rurale du Maroc.

(4) "La migration interne : Fès et Taza". Vol. 1 Rapport préliminaire. Etudes et Enquêtes : 36. INSEA. Rabat. 1975.

1-2- LES TRAJECTOIRES MIGRATOIRES.

Il n'est point de schéma théorique général du processus migratoire, applicable à l'ensemble des groupes régionaux. Dans cette perspective, il faut tenir compte des transformations sociales ayant affecté les différents groupes, soumis ou promis à terme au processus du déracinement, au conflit culturel entre le monde rural où l'individu conserve les repères les plus nécessaires à son équilibre et un monde délivré des contraintes, soustrait aux équilibres ancestraux. Ainsi, il a été souligné plus haut que les régions de plaines, les zones agricoles modernisées connaissaient des indices d'émigration plus élevés que ceux d'autres régions, notamment des espaces pastoraux "préservés". Si la rupture avec le milieu d'origine représente une étape essentielle du mécanisme de prolétarianisation conduisant les hommes et les femmes vers les périphéries urbaines, vers les zones d'habitat sous-intégrées et transformant leur état social, elle n'apparaît point comme l'étape primitive. A l'origine de la transplantation définitive sont les transformations subies, les phénomènes de destabilisation de la société rurale.

La modernisation agricole a révélé une exagération des disparités, des clivages au sein de la société rurale marocaine; l'application des innovations techniques bénéficiant aux agriculteurs les plus riches, aux exploitations agricoles les plus vastes, possédées par les notables de vieille souche ou la bourgeoisie citadine, que la richesse soit d'origine mercantile ou administrative plus récente. D'une manière très générale, il faut admettre qu'environ 10% des exploitants agricoles pouvaient posséder ou contrôler près de 60% des terres disponibles (5) tandis que 60% des foyers ruraux ne possédaient que 7% des terres (6). Aussi se développe-t-il tous les signes d'un affaiblissement rapide, sinon d'une désintégration des réseaux ou des liens de solidarité caractérisant les structures traditionnelles anciennes. La disparition des usages communautaires (vaine pâture par exemple) a aggravé la situation des paysans les plus pauvres et ainsi entraîné "la désintégration de la tribu, au moins en tant que communauté active" (7). Celle-ci a été plus sensible dans les zones où prédomine sur toute

(5) Selon M. Guessous : "La crise permanente de la société rurale". dans "Maghreb-Information". 9 et 10 Décembre 1971.

(6) "Résultats de l'enquête à objectifs multiples" -op.cité- Annexe II. Les structures rurales 1962-63 page 185.

(7) J. Couleau : "La paysannerie marocaine". CRESM. Edit. du CNRS. 1968. 295 pages (page 86).

autre activité, l'agriculture, c'est-à-dire dans les plaines. Par contre, là où l'activité rurale demeure attachée fondamentalement à l'exploitation du troupeau, dans les zones steppiques et montagneuses pastorales, les usages communautaires se sont maintenus et les cadres de la vie tribale ont été préservés, au moins en partie. Ainsi, dans les secteurs où les processus de détribalisation sont les moins avancés et la prolétarianisation du groupe, la moins accentuée, les éléments qui préservent l'atomisation sociale, jouent comme un frein à l'expulsion des campagnards.

La pénétration des normes et des valeurs urbaines, par les moyens d'information et de communication de masse, par l'effet de démonstration et la communication orale lors du retour occasionnel des migrants, par la modernisation des transports, au sein du monde rural, de la société en crise, provoque inéluctablement une élévation des aspirations des ruraux, au partage du rêve et du mythe urbain. L'inclinaison au départ sera d'autant plus forte que la découverte du monde citadin externe fera ressentir plus nettement les conditions locales d'existence, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs favorables au déracinement. C'est de la confrontation entre sa situation de désœuvré - les paysans sans terre représentent près du tiers des ménages ruraux - et d'abandonné de la civilisation industrielle et technicienne, donc déjà de frustré, et celle rêvée ou promise au mieux-être - l'émigration étant, d'autre part, toujours considérée comme le premier acte d'une ascension sociale - que naît la détermination au départ qui peut apparaître comme une conséquence d'une exagération des déséquilibres spatiaux, mais qui est ressentie plus intimement comme une réponse à ces tensions psychologiques internes. L'aspect du vécu est tel que le processus d'émigration ne répond plus à une demande réelle du monde urbain, mais aux forces d'expulsion développées en milieu rural comme peuvent le souligner les conditions d'une urbanisation incontrôlée, les caractères du travail urbain et surtout les discordances entre l'aspiration et la réalité, cruellement ressenties par les immigrants. Or, il se produit un fait sélectif évident, ce sont ceux qui éprouvent le plus fort l'aggravation des distances sociales, économiques et culturelles entre les conditions de vie désormais infécondes et désespérantes de la plus grande masse des ruraux, et celles offertes par la société urbaine, qui partent, fuient les campagnes. Il s'agit des plus jeunes, des plus dynamiques, des plus aptes à l'innovation, amplifiant ainsi les tensions, les conditions favorables à l'émigration dont il ne faut pas attendre un ralentissement prochain.

Les mutations du monde rural inaugurent donc les processus de prolétarianisation, c'est-à-dire du dépouillement de tous les attributs de l'être économique, social, culturel. La démarche migratoire, soit l'itinéraire géographique qui doit le conduire vers la ville, renforce cette "mue", bientôt accomplie avec l'installation dans la cité, mais mutation incomplète qui débouche plus sûrement vers la naissance d'une personnalité décultivée et marginalisée, car la translation spatiale ne signifie point intégration.

Il importe d'analyser les principaux itinéraires migratoires qui représentent l'accomplissement d'une mutation socio-économique plus ou moins rapide.

1-2-1- Les trajectoires migratoires : espace et temps.

1) La nature du phénomène migratoire n'est pas unique, aussi faut-il distinguer entre différents types de mouvements dont les critères de différenciation seront évoqués brièvement, avant d'aborder l'étude de la physionomie de processus proprement dit.

Les grandes villes du Maroc sont les pôles d'accueil d'une migration originaire des campagnes et des plus petits centres, ainsi que les foyers de départ d'une migration des agents de l'autorité et de l'économie. La distinction entre une migration descendante et une migration ascendante est utile, les deux termes ne sont point comparables tant du point de vue du nombre que de la nature de leurs composants.

La migration descendante est une manifestation de l'affirmation du rôle de l'Etat, comme agent de la diffusion des éléments de l'innovation et du progrès et comme support des mécanismes économiques du secteur moderne qui exigent le renforcement du pouvoir et de l'autorité centrale, favorisant une centralisation croissante. Participent à ce mouvement de la diffusion spatiale des outils de la domination et du contrôle, les personnes dont le degré de compétence technique et administrative est sans comparaison avec celui du monde rural et des plus petits centres, lorsque la logique ou la finalité du système sont seules prises en compte. L'acquisition de ces compétences, de ces qualifications, s'effectue dans les plus grandes villes qui sont le siège des universités, des instituts, des grandes écoles... ; ceux qui quittent temporairement les grandes villes formatrices comme représentants de l'administration ou comme agents des firmes économiques,

appartiennent aux groupes d'extraction urbaine, de souche ou externe. Ces groupes qui représentent les classes bourgeoises traditionnellement au service de l'Etat ou des entreprises, et les classes moyennes de promotion récente, charrient des modèles de comportement et de consommation comparables, certes à des degrés divers, et exercent un vif effet de démonstration auprès des populations. D'autres formes d'une migration descendante pourraient être rapidement évoquées, notamment les phénomènes de reflux vers les petits centres "refuges" dont l'environnement social et culturel est plus en rapport avec l'aspiration à une civilisation urbaine, sinon plus authentique, du moins plus traditionnelle. L'exemple du reflux des fassis vers Sefrou a été précédemment cité.

Les migrations ascendantes sont les plus importantes et d'une toute autre signification. Elles apparaissent comme une réponse aux phénomènes des modernisations que le développement de l'économie moderne et l'action de diffusion spatiale des éléments de progrès, entreprise par l'Etat (école, centres sociaux...) favorisent. La création des infrastructures circulatoires modernes, l'épanouissement des transports permettent alors de canaliser les flux de populations mobilisés par ces mécanismes, vers les plus grands centres. Ces mouvements de population des campagnes vers les villes, des plus petits centres vers les plus importants, correspondent à la translation du chômage et de la misère en milieu urbain, à la mise en marche de masses prolétarisées et déculturées.

Ainsi, les migrations descendantes et les migrations ascendantes participent au même processus : les premières comme agents de l'Etat et de l'économie favorisent, par les phénomènes de modernisation qu'elles accompagnent, l'aggravation des conditions propices au départ, pour les secondes. Nous nous sommes attachés à analyser principalement les migrations ascendantes et leurs itinéraires, à la fois comme les plus importantes et comme celles qui s'accompagnent du changement de statut social des individus, ce que ne réalisent ordinairement pas les migrations descendantes. La distinction entre migrations inter-urbaines et mouvement d'exode rural a été retenue. Les premières intéressent une population dont les attributs favorables à la participation à la vie urbaine, permettent une plus grande mobilité. Le second rassemble la plus grande masse des migrants dont les chances d'intégration apparaissent beaucoup plus fragiles, comme a pu l'indiquer leur inégale distribution entre les divers quartiers d'habitation des villes.

2) Les itinéraires migratoires empruntés. Le recensement de la population et de l'habitat de 1971, a interrogé les personnes nées hors de la ville de résidence, sur le processus migratoire. Trois questions furent posées concernant à la fois, "la première ville habitée après que le migrant ait quitté son douar ou sa ville natale" et "depuis combien de temps habite-t-il sa ville de résidence et depuis combien de temps a-t-il quitté son lieu de naissance". La confrontation des réponses apportées à ces diverses questions a permis de préciser le mouvement migratoire, c'est-à-dire de distinguer entre une migration directe et une migration en cascade, utilisant des centres urbains relais, mais aussi de contrôler la valeur des réponses (notamment, en examinant la coïncidence entre la date de départ du douar et la durée de séjour en ville).

Notre enquête a porté sur la moitié des chefs de ménage du sondage, nés hors de la ville de résidence en 1971 et apparaît ainsi largement représentative, d'autant que la totalité des régions du Maroc sont prises en compte et que la proportion des citadins appartenant à chaque catégorie de villes a été respectée, soit un sondage au 1/20 ème. Les résultats obtenus montrent que dans la majorité des cas, la migration est directe, les migrants n'empruntant qu'exceptionnellement des centres-relais. Cependant, comme le mettent en évidence les données du tableau suivant (Tab. 98), la distinction doit être établie entre les personnes nées en milieu rural et celles nées en ville, ainsi qu'entre les diverses classes de villes.

Tab. 98 : Proportion des migrants venus directement de leur douar ou de leur ville d'origine, vers les centres de résidence.

: Personnes, nées : résidentes dans	: Personnes nées : à la campagne	: Personnes nées : : autres villes :
: Villes de 100.000 h et plus	: 89 %	: 80 % :
: Villes de 50.000 à 100.000 h	: 80 %	: 77 % :
: Villes de 20.000 à 50.000 h	: 85 %	: 77 % :
: Villes de moins de 20.000 h	: 77 %	: 56 % :
: Ensemble des villes	: 84 %	: 75 % :

Désormais les gens quittent leur campagne ou leur ville de naissance sans séjourner dans les centres locaux intermédiaires. La part de la migration directe est, en effet, prépondérante pour tous les groupes bien qu'elle apparaisse sensiblement plus élevée chez les personnes nées en milieu rural et celles qui résident dans les plus grandes villes.

Les comportements des populations d'origine rurale et de celles d'extraction citadine, ne sont pas très différents pour être significatifs d'un changement de nature du processus. Les variations évoquent pourtant la plus grande mobilité des populations urbaines que les caractères socio-économiques expliquent. Elles révèlent pour les plus petites villes, l'importance d'une migration descendante dont les motivations n'apparaissent pas uniquement d'inspiration administrative ou technologique, mais peuvent aussi souligner l'inadaptation des citadins des petits centres ou des néo-citadins, aux grandes villes et aux changements sociaux et culturels qui s'y manifestent, notamment l'éclatement des solidarités traditionnelles. C'est ce que soulignera l'étude détaillée des premiers foyers de résidence des populations migrantes, montrant un premier "élan" vers la grande ville régionale ou nationale, puis dans un second temps, le repli sur des villes locales dont le cadre sociologique répond mieux aux aspirations de ces hommes. Ainsi se trouve être réalisée l'inversion des termes traditionnels de la migration, soit de moins en moins l'utilisation par les migrants de centres locaux relais transitoires, mais après l'expérience de la grande ville, le repli vers de plus petits foyers de vie urbaine. L'analyse de l'importance de la migration directe, selon les villes, révèle des situations contrastées en rapport avec différentes variables. D'une façon générale, pour les centres urbains de petite taille (moins de 50.000 h, en 1971), ce sont les villes les moins dynamiques, celles dont l'aire de recrutement est régionale sinon locale, qui enregistrent la migration rurale la plus directe. Ainsi, la proportion des chefs de ménage ayant séjourné en d'autres villes est comprise entre 3 % (Boujad) et 10 % en moyenne, tandis qu'elle s'élève à plus de 20 % et parfois à plus de 30 % pour les petits centres dynamiques qui se situent au cœur de régions modernisées ou se localisent le long des principaux axes de circulation empruntés par les migrants, à proximité de centres importants qui ont servi de relais.

D'autres facteurs interviennent, en particulier, le rôle de la petite ville dans le jeu régional. Marché rural dynamique, rouage essentiel au fonctionnement d'une économie marchande, hormis les commerçants

souvent d'immigration lointaine, la population migrante d'origine régionale y est venue directement. Par contre, pour les petits centres administratifs, les agglomérations minières, les villes de garnison, la sphère de rayonnement intéresse des groupes extra-régionaux et la proportion de ceux qui ont emprunté divers relais est beaucoup plus élevée.

Pour les plus grandes villes, la signification des données est plus précise et les variations enregistrées plus évocatrices. La proportion des chefs de ménage ayant séjourné en d'autres centres, avant leur installation définitive, varie de 7% (Marrakech) à 23% (Salé). Les centres régionaux du Maroc Intérieur qui focalisent l'émigration régionale, ont vu arriver une population rurale qui n'a emprunté qu'exceptionnellement les petites villes-relais. Ce mouvement peut témoigner des disparités des équipements administratifs, sociaux entre les campagnes ou les petits centres, et les pôles citadins, lieux de concentration des services répondant aux besoins exprimés par les populations, et d'une rupture radicale avec les modes de vie et les types de consommation du monde rural. Tout aussi significative est la proportion comparable des immigrants venus directement des campagnes dans les villes d'expansion du littoral. Environ 90 % des migrants sont venus directement, sans relais de transit de leurs campagnes proches ou périphériques, à Casablanca, à Kenitra, à Tanger... Ces villes, grâce aux progrès de la diffusion et de l'élargissement de l'information, se sont considérablement rapprochées physiquement des populations, même si l'espoir d'intégration à la ville demeure aléatoire. Désormais les ruraux débouchent directement dans la cité, mouvement brutal qui n'est pas sans poser ou exagérer les problèmes de l'adaptation et de l'intégration aux cadres de la vie urbaine. Avec environ 20 % des immigrants ruraux ayant utilisé des relais, l'agglomération de Rabat-Salé se situe dans une position différente des autres villes. Ce fait est le fruit de sa fonction de capitale, de centre administratif et d'études qui lui offre l'opportunité de recevoir des populations attachées à ces rôles, donc plus mobiles et mieux intégrées. Ces termes ne concernent, pourtant, que certaines catégories sociales. En effet, une étude, distinguant entre les quartiers d'habitation, montrerait que dans les secteurs d'habitat précaire et les zones de pauvreté, la proportion des populations arrivées directement des campagnes est la même au douar Ajdid, dans les bidonvilles de Yacoub-el-Mansour, qu'à Ben M'Sik, Sidi Othman ou dans les bidonvilles de Tanger, soit plus de neuf cas sur dix. C'est à Salé que la proportion de ceux qui ont séjourné

dans un autre centre est la plus élevée; cependant, le fait que, pour 30 à 40 % des migrants le centre de transit soit Rabat, souligne très précisément la place de Salé au sein de l'organisme urbain et le rôle de Rabat qui attire et redistribue les populations.

Les migrations interurbaines révèlent la plus grande mobilité des citadins qui se manifeste corrélativement au degré d'insertion dans la société urbaine et à la participation aux mouvements descendants. Les proportions varient entre 10 % (Casablanca) et 38 % (Safi). Principal centre économique, Casablanca exerce une vive attraction auprès des habitants de tous les autres centres. Ceux-ci ont en effet les meilleures chances d'y trouver un emploi répondant à leur qualification et compétence, et un cadre de vie favorable à l'expression de leurs ambitions économiques et sociales. La migration est dans ce cas directe. Inversement, les petites villes, les centres moyens et jusqu'aux villes importantes à l'exemple de Safi, ne représentent souvent que les relais obligatoires et temporaires de travail pour les groupes dont les espoirs de promotion, les habitudes de consommation les "ramènent" sans cesse vers les villes de l'axe atlantique : Casablanca et Rabat-Salé. Les trois-quarts des immigrants citadins installés à Safi, sont originaires des grandes villes de Casablanca, de Rabat-Salé et de Marrakech, c'est-à-dire ont participé à la migration descendante. Celle-ci intéresse plus particulièrement les centres de plus petite taille, comme Youssoufia ou les centres de la Chaouïa (Berrend).

La recherche des modalités du mécanisme migratoire dans sa phase de mobilité conduit à s'interroger sur la participation des populations à la migration directe, selon les quartiers de résidence. Ce type de mouvement apparaît plus fréquent chez les familles qui résident dans les zones d'habitat sous-équipé que chez celles qui sont installées dans les quartiers centraux ou les zones résidentielles de villas. Dans ces derniers, les populations qui disposent de revenus confortables d'origine salariale ou commerciale, ont, pour plus du tiers, emprunté divers relais migratoires avant leur installation définitive. Inversement, les proportions sont faibles dans les médinas, anciennes et nouvelles, mais varient sensiblement en fonction de l'ancienneté du phénomène de "ruralisation" constatée, négligeables dans les quartiers d'habitat précaire, d'autant plus que les revenus sont médiocres et l'installation, récente. Ainsi dans les bidonvilles étudiés, les proportions sont comprises entre 3 % (Ben M'Sik, Sidi Othman) et 10 % (douar

Doum, à Rabat). Dans les cités, elles varient, selon divers critères (ancienneté de la construction, composition socio-professionnelle...), mais apparaissent sensiblement les mêmes que dans les médinas. L'analyse cas par cas souligne l'importance du facteur temps. Elle montre nettement que le recours aux petits centres urbains comme relais vers les plus grandes a diminué avec les années. Les quartiers de construction récente, d'habitat précaire et périphérique, révèlent que la migration directe est d'autant plus fréquente que les populations sont arrivées depuis un délai très court. Les transformations du monde rural, les changements des mentalités qui résultent entre autres, de l'affirmation de nouveaux besoins en liaison avec la diffusion par la ville des éléments de progrès (éducation, soins, services...) ont fait prendre conscience des disparités d'équipement accrues entre deux mondes, deux réalités et ainsi, amené, avec la découverte du monde extérieur, les ruraux à reconnaître les avantages que l'on peut tirer de l'émigration. La décision de départ prise, ces conditions nouvelles entraînent les campagnards directement en ville, sans transiter par de petits centres relais.

Le tableau 99 de la "Répartition des résidents à Fès et à Taza, nés en milieu rural et dont la date de départ du douar coïncide avec la durée du séjour dans les deux villes" (8) montre l'amenuisement de l'utilisation des relais par les migrants, avec le temps.

: Date de départ :	Fès :	Taza :
: Durant 1957 :	89,3 % :	77,6 % :
: 1957 - 1960 :	82,2 % :	70,7 % :
: 1960 - 1962 :	88,8 % :	75,1 % :
: 1962 - 1964 :	90,6 % :	87,1 % :
: 1964 - 1966 :	93,7 % :	91,2 % :
: 1966 - 1968 :	95,4 % :	94,8 % :
: 1968 - 1970 :	99,0 % :	99,0 % :

(Sources : Recensement de 1971)

(8) "La migration interne : Fès et Taza". Tome 1. Rapport préliminaire. Etudes et Enquêtes 36 - INSEA. Rabat 1975.

Les cellules migrantes qui ont quitté définitivement leur lieu de naissance : douar ou petite ville, arrivent de plus en plus nombreuses en ville, directement sans avoir emprunté de relais migratoire. Dès lors, les conditions de la transition entre le monde des campagnes et celui des villes sont gommées. La rupture d'avec le monde traditionnel de la terre et de la famille, apparaît difficile, souvent traumatisante comme peuvent le divulguer certains types de comportements "asociaux" et les difficultés accrues d'intégration au sein de l'organisme urbain.

L'analyse détaillée des villes qui ont servi de relais, offre la possibilité de préciser certains éléments de la physionomie du processus migratoire. Globalement, il apparaît que près de deux immigrants sur trois d'origine rurale et sept sur dix d'extraction citadine, ont choisi comme première étape une ville d'importance régionale ou nationale, évitant les centres intermédiaires. Casablanca arrive en tête puisqu'environ 18 % des migrants ruraux et 22 % des migrants de souche citadine ont séjourné pendant quelque temps dans un des quartiers de la ville, avant de la quitter pour un autre centre mieux adapté à leurs capacités ou à leurs besoins économiques ou socio-culturels. Rabat-Salé, avec respectivement 12 et 16 % des migrants vient en seconde position, précédant les centres régionaux de Fès (9 % des immigrants ruraux), de Marrakech (9 %) et de Meknès. Ceci permet de souligner combien l'inversion des termes du processus semble avancée, ces centres devenant pour une fraction certes encore minime des migrants, des pôles à la fois, de contact avec la civilisation urbaine et de transformation psycho-sociologique, et de diffusion de l'émigration vers d'autres centres secondaires. Seulement 12 % des campagnards qui déclarent participer à la migration indirecte, ont utilisé les centres relais de moins de 20.000 h et 14 % des centres dont l'effectif est compris entre 20.000 et 50.000 h. Un migrant sur quatre a séjourné, avant de s'installer définitivement en ville, dans un centre relais intermédiaire, représentant ainsi un nombre infime du total des migrants (environ 4 % des chefs de ménage nés en milieu rural) tandis que les trois autres ont vécu un certain temps dans une grande ville. La migration par relais descendante est désormais plus importante que la migration indirecte ascendante. La signification du phénomène n'est pas négligeable, même si elle n'intéresse encore qu'une frange de migrants.

L'étude de plusieurs exemples met en évidence quelques-uns des traits caractéristiques du mécanisme. Les cas de Khouribga et d'El Jadida pour les villes moyennes, de Tanger, de Marrakech et de Rabat-Salé pour les plus importantes, seront examinés.

- Khouribga et El Jadida appartiennent au groupe des villes moyennes dont les fonctions administratives ont été récemment renforcées. Capitales provinciales concentrant de nombreux services et centres sociaux, l'une est placée au cœur d'une riche région minière tandis que la seconde a connu un long effacement et une stagnation démo-économique qui fait contraste avec le dynamisme de Khouribga. Toutes deux sont comprises dans le périmètre de domination directe de la métropole économique. Les proportions des immigrants ayant séjourné dans d'autres centres avant de choisir comme lieu de résidence Khouribga ou El Jadida sont sensiblement les mêmes : 18 % des migrants nés à la campagne et 38 % des immigrants de souche citadine.

La plupart des migrants "ruraux" ont choisi comme ville étape un des grands centres du Maroc : les proportions étant de 60 % pour Khouribga et de 80 % pour El Jadida. Les agglomérations de l'axe atlantique sont très attractives puisque Casablanca a reçu respectivement 40 et 44 % des migrants et Rabat-Salé, 8 et 12 % des migrants. Aussi ne peut-on parler de filière traditionnelle empruntant les relais de petite taille entre la campagne et la ville. Ces cellules migrantes sont originaires de l'ensemble des régions méridionales du Maroc même si naturellement, la majorité vient des provinces de la Chaouïa, du Plateau des Phosphates et des Doukkala et des provinces transatlasiques. Les villes de la côte représentent les pôles attractifs de la migration; les ruraux s'orientent vers le centre dont ils connaissent l'importance économique et sociale, où ils ont résidé lors de séjours "parentaux", et où ils espèrent bénéficier de relations parentales, amicales ou tribales. Or ces villes ne sont plus aptes à intégrer la majorité des nouveaux arrivants, à répondre aux espoirs longtemps entretenus, aussi deviennent-elles des foyers de répulsion pour une minorité dont il est difficile encore de préciser les caractères. Minorité dynamique et plus apte à la mobilité, mais n'est-ce pas dans les grands centres d'économie moderne que ce dynamisme peut le mieux s'exprimer ? Minorité s'adaptant difficilement aux conditions de vie imposées par le modèle d'urbanisation dominant : transports, mobilité interne et habitat périphérique,

promiscuité et surdensité de l'habitat, difficultés dans la réalisation de réseaux de relations, aspiration à un cadre de vie plus à l'échelle de l'humain. Quelle est l'impulsion qui favorise un nouveau départ vers un plus petit centre ? Quelle est la raison du choix de la ville de résidence définitive ? Est-ce alors que se manifeste la puissance d'attraction du centre minier et industriel du type de Khouribga (comme Youssoufia, Jerada ou Mohammedia) ? La réponse à cette interrogation n'est pas évidente, car El Jadida mais aussi Azemmour et d'autres petites villes, donnent la même proportion de "refoulés", alors que les conditions du développement économique, de l'espace de vie, y sont totalement différentes. L'analyse d'autres cas suggère les mêmes remarques et de fait, précise le rôle des grandes villes, comme pôles de concentration des flux migratoires, mais aussi comme foyers de diffusion.

- Marrakech et Tanger offrent-elles la même image du processus migratoire ?

68 % des immigrants ayant séjourné dans une autre cité, avant Marrakech, déclarent avoir résidé dans une grande ville, première étape du mouvement. Plus du quart à Casablanca, 17 % à Rabat-Salé, 8 % à Meknès et autant à Fès. Ainsi un tiers des migrants aurait utilisé les centres relais régionaux; or l'enquête montre que si une fraction est originaire de provinces lointaines, nombre de ceux-ci sont nés dans celle de Marrakech et dans les régions limitrophes. Il se produit donc un mouvement comparable à celui des villes moyennes, une partie des ruraux qui a échappé à l'emprise du pôle régional, ayant pu constater les difficultés d'insertion dans les centres littoraux, se replie vers celui-ci en dernier recours. Les activités déclarées des personnes interrogées démontrent qu'elles ne participent pas à la migration descendante étatique et technologique et qu'elles n'ont pas acquis lors du cheminement migratoire, les attributs favorisant toute ascension sociale.

A Tanger comme à Marrakech, une infime minorité a emprunté les relais intermédiaires migratoires (environ 10 %), la plupart étant venue directement des campagnes rifaines et pré-rifaines, nourrir la population bidonvillose en accroissement constant. Six campagnards sur cent installés à Tanger se sont arrêtés dans un centre de la région, notamment à Tetouane qui peut apparaître dans une certaine mesure comme un relais de l'immigration tangéroise.

- Le cas de Rabat-Salé démontre aussi, combien la migration en relais appartient désormais au passé. Alors que huit personnes sur dix sont venues directement des campagnes, celles qui ont résidé auparavant dans un autre centre, ont fait étape dans une ville de stature régionale (Casablanca a vu transiter près du quart). Entre deux et trois personnes sur cent, installées à Rabat-Salé en 1971, ont, en réalité, utilisé les relais migratoires. Or, il est apparu que l'immigration était en majorité de provenance lointaine.

1-2-2- La signification de la migration directe : essai d'interprétation.

La migration directe affecte désormais la quasi-totalité des personnes qu'elles appartiennent au monde des campagnes ou à celui des plus petits centres urbains. Elle témoigne des transformations du monde rural, de sa dépendance accrue à l'égard de la ville et d'une rupture fondamentale avec les modes de vie ruraux traditionnels ou anciens. L'espace de vie des communautés campagnardes a perdu de sa cohérence et de son aspect sécurisant : espace familial, "l'organisation patriarcale de la famille même, lorsqu'elle se maintient en tant que modèle de consommation et de vie domestique, n'en a pas moins perdu ses caractéristiques traditionnelles en tant qu'unité économique" (9), espace tribal, la rupture d'équilibre étant évidente entre l'organisation des communautés rurales ancienne et les nouveaux cadres juridiques et économiques, et même espace régional. De nouveaux types de rapports sociaux et spatiaux fortement hiérarchisés ont été introduits, se substituant aux précédents, dévalorisés.

Par le jeu des phénomènes de modernisations successives - élargissement de l'économie de marché avec tous ses attributs dont la monétarisation des services, innovations techniques et juridiques, agrandissement du champ social du monde paysan, diffusion de nouveaux modèles d'organisation sociale - la société rurale a évolué très rapidement, et notamment depuis les vingt dernières années, vers une stratification accrue, accusant de très vives disparités et entraînant avec la rupture des réseaux traditionnels de relations et de solidarité, la prolétarianisation du plus grand nombre dont les sources de revenus se sont amenuisées par la séparation avec les moyens de production : la terre.

(9) Ahmed Lahlimi : "Les collectivités rurales traditionnelles et leur évolution".

L'espace a enregistré également de brutales mutations et par le mouvement des processus économiques de sélectivité et de concentration, il s'est fortement différencié et hiérarchisé. L'organisation fonctionnelle de l'espace marocain révèle, en effet, la position centrale de la ville qui retient tous les services et les outils essentiels au fonctionnement d'une économie marchande et à la diffusion de l'information. A partir d'elle s'ordonnent les zones intégrées au système spatial national et international, mais à des niveaux divers, en fonction notamment de l'accessibilité des flux d'origine centrale et de la diffusion de l'économie de marché. Les espaces périphériques retardés et "opaques" - régions oasiennes, zones des hauts plateaux et des montagnes, espaces de collines et de plaines, demeurés attachés aux techniques de production anciennes - correspondent aux parties les plus pauvres du pays, caractérisées par un niveau général d'équipement peu comparable à celui des zones modernisées, soit une déserte insuffisante et une accessibilité difficile (10), un sous-équipement administratif et social, un fait urbain secondaire et périphérique et une forte proportion des actifs engagés dans le secteur agricole et pastoral, aux revenus, par personne, les plus faibles. Ces espaces demeurent des réservoirs de main-d'œuvre, pour plusieurs la démographie est l'unique élément dynamique. Ces zones dont les potentialités économiques étaient globalement inférieures, et en raison des contraintes physiques, plus difficiles à exploiter, sont restées à l'écart des courants novateurs même si elles ont subi les effets destructeurs et notamment, celui d'une sélectivité des rôles par la division du travail, entraînant leur dévalorisation et celle des communautés ouvertes aux seuls phénomènes de drainage. La pression démographique étant déjà très sensible dans certaines régions périphériques (méridionales), les changements introduits l'ont renforcée et l'exode rural est devenu la seule réponse adéquate des populations, à une telle situation.

Les régions modernisées et transparentes, facilement accessibles et pénétrées par les divers courants d'information et d'échanges, desservies par des réseaux de forte densité, consommatrices de biens et de services, sont très étroitement dépendantes des marchés externes et urbains. Elles correspondent aux plaines où la colonisation agraire a pu

(10) M. Benyakhlef et H. Beguin : " Perspectives générales et Aménagement du Territoire " IV partie de l'étude Projet-Sebou. Rabat. PAM FAO. Roy. du Maroc. 1968.

trouver ses espaces de développement et de structuration, aux zones progressivement intégrées au sein du système économique national et international, grâce au développement des périmètres irrigués. Ainsi, les plaines du Rharb, de la Chaouïa, de Meknès et de Fès, mais aussi les régions de la Basse Moulouya et du Tadla. Ces régions ont connu une poussée démographique sensible, mais ce sont surtout les conditions de la croissance de la production agricole et l'évolution des structures sociales accusant les plus fortes disparités qui, avec la concentration des terres aux mains de quelques-uns et la "libération" d'une main-d'œuvre abondante détachée de la terre, ont favorisé l'épanouissement de flux d'émigration, puissants. Ces "régions spéculatives" (B. Kayser) sont devenues les pôles d'émigration les plus importants, d'autant plus que les conditions ont rapproché la ville des communautés campagnardes, favorisant une migration directe. Les zones aménagées et restructurées en fonction des impératifs de la production, de l'organisation économique dominante, ont pesé sur l'évolution "dégradée" des régions périphériques, délaissées ou fort peu intéressées par les différents niveaux de la production industrielle, ou par l'exploitation des gîtes miniers. Le mouvement de concentration de la production, la sélectivité de l'investissement ont prévalu sur les phénomènes de diffusion et les termes de la marginalisation des zones périphériques se sont encore aggravés par processus cumulatif.

Disparités sociales et spatiales accrues, distances socio-culturelles exagérées entre les zones modernisées, les régions partiellement modernisées et celles qui sont retardées, entre espaces urbains centraux et zones périphériques soumises, tous ces éléments ont favorisé l'amplification et l'élargissement spatial des flux migratoires, d'autant plus nettement que la création de nouveaux axes de circulation internes va permettre leur écoulement plus rapide et plus large.

Par la diffusion de l'information dont les sources sont aussi multiples que variées, grâce à l'amélioration des relations permettant l'affirmation des circuits commerciaux d'origine citadine (notamment par l'intermédiaire des souks qui représentent le véhicule de la pénétration de l'économie marchande moderne dans les campagnes, comme l'étude approfondie de J. F. Troin l'a montrée) et la mise hors circuit du secteur productif artisanal campagnard accompagnée de l'adoption de nouveaux produits de consommation, de nouveaux modes, la Ville s'est considérablement rapprochée

des communautés rurales. Or, de l'amplification des contacts avec la civilisation urbaine, sont apparus plus ou moins bien exprimés, de nouveaux besoins de consommation et de services auxquels ne peuvent répondre et satisfaire les campagnes ni les centres urbains locaux sous-équipés, sinon indigents en cette matière. Comme le rôle des petits centres, des centres régionaux même, s'est fortement réduit dans le domaine productif pour n'être plus que les relais de collecte et surtout de distribution - l'artisanat de service aux formes multiples et dispersées s'est substitué à l'artisanat productif - le drainage des populations vers les principaux centres de production répond à une nécessité économique et aux formes de l'organisation de l'espace. Or apparaissent conjointement, la prise de conscience de ceux qui sont placés dans une situation défavorisée par rapport à celle qui est développée en milieu urbain et le sentiment d'appartenir à des espaces marginalisés ou frustrés dont la participation à la vie nationale tend à s'affaiblir et la spécificité régionale, à se diluer dans un système national très inégalitaire. La participation des individus aux flux de monétarisation, aux courants économiques modernes, même si la réalité sera celle d'une activité relevant du circuit inférieur, faiblement rémunératrice et aléatoire, au processus d'acculturation devient une nécessité exigeante qui plonge directement la cellule migrante au sein de l'organisme urbain dont personne n'ignore désormais que l'intégration ne sera ni facile, ni rapide. Dès lors, les relais migratoires deviennent inutilisables car ils freinent le mouvement beaucoup plus qu'ils ne le favorisent. La migration directe peut ainsi témoigner du sous-développement puisqu'elle naît de l'exagération des inégalités sociales et spatiales, de l'altération de la réalité socio-culturelle des espaces de vie traditionnelle des communautés régionales, en un mot de leur intégration dans le système économique dominant marchand, même si celui-ci a désormais un pouvoir d'absorption des individus dans des rapports de production, de plus en plus faible comme peuvent le démontrer aisément les taux de chômage et de sous-emploi, très élevés.

1- 3- LES DIVERSES PHASES HISTORIQUES DU PROCESSUS MIGRATOIRE : LES DIFFICULTES D'APPROCHE ET D'INTERPRETATION.

Le recensement de 1971 a interrogé les populations sur l'ancienneté de leur présence dans la ville. Les réponses à cette question auraient dû permettre d'appréhender les diverses pulsations du mouvement et ainsi, de montrer sa sensibilité aux difficultés économiques et sociales

des campagnes, ainsi qu'aux phases de prospérité et de récession de l'économie urbaine, donc d'estimer plus nettement les circonstances favorables au départ selon l'origine géographique, d'origine urbaine (phénomène d'attraction) ou rurale (expulsion), même si les deux éléments participent au même mouvement. Mais l'enquête se heurte au problème de la difficulté pour des populations en majorité illettrées de mesurer le temps, faute de dates de référence très précises et de la connaissance "datée" des événements politiques et économiques ayant marqué leur période de vie. Aussi retrouve-t-on, comme pour la déclaration des âges, des estimations chiffrées en années dont l'accumulation sur les nombres multiples de cinq ou de dix souligne l'approximation des réponses et la difficulté d'apprécier entre les effets réels de l'événement et la simple attraction du nombre. Dès lors, la courbe des arrivées annuelles très irrégulière perd de sa signification et ne peut être interprétée correctement. Aussi ne peut-on considérer que les périodes quinquennales, sinon décennales, assez peu révélatrices. Dans ces conditions, il n'était point utile et pratique d'étudier de façon exhaustive les réponses des enquêtés pour tous les centres urbains. Plusieurs cas furent examinés, notamment ceux des villes du littoral atlantique qui représentent les pôles dynamiques d'accueil. L'exemple casablancais a été retenu et détaillé selon différents quartiers.

Les chefs de ménage sont arrivés en ville, en moyenne pour moitié depuis l'Indépendance. Cependant, ce chiffre n'a qu'une valeur indicative, le fait le plus significatif étant l'extrême variabilité des taux selon les villes. La proportion des moins de quinze années d'ancienneté dans la ville, varie entre 60 % pour Youssoufia et les centres des périmètres agricoles modernisés et moins de 30 % pour Essaouira, centre qui a connu les difficultés de croissance, déjà évoquées. Dans les plus grandes agglomérations où l'effet du nombre est manifeste, les taux qui se dégagent de l'enquête, ne reflètent pas l'intense mouvement d'immigration enregistré : les moins de quinze ans d'ancienneté seraient à Safi, comme à Kenitra, proches de 40 %.

La période modale de l'immigration, pour les villes considérées, se distribue entre les diverses périodes quinquennales, cependant des dominantes apparaissent, en particulier pour les centres atlantiques portuaires et industriels. Ces villes ont connu, au lendemain de la seconde guerre et jusqu'au début des années cinquante (période 1945-1952), l'arrivée

d'immigrants chassés des campagnes par les années de sécheresse et la faim, puis par la suite, attirés par une phase exceptionnelle de croissance. Celle-ci enregistre la création de nombreuses entreprises industrielles à Casablanca et le début d'industrialisation des ports de Safi et de Kenitra, et marque l'élargissement du marché de l'emploi et la naissance d'un prolétariat marocain qu'évoque la première enquête systématique entreprise sur la migration. Les données de l'enquête (1971) révèlent, vingt années plus tard, l'intensité exceptionnelle de ce mouvement d'immigration dans les villes côtières et surtout vers Casablanca. L'exemple de Kenitra est aussi significatif : 14 à 15 % des chefs de ménage déclarent être arrivés au cours de la période 1947-1951, onze pour cent s'installent dans la ville de 1952 à 1956, treize de 1957 à 1961, douze de 1962 à 1966 et encore treize durant les cinq années qui précèdent le recensement de 1971.

Dans les autres agglomérations, les phases modales de l'arrivée des migrants se placent plus tardivement, soit au cours des années de troubles politiques qui annoncent l'Indépendance (ainsi, les centres de Mohammedia, d'El Gara, de Berrechid ou d'Azemmour), soit au lendemain de ces événements comme à Fès : 17,4 % des migrants déclarent être arrivés de 1956 à 1959, contre 14,5 % de 1960 à 1963 (11). Enfin dans quelques villes, c'est au cours de la période précédant le recensement que l'irruption campagnarde est la plus intense : à El Jadida, ce sont près de 16 % des chefs de ménage enquêtés.

L'enquête réalisée auprès de la population de divers quartiers de Casablanca permet de préciser certains termes de la migration d'autant qu'elle peut être complétée par celle des Services de l'Urbanisme, attachés au Ministère de l'Intérieur, au cours de l'année 1969, pour les bidonvilles de la cité (12). Les échantillons retenus intéressent quatre strates bien différenciées : trois derbs de la Nouvelle Médina, deux quartiers centraux de la ville moderne, deux ensembles de cités : Hassania et Jemaa, et deux bidonvilles : Ben M'Sik et Sidi Othman. A l'inverse de ce qu'il pouvait être escompté, les quartiers d'habitat précaire, les cités, sont le lieu de

(11) "Migration interne : Fès et Taza" -op.cité-
Tableau 9. Répartition des migrants enquêtés, selon la durée totale de séjour dans l'urbain.

(12) "Les bidonvilles de Casablanca". Ministère de l'Intérieur. Rabat 1970.
Répertorié au DUH : D 341.

résidence des populations dont l'ancienneté dans la ville est la plus prononcée. Par contre, les quartiers du centre : secteur du Belvédère et la zone industrielle des "Roches Noires", sont les plus "jeunes". Cela est surtout sensible pour le quartier résidentiel du Belvédère où près de 60 % des chefs de ménage nés hors de la ville déclarent s'y être installés depuis moins de quinze ans. Il apparaît ainsi nettement que l'ancienneté dans la ville est un attribut beaucoup moins socialisant ou "intégrateur" que les attributs de l'éducation et de la formation ou les facteurs économiques. Au cours de la décade 1961-1971, les proportions des chefs de ménage arrivés dans la ville sont les suivantes :

Q. centraux	Belvédère	43 %	Cités Hassania	14 %
	Roches Noires	26 %	Jemaa	17 %
Nouvelle Médina	20 % en moyenne		Bidonvilles :	
			Ben M'Sik	7-8 %
			Sidi Othman	12 %

Les quartiers du Centre et de la Nouvelle Médina apparaissent plus ouverts à l'immigration récente que les cités et les bidonvilles. Ces données sont évocatrices de la crise du logement, affectant la totalité des villes du Maroc et nuancent les propos concernant la réalité du bidonville, comme structure d'accueil type des migrants. La population des deux bidonvilles est originaire de la campagne, mais arrivée en ville depuis relativement longtemps, témoignant en cela de la difficulté d'insertion sociale. Ce fait interroge la notion de sous-intégration et atténue les affirmations sur l'attitude de refus de la ville et "d'attardement complaisant dans les formes de la vie bédouine" (A. Adam). Ces exemples démontrent davantage la faiblesse du pouvoir d'assimilation de la cité, et font alors admettre ces quartiers comme des espaces "socialisateurs" et urbanisants. La crise du logement aidant, le bidonville accueillerait une proportion de population à revenu et à emploi fixes qui devrait accéder normalement à un type d'habitat plus satisfaisant.

Le départ des ménages du bidonville, parvenant à un logement "en dur" (lotissement), serait aussitôt compensé par l'installation, non plus de nouveaux immigrants, mais de ménages en attente dans les bidonvilles ou les douars sub-urbains de la périphérie. C'est ce que suggèrent les mouvements de population internes, les différences entre la date d'arrivée en ville et l'installation dans le bidonville ainsi que l'indiquent les données du tableau suivant (Tab. 100) et les figures qui l'illustrent (Fig. 76).

Tab. 100 : Mouvement de la population des bidonvilles de Ben M' Sik, de Sidi Othman et des Carrières Centrales. (Sources : "les bidonvilles de Casablanca, enquêtes 1968-69 - Ministère de l'Intérieur -)

	Avant:	1940:	1943:	1946:	1949:	1952:	1955:	1958:	1961:	1964:	1967 :
	1940 :	1942 :	1945 :	1948 :	1951 :	1954 :	1957 :	1960 :	1963 :	1966 :	1969 :
<u>Ben M' Sik</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
arrivée en ville	: 8,4 :	9,5 :	5,6 :	8,3 :	20,3 :	15,1 :	16,5 :	12 :	2,7 :	1,1 :	0,3 :
installation bidon	: 0,8 :	1,3 :	1,2 :	5,9 :	8,7 :	18,1 :	20,7 :	21,3 :	11,7 :	7,1 :	3,0 :
<u>Sidi Othman</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
arrivée en ville	: 8,9 :	8,2 :	6,9 :	8,1 :	15,2 :	11,8 :	19 :	11,5 :	4,6 :	3,3 :	2,5 :
installation bidon	: 2,8 :	0,9 :	1,0 :	1,4 :	4,2 :	11,3 :	25,7 :	25,2 :	13,5 :	7,9 :	6,9 :
<u>Carrières Centrales</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
arrivée en ville	: 10,2 :	13,9 :	6,9 :	11,6 :	25,9 :	15,7 :	9,1 :	4,7 :	1,4 :	0,5 :	0,05 :
installation bidon	: 2,4 :	3,0 :	4,4 :	7,3 :	21,2 :	21,0 :	17,5 :	12,9 :	4,8 :	4,5 :	1,3 :

Les données extraites de l'enquête de 1968-1969, confirment nettement la valeur de celles déduites du recensement et laissent croire à la réalité statistique des disparités constatées entre les strates urbaines.

Dans les trois principaux bidonvilles de Casablanca qui regroupaient au début 1970, plus de 100.000 personnes, la moitié des chefs de ménage était arrivée en ville à la fin des années quarante et au début des années cinquante : en 1949 aux Carrières Centrales, en 1951 à Ben M' Sik et en 1952 à Sidi Othman. Les années de grande affluence correspondent globalement à la phase de croissance économique d'après guerre et à la période de troubles politiques économiques et sociaux qui précède l'Indépendance. Aux Carrières Centrales, 53 % des chefs de ménage sont arrivés pendant les années 1946-1954, à Ben M' Sik 51 % et à Sidi Othman 46 %, de 1949 à 1957. Les bidonvilles des Carrières Centrales et de Ben M' Sik connaissent au cours des trois années : 1949, 1950 et 1951, la phase d'intensité maximale du processus d'immigration, alors qu'à Sidi Othman les arrivées sont plus tardives correspondant au débordement vers les zones péri-urbaines du bidonville de Ben M' Sik. Depuis lors l'extension spatiale des bidonvilles est contrôlée étroitement, limitée, parfois même réduite. Comme les densités atteintes dès 1950, sont très élevées et optimales en

rapport avec le type de construction (voisines à Ben M' Sik et aux Carrières Centrales à 1.000 h/ha), ces zones perdent leur fonction de structure d'accueil pour les populations campagnardes : 2 % des chefs de ménage des Carrières Centrales sont arrivés en ville entre 1961 et 1969, 4,1 % à Ben M' Sik et 10,4 % à Sidi Othman. Les densités (1.194 h/ha en 1969 à Ben M' Sik et 929 h/ha aux Carrières Centrales à la fin de 1968) soulignent les conditions d'entassement, de promiscuité, de pauvreté générale, en un mot, un environnement peu compatible avec l'épanouissement de la dignité humaine. Pourtant, ces zones demeurent des espaces convoités par les populations installées aux marges de l'agglomération, ces dernières étant dépourvues de toute structure d'accueil minimale en matière d'équipements sociaux et culturels, d'emploi et de logement, favorisant l'amorce d'un processus d'intégration. Bien que le bidonville aménagé ne représente pas nécessairement une étape vers l'intégration et apparaisse (pour beaucoup) l'impasse où l'immigrant et sa famille viennent se fourvoyer, la discordance constatée entre la date d'arrivée dans la ville et celle de l'installation dans le bidonville (Fig. 76) peut témoigner du caractère attractif que le quartier conserve auprès des populations les plus défavorisées et de son rôle "socialisateur".

La phase modale d'installation dans ces secteurs d'habitation correspond à la fin des années cinquante. Depuis cette époque, les arrivées dans le bidonville sont très ralenties, soit environ 10 % des ménages aux Carrières Centrales, 20 % à Ben M' Sik et moins de 30 % à Sidi Othman, durant la décade soixante. Le décalage entre les dates d'arrivée en ville et d'installation dans le bidonville peut être interprété comme correspondant à la période d'adaptation des immigrants aux conditions de travail, aux modes de vie et de pensée du monde urbain, phase d'attente en vue d'une amélioration du statut économique et d'une dépersonnalisation culturelle favorisant une relative assimilation. Dès que les circonstances s'y prêtent, le chef de ménage et sa famille quittent les frontières de la cité, ces zones péri-urbaines mal desservies, ces douars semi-ruraux où se perpétuent encore des types d'habitat inspirés des normes de construction rurale, des niveaux d'activité mal dégagés des tâches agricoles (agriculture et petit élevage) pour s'installer dans une baraque qui représente le premier signe d'une démarche intégrationniste. Locataire ou propriétaire, l'accès à la baraque et au bidonville représente pour celui qui se prête à cette "ascension socio-culturelle" une promotion. Mais cette étape risque d'être la dernière et cette ascension, une impasse pour la majorité des personnes.

L'allure générale des courbes d'évolution souligne l'absence ou la faiblesse de la mobilité sociale des populations bidonvilloises. La crise du logement particulièrement vive à Casablanca aidant, seule une minorité parvient à s'arracher au bidonville. Quand bien même les disponibilités monétaires de la famille devraient lui permettre d'envisager un cadre d'existence plus confortable, les conditions de la vie professionnelle, les nouvelles priorités accordées à la consommation et aux services (pour les plus jeunes membres du foyer), les défauts d'une politique d'habitat mal dégagée des impératifs de la spéculation - constructions sociales projetées loin des lieux du travail - lui imposent de demeurer dans le quartier d'autant qu'elle a pu tisser tout un réseau de relations d'amitié et de voisinage. Aussi le bidonville "central", organisé sinon institutionnalisé, se ferme de plus en plus aux populations d'origine rurale récente et cela d'autant plus que les candidats à l'installation sont de plus en plus nombreux et les places de plus en plus disputées et chères. Ces quartiers souvent présentés comme les lieux de refuge des populations immigrées et pauvres sont en réalité des "espaces clos" où survit une population "fermée", comme prisonnière des conditions de la croissance, celle-ci étant incapable de dispenser ses fruits au plus grand nombre.

Les secteurs "modernes" du centre, les zones d'habitat populaire en maçonnerie, apparaissent en définitive plus sensibles à la mobilité sociale et spatiale des populations, que les niveaux de revenu et d'emploi expliquent. L'ancienneté dans la ville n'est pas un facteur favorable à l'intégration. Désormais, les hommes et les femmes naissent, vivent et meurent dans ces bidonvilles, zones infra-humaines qui ne peuvent plus être considérées comme un phénomène temporaire et transitoire. Elles sont pour la majorité une "fin de vie", impasse qui témoigne de la dureté de la crise urbaine et impasse qui tend à s'élargir avec l'apparition et le développement aux périphéries de nouveaux bidonvilles, des douars semi-ruraux ... même si la situation n'est pas vécue ainsi, par ceux qui les habitent.

Conclusion

Le processus migratoire qui draine les populations rurales vers les centres urbains marocains et d'abord les plus grands, apparaît de plus en plus intense et direct. La signification de ce mouvement n'est pas simple

et évoque à la fois, l'amélioration des instruments du drainage et de concentration et l'élargissement de l'information empruntant différents canaux. Il témoigne surtout de changements profonds et fondamentaux qui affectent la société marocaine dans son ensemble, et l'espace, ce support sur lequel s'inscrivent les phénomènes économiques, sociaux et culturels. L'aggravation des distances entre les groupes, des disparités sociales en milieu rural, l'affirmation des mécanismes de hiérarchisation spatiale sont les principaux moteurs de la migration et de l'irruption massive, directe des paysans déracinés en ville. Les caractères économiques et culturels des cellules migrantes sont précisés dans la seconde partie du chapitre, mais il faut déjà évoquer l'analphabétisme, l'insuffisante qualification économique des migrants, leur déculturation dégradante. Ceux-ci, mal préparés à subir le choc de l'urbanisation, en ressentent les effets perturbateurs et traumatisants d'autant plus violemment que la ville a profondément modifié les rapports sociaux, ethniques et régionaux, et fait éclater les réseaux traditionnels de solidarité et d'entraide qui liaient les membres de la société rurale ancienne. Les nouveaux venus de plus en plus nombreux et coupés de leur milieu d'origine, comme évacués brutalement d'un espace de vie, rencontrent des difficultés à leur insertion dans la ville. Ces difficultés se manifestent au point de vue spatial par leur refoulement vers les zones où se développent toutes les formes du marginalisme et d'habitat précaire et insalubre. Les espaces "centraux" modernes ou anciens" leur sont interdits, soit en raison de la faiblesse de leurs revenus (ville moderne), soit en rapport avec la surdensification, la saturation des vieux quartiers, des villes neuves taudifiées, des bidonvilles organisés.

L'intégration socio-économique et spatiale des divers groupes d'immigrants étant de plus en plus aléatoire et difficile, la pérennité des constructions, la faible mobilité des populations résidentes étant acquises, ces zones définissent des caractères originaux et développent de nouvelles formes de relations entre les membres. Aussi la ville dans son ensemble se transforme et supporte dans son organisation économique, sociale et spatiale, dans ses caractères et son rôle, les effets de la présence d'une masse pauvre, déracinée dont les différentes caractéristiques et les attributs doivent être précisés.

2 - LES CARACTERES DEMOGRAPHIQUES DES CELLULES MIGRANTES.

L'arrivée d'une foule de paysans pour la plupart pauvres et illetrés, imprégnés de comportements, de modes de pensée et de culture différents, entraîne de multiples conséquences sur le milieu d'accueil qui transforme ces hommes et qui, dans le même temps, en subit l'influence. Les implications inhérentes à l'emploi, à l'habitat, à la culture urbaine, intéressent aussi la géographie et par là, la société urbaine dans sa totalité.

Qui sont ces individus migrants, à quels groupes d'âge et de sexe appartiennent-ils, viennent-ils en ville seuls ou en groupe, sont-ils déjà responsables de famille ? C'est à ces questions que nous devons apporter une ébauche de réponse, avant d'analyser les caractères socio-économiques et culturels des groupes dont les implications économiques et psycho-sociologiques demeurent essentielles.

2-1 - UNE MIGRATION DE JEUNES.

2-1-1- L'âge moyen des groupes migrants.

Plusieurs auteurs ont étudié l'âge des migrants au moment où ils quittent leur douar natal. Les résultats des différentes enquêtes sont concordantes et soulignent la jeunesse des populations.

Déjà les enquêtes de 1953 (13) et de 1956 (14) concernant la tribu des Ouled Frej (Doukkala), montraient que les membres de la communauté installés à Casablanca, appartenaient pour la plupart (les 4/5 environ) aux groupes d'âge "jeunes adultes" de 20 à 40 ans. L'âge moyen étant de 24,7 années selon Robine, 54 % ayant moins de 25 ans au moment du départ.

En 1966, étudiant les populations de deux groupes d'habitation différents : l'un de type moderne, la cité Bournazel et l'autre de type bidonville, "le derb Ferrara", à Casablanca, J. Buy notait que la migration s'effectuait essentiellement entre 15 et 24 ans, 65,5 % des migrants interrogés ayant

(13) M. Leandri : "L'exode rural dans les Doukkala, étude monographique de la tribu des Ouled Frej Abdelrhéni".

Mémoire CHEAM n°2128. Fev. 1953. 43 p. dacty.

(14) L. Robine : "Les Ouled Frej à Casablanca".

CHEAM. Oct. 1956 (inédit) Cité par D. Noin.

25 ans ou moins au moment de leur arrivée en ville (38 % entre 15 et 24 ans) et remarquait que la jeunesse des populations était indépendante du lieu de naissance (15). Le traitement des feuilles de ménage du recensement de 1960 soulignait les mêmes tendances : l'âge moyen des chefs de ménage, venus s'établir à Mohammedia, était de 23,4 années, à Kenitra, de 24 ans, et à Safi, de 24,9 ans (16).

Le recensement de 1971 et la confrontation des âges des migrants au nombre d'années déclaré depuis le moment du départ du lieu de naissance, a permis d'établir l'âge moyen des immigrants. Un échantillon d'une vingtaine d'agglomérations représentatif de l'ensemble a été retenu. L'âge moyen des populations rurales lorsqu'elles quittent leur lieu d'origine, est estimé à 23,6 années, l'âge médian, à 22 ans. Ces chiffres révèlent très nettement l'extrême jeunesse des migrants à leur arrivée en ville.

L'étude de l'âge des migrants, selon les villes, montre des variations sensibles. Les âges moyens oscilleraient entre 20 ans environ pour Kenitra et 27 ans dans les centres aussi divers qu'Azemmour, Berrechid, Khemmiset, Fkih-ben-Salah ou Youssoufia. Les villes de la chaîne urbaine atlantique auraient reçu les populations les plus jeunes; l'âge moyen était encore de 21 ans à Casablanca et de 22 ans à Mohammedia. La relation entre la jeunesse des migrants et le dynamisme économique des centres apparaît donc étroite. Cependant, plusieurs résultats viennent nuancer ces propos, en particulier ceux qui concernent, Safi (âge moyen : 24,9 ans) et Essaouira (22,6 ans). De même, les âges moyens compris entre 24 et 25 ans intéressent les centres de Safi, El Jadida, Jerada, Sidi Kacem... ceux compris entre 25 et 27 ans, les villes de Beni Mellal, Kasba-Tadla, Ouezzane, Berkane...

La représentation par points des populations des centres, en rapport avec l'âge moyen et la part du groupe d'âge le plus dynamique 15-24 ans (Fig. 77) souligne la position très favorable de certaines villes, notamment celles du littoral atlantique central, et les variations de la composition démographique des divers flux régionaux d'immigration. La position

(15) J. Buy : "Bidonville et ensemble moderne : approche sociologique de deux populations de Casablanca".

B.E.S. Maroc. Av. Sept. 1966. XXVIII. 101.102. pp 71-121. Graph. 18 p103.

(16) D. Noin : "La population rurale du Maroc" p. 272 et suiv...

de Kenitra est remarquable et révèle la jeunesse des groupes migrants, en particulier de ceux qui sont arrivés en ville au cours de la dernière période intercensitaire, comme l'indique l'abaissement de l'âge des migrants.

Les variations d'âge, constatées entre les populations des villes, concernent-elles aussi les groupes migrants des principaux quartiers de la ville. L'exemple de Casablanca a été étudié par l'intermédiaire des diverses strates retenues plus haut. L'âge moyen est indépendant du type d'habitat et des caractères généraux socio-économiques et culturels des groupes. La plupart des migrants sont arrivés, en ville, très jeunes, soit entre 20 et 21 ans. L'âge moyen des groupes installés dans la Nouvelle Médina (20,2 années, au derb Carlotti, 20,7 années, au derb Chorfa-Tolba et 20,4 ans, au derb Koréa), ainsi que ceux de la ville moderne (20,7 ans, quartier de la Gare, 19,2 ans, quartier des Roches Noires) ou de la cité Jemaa (19,7 ans) le confirment. Quelques exceptions notables cependant : l'âge des migrants qui résident à la cité Hassania, était de 23,1 années, ceux des bidonvillois de Ben M' Sik, de 22,9 ans, de Sidi Othman, de 23,5 ans. Ces données demeurent encore trop partielles et les bases de calcul, trop critiquables, pour qu'on puisse tirer de cette phase préliminaire d'analyse, des conclusions définitives.

Néanmoins, rapprochant ces résultats des données concernant les dates d'installation des immigrants dans les divers secteurs, il apparaît que les âges moyens sont d'autant plus élevés que les proportions de ruraux installés récemment dans le quartier, sont faibles. Les bidonvilles, la cité Hassania, dont il a été souligné plus haut, les caractères d'une population relativement fermée et stable, auraient reçu des populations d'origine campagnarde dont l'âge était en moyenne plus élevé que celui des autres quartiers. Par contre, l'étude de l'âge moyen des migrants installés en 1971, à Mohammedia, dans les zones d'habitat en "maçonnerie" (Nouvelle Médina, lotissements) et les périphéries bidonvilloises, ouvertes à l'immigration récente, montre que les habitants des bidonvilles étaient au moment de leur arrivée en ville, âgées de deux à trois ans de moins que celles des autres groupes d'habitat. Ceci peut confirmer à la fois, l'absence de corrélation entre la jeunesse des populations immigrées et l'habitat sous-intégré, et le fait que la migration récente et actuelle intéresse des populations rurales de plus en plus jeunes. Ceci n'est pas

sans signification quant à la crise très profonde que traverse la société rurale, notamment l'atomisation des familles traditionnelles, et quant aux effets qu'un tel processus ne peut manquer d'entraîner et d'exercer sur la société urbaine.

2-1-2- Les répercussions démographiques.

S'il est encore délicat d'envisager les répercussions de l'irruption de populations jeunes d'origine campagnarde sur la société urbaine, et des variations constatées entre les villes ou les quartiers d'habitation, il faut néanmoins rappeler certains termes de l'analyse.

Les immigrés, âgés pour la plupart de moins de 25 ans (environ les 2/3 des migrants pour les villes de notre échantillon) viennent renforcer le potentiel démographique des villes, à la fois par l'élargissement des groupes "jeunes-adultes" en âge de se marier et de procréer, et par l'introduction de comportements "ruraux natalistes" favorables à la fécondité, venant contrarier la baisse de fécondité amorcée, corrélativement aux processus d'acculturation et de modernisation des modes de vie.

Les variations de la "jeunesse" des populations immigrées, selon les quartiers, permettent de nuancer les opinions souvent hâtives, concernant les attitudes démographiques des populations urbaines, les bidonvilles étant souvent présentés comme le lieu de résidence des groupes les plus prolifiques... et d'espérer la multiplication des enquêtes démographiques, prenant en compte ces divers paramètres.

Les répercussions de l'arrivée de populations jeunes en milieu urbain, sont multiples et dépassent le domaine démographique. Elles intéressent autant le marché de l'emploi, les formes du travail urbain que les attitudes, les comportements des populations et les formes d'organisation sociale qui s'y développent.

2-2- IMMIGRATION MASCULINE OU / ET FEMININE.

2-2-1- Composition des flux migratoires, selon le sexe.

L'analyse détaillée, suivant le sexe, des âges des personnes participant aux flux d'exode rural, montre que les femmes viennent en ville

plus jeunes que les hommes. Ceci est dû notamment, à la précocité des jeunes campagnardes au mariage. L'écart entre l'âge moyen des femmes et celui des hommes a pu être estimé à environ cinq ans (D. Noin). Estimation sans doute discutable, mais révélatrice.

Connaissant la distribution de la population de Kenitra et de Casablanca, selon le lieu de naissance, l'âge et le sexe en 1971, nous avons calculé l'âge moyen des personnes nées en milieu rural, selon le sexe. Les résultats sont significatifs. Les femmes demeurant à Kenitra et nées à la campagne avaient, en 1971, un âge moyen de 35 ans contre 37 ans pour les hommes; à Casablanca les données sont comparables : âge moyen 35,3 et 36,8 ans. Les différences constatées, selon les sexes, soulignent l'arrivée des femmes, en ville, à un âge plus précoce que celui des hommes.

Au sein de la population d'extraction rurale, la proportion représentée par les groupes d'âge : 10-24 ans (et même de 10-29 ans) est plus grande pour les femmes que pour les hommes, dans les villes de 100.000 habitants et plus, dont nous disposons des données statistiques détaillées (17). Ainsi le groupe d'âge 10-29 ans représente 30 % du total masculin contre 34 % du total féminin à Kenitra, tandis que les résultats de Casablanca donnent respectivement, pour les mêmes groupes d'âge : 33,8 % et 36,2 %. Les femmes quittent plus tôt leur milieu rural d'origine que les hommes, confirmant ainsi, les termes universels du mouvement migratoire et reflétant aussi les caractères originaux de la migration marocaine. Un des traits spécifiques, maintes fois relevé lors du dépouillement des feuilles de ménage du recensement de 1971, est la migration des jeunes filles de la campagne appartenant au groupe d'âge 10-14 ans. Ces jeunes filles sont placées auprès des familles urbaines, dès la puberté, qui en échange de travaux domestiques, leur assureront la nourriture et le logement, essentiellement (18). Ces faits soulignent la mobilité plus

(17) Données non encore publiées, du Recensement de 1971, communiquées par les Services de la Direction des Statistiques de Rabat - 1977 -

(18) Pour les familles rurales, le fait de confier une des filles à une famille de la ville permet d'alléger la charge d'entretien familiale et de pouvoir développer des relations avec une famille urbaine.

précoce des jeunes filles ou des femmes qui quittent leur milieu d'origine, à un âge moins avancé que celui des hommes.

Une seconde interrogation, concernant la composition des flux migratoires, selon le sexe, se pose. Quelle est la part des femmes, au sein du groupe migrant ? La participation des femmes à l'acte migratoire est-elle prépondérante, comme semblent le révéler les données du recensement et de diverses enquêtes.

Le recensement de 1971 a montré, pour le milieu urbain, le déséquilibre des sexes et la prépondérance féminine. Ainsi le taux de masculinité serait voisin de 96 pour l'ensemble des populations d'extraction rurale, et de 88 pour celles nées, en milieu urbain externe. La mobilité des groupes féminins apparaît plus prononcée, même si l'effet de la surmortalité masculine n'est point négligeable. L'étude de la structure par âge et par sexe des populations des grands centres urbains, nées en milieu rural vient confirmer ces déséquilibres, soulignés globalement. Les exemples de Casablanca, de Kenitra et de Fès ont été retenus et les rapports de féminité quinquennaux de 10 à 39 ans calculés. Ils montrent quels que soient les fonctions des villes et le pouvoir d'attraction qu'elles détiennent, les mêmes caractères (Tab. 101).

Tab. 101 : Rapport de féminité, selon l'âge de la population, née en milieu rural. (Sources : Recensement de 1971.
Nombre de femmes pour 100 personnes des deux sexes).

groupes âges	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39
Casablanca	56,4	53,3	51,7	51,0	57,1	52,8
Kenitra	53,5	53,4	56,8	53,4	61,0	51,0
Fès	57,0	52,2	54,4	55,3	55,5	52,4

Dans l'une ou l'autre ville, la proportion de la population féminine est supérieure à celle de la moyenne nationale. Les différents rapports de féminité mettent en évidence la supériorité numérique des femmes aux tranches d'âge quinquennales examinées, quelle que soit la ville. La prépondérance féminine au groupe d'âge 30-34 ans est, certainement, évocatrice de la mauvaise déclaration des âges (surestimation), par contre, celle

constatée pour les autres tranches et notamment celles de 10-19 ans, révèle nettement la réalité du mouvement migratoire féminin. La différence constatée entre la valeur des rapports de féminité du groupe 10-14 ans, calculés pour l'ensemble des populations marocaines et celles des trois villes de référence, serait de huit points, pour le groupe 15-19 ans, de cinq points. La mobilité féminine est manifestement plus intense que celle des hommes, et surtout aurait tendance à s'amplifier.

Dans les quartiers d'habitat précaire, refuges des populations aux faibles revenus, nées pour la plupart dans les campagnes, les taux de masculinité sont d'autant plus faibles que ces zones demeurent ouvertes à l'immigration récente. Dans les trois principaux bidonvilles de Casablanca dont nous avons souligné plus haut l'intégration spatiale relative au sein de l'organisme urbain et le caractère de quartier fermé à l'immigration récente, les taux de masculinité sont compris entre les valeurs 97 et 100, reflétant une structure par sexe relativement équilibrée et fidèle aux conditions générales de la démographie. Par contre, dans les quartiers sous-équipés de Rabat-Salé, Temara et Kenitra qui ont fait l'objet d'une enquête approfondie, en Juillet 1969, le taux de masculinité moyen des neuf quartiers analysés était de 92,9 (19). Les principaux types morphologiques des secteurs du sous-habitat décelés dans ces villes ont été retenus : douars semi-ruraux, bidonvilles non-organisés, trames sanitaires et lotissements clandestins en dur. Ces quartiers sont de construction relativement récente et ouverts à l'immigration. Dans sept quartiers sur neuf, les femmes sont plus nombreuses; dans les deux secteurs où les taux de masculinité sont supérieurs à 100, des conditions particulières locales l'expliquent, notamment la proximité des casernes et les pourcentages élevés de militaires. Exceptés ces deux quartiers, les taux de masculinité oscillent entre 85,8 et 98,9. Les douars semi-ruraux, les bidonvilles les plus récents ainsi que les lotissements en dur, c'est-à-dire les secteurs les plus ouverts, révèlent cette prédominance féminine.

Les causes du déséquilibre entre les sexes sont évidemment diverses et ont été recherchées. Certaines ont trait aux conditions économiques de la vie des ménages, notamment le départ des hommes de la ville,

(19) "Quelques quartiers sous-équipés de Rabat-Salé, Temara et Kenitra : caractéristiques démographiques et socio-économiques en 1969".

INSEA. Rabat. Etudes et Enquêtes n°20; 1971. 97 pages.

afin de trouver un complément de ressources, en période estivale, en participant aux travaux agricoles dans les campagnes voisines ou d'origine, ou même de prendre part à l'émigration temporaire vers les pays industrialisés d'Europe. D'autres intéressent l'évolution des comportements sociaux, en particulier à l'égard de la famille : l'abandon des foyers par les hommes, de plus en plus fréquent - c'est ce que montrent les enquêtes menées auprès des populations les plus déshéritées des bidonvilles et des fondouks qui offrent les traits les plus accentués de "la désintégration familiale" (20) -, la fréquence élevée des divorces dont les femmes sont les victimes économiques et sociales (l'absence fréquente de l'acte adulaire chez les familles pauvres, favorisant les répudiations et les abandons). L'abandon des femmes, le divorce, le veuvage, la rupture avec les liens traditionnels familiaux entraînent le retour des femmes vers les quartiers d'habitat précaire, celles-ci ne pouvant supporter le coût élevé de la vie dans les quartiers mieux intégrés (loyers et charges).

Cependant, ces divers termes d'ordre économique et psychosociologiques ne prennent en compte la totalité des données et ne peuvent expliquer qu'en partie le déséquilibre du sex-ratio qui se retrouve dans l'ensemble des quartiers sous-équipés de développement récent, mais point ou plus faiblement dans ceux de peuplement "ancien" (bidonvilles étudiés de Casablanca ou ceux de Yacoub-el-Mansour à Rabat). Dès lors il faut évoquer la prépondérance féminine à l'immigration ce que ne font pas les auteurs de l'enquête citée. Le travail sur la migration interne Fès et Taza confirme clairement cette appréciation. La proportion d'immigrants masculins est la plus faible dans les bidonvilles de Fès (36,7 % des migrants) où la population est d'origine rurale récente. Mais dans la médina, la migration féminine représenterait encore, 60 % environ du total (21).

Prépondérance féminine dans les principaux flux d'immigration rurale et urbaine externe, et amplification récente du processus, tels sont deux traits caractéristiques du phénomène migratoire. Peut-on dans les conditions actuelles de la recherche en préciser les raisons.

(20) M. R. Chené : "Marges citadines à Rabat-Salé".

Thèse de troisième cycle. E.P. des Hautes Etudes, VI^o section, Sciences Economiques et Sociales. Paris 1971.

(21) "La migration interne de Fès et Taza". -op.cité-

2-2-2- Les conditions et les facteurs de la migration féminine marocaine.

La prolétarianisation rapide des campagnes, le développement du travail salarié, l'installation de populations géographiques hétérogènes ont entraîné la perte de la cohésion du groupe ou du douar et favorisé l'éclatement de son organisation traditionnelle. "Cet éclatement a touché jusqu'à la cellule familiale" (22). L'organisation patriarcale de la famille a perdu définitivement ses caractéristiques anciennes au moins en tant qu'unité économique. La famille rurale a progressé vers la forme conjugale, sous la pression des processus de modernisation et aussi, grâce à l'émigration, en milieu traditionnel. Les formes de cette mutation se manifestent, en particulier par l'éclatement de l'habitat, en rapport avec l'atomisation des groupements villageois et par son hétérogénéité (23). Les comportements féminins ne sont pas restés à l'écart de cette évolution générale, mais l'ont sinon précédée, du moins accompagnée.

Les enquêtes concernant les facteurs de la migration ont interrogé les chefs de ménage, c'est-à-dire des hommes dans la quasi-totalité des cas et voulu le plus souvent préciser les termes économiques de la rupture avec le milieu d'origine. Rarement la spécificité de la migration féminine a été prise en compte tant au point de vue du nombre que des motivations. La femme demeurant pour la plupart une accompagnatrice passive du mouvement, soit comme fille, soit comme épouse et non comme un agent moteur. Nous avons déjà évoqué la migration des jeunes filles placées dans des familles urbaines : "bonnes à tout faire", et se mariant sur place. Le départ des femmes doit être resitué dans son cadre sociologique fondamental : celui du milieu de vie rural réinterprété comme un milieu rétrograde, demeuré partiellement à l'écart des flux culturels novateurs; il doit être tenu compte, aussi, de la situation de tutelle ou de sujétion dans laquelle se trouve confinée la femme campagnarde, même si le statut économique et social qu'elle détient est évolutif, corrélativement à l'état matrimonial et divers facteurs d'ordre économique et social.

(22) Ahmed Lahlimi : "Les collectivités rurales traditionnelles et leur évolution".

B.E.S. du Maroc n° 118-119. Juil.-Déc. 1970.

(23) J. Hensens : "Enquête nationale sur l'habitat traditionnel au Maroc, été 1970".

B.E.S. du Maroc n° 118-119. Juil.-Déc. 1970.

Dans les campagnes plus que dans les villes, dans les zones rurales "traditionnelles et périphériques" plus que dans les espaces modernisés, dans les classes pauvres plus que dans les familles aisées ouvertes aux influences externes novatrices, le mariage confère à la fille un statut social et un rôle qu'elle ne détenait pas jusque là. La fille ne se réalise socialement que comme épouse. Mais c'est la procréation - la naissance du fils - qui devient le facteur déterminant de la stabilité du mariage, du ciment de l'union, et du poids que peut acquérir la femme dans le foyer. Aussi il nous a paru intéressant d'esquisser rapidement les divers comportements des femmes vis-à-vis de la migration, c'est-à-dire d'une rupture fondamentale avec le milieu familial par nature plus sécurisant, et donc l'évolution de la perception de l'espace chez la femme, considérée successivement en tant que fille, épouse et mère.

La fille ne trouve d'existence sociale que dans le mariage, mais un mariage encore très précoce - la précocité ayant une signification précise, notée en particulier par M. Belghiti (24) - qui se décide en dehors d'elle et dont elle subit les servitudes, d'autant plus ressenties que la nouvelle épouse échappe à peine au monde de l'enfance (nombre de mariages prononcés encore dans les années qui précèdent la puberté). Aussi la migration, c'est-à-dire la fuite échappatoire, peut-elle apparaître comme un moyen efficace de s'y soustraire, la ville étant le refuge. Cependant, les conditions générales, la pression sociale sont telles que ce processus d'évasion ne peut toucher encore qu'une infime minorité, sans doute composée des jeunes filles les plus conscientes des disparités accrues entre le monde rural traditionnel et la société urbaine (celles qui sont passées par l'école ? soulignant l'étroite relation pouvant unir une attitude de refus des coutumes et l'école). Il faudrait sans doute aussi, évoquer la cité comme centre d'accueil des couples illégitimes face à la coutume, des jeunes filles ayant dérogé aux lois de l'honneur et "non-mariables" face à la tradition.

Par contre en tant qu'épouse et surtout en tant que mère, la femme acquiert une réalité sociale, un statut qui lui offrira une autre

(24) Malika Belghiti : "Les relations féminines et le statut de la femme dans la famille rurale - dans trois villages de la Tessaout".
B.E.S. du Maroc n° 114. Jul. sept 1969.

perception de l'espace et une mobilité spatiale potentielle théoriquement accrue. Si les cas d'abandon du foyer par les jeunes mariées incapables d'accepter les contraintes imposées par le milieu social et la "belle-famille" peuvent être signalés, plus importants sont ceux de la répudiation et de l'abandon du ménage par l'époux. Les exemples de divorce ou de répudiation, c'est-à-dire de renvoi pur et simple de la femme sans enfant, demeurent très fréquents. La femme est toujours considérée comme la seule responsable de l'infertilité du couple et elle seule, en portera le discrédit. La stérilité reste une tare souvent définitive dont les effets sont la répudiation. Le départ de l'épouse répudiée vers la ville peut lui apporter alors l'élément de "salut", le moyen d'échapper à cet état, plongeant l'individu dans le bidonville ou le fondouk où il exercera les métiers de survie, souvent les plus aléatoires (prostitution...).

En tant que mère, le départ des femmes vers la ville devrait apparaître moins fréquent hors les cadres de la migration familiale, pourtant divers exemples d'exode révèlent nettement l'évolution des mentalités et des comportements. Outre les cas d'abandon, de divorce, de mésentente familiale, de veuvage, favorisant l'exode des femmes dont l'accès à la terre est difficile, sinon interdit (en pays Chleuh), d'autres motivations peuvent être soulignées.

La première est l'installation des femmes des travailleurs émigrés, dans le milieu urbain régional qui leur permet ainsi d'échapper à l'influence jugée souvent étouffante de la famille du mari, et notamment de la belle mère, même si comme l'affirme une des femmes interrogées par M. Belghiti : "le temps de la belle mère n'est plus, c'est du passé tout ça", et de se soustraire au phénomène de claustration, c'est-à-dire aux restrictions du déplacement des femmes dans l'espace géographique et social. Mais l'installation en ville de ces femmes témoigne surtout de l'acquisition de nouveaux modèles de consommation, née d'une meilleure information du monde socio-économique et spatial, par l'émigration du mari ou du père, et de la volonté de bénéficier des avantages que procure la ville en matière d'équipement sanitaire, d'éducation scolaire, de consommation et d'habitat même. Enfin la ville, objectivement, offre aux divorcés, aux veuves... de meilleures possibilités d'emploi, de revenus aussi bien pour la femme que pour ses enfants.

Ces divers points rapidement évoqués participent à leur niveau, aux mécanismes actuels de la destruction de la société rurale et plus encore, l'expriment. Ils permettent aussi de comprendre la supériorité numérique des femmes à l'émigration, femmes qui viennent, dans la majorité des cas, accompagnées de leur famille ou qui rejoignent les maris ou les frères qui les ont précédées, comme le révèle l'étude des cellules migrantes.

2-3-LA COMPOSITION DES CELLULES MIGRANTES.

La migration intéresse des populations de plus en plus jeunes et notamment de jeunes femmes. Cette évolution constatée est en rapport avec les transformations de la société rurale et n'est pas indifférente à la composition actuelle des cellules migrantes.

Traditionnellement furent distingués plusieurs types de migrations, les deux principaux étant l'émigration familiale et définitive des arabophones des plaines atlantiques et l'émigration temporaire et masculine des berbères du Sud, décrite longuement par R. Montagne (25). Pour expliquer les différences de comportement, fut évoqué le faible attachement à la terre de populations récemment sédentarisées et fut souligné le rôle du droit coranique, comme facteur de dissolution du patrimoine familial puisqu'il admet les filles à hériter, et donc d'une moindre solidité de la famille (26). Par contre, les formes de la migration temporaire des tribus chleuhs seraient dues, au puissant attachement qui les lie à la terre natale, au pays, et à une structure familiale très solide, d'autant plus qu'elle repose sur l'existence d'un patrimoine indivis. La morale sociale exigeante et respectée caractérisant ces groupes, pouvait faire accepter le caractère temporaire de l'acte migratoire masculin.

Cette opposition n'est plus, aujourd'hui, aussi franche. Depuis déjà longtemps, les chleuhs du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas, les commerçants en particulier, pratiquent une émigration familiale et définitive. L'abandon progressif des travaux agricoles - le complément de ressources

(25) R. Montagne (sous la direction de) : "Naissance du prolétariat marocain" Enquête collective. -op.cité-

(26) A. Adam : "Casablanca" Tome 1. page 274 et suivantes.

par la migration étant devenu la principale source de revenus - les changements de mentalité des femmes qui ne pouvaient rester très longtemps insensibles à l'attraction de la ville et accepter l'absence de leurs maris et de leurs fils, la nécessité ressentie par les émigrés d'instruire leurs enfants, ont conduit l'émigration masculine à céder la place à l'émigration familiale et définitive, même si l'attachement au pays demeure acquis.

L'émigration masculine précède-t-elle, aujourd'hui encore, l'émigration familiale, les néo-citadins retournent-ils au bled pour épouser une femme de leur tribu ou la ville d'accueil est-elle ce creuset où se mélangent, s'allient des populations d'origine régionale diverse. Seule l'enquête sur "la migration interne Fès et Taza", apporte une information concernant la composition de la cellule migrante, mais information difficilement généralisable. Dans les deux villes, la proportion de migrants partis seuls de leur douar d'origine représente environ le quart de la population immigrée (adulte). L'émigration individuelle des ruraux demeure donc, relativement importante et indicative. L'exode avec conjoint, c'est-à-dire après mariage, intéresse en moyenne un cinquième des migrants (22 % à Fès et 19,5 % à Taza), tandis que les départs avec conjoints et enfants sont plus nombreux, environ 26 % des cellules migrantes à Fès et 31 % à Taza. Le départ du migrant, avec enfants (mais sans conjoint) ne toucherait qu'environ 5 % des personnes. Cette donnée est d'autant plus intéressante qu'il est possible de considérer ces groupes, comme ceux constitués, en particulier, des femmes et des enfants des travailleurs émigrés à l'étranger. Les femmes ont pu exiger leur installation à proximité de la poste ou de la banque où arrivent les mandats expédiés des régions d'émigration temporaire. La migration par famille entière associant au foyer restreint conjugal un ou plusieurs membres de la famille ne touche qu'un cas sur dix, à Taza comme à Fès.

Différentes observations peuvent être émises sans qu'elles puissent être élargies à l'ensemble des populations immigrées, même si elles s'accordent avec l'évolution générale esquissée précédemment :

- Les migrants qui ont quitté leur douar d'origine seuls ou accompagnés de leur conjoint représentent presque la moitié des immigrés, soit 47,1 % à Fès et 43,6 % à Taza. Ce fait vérifie bien qu'il s'agit d'une migration de jeunes ruraux et rurales qui sont venus chercher en ville les éléments d'intégration au mode de vie urbain et bénéficier des avantages qu'il procure.

- Les migrations "conjugales", avec ou sans enfants, intéressent plus de 62 % des cellules migrantes associant au foyer restreint un ou plusieurs membres de la famille, elles suggèrent l'éclatement de la famille traditionnelle, plusieurs fois évoqué. Ce processus correspond à l'évolution sociale des campagnes où la famille restreinte prend le dessus sur la famille élargie, aggravant le sentiment d'insécurité que nourrit la situation du monde rural. Il est, en outre, accusé par l'exode qui conduit à la dissociation du couple du reste de la famille. Les implications d'un tel processus ne sont point sans importance pour ce qui regarde l'organisation de la société citadine et l'intégration des nouveaux arrivants.

- Un quart des migrants sont arrivés "seuls", en ville. Ce fait n'est pas d'une interprétation univoque. Représentent-ils encore la fraction des populations participant aux formes anciennes de l'exode rural ou évoquent-ils les facteurs d'attraction de la société urbaine qui poussent les jeunes ruraux à quitter très tôt leur milieu d'origine ? Ne veulent-ils pas aussi échapper aux contraintes familiales coutumières ? Combien retournent-ils à l'âge adulte, dans leur douar ou leur fraction, pour chercher une épouse ? L'arrivée en ville à un âge précoce, seul et sans relations familiales ou amicales très solides, peut être une source de difficultés d'insertion dans l'économie et la société, mais ne favorise-t-elle pas à terme la rupture définitive avec le milieu de départ, l'abandon des coutumes originelles ? Si les enquêtes manquent à ce sujet, on peut cependant émettre l'hypothèse que ce sont ceux qui débouchent en milieu urbain, en possession des moindres attributs socialisants (relations sociales réduites, qualification médiocre, analphabétisme, faibles revenus...) qui ne conserveront avec la campagne que des relations très épisodiques et bientôt inexistantes.

Conclusion

Emigration de jeunes, de jeunes couples, de jeunes femmes en plus grand nombre, telles semblent être les caractéristiques originales de la migration des campagnards vers les villes qui porte en germe la société de demain. Mais encore faut-il pour apprécier l'organisation économique et sociale citadine, préciser correctement, les attributs économiques et sociaux et culturels des migrants.

3 - LES ATTRIBUTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DES IMMIGRANTS.

La connaissance des caractères économiques et socio-culturels des groupes d'immigrants demeure à ce jour, faute d'enquêtes approfondies, insuffisante et partielle. Il n'est pas dans les moyens du chercheur ou même d'une équipe inter-disciplinaire d'envisager la réalisation d'une entreprise semblable, sans le recours au financement public et l'aide des structures administratives en place.

L'étude des caractères des immigrants peut être néanmoins ébauchée, en partie, grâce à l'utilisation des informations dispersées et variées, contenues dans divers travaux concernant l'exode des populations rurales et les circonstances, les facteurs d'intégration des immigrants dans la ville, et grâce aux données du recensement de 1971. Les enquêtes, les études sur la migration interne permettent d'apprécier les circonstances et les motifs des départs, de connaître les attributs des groupes ruraux les plus touchés. L'étude de l'activité professionnelle des citadins, réalisée selon les milieux d'origine, révèle certaines disparités évocatrices des caractères économiques ou socio-culturels des groupes.

3-1 - LES ATTRIBUTS ECONOMIQUES DES IMMIGRANTS.

3-1-1 - Une émigration "forcée".

Divers auteurs se sont attachés à rechercher les motifs de la migration. Bien que les méthodes retenues soient différentes et pour certaines discutables, confondant les motifs d'avec les circonstances et les filières, tous s'accordent à reconnaître l'importance majeure des causes économiques. P. Suisse souligne, en particulier, comment l'appropriation privative des terres collectives avait pu entraîner la formation d'une classe de microfundiaires condamnés au départ, en raison de l'exiguïté des parcelles et de la faiblesse des moyens, des techniques, permettant de corriger les contraintes climatiques et pédologiques. Il note aussi la précarité de la situation de la paysannerie, l'insuffisance des rémunérations accordées aux métayers et aux salariés et les effets induits de la mécanisation agricole, notamment la diminution des offres d'emploi corrélativement

à l'expansion démographique (27). Ces remarques demeurent d'actualité.

M. Leandri a montré aussi l'importance des causes économiques, en particulier la relation qui unit l'intensité de l'exode rural et le morcellement des patrimoines fonciers, ainsi que le phénomène microfoncier. Il rappelle combien les disparités de revenus sont grandes entre le manoeuvre des villes et le métayer au quint - un Khammés pouvant gagner en moyenne trois fois moins qu'un simple manoeuvre - et combien elles poussent au départ des plus pauvres des douars des Doukkala étudiés (28). Analysant l'immigration des membres de la tribu des Ouled Frej, à Casablanca, L. Robine note que, dans la majorité des cas, l'exode rural intéresse des paysans dépourvus de terre (45 % des migrants), alors que pour 15 %, l'émigration résulte de la perte de travail ou du manque de numéraire (29).

Les facteurs économiques apparaissent bien comme essentiels dans la détermination de la décision à quitter le milieu d'origine. Si la croissance démographique et l'augmentation des densités sont partiellement responsables du morcellement accru des terres, les processus de hiérarchisation de la société rurale, favorisant l'épanouissement d'une masse de ruraux pauvres, déshérités et en cours de prolétarianisation, ont considérablement étoffé les courants d'émigration dont la quasi-totalité des éléments viennent des classes les plus défavorisées. Interrogeant les nouveaux citadins sur les causes de la migration, une enquête récente relève que les raisons économiques sont les plus fréquemment citées (30). Ainsi, les campagnards installés à Fès déclarent avoir quitté leur douar d'origine pour 50 %, en raison de facteurs économiques et 32 %, pour des motifs d'ordre familial. A Taza, les proportions sont très proches : 47 % pour des raisons économiques et 27 %, familiales. Ces données confirment nettement les précédentes et soulignent, en outre, l'évolution rapide des

(27) P. Suisse : "L'exode rural".

B.E.S. Maroc. Mars 1956 n°68. Vol. XIX (p. 459-467)

(28) M. Leandri : "L'exode rural dans les Doukkala, étude monographique de la tribu des Ouled Frej Abdelrhenni". -op.cité-

(29) L. Robine : "Les Ouled Frej à Casablanca". -op.cité-

(30) "Enquête sur la migration interne 1972. Fès et Taza". -op.cité-

structures familiales traditionnelles, ainsi que l'atténuation des solidarités, plus marquée auprès des populations bidonvilloises d'extraction rurale récente et aux revenus médiocres.

La plupart des témoignages et des études soulignent que ce sont les populations les plus déshéritées qui émigrent, mais aucune enquête approfondie ne vient étayer définitivement ces affirmations. J. Buy, dans son étude de deux populations de Casablanca, conclut même qu'à l'inverse de ce qui était supposé, la majorité des migrants serait composée de personnes dont la situation pré-migratoire était la plus favorisée, mais aussi... de personnes dont la sécurité de l'emploi n'était pas assurée au moment de leur départ, dont la sécurité de logement et de nourriture n'était pas assurée dans le centre d'accueil. "La migration s'accroît en corrélation avec l'accroissement des risques matériels qui lui sont inhérents" (31). La conclusion n'est pas sans équivoque et la représentativité des populations trop faible pour être retenue, cependant ces remarques peuvent justifier une certaine prudence dans les conclusions concernant les caractères économiques des immigrants et appellent des études plus élaborées.

Les immigrants, jeunes pour la plupart, représentent les éléments les plus dynamiques du monde rural, les plus conscients des disparités accrues entre les villes et les campagnes. S'ils appartiennent aux classes pauvres de la société rurale, ils ne sont "naturellement" les plus démunis d'attributs socialisants, économiques notamment.

Quels sont les rapports qu'entretiennent ces néo-citadins avec leur douar ou leur campagne d'origine ? Les relations et les biens qu'ils ont pu conserver ne peuvent-ils être significatifs de leur situation pré-migratoire ? L'enquête sur la migration interne : Fès et Taza, a interrogé les migrants sur la fréquence de leurs visites au douar et sur les biens qu'ils peuvent y posséder. Dans ces villes, 80 % des migrants enquêtés ne possédaient plus de biens dans leur douar d'origine, se trouvant ainsi dans une position de rupture à l'égard de la société rurale comme peut le préciser la fréquence des relations annuelles. A Fès, 13 % déclarent se rendre plusieurs fois par an, à leur douar de naissance et 40 % une fois en moyenne, par année. Les autres migrants n'ont gardé avec leur campagne que des relations très épisodiques (19 %) ou ont rompu toutes relations (28 % environ).

(31) J. Buy : "Bidonville et ensemble moderne : approche sociologique de deux populations de Casablanca". -op.cité-

L'émigration intéresse des populations jeunes dont les possibilités d'épanouissement économique et social sont trop limitées, en raison notamment de leur séparation d'avec les moyens de production. Paysans sans terre, microfundiaires sont les principaux pourvoyeurs des flux d'immigration rurale.

3-1-2- L'étude de l'insertion économique des migrants au sein de la ville peut aider à préciser les caractères économiques des migrants. La recherche d'un travail, d'un emploi a été fréquemment évoquée comme un des facteurs de l'acte migratoire, aussi avons-nous cherché quels étaient le niveau d'activité, la position économique des migrants par rapport aux citadins de souche.

Une première indication est fournie par le taux de chômage des populations des principaux centres urbains, selon l'origine géographique. La notion de chômage dans les villes du Maroc, comme dans celles du Tiers-Monde en général, n'est pas simple, ni très claire. Si "les chômeurs désignent toutes les personnes qui sont en âge d'activité (15 ans et plus) et qui, au moment du recensement, ne travaillent pas et cherchent un emploi" (32), encore faudrait-il revoir et préciser la notion de travail. Or il est délicat de distinguer le travail du non travail et dès lors, les statistiques du chômage et de l'activité ne sont pas sans ambiguïté et peuvent être contestées.

Le recensement de 1971 a été réalisé au mois de juillet, or ce mois correspond à un moment où l'agriculture, la pêche, les chantiers de la promotion nationale, les activités touristiques, les travaux saisonniers en général fournissent les occupations "maximales" et emploient des personnes qui demeurent souvent dépourvues d'emploi régulier le reste de l'année. De même et fréquemment dans les quartiers d'habitat précaire, certaines personnes qui exercent des activités illégales, souvent clandestines - prostitution, contrebande, trafics divers... - ont pu déclarer des professions qui relèvent d'un tertiaire de survie, mais ne sont pas exercées réellement (33). Comme l'ont montré les enquêtes de P. Bourdieu en Algérie (1962), les chefs de ménage condamnés au chômage, ressentent

(32) "Recensement général de la population et de l'habitat 1971" - Population active - Résultats du sondage au 1/10 ème - Série "S" vol. II - Sept 1973 - Direction de la Statistique.

(33) "Quelques quartiers sous-équipés de Rabat-Salé, Temara et Kenitra" - op.cité -

cette position comme une humiliation et pour échapper à cet état, acceptent n'importe quoi, s'efforcent de "faire quelque chose" (34).

Les taux de chômage enregistrés sont sous-estimés et ne peuvent donner une image très fidèle de la situation réelle de l'emploi. Aussi pour affiner et préciser ces données, une attention particulière a été portée aux questions relatives aux temps de travail. De cette observation, il ressort que sur l'ensemble de la population active citadine, 63 % des personnes ont été occupées, pendant toute l'année. Le sous-emploi toucherait donc au minimum plus du tiers de la population active (37 %). Il n'est pas de domaines de la vie économique et sociale qui n'en soient profondément marqués.

La population active en chômage représentait en 1971, 4 % de la population urbaine totale et 15,4 % des actifs. Ce sont les classes d'âge les plus jeunes - 15-19 ans et 20-24 ans - qui sont les plus touchées : ainsi, 54 % des chômeurs appartiennent à ces deux groupes, le principal étant celui des 15-19 ans, soulignant un rajeunissement rapide du chômage depuis 1960, et l'aggravation du problème qui laisse les jeunes marocains dans une situation pénible de non-emploi, peu compatible avec les besoins du pays pour ce qui concerne le développement. Ces jeunes -garçons et filles - qui ne trouvent d'emploi même de qualification médiocre, lorsqu'ils débouchent sur le marché du travail appartiennent soit aux groupes des jeunes citadins de souche qui ont théoriquement terminé leur scolarité, soit aux groupes des jeunes immigrants (35). L'exploitation des données du recensement demeure insuffisante et ne permet pas de calculer des taux de chômage pour les différents groupes d'âge et notamment les plus significatifs de 15 à 29 ans, selon le lieu de naissance. Aussi l'analyse sera faite sans considération d'âge.

Les taux de chômage des populations nées sur place ou dans les autres grandes villes sont les moins élevés; inversement les taux des

(34) P. Bourdieu, A. Darbel, J.P. Rivet, C. Seibel : "Travail et travailleurs en Algérie". Chez Mouton 1963 - 566 p.

(35) Une fraction des populations âgées de moins de 15 ans n'est pas scolarisée; aussi que les chômeurs ne soient considérés que parmi les groupes d'âge de 15 ans et plus, ce fait induit un taux de chômage sensiblement plus élevé que celui constaté statistiquement - les plus jeunes non scolarisés ne trouvant pas d'emploi comme leurs aînés - qui peut être significatif d'une politique économique, notamment de l'emploi, tout à fait critiquable et mal adaptée aux ressources et aux besoins du pays.

immigrants, nés dans les petits centres ou à la campagne montrent que ces populations sont les premières frappées par le chômage et le sous-emploi. Ainsi à Casablanca, le taux de chômage des populations masculines âgées de plus de 15 ans est deux fois plus élevé chez les immigrants d'extraction rurale (5 % environ) que chez les Casablancais de naissance (2,4 %). Les taux de ceux nés dans les grandes villes serait de 3,2 %, celui des populations originaires des petites agglomérations urbaines de 4 %. Ces taux sont beaucoup moins révélateurs du niveau réel de chômage que les écarts qu'ils expriment entre les groupes, le lieu de naissance apparaissant ainsi comme un facteur discriminant quant à l'insertion des populations sur le marché de l'emploi. A Kenitra, les taux relevés sont sensiblement différents, mais évoquent les mêmes disparités. Le taux de chômage des populations masculines nées à la campagne serait proche de 7,2 %, celui des immigrants des petites villes de 7 %, tandis que ceux des populations de souche et des grands centres, respectivement de 2,5 % et de 3,4 %, soit des écarts importants de 1 à 2 et même de 1 à 3.

Les taux varient, selon les villes, dans des proportions relativement élevées : le taux de chômage des populations d'extraction campagne serait une fois et demi plus élevé à Casablanca, Salé et Fès, deux fois plus à Tanger et à Tetouane qu'à Rabat. Bien que les populations immigrées enregistrent l'évolution des taux, en rapport avec les conditions locales du marché de l'emploi, elles conservent, partout, avec les populations de souche, les mêmes écarts qu'à Casablanca et Kenitra, traduisant l'inégale chance d'intégration par le travail. Les ruraux et les natifs des petites villes, arrivés pour la plupart sans ressources et sans qualification adaptée à promouvoir leur insertion dans la ville, sont les plus touchés par le chômage et le sous-emploi. Ils le sont en tant que populations jeunes et en tant que populations "agricoles" dont les attributs économiques favorables sont pauvres et inadaptés. Le terme de populations agricoles est utilisé pour marquer la différence entre les agriculteurs proprement dits et les groupes d'artisans du monde rural qui ont pu, plus rapidement trouver un emploi dans le secteur artisanal "traditionnel" (tisserands, tanneurs, potiers...). L'artisanat de réparation, lié aux besoins exprimés par populations aux faibles revenus, étant comme le commerce au micro-détail et les petits métiers, plus ouvert aux immigrants sans capital et sans qualification, capables de s'adapter aux aléas du marché. Mais en l'état des connaissances, il demeure difficile d'apprécier quantitativement ces variations.

L'étude de l'activité professionnelle des chefs de ménage, distingués suivant le critère du lieu de naissance, à partir des feuilles de ménage du recensement de 1971, pour différentes villes et différents quartiers, permet de préciser les caractères socio-économiques des immigrants ruraux et d'envisager globalement si les caractéristiques de ces groupes sont favorables ou non à l'intégration. Leur structure socio-professionnelle sera comparée à celle des citoyens de souche.

Sans entrer dans le détail des définitions et de la terminologie, il est utile de rappeler brièvement que la notion même de profession, c'est-à-dire d'une activité qui implique une certaine compétence acquise après un apprentissage ou une formation systématique, est difficile à appliquer dans les villes du Maroc et notamment dans les quartiers les plus pauvres. En effet, dans les zones d'habitat précaire, une frange importante des populations survit d'activités mal définies, souvent occasionnelles et temporaires, parfois clandestines et illégales, toujours de faible rapport. Une partie des "occupés" n'exerce que de petites activités de services n'ayant exigé aucun apprentissage véritable. Nombre de ces actifs exercent conjointement plusieurs activités ou changent aisément d'occupation en fonction des aléas de la conjoncture du marché local. Ainsi la distribution des natifs entre les groupes de profession, en raison de ces lacunes et de ces déficiences, est-elle difficile et discutable, ne fournissant le plus souvent que des ordres de grandeur plus ou moins significatifs, d'autant que la nomenclature des professions retenue est très mal adaptée à la traduction réelle des conditions du marché du travail.

La nomenclature des professions qui a servi à l'exploitation de cette question, a été établie sur la base de la nomenclature internationale proposée par le Bureau International du Travail. Elle distingue sept groupes principaux de professions qui permettent une première distribution "grossière" des populations actives des villes du Maroc qui apparaît au tableau suivant (Tab. 102).

L'étude de la répartition des populations urbaines, selon le lieu de naissance, entre les grands groupes de professions permet de dégager plusieurs remarques significatives concernant l'emploi et l'insertion des migrants dans les réseaux économiques :

Tab. 102 : Répartition des actifs, selon la profession et le lieu de naissance, en 1971. (Sources : Recensement de 1971. Résultats exprimés en %).

	Maroc	El Jadi	Khourib	Od zem	Rabat	Salé					
	Urbain	U	R	U	R	U					
Prof. Libérales scientif. techni.	7	11,8	7,2	9,4	10	12,4	5	12,8	4,2	5,8	6,1
Commerçants et vendeurs.	11,3	10,8	19	7,2	15	14	20,8	9,1	21,1	12,6	23,8
Dirac. Cadres et pers. Administra.	7,4	13	3,4	13,7	4	8	1,4	19	6,9	14	4,6
Travail. Spéciali. dans les services	17,7	15,7	21	5,8	12,5	5,3	12	16	24	11,2	16,3
Professions agricoles	4,7	4,7	5,5	4,3	3	6,2	6,8	2,5	0,8	6,3	5,8
Ouv. Manœuvres non agricoles	34,7	39,7	40,4	47,5	44,2	42,5	47	32,6	33,3	46,6	36,3
Autres personnes non classées.	17,2	4,4	3,5	12,2	11,5	11,5	6,6	7,9	9,6	3,6	7,2

Rabat et Salé, seules les médinas anciennes (intra-muros) ont été prises en compte.

- Apparaît la nette prépondérance des immigrants dans le groupe "commerçants et vendeurs" et le secteur "travailleurs spécialisés dans les services". Ces deux catégories professionnelles représentent avec celle des "Ouvriers et manœuvres non agricoles", les principales fonctions d'accueil des populations immigrées. Pour l'ensemble des villes et quartiers, entre 75 % et 80 % des actifs, nés en milieu rural, y trouvent, soit les éléments de leur intégration économique, soit ceux de leur survie, ces termes soulignant le caractère ambigu de la classification.

- Les deux groupes qui rassemblent les actifs appartenant à un tertiaire évolué ou supérieur : "Professions libérales, scientifiques et techniques" et Directeurs, cadres et personnel administratif" représentent les secteurs de l'emploi réservés aux populations d'extraction urbaine. Les immigrants parviennent difficilement à s'insérer dans ces

catégories pour des raisons évidentes qui sont celles de leur "infériorité" socio-culturelle.

- L'interprétation des résultats concernant les autres catégories professionnelles est plus délicate en raison des faibles variations enregistrées globalement, et de l'inadaptation de cette classification, notamment le groupe "fourre-tout" des ouvriers et manœuvres non agricoles, à rendre compte de la situation de l'emploi.

La distribution des populations entre les grands groupes de profession est en effet très ambiguë, chaque catégorie comprenant des actifs dont les positions économiques et sociales sont très contrastées. Ainsi, la catégorie des "commerçants et vendeurs" rassemble, à la fois les propriétaires, les directeurs, les gérants et les employés des commerces de gros et de détail dont le niveau d'équipement et de fonctionnement révèle une appartenance au circuit moderne de l'économie ... et les petits vendeurs, commis sous payés et souvent exploités, tous les revendeurs au micro-détail, les marchands ambulants de beignets, de fruits et légumes, de menthe, de chiffons... L'importance de façon générale des vendeurs, la prolifération excessive des actes de revente apparaissent comme le témoignage d'une économie en crise. Que la participation des immigrants à ces actes commerciaux démultipliés qui ne représentent pour la plupart qu'un moyen immédiat de survie, qu'un pauvre substitut au chômage, soit prépondérante, cela ne peut que conforter à la fois, l'idée de l'incapacité de l'économie urbaine à intégrer ces flots de migrants et celle de la faiblesse des attributs socialisateurs de ces derniers. S'il est vrai que cette catégorie englobe les groupes dont la réussite commerciale est remarquable - épiciers "soussi" et à autre niveau, les commerçants doukkali - elle rassemble surtout tous ceux dont le "petit commerce" n'est que l'autre visage du "sans-travail".

La composition professionnelle des autres catégories est tout aussi hétérogène que ce soit celle des professions agricoles ou des services, ou le groupe très étoffé des ouvriers et manœuvres. Aussi pour éviter ces confusions et tenter d'analyser de façon plus approfondie la situation des immigrants, avons-nous adopté une autre classification qui peut paraître contestable et critiquable par certains choix, mais qui est plus conforme au niveau réel de la situation professionnelle des actifs en milieu urbain.

- Le premier groupe, celui des professions scientifiques, techniques et libérales est le plus homogène, rassemblant les personnels dont le degré de formation, la stabilité de l'emploi et la rémunération apparaissent satisfaisants. Il appartient globalement à un tertiaire supérieur ou évolué, et comme la catégorie des Directeurs, des cadres et du personnel administratif, qui s'en rapproche par maints caractères, demeure fermé aux immigrants. Le groupe des professions attachées à l'administration publique et au fonctionnement bureaucratique de l'entreprise, rassemble des populations qui bénéficient généralement de la sécurité de l'emploi, des avantages attenants au statut de la fonction publique et de rémunérations supérieures à celle de la moyenne urbaine nationale.

- La catégorie des commerçants et des vendeurs est particulièrement hétérogène. On peut y distinguer au moins deux groupes, celui des propriétaires, gérants de commerce de gros et de détail, des agents commerciaux... et celui des commis, des vendeurs, d'un personnel commercial pléthorique, sans qualification, aux revenus modestes et aux activités épisodiques. Le premier, attaché "au circuit supérieur de l'économie urbaine" (M. Santos), satisfait aux exigences d'une structure commerciale moderne, le second, correspond au circuit inférieur adapté aux besoins des populations pauvres. Ce dernier secteur dont les actes commerciaux semblent pouvoir se diviser comme à l'infini et n'exigent qu'un faible capital de départ, représente une structure d'accueil type des populations immigrées d'origine rurale. Ainsi, dans les médinas anciennes de Rabat et de Salé, 6 % des actifs d'extraction campagnarde, appartiennent au secteur commercial évolué, mais entre 15 et 17 % au secteur commercial "pauvre"; dans les plus petits centres où les formes d'organisation commerciales évoluées sont moins importantes, les rapports entre les deux principaux groupes sont plus distendus : 1,5 % des actifs nés à la campagne, dans le secteur évolué contre 13,4 % dans les secteurs de "survie" à Khouribga, 1,7 % contre 19,1 % à Oued Zem. Certes la prépondérance du secteur commercial non évolué se retrouve auprès des populations urbaines de souche, mais les écarts constatés sont sensiblement moins marqués, notamment dans les grands centres. A Rabat et à Salé, 6 à 7 % des actifs trouvent une occupation dans la branche commerciale de "survie", tandis que 4 à 5 % des citoyens de souche travaillent dans le secteur plus évolué et moderne. La spécialisation commerciale des immigrants est beaucoup moins marquée lorsqu'il n'est pris en considération que le seul circuit économique moderne.

- Le groupe des travailleurs spécialisés dans les services apparaît aussi disparate, comprenant à la fois les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration et les agents de maîtrise, peu nombreux comparativement, à la pléthore des petits services qui tient autant à un certain mode de vie des privilégiés et aux faibles taux de rémunération qui les caractérisent, qu'à la nécessité sociale de corriger quelque peu les excès du type de croissance, induisant un sous-emploi généralisé. Ce sont les cuisiniers, les garçons de café, coiffeurs, femmes de ménage, tous les domestiques, les gardiens d'immeubles, de villas, de voitures... Ce groupe comprend aussi les personnels "de service de protection, de sécurité", pompiers, gendarmes, policiers et militaires qui participent au renforcement du caractère répressif de l'Etat, bénéficiant ainsi de certains avantages liés à leur fonction, et par là se distinguent nettement des autres travailleurs. Ces catégories : petits métiers et services de l'Etat occupent une large fraction des populations actives et apparaissent comme un des postes principaux de l'immigration rurale. La proportion des actifs nés à la campagne est sensiblement plus élevée que celle des citadins de souche, dans les services domestiques et de gardiennage, plus encore dans les secteurs de protection et de sécurité, l'armée et la police, étant un "débouché" pour les néo-citadins plus que pour les gens nés sur place.

- La catégorie des professions agricoles ne représente qu'une part assez faible des actifs, part fluctuante, selon les villes et les quartiers; ainsi, les professions agricoles ont presque disparu en médina de Rabat, mais restent relativement étoffées dans celle de Salé. Elle rassemble à la fois, les propriétaires fonciers absentéistes, les ouvriers agricoles dont il est difficile de déterminer s'il s'agit de personnes exerçant réellement ou qui déclarent l'activité pré-migratoire, cachant ainsi leur état de chômeur, et les jardiniers. Certains postes de cette catégorie qualifiée de "traditionnelle" sont réservés aux immigrants (l'exploitation de la forêt, du cheptel), tandis que d'autres semblent exclusifs aux citadins de souche, comme ceux de la pêche, de l'ostréiculture... De façon générale, les ouvriers agricoles ou ceux qui se déclarent comme tels, sont en majorité nés à la campagne, les propriétaires fonciers, d'origine urbaine.

- Le groupe des "ouvriers et manœuvres non agricoles" complexe et comprenant les ouvriers professionnels qualifiés comme les manœuvres-manutentionnaires, est d'une approche statistique délicate. Plusieurs groupes professionnels peuvent être cependant distingués. Le premier regroupe les professions attachées à des activités de type "moderne": industries et transports, qui demandent une certaine qualification et assurent à ceux qui les exercent, des rémunérations, en général supérieures à celles de la moyenne urbaine. Ce sont en particulier, les agents de maîtrise, les ouvriers de la production et du traitement des métaux, les travailleurs des industries manufacturières, les ajusteurs-monteurs, les conducteurs d'engins et de véhicules de transport... Toutes les professions dont l'apparition a été liée à l'épanouissement et l'élargissement des formes de la civilisation industrielle et dont le développement est dépendant de l'expansion des structures de production et de fonctionnement de type bureaucratique.

La seconde catégorie peut regrouper les professions dont l'activité relève d'un secteur artisanal traditionnel inadapté techniquement aux nouvelles formes de marché et frappé par la concurrence des produits industriels et l'incertitude des débouchés : artisanat "textile traditionnel", fabrication des tapis, vannerie, travail du cuir, et d'un secteur artisanal multiforme et éclaté, développé en rapport avec le développement de nouveaux modes de consommation, artisanat de réparation plus que de production : menuisiers, plombiers, électriciens, réparateurs... Peuvent appartenir à cette catégorie "intermédiaire" tous les actifs dont la profession demeure attachée à des tâches mal dégagées des formes anciennes, mais intégrées dans des structures commerciales modernes capitalistes ou pseudo-capitalistes. Ainsi les travailleurs des ateliers du textile et de la confection dont les métiers ne réclament qu'une faible qualification et sont mal rémunérés, mais qui procurent à ceux qui les emploient des bénéfices substantiels. Les professions qui relèvent de l'activité de la construction et du bâtiment font problème. Cette branche d'activité peut appartenir au secteur moderne de l'économie, or les personnes qu'elle emploie, se trouvent dans une position économique très précaire, soumise aux aléas de la conjoncture.

Le troisième groupe se dessine plus nettement puisqu'il rassemble toutes les personnes dont les occupations - le terme de profession est

dans ce cas difficilement recevable - ne sont souvent qu'un substitut au chômage. Entrent dans cette catégorie, tous les petits métiers attachés aux "transports" : possesseurs de véhicules à traction animale, les porteurs, les manutentionnaires, tous ceux qui se déclarent manœuvres, hommes à tout faire... qui subsistent difficilement de ces tâches occasionnelles, temporaires et très mal rémunérées.

- Le dernier grand groupe des "professions" ou les personnes ne pouvant être classées dans les catégories précédentes, rassemble à la fois, la population active non classée et la population en chômage, en quête d'un premier emploi. La rubrique des actifs non classés englobe tous ceux ne pouvant être classés par manque de précision dans leur déclaration, et d'abord tous les manœuvres qui ne sont attachés à aucune activité très précise. La population en chômage et en quête de son premier emploi représente une fraction de la population active anormalement faible très au-dessous des résultats observés dans différentes enquêtes qui s'intéressent aux quartiers sous-équipés, comme aux "villeneuves".

Ce bref commentaire concernant les divers groupes de profession nous entraîne à associer les différentes catégories professionnelles ainsi distinguées, en plusieurs rubriques : le secteur professionnel supérieur, comprenant la plupart des professions scientifiques, techniques et libérales, les directeurs et cadres supérieurs commerciaux et les propriétaires des commerces de gros et de détail de niveau d'équipement élevé, le secteur moderne évolué, comprenant à la fois, le personnel administratif public ou privé moyen ou de niveau subalterne - employés, dactylo... -, les commerçants de détail ainsi que les petits hôteliers, restaurateurs et les personnels des entreprises industrielles à structure bureaucratique, le secteur professionnel qualifié de "traditionnel" qui regroupe les agriculteurs : propriétaires absentéistes et ouvriers agricoles, les forestiers, les pêcheurs-artisans..., le secteur intermédiaire englobant les personnels de sécurité et de protection des organes étatiques - armée, police - les artisans de la production et de la réparation, ainsi que les professions de la construction de du bâtiment, le secteur professionnel inférieur comprenant les commis, vendeurs, tous les petits services : cuisiniers, domestiques, femmes de ménage, coiffeurs, gardiens... et les professions non retenues dans les groupes précédents, tels les travailleurs "para-médicaux" : sage-femmes non diplômées (qablats), infirmiers non diplômés...

enfin le secteur marginal englobant tous les manœuvres, les hommes à tout faire, les personnes en chômage et celles en quête de leur premier emploi, les personnes non classées.

Tab. 103 : Répartition des populations entre les divers secteurs professionnels, selon le lieu de naissance, en 1971 et pour différents centres.
(résultats en pourcentage)

	Rabat		Salé		Fès		Khouribga		Oued Zem	
	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R
S. supérieur	17,2	7,1	8,9	7,5	9,1	5,7	11,5	9	14	6,9
S. évolué	28,6	19,2	22,6	15	8,6	5,8	25,2	23	21,1	13,9
S. traditionnel	2,5	1,3	5,9	6	1,9	4,5	4,3	3	6,2	8,4
S. intermédiaire	24,1	23	39	31,7	46	37,6	28,8	29,2	19,3	31,6
S. inférieur	18,4	34,7	17,2	24,8	24,1	24,2	10,1	20,1	18,4	30,9
S. marginal	9,4	15	6,4	15,1	10,2	21,7	20,1	15,8	21	8,7

L'importance des divers secteurs professionnels varie en fonction des rôles économiques détenus par chacune des villes ou des quartiers, du développement des activités de type moderne ou de la pérennité des secteurs qualifiés de traditionnels. Cependant, quelles que soient les composantes de l'économie urbaine, des dominantes apparaissent, significatives et révélatrices, permettant de mieux évaluer la situation professionnelle globale des différents groupes. Cette classification proposée peut fournir ainsi un indicateur valable du degré d'insertion dans l'économie urbaine et plus précisément des caractères économiques des immigrants. Peut-elle représenter une nouvelle méthode de classification des quartiers, pouvant se substituer à la typologie adoptée de critères morphologiques ? Cette question pourra être abordée dans une partie ultérieure.

Partout, la nette prédominance des citoyens de souche dans les secteurs de type supérieur et de type évolué se manifeste. Si les secteurs supérieur et évolué regroupent les professions les plus susceptibles de garantir des revenus répondant partiellement aux besoins exprimés

par les populations et des emplois stables aux personnes qui les pratiquent, il faut constater que dans le meilleur des cas à peine un tiers des actifs bénéficient de ces conditions : un tiers en médina de Rabat et à Khouribga, entre un tiers et un quart pour la médina de Salé et la ville d'Oued Zem, et environ 15 % pour Fès (Fès-Bali et Fès-Jdid). Ces chiffres peuvent déjà évoquer le faible niveau professionnel des populations. Il apparaît surtout évident que les groupes définis selon leur appartenance géographique d'origine, offrent des disparités d'intégration sensibles. Ainsi, les citadins de souche se trouvent dans une situation relativement privilégiée par rapport aux immigrants d'extraction rurale. Les écarts les plus larges caractérisent les populations de Rabat-Salé, alors qu'ils sont moins prononcés à Fès et à Khouribga. A Rabat, la moitié des actifs bénéficie de conditions assez favorables - un fort pourcentage appartenant au secteur évolué qui regroupe un grand nombre d'actifs du secteur administratif : employés de bureau, secrétaire... - lorsqu'ils sont nés en ville, contre un quart pour ceux nés à la campagne. La médina de Salé dévoile les mêmes contrastes entre les groupes ; le nombre élevé des migrants d'origine urbaine externe (près du quart des chefs de ménage) dont les attributs socialisateurs sont plus favorables que la moyenne, nuance quelque peu la physiologie révélée par le tableau 104, d'une "infériorité" de la médina de Salé par rapport à celle de Rabat.

Les professions englobées dans le secteur qualifié d'intermédiaire présument de situations, pour la plupart, moins rémunératrices, surtout plus instables et plus dépendantes de la conjoncture. Pourtant elles offrent, par rapport à celles des secteurs "inférieur" et "marginal", une ouverture économique et sociale plus satisfaisante permettant une démarche certes encore hésitante et comme freinée par de multiples contraintes socio-culturelles, vers une meilleure intégration. Leur effectif est plus grand à Salé et à Fès qu'à Rabat ou les autres centres, puisqu'il retient entre 35 et 41 % des actifs. Ce fait est conforme à l'évolution de l'activité des deux villes qui ont pu préserver des secteurs artisanaux, certes en crise, mais relativement étoffés. Cette branche apparaît faible à Rabat qui a perdu son activité artisanale productive et qui est plus ouverte à l'activité marchande que sa voisine. Là où ce secteur demeure développé, les écarts entre citadins de souche et immigrants ruraux sont relativement prononcés et favorables aux premiers, néanmoins c'est par cette voie que l'intégration des ruraux à la société urbaine est la plus franche.

La prédominance des immigrants campagnards dans les secteurs professionnels inférieur et marginal est forte; ceux-ci représentent, en effet, la structure d'accueil type. Pourtant, il faut constater la proportion élevée des populations urbaines, quelle que soit l'origine géographique, dans ces secteurs inaptes à assurer des revenus suffisants et stables, et qui témoignent de l'incapacité de l'organisme urbain à intégrer les populations, abandonnées "aux marges". Quelle que soit la ville, quels que soient les quartiers, le nombre des "laissés pour compte" est spectaculaire et révélateur de la réalité économique et sociale. Il varie, exprimé en pourcentage entre 42 % (médi-na de Rabat) et 33 % (médi-na de Salé); la situation est du même ordre à Fès qu'à Rabat et intermédiaire pour les autres villes.

Ce sont les immigrants d'origine rurale qui supportent les premiers les conditions attenantes à ces professions. Les disparités entre les groupes sont profondes. Dans les médinas, si le nombre des citoyens de souche égarés dans ces secteurs est compris entre le quart (Salé) et le tiers (Fès) des actifs, celui des immigrants oscille entre 40 % et 50 % (médinas de Salé et de Rabat). Ainsi entre quatre et cinq immigrants sur dix, venus en ville pour échapper aux conditions difficiles du monde rural, se sont fourvoyés dans une impasse socio-professionnelle qui souligne à la fois, leur "infériorité" vis-à-vis des citoyens (de souche ou d'extraction externe), et les conditions de la croissance économique favorisant une exagération des inégalités sociales.

Conclusion

Si les enquêtes significatives à l'échelon national font défaut, ne permettant de définir de façon précise les caractères économiques des migrants, diverses données fragmentaires, observations-entretiens sur le terrain échelonnées dans le temps, donnent les moyens de dessiner le profil économique type de l'immigrant. C'est celui du petit propriétaire foncier - propriété souvent exploitée en commun avec d'autres membres de la famille - qui n'a pu disposer ni de la possibilité de l'épargne, ni des moyens financiers (crédit) ou technique autorisant une exploitation optimale du patrimoine foncier, du paysan sans terre, métayer, salarié agricole ou travailleur occasionnel sans avenir, donc d'un être privé d'accès à la terre et qui ne dispose souvent que de sa propre force de travail pour pourvoir aux besoins d'entretien de sa famille - force de travail qui demeure

inutilisée une partie de l'année - et qui n'y parvenant pas ou très difficilement pour un labeur contraignant, considère l'émigration comme le moyen d'échapper à une condition misérable, jugée de façon très critique par rapport à celle espérée en ville. L'exode rural a pu être défini comme un transfert du chômage rural, c'est-à-dire comme l'irruption en milieu urbain de personnes dépourvues de la plupart des éléments favorisant une insertion rapide et acceptable dans la société urbaine. L'absence de qualification adaptée aux travaux de l'organisation économique dominante (l'inadéquation de la profession agricole à promouvoir une intégration dans les modes d'activités de la ville étant évidente, de même l'inexistence des formations propices à l'éducation), la difficulté d'adaptation aux modes de production entraînent une faible efficacité du travail et le défaut de ressources monétaires pouvant aider à une meilleure intégration économique.

Aussi, la situation des groupes d'immigrants nés en milieu rural, apparaît globalement beaucoup plus critique encore que celle des citadins de souche ou d'origine externe. Les caractères économiques des immigrants expliquent partiellement ces disparités, la distanciation socio-culturelle accrue entre campagnards et citadins, venant exagérer l'infériorité économique des ruraux. Le facteur culturel n'est-il point désormais le facteur discriminant ?

3-2- LES CARACTERES SOCIO-CULTURELS DES GROUPES MIGRANTS.

Dans un précédent paragraphe, nous avons souligné les disparités constatées quant au degré d'alphabétisation et au niveau de scolarisation, entre populations masculines et féminines, populations rurales et populations urbaines.

Les populations citadines ne représentaient en 1971, que 35 % de la population totale, or ses écoles retenaient plus des deux-tiers des effectifs totaux scolarisés (68 %), et 90 % des filles scolarisées. Sur cent personnes d'âge scolaire (de 5 à 19 ans), cinquante étaient effectivement scolarisées dans les villes, seulement treize dans les campagnes. Les taux de fréquentation scolaire pour les groupes masculins et féminins âgés de 5 à 19 ans, étaient respectivement de 60 à 42 % en milieu urbain, contre 22 et 3 % en milieu rural, ces données révèlent des situations très contrastées. Malgré les énormes lacunes qu'offrent, globalement les villes, en matière de scolarisation de ses enfants - au sein du groupe d'âge 10-14 ans,

68 % seulement sont scolarisés, 5 % actifs occupés (aide familial, apprenti...) et 27 % sans aucune activité - elles représentent, par rapport aux campagnes, un complexe de scolarisation et d'éducation évolué et relativement ouvert, c'est-à-dire, pouvant, en partie, satisfaire les revendications des familles (ou plutôt les besoins) de plus en plus affirmées, en rapport avec la prise de conscience de la nécessité de l'école, pour vaincre certaines contraintes économiques et sociales.

Les taux d'analphabétisme des populations apparaissent aussi très tranchés entre villes et campagnes d'autant qu'aux disparités des infrastructures scolaires des milieux de résidence, s'ajoute l'effet de l'exode rural, celui-ci intéressant d'abord ceux qui ont eu accès à l'école. Les campagnes marocaines comptaient en juillet 1971, 5.600.000 analphabètes (âgés de 10 ans et plus) soit un taux d'analphabétisme voisin de 87 %; la fréquence étant de 92 % en 1960, la baisse constatée concerne uniquement les personnes du sexe masculin (l'analphabétisme féminin n'ayant point connu de recul sensible, touchant la quasi-totalité des effectifs du groupe, soit 98 %), et plus précisément, le groupe des jeunes de 10-24 ans.

Le taux d'analphabétisme des populations urbaines (âgées de 10 ans et plus, en juillet 1971) était voisin de 54 %; les variations sont sensibles entre les sexes (39 % masculin contre 68 %), cependant, les femmes en ville sont privilégiées par rapport aux campagnards. En effet, les efforts réalisés, depuis 1960, même s'ils demeurent très insuffisants et sont très inégalement répartis, ont permis la baisse parallèle des taux des deux sexes. La proportion des personnes ne sachant ni lire, ni écrire est passée respectivement de 58 % à 39 % pour les hommes et de 88 à 68 % pour les femmes. Réel progrès, mais limité. Les deux-tiers des Marocains sachant lire et écrire résident en ville, mais sur 10 personnes âgées de 10 à 24 ans (c'est-à-dire, appartenant au groupe d'âge qui a le taux d'analphabétisme le plus bas), trois ne savent ni lire, ni écrire.

Retard de scolarisation, analphabétisme très répandu, différenciation accrue, moins entre les sexes qu'entre les milieux de résidence, tels sont les principaux traits caractéristiques. La distance culturelle entre villes et campagnes, a tendance à croître démesurément, elle est pour nous, le point fondamental. Elle peut témoigner mieux que tout autre,

des différences entre les complexes psycho-sociologiques du monde urbain et du monde rural.

La population immigrée supporte les conditions imposées à chaque milieu de résidence. Les personnes qui quittent leur campagne d'origine, appartiennent aux classes d'âge jeune, plus au groupe féminin qu'au groupe masculin, pourtant en tant que campagnards, elles appartiennent, indifférenciées, d'abord, au groupe des "ne sachant ni lire, ni écrire". La population migrante offre globalement les mêmes oppositions, même si les degrés d'alphabétisation y sont plus élevés pour tous, que dans les groupes d'origine.

Les groupes de population, définis selon le lieu de naissance, enregistrent des taux d'analphabétisme élevés, soulignant le retard du Maroc en ce domaine, pourtant les taux des populations campagnardes immigrées sont beaucoup plus marqués que ceux des autres catégories. Pour l'ensemble des villes de 100.000 h. et plus, en 1971, la répartition était la suivante (Tab. 104).

Tab. 104 : Taux d'analphabétisme par sexe et selon le lieu de naissance, pour l'ensemble des villes de 100.000 h. et plus en 1971. (Recensement. Données non publiées. Population totale. Résultats en pourcentage).

Lieux de naissance	nés sur place (citadins de souche)		nés dans villes de 100.000 h. et + (popul. migrante)		nés moyennes et petites villes		nés à la campagne	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Villes de 100.000 h. et plus	49	63	33	56	36	68	60	91

Les taux d'analphabétisme des populations, nées en milieu rural, montrent que l'immigration en ville charrie "l'analphabétisme campagnard" et ajoute aux difficultés internes. Ils demeurent pourtant, pour les deux sexes, sensiblement moins forts que ceux des populations résidant en milieu rural. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences : la jeunesse des populations immigrées, la scolarisation d'une fraction, en

milieu urbain (36), surtout la participation majoritaire des populations rurales scolarisées, au fait migratoire. L'école peut paraître, dans ce cas, comme un facteur discriminant des comportements des populations rurales à l'égard de la migration, favorisant la prise de conscience de la réalité d'un monde urbain différent et ouvert.

Les taux d'analphabétisme des groupes citadins d'origine externe, sont moins élevés que ceux des populations de souche. Ceci est vrai, en particulier, pour les personnes immigrées, nées dans les grands centres urbains, révélant ainsi un des traits les plus originaux de la migration. Les groupes qui quittent leur ville d'origine sont ceux dont le niveau d'instruction est le plus satisfaisant et permet d'espérer l'accès, à un emploi, à un statut social, plus favorables. Il est remarquable que le niveau d'alphabétisation des personnes du sexe masculin, nées dans les petites et moyennes villes, soit supérieur à celui des populations de souche et peu différent de celui des immigrants des grandes villes.

Globalement, les immigrants appartiennent aux classes les mieux scolarisées et les plus instruites de leur groupe d'origine, d'autant qu'ils font partie des "classes jeunes" qui ont pu bénéficier des efforts réalisés en ce domaine. Cependant, ceux qui débouchent du milieu campagnard sous-scolarisé, se trouvent dans une position beaucoup moins favorable que celle des autres groupes : immigrants citadins ou citadins de souche, d'autant que l'alphabétisation la plus fréquente se produit par le biais de l'école coranique. L'enseignement religieux et moral dispensé par le "msid", apparaît de moins en moins adapté aux exigences du monde urbain "matérialiste". Les immigrants ruraux sont des analphabètes pour la plupart (environ les trois-quart). Ces divers caractères renforcent la distinction déjà émise, entre immigrant d'extraction citadine dont les attributs socialisants sont globalement favorables à leur insertion dans la

(36) Ce point ne peut être exagéré. Ainsi, l'Enquête sur la Migration interne a montré que l'analphabétisme des populations rurales résidentes à Fès, était sensiblement plus développé qu'auprès des populations immigrées à Taza. Ce fait venant contredire l'opinion souvent émise concernant l'attraction de l'Université Karaouiyine qui aurait ainsi, joué un rôle non négligeable dans l'intégration de nombreux ruraux à la culture citadine.

société urbaine et "immigrants ruraux", aux attributs "obstaculisants" quant au mouvement d'intégration économique et socio-culturelle.

Des différences notables existent entre les diverses catégories de citoyens "selon le lieu de naissance", dans les grandes villes du Maroc. Les taux d'analphabétisme des populations de souche et des immigrants citoyens connaissent des variations sensibles. Ils sont supérieurs de plusieurs points à ceux de Rabat, notamment les taux des centres de Marrakech et de Safi qui révèlent un retard de scolarisation, par rapport aux autres centres urbains (Tab. 81). Mais ce sont, surtout, les taux des populations d'origine campagnarde qui offrent les disparités les plus accentuées; ils évoluent, pour le groupe masculin, entre 54 % (Rabat) et 70,5 % (Safi), et pour le groupe féminin entre 85 % (Oujda) et 94,7 % (Tanger). Les forts contingents d'analphabètes caractérisent les centres dont les secteurs économiques modernes sont peu ou plus faiblement développés (Marrakech, Fès), dont les branches industrielles réclament une main-d'œuvre d'extraction rurale, sans qualification (Safi) et surtout, qui sont placés au centre de régions où l'effort de scolarisation a été le moins développé. Les variations constatées entre Rabat et Casablanca, trouvent leur explication dans la composition et la nature des flux d'émigration, en rapport avec la diversité des composantes des processus d'urbanisation.

La distribution des migrants d'origine rurale selon le niveau d'instruction, entre les différents quartiers des villes est aussi révélatrice des disparités entre les quartiers, de la hiérarchie établie et des caractères socio-culturels des populations, favorables ou non à l'intégration. L'examen de quelques cas pris au sein de la masse urbanisée casablancaise doit permettre de préciser l'inégale distribution des immigrants, selon le degré de scolarisation. Nous avons, pour cinq strates, calculé les taux d'analphabétisme des populations (ici, les seuls chefs de ménage), nées en milieu urbain et des groupes d'immigrants ruraux (Tab. 105).

Les données du tableau révèlent une remarquable correspondance entre le niveau d'équipement des quartiers, celui des revenus et des emplois des habitants, le degré d'intégration des populations, et les taux d'analphabétisme. Les variations constatées sont très grandes, notamment entre les zones centrales modernes et les secteurs plus périphériques d'habitat précaire. La première colonne marque nettement les divers

Tab. 105 : Taux d'analphabétisme des populations (chefs de ménage) de différents quartiers de Casablanca, en 1971. (résultats exprimés, en pourcentage).

Strates Urbaines	nés en milieu urbain	nés à la campagne	Total
Strate Moderne :			
q. du centre (q. Belvédère)	22	49	38
q. Indust. Roches Noires	30	64	52
Strate nouvelle Médina (trois derbs)	49	64	58
Strate Cité de recasement (Hay Hassania)	52	81	74
Strate Bidonville : Ben M' Sik	68	91	86

degrés d'équipement en matière d'enseignement qui accompagnent les disparités sociales entre les groupes. Ces données concernant les populations urbaines montrent aussi que les différences ne sont pas le fruit de l'immigration, le taux d'analphabétisme des populations des quartiers variant de un à trois, mais que le phénomène migratoire vient renforcer le degré d'analphabétisme général et limiter les chances d'un mouvement vers une intégration urbaine plus ou moins lente.

L'inégale distribution, selon les quartiers, des immigrants citadins ou ruraux, les proportions variables de citadins ou de nouveaux citadins arrivés des campagnes de fraîche date ajoutent aux disparités de scolarisation des populations induites du niveau de revenu, de l'appartenance aux différents groupes sociaux. Les immigrants ruraux, analphabètes pour la plupart, s'installent en majorité dans les secteurs pauvres de la ville, leur degré d'alphabétisation est d'autant plus faible que le secteur d'habitation est le moins intégré.

D'autres exemples, pris en d'autres villes, montrent que les taux d'analphabétisme des populations sont d'autant plus forts que la proportion des familles d'origine rurale est élevée, et que les taux d'analphabétisme sont d'autant plus élevés que les quartiers appartiennent aux

secteurs marginaux de la cité. Ainsi pour la ville de Kenitra, les lotissements de type "nouvelle médina" présentent des taux d'analphabétisme proches de 60 % (chefs de ménage) - ceux des populations de souche et d'immigration citadine sont voisins de 50 % et ceux des néo-citadins de 66 % - les bidonvilles, des taux moyens supérieurs à 80 % (84 % environ), les immigrants ruraux, connaissant un taux peu différent de 87-88 %.

TABLE DES MATIERES

Pages

LIVRE SECOND : LES COMPOSANTES DEMO-GEOGRAPHIQUES DU PROCESSUS D'URBANISATION MAROCAIN.

1° PARTIE : LES CARACTERES DEMOGRAPHIQUES DES POPULATIONS CITADINES.

CHAPITRE I. LA CONNAISSANCE DES CARACTERES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION CITADINE. 439

1. Les sources de l'analyse démographique. 441
 - 1.1 Un Etat-Civil, sinon embryonnaire, au moins incomplet. 441
 - 1.2 Des recensements difficilement utilisables 443
 - 1.3 Les enquêtes démographiques. 445
 - 1.4 Les enquêtes urbaines. 451
2. Les obstacles présents à la recherche démographique. 453
 - 2.1 Les anomalies de la structure par âge. 453
 - 2.2 L'enquête rétrospective des événements démogra. 455

CHAPITRE II. : LES CARACTERES STRUCTURELS DE LA POPULATION URBAINE. 458

1. La structure par sexe. 458
2. La structure par âge. 463
 - 2.1 Composition par âge : mesures et appréciation. 463
 - 2.2 La structure par âge de la population urbaine. 468
 - 2.3 Les disparités de structure entre villes et campag. 471
 - 2.4 Les variations de la composition par âge entre les villes. 473
3. Etude de la structure matrimoniale des popu. Citadines. 474
 - 3.1 Population totale et état matrimonial. 474
 - 3.2 Population urbaine et situation matrimoniale. 476
 - 3.3 Disparités de comportements entre les populations des villes et des campagnes. 480
 - 3.4 Evolution des mentalités et des comportements. 483
 - 3.5 La situation matrimoniale des populations des grandes villes. 486

CHAPITRE III. NATALITE ET FECONDITE EN MILIEU URBAIN	492
1. Le niveau et l'évolution de la natalité marocaine.	492
1.1 La natalité.	492
1.2 La fécondité	500
2. Les facteurs de la fécondité urbaine.	505
2.1 Les aspects biologiques de la fécondité.	506
2.2 Le complexe nataliste ou les facteurs psychosociaux favorables à la fécondité.	511
3. La Baisse de la fécondité urbaine : évolution et tendances.	526
3.1 De nouveaux comportements à l'égard de la famille.	527
3.2 L'influence des moyens modernes d'information.	533
4. Les variations de la natalité ou une introduction à une étude de la fécondité différentielle.	544
4.1 Les divers indices de la fécondité.	545
4.2 Evolution des indices de fécondité.	548
4.3 Les enseignements de l'enquête sur la planification familiale.	550
 CHAPITRE IV. LA MORTALITE URBAINE.	 554
1. Les faits de mortalité.	555
1.1 La mortalité générale en milieu urbain.	556
1.2 La mortalité infantile.	559
1.3 Mortalité juvénile, encore trop élevée.	566
2. Les facteurs de la mortalité.	567
2.1 Les causes de décès en milieu urbain.	567
2.2 La mortalité infantile et des jeunes enfants.	570
2.3 Les facteurs de la mortalité des enfants et des adultes.	579
3. Les handicaps de la lutte contre la mortalité.	580
3.1 Les lacunes de l'équipement médico-social.	580
3.2 La sous-alimentation et la malnutrition.	582
3.3 L'influence du niveau culturel.	591
4. Les variations de la mortalité, entre les villes marocaines.	594
 CHAPITRE V. L'ACCROISSEMENT NATUREL .	 597
1. Le dynamisme démographique des populations marocaines, au cours de la période statisticienne (depuis 1960)	597
1.1 Des estimations contradictoires.	597
1.2 Les enquêtes démographiques, des estimations satisfaisantes.	599

1.3	Quelques observations sur l'évolution constatée.	600
1.4	Des chiffres révélateurs.	601
2.	Evolution des taux d'accroissement naturel des populations marocaines, au cours du 20 ^e siècle.	602
3.	Les facteurs de l'augmentation du dynamisme naturel.	605
3.1	La baisse de la mortalité.	606
3.2	La natalité, au cours du 20 ^e siècle.	615

2° PARTIE : LES PHENOMENES MIGRATOIRES ET LE DEVELOPPEMENT DES VILLES.

CHAPITRE I. LES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES DE LA CROISSANCE DES POPULATIONS URBAINES, AU 20^e SIECLE. 619

1.	Le poids respectif de l'accroissement naturel et des mouvements migratoires dans la formation de la pop. urbaine.	620
1.1	Les premières estimations globales.	620
1.2	De nouvelles bases d'estimation.	622
1.3	L'ampleur de l'exode rural, depuis le début du vingtième siècle.	624
2.	Les composantes de la croissance démographique des villes, dans la phase actuelle (depuis 1960).	630
2.1	Quelques remarques préliminaires.	630
2.2	Accroissement naturel et bilan migratoire.	633
3.	L'évolution, au cours du 20 ^e siècle, des composantes démographiques de la croissance des villes marocaines.	647
3.1	Les composantes de la croissance démog. des villes de 1936 à 1960.	648
3.2	Les composantes de la croissance des grandes villes (1936-1960).	650
3.3	Les moyennes et petites villes : immigration et émigration (1936-1960).	660
3.4	Quelques considérations sur la distribution et l'orientation des flux migratoires, au cours du premier tiers du 20 ^e siècle.	664
4.	Bilan des mouvements migratoires et évolution de la composante migratoire dans la croissance des villes, depuis le début du 20 ^e siècle.	669
4.1	Quelques observations préalables.	669
4.2	Tableau récapitulatif des mouvements d'immigra.	671
4.3	Migration interne et croissance de la chaîne urbaine du Nord-Ouest.	672

CHAPITRE II. L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CITADINS.

1. L'origine géographique simplifiée des populations urbaines, en 1971.	691
1.1 La carte des lieux de naissance simplifiés.	692
1.2 Inégale attraction des centres, auprès des mig.	700
1.3 Les lieux de naissance de l'ensemble des popu. des grandes villes du Maroc, en 1960 et en 1971.	703
2. Les migrations interurbaines.	706
2.1 Les villes de départ et la distribution géographique des flux d'émigration.	707
2.2 Les villes d'immigration citadine et les zones d'attraction des grands centres.	721
2.3 Les migrations interurbaines étudiées, comme un des critères de différenciation des populations, au sein de l'espace urbanisé.	739

CHAPITRE III. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CITADINS, NÉS EN MILIEU RURAL.

1. La carte des migrations définitives des campagnards vers les villes (carte en couleur H.T. N° 1).	751
1.1 Inégale participation régionale aux flux d'émigrat.	751
1.2 Exode rural et aires d'attraction des villes.	757
2. Origines géographiques des immigrants ruraux et zones d'attraction des villes de résidence, en 1971.	764
2.1 Casablanca, l'aire d'attraction démographique.	764
2.2 Les mouvements d'immigration campagnarde dans villes de la Chaouiâ et des Doukkala.	802
2.3 La polarisation des flux d'émigration régionale les exemples des villes de la province safiote et de Marrakech.	817
2.4 Polarisation incomplète ou absence de polarisation des flux d'exode rural régionaux.	832
3. Comme éléments de conclusion.	850
3.1 Aires d'attraction et fonctions économiques.	853
3.2 Diffusion des flux d'immigration au sein de l'espace urbain et origine des habitants des divers quart.	865

CHAPITRE IV. LES CARACTERES DE L'IMMIGRATION.

1. Le processus migratoire.	884
-----------------------------	-----

1.1 Des sources statistiques d'information très insuffisantes.	884
1.2 Les trajectoires migratoires.	886
1.3 Les diverses phases historiques du processus migratoire : les difficultés d'approche et d'interprétation.	901
2. Les caractères démographiques des cellules migrantes.	909
2.1 Une immigration de jeunes.	909
2.2 Immigration masculine ou / et féminine.	912
2.3 La composition des cellules migrantes.	920
3. Les attributs économiques, sociaux et culturels des immigrants.	923
3.1 Les attributs économiques.	923
3.1.1. Une "émigration forcée".	923
3.1.2. Etude de l'insertion économique des migrants.	926
3.2 Les caractères socio-culturels des groupes migrants.	939

